THE LIBRARY

The Ontario Institute

for Studies in Education

Toronto, Canada

LIBRARY

NOV 3 1972

THE ONTARIO INSTITUTE
FOR STUDIES IN EDUCATION

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/rapportqu192122qu

RAPPORT

DU

Surintendant de l'Instruction publique

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR L'ANNÉE

1921-22

Imprimé par ordre de la Législature.

QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR Ls-A. PROULX
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI

1922

LIBRARY

JUN 28 1972

THE ONTARIO INSTITUTE
FOR STUDIES IN EDUCATION

RAPPORT

DU

Surintendant de l'Instruction publique

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR L'ANNÉE

1921-22

Imprimé par ordre de la Législature.

QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR Ls-A. PROULX
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI

1922

SECRETARIAT DE LA PROVINCE DE QUEBEC

QUÉBEC, le 14 octobre 1922.

Au très honorable sir CHARLES FITZPATRICK, C.P., G.C.M.G.,

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Monsieur,

Permettez-moi de transmettre à Votre Honneur le Rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour l'année scolaire 1921–22.

Je suis,

de Votre Honneur,

le très obéissant serviteur,

ATHANASE DAVID,

Secrétaire de la province.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COMITÉ CATHOLIQUE

Membres du Conseil :

L'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant, président,
Son Eminence le cardinal Bégin, archevêque de Québec,
Mgr l'archevêque de Montréal,
Mgr l'archevêque d'Ottawa,
Mgr l'évêque de Chicoutimi,
Mgr l'évêque de Sherbrooke,
Mgr l'évêque des Trois-Rivières,
Mgr l'évêque de Nicolet,
Mgr l'évêque de St-Hyacinthe,
Mgr l'évêque de Joliette,
Mgr l'évêque d'Haileybury,
Mgr l'évêque de Pembroke,
Mgr l'évêque de Charlottetown,
Mgr l'évêque de Rimouski,
Mgr l'évêque de Mont-Laurier,
Mgr l'évêque de Valleyfield,
Mgr le vicaire-apostolique du Golfe-St-Laurent,
L'honorable Thomas Chapais, C.L.,
L'honorable sir Lomer Gouin,
L'honorable Dr J.-J. Guerin,
L'honorable juge J.-E. Robidoux,
L'honorable Hector Champagne, C.L.,
L'honorable juge Mathias Tellier,
L'honorable juge Paul-G. Martineau,
L'honorable L.-J. Perron, C.L.,
M. Jules-Edouard Prévost,
L'honorable juge sir F.-X. Lemieux,
M. Patrick-Martin Wickham,
M. John Ahern,
M. Hyacinthe-A. Fortier,
L'honorable Ernest Lapointe,
L'honorable juge W. Mercier,
M. Auguste-M. Tessier,

Membres associés :

Mgr Th.-G. Rouleau,
M. l'abbé L.-A. Desrosiers,
M. Nap. Brisebois,
M. Nérée Tremblay,

M. J.-N. Miller, secrétaire.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COMITÉ PROTESTANT

Membres du Conseil :

L'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant (ex-officio),
Le révérend Elson-I. Rexford, M.A., L.L.D., D.C.L., président,
M. A.-W. Kneeland, M.A., B.C.L.,
Le révérend A.-T. Love, B.A., D.D.,
M. Gavin-J. Walker,
M. W.-M. Rowat, M.D., C.M.,
M. Howard Murray, O.B.E.,
M. Robert Bickerdike,
M. W.-S. Bullock, M.L.A.,
Le très révérend Lennox Williams, D.D.,
L'honorable W.-G. Mitchell, C.R., M.P.,
M. Herbert-M. Marler, M.P.,
M. A. Milton L. Hersey, M.A., Sc., L.L.D.,
Le révérend Harold H. Bedford Jones, M.A., D.D.,
Sir Arthur Currie, G.C.M.G., K.C.B., L.L.D.,
M. A Kirke Cameron,
M. Victor E. Morril,

Membres associés :

M. W.-L. Shurtleff, L.L.D., C.R.,
L'honorable George Bryson, M.C.L.,
M. Sinclair Laird, M.A., B. Phil.,
M. Marcus G. Crombie,
Mlle Carrie Derick, M.A.,
M. W. Allen Walsh, B.A.,
M J.-A. Nicholson, N.A., L.L.D.,

M. Georges-W. Parmelee, D.C.L., L.L.D., secrétaire.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PERSONNEL DU DÉPARTEMENT

L'honorable CYRYLLE-F. DELAGE, Surintendant,
M. GEO.-W. PARMELEE, secrétaire anglais du département,
M. J.-N. MILLER, secrétaire français du département,
M. LIONEL BERGERON, assistant-secrétaire français du département,
M. C.-J. MAGNAN, inspecteur général des écoles catholiques,
M. J.-C. SUTHERLAND, inspecteur général des écoles protestantes et officier spécial,
M. CHAS MCBURNEY, officier spécial,
M. JOHN PARKER, officier spécial,
M. CYPRIEN LÉVESQUE, comptable,
M. MOYSE RAYMOND, bibliothécaire et préposé à la correspondance française,
M. LE CHANOINE V.-A. HUARD, conservateur du musée,
M. ANTOINE DESSANE, construction et hygiène scolaires, et correspondance s'y rattachant,
M. W.-G.-L. PAXMAN, premier clerc anglais,
M. ERNEST GAGNON, assistant comptable,
M. ARTHUR THIBOUTOT, registraire,
M. LUDGER-E. LÉVESQUE, archiviste,
M. AVILA DE BELLEVAL, officier spécial,
M. GEORGE GALE, commis,
M. JOSEPH-GEORGES TREMBLAY, assistant inspecteur général,
M. L.-J. DOUCET, officier spécial,
M. LOUIS-PHILIPPE FISET, officier spécial,
M. F.-N. CORRIVEAU, assistant conservateur du musée,
M. ALEXANDRE BERGERON, commis,
M. J.-ALFRED DUSSAULT, commis,
M. FLAVIEN FFÉCHETTE, préposé au dépôt de papeterie et des livres de récompense,
M. ERNEST MACKAY, commis,
M. ADRIEN LÉVESQUE, commis,
M. JOSEPH BÉEUBÉ, assistant préposé au dépôt de papeterie,
M. GEORGES THÉRIAULT, commis,
M. GEORGES COTÉ, messager,
M. LUDGER GIGNAC, messager,
M. ARTHUR BELLEAU, messager.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, le 15 octobre 1922.

L'honorable L.-Athanase David

Secrétaire de la province,

Québec

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolaire terminée le 30 juin 1922.

Les rapports des inspecteurs d'écoles qui m'ont été soumis, les recensements qui ont été faits, les statistiques qui ont été préparées me permettent de déclarer que nous pouvons, faisant la part des circonstances difficiles que nous avons traversées, être encore satisfaits des résultats obtenus.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU NOUVEAU PROGRAMME DES ÉCOLES PRIMAIRES 1er SEPTEMBRE 1923.

Dans mon rapport pour l'année scolaire terminée le 30 juin 1921, je disais,—permettez cette référence: "Que le sous-comité nommé pour refondre le programme de l'école élémentaire avait complété son travail; que son rapport, transmis au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, avait été adopté avec de légères modifications, en même temps que les nouvelles notes pédagogiques et les nouveaux règlements:"

"Que de tels changements avaient entraîné nécessairement une refonte du programme pour nos écoles normales et des amendements à la loi scolaire;

"Qu'un nouveau programme pour nos écoles normales avait été élaboré et que le comité l'avait également approuvé dès qu'il lui avait été transmis;

"Qu'enfin le Comité avait préparé les amendements qu'il était nécessaire de faire subir à la loi scolaire avant que ces nouveaux programmes puissent être mis en vigueur".

Vous avez jugé opportun, Monsieur le ministre, de soumettre ces amendements à l'approbation de la Législature, au cours de la dernière session, qui les a adoptés sans les amender et unanimement.

Il ne restait plus qu'à fixer une date pour l'entrée en vigueur des nouveaux programmes. Et cette formalité a été remplie par un arrêté ministériel qui l'a fixée au premier jour du mois de septembre prochain (1923), date à laquelle s'opérera un changement important dans notre système scolaire.

Il ne faut rien laisser à l'imprévu afin de ne pas être pris par surprise, pour que la transition se fasse d'une manière normale, dans les conditions les plus favorables.

Une habile préparation de l'opinion publique s'impose. L'offensive est commencée. Elle a pour objectif: les commissions scolaires, les écoles normales, le corps enseignant. Déjà des congrès ont été tenus, d'autres le seront et, particulièrement, celui des inspecteurs d'écoles. "L'Enseignement primaire" est et sera constamment sur la brèche pour éclairer la voie et orienter les esprits. Bref, nous voulons être prêts, nous devrons être prêts et nous le serons, afin qu'une si grande manoeuvre réussisse et réalise les espérances que fondent sur elle ceux qui en ont eu la hardie conception.

Vous pouvez compter sur notre concours le plus actif et sur celui de tous mes dévoués collaborateurs pour arriver à ce résultat.

UNE PERTE SENSIBLE ET CRUELLE

La mort a encore fauché, cette année, dans nos rangs et y a fait un grand vide en enlevant, le 18 juillet dernier, M. Charles-A. Lefèvre, à notre affection, à notre admiration.

Ce précieux auxiliaire, ce dévoué collaborateur fut d'abord professeur de dessin à l'École normale Laval, puis directeur de l'enseignement du dessin dans la province de Québec et, avec son sens pédagogique supérieur, sa force de travail extraordinaire a, dans tous ces postes, constamment rendu de bons services.

L'œuvre à laquelle il s'est consacré sans compter, à laquelle il a attaché son nom en lui sacrifiant ses plus belles énergies, pour laquelle il a peut-être abrégé son existence est, sans contredit, l'organisation de l'enseignement du dessin dans notre Province et, en déposant sur sa tombe à peine fermée un nouveau tribut de reconnaissance, je forme le voeu qu'on lui rende le meilleur témoignage qu'on puisse rendre à un cher disparu: lui donner un successeur qui sera en même temps un continuateur de si belles initiatives.

ÉCOLES NORMALES

Sous l'inspiration de l'axiome: "Tant vaut l'instituteur, tant vaut l'élève", nous avons toujours donné une attention particulière aux écoles normales des filles, ces pépinières où se recrute, où se forme l'élite de notre corps enseignant. Aussi ont-elles continuellement augmenté en nombre et en valeur et leur rendement a-t-il été de plus en plus satisfaisant. Nous n'en avions que deux, il y a vingt-cinq ans, aujourd'hui nous en avons douze, demain nous en aurons quinze.

Des régions importantes comme la Beauce, les Cantons de l'Est, le Nord de Montréal, en réclamaient depuis longtemps. Grâce à votre bienveillante attention, leur désir est réalisé.

Les autorités religieuses et civiles s'étant entendues, une école normale—vous l'apprendrez sans doute avec plaisir—a ouvert ses portes pour la première fois au mois de septembre dernier dans la cité de Sherbrooke, sous la direction expérimentée et dévouée des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, avec M. l'abbé Martin comme principal.

Les révérendes Sœurs de Jésus-Marie et celles de Sainte-Anne ont accepté, les premières à Beauceville et les secondes à Saint-Jérôme, comté de Terrebonne, l'organisation et la direction de deux autres écoles normales dont la création a été récemment autorisée. Elles se sont mises immédiatement à l'œuvre afin d'être prêtes pour la prochaine année scolaire.

Enfin, j'ai raison de croire que les écoles normales de Québec, Rimouski et Chicoutimi seront, à brève échéance, ou agrandies ou reconstruites, afin de répondre aux exigences de l'heure, ainsi qu'aux nombreuses demandes qui leur sont faites.

UN BON GESTE

En proposant de porter au chiffre actuel le salaire des principaux et des professeurs des écoles normales, vous avez accordé une juste demande qui vous avait été discrètement faite.

A votre tour, vous pouvez vous attendre à recevoir un traitement non moins généreux de leur part.

Vous n'avez pas oublié non plus, dans la distribution de vos faveurs, les inspecteurs de nos écoles. Leurs traitements ont été augmentés dans de fortes proportions, ainsi que leurs frais de voyages. Ils sont, comme je l'ai déjà écrit, les chevilles ouvrières de mon département, un rouage important de notre système, mes intermédiaires auprès des municipalités scolaires, bref, les agents actifs du progrès de l'instruction publique dans notre province.

L'étendue de leurs districts respectifs diminuée, ils seront, par conséquent, moins chargés de besogne; mieux rémunérés, ils seront donc moins soucieux pour pourvoir à leur subsistance ainsi qu'à celle de leur famille, et ils pourront désormais consacrer plus de temps, tout leur temps, à l'accomplissement de leurs importantes fonctions et rendre de meilleurs services.

NOUVEAUX ÉDIFICES SCOLAIRES

Au cours de l'année 1921-22, une somme de $3,274,204.05 a été dépensée pour la construction ou la réparation de maisons d'écoles.

Pour la période correspondante de 1920-21, une somme de $3,102,-744.00 avait été dépensée pour les mêmes fins. Il y a donc une augmentation de $171,460.05.

MAISONS D'ÉCOLES CONSTRUITES OU RÉPARÉES D'APRÈS LES PLANS APPROUVÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, EN 1921-22.

COMTÉS	Municipalités catholiques		Municipalités protestantes		Totaux	
	Nombre de maisons	Dépenses	Nombre de maisons	Dépenses	Nombre de maisons	Dépenses
Argenteuil	1	$ 418.00	8	$ 595.00	9	$ 1,013.00
Arthabaska	4	2,611.90	1	24.00	5	2,635.90
Bagot	2	5,400.00			2	5,400.00
Beauce	6	15,075.00			6	15,075.00
Beauharnois	1	17,963.00			1	17,963.00
Bellechasse	5	13,604.45			5	13,604.45
Berthier	2	4,870.55	1	80.00	3	4,950.55
Bonaventure	2	3,200.00			2	3,200.00
Brome	1	350.00	10	950.00	11	1,300.00
Chambly	1	10,350.00	4	2,450.00	5	12,800.00
Champlain	6	13,604.45			6	13,604.45
Charlevoix	4	16,250.00			4	16,250.00
Châteauguay	1	2,047.00	4	175.00	5	2,222.00
Chicoutimi	6	88 558.12			6	88, 558.12
Compton	3	24,768.08	3	342.00	6	25,110.08
Deux-Montagnes	2	5,279.00			2	5,279.00
Dorchester	5	17,125.36			5	17,125.36
Drummond	2	3,485.35	1	120.00	3	3,605.25
Frontenac	6	8,624.79	3	130.00	9	8,754.79
Gaspé	5	12,000.00			5	12,000.00
Hull & Labelle	13	74,903.43			13	74,903.43
Huntingdon			4	500.00	4	500.00
Iberville			1	100.00	1	100.00
Iles-de-la-Madeleine						
Jacques-Cartier	4	204,415.00	3	192,000.00	7	396,415.00
Joliette	7	24,588.25			7	24,588.25
Kamouraska	5	8,198.19			5	8,198.19
Lac-St-Jean	4	9,684.29			4	9,684.29
Laprairie	2	3,700.00			2	3,700.00
L'Assomption	3	34,063.00	1	46.00	4	34,109.00
Laval						
Lévis	1	148.43	1	85.00	2	233.43
L'Islet	5	9,520.45			5	9,520.45
Lotbinière	4	8,945.00			4	8,945.00
Maskinongé	1	2,150.00			1	2,150.00
Matane	22	81,614.64			22	81,614.64
Mégantic	7	16,923.46	8	1,487.00	15	18,410.46
Missisquoi	1	2,200.00	3	300.00	4	2,500.00
Montcalm	2	6,032.00			2	6,032.00
Montmagny	4	20,851.94			4	20,851.94
Montmorency	2	5,083.00			2	5,083.00
Montréal, cité	5	811,900.00	3	600,000.00	8	1,411,900.00
Napierville	1	2,900.00			1	2,900.00
Nicolet	7	51,738.41			7	51,738.41
Pontiac	3	5,620.00			3	5,620.00
Portneuf	3	4,220.53	1	305.00	4	4,525.53
Québec, cité		516,604.66	1	2,000.00	1	518,604.66
Québec, comté	4	65,186.11	4	181.00	8	65,367.11
Richelieu	2	4,745.00			2	4,745.00
Richmond	2	3,000.00	6	632.00	8	3,632.00
Rimouski	3	8,042.00			3	8,042.00
Rouville						
Saguenay	1	550.00			1	550.00
Shefford	4	6,280.00	2	356.00	6	6,636.00
Sherbrooke			3	232.00	3	232.00
Soulanges	1	3,786.26	1	35.00	2	3,821.26
Stanstead			2	296.00	2	296.00
St-Hyacinthe	1	810.00			1	810.00
St-Jean						
St-Maurice	1	2,145.00			1	2,145.00
Témiscamingue	13	21,061.85			13	21,061.85
Témiscouata	12	46,396.70			12	46,396.70
Terrebonne	1	1,537.00			1	1,537.00
Vaudreuil	1	1,275.00	1	34.00	2	1,309.00
Verchères	4	45,268.00			4	45,268.10
Westmount			2	80,000.00	2	80,000.00
Wolfe	2	5,813.00	2	125.00	4	5,938.00
Yamaska	2	3,138.20			2	3,138.20
Totaux	225	$2,390,624.05	84	$ 883,580.00	309	$ 3,274,204.05

LE MUSÉE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'administration civile a pris un développement si rapide et si considérable qu'il a fallu convertir en bureaux le local occupé par le musée de l'Instruction publique.

Les vitrines contenant les grands mammifères avaient été installées dans l'école des Arts et Manufactures. Elles ont dû chercher asile ailleurs. Ainsi dispersé aux quatre vents, il est bien difficile, sinon impossible, d'exercer sur ce musée précieux une surveillance très active, de veiller à sa conservation, de travailler à son développement. Son existence est certainement en péril continuel.

Plus que jamais se pose la question d'un musée national.

Puisse ce patriotique projet se réaliser dans un avenir prochain ! Vous verrez sans aucun doute alors à ce qu'une place y soit réservée pour notre musée, qui continuera ainsi d'exercer—c'était l'intention de ses fondateurs—sur toute notre population et particulièrement sur la population scolaire, une bienfaisante influence éducative

ACTIVITÉ DU COMITÉ PROTESTANT

Le Comité protestant songeait aussi depuis longtemps, comme le Comité catholique, au remaniement de la carte scolaire de la province de Québec. Le dégrèvement de certains districts d'inspection était une mesure urgente et nécessaire. Il se mit donc résolument à l'œuvre au mois de mai dernier et, dès le mois de septembre suivant, ce travail ingrat et difficile était terminé et ses suggestions entraient en vigueur.

Comme résultat, l'inspecteur Honeyman qui avait à visiter trois grands comtés: Pontiac, Labelle, Hull, se vit enlever celui de Labelle, et les districts des autres inspecteurs furent considérablement modifiés. Désormais, les inspecteurs protestants visiteront toutes les ecoles modèles dans leurs districts respectifs.

Enfin, depuis la retraite de l'inspecteur Kerr, la grande péninsule de Gaspé devient un seul district dont l'inspecteur King aura la charge.

CENTRALISATION DES ÉCOLES

La minorité dans notre province, principalement la population anglaise, n'augmente guère. Elle est en outre fortement disséminée, ce qui ajoute une autre difficulté au maintien de ses écoles. Elle pourrait bien envoyer ses enfants à d'autres écoles, mais elle veut donner aux siens une éducation protectrice de sa mentalité, conservatrice de sa langue et de sa foi. C'est son droit, un droit légitime que nous comprenons, respectons et essaierons toujours de faire respecter, comme c'est son impérieux devoir de veiller à sa conservation avec un soin jaloux. Nous n'avons pas de règlement XVII, ni ne songeons à en avoir un.

La minorité peut donc recourir à un autre moyen pour sortir d'une pareille impasse: la centralisation des écoles; mais ce moyen entraîne le transport des enfants sur de longues distances et, partant, une forte dépense additionnelle à laquelle le gouvernement de cette province a bien voulu contribuer, depuis plusieurs années, et pour la minorité seulement, jusqu'à concurrence d'une somme de quatre mille piastres.

L'augmentation du prix de toutes choses, provoquée par la guerre, a exigé qu'on suspende momentanément une politique si libérale, mais la situation étant redevenue normale, elle sera reprise et nous nous en réjouissons grandement et sincèrement pour les intéressés.

ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS DANS LES ÉCOLES ANGLAISES

La minorité veut garder intact son idiome, mais elle désire aussi étudier et apprendre l'autre langue officielle du pays, pour elle,la langue française et fait de sérieux efforts pour y arriver.

L'étude du français, suivant une décision prise par le comité protestant au mois de septembre 1916, commence au quatrième degré et se continue jusqu'à la fin du douzième. Ainsi, les élèves du cours académique ont reçu des leçons de français pendant huit années et doivent avoir une connaissance assez complète de cette langue.

De plus, des instituteurs spécialistes pour l'enseignement du français dans ces académies ont été engagés et le gouvernement, afin

d'assurer le succès d'un autre bon mouvement, accorde à cette fin une subvention annuelle de huit mille piastres.

Enfin, une sympathique et compétente inspectrice, Mlle Léa Tanner, a été chargée de surveiller cet enseignement du français ; son salaire annuel de $2,500 est une autre libéralité à l'égard de la minorité.

L'enseignement du français dans les écoles anglaises, en définitive, se poursuit d'une manière systématique, je dirai, avec enthousiasme. Nous applaudissons à de tels efforts et en inaugurons les meilleurs résultats.

Nous, de la majorité, nous en faisons de semblables pour l'étude de l'anglais.

L'étude de ces deux langues, l'anglais et le français, dans notre pays, est non seulement utile et nécessaire, mais salutaire; elle nous fera mieux nous connaître, mieux nous apprécier mutuellement et, partant, mieux nous entendre; s'il en est ainsi, le but aura été atteint: l'union sans la fusion dans l'entente cordiale. Alors, la nation canadienne naissante marchera sûrement vers ses destinées et prendra promptement une large place, au soleil de la liberté, parmi les nations civilisées.

Et si nous réussissons à faire entrer cette pierre angulaire dans notre édifice national, nous n'aurons point failli à la tâche qui nous a été confiée.

Je termine ce rapport par le résumé des statistiques qui suit:

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Tableau I—Etat général des écoles de la province en 1921

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT	Nombre d'écoles	Instituteurs	Institutrices	ÉLÈVES Garçons	Filles	Total	Présence moyenne	Pourcentage de la présence moyenne
a) Ecoles catholiques								
Ecoles élémentaires	5,686	239	6,967	111,034	116,952	227,986	168,681	73.99
Ecoles modèles	697	814	2,526	57,215	50,910	108,125	86,354	79.86
Académies	378	1,400	3,056	46,964	63,238	110.202	92,798	84.21
Ecoles normales	13	46	151	165	1,050	1,215	1,125	92.59
Ecoles maternelles	22	.....	103	2,878	1,921	4,799	3,675	76.58
Collèges classiques	21	797	.....	9,033	.....	9,033	8,159	90.32
Universités	2	356	19	2,082	611	2,693	2,429	90.20
Ecoles des sourds-muets et des aveugles	3	49	108	212	262	474	439	92.62
Ecole des arts et métiers	16	56	.....	1,682	1,225	2,907	1,365	46.96
Ecoles du soir	53	132	6	4,799	154	4,953	2,777	56.07
Ecoles techniques	6	86	.....	2,069	.....	2,069	1,493	72.16
Ecoles de coupe et de confection	26	.....	26	.....	2,347	2,347	1,452	61.87
Ecoles d'agriculture	2	72	.....	203	.....	203	169	83.25
Ecole des Hautes Etudes commerciales, Montréal	1	42	.....	253	.....	253	202	79.84
Ecole de laiterie de St-Hyacinthe	1	20	.....	216	.....	216	216	100.00
Ecoles indépendantes non subventionnées où l'on donne le cours classique	7	55	.....	469	.....	469	449	95.74
Totaux	6,934	4,164	12,962	239,274	238,670	477,944	371,783	77.79
b) Ecoles protestantes								
Ecoles élémentaires	684	45	1,536	24,787	24,310	49,097	35,893	73.11
Ecoles modèles	52	12	138	1,996	2,139	4,135	2,936	71.00
Académies	46	121	347	6,548	6,558	13,106	10,510	80.19
Ecole normale	1	7	4	1	160	161	152	94.41
Universités	2	234	10	2,258	477	2,735	2,409	88.08
Ecoles des sourds-muets et des aveugles	2	5	15	49	56	105	95	90.48
Ecoles du soir	11	20	.....	597	242	839	490	58.40
Ecole d'agriculture	1	80	4	126	3	129	124	96.12
Totaux	799	524	2,054	36,362	33,945	70,307	52,609	74.83
c) Ensemble des écoles catholiques et des écoles protestantes								
Ecoles élémentaires	6,370	284	8,503	135,821	141,262	277,083	204,574	73.83
Ecoles modèles	749	826	2,664	59,211	53,049	112,260	89,290	79.54
Académies	424	1,521	3,403	53,512	69,796	123,308	103,308	83.78
Ecoles normales	14	53	155	166	1,210	1,376	1,277	92.81
Ecoles maternelles	22	.....	103	2,878	1,921	4,799	3,675	76.58
Collèges classiques catholiques	21	797	.....	9,033	.....	9,033	8,159	90.32
Universités	4	590	29	4,340	1,088	5,428	4,838	89.13
Ecoles des sourds-muets et des aveugles	5	54	123	261	318	579	534	92.23
Ecoles des arts et métiers	16	56	.....	1,682	1,225	2,907	1,365	46.96
Ecoles du soir	64	152	6	5,396	396	5,792	3,267	56.41
Ecoles techniques	6	86	.....	2,069	.....	2,069	1,493	72.16
Ecoles de coupe et de confection	26	.....	26	.....	2,347	2,347	1,452	61.87
Ecoles d'agriculture	3	152	4	329	3	332	293	88.25
Ecole des Hautes Etudes commerciales, Montréal	1	42	.....	253	.....	253	202	79.84
Ecole de laiterie de St-Hyacinthe	1	20	.....	216	.....	216	216	100.00
Ecoles indépendantes non subventionnées où l'on donne le cours classique	7	55	.....	469	.....	469	449	95.74
Totaux	7,733	4,688	15,016	275,636	272,615	548,251	424,392	77.41

Tableau II—Suite—Sommaire des statistiques des écoles de la province

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT	1920-21	1919-20	Augmentation	Diminution
a) Ecoles élémentaires catholiques				
Nombre d'écoles sous contrôle des commissaires	5,443	5,389	54	.....
Nombre d'écoles sous contrôle des syndics	105	109	.....	4
Total des écoles sous contrôle	5,548	5,498	50	.....
Nombre d'écoles indépendantes	138	110	28	.....
Elèves des écoles sous contrôle	221,478	216,907	4,571	.....
Elèves des écoles indépendantes	6,508	6,422	86	.....
Elèves catholiques	227,626	212,123	15,503	.....
Elèves protestants	360	244	116	.....
Total des élèves	227,986	223,329	4,657	.....
Présence moyenne des élèves	168,681	160,639	8,042	.....
Pourcentage de la présence moyenne des élèves	73.99	71.93	2.06	.....
Nombre d'instituteurs laïques brevetés	61	60	1	.....
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés	6	4	2	.....
Nombre d'institutrices laïques brevetées	5,475	5,552	.....	77
Nombre d'institutrices laïques non brevetées	618	436	182	.....
Total des instituteurs et des institutrices laïques	6,160	6,052	108	.....
Nombre d'instituteurs religieux	172	170	2	.....
Nombre d'institutrices religieuses	874	873	1	.....
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés :				
Dans les villes	$ 1,321	$ 1,098	$ 223	.....
Dans les campagnes	$ 795	$ 820	.....	$ 25
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées :				
Dans les villes	$ 494	$ 454	$ 40	.....
Dans les campagnes	$ 263	$ 215	$ 48	.....
b) Ecoles élémentaires protestantes				
Nombre d'écoles sous contrôle des commissaires	495	505	.....	10
Nombre d'écoles sous contrôle des syndics	182	192	.....	10
Total des écoles sous contrôle	677	697	.....	20
Nombre d'écoles indépendantes	7	7	.....	.....
Elèves des écoles sous contrôle	48,993	46,872	2,121	.....
Elèves des écoles indépendantes	104	155	.....	51
Elèves protestants	47,445	42,928	4,517	.....
Elèves catholiques	1,652	1,371	281	.....
Total des élèves	49,097	47,027	2,070	.....
Présence moyenne des élèves	35,893	33,170	2,723	.....
Pourcentage de la présence moyenne des élèves	73.11	70.53	2.58	.....
Nombre d'instituteurs laïques brevetés	38	39	.....	1
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés	5	11	.....	6
Nombre d'institutrices laïques brevetées	1,221	1,188	33	.....
Nombre d'institutrices laïques non brevetées	315	337	.....	22
Total des instituteurs et des institutrices laïques	1,579	1,575	4	.....
Nombre de ministres du culte	2	6	.....	4
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés :				
Dans les villes	$ 2,648	$ 2,216	$ 432	.....
Dans les campagnes	$ 2,233	$ 1,147	$ 1,086	.....
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées :				
Dans les villes	$ 1,205	$ 1,008	$ 197	.....
Dans les campagnes	$ 570	$ 416	$ 154	.....

Tableau II—Suite—Sommaire des statistiques des écoles de la province

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT	1920-21	1919-20	Augmentation	Diminution
c) Ecoles modèles catholiques				
Nombre d'écoles modèles sous contrôle :				
Des commissaires	555	558	.....	3
Des syndics	11	7	4	.....
Nombre d'écoles modèles indépendantes	131	135	.....	4
Total des écoles modèles catholiques	697	700	.....	3
Elèves des écoles modèles sous contrôle	94,215	93,047	1,168	.....
Elèves des écoles modèles indépendantes	13,910	12,760	1,150	.....
Elèves catholiques	107,881	105,574	2,307	.....
Elèves protestants	244	233	11	.....
Total des élèves dans les écoles modèles catholiques	108,125	105,807	2,318	.....
Présence moyenne des élèves	86,354	80,999	5,355	.....
Pourcentage de la présence moyenne des élèves	79.86	76.55	3.31	.....
Nombre d'instituteurs laïques brevetés	255	274	.....	19
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés	17	16	1	.....
Nombre d'institutrices laïques brevetées	740	675	65	.....
Nombre d'institutrices laïques non brevetées	34	28	6	.....
d) Académies catholiques				
Nombre d'académies sous contrôle				
Des commissaires	175	174	1	.....
Des syndics	2	2	.....	.....
Nombre d'académies indépendantes	201	195	6	.....
Total des académies catholiques	378	371	7	.....
Elèves des académies sous contrôle	77,090	71,850	5,240	.....
Elèves des académies indépendantes	33,112	31,371	2,741	.....
Elèves catholiques	109,661	102,767	6,894	.....
Elèves protestants	541	454	87	.....
Total des élèves dans les académies catholiques	110,202	103,221	6,981	.....
Présence moyenne des élèves	92,798	85,023	7,775	.....
Pourcentage de la présence moyenne des élèves	84.21	82.37	1.84	.....
Nombre d'instituteurs la ques brevetés	148	118	30	.....
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés	25	17	8	.....
Nombre d'institutrices laïques brevetées	330	249	81	.....
Nombre d'institutrices laiques non brevetées	30	34	.....	4
Grand total des élèves dans les écoles modèles et les académies catholiques	218,327	209,028	9,299	.....
Grand total de la présence moyenne des élèves	179,152	166,022	13,130	.....
Total des instituteurs et institutrices laïques dans les écoles modèles et les académies	1,579	1,411	168	.....
Nombre d'instituteurs religieux dans les écoles modèles et les académies	1,769	1,704	65	.....
Nombre d'institutrices religieuses dans les écoles modèles et les académies	4,448	4,310	138	.....
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés dans les écoles modèles et les académies :				
Dans les villes	$ 1,352	$ 1,216	$ 136	.....
Dans les campagnes	$ 831	$ 683	$ 148	.....
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées dans les écoles modèles et les académies :				
Dans les villes	$ 591	$ 497	$ 94	.....
Dans les campagnes	$ 287	$ 243	$ 44	.....

Tableau II—Suite—Sommaire des statistiques des écoles de la province

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT	1920-21	1919-20	Augmentation	Diminution
e) Ecoles modèles protestantes				
Nombre d'écoles modèles sous contrôle :				
Des commissaires	38	42	.....	4
Des syndics	14	15	.....	1
Total des écoles modèles protestantes	52	57	.....	5
Elèves protestants	3,828	4,324	.....	496
Elèves catholiques	307	219	88	.....
Total des élèves dans les écoles modèles protestantes	4,135	4,543	.....	408
Présence moyenne des élèves	2,936	3,170	.....	234
Pourcentage de la présence moyenne des élèves	71.00	69.78	1.22	.....
Nombre d'instituteurs laïques brevetés	8	12	.....	4
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés	3	2	1	.....
Nombre d'institutrices laïques brevetées	118	139	.....	21
Nombre d'institutrices laïques non brevetées	20	13	7	.....
f) Académies protestantes				
Nombre d'académies sous contrôle :				
Des commissaires	31	30	1	.....
Des syndics	9	11	.....	2
Nombre d'académies indépendantes	6	.....	6	.....
Total des académies protestantes	46	41	5	.....
Elèves des académies sous contrôle	12,069	11,960	109	.....
Elèves des académies indépendantes	1,037	.....	1,037	.....
Elèves protestants	12,63	11,633	1,002	.....
Elèves catholiques	471	327	144	.....
Total des élèves dans les académies protestantes	13,106	11,960	1,146	.....
Présence moyenne des élèves	10,510	9,376	1,134	.....
Pourcentage de la présence moyenne des élèves	80.19	78.39	1.80	.....
Nombre d'instituteurs laïques brevetés	93	88	5	.....
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés	21	24	.....	3
Nombre d'institutrices laïques brevetées	319	301	18	.....
Nombre d'institutrices laïques non brevetées	28	27	1	.....
Grand total des élèves dans les écoles modèles et les académies protestantes	17,241	16,503	738	.....
Grand total de la présence moyenne des élèves	13,446	12,546	900	.....
Total des instituteurs et des institutrices laïques dans les écoles modèles et les académies	610	606	4	.....
Nombre de ministres du culte dans les écoles modèles et les académies	8	3	5	.....
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés dans les écoles modèles et les académies :				
Dans les villes	$ 2.249	$ 1,895	$ 354	.....
Dans les campagnes	$ 1,679	$ 1,593	$ 86	.....
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées dans les écoles modèles et les académies :				
Dans les villes	$ 1,156	$ 936	$ 220	.....
Dans les campagnes	$ 770	$ 641	$ 129	.....
g) Collèges classiques catholiques				
Nombre de collèges classiques	21	21	.....	.....
Elèves dans le cours primaire	804	.....	804	.....
Elèves dans le cours commercial	2,539	2,907	.....	368
Elèves dans le cours classique	5,690	5,725	.....	35
Total des élèves	9,033	8,632	401	.....
Présence moyenne des élèves	8,159	7,940	219	.....
Pourcentage de la présence moyenne	90.32	91.98	.....	1.66
Nombre de professeurs laïques	49	47	2	.....
Nombre de professeurs religieux	748	695	53	.....
Total des professeurs	797	742	55	.....

Tableau III—Enfants recensés et élèves inscrits dans les écoles

Division d'après l'âge des enfants et des élèves	Nombre d'enfants d'après le recensement annuel	Nombre d'élèves inscrits dans les écoles (1)
Garçons de 5 à 7 ans	61,799	46,412
Garçons de 7 à 14 ans	193,398	182,374
Garçons de 14 à 16 ans	44,603	15,629
Garçons de 16 à 18 ans	35,556	3,525
Garçons au-dessus de 18 ans	(2)	604
Totaux	335,356	248,544
Filles de 5 à 7 ans	60,424	48,483
Filles de 7 à 14 ans	192,583	186,147
Filles de 14 à 16 ans	43,418	21,709
Filles de 16 à 18 ans	32,928	6,977
Filles au-dessus de 18 ans	(2)	791
Totaux	329,353	264,107
Grands totaux	664,709	512,651

(1) Ces chiffres n'indiquent que les élèves inscrits dans les écoles élémentaires, modèles et les académies ; il y a, de plus, 35,600 élèves dans les universités, les collèges classiques, les écoles normales et les écoles spéciales.
(2) Le recensement annuel ne comprend que les enfants de 5 à 18 ans.

Tableau IV—Résumé statistique concernant les instituteurs et les institutrices

Instituteurs et institutrices laïques des écoles élémentaires modèles et des académies	Non brevetés	Brevetés	Brevetés pour écoles			Ayant le brevet		Total des instituteurs et des institutrices
			Elémentaires	Modèles	Académies	D'une école normale	D'un bureau d'examinateurs	
Instituteurs des écoles catholiques	48	464	47	139	278	247	217	512
Instituteurs des écoles protestantes	29	139	6	28	105	43	96	168
Institutrices des écoles catholiques	682	6,545	3,895	2,219	431	1,462	5,083	7,227
Institutrices des écoles protestantes	363	1,658	582	969	107	1,203	455	2,021
Totaux	1,122	8,806	4,530	3,355	921	2,955	5,851	9,928

Professeurs et institutrices laïques enseignant dans les universités, les écoles normales, les collèges et les écoles spéciales	1,185
Grand total des professeurs, des instituteurs et des institutrices laïques	11,113
Membres du clergé dans les collèges et quelques autres écoles	933
Religieux, Frères	2,006
Religieuses	5,652
Total des institutrices et des instituteurs religieux	8,591
Grand total des professeurs, des instituteurs et des institutrices	19,704

Tableau V—Etat comparatif des contributions générales scolaires

—	Année 1920-21	Année 1919-20	Augmentation	Diminution
a) Contributions des municipalités et des institutions indépendantes				
Taxe annuelle	$10,796,468.00	$ 9,181,295.58	$ 1,615,172.42	.....
Taxe spéciale	715,357.00	626,232.76	89,124.24	.....
Contributions mensuelles	497,682.48	449,050.44	48,632.04	.....
Contributions des institutions scolaires indépendantes subventionnées	7,762,000.00	6,610,718.00	1,151,282.00	.....
Totaux	19,771,507.48	16,867,296.78	2,904,210.70	.....
Augmentation nette	.....	.....	2,904,210.70	.....
b) Contributions du gouvernement				
1. Payé par le département de l'Instruction publique :				
Ecoles publiques	$ 425,000.00	$ 425,000.00	.....	.....
Ecoles supérieures catholiques	84,000.00	84,000.00	.....	.....
Autres subventions aux écoles supérieures et techniques	270,000.00	275,000.00	.....	5,000.00
Ecoles supérieures protestantes	80,021.12	75,519.62	4,501.50	.....
Conseil de l'Instruction publique	5,160.60	5.213.81	.....	53.21
Ecoles normales	185,000.00	185,000.00	.....	.....
Institutions pour les sourds-muets et les aveugles	39,800.00	39,800.00	.....	.....
Fonds de pension des instituteurs (ancien)	8,000.00	8,000.00	.....	.....
Fonds de pension des instituteurs (nouveau)	39,238.76	39,235.50	3.26	.....
Inspection des écoles	118,100.00	111,000.00	7,100.00	.....
Municipalités pauvres catholiques	25,009.60	25,000.60	.....	.....
Municipalités pauvres protestantes	4,990.40	4,990.40	.....	.....
Livres à donner en prix	21,156.59	12,000.00	9,156.59	.....
Publication des journaux de l'Instruction publique	11,300.00	11,300.00	.....	.....
Allocations aux municipalités les plus méritantes	11,055.00	11,000.00	55.00	.....
Conférences pédagogiques	9,500.00	9,500.00	.....	.....
Fonds des écoles élémentaires, S.R.P.Q., 1909, Art. 2944 à 2949	150,000.00	150,000.00	.....	.....
Rapport du Surintendant	2,431.22	2,561.11	.....	129.89
Aide supplémentaire au comité protestant	1,500.00	1,500.00	.....	.....
Musée scolaire	600.00	600.00	.....	.....
Octrois pour nouvelles académies pour garçons	50,000.00	50,000.00	.....	.....
Octrois aux munic. rurales qui emploient des instituteurs pour garçons	14,000.00	14,000.00	.....	.....
Pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires	5,000.00	5,000.00	.....	.....
Gratifications aux instituteurs et aux institutrices	54,155.00	51,000.00	3,155.00	.....
Totaux	1,615,018.29	1,596,230.04	23,971.35	5,183.10
2. Payé par le Secrétaire de la province	336,145.96	363,779.60	.....	27,633.64
3. Payé par le Ministre des travaux publics	12,053.60	8,738.42	3,315.18	.....
4. Payé par le Trésorier de la province	.....	(1) 12,780.00	.....	12,780.00
5. Payé par le Ministre de l'agriculture	380,253.59	344,580.45	35,673.14	.....
6. Payé par le Ministre des terres et forêts	8,000.00	8,000.00	.....	.....
Totaux (2, 3, 4, 5, 6)	736,453.15	737,878.47	38,988.32	40,413.64
Grands totaux (*a*, *b*)	22,122,978.92	19,201,405.29	2,967,170.37	45,596.74
Augmentation nette	.....	.....	2,921,573.63	.....

(1) Payé par le Trésorier provincial pour fins d'instruction publique.

Tableau VI—Traitements moyens des instituteurs et des institutrices laïques

—	1920-21	1919-20	1918-19	1917-18	1916-17	1915-16
a) Ecoles catholiques :						
Instituteurs	$ 1,280	$ 1,137	$ 990	$ 890	$ 825	$ 793
Institutrices	308	251	224	213	204	198
b) Ecoles protestantes :						
Instituteurs	2,300	1,925	1,716	1,643	1,695	1,477
Institutrices	1,013	827	658	606	582	563
c) Écoles catholiques et écoles protestantes :						
Instituteurs	1,515	1,322	1,139	1,039	1,022	966
Institutrices	450	354	311	295	284	273

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

CYRILLE-F. DELAGE,

Surintendant.

APPENDICE N° 1

RAPPORTS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES

RAPPORTS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES

INSPECTEURS CATHOLIQUES

M. ALPHONSE-L. AUGER

CHARLESBOURG, 28 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district ; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				27	.....
b) Sous contrôle des syndics				1	.....
Total				.....	28
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				134	.....
b) Modèles				17	.....
c) Académiques				2	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				10	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				18	.....
Total				.....	181
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	14	3	.....	17	.....
b) Instituteurs religieux	45	20	.....	65	.....
c) Institutrices laïques	188	10	.....	198	.....
d) Institutrices religieuses	63	111	.....	174	.....
Total				.....	454
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				900 00	.....
dans les académies				1,000.00	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				461.36	.....
dans les académies				437.50	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				245.90	.....
dans les écoles modèles				362.00	.....
dans les académies				.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				297.62	.....
dans les écoles modèles				378.57	.....
dans les académies				.....	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	1323	Filles de 5 à 7 ans.	1265	2,588	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	4374	Filles de 7 à 14 ans.	4361	8,735	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	1243	Filles de 14 à 16 ans.	1116	2,359	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	885	Filles de 16 à 18 ans.	884	1,769	.....
Total				.....	15,451

6.—Nombre d'élèves inscrits :		
a) Dans les écoles élémentaires	5731	.....
b) Dans les écoles modèles	3968	.....
c) Dans les académies	665	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées	909	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	1418	.....
Total	.....	12,691
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :		
a) Dans les écoles élémentaires	82.83%	.....
b) Dans les écoles modèles	86.36%	.....
c) Dans les académies	91.57%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées	92.18%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	86.45%	.....
f) Présence moyenne générale	85.47%	.....
8.—Classification des élèves :		
Dans le cours préparatoire	1112	.....
En première année	4123	.....
En deuxième année	2782	.....
En troisième année	2056	.....
En quatrième année	1399	.....
En cinquième année	715	.....
En sixième année	305	.....
En septième année	137	.....
En huitième année	62	.....
Total	.....	12,691

REMARQUES GÉNÉRALES

Mon district d'inspection devient de plus en plus important. Cette année, il compte 181 écoles, soit 153 sous contrôle et 28 indépendantes.

Le personnel enseignant comprend 454 titulaires, religieux et laïcs.

Les écoles ont été fréquentées par plus de 13,000 élèves.

Le résultat général de l'année scolaire 1921-1922 a été très satisfaisant.

Au cours de l'automne 1921, j'ai donné une vingtaine de conférences sur les sujets suivants: "De l'autorité dans l'école, des statistiques scolaires et de l'enseignement du dessin". Ces causeries, au nombre d'environ soixante, ont réuni plus de trois cents membres du personnel enseignant. En maints endroits, MM. les commissaires et les secrétaires-trésoriers ont bien voulu m'honorer de leur présence.

L'organisation pédagogique des écoles a été ma principale préoccupation surtout au cours de ma première visite annuelle.

Le classement des élèves, généralement bien fait dans les écoles tenues par des titulaires expérimentés, laissait à désirer dans quelques écoles dirigées par des institutrices à leur début dans l'enseignement. Avec discernement, pour ne froisser aucune susceptibilité, je me suis efforcé de remédier à ces lacunes passagères.

Treize communautés religieuses se partagent l'enseignement dans mon vaste district. Bien que leurs noms soient avantageusement connus, permettez-moi, M. le Surintendant, de les inscrire au tableau d'honneur: Les Frères des Écoles Chrétiennes, les Clercs de St-Viateur et les Frères de l'Instruction Chrétienne; les Dames Ursulines, les Sœurs de la

Congrégation Notre-Dame, de la Providence, de l'Assomption, de Ste-Anne, des Saints Noms de Jésus et de Marie, les Filles de Jésus, les Sœurs Grises de la Croix, les Dominicaines et les Sœurs de Marie Réparatrice.

L'élément laïc a été représenté par 17 instituteurs et 188 institutrices. Les titulaires des classes, religieux et laïcs, ont fait preuve d'un dévouement inlassable dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans les centres importants où la fréquentation scolaire fut constante, les progrès furent excellents. De très heureux résultats ont été aussi obtenus dans les écoles rurales. A plusieurs points de vue, l'année scolaire 1921-22 a été bien fructueuse.

Le bon fonctionnement de notre système éducatif nécessite le précieux concours des autorités religieuses et scolaires. Pour obtenir ce desideratum, il est nécessaire, pour nous, de visiter MM. les curés et les commissaires, de les entretenir sur les choses scolaires de leur paroisse respective, de leur faire voir sur place, autant que possible, la mise en œuvre du programme des études, ainsi que l'état des propriétés dont ils ont l'administration. Cet objectif, j'ai pu heureusement l'atteindre par des procédés bienveillants, conciliants toujours, en tenant compte d'une situation parfois gênante. Généralement, MM. les commissaires se font un devoir de m'accompagner aux écoles, spécialement lors de ma deuxième visite annuelle. Ensemble, nous procédons aux examens des élèves, constatant les progrès réalisés dans les classes, le savoir-faire des institutrices, et, nous rendant compte en même temps, de l'état des maisons d'école et de leurs dépendances, du mobilier et des fournitures scolaires. S'agit-il d'une amélioration urgente, MM. les commissaires constatent de visu, avec moi, les besoins immédiats, et les réparations nécessaires sont consenties volontiers. Dans la généralité des cas la persuasion vaut mieux que la contrainte.

Pour vous donner une idée tangible des observations précédentes, je suis heureux de vous déclarer, M. le Surintendant, que, l'an dernier, 23 municipalités scolaires sur 28 ont déboursé un montant total de $266,-847.35 cts pour la construction de maisons d'école, leur ameublement, et pour diverses réparations. Ces améliorations importantes ont été faites, non à la suite d'ordres formels de ma part, mais après ententes réciproques avec les membres des corporations scolaires intéressées.

Les traitements des instituteurs et des institutrices s'améliorent graduellement. Quatorze instituteurs laïcs, sous contrôle, ont reçu un salaire moyen de $935.71 pour l'année 1921-22, contre $873.50 l'an dernier.

Ci-suit un tableau indiquant les traitements payés aux institutrices sous contrôle pour l'année 1921-1922:

$450.	$400.	$350.	$300.	$275.	$250.	$225.	$200.	$175.
1	34	8	3	21	61	5	49	6

Les institutrices expérimentées devraient être généreusement rétribuées. Les commissaires n'hésiteraient pas à donner un salaire de $350. et même plus, à des institutrices méritantes qui donnent entière satisfaction, mais ils ne peuvent que difficilement consentir à payer de tels traitements aux débutantes qui, pour la plupart, ne feront qu'un stage éphénière dans l'enseignement. Ne serait-il pas opportun de modifier les règlements concernant les conditions requises pour avoir droit aux subventions accordées sur les minima des traitements?

Ainsi, une corporation scolaire qui emploie quatre institutrices, au lieu de donner à chacune la somme de $350, afin de recevoir les quatre octrois en question, pourrait débourser différemment le même montant en payant ses institutrices par ordre de mérite. Assurément, cette manière de procéder encouragerait les institutrices "de carrière", lesquelles deviendraient de plus en plus nombreuses. N'oublions pas que la bonne institutrice fait la bonne école.

Deux nouvelles communautés religieuses viennent de s'établir dans mon district: les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, et les Sœurs de Marie Réparatrice.

Les premières sous le contrôle des commissaires, ont fait leur début, à St-Joseph-de-Maskinongé, dans une école élémentaire, divisée en trois classes. Lors de ma seconde visite annuelle, faite en compagnie de M. J.-B. Ernest Magnan, secrétaire-trésorier, les progrès constatés furent tels que je m'empressai de recommander cette école élémentaire pour le titre d'école modèle.

Les Révérendes Sœurs de Marie Réparatrice ont établi une académie indépendante aux Trois-Rivières. Outre leurs classes du jour, les Révérendes Sœurs ont donné des cours gratuits du soir pour les jeunes filles qui travaillent.

Ces cours gratuits ont duré du 1er octobre 1921 jusqu'au 1er avril 1922, et ils ont été suivis par 350 élèves qui ont étudié les langues française et anglaise, la sténographie, le dessin, la peinture, la couture et divers travaux à l'aiguille.

Pendant les trois premiers mois, il n'y a eu que quelques absences aux cours. Pendant les trois derniers mois, l'assistance, quoique moins nombreuse, a été très satisfaisante. Dix institutrices Religieuses ont été employées à ces divers cours.

En compagnie de Mgr Massicotte, curé de la cathédrale des Trois-Rivières, j'ai eu l'honneur de visiter ces cours gratuits du soir, et j'ai profité de l'occasion pour féliciter les très dévouées Religieuses, et pour encourager les élèves à assister régulièrement aux leçons si généreusement données pour leur plus grand bien. Les Révérendes Sœurs de Marie Réparatrice méritent d'être encouragées dans leurs œuvres bienfaisantes et fécondes.

Trois maisons d'école ont été construites durant l'année 1921. Aux Trois-Rivières, à St-Cuthbert et à St-Charles-de-Mandeville.

Par son importance, la nouvelle école St-François-Xavier, des Trois-Rivières, mérite d'être spécialement mentionnée. Cette vaste construction compte 16 salles de classe, une grande salle de récréation, un logement spacieux et confortable pour les Frères etc. Le coût total de cette magnifique école, y compris le terrain, l'ameublement et les fournitures scolaires, s'élève à $238,706.49 cts.

Hommages et félicitations à MM. les commissaires des Trois-Rivières pour avoir bien voulu doter leur ville d'une nouvelle maison d'école tout à fait moderne, et de l'avoir pourvue de tout ce qui est nécessaire à son bon fonctionnement.

Cette remarquable institution, fréquentée par huit cents élèves, est sous l'habile direction du Rév. Frère Muranus, des Écoles Chrétiennes.

Seule, la ville des Trois-Rivières est aussi considérable qu'un district ordinaire d'inspection. Ses écoles primaires sont tenues par 179 titulaires, et elles sont fréquentées par 5,550 élèves. Mais ce n'est qu'une municipalité scolaire sur 28 qu'il me faut visiter deux fois par année. Évidemment, ma tâche est lourde. En conséquence, une subdivision de mon district me semble opportune.

Les secrétaire-trésoriers ne sont pas tous équitablement remunérés pour les services qu'ils rendent. Pourtant, le secrétaire-trésorier, n'est-il pas l'âme de la corporation scolaire ? Il est à la fois administrateur des biens de la municipalité et directeur des écoles. Par la nature même de ses fonctions, cet officier scolaire ne devrait pas recevoir un salaire inférieur à $100. annuellement, et dans toute municipalité comptant au

moins quatre écoles, le salaire du secrétaire-trésorier devrait être égal à celui qui st accordé aux institutrices.

Un fait déplorable s'est produit durant l'année scolaire 1921-22.

L'hospice Ste-Anne du village de Yamachiche, refuge des viellards et des orphelins, a été détruit de fond en comble par un incendie. Les Révérendes Sœurs de la Providence y donnaient annuellement l'instruction à une vingtaine d'enfants. Les faibles ressources de l'institution seront un obstacle sérieux à sa reconstruction qui pour cette raison, semble problématique.

Primes aux municipalités les plus méritantes:

Voici les noms des municipalités qui ont mérité une prime en vertu de l'arrêté en conseil du 2 décembre 1905:

1. St-Charles-de-Mandeville.....$60.00
2. Ste-Ursule..... 50.00
3. St-Cuthbert..... 40.00
4. St-Didace, village..... 35.00
5. Ste-Angèle-de-Prémont..... 30.00

Gratifications aux institutrices et aux instituteurs les plus méritants.

Les titulaires dont les noms suivent ont mérité une gratification de vingt piastres pour leurs succès dans l'enseignement:

Mlles Régina Perreault, Les Trois-Rivières; Élodia, St-Martin, Les Trois-Rivières; Gratia Gervais, Les Trois-Rivières; Gabrielle Magnan, Maskinongé; Alcée Paquin, Maskinongé; M.-Anne Lafrenière, St-Cuthbert; Éliane LeSage, Louiseville, Maxilia Ricard, Louiseville; Florentine Lebeau, St-Justin, Jeannette Robert, St-Sévère; Elmira Boisclair, Charette, Cécile Panneton, Yamachiche; Fébronia Bergeron, St-Léon, Flore Guinard, St-Barthélemy; Yvonne Lefrançois, St-Didace; Albertine Bergeron, Mandeville; Marie-Anne Malbœuf, Ste-Ursule; MM. Yves Le Berre, Les Trois-Rivières; Hormisdas Mathieu, Les Trois-Rivières.

Je recommande les municipalités pauvres suivantes:

Pointe-du-Lac No 1, St-Élie-de-Caxton, Hunterstown, Ste-Ursule, diss., Ste-Angèle-de-Prémont, St-Charles-de-Mandeville.

Ci-suit la classification des municipalités par ordre de mérite:

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Trois-Rivières....	12	8.9	9.2	9.1	9.	10.	46.2	Excellent.	9.5	8.5	18.	Excellent.
2	St-Didace, village..	1	9.	9.	9.	8.	10.	45.	"	10.	9.	19.	"
3	Riv.-du-Loup No 1	2	9.	9.	7.5	7.5	10.	43.	"	10.	8.5	18.5	"
4	Pointe-du-Lac, vill.	1	8.	9.	7.	7.	10.	41.	"	10.	9.	19.	"
5	St-Alexis-des-Mts.	7	8.4	8.1	9.	8.	10.	43.5	"	8.4	7.4	15.8	Très bien.
6	St-Chs-de-Mande	6	8.5	8.6	8.	7.	10.	42.1	"	8.3	7.8	16.1	Excellent.
7	Banl. des T.-Riv..	4	8.7	7.7	8.	10.	10.	44.4	"	8.2	7.5	15.7	Très bien.
8	St-Justin, par....	4	8.5	8.2	8.	8.	9.	41.7	"	8.7	7.7	16.4	Excellent.
9	Dumontier, (St-L)	10	8.5	8.5	7.6	7.1	9.7	41.4	"	8.6	8.	16.6	"
10	St-Justin, village..	1	5.	9.	8.	8.	10.	40.	Très bien.	9.	9.	18.	"
11	St-Paulin.....	5	8.4	8.6	7.	7.	10.	41.	Excellent.	8.4	7.6	16.	Très bien.
12	Ste-Ursule, diss...	1	9.	10.	7.	6.	10.	42.	"	8.	7.	15.	"
13	Ste-Ursule.....	8	9.	8.2	8.6	6.	10.	41.8	"	8.	7.1	15.1	"
14	St-Didace, par....	6	8.6	8.1	8.	7.	10.	41.7	"	7.8	7.3	15.1	"
15	St-Cuthbert.....	9	7.8	8.4	8.	8.	9.1	41.3	"	7.9	7.5	15.4	"
16	Charette.....	4	9.5	9.	7.7	7.	10.	43.2	"	7.2	6.2	13.4	"
17	Yamachiche.....	14	8.4	8.4	7.3	6.4	10.	40.5	"	8.1	7.6	15.7	"
18	St-Jos-de-Maskin.	8	7.7	8.2	7.3	7.6	10.	40.8	"	8.1	7.3	15.4	"
19	Ste-Ang.-de-Prém	4	8.2	8.2	8.7	7.7	8.5	41.3	"	7.5	6.7	14.2	"
20	St-Barthélémi....	10	7.8	8.3	6.2	6.8	10.	39.1	Très bien.	8.4	7.6	16.	"
21	Pte-du-Lac, No 1.	4	8.2	7.7	7.	6.5	10.	39.4	"	8.2	7.5	15.7	"
22	St-Sévère.....	5	7.2	7.8	7.2	6.4	10.	38.6	"	8.	7.8	15.8	"
23	St-Viat.-d'Anjou..	2	7.	7.5	7.	7.	9.	37.5	"	8.	7.5	15.5	"
24	Pte-du-Lac, No 2.	1	5.	8.	7.	8.	10.	38.	"	8.	7.	15.	"
25	St-Élie-de-Caxton	4	7.5	7.7	7.	6.	9.5	37.7	"	7.7	7.	14.7	"
26	St-Barnabé-Nord.	8	7.4	7.2	5.9	6.	10.	36.5	"	8.2	7.6	15.8	"
27	Rivière-du-Loup No 2....	9	7.3	8.	5.	5.3	10.	35.6	"	8.3	7.5	15.8	"
28	Hunterstown.....	2	5.5	7.5	7.	7.	10.	37.	"	7.5	6.5	14.	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A.-L. AUGER,

Insp. d'écoles

M. AVELIN BEAUDET.

ST-AGAPIT, 27 août 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE

				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				19	.....
b) Sous contrôle des syndics				1	.....
Total				.....	20
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				142	.....
b) Modèles				4	.....
c) Académiques				2	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				3	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				2	.....
Total				.....	153
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	.....	.....	.....	.....	.....
b) Instituteurs religieux	15	.....	.....	15	.....
c) Institutrices laïques	172	3	.....	175	.....
d) Institutrices religieuses	18	22	.....	40	.....
Total				.....	230
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				406.66	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				255.27	.....
dans les écoles modèles				308.82	.....
dans les académies				300.00	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				300.00	.....
dans les écoles modèles				286.66	.....
dans les académies				.....	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	563	Filles de 5 à 7 ans.	662	.....	1,225
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2556	Filles de 7 à 14 ans.	2667	.....	5,223
c) Garçons de 14 à 16 ans.	410	Filles de 14 à 16 ans.	451	.....	861
d) Garçons de 16 à 18 ans	418	Filles de 16 à 18 ans.	393	.....	811
Total				.....	8,120
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				4271	.....
b) Dans les écoles modèles				982	.....
c) Dans les académies				726	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				387	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				82	.....
Total				.....	6,448
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				75.06%	.....
b) Dans les écoles modèles				78.41%	.....
c) Dans les académies				86.77%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				87.08%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				73.17%	.....
f) Présence moyenne générale				.....	77.58%
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				1073	.....
En première année				1467	.....
En deuxième année				1492	.....
En troisième année				1343	.....
En quatrième année				686	.....
En cinquième année				190	.....
En sixième année				112	.....
En septième année				65	.....
En huitième année				20	.....
Total				.....	6,448

REMARQNES GÉNÉRALES

Je suis, en général, satisfait des résultats obtenus, La plupart des titulaires se sont acquittés de leurs devoirs avec assez de succès. J'aurais désiré avoir assez de primes pour récompenser toutes les institutrices qui ont bien réussi dans l'enseignement.

Il y a une légère amélioration da ns le nombre d'institutrices non diplomées.—L'an dernier, vingt-huit titulaires non brevetées enseignaient dans mon district, cette année vingt-trois ont encore enseigné sans brevet; mais je crois qu'avec un peu de bonne volonté et en s'y prenant d'avance, MM. les commissaires pourraient se procurer les services d'institutrices qualifiées pour toutes leurs écoles.

Je fais aussi remarquer que le paragraphe 8 de l'article 2709 du *Code Scolaire* a été moins bien observé cette année. Certaines commissions scolaires semblent l'avoir complètement oublié; d'autres n'ont fait qu'une visite, ou n'ont visité que quelques écoles.

Il me fait plaisir de noter que le nombre d'écoles ne rencontrant pas les exigences des règlements scolaires diminue de plus en plus. Espérons qu'avant peu toutes les écoles de mon district seront conformes aux exigences des lois scolaires.

Voici la liste des cinq municipalités qui ont mérité une prime en vertu de l'arrêté en conseil en date du 2 décembre 1905.

St-Pierre-Baptiste	$60.00
St-Sylvestre	$50.00
St-Rémi-de-Tingwick	$40.00
Chénier	$35.00
Sacré-Cœur-de-Marie	$30.00

Les primes pour succès obtenus dans l'enseignement ont été méritées par: Angélina Faucher, Adèle Boucher, Justine Pepin, Alice Pellerin, Rose-Anna Côté, Eugénie Roux, Rose-Anna Brunelle, Héléna Gosselin, Alice Martel, Lydia Chardonnet, Mary Murphy, Marie-Alma Blais, Berthe Rousseau, Marie-Louise Martineau, Léonie Lafleur, Émilia Dubois, Marie-Anne Turmelle, Imelda Dumont, Rose-Anna Jobin.

Ci-suit la classification des municipalités par ordre de mérite:

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Paul-de-Chester, village.....	1	10.	10.	7.5	8.5	10.	46.	Excellent.	8.	8.	16.	Très bien.
2	St-Alphonse-de-Thetford.....	9	9.	10.	8.	9.	10.	46.	"	7.5	7.5	15.	Bien.
3	Robertsonville....	1	10.	10.	6.5	9.	10.	45.5	"	8.	8.	16.	Très bien.
4	St-Rémi-de-Tingwick.....	6	9.9	10.	7.5	8.1	10.	45.5	"	7.1	7.1	14.2	Bien.
5	St-Patr.-de-Beaur.	4	10.	10.	7.	8.	10.	45.	Très bien.	7.4	6.9	14.3	"
6	St-Pierre-Baptiste	8	9.1	10.	7.5	8.	10.	44.6	"	7.6	7.5	15.1	"
7	Thetford-Mines ..	7	7.9	10.	7.5	9.	10.	44.4	"	7.7	7.3	15.	"
8	St-Ant-de-Pontb..	7	9.3	10.	7.	8.	10.	44.5	"	7.4	7.	14.4	"
9	Irlande-Nord.....	8	8.6	10.	7.8	7.6	10.	44.	"	7.4	7.3	14.7	"
10	Sacré-C.-de-Marie	10	9.1	10.	6.8	8.	10.	43.9	"	7.4	7.1	14.5	"
11	Inverness.....	10	9.	9.3	7.2	8.3	10.	43.8	"	7.4	7.3	14.7	"
12	Chénier.....	14	8.7	8.6	8.	8.1	10.	43.4	"	7.7	7.5	15.2	"
13	Leeds, diss.....	4	8.5	10.	6.5	8.2	10.	43.2	"	7.5	7.5	15.	"
14	St-Paul-de-Chester, par.....	12	8.6	10.	7.	7.5	10.	43.1	"	7.6	7.5	15.1	"
15	St-Sylvestre.....	9	7.4	10.	7.	8.6	10.	43.	"	7.6	7.3	14.9	"
16	St-Ferd.-d'Halifax	13	9.5	9.	6.5	8.	10.	43.	"	7.2	7.2	14.4	"
17	Halifax-Nord, (Ste-Sophie)....	9	9.6	10.	6.	7.3	10.	42.9	"	7.2	7.1	14.3	"
18	Chester-Est.....	8	8.1	9.	7.	8.	10.	42.1	"	7.	6.6	13.6	Assez bien
19	Irlande-Sud.....	6	6.5	8.1	6.5	8.1	10.	39.2	Bien.....	6.2	6.1	12.3	"
20	Leeds-Est.....	2	5.	6.	6.	8.	10.	35.	" ..	7.1	7.1	14.2	Bien.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

AVELIN BEAUDET,

Insp. d'écoles.

M. J.-E. BELCOURT

Nicolet, 4 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district ; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE

					1920-21	
1.—Nombre des municipalités scolaires :						
a) Sous contrôle des commissaires					21	.....
b) Sous contrôle des syndics					.....	.....
Total					.....	21
2.—Nombre d'écoles :						
a) Elémentaires					155	.....
b) Modèles					4	.....
c) Académiques					.....	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées					11	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées					.....	.....
Total					.....	170
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants				
a) Instituteurs laïcs	.....	.....			.....	.....
b) Instituteurs religieux	6	.....			6	.....
c) Institutrices laïques	161	.....			161	.....
d) Institutrices religieuses	19	89			106	.....
Total					.....	273
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :					$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires					.....	.....
dans les écoles modèles					.....	.....
dans les académies					.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires					.....	.....
dans les écoles modèles					400.00	.....
dans les académies					.....	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires					193.78	.....
dans les écoles modèles					.....	.....
dans les académies					.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires					229.16	.....
dans les écoles modèles					195.83	.....
dans les académies						
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :						
a) Garçons de 5 à 7 ans.	676	Filles de 5 à 7 ans.	725		1401	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2132	Filles de 7 à 14 ans.	2134		4266	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	485	Filles de 14 à 16 ans.	489		974	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	455	Filles de 16 à 18 ans.	438		893	.....
Total					.....	7,534
6.—Nombre d'élèves inscrits :						
a) Dans les écoles élémentaires					4949	.....
b) Dans les écoles modèles					279	.....
c) Dans les académies					.....	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées					1023	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées					.....	.....
Total					.....	6,251
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :						
a) Dans les écoles élémentaires					82.5%	.....
b) Dans les écoles modèles					82.25%	.....
c) Dans les académies					.....	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées					91.%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées					.....	.....
f) Présence moyenne générale					.....	83.9%
8.—Classification des élèves :						
Dans le cours préparatoire					968	.....
En première année					1189	.....
En deuxième année					1281	.....
En troisième année					1352	.....
En quatrième année					1043	.....
En cinquième année					307	.....
En sixième année					86	.....
En septième année					16	.....
En huitième année					9	.....
Tota					.....	6,251

REMARQUES GÉNÉRALES

Les progrès de l'année 1921-1922 dans les 159 écoles de mon district, ont été comme suit: excellent dans 67 écoles, bien satisfaisant dans 40, satisfaisant dans 38, et médiocre dans quatorze. Les bons résultats obtenus sont dûs surtout au zèle et à la compétence des institutrices; et le défaut de progrès dans les quatorze dernières écoles doit être attribué au manque de zèle des titulaires et aussi à l'assistance irrégulière des enfants à ces écoles.

Dans quelques municipalités, la perception des taxes scolaires ne se fait pas l'automne, et il arrive que le secrétaire ne peut pas toujours payer mensuellement aux institutrices le maigre salaire sur lequel elles comptent pour se nourrir et se vêtir bien modestement. L'an dernier, la mauvaise récolte et la diminution des revenus chez la classe agricole a rendu impossible le relèvement des salaires, comme on se le proposait dans beaucoup de municipalités; et l'an prochain, il est à craindre que ces salaires ne soient pas augmentés. Mais, au moins, Messieurs les commissaires devront prendre les moyens de faire payer ces salaires régulièrement.

J'ai constaté dans les paroisses de Gentilly et de Saint-Sylvère des progrès plus qu'ordinaires. A Gentilly, M. l'abbé Guil, et à Saint-Sylvère, M. le curé Brûlé, qui ont visité leurs écoles très souvent durant l'année, méritent des félicitations pour leur zèle, et pour les succès obtenus.

A Nicolet, cette année, l'école des garçons, qui a de nouveau été confiée à la direction des Frères des Écoles Chrétiennes, a donné entière satisfaction.

Il est regrettable que dans quelques municipalités, les écoles ne soient visitées qu'une fois par année par les commissaires d'écoles. Ces derniers pourraient, il me semble, par une visite faite au milieu de l'année, voir comment fonctionnent leurs écoles, et régler en même temps ces petites difficultés qui surgissent dans certains arrondissements.

Presque toutes les maisons d'école de mon district ont été reconstruites depuis une quinzaine d'années. Toutes ces maisons sont encore en assez bon état, si ce n'est que la peinture manque à un bon nombre de ces maisons. Cette année, j'ai attiré sur ce fait l'attention des commissaires, qui devront prendre les moyens de ménager de la bonne manière les intérêts de ceux qui ont payé si cher pour la construction de ces maisons.

Les bulletins transmis au département durant l'année, ainsi que les statistiques qui accompagnent ces remarques, contiennent assez de détails pour vous renseigner suffisamment sur l'état des écoles de mon district.

Je dois entièrement recommander aux faveurs du département les municipalités suivantes qui, par leur état de pauvreté, méritent une subvention spéciale: St-Samuel, St-Sylvère, Le Précieux-Sang, Ste-Brigitte et St-Léonard.

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note generale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Nicolet, ville.....	2	10.0	10.0	6.0	5.0	10.0	41.0	Excellent.	8.0	8.0	16.0	Excellent.
2	Le Précieux-Sang.	4	8.0	9.7	5.0	5.0	10.0	38.6	Très bien.	8.0	7.5	15.5	Très bien.
3	Villers.....	1	10.0	10.0	5.0	4.0	10.0	39.0	"	8.0	7.0	15.0	"
4	Ste-Gertrude.....	11	9.3	9.6	5.0	5.0	10.0	38.9	"	8.0	7.0	15.0	"
5	Ste-Eulalie.....	8	9.0	9.0	5.0	5.0	10.0	38.0	"	8.0	7.3	15.3	"
6	St-Célestin, No 2.	6	7.5	9.5	5.0	5.0	10.0	37.0	"	8.0	6.0	14.0	"
7	Nicolet, paroisse..	11	8.2	8.9	6.0	4.0	10.0	37.1	"	8.0	7.2	15.2	"
8	Bécancour.....	8	9.4	9.5	5.0	5.0	10.0	38.9	"	8.0	6.7	14.7	"
9	Ste-Ang.-de-Laval	5	8.8	9.8	5.0	5.0	10.0	38.6	"	8.0	6.4	14.4	"
10	St-Raphaël.....	5	7.4	8.4	5.0	5.0	10.0	35.0	"	8.0	7.6	15.6	"
11	Ste-Perpétue.....	10	8.4	8.7	5.0	5.0	10.0	37.1	"	8.0	6.9	14.9	"
12	St-Sylvère.....	7	8.4	8.7	5.0	5.0	10.0	37.1	"	8.0	6.8	14.8	"
13	Gentilly.....	15	8.0	8.9	5.0	5.0	10.0	36.9	"	8.0	6.8	14.8	"
14	St-Grégoire.....	11	8.7	9.2	5.0	5.0	10.0	37.9	"	8.0	6.4	14.2	"
15	Ste-Monique.....	12	7.2	8.7	5.0	5.0	10.0	35.9	"	8.0	7.1	15.1	"
16	St-Samuel.....	6	6.6	8.6	5.0	5.0	10.0	35.2	"	8.0	6.8	14.8	"
17	Ste-Brigitte.....	10	8.6	9.9	5.0	5.0	10.0	38.5	"	7.7	5.7	13.4	Bien.
18	St-Pierre.....	6	9.1	9.3	5.0	5.0	8.0	36.4	"	8.0	6.3	14.3	Très bien.
19	St-Wenceslas.....	8	6.7	7.6	5.0	5.0	9.0	33.3	Bien.....	8.0	7.5	15.5	"
20	St-Célestin, No 1.	2	7.5	9.5	5.0	4.0	10.0	36.0	Très bien.	8.0	7.3	15.3	"
21	St-Léonard.....	11	6.8	8.7	5.0	5.0	10.0	35.5	"	8.0	6.1	14.1	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-E. Belcourt,

Insp. d'écoles.

M. J.-ED. BOILY.

ROBERVAL, 25 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				22	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	22
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				121	.....
b) Modèles				18	.....
c) Académiques				2	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				2	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				4	.....
Total				.....	147
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	7	.....		7	.....
b) Instituteurs religieux	6	2		8	.....
c) Institutrices laïques	157	3		160	.....
d) Institutrices religieuses	20	32		52	.....
Total				.....	227
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				450	.....
dans les écoles modèles				930	.....
dans les académies				.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				400	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				308	.....
dans les écoles modèles				360	.....
dans les académies				.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				306	.....
dans les écoles modèles				350	.....
dans les académies				350	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	874	Filles de 5 à 7 ans.	836	1,710	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2665	Filles de 7 à 14 ans.	2624	5,289	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	569	Filles de 14 à 16 ans.	668	1,237	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	458	Filles de 16 à 18 ans.	427	885	.....
Total				.....	9,121
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				4,169	.....
b) Dans les écoles modèles				1,669	.....
c) Dans les académies				443	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				276	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				143	.....
Total				.....	6,700
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				74%	.....
b) Dans les écoles modèles				79%	.....
c) Dans les académies				85%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				87%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				71%	.....
f) Présence moyenne générale				.....	77%
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				1,445	.....
En première année				1,209	.....
En deuxième année				1,562	.....
En troisième année				1,379	.....
En quatrième année				728	.....
En cinquième année				258	.....
En sixième année				83	.....
En septième année				36	.....
En huitième année				.....	.....
Total				.....	6,700

MUNICIPALITÉS	Pourcentage		Titulaires laïcs	
	Inscription	Présence	Diplômés	Non diplômés
1.—Roberval, ville	84. %	84. %	3	.....
2.—Lac-à-la-Croix	85. %	81. %	8	.....
3.—St-Prime	89. %	73. %	8	.....
4.—St-Gédéon	76. %	84. %	7	1
5.—Rivière-au-Doré	80. %	75. %	4	3
6.—St-François-de-Sales	79. %	75. %	4	1
7.—Val-Jalbert	70. %	83. %	.....	.....
8.—Albanel	76. %	75. %	7	1
9.—St-Félicien	70. %	81. %	15	2
10.—Chambord	69. %	82. %	9	2
11.—St-André	75. %	73.3%	4	.....
12.—St-Jérôme, village	61. %	82. %	3	.....
13.—St-Amédée	75. %	72. %	4	2
14.—Péribonka	67. %	77. %	2	3
15.—St-Jérome, par	66.6%	77. %	10	.....
16.—St-Méthode	75. %	68. %	7	3
17.—Normandin	67. %	72. %	22	2
18.—St-Thomas-d'Aquin	62. %	77. %	6	1
19.—Roberval, par	65. %	72. %	2	5
20.—Mistassini	65. %	72. %	3	6
21.—Ste-Hedwidge	51. %	76. %	2	1
22.—Girardville	66. %	56. %	1	1
23.—Pointe-Bleue	86. %	75. %	.....	.....
24.—Lac-des-Commissaires	.....	.....	.....	.....
Total	.....	.....	131	34
Moyenne générale	73. %	77. %	.....	.....
Présence moyenne: vs enfants d'âge scolaire	.....	56.2%	.....	.....

REMARQUES GÉNÉRALES

Par le remaniement des districts saguenayens, quarante et une écoles ont été distraites de mon district et ajoutées à celui de mon confrère, M. Plamondon. Je compte cependant encore 141 écoles, soit une augmentation dans l'année de 8 écoles. Pour peu que cette proportion se maintienne, il faudra un nouveau remaniement en 1926. C'est une nouvelle preuve du grand avenir de notre région. Je dois ajouter que ce n'est pas sans un certain regret que cette séparation s'accomplit. Au cours de sa carrière, l'inspecteur se crée de si solides amitiés, il s'identifie tellement avec les personnes et les choses scolaires de son district, qu'il ne peut s'en détacher trop facilement. Il se plaît dans ses œuvres et voudrait s'y dépenser davantage. Puissent ces belles municipalités au nord du lac St-Jean continuer à prospérer.

Les statistiques de ce district se maintiennent à la hausse: le nombre des diplômés, les salaires, l'inscription, la présence moyenne, etc., etc., sont tous plus élevés.

Le recensement est bien fait dans les municipalités suivantes:St-Jérôme, village, Val-Jalbert, Albanel, St-Gédéon, Chambord, Normandin, St-André, St-Thomas-d'Aquin, St-Prime, St-Félicien, Girardville, St-Méthode. D'autre part, certaines municipalités ne sont pas raisonnables; elles font ce recensement quand bon leur semble, ou bien se contentent de copier celui de monsieur le curé, fait l'année précédente. Ce sont des chiffres plus ou moins corrects. Il en est de même de *L'Enseignement Primaire*: il est difficile d'amener certaines municipalités à conserver cette importante revue scolaire. A moins que ces municipalités ne rentrent dans l'ordre,—et nous l'espérons—il faudra sévir contre elles.

PRIMES AUX MUNICIPALITÉS LES PLUS MÉRITANTES

Voici la liste des municipalités qui ont mérité une prime en vertu de l'arrêté en conseil du 2 décembre, 1905.

1. Albanel; $60.00; 2. Mistassini, $50.00; 3. Girardville, $40.00; 4. Ste-Hedwidge, $35.00; 5. Chambord, $30.00.

D'une étude sur le Lac St-Jean, publiée dans *l'Illustration*, de Paris, par monsieur Henry Gaillard de Champris, professeur de littérature à l'École normale Supérieure de l'Université Laval, nous croyons devoir citer dans ce rapport ses impressions sur la municipalité de Val-Jalbert.

"Val-Jalbert compte quelques années à peine. Les chûtes puissantes " de la rivière Ouiatchouan devaient faire surgir ce que l'on appelle un " moulin à bois ou une fabrique de pulpe. La chute a créé l'usine, l'usine "a créé le village. Celui-ci est charmant. Entre la fabrique et la rivière qui "se creuse un lit sinueux et accidenté dans des parois de roc, de petites "maisons de bois s'étagent, un peu uniformes mais coquettes, bien éclai-"rées, près d'une église toute blanche et d'une école comme je n'en ai "jamais vu dans aucune campagne. Pas de luxe, certes, mais de grands "panneaux blancs, un balcon, des fleurs; tout autour des arbres; à l'in-"térieur, de vastes salles éclairées, aérées et un matériel que l'on croirait "sorti de chez Hachette ou chez Delagrave. Cependant, Val-Jalbert, par "son caractère industriel contraste avec les autres villages de cette con-"trée essentiellement agricole. La population en est moins stable, "moins indépendante."

Le Lac St-Jean compte plusieurs écoles du genre de celle Val-Jalbert.

GRATIFICATIONS AUX INSTITUTEURS ET AUX INSTITUTRICES LES PLUS MÉRITANTS

Ont mérité la prime pour succès dans l'enseignement:

Mlles Caroline Boudreault, Marthe Hudon, St-Jérome; Aurore Ouellet, Rivière-au-Doré; Marie Breton, St-Méthode; Mme Amélia Lindsay-Bruneau, Laura Tremblay, Roberval; Anna Leclerc, St-Thomas-d'Aquin; Stella Tremblay, St-Félicien; Mme Ad. Boulet et Caroline Dionne, Normandin; Marie Bouchard, Chambord; Berthe et Blandine Boivin, St-Gédéon; Béatrice Tremblay et Blanche Néron, Albanel; Antoinette Potvin et Antoinette Niquette, Péribonca; Jeanne Côté, St-Jérôme village.

Se sont également distingués dans l'enseignement:

MM. Chs.-Élie Simard, Lorenzo Côté, Armand Potvin; Mlles Obéline Bergeron, Annette Larouche, Antonia Bédard, Émélie Simard, Alice Dionne, Florida et Philia Tanguay, Mme Henri Grenon, Mme Anselme Tremblay, Anna-Marie Bouchard, Yvonne Marceau, Alice Marceau, Antoinette Anctil, Marie-Louise Bouchard, Maude Tremblay, Irma Villeneuve, Hélène Villeneuve, Laurette Tremblay, Gilberte Beaudet, Emérentienne Vachon, Alma Rose Turgeon, Anna-Marie Savard, Mme Philomène Tremblay, Élise Côté, Wilhelmine Dionne, Juliette Dion, Gérardine Nadeau.

Il n'y a que Roberval et Mistassini qui semblent incapables de se procurer des institutrices diplômées. Pour Mistassini, la chose s'explique, vu que cette municipalité est à l'extrême nord du comté; mais la même raison n'existe pas pour Roberval, paroisse; elle devrait plutôt trouver facilement des personnes compétentes.

CLASSIFICATION DES MUNICIPALITÉS PAR ORDRE DE MÉRITE

Dans cette classification, ne serait-il pas plus opportun, plus équitable, de remplacer la note se rapportant au taux de la cotisation, laquelle est presque similaire à la note du salaire, par une note se rapportant à l'"observance des règlements",—recensement, visites aux écoles, lavage des classes, engagement du personnel, etc., etc. Le taux de la cotisation est une note difficile à donner, parce que l'évaluation n'est pas la même partout.

J'ai l'honneur de vous recommander les municipalités suivantes comme ayant droit aux subventions accordées aux municipalités pauvres, savoir: St-André, St-Amédée, Ste-Hedwidge, St-Méthode, St-François-de-Sales, St-Thomas-d'Aquin, Val-Jalbert, Rivière-au-Doré, Albanel, Mistassini, Girardville et Péribonca.

Ci-après la classification des municipalités par ordre de mérite:

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Roberval, ville...	2	9.	10.	10.	10.	10.	49.	Très bien.	9.2	7.8	17.	Très bien.
2	St-Jérôme village.	2	10.	10.	10.	9.	10.	49.	"	8.4	7.6	16.	"
3	Val-Jalbert.....	1	10.	10.	8.	8.	10.	46.	"	9.4	7.	16.4	"
4	Albanel.....	5	9.	9.3	8.	9.	10.	45.3	"	8.8	7.6	16.4	"
5	St-Prime.....	9	8.8	7.9	7.	9.	10.	42.7	"	7.8	7.	14.8	Bien.
6	Chambord.....	7	8.7	8.0	8.	7.2	10.	41.9	"	8.3	7.	15.3	"
7	St-Ths-d'Aquin...	5	6.4	6.8	10.	7.2	10.	40.4		8.5	7.8	16.3	Très bien.
8	St-André.....	3	6.6	7.0	10.	9.	10.	42.6	"	7.7	6.4	14.1	Bien.
9	St-Gédéon.....	8	8.5	9.0	6.	7.1	10.	40.6	"	8.6	7.3	15.9	"
10	Péribonca.....	4	8.5	7.2	7.	8.5	10.	40.6	"	7.7	7.5	15.2	"
11	Normandin.....	20	8.1	6.8	8.	8.1	10.	41.	"	7.9	6.6	14.5	"
12	St-Félicien.....	14	6.9	7.5	9.	7.3	10.	40.7	"	7.7	6.8	14.5	"
13	St-Frs-de-Sales...	4	8.2	7.7	7.	7.8	10.	40.7	"	8.	6.4	14.4	"
14	Lac-à-la-Croix....	8	7.8	8.2	5.	8.	10.	39.	Bien.....	8.	6.4	14.8	"
15	Rivière-au-Doré..	4	7.7	7.3	6.	7.7	10.	39.	"	7.8	7.	14.8	"
16	St-Jérôme, par...	9	7.9	7.3	6.	7.7	10.	38.2	"	8.1	7.2	15.3	"
17	Roberval, par....	7	8.1	7.1	6.	8.3	10.	39.5	"	7.3	6.4	13.7	Assez bien
18	St-Amédée.....	6	6.	4.5	9.	9.6	10.	39.1	"	7.1	6.3	13.4	"
19	Girardville.....	2	8.	7.	7.	8.5	10.	40.5	Très bien.	6.	5.	11.	Passable.
20	Ste-Hedwidge....	3	7.	6.3	6.	7.7	10.	37.	Bien.....	7.6	6.4	14.	Bien.
21	Mistassini.....	9	5.9	4.8	7.	8.0	10.	35.7	"	7.5	6.5	14.	"
22	St-Méthode.....	8	6.4	6.1	5.	7.2	10.	34.7	Assez bien	7.3	5.8	13.1	Assez bien
23	Pointe-Bleue, ind.	1	8.	8.	8.	8.	10.	44.	Très bien.	8.	7.5	15.5	Très bien.
24	Lac des Commiss..	(1)	....	.....	.....	....	....	....	.....	.....	....	....	.....

(1) Pas en activité.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-E. Boily,
Insp. d'écoles.

M. P.-M. BRIONNE

VAUDREUIL, 24 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district ; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE					1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires.						
a) Sous contrôle des commissaires					68	.....
b) Sous contrôle des syndics					.....	.....
Total					.....	68
2.—Nombre d'écoles.						
a) Elémentaires					120	.....
b) Modèles					16	.....
c) Académiques					2	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées					9	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées					5	.....
Total					.....	152
3.—Nombre de titulaires.	Sous contrôle	Indépendants				
a) Instituteurs laïcs	7	.....			7	.....
b) Instituteurs religieux	17	21			38	.....
c) Institutrices laïques	148	.....			148	.....
d) Institutrices religieuses	32	139			171	.....
Total					.....	364
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle.					$	
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles élémentaires					466.00	.....
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles modèles					788.33	.....
a) Instituteurs laïcs — dans les académies					825.00	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires					350.00	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles modèles					460.00	.....
b) Instituteurs religieux : dans les académies					450.00	.....
c) Institutrices laïques — dans les écoles élémentaires					316.57	.....
c) Institutrices laïques — dans les écoles modèles					332.22	.....
c) Institutrices laïques — dans les académies					325.00	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires					308.18	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles modèles					300.00	.....
d) Institutrices religieuses : dans les académies					.....	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers)						
d) Garçons de 5 à 7 ans.	891	Filles de 5 à 7 ans	871		1762	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2801	Filles de 7 à 14 ans	2903		5704	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	669	Filles de 14 à 16 ans.	669		1338	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	599	Filles de 16 à 18 ans.	570		1169	.....
Total					.....	9,973
6.—Nombre d'élèves inscrits.						
a) Dans les écoles élémentaires					5010	.....
b) Dans les écoles modèles					1402	.....
c) Dans les académies					239	.....
d) Dans les institutions indépendances subventionnées					1210	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées					1066	.....
Total					.....	8,927
7.—Présence moyenne (en pourcentage).						
a) Dans les écoles élémentaires					81.4%	.....
b) Dans les écoles modèles					83.2%	.....
c) Dans les académies					89.1%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées					87.3%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées					91.9%	.....
f) Présence moyenne générale					.....	84.%
8.—Classification des élèves.						
Dans le cours préparatoire					2606	.....
En première année					1685	.....
En deuxième année					1719	.....
En troisième année					1290	.....
En quatrième année					968	.....
En cinquième année					367	.....
En sixième année					166	.....
En septième année					75	.....
En huitième année					51	.....
Total					.....	8,927

REMARQUES GÉNÉRALES

Congrès régional des commissaires d'écoles

L'événement le plus saillant de l'année scolaire 1921-1922, dans mon district d'inspection, a été le congrès des commissaires d'écoles tenu à Vaudreuil en octobre 1921, sous la haute et distinguée présidence de l'honorable Surintendant de l'Instruction publique. Presque toutes les commissions scolaires étaient représentées à ces assises pédagogiques. J'ai constaté avec le plus grand plaisir que les commissaires s'étaient efforcés de mettre immédiatement en pratique les conseils qui leur avaient été donnés. Plusieurs des congressistes—ils étaient tout près de 400—m'ont prié, lors de mes visites aux écoles, de remercier chaleureusement l'honorable Cyrille Delâge, Monseigneur Émard, alors évêque de Valleyfield et récemment promu au siège métropolitain d'Ottawa, Monsieur C.-J. Magnan, Inspecteur général des Écoles catholiques pour la Province de Québec, ainsi que tous les autres orateurs, des paroles d'encouragement et des sages avis qu'ils avaient reçus pendant les deux séances du congrès. C'est avec joie que je m'acquitte de ce devoir et que j'offre à toutes les personnes qui ont contribué au succès du congrès l'hommage de ma sincère gratitude.

Qu'il me soit permis de remercier tout particulièrement les Révérendes Sœurs de Sainte-Anne du couvent de Vaudreuil, de la bienveillante hospitalité qu'elles ont accordée à tous les conférenciers, ainsi qu'aux membres du clergé qui nous ont fait l'honneur d'être présents.

SALAIRES DES PROFESSEURS

Il y a eu malheureusement un léger recul dans la moyenne des salaires des institutrices laïques (écoles élémentaires) cette année. De $323.02 qu'elle était en 1920-1921, la moyenne est tombée à $316.57 en 1921-1922. Par contre, la moyenne des salaires a augmenté ou s'est maintenue dans les autres catégories.

J'espère que ce fléchissement regrettable sera arrêté en 1922-23. Le zèle et le savoir-faire de nos maîtresses ne diminuant pas, les commissaires d'écoles devraient comprendre qu'ils ne peuvent faire autrement que d'augmenter raisonnablement les salaires. J'ai appris que dans maints endroits les maîtresses ont été réengagées avec une augmentation substantielle pour l'an prochain.

VISITE DES ÉCOLES PAR LES COMMISSAIRES

Beaucoup de commissions scolaires méritent d'être félicitées pour le dévouement qu'elles mettent à remplir généreusement leurs devoirs en ce qui concerne la visite à faire aux écoles, 2 fois l'an. Il est fâcheux cependant que tous les commissaires ne comprennent pas suffisamment les obligations que leur impose le paragraphe 8 de l'article 2709 du code scolaire. La visite des commissaires est un stimulant pour les écoliers et un encouragement précieux pour les maîtres. Les commissaires devraient se faire un point d'honneur, non seulement d'être d'honnêtes administrateurs des biens de leur municipalité, mais surtout d'être les promoteurs de l'avancement intellectuel et moral des enfants de leur arrondissement.

J'espère que chaque commission entendra l'appel fait dans votre dernière circulaire.

TRAVAIL PERSONNEL CHEZ LES ÉLÈVES

Dans ma dernière conférence aux instituteurs et aux institutrices, j'avais insisté sur le travail personnel chez les élèves comme étant l'unique moyen d'arriver à un résultat vraiment appréciable. Bon nombre de titulairesse sont appliqués à mettre mes humbles conseils en pratique et plusieurs ont constaté eux-mêmes un meilleur résultat. Dans la plupart des classes, j'ai trouvé de bons et beaux cahiers de devoirs journaliers attestant l'effort sérieux des écoliers. Les écoles de mon district ont fait un pas en avant, de ce côté.

PRIMES AUX MUNICIPALITÉS LES PLUS MÉRITANTES

Voici la liste des municipalités qui ont mérité une prime, en vertu de l'arrêté en conseil du 2 décembre 1905 (pour construction ou réparation de maisons d'écoles, améliorations du mobilier scolaire, etc.)

1. St-Clet, village, $60; 2. Vaudreuil, $50; 3. St-Télesphore, $40; 4. Pointe-Claire, paroisse $35. (pour améliorations de l'école du rang Ste-Marie, école de l'arrondissement No 3); 5. Beauvoir, $30.

MUNICIPALITÉS PAUVRES

Como, Pointe-Fortune, comté de Vaudreuil; Labelle-de-Soulanges, comté de Soulanges et Cap St-Martin, comté de Laval, ont droit au fonds des municipalités pauvres.

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 0 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Station du Coteau	1	9.	9.	10.	8.	10.	46.	Excellent.	10.	9.	19.	Excellent.
2	St-Clet, village...	1	9.	9.	9.	8.	10.	45.	"	9.	8.	17.	"
3	Riv. Beaudette..	1	7.	7.	10.	10.	10.	44.	"	9.	8.5	17.5	"
4	Rigaud, village...	2	9.	7.5	9.	8.	10.	43.5	"	9.	8.	17.	"
5	Ste-Genev., No 7.	1	9.	9.	10.	6.	10.	44.	"	8.	8.	16.	Très bien.
6	Ste-Geneviève ...	2	7.5	7.5	10.	8.	10.	43.	"	9.	8.	17.	Excellent.
7	Dorion.....	1	8.	9.	7.	8.	10.	42.	"	9.	8.	17.	"
8	Como.....	1	6.	5.	10.	7.	10.	38.	Très bien.	10.	9.	19.	"
9	Ste-Marthe.....	3	6.3	6.5	10.	8.	10.	41.	Excellent.	8.	7.6	15.6	Très bien.
10	Pointe-Fortune ..	2	6.5	6.5	10.	8.5	10.	41.5	"	8.	7.	15.	"
11	Ste-A.-de-Bellev..	2	8.	7.5	7.	8.25	10.	4075	"	8.25	7.5	1575	"
12	Lab.-de-Soulanges	1	7.	7.	8.	8.	10.	40.	Très bien.	9.	7.5	16.5	Excellent.
13	Pte-Claire, ville ..	3	7.	7.	7.	8.83	10.	39.8	"	8.3	8.	16.3	"
14	Cap St-Martin...	1	7.	6.	10.	8.	10.	41.	Excellent.	8.	7.	15.	Très bien.
15	Côteau-Landing..	1	7.	7.	9.	7.	10.	40.	Très bien.	8.	7.5	15.5	"
16	L'Abord-à-Plouffe	1	7.	7.	7.	9.	10.	40.	"	8.	7.	15.	"
17	St-Clet, No 2	1	7.	7.	8.	8.	10.	40.	"	8.	7.	15.	"
18	Côte St-Elzéar ...	1	8.	8.	6.	7.	10.	39.	"	8.	8.	16.	"
19	Haut-St-Martin..	1	7.	7.	7.	8.	10.	39.	"	8.	8.	16.	"
20	Senneville.....	2	8.	7.	7.	7.	10.	39.	"	8.	8.	16.	"
21	Coteau-du-Lac...	3	8.	7.6	6.	7.3	10.	39.	"	8.6	7.3	16.	"
22	St-Clet, No 1	1	6.	8.	7.	7.	10.	38.	"	9.	7.5	16.5	Excellent.
23	Beaconsfield.....	1	7.	7.	5.	10.	10.	39.	"	8.	7.	15.	Très bien.
24	Les Cascades	1	8.	6.	9.	6.	10.	39.	"	8.	7.	15.	"
25	St-Martin, village	2	6.5	6.5	8.	8.	10.	39.	"	8.	7.	15.	"
26	St-Rémi-de-la-Pointe-Claire ..	1	6.	6.	7.	7.	10.	39.	"	8.	7.	15.	"
27	Beauvoir.....	3	7.6	7.6	6.6	6.6	10.	38.6	"	8.16	7.16	15.3	"
28	Côte-St-Antoine..	1	8.	7 .	6.	7.	10.	38.	"	9.	7.	16.	"
29	St-Zotique, village	1	5.	6.	7.	9.	10.	37.	"	9.	8.	17.	Excellent.
30	Côte-St-François..	1	7.	5.	8.	7.	10.	37.	"	9.	8.	17.	"
31	Montée Gagnon..	1	7.	7.	5.	8.	10.	37.	"	9.	8.	17.	"

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

Nos d'ordre	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classes autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
32	St-Lazare	7	6.58	6.28	9.	6.71	10.	38 58	"	8.42	6.85	15 28	Très bien.
33	Pont-Château	1	8.	7.	5.	7.	10.	37.	"	9.	7.5	16.5	Excellent.
34	Ste-Just.-de-Newt.	8	6.8	6.5	8.	6.	10.	37.3	"	8.93	7.18	16 12	"
35	St-Télesphore	5	6.6	6.4	8.	6.4	10.	37.4	"	8.8	7.	15.8	Très bien.
36	St-Elz.-de-Laval	1	7.	7.	10.	6.	10.	40.	"	7.	6 .	13.	"
37	Ste-Genev, No 2.	1	7.	7.	8.	6.	10.	38.	"	8.	7.	15.	"
38	St-Jos -des-Cèdres	1	6.	6.	9.	6.	10.	37.	"	8.	8.	16.	"
39	St-Émile	2	6.5	6.5	6.5	7.5	10.	37.	"	8.5	7.25	15 75	"
40	Ile-Bizard	3	5.	5.6	10.	6.	10.	36.6	"	8.3	7.7	16.	"
41	Pte-Claire, par	3	6.6	6.3	10.	6.	10.	39.	"	7.6	6.	13.6	"
42	Ile-Perrot	6	8.	6.83	7.	6.16	10.	38.	"	7.83	6.6	14.5	"
43	Ruisseau	1	8.	7.	6.	5.	10.	36.	"	9.	7.5	16.5	Excellent.
44	Ste-M.-de-St-Poly.	1	7.	6.	6.	8.	10.	37.	"	8.5	7.	15.5	Très bien.
45	St-Vinc.-de-Paul	1	7.	7.	4.	9.	10.	37.	"	8.	7.	15.	"
46	Ste-Dorot, No 1	1	8.	7.	5.	7.	10.	37.	"	8.	7.	15.	
47	St-Elzéar	1	7.	7.	6.	6.	10.	36.	"	8.	8.	16.	"
48	Côte-St-Emman	1	8.	7.	5.	8.	10.	36.	"	9.	7.	16.	"
49	St-Dom -des-Cèd.	2	6.	5.	8.	8.	10.	37.	"	8.	6.5	14.5	"
50	Rigaud, paroisse	7	6.85	6.85	7.	6.14	10.	36 85	"	8.	6.28	14 28	"
51	Pont-Viau	1	4.	6.	10.	7.	10.	37.	"	8.5	7.	15.5	"
52	Ste-Dorot., No 2	1	9.	8.	10.	6.	10.	43.	Excellent.	5.	3.	8.	Médiocre.
53	Vaudreuil	9	6.8	6.55	6.	6.44	10.	35 88	Très bien.	7.88	6.44	14 33	Très bien.
54	Ste-Dorothée	1	5.	6.	8.	8.	10.	37.	"	7.	6.	13.	"
55	St-Zotique, par	1	6.	5.	7.	5.	10.	33.	"	9.	8.	17.	Excellent.
56	La-Gde-Côte	1	6.	6.	6.	7.	10.	35.	"	8.	7.	15.	Très bien.
57	St-Frs-de-Sales	4	6.25	5.5	7.25	6.5	9.5	35.	"	8.	7.	15.	"
58	Les Écores	1	6.	7.	3.	8.	10.	34.	"	8.	8.	16.	"
59	Ste-Genev., No 4.	1	7.	7.	9.	5.	10.	38.	"	7.	5.	12.	Bien.
60	St-Polycarpe	7	6.43	6.14	6.	6.	10.	34.57	"	7.71	6.85	14.58	Très bien.
61	St-Emmanuel	1	8.	7.	5.	6.	10.	36.	"	7.	6.	13.	"
62	Laval-des-Rapide.	1	5.	6.	6.	8.	10.	35.	"	8.	6.	14.	"
63	St-Laur.-des-Cèd.	4	7.	6.5	4.	6.25	10.	33.75	"	8.	7.	15.	"
64	Ste-Anne-du-Bout de-l'Ile	2	4.	6.5	10.	7.	10.	37.5	"	6.	5.	11.	Bien.
65	Ste-Genev., No 3.	1	3.	3.	7.	9.	10.	32.	"	8.	8.	16.	Très bien.
66	Très-St-Rédempt.	2	6.	6.	6.	7.	10.	35.	"	6.5	4.5	11.	Bien.
67	Côte-St-Jean	1	6.	6.	7.	5.	10.	34.	"	6.	5.	11.	"
68	Noé	1	5.	4.	8.	6.	10.	33.	"	7.	5.	12.	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

PIERRE-M. BRIONNE,
Insp. d'écoles.

M. A.-B. CHARBONNEAU.

MONTRÉAL, juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE

				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				37	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	37
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				141	.....
b) Modèles				19	.....
c) Académiques				2	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				6	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
Total				.....	168
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	.....	.....		.....	.....
b) Instituteurs religieux	34	.....		34	.....
c) Institutrices laïques	156	.....		156	.....
d) Institutrices religieuses	50	71		121	.....
Total				.....	311
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				475.00	.....
dans les académies				500.00	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				309.33	.....
dans les écoles modèles				308.43	.....
dans les académies				.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				316.66	.....
dans les écoles modèles				275.00	.....
dans les académies				200.00	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	953	Filles de 5 à 7 ans.	926	1879	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	3128	Filles de 7 à 14 ans.	2961	6089	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	586	Filles de 14 à 16 ans.	680	1266	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	551	Filles de 16 à 18 ans.	515	1066	.....
Total				.....	10,300
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				4334	.....
b) Dans les écoles modèles				2268	.....
c) Dans les académies				700	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				750	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
Total				.....	8,052
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				73.00%	.....
b) Dans les écoles modèles				79.58%	.....
c) Dans les académies				94.43%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				92.86%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
f) Présence moyenne générale				.....	78.58%
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				1347	.....
En première année				1870	.....
En deuxième année				1720	.....
En troisième année				1596	.....
En quatrième année				929	.....
En cinquième année				339	.....
En sixième année				176	.....
En septième année				55	.....
En huitième année				20	.....
Total					8,052

REMARQUES GÉNÉRALES

Si je compare les statistiques de l'an dernier avec celles de cette année, je trouve du progrès. On peut en juger par le petit tableau suivant:

Années	1920–21	1921–22
Nombre de commissions scolaires..	36	37
Nombre d'écoles.....	167	168
Nombre de titulaires.....	305	311
Nombre d'enfants d'âge scolaire...	10,131	10,300
Nombre d'élèves inscrits.....	7,656	8,061
Présence moyenne générale.....	78.13%	78.58%

Financièrement, l'année a été mauvaise et l'école en a souffert quant aux constructions nouvelles, aux réparations, aux fournitures et même aux salaires payés qui ont diminué quelque peu ($308.88 au lieu de $310.31, moyenne générale). Cependant les commissions scolaires suivantes ont bâti ou réparé des écoles:

Sainte-Rose-de-Lima, de Sweetsburg, ($20,000); Waterloo (paroisse) ($1,500); Stanbridge-Est ($2,200); L'Ange-Gardien ($3,000); Sainte-Cécile-de-Milton, ($1,500); Sainte-Pudentienne, paroisse, ($1,200).

Trente-deux écoles de mon district sont pourvues des nouveaux tableaux d'histoire du Canada (Desrosiers-Bertrand). Ces tableaux devraient être dans toutes les écoles.

Quant à l'instruction et à l'éducation, j'ai aussi constaté du progrès, grâce, je crois, aux bulletins mensuels uniformes, aux instructions données à tout le personnel enseignant, à l'organisation du travail en classe et au contrôle que j'ai pu avoir en examinant tous les cahiers de l'année et la préparation de classe écrite des titulaires. Malheureusement, deux visites ne sont pas suffisantes, il en faudrait au moins trois pour corriger et stimuler le travail des titulaires et des élèves.

Comme l'an dernier, j'ai invité tout le monde aux conférences pédagogiques et j'ai le plaisir de vous dire que la très grande majorité des curés, des commissaires, des secrétaires, des instituteurs et des institutrices y ont assisté. Même beaucoup de parents et d'enfants sont venus

dans la plupart des paroisses; je crois toujours que c'est le meilleur moyen d'améliorer l'école.

Primes aux commissions scolaires les plus méritantes.

Voici la liste des municipalités qui ont mérité une prime en vertu de l'arrêté en conseil du 2 décembre 1905 pour construction ou réparations de maisons d'écoles, améliorations du mobilier et des fournitures scolaires, etc.

Farnham-Ouest	$60.00
Saint-Armand-Ouest	50.00
Notre-Dame-de-Granby	40.00
Saint-Frs-d'Ass.-de-Frelighsburg	35.00
Bedford	30.00

Liste des municipalités que je recommande au fonds des commissions scolaires pauvres.

Saint-Frs.-d'Ass.-de-Frelighsburg, Stukely-Sud, Saint-Joachim, Bedford, Stanbridge-Est.

PRIMES AUX INSTITUTRICES LES PLUS MÉRITANTES

Alma Clermont, Alice Morin, Yvonne Ruel, Adrienne Guertin, Noëlla Salois, Irène Bienvenu, Rosa Lussier, Albina Flibotte, Léa Chagnon, Rose Lamoureux, Rachel Houle, Bernadette Beauregard, Bernadette Leduc, Mélina Loiselle, Gabrielle Casgrain, Yvonne Riberdy, Hélène Campbell, May Lord, Rose Plouffe, Berthe Rathé.

Ci-après la classification des municipalités scolaires par ordre de mérite:

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Granby, ville.....	2	9.	9.	10.	10.	10.	48.	Très bien.	9.5	9.	18.5	Très bien.
2	St-Henri-de-Bro..	2	8.	8.5	8.	10.	10.	44.5	"	8.5	8.5	17.	"
3	St-Ed.-de-Knowl..	1	9.	8.	9.	6.	10.	42.	"	10.	9.	19.	"
4	Stanbridge-Est...	2	7.5	7.	8.	10.	10.	42.5	"	9.	8.5	17.5	"
5	Roxton-Falls, vill.	2	9.	8.5	8.	8.	10.	43.5	"	8.	8.	16.	"
6	Sutton, village....	2	9.	9.	8.	4.	10.	40.	"	9.5	9.5	19.	"
7	St-Valérien, vill...	1	10.	9.	7.	6.	10.	42.	"	8.	8.	16.	"
8	N.-D.-de-Granby.	8	6.62	7.5	8.	10.	10.	42.37	"	7.37	7.44	14.81	Bien.
9	Stanbridge Stat...	2	7.5	7.5	7.	9.	10.	41.	"	8.33	7.66	16.	Très bien.
10	Farnham, ville...	2	6.5	5.5	8.	9.	10.	39.	Bien.....	9.5	8.	17.5	"
11	St-Ign.-de-Miss...	6	8.17	8.	8.	7.	10.	41.33	Très bien.	7.5	7.6	15.1	Bien.
12	Ste-Rose-de-L.-de-Sweetsburg..	3	6.66	6.66	8.	8.	10.	40.	"	8.33	8.	16.33	Très bien.
13	Stukely-Sud.....	3	8.	7.	9.	9.	10.	43.	"	6.66	6.83	13.49	Assez bien
14	Canrobert.....	1	6.	6.	7.	9.	10.	38.	Bien.....	9.	9.	18.	Très bien.
15	Ste-Cr.-de-Durh..	4	8.	7.75	8.	7.25	10.	41.	Très bien.	7.5	7.5	15.	Bien.
16	Ste-Pudent., vill..	1	8.	8.	9.	8.	10.	43.	"	6.	6.	12.	Assez bien
17	St-Armand-Ouest.	7	6.28	7.29	8.	10.	10.	41.6	"	6.86	6.14	13.	"
18	St-Frs-d'Ass.-de-Frelighsburg...	3	6.	7.33	9.	6.	10.	38.33	Bien.....	8.	7.66	15.66	Bien.
19	St-P.-de-Vérone..	3	5.66	6.66	7.	9.	10.	38.33	"	8.	7.5	15.5	"
20	Ste-Pudent., par..	8	7.12	6.66	8.	7.6	9.	38.5	"	7.5	7.3	14.8	"
21	St-Simon-d'Aberc.	2	7.5	5.5	7.	10.	9.	39.	"	7.	7.	14.	"
22	Ste-Céc.-de-Milt..	6	6.5	7.	8.	8.5	8.	38.	"	7.58	7.	14.58	"
23	St-Frs-Xavier-de-West-Shefford..	10	6.7	6.8	7.	7.8	10.	38.3	"	7.2	6.85	14.05	"
24	St-Jos.-de-Béreng.	2	8.5	7.5	8.	6.	10.	39.5	"	6.25	6.5	12.75	Assez bien
25	St-Frs-Xavier-de-Farnham-Est...	1	7.	4.	6.	8.	10.	35.	"	9.	8.	17.	Très bien.
26	N.-D.-de-Stanb...	7	6.43	7.14	7.	6.71	10.	36.28	"	7.87	7.43	15.3	Bien.
27	Waterloo, ville...	2	6.5	6.5	8.	8.	8.	37.	"	7.5	7.	14.5	"
28	Roxton-Falls, par.	9	6.22	6.44	7.	8.	10.	37.66	"	7.55	6.55	13.61	Assez bien
29	Farnham-Ouest...	11	5.82	6.64	8.	7.64	10.	38.1	"	6.86	6.32	13.18	"
30	St-Vinc.-d'Adams.	5	8.	6.8	7.	8.	10.	39.8	"	5.7	5.	10.7	Passable.
31	Waterloo, par....	6	6.83	7.	8.	6.	8.	35.85	"	7.33	7.17	14.5	Bien.
32	St-Valérien, par...	9	7.7	7.	6.	7.2	9.	36.55	"	6.9	6.	12.9	Assez bien
33	L'Ange-Gardien..	8	6.3	5.75	6.	7.7	10.	35.87	"	7.	6.6	13.6	"
34	Bedford.....	2	3.	4.	8.	8.	10.	33.	Assez bien	8.	7.	15.	Bien.
35	St-Joachim.....	7	6.8	4.1	7.	7.7	7.	32.85	"	6.5	6.5	13.	Assez bien
36	St-André-de-Sutt.	6	6.33	5.3	7.	9.6	7.	35.3	Bien.....	5.4	5.	10.5	Passable.
37	St-Alp.-de-Granb.	5	5.2	5.	5.	8.	8.	32.2	Assez bien	6.2	6.4	12.6	Assez bien

J'ai l'honneur, d'être, etc.,

A.-B. CHARBONNEAU,

Insp. d'écoles.

M. J.-B. CHARTRAND.

L'ASSOMPTION, 20 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE

	1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :		
a) Sous contrôle des commissaires	34	.....
b) Sous contrôle des syndics	.....	.....
Total	.....	34
2.—Nombre d'écoles :		
a) Elémentaires	121	.....
b) Modèles	14	.....
c) Académiques	1	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées	11	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées	3	.....
Total	.....	150
3.—Nombre de titulaires : (Sous contrôle / Indépendants)		
a) Instituteurs laïcs (1 / 2)	3	.....
b) Instituteurs religieux (16 / 13)	29	.....
c) Institutrices laïques (125 / .....)	125	.....
d) Institutrices religieuses (45 / 145)	190	.....
Total	.....	347
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :	$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires	.....	.....
dans les écoles modèles	500.	.....
dans les académies	.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires	.....	.....
dans les écoles modèles	440.00	.....
dans les académies	525.00	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires	268.00	.....
dans les écoles modèles	333.00	.....
dans les académies	.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires	320.00	.....
dans les écoles modèles	307.00	.....
dans les académies	.....	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire : (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers).		
a) Garçons de 5 à 7 ans (854) / Filles de 5 à 7 ans (931)	1785	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans (2623) / Filles de 7 à 14 ans (2610)	5233	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans (655) / Filles de 14 à 16 ans (655)	1310	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans (535) / Filles de 16 à 18 ans (600)	1135	.....
Total	.....	9,463
6.—Nombre d'élèves inscrits :		
a) Dans les écoles élémentaires	4488	.....
b) Dans les écoles modèles	1689	.....
c) Dans les académies	218	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées	1061	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	157	.....
Total	.....	7,613
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :		
a) Dans les écoles élémentaires	77.11%	.....
b) Dans les écoles modèles	84 18%	.....
c) Dans les académies	86.69%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées	88 5%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	85.98%	.....
f) Présence moyenne générale	.....	80.73%
8.—Classification des élèves :		
Dans le cours préparatoire	1181	.....
En première année	1957	.....
En deuxième année	1549	.....
En troisième année	1346	.....
En quatrième année	836	.....
En cinquième année	365	.....
En sixième année	209	.....
En septième année	94	.....
En huitième année	76	.....
Total	.....	7,613

REMARQUES GÉNÉRALES

Les lois scolaires sont bien observées, à peu d'exceptions près. Cependant, les dissensions permises entre contribuables, lorsqu'il s'agit de la construction d'une école, sont souvent pénibles pour ceux qui n'ont d'autres rêves que la paix, la concorde et l'harmonie, partant la bonne entente et le progrès. Les délégations inutiles et les procès à long terme coûtent plus cher à certaines municipalités que la construction d'une école. Heureusement qu'elles ne sont pas nombreuses celles qui tentent de s'enrichir à ce genre de spéculations. Défendre son droit est bien le devoir de chacun de nous, mais avant de prendre une détermination en ce sens, la prudence est une sage mesure. Dans tous les cas, l'inspecteur d'écoles de la région que l'on pourra consulter au besoin, sera satisfait d'avoir fait œuvre utile. S'il m'arrive d'avoir de rares difficultés avec avec MM. les secrétaires-trésoriers au sujet du recensement, je m'applique à les règler à l'amiable. Le temps et la patience sont des grands remèdes; mais il y a un temps pour chaque chose... et l'article 2768 du code scolaire est encore imparfaitement observé. On n'a pas saisi le sens complet de la loi qui veut que le recensement fait au mois de janvier doit inclure toute la jeunesse écolière de 5 à 18 ans qui habite la municipalité scolaire, soit dans les familles, soit dans les couvents, collèges, hospices, etc. C'est pourtant bien clair.

Je suis heureux de déclarer que la plupart des écoles de mon district sont bien entretenues et convenablement outillées. L'enseignement se donne d'une manière pratique comme je l'ai demandé, et les parents se réjouissent de confier l'éducation et l'instruction de leurs enfants à des institutrices bien préparées. Honneur à nos institutions religieuses qui, chaque année, se chargent de préparer tant de jeunes filles à l'enseignement! En somme, je constate qu'il y a progrès en général. Mais, dans certaines écoles, on compte encore sur l'avenir pour améliorer le dessin, l'écriture et l'arithmétique. Néanmoins, j'apprécie beaucoup le dévouement des jeunes institutrices dans leur classe respective, et les services très précieux, rendus par le personnel enseignant de mon district.

Les titulaires qui se sont distingués cette année, dans l'accomplissement de leurs nobles fonctions, sont les suivants: Mlles Alphonsine Mercier, M.-Alexina Martel, M.-Lse Lassalle, M.-Blanche St-Jean, Florida St-Jean, Yvonne Miron, Bernadette Langelier, M.-Antoinette Gauthier, Nellie Marchand, Analda Lacombe, Hélène Demers, Florentine Lafortune, Emérentienne Venne, Parmilia Bertrand, Athala Bourgeois, Églantine Dupuis et Rose Délima Marion.

Les municipalités scolaires de Wexford, St-Henri-de-Mascouche, St-Sulpice et Repentigny-les-Bains ont construit des écoles d'après des plans approuvés.

Et je termine ce rapport par la classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements du Comité catholique du conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Jacques, No 1..	10	10.	10.	10.	10.	10.	60.	Excellent.	7.5	7.2	14.7	Bien.
2	L'Epiphanie, vill..	10	10.	9.5	10.	10.	10.	59.5	Très bien.	6.5	6.5	13.	Assez bien
3	Repentigny-les-Bains.	10	9.	10.	10.	10.	10.	59.	"	8.	8.	16.	Très bien.
4	L'Assompt., No 2.	10	7.5	9.5	10.	10.	10.	57.	"	7.5	7.	14.5	Bien.
5	Les-Laurent., ville	10	7.7	9.	10.	10.	10.	56.7	"	7.7	7.5	15.2	"
6	St-Sulpice.....	10	8.6	9.	10.	9.	10.	56.6	"	7.5	6.6	14.1	"
7	Lavaltrie.....	10	8.5	8.7	10.	9.2	10.	56.4	"	6.6	6.1	12.7	Assez bien
8	St-Esprit.....	10	8.	8.2	10.	10.	10.	56.2	"	8.3	7.9	16.2	Très bien.
9	Ste-Julienne (vill..	10	8.	9.	10.	9.	10.	56.	"	8.	8.	16.	"
10	Rawdon, village..	10	8.	7.5	10.	10.	10.	55.5	"	7.	7.	14.	Bien.
11	Rawdon, paroisse.	10	8.6	8.6	10.	9.	9.3	55.5	"	6.6	6.4	13.	Assez bien
12	Lanoraie.....	10	7.8	8.5	10.	9.1	10.	55.4	"	6.2	6.1	12.3	"
13	St-Jacques, No 2..	10	7.7	8.5	10.	8.3	10.	55.	"	7.3	6.9	14.2	Bien.
14	L'Ile Bouchard...	8	9.	9.	10.	9.	10.	55.	"	.....	.....	.....	.....
15	Lachenaie.....	10	8.	8.6	9.	9.2	10.	54.8	"	7.3	7.1	14.4	Bien.
16	L'Epiphanie, par.	10	6.7	8.	10.	10.	10.	54.7	"	8.1	7.8	15.9	"
17	St-Liguori.....	10	7.8	8.4	10.	8.3	10.	54.5	"	7.2	6.6	13.8	"
18	St-H.-de-Masc...	10	7.5	8.2	10.	8.6	10.	54.3	"	7.1	7.1	14.2	"
19	St-Calixte-de-Kilk	10	6.8	8.1	9.	10.	10.	53.9	"	8.5	8.4	16.9	Très bien.
20	L'Assompt., No 1.	10	7.2	8.7	9.	9.	10.	53.9	"	7.2	7.1	14.3	Bien.
21	Repentigny.....	10	8.	8.6	9.	8.6	9.6	53.8	"	8.1	7.6	15.7	"
22	St-Lin.....	10	6.5	8.3	10.	9.	10.	53.8	"	6.7	6.4	13.1	Assez bien
23	Ste-M.-Salomé...	10	6.5	8.2	10.	9.	10.	53.7	"	8.1	8.	16.1	Très bien.
24	St-Roch.....	10	7.4	8.1	10.	8.1	10.	53.6	"	8.	7.5	15.5	"
25	St-Alexis, village..	10	6.	8.	10.	9.	10.	53.	"	8.5	8.5	17.	"
26	Charlemagne.....	10	6.	7.	10.	10.	10.	53.	"	8.	6.	14.	"
27	St-P.-de-Joliette..	10	7.5	8.	10.	7.6	10.	53.	"	6.6	6.6	13.2	Assez bien
28	La Presqu'Ile....	10	6.	7.	10.	10.	10.	53.	"	6.5	6.5	13.	"
29	St-Alexis, par....	10	5.4	8.8	10.	8.4	10.	52.6	"	7.2	7.2	14.4	Très bien.
30	St-Paul-l'Ermite..	10	6.	8.	8.	10.	10.	52.	"	7.	7.	14.	"
31	Wexford.....	8	7.	7.5	10.	9.5	10.	52.	"	6.5	6.	12.5	Assez bien
32	Ste-Julienne, par..	10	6.7	7.5	10.	7.7	10.	51.9	"	6.4	6.	12.4	"
33	St-Gér.-Magella..	10	8.	9.	6.	7.3	10.	50.3	"	7.6	7.6	15.2	Bien.
34	Chertsey.....	6	6.25	6.	10.	9.	10.	47.25	Bien.....	6.6	6.4	13.	Assez bien

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-B. CHARTRAND,

Insp. d'écoles.

M. J.-M. COTÉ.

St-Georges, 21 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE	1921-22	
1.—*Nombre des municipalités scolaires* :		
a) Sous contrôle des commissaires	16	.....
b) Sous contrôle des syndics	.....	.....
Total	.....	16
2.—*Nombre d'écoles* :		
a) Elémentaires	133	.....
b) Modèles	5	.....
c) Académiques	1	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées	5	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées	5	.....
Total	.....	149
3.—*Nombre de titulaires* : Sous contrôle / Indépendants		
a) Instituteurs laïcs	.....	.....
b) Instituteurs religieux	.....	.....
c) Institutrices laïques	145	.....
d) Institutrices religieuses	42	.....
Total	.....	187
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle* :	$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires	.....	.....
dans les écoles modèles	.....	.....
dans les académies	.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires	.....	.....
dans les écoles modèles	.....	.....
dans les académies	.....	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires	274.00	.....
dans les écoles modèles	.....	.....
dans les académies	350.00	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires	250.00	.....
dans les écoles modèles	250.00	.....
dans les académies	.....	.....
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire* (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :		
a) Garçons de 5 à 7 ans. 781 — Filles de 5 à 7 ans. 742	1523	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans. 2238 — Filles de 7 à 14 ans. 2290	4528	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans. 518 — Filles de 14 à 16 ans. 568	1086	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans. 394 — Filles de 16 à 18 ans. 458	852	.....
Total	.....	7,989
6.—*Nombre d'élèves inscrits* :		.....
a) Dans les écoles élémentaires	4239	.....
b) Dans les écoles modèles	789	.....
c) Dans les académies	137	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées	576	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	38	.....
Total	.....	5,779
7.—*Présence moyenne (en pourcentage)* :		
a) Dans les écoles élémentaires	77%	.....
b) Dans les écoles modèles	85%	.....
c) Dans les académies	87%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées	93%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	97%	.....
f) Présence moyenne générale	.....	82 %
8.—*Classification des élèves* :		
Dans le cours préparatoire	1053	.....
En première année	1378	.....
En deuxième année	1453	.....
En troisième année	1007	.....
En quatrième année	473	.....
En cinquième année	204	.....
En sixième année	126	.....
En septième année	60	.....
En huitième année	25	.....
Total	.....	5,779

REMARQUES GÉNÉRALES

Au cours de l'année scolaire 1921-22, quatre nouvelles écoles ont été ouvertes dans mon district, ce qui porte le nombre total des écoles sous contrôle à 139.

De 77% qu'était la présence moyenne en 1920-21, cette présence s'est élevée cette année à 82%. J'attribue ce surplus à la belle température de l'année.

Quelques commissaires m'ont accompagné dans mes dernières visites. Les uns pour cause d'absence aux chantiers, les autres par pure négligence se sont abstenus de remplir cet impérieux devoir: l'appât du gain l'emporte toujours facilement sur la responsabilité du devoir à accomplir.

Dans l'exercice de ses fonctions comme commissaire d'école, il est évident qu'après avoir séjourné cinq ou six mois dans les chantiers, l'homme des bois, vite accoutumé à n'examiner que le seul point de vue extérieur des choses, à se contenter du strict nécessaire, peut difficilement comprendre les exigences requises par sa nouvelle charge.

Voici la liste des municipalités qui ont mérité une gratification:

St-Gédéon, $60.00; St-Benoit, $50.00; St-Théophile $40.00; St-Zacharie, $35.00; Saint-Georges village, $30.00.

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements refondus du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Geo., vill., (5)..	2	10.	10.	5.	6.7	10.	41.7	Excellent.	8.5	8.5	17.	Excellent.
2	Metgermette.....	1	10.	10.	1.	7.5	10.	38.5	Très bien.	8.5	8.5	17.	"
3	St-Côme, village..	1	9.	9.	4.5	5.	10 .	37.5	"	8.	8.	16.	"
4	St-Gédéon (1)....	9	8.4	8.5	3.5	5.2	10.	35.6	"	8.8	8.8	17.6	"
5	St-Théophile.....	5	8.	7.8	3.5	6.	9.	34.3	"	8.2	8.	16.2	"
6	St-Honoré.....	12	9.	9.	3.7	5.	10.	36.7	"	7.1	6.6	13.7	Très bien.
7	St-Benoit (1).....	10	8.4	9.7	2.	5.3	9.	34.4	"	7.3	7.3	14.6	
8	Beauceville (2)...	4	7.7	9.2	1.5	5.3	10.	33.7		7.7	7.2	14.9	
9	St-Zacharie.....	8	8.1	7.5	5.	6.	10.	36.6		6.6	5.4	12.	
10	St-Martin.....	12	7.	6.5	3.	5.	10.	33.5	"	7.7	7.3	15.	Très bien.
11	St-Georges, par...	20	6.7	8.1	3.5	5.	9.	32.3	"	6.8	6.4	13.2	
12	St-Prosper (1)....	10	7.7	7.7	3.5	5.	10.	33.9		6.5	4.7	11.2	Bien.
13	St-Benjamin.....	6	7.7	8.8	3.	5.	9.	33.5		6.2	4.2	10.4	"
14	Ste-Aurélie.....	3	5.	6.3	4.	6.	8.3	29.6	Bien.....	7.5	6.5	14.	Très bien.
15	St-François.....	27	7.5	8.5	1.2	4.4	10.	31.6	Très bien.	6.9	5.5	12.4	
16	St-Côme-Linière..	9	4.7	6.5	3.	5.	5.	24.	Médiocre.	7.	6.4	13.4	

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-M. CÔTÉ,

Insp. d'écoles.

M. THOMAS-F. CUDDIHY.

MONTRÉAL, 10 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				5	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	5
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				19	.....
b) Modèles				24	.....
c) Académiques				33	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				5	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				10	.....
Total				.....	91
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	109	.....		109	.....
b) Instituteurs religieux	232	8		240	.....
c) Institutrices laïques	238	6		244	.....
d) Institutrices religieuses	327	153		480	.....
Total				.....	1,073
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs :	dans les écoles élémentaires			1,580	.....
	dans les écoles modèles			1,768	.....
	dans les académies			1,605	.....
b) Instituteurs religieux :	dans les écoles élémentaires	Directeur $800 et chaque frère		650	.....
	dans les écoles modèles				.....
	dans les académies				.....
c) Institutrices laïques :	dans les écoles élémentaires			785	.....
	dans les écoles modèles			820	.....
	dans les académies			832	.....
d) Institutrices religieuses :	dans les écoles élémentaires			550	.....
	dans les écoles modèles				.....
	dans les académies				.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire :	En proportion avec le recensement de 1920				
a) Garçons de 5 à 7 ans.	3257	Filles de 5 à 7 ans.	3321	6,578	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	11056	Filles de 7 à 14 ans.	10954	22,010	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	2202	Filles de 14 à 16 ans.	2274	4,476	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	2098	Filles de 16 à 18 ans.	2116	4,214	.....
Total				.....	37,278
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				5,869	.....
b) Dans les écoles modèles				7,918	.....
c) Dans les académies				15,645	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				858	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				1,613	.....
Total				.....	31,903
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				83 %	.....
b) Dans les écoles modèles				86 %	.....
c) Dans les académies				88 %	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				91 %	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				96 %	.....
f) Présence moyenne générale				.....	87 %
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				6,437	.....
En première année				6,689	.....
En deuxième année				5,538	.....
En troisième année				4,952	.....
En quatrième année				3,655	.....
En cinquième année				2,079	.....
En sixième année				1,270	.....
En septième année				740	.....
En huitième année				543	.....
Total				.....	31,903

REMARQUES GÉNÉRALES

Tout d'abord, qu'il me soit permis d'exprimer ma vive reconnaissance au Gouvernement de la province pour l'augmentation sensible de nos salaires. Cette marque d'intérêt de la part de votre département et du Secrétaire provincial, a agréablement impressionné les inspecteurs et mérite nos remerciements les plus chaleureux.

D'une manière très générale, les instituteurs et les institutrices, tant religieux que laïcs, sont compétents et dévoués. Leur enseignement donne des résultats très satisfaisants.

Dans le mois de décembre, pendant cette année scolaire, a eu lieu la première collation du "Diplôme Supérieur en pédagogie". L'Inspecteur général, M. C.-J. Magnan, assistait aux deux séances—à la Maison-Mère de la Congrégation de Notre-Dame et à la Salle St-Sulpice, afin d'étudier par lui-même le fonctionnement de ce cours, et par sa présence, d'en relever encore l'importance. A la fin de la troisième année d'études pédagogiques, 68 professeurs, y compris les congréganistes, ont obtenu leur diplôme et une prime additionnelle de $100—grâce à la générosité de la Commission scolaire de Montréal. Monsieur l'abbé Oscar Maurice, qui revient d'Europe, après avoir visité les écoles de France, d'Angleterre et de Belgique, est maintenant le conférencier officiel du Cours de Pédagogie. Comme contribution à ces cours, j'ai moi-même donné cette année 22 conférences à la section anglaise.

Au cours de l'année, j'ai accepté deux maisons d'écoles nouvellement construites: l'Académie St-Luc et l'École de la Présentation, dans le District nord, coûtant $250,000, et l'École Dollard des Ormeaux dans le District ouest, coûtant $168,000. Elles font honneur à la Commission scolaire de Montréal.

Malgré mon désir pour vous soumettre un rapport succint, je ne puis omettre de mentionner l'ouverture de l'école supérieure Saint-Louis, pour les garçons du District nord, ayant terminé leurs études de 8ème année. Cette nouvelle école a été inaugurée le 15 juin de cette année. Les discours de l'honorable A. David, Secrétaire provincial, de l'honorable juge E. Lafontaine, président de la Commission scolaire de Montréal, montrent que la fondation de cette nouvelle école répond à un besoin actuel. Le mérite en revient aux commissaires du District nord, au Rév. Père Charlebois, provincial des Clercs de Saint-Viateur, et au Frère Piedalue, directeur de l'école.

GRATIFICATIONS DES INSTITUTEURS

La somme allouée à cette fin étant basée non sur le nombre des classes, mais sur le nombre des écoles, ne me permet pas de récompenser tous les professeurs qui ont obtenu des succès marqués dans l'enseignement. Je suis donc obligé de remettre à une autre année plusieurs professeurs qui se sont distingués dans l'enseignement.

Ceux dont les noms suivent ont droit à une gratification: MM. Paul Bilodeau, Wilfrid Leduc, Wilfrid Bragdon, Émile Renaud, J.-R. Desormeaux, Mlles Odile Morin, Éveline C. Oram, Mary Duyer, Margaret McAnally et Armandine Bergeron.

PRIMES AUX MUNICIPALITÉS

District Ouest (Comm. des Écoles Catholiques de Montréal) pour les bibliothèques pédagogiques....	$ 60.00
District Nord (Comm. des Écoles Catholiques de Montréal) pour les bibliothèques pédagogiques..	50.00
District Centre (Comm. des Écoles Catholiques de Montréal) pour les bibliothèques pédagogiques..	40.00
Verdun—pour la bibliothèque des écoles "Ste-Jeanne-D'Arc".....	35.00

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Westmount	2	10.	10.	10.	10.	10.	50.0	Excellent.	10.	7.5	17.5	Très bien.
2	Com. de Montréal District Nord	12	9.6	9.4	10.	10.	10.	49.	"	10.	7.8	17.8	"
3	Com. de Montréal District Centre.	13	9.2	8.8	10.	10.	10.	48.	"	10.	8.1	18.1	Excellent.
4	Com. de Montréal District Ouest	43	9.	8.9	10.	10.	10.	47.8	"	10.	7.7	17.7	Très bien.
5	Verdun	6	8.8	8.5	10.	10.	10.	43.3	Très bien.	10.	6.4	16.4	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

THOMAS-F. CUDDIHY,

Insp. d'écoles.

M. M.-J. CUROT.

MONTRÉAL, 24 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				29	.....
b) Sous contrôle des syndics				8	.....
Total				.....	37
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				130	.....
b) Modèles				12	.....
c) Académiques				4	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				4	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				2	.....
Total				.....	152
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	.....	.....		.....	.....
b) Instituteurs religieux	17	.....		17	.....
c) Institutrices laïques	148	2		150	.....
d) Institutrices religieuses	37	62		99	.....
Total				.....	266
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				405.88	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				328.79	.....
dans les écoles modèles				398.21	.....
dans les académies				350.00	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				321.43	.....
dans les écoles modèles				285.29	.....
dans les académies				230.77	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	880	Filles de 5 à 7 ans.	885	1765	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2519	Filles de 7 à 14 ans.	2380	4899	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	603	Filles de 14 à 16 ans.	623	1226	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	525	Filles de 16 à 18 ans.	475	1000	.....
Total				.....	8,890
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				3801	.....
b) Dans les écoles modèles				1159	.....
c) Dans les académies				1084	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				590	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				202	.....
Total				.....	6,836
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				71.93%	.....
b) Dans les écoles modèles				75.06%	.....
c) Dans les académies				79.61%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				86.95%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				83.17%	.....
f) Présence moyenne générale				.....	75.31%
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				1325	.....
En première année				1250	.....
En deuxième année				1493	.....
En troisième année				1295	.....
En quatrième année				886	.....
En cinquième année				272	.....
En sixième année				212	.....
En septième année				68	.....
En huitième année				35	.....
Total				.....	6,836

PRIMES ET GRATIFICATIONS

Primes aux municipalités les plus méritantes

Voici la liste des municipalités qui ont mérité une prime en vertu de l'arrêté en conseil du 2 décembre 1905:

1.	Notre-Dame-de-la-Merci	$ 60.00
2.	St-Etienne-de-Bolton	50.00
3.	Canton de Magog	40.00
4.	Beebe-Plain	35.00
5.	St-Élie-d'Orford	30.00

Gratifications aux institutrices les plus méritantes

Liste des institutrices qui ont mérité une gratification pour succès dans l'enseignement:

1. Mlle Angéline Délude, Ascot, diss.; 2. Mme J.-M. Grondin, Notre-Dame-de-la-Merci; 3. Mlles Cornélia Lemieux, St-Isidore-d'Auckland; 4. Marie-Jeanne St-Denis, Ste-Marguerite-de-Lingwick; 5. Mme Bénoni Beaudin, Auckland; 6. Mlles Alma Chamberland, St-Etienne-de-Bolton; 7. Albertine Laverdière, Hereford; 8. Béatrice Legendre, St-Elie-d'Orford; 9. Liliane Gauthier, Ste-Catherine-de-Hatley; 10. Marie-Anne Payeur, Ascot; 11. Rébecca Lapalme, Rock Forest; 12. Antoinette Méthot, Sacré-Cœur-de-Jésus, paroisse; 13. Blanche Girard, canton de Magog; 14. Marie-Anne Poulin, Notre-Dame-de-la-Merci; 15. Clara Filteau, St-Elie-d'Orford; 16. Agnès Blanchette, Emberton; 17. Edwina Lamoureux, Barnston, diss.; 18. Alida Côté, canton Compton.

REMARQUES

Deux municipalités ont cessé d'exister: 1o la dissidence de Stanstead (Rock Island) et 2o la commission scolaire du Sacré-Cœur-de-Jésus-de-Stanstead; mais, par contre, quatre autres corporations scolaires ont été organisées durant l'été de 1921:

1. Notre-Dame-de-la-Merci, comprenant l'école modèle de Rock-Island;

2o Sacré-Cœur-de-Jésus, village, comprenant deux écoles élémentaires, une de garçons et une de filles;

3o Sacré-Cœur-de-Jésus, paroisse, comprenant huit arrondissements; et,

4. Rock Forest, enlevant 3 écoles à la municipalité d'Orford et 3 écoles à la dissidence d'Ascot.

SUGGESTION

Au point de vue administratif les quelques lignes suivantes devraient être ajoutées à nos règlements:

PIÈCES A PRODUIRE

Pour l'admission à l'école primaire élémentaire

1. Extrait de naissance; 2o certificat médical constatant que l'enfant a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole et qu'il n'est atteint de maladies ou d'infirmités de nature à nuire à la santé des autres élèves.

Pour l'admission à l'école primaire complémentaire

1o Extrait de naissance; 2o certificat médical constatant que l'élève a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole, qu'il a été revacciné et qu'il n'est pas atteint de maladies ou d'infirmités de nature à nuire à la santé des autres élèves; 3o certificat d'études primaires élémentaires; et 4o certificat de l'inspecteur d'écoles justifiant que l'élève a suivi pendant un an au moins le cours supérieur d'une école primaire élémentaire.

Lorsque l'élève possède le certificat d'études primaires élémentaires, mais n'a pas suivi pendant un an le cours supérieur, il doit subir un examen devant le personnel de l'école primaire complémentaire (professeurs et directeur), pour justifier qu'il a étudié les matières comprises dans le programme de ce cours.

OBSERVATIONS

Plusieurs municipalités ne pourront pas participer cette année à la 4e des *primes spéciales pour minimum des traitements*, car au lieu de maintenir les salaires de l'année écoulée ou mieux de les augmenter

d'une manière tangible pour convenir aux exigences de la *vie chère* elles ont une tendance à les baisser.

Ces municipalités ont tort d'agir de la sorte.

La plupart du temps les commissaires se basent pour fixer le traitement d'une institutrice sur les dépenses que cette personne peut encourir du premier septembre au 30 juin, escomptant les petits services qu'elle peut rendre pour payer moins cher de pension, de frais d'entretien, de transport, ce qui tout ensemble entamerait joliment le budget; escomptant aussi l'avantage qui se présente de pouvoir engager à meilleur marché une institutrice d'*occasion*.

On oublie, pour le moment du moins, qu'une institutrice est obligée comme le commun des mortels de vivre 12 mois par année, c'est-à-dire, du premier juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante, et *vivre* pendant ces 12 longs mois, ces 365 jours avec le seul revenu provenant du salaire que les commissaires lui auront voté.

Du moment qu'une institutrice d'*occasion* se jette dans la lutte pour l'existence et qu'elle dispute à l'institutrice de *carrière* une place devenue libre, elle a l'impérieux devoir de maintenir les traitements à un niveau normal. Il ne faut pas perdre de vue que, généralement, l'institutrice d'*occasion* ne fait que passer dans l'enseignement. Après quelques années de pratique, elle disparaît pour se marier ou pour se consacrer à d'autres occupations.

Elle peut donc se contenter d'un salaire minime, car elle ne doit pas prévoir l'avenir. Il en est tout autrement pour l'institutrice de *carrière*. Celle-ci doit songer à se créer une retraite, et si des institutrices *passagères*, qui se remplacent continuellement après une série d'années, lui barrent constamment le chemin par des appointements ridicules, comment voulez-vous que cette institutrice *sérieuse* s'élève dans sa profession? N'est-il pas regrettable que sa marche en avant soit retardée par des jeunes filles, honnêtes, nous le voulons bien, intelligentes, nous en convenons, capables, nous ne le discutons pas, mais qui se contentent d'appointements mesquins.

Nous estimons pourtant qu'une jeune fille qui a fait des études de pédagogie, des études sérieuses jusqu'à l'âge de 17 ou 18 ans, se doit à elle-même de considérer sa profession comme plus élevée que celle de couturière ou de modiste.

Dans ces derniers métiers, les bonnes ouvrières gagnent facilement 80 piastres par mois et plus, avec, en outre, la nourriture: voilà ce qu'on m'a dit, du moins. Une couturière gagnant 80 piastres par mois avec

nourriture d'un côté, une institutrice acceptant un traitement de 30 piastres par mois sans nourriture, de l'autre.

Le tableau est charmant, 30 piastres par mois!

Songez donc, ces salaires sont à peine suffisants pour permettre à ces institutrices de manger, boire et dormir. Est-il étonnant que, dans ces conditions, le public soit pour ainsi dire porté à déprécier l'enseignement ? A qui la faute ? Aux institutrices elles-mêmes.

La plupart des institutrices ne prennent pas leur profession au sérieux. Elles la considèrent comme un passe-temps, comme une transition relativement agréable de leur état de jeune fille à celui d'épouse.

La concurrence est la grande cause de la baisse sensible des traitements, car, hélas! il semble que les institutrices, peu soucieuses de la solidarité, se prêtent à ce fléchissement. C'est mieux que rien, dit celle qui touche un salaire d'*occasion*; c'est mieux que rien, répète celle que la misère guette, et nous ne pouvons que blâmer les commissions scolaires qui profitent de cet état de choses auquel les primes ne semblent apporter de remède.

Le salaire de l'institutrice est-il suffisant ?

A cela nous pouvons répondre: oui, s'il est un salaire d'*occasion* Non, s'il est le salaire vital.

Qu'on fasse sérieusement l'inventaire de tous les item des dépenses nécessaires d'une institutrice, pas des dépenses folles ni de luxe, non, pas de celles-là. . . éliminant de ce calcul les questions de parenté, de charité, de gratuité. . . ne tenant compte que des dépenses strictement obligatoires d'une institutrice depuis le premier jour de juillet d'une année jusqu'au dernier jour du mois de juin de l'année suivante, et je défie qui que ce soit d'arriver à équilibrer les deux bouts avec des recettes de 400 piastres ou même de 500 piastres par année.

Il faut un traitement raisonnable.

Or, quel est-il ce traitement raisonnable ?

Est-ce celui qui condamne l'institutrice à la gêne tous les jours de l'année ? Est-ce celui qui condamne l'institutrice, une fois à sa retraite, d'être à la mendicité ? Est-ce celui qui prive l'institutrice du confort qu'elle doit se donner pour avoir la force physique nécessaire pour remplir convenablement toutes les obligations que sa charge lui impose ? Est-ce un traitement raisonnable que celui qui oblige la *maîtresse d'école* à vivre cachée, retirée dans son petit coin pour ne pas laisser voir sa misère, toute sa misère ?

Voyons, pouvons-nous raisonnablement appeler *vivre* la vie que mènent actuellement nos institutrices ?

Oui, une vie de misère, avec la décourageante perspective d'une plus grande misère lorsqu'arrivera le temps de la retraite.

S'il faut doubler, tripler les salaires pour donner un traitement raisonnable, prenons immédiatement les moyens de le faire, n'attendons pas pour nous exécuter qu'il soit trop tard, que l'institutrice soit disparue.

Il y a là une question de justice, car toute personne doit pouvoir vivre raisonnablement de son travail.

S'il faut que l'autorité intervienne, qu'elle ne tire pas de l'arrière. Elle peut améliorer la situation; non seulement elle le peut, mais c'est son devoir de le faire. N'est-ce pas l'État qui, en dernier ressort, retire le plus de bénéfices des enfants que l'institutrice instruit ?

Voici la classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	N.-D.-de-la-Merci	1	3.1	7.2	9.34	9.25	10.	38.89	Bien	9.6	7.6	17.2	Très bien.
2	Beebe-Plain	1	8.7	9.2	8.19	8.	10.	44.09	Très bien.	7.3	4.2	11.5	Passable.
3	Ascot	1	4.5	7.8	9.74	9.	10.	41.04	"	8.2	6.3	14.5	Bien.
4	Coaticook	4	7.3	7.65	6.83	6.54	10.	38.32	Bien	7.68	6.7	14.38	"
5	Ville de Compton	1	7.9	9.6	4.54	4.09	10.	36.13	"	8.2	7.8	16.	Très bien.
6	North Hatley	1	6.5	7.6	7.27	7.	10.	38.37	"	7.7	5.8	13.5	Assez bien
7	Ville-de-Magog	3	7.63	8.23	5.6	5.38	10.	36.84	"	7.93	6.4	14.33	Bien.
8	Hereford	3	7.7	7.97	5.61	5.17	10.	36.45	"	8.	6.7	14.7	"
9	S.-C.-de-Jésus, vil.	2	8.25	6.35	7.28	5.	10.	36.88	"	8.65	5.5	14.15	"
10	Bury, (Diss)	2	8.55	8.	6.59	6.25	10.	39.39	"	6.6	4.95	11.55	Passable.
11	Eastman	2	6.5	5.65	7.23	7.	10.	36.38	"	7.85	6.5	14.35	Bien.
12	St-Isid-d'Auckl.	3	7.9	8.	5.9	5.5	10.	37.3	"	7.4	6.	13.4	Assez bien
13	Rock Forest	6	7.15	7.18	6.36	6.	10.	36.69	"	7.3	5.9	13.2	"
14	St-Herménégilde	11	7.33	8.67	5.45	4.86	10.	36.31	"	7.41	6.04	13.45	"
15	Ascot, diss.	2	6.75	6.1	6.18	5.8	10.	34.83	Assez bien	8.	6.75	14.75	Bien.
16	Orford	2	6.75	6.	6.83	6.5	10.	36.	Bien	7.95	5.05	13.	Assez bien
17	Ste-Marg.-de-Lingwick	3	5.6	6.3	5.76	5.33	10.	32.99	Assez bien	8.2	7.7	15.9	Bien.

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
18	Ste-Suzanne de Boundary-Line.	5	7.3	7.92	5.63	5.2	10.	36.05	Bien	7.	5.55	12.55	Assez bien
19	Ditton	7	6.78	7.24	5.46	5.	10.	34.48	Assez bien	7.76	6.2	13.96	"
20	St-Wilf.-de-Barnston	5	5.92	7.04	5.62	5.1	10.	33.68	"	8.14	6.6	14.74	Bien.
21	Barford	5	6.24	8.42	5.8	5.4	10.	35.86	Bien	7.14	5.34	12.48	Assez bien
22	St-Venant	3	6.6	8.8	4.55	4.09	10.	34.04	Assez bien	7.8	5.87	13.67	"
23	Ste-Catherine-de-Hatley	6	5.3	6.2	6.36	6.	10.	33.96	"	7.16	6.18	13.34	"
24	Canton de Magog	6	4.75	5.53	6.38	6.	10.	32.66	"	7.63	6.25	13.88	"
25	Auckland	5	6.02	6.86	4.69	3.53	10.	31.1	"	8.2	7.	15.2	Bien
26	Emberton	4	5.5	5.6	5.49	5.	10.	31.59	"	8.	6.7	14.7	"
27	L'Assomption-de-Waterville	5	6.	6.4	5.48	5.	10.	32.88	"	7.92	5.32	13.24	Assez bien
28	St-Et.-de-Bolton	4	5.67	4.85	6.32	6.	10.	32.84	"	7.4	5.7	13.1	"
29	St-Elie-d'Orford	6	5.1	5.5	6.36	6.	10.	32.96	"	7.26	5.7	12.96	"
30	St-Paul-de-Scotstown	1	3.5	7.8	4.55	4.09	10.	29.94	Passable	8.5	7.4	15.9	Bien.
31	S.-C.-de-Jés, par.	6	4.3	4.96	7.13	6.83	10.	33.22	Assez bien	6.85	5.33	12.18	Assez bien
32	Clifton-Est	2	5.1	5.85	5.45	5.	10.	31.4	"	7.75	6.05	13.8	"
33	Barnston, diss.	7	4.	4.57	6.1	5.71	10.	30.38	"	8.24	6.13	14.37	Bien.
34	Canton Campton	12	5.16	5.4	5.53	5.16	10.	31.25	"	7.38	5.42	12.8	Assez bien
35	Bolton-Est	2	4.5	3.55	7.27	5.5	10.	30.82	"	7.45	5.55	13.	"
36	St-Caj.-de-Potton	6	5.7	4.8	5.46	2.92	10.	28.88	Passable	7.7	5.8	13.5	"
37	Dixville, diss.	1	4.7	4.2	5.44	5.	10.	29.34	"	.....	.....	.....	.....

J'ai l'honneur d'être, etc.,

M.-J. CUROT,

Insp. d'écoles.

M. J.-E. DESGAGNÉ

BAIE-ST-PAUL, 12 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant ; I. le sommaire statistique de mon district d'inspection : II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district ; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE

				1921-22	
1.—*Nombre des municipalités scolaires :*					
a) Sous contrôle des commissaires				35	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	35
2.—*Nombre d'écoles :*					
a) Elémentaires				104	.....
b) Modèles				7	.....
c) Académiques				2	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				3	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				1	.....
Total				.....	117
3.—*Nombre de titulaires :*	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	4	.....	.....	4	.....
b) Instituteurs religieux	1	.....	.....	1	.....
c) Institutrices laïques	114	1	.....	115	.....
d) Institutrices religieuses	33	5	.....	38	.....
Total				.....	158
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :*				$	
a) Instituteurs laïcs :	dans les écoles élémentaires			400.00	.....
	dans les écoles modèles			862.50	.....
	dans les académies			.....	.....
b) Instituteurs religieux :	dans les écoles élémentaires			.....	.....
	dans les écoles modèles			600.00	.....
	dans les académies			.....	.....
c) Institutrices laïques :	dans les écoles élémentaires			321.40	.....
	dans les écoles modèles			315.00	.....
	dans les académies			250.00	.....
d) Institutrices religieuses :	dans les écoles élémentaires			.....	.....
	dans les écoles modèles			265.00	.....
	dans les académies			269.00	.....
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire* (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
d) Garçons de 5 à 7 ans.	798	Filles de 5 à 7 ans.	801	1,599	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2068	Filles de 7 à 14 ans.	1946	4,014	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	521	Filles de 14 à 16 ans.	494	1,015	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	381	Filles de 16 à 18 ans.	320	701	.....
Total				.....	7,329
6.—*Nombre d'élèves inscrits :*					
a) Dans les écoles élémentaires				3,154	.....
b) Dans les écoles modèles				894	.....
c) Dans les académies				651	.....
d) Dans les institutions indépendances subventionnées				97	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				16	.....
Total				.....	4,812
7.—*Présence moyenne (en pourcentage) :*					
a) Dans les écoles élémentaires				73.18%	.....
b) Dans les écoles modèles				80.87%	.....
c) Dans les académies				80.64%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				89.69%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				69.00%	.....
f) Présence moyenne générale				.....	75.94%
8.—*Classification des élèves :*					
Dans le cours préparatoire				755	
En première année				1,517	.....
En deuxième année				1,120	.....
En troisième année				775	.....
En quatrième année				398	.....
En cinquième année				157	.....
En sixième année				63	.....
En septième année				17	.....
En huitième année				10	.....
Total				.....	4,812

REMARQUES GÉNÉRALES

Si l'on compare le présent sommaire statistique à celui de l'année dernière, on constate que la présence moyenne générale a augmenté de près de 3%, que le nombre des élèves inscrits dans les différentes écoles, comme celui des institutrices laïques, a augmenté sensiblement, et que les salaires ont subi de légères modifications.

Le recensement des enfants d'âge scolaire, bien qu'il y ait encore quelques points faibles, a été mieux fait que celui de l'année dernière; à peu près toutes les commissions scolaires de mon district comprennent l'importance de ce recensement et s'efforcent de le faire le plus exactemen possible.

Tous les membres du personnel enseignant, à l'exception de cinq institutrices, ont accompli leurs nombreux et importants devoirs avec beaucoup de dévouement; aussi les résultats de l'année scolaire ont été, en général, très bons.

Cette année encore, les institutrices diplômées n'ont pas été assez nombreuses pour répondre à toutes les demandes; on a dû avoir recours aux services de neuf institutrices et deux instituteurs non diplômés.

Lors de la visite de l'automne dernier, j'ai fait, dans chaque paroisse de mon district, la conférence pédagogique prescrite par les règlements; ces conférences ont réuni (132) cent trente-deux instituteurs et institutrices et 22 aspirantes au brevet d'enseignement.

Au cours de l'année qui vient de finir, j'ai accepté six maisons d'école construites suivant des plans approuvés par votre département; deux autres maisons sont actuellement en construction et devront être terminées pour le mois de septembre.

Ci-après la classification des municipalités scolaires de mon district par ordre de mérite:

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Bois-Francs.....	1	9.	9.	10.	10.	10.	48.	Très bien.	10.	10.	20.	Excellent.
2	Mont-Laurier....	2	10.	10.	9.	8.5	10.	47.5	"	10.	10.	20.	"
3	Ste-Phil.-d'Egan..	5	9.3	9.	10.	10.	10.	48.3	"	9.3	9.3	18.6	Très bien.
4	Aumond.....	2	8.5	9.	8.5	10.	10.	46.	"	9.5	9.5	19.	"
5	Canton d'Egan...	2	8.5	9.	8.	10.	10.	45.5	"	9.5	9.5	19.	"
6	Lac-Labelle.....	1	8.	8.	10.	8.	10.	44.	"	10.	10.	20.	Excellent.
7	Egan-Ouest.....	1	9.	8.	9.	10.	10.	46.	"	9.	9.	18.	Très bien.
8	La-Conception...	2	9.	8.5	8.	9.	10.	44.5	"	9.5	9.5	19.	"
9	Saint-Jovite.....	10	9.	9.	8.5	9.1	10.	45.6	"	9.	8.8	17.8	"
10	Brébeuf.....	2	9.	9.	9.	8.5	10.	45.5	"	9.	8.5	17.5	"
11	St-Alp.-de-Lytton	2	8.5	8.5	7.	10.	10.	44.	"	9.5	9.5	19.	"
12	St-Mic.-des-Cèdr.	1	10.	9.	8.	8.	10.	45.	"	9.	9.	18.	"
13	Canton-Campbell.	5	9.4	9.4	8.	8.	10.	44.8	"	9.	9.	18.	"
14	Saint-Frs-Régis...	4	9.	9.	8.	8.3	10.	44.3	"	9.	8.8	17.8	"
15	La-Minerve.....	2	9.	8.5	7.	8.5	10.	43.	"	9.5	9.5	19.	"
16	Lac-des-Iles.....	5	8.4	8.6	9.4	8.	10.	44.4	"	8.8	8.8	17.6	"
17	Nominingue.....	1	8.	8.	8.	7.	10.	41.	"	10.	10.	20.	Excellent.
18	Canton Boyer....	2	7.5	9.	9.	8.5	10.	44.	"	9.	8.	17.	Très bien.
19	N.-D.-de-Pontm..	1	6.	10.	8.	9.	10.	43.	"	9.	9.	18.	"
20	L'Ascension.....	4	8.5	9.	8.	8.3	10.	43.8	"	8.5	8.5	17.	"
21	Val-Barrette.....	1	8.	9.	8.	7.5	10.	42.5	"	9.	9.	18.	"
22	Kiamika.....	4	8.	7.8	8.	8.8	10.	42.6	"	9.	8.8	17.8	"
23	N.-D.-du-Laus...	4	8.5	8.3	7.5	8.8	10.	43.1	"	8.5	8.5	17.	"
24	Robertson & Pope	6	8.	8.5	8.	8.	10.	42.5	"	8.7	8.6	17.3	"
25	Bellerive.....	2	9.	8.5	8.	8.	10.	43.5	"	8.	8.	16.	"
26	Canton-Décarie..	3	9.	8.5	9.5	6.5	10.	43.5	"	8.	8.	16.	"
27	La-Nat.-de-Lab..	5	7.4	7.8	8.	8.6	10.	41.8	"	9.	8.6	17.6	"
28	Cantons-Unis....	11	7.8	9.	8.4	8.2	10.	43.4	"	8.	7.9	15.9	"
29	La-Macaza.....	2	9.	7.5	7.	8.	10.	41.5	"	9.	8.7	17.7	"
30	Loranger.....	3	8.7	8.3	7.	8.	10.	42.	"	8.3	8.3	16.6	"
31	L'Annonciation...	7	7.4	8.	8.	8.	10.	41.4	"	8.7	8.4	17.1	"
32	Turgeon (Ste-Vér)	3	7.7	7.	9.	8.3	10.	42.	"	7.7	7.7	15.4	"
33	Grand-Remou....	1	8.	7.	10.	10.	10.	45.	"	6.	6.	12.	Assez bien
34	Baskatong.....	1	(fer	mée à	l'époqu	e de	la vi	site)					
35	Chûtes-Victoria..	1	(non	en act	ivité c	ette	anné	e).					

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-E. DESGAGNÉ,

Insp. d'écoles.

M. ARMAND DESJARLAIS

BONAVENTURE, 5 septembre 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE			1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :				
a) Sous contrôle des commissaires			27	.....
b) Sous contrôle des syndics			6	.....
Total			.....	33
2.—Nombre d'écoles :				
a) Elémentaires			127	.....
b) Modèles			17	.....
c) Académiques			.....	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées			3	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées			.....	.....
Total			.....	147
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants		
a) Instituteurs laïcs	.....	.....	1	.....
b) Instituteurs religieux	.....	.....	.....	.....
c) Institutrices laïques	.....	.....	142	.....
d) Institutrices religieuses	.....	.....	31	.....
Total			.....	174
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :			$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires			.....	.....
dans les écoles modèles			750.00	.....
dans les académies			.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires			.....	.....
dans les écoles modèles			.....	.....
dans les académies			.....	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires			250.00	.....
dans les écoles modèles			300.00	.....
dans les académies			.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires			250.00	.....
dans les écoles modèles			250.00	.....
dans les académies			.....	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :				
a) Garçons de 5 à 7 ans.	904	Filles de 5 à 7 ans. 754	1.658	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2188	Filles de 7 à 14 ans. 2261	4.449	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	701	Filles de 14 à 16 ans. 603	1.304	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	614	Filles de 16 à 18 ans. 522	1.136	.....
Total			.....	8,547
6.—Nombre d'élèves inscrits :				
a) Dans les écoles élémentaires			4824	.....
b) Dans les écoles modèles			1668	.....
c) Dans les académies			.....	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées			162	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées			.....	.....
Total			.....	6,654
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :				
a) Dans les écoles élémentaires			70%	.....
b) Dans les écoles modèles			75%	.....
c) Dans les académies			.....	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées			78%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées			.....	.....
f) Présence moyenne générale			.....	72%
8.—Classification des élèves :				
Dans le cours préparatoire			.....	.....
En première année			2941	.....
En deuxième année			1573	.....
En troisième année			1229	.....
En quatrième année			635	.....
En cinquième année			182	.....
En sixième année			94	.....
En septième année			.....	.....
En huitième année			.....	.....
Total			.....	6,654

REMARQUES GÉNÉRALES

Avant de vous soumettre mon rapport général pour les écoles de mon district, permettez-moi de remercier le Gouvernement de cette province de m'avoir nommé, en remplacement de feu M. J.-A. Bouchard, comme inspecteur d'écoles du district de Bonaventure et Gaspé.

En général, les commissaires d'écoles s'occupent activement de la charge qui leur a été confiée, les institutrices sont très dévouées, le mobilier scolaire est très bon, et l'état financier des municipalités scolaires, assez bon.

Les municipalités scolaires de Chandler, St-Alphonse-de-Caplan et St-Godefroi ont construit de nouvelles écoles cette année.

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique:

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Carleton	6	8.7	9.0	9.1	8.8	10.0	45.6	Très bien.	8.5	8.2	16.7	Très bien.
2	St-Et.-de-N.-Carl.	2	8.5	9.0	9.0	9.5	10.0	45.0	"	9.0	9.0	18.0	"
3	St-Bon.-de-Ham.	14	8.7	9.7	8.9	8.5	10.0	45.8	"	9.0	8.2	17.2	"
4	Baracbois	4	10.0	10.0	9.0	7.0	10.0	46.0	"	8.3	8.4	16.7	"
5	St-Chs-de-Caplan.	8	8.2	8.5	9.0	9.0	10.0	44.7	"	9.0	8.2	17.2	"
6	St-Geo.-de-Malb.	1	10.0	10.0	8.0	8.0	10.0	46.0	"	9.0	9.0	18.0	"
7	St-Siméon	5	8.7	10.0	8.2	8.6	10.0	45.7	"	9.0	8.7	17.5	"
8	Grande-Anse	1	10.0	10.0	8.0	8.0	10.0	46.0	"	8.5	8.5	17.0	"
9	Paspébiac	6	8.5	9.4	8.2	8.2	10.0	44.3	"	8.3	8.3	16.6	"
10	St-Alp.-de-Caplan	5	8.2	8.6	8.6	9.1	10.0	44.5	"	8.6	8.2	16.8	"
11	Haldimand Town.	1	10.0	10.0	7.0	8.0	10.0	45.0	"	8.0	8.0	16.0	"
12	Rang St-Paul	1	8.0	10.0	7.0	8.0	10.0	43.0	"	8.3	8.3	16.6	"
13	Cap d'Espoir	6	7.6	10.0	10.0	7.1	10.0	44.7	"	8.3	8.3	16.6	"
14	Riv.-N.-de-Pabos.	1	9.0	10.0	7.0	9.0	10.0	45.0	"	8.5	8.5	17.0	"
15	York	1	9.0	10.0	7.0	9.0	10.0	45.0	"	8.0	8.0	16.0	"
16	New-Richmond	8	8.2	8.2	9.0	9.1	10.0	44.5	"	8.6	8.7	17.3	"
17	St-Alb.-de-Gaspé.	2	10.0	10.0	7.0	8.0	10.0	45.0	"	9.0	9.0	18.0	"
18	St-Jules	4	7.5	8.0	9.0	8.1	9.0	41.6	"	8.5	8.4	16.9	"
19	Newport	6	8.8	8.9	9.0	9.0	10.0	45.0	"	7.8	8.0	15.8	Bien.
20	Anse-aux-Gascons	4	8.3	8.8	9.0	8.0	10.0	44.1	"	8.0	8.1	16.1	"

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
21	Maria	7	7.2	8.2	9.0	8.5	10.0	42.9	"	8.0	8.0	16.0	"
22	Percé	7	8.8	8.0	8.0	7.8	10.0	42.5	"	7.9	7.9	15.8	"
23	Grande-Rivière	14	7.8	7.2	9.0	8.0	10.0	42.0	"	7.3	7.3	14.6	"
24	Cox, (diss.)	2	7.2	9.0	8.0	8.0	10.0	42.2	"	8.0	7.5	15.5	"
25	Chandler	3	7.0	8.5	8.5	8.0	10.0	42.0	"	9.0	9.0	18.0	Très bien.
26	Ste-Adél.-de-Pab.	5	9.6	10.0	9.0	7.2	10.0	45.8	"	8.0	8.1	16.1	"
27	Douglastown	4	7.8	7.5	8.0	7.0	10.0	40.3	"	8.0	8.1	16.1	"
28	St-Godefroi	7	7.8	8.2	8.0	8.0	9.0	41.0	"	7.2	7.2	14.2	Bien.
29	Port-Daniel-Est	3	8.0	8.8	8.0	8.0	9.0	41.8	"	8.2	8.2	16.4	Très bien.
30	St-P.-de Malbaie	1	10.0	10.0	8.0	8.0	10.0	46.0	"	6.0	6.0	12.0	Assez bien
31	Petit Pabos	1	7.0	10.0	8.0	5.0	10.0	46.0	"	8.5	8.5	17.0	Très bien.
32	Port Daniel-Ouest	3	6.6	7.6	8.0	8.5	9.0	39.7	Bien	7.6	7.6	15.2	Bien.
33	Ile Bonaventure	1	10.0	6.0	8.5	8.0	10.0	42.5	Très bien.	7.0	7.0	14.0	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

ARMAND DESJARLAIS,

Insp. d'écoles.

M. JOSEPH-ZOËL DUBEAU.

SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE, 21 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE

				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				22	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	22
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				136	.....
b) Modèles				14	.....
c) Académiques				2	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				5	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				7	.....
Total				.....	164
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	1	.....	.....	1	.....
b) Instituteurs religieux	.....	.....	.....	.....	.....
c) Institutrices laïques	152	8	.....	160	.....
d) Institutrices religieuses	34	27	.....	61	.....
Total				.....	222
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				800.00	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				.....	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				206.17	.....
dans les écoles modèles				243.88	.....
dans les académies				200.00	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				237.50	.....
dans les écoles modèles				206.03	.....
dans les académies				200.00	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans	673	Filles de 5 à 7 ans	713	1386	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans	2056	Filles de 7 à 14 ans	2075	4131	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans	603	Filles de 14 à 16 ans	672	1275	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans	481	Filles de 16 à 18 ans	462	943	.....
Total				.....	7,735
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				4257	.....
b) Dans les écoles modèles				1327	.....
c) Dans les académies				97	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				250	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				72	.....
Total				.....	6,003
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				79. %	.....
b) Dans les écoles modèles				81. %	.....
c) Dans les académies				85 %	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				89. %	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				93. %	.....
f) Présence moyenne générale				.....	80. %
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				995	.....
En première année				763	.....
En deuxième année				1584	.....
En troisième année				1273	.....
En quatrième année				756	.....
En cinquième année				371	.....
En sixième année				205	.....
En septième année				52	.....
En huitième année				4	.....
Total				.....	6,003

REMARQUES GÉNÉRALES

Pendant le cours de l'année, la municipalité de N.-D.-du-Bon-Secours (village de L'Islet) a fait construire, au prix de lourds sacrifices, un magnifique collège, appelé à rendre de grands services au village de L'Islet, aux municipalités voisines et à toute la province.

Quatre maisons d'écoles ont aussi été construites: 2 à St-Louis (Kamouraska) une à St-Philippe-de-Néri et une autre à St-Pascal. La maison d'école de l'arrondissement No. 6 de St-Cyrille a aussi été agrandie de manière à en faire une maison convenable.

Trois municipalités seulement ont augmenté le traitement de leurs institutrices de manière à participer à l'octroi offert pour le minimum de traitement de $250. Ce sont celles de N.-D.-du-Bon-Secours, de St-Clément-de-Tourville et de St-Bruno. Comme mon district renferme plus d'institutrices que n'en rquiert l'enseignement, je crains que la plupart des municipalités soient privées pendant longtemps des octrois distribués pour les minimums des traitements. Aussi plusieurs bonnes institutrices s'en vont dans les municipalités où les commissaires préfèrent donner $300 pour une institutrice compétente plutôt que $200 pour une nullité ou une débutante.

Sur 32 écoles dont le traitement des institutrices n'était que de $175, il en reste encore 19 réparties comme suit:

Kamouraska (St-Louis)	7
St-Onésime	2
St-Philippe-de-Néri	2
St-Denis No 1	2
Rivière-Ouelle	6

PRIMES AUX MUNICIPALITÉS LES PLUS MÉRITANTES

Les municipalités qui ont mérité une prime en vertu de l'arrêté en conseil du 2 décembre 1905 pour construction ou réparation de maisons d'école etc., sont les suivantes:

N.-D.-du-Bon-Secours	$60.00
St-Louis	50.00
St-Philipp-de-Néri	40.00
St-Pascal	35.00
St-Cyrille	30.00

Voici la liste des instituteurs et des institutrices qui ont mérité une prime pour succès dans l'enseignement.

M. J.-V. Sirois, St-Pascal, Mlles M.-A. Mignault, St-Pascal, Blanche Raymond, St-Pascal, Léonie Pelletier, St-Pascal, Agnès Langlois, St-Louis, Maria Barbeau, N.-D.-du-Mont-Carmel, M.-A. Garon, Rivière-Ouelle, Gracia Raymond, Rivière-Ouelle, Ludivine Raymond, Ste-Anne. No 1, R.-A. Lizotte, Ste-Anne No 1, M.-A, St-Laurent, St-Onésime, Mme Vve Geo. Marier, St-Roch-des-Aulnaies, Mlles M.-A. St-Amant, St-Damase, Yvonne Lamarre, L'Islet, Lucia Lamarre, L'Islet, M.-Lse Gosselin, St-Eugène, Rose Thibault, St-Cyrille, Laura Leclerc, St-Bruno, Rose Robichaud, St-Jean-Port-Joli.

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite:

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	N-D. Bon-Secours	2	9.7	9.2	10.	6.6	10.	45.5	Excellent.	8.	8,	16.	Très bien.
2	St-Pascal.....	14	8.5	8.6	10.	4.4	10.	41.5	Très bien.	7.5	7.5	15.	"
3	St-Clém.-de-Tour.	2	7.	8.	10.	5.3	10.	40.3	"	7.2	7.2	14.4	"
4	N.-D.-du-M.-Car.	9	7.5	8.8	10.	4.	9.5	39.8	"	7.1	7.1	14.2	"
5	St-Aubert.....	8	6.8	8.5	10.	4.	10.	39.3	"	7.1	7.1	14.2	"
6	St-Bruno.....	8	8.	8.9	8.	5.	10.	39.9	"	6.7	6.7	13.4	Bien.
7	St-Louis (Kamou)	9	7.6	7.2	10.	3.8	10.	38.6	"	7.3	7.3	14.6	Très bien.
8	St-Phil.-de-Néri..	4	8.4	8.9	7.	3.5	10.	37.8	"	7.2	7.2	14.4	"
9	Ste-Anne, No 1, p.	10	8.1	8.7	7.	4.	10.	37.8	"	7.1	7.1	14.2	"
10	St-Onésime.....	4	7.9	9.2	5.6	3.7	10.	36.4	"	7.7	7.7	15.4	"
11	St-J.-Port-Joli....	12	7.8	8.8	6.5	4.	10.	37.1	"	7.3	7.3	14.6	"
12	St-Roch-des-Auln.	8	7.	8.6	6.	4.1	10.	35.7	"	7.6	7.6	15.2	"
13	St-Denis, No 1.	3	8.	8.5	5.4	4.1	9.5	35.5	"	7.6	7.6	15.2	"
	Riv. Ouelle.....	8	8.	8.9	6 .	4.	9.8	36.7	"	7.	7.	14.	Bien.
14	Ste-Anne, No 2, v.	3	6.8	8.5	5.	4.2	10.	34.5	Bien.....	7.8	7.8	15.6	Très bien.
15	St-Cyrille.....	8	7.8	8.1	7.	4.5	10.	37.4	Très bien.	6.3	6.3	12.6	Bien.
16	St-Eugène.....	6	6.6	7.5	10.	4.1	10.	38.2	"	5.8	5.8	11.6	Assez bien
17	St-Pacôme.....	10	8.	9.	7.	4.	8.	36.	"	6.3	6.3	12.6	Bien.
18	L'Islet.....	9	8.2	8.2	5.	4.	10.	35.4	"	6.5	6.5	13.	"
19	St-Damase-d'Ash.	6	7.	8.	5.	4.5	10.	34.5	Bien.....	6.6	6.6	13.2	"
20	St-Denis, No 2...	2	6.	7.	5.8	4.	10.	32.8	"	7.2	7.2	14.4	Très bien.
21	Ste-Louise.....	7	5.2	7.1	7.	4.2	10.	33.5	"	6.1	6.1	12.2	Bien.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-Z. DUBEAU,

Insp. d'écoles.

M. J.-A. DUPUIS.

MONTRÉAL, 28 juin 1922

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				33	.....
b) Sous contrôle des syndics				5	.....
Total				.....	38
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				162	.....
b) Modèles				12	.....
c) Académiques				2	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				9	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				6	.....
Total				.....	191
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	6	.....		6	.....
b) Instituteurs religieux	22	11		33	.....
c) Institutrices laïques	195	4		199	.....
d) Institutrices religieuses	24	75		99	.....
Total				.....	337
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs :	dans les écoles élémentaires			.....	.....
	dans les écoles modèles			820 00	.....
	dans les académies			400.00	.....
b) Instituteurs religieux :	dans les écoles élémentaires			.....	.....
	dans les écoles modèles			500 00	.....
	dans les académies			500.00	.....
c) Institutrices laïques :	dans les écoles élémentaires			321.40	.....
	dans les écoles modèles			355.00	.....
	dans les académies			.....	.....
d) Institutrices religieuses :	dans les écoles élémentaires			330.20	.....
	dans les écoles modèles			.....	.....
	dans les académies			.....	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	1129	Filles de 5 à 7 ans.	1070	2199	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	3698	Filles de 7 à 14 ans.	3336	7034	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	945	Filles de 14 à 16 ans.	835	1780	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	797	Filles de 16 à 18 ans.	803	1600	.....
Total				.....	12,613
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				6523	.....
b) Dans les écoles modèles				1123	.....
c) Dans les académies				464	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				1035	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				412	.....
Total				.....	9,557
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				79.71%	.....
b) Dans les écoles modèles				84.23%	.....
c) Dans les académies				85.77%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				88.59%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				94.65%	.....
f) Présence moyenne générale				.....	82.15%
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				1888	.....
En première année				2321	.....
En deuxième année				1967	.....
En troisième année				1541	.....
En quatrième année				1120	.....
En cinquième année				348	.....
En sixième année				209	.....
En septième année				92	.....
En huitième année				71	.....
Total				.....	9,557

REMARQUES GÉNÉRALES

Trois faits, dont un plus important que les autres, ont eu lieu dans mon district au cours de l'année scolaire: 1o l'ouverture de l'École ménagère de Ste-Martine sous la direction de la communauté des Sœurs des SS. NN. de Jésus et Marie; 2o l'engagement des Religieux de la communauté des Frères Maristes par la commission scolaire de Ste-Martine, pour donner l'enseignement à l'école modèle fréquentée par les petits garçons de la paroisse; 3o l'engagement des Religieuses de la communauté des Sœurs de Ste-Anne par la commission scolaire de St-Constant, pour donner l'enseignement à l'école modèle fréquentée par les petits garçons et par les petites filles de la paroisse.

Sans doute aucun, l'École ménagère de Ste-Martine est appelée à rendre de grands et très utiles services aux jeunes filles de la paroisse et à celles des paroisses avoisinantes. Le besoin d'une telle école se faisait sentir et son ouverture s'imposait dans une région aussi prospère. Honneur et reconnaissance au gouvernement et à Mgr Allard!

Quant à l'engagement de Religieux et de Religieuses en remplacement d'institutrices très compétentes et dont les succès sont enviables, l'avenir dira la sagesse de ce changement.

La belle température dont nous avons joui, en général, le peu de maladie dans les familles et dans les différentes municipalités, les bons et beaux chemins, le transport par les parents des enfants éloignés, tout a contribué à rendre meilleure la fréquentation scolaire. La présence moyenne des élèves sous contrôle est de 80.70%.

Dans les écoles sous contrôle, 4362 garçons se sont inscrits avec une présence moyenne de 3529 soit: 80.90% de l'inscription. Les filles se sont inscrites au nombre de 3748 avec une présence moyenne de 3021, soit: 80.60% de l'inscription.

8110 enfants se sont inscrits dans les écoles sous contrôle cette année contre 7771 l'an dernier, soit une augmentation de 339 élèves.

Le recensement de 1921-22 accuse une augmentation de 292 enfants.

L'inscription dans les écoles élémentaires sous contrôle est plus forte de 132 élèves; dans les écoles modèles de 189; dans les académies de 18; dans les écoles indépendantes non subventionnées de 46, et moins forte de 74 dans les écoles indépendantes subventionnées que ne l'était celle de l'an dernier.

Il y a progrès dans le pourcentage de la présence moyenne de 0.00,51% dans les écoles élémentaires sous contrôle; de 0.03,15% dans les

écoles modèles sous contrôle; de 0.00,95% dans les écoles indépendantes subventionnées, et diminution de 0.03,91% dans les académies sous contrôle; de 0.01,79% dans les écoles indépendantes non subventionnées.

Le pourcentage de l'inscription par rapport au recensement pour les garçons de 5 à 7 ans est de 0.61,46%; pour ceux de 7 à 14 ans de 0.90,83%; pour les filles de 5 à 7 ans de 0.62,33%, pour celles de 7 à 14 ans de 0.88,-45%.

Le pourcentage de l'inscription des garçons de 5 à 14 ans par rapport au recensement des garçons de 5 à 14 ans est de 0.83,96% et celui de l'inscription des filles de 5 à 14 ans par rapport au recensement des filles de 5 à 14 ans est de 0.82,11%.

Le pourcentage de l'inscription des garçons et des filles de 5 à 14 ans par rapport au recensement des garçons et des filles de 5 à 14 ans est de 0.83,09%.

Les municipalités qui ont les meilleurs pourcentages de présence moyenne sont: Port Lewis: 0.87.50%, Maple Grove: 0.87.50%, St-Anicet No 1: 0.86,66%, Salaberry-de-Valleyfield: 0.84,25%, St-Philippe: 0.83.05%, St-Etienne: 0.82,84%, St-Clément: 0.82,05%.

Le pourcentage général accuse une augmentation de 0.01,77%.

Si l'on tient compte des distances à parcourir, du besoin d'aide des parents et de quelques autres raisons d'absence justifiables, le pourcentage de l'inscription par raport au recensement est bien bon

Tout le personnel enseignant de mon district, moins dix, a assisté à la conférence que j'ai donnée. Au cours de cet entretien j'ai tout d'abord traité de l'"Autorité" et ajouté ensuite toutes les remarques que j'ai cru devoir faire et toutes les recommandations que j'ai jugé à propos et de mon devoir de donner. J'ai fortement préconisé les procédés intuitif et socratique et prié les institutrices et les instituteurs laics et religieux de ne jamais omettre de donner toutes les explications nécessaires à la solution des problèmes d'arithmétique et à l'intelligence des dictées qu'ils donnaient.

A l'exception de quatre écoles fermées pour des raisons graves, toutes les autres ont été visitées deux fois au cours de l'année. La classification a été vérifiée partout et modifiée là où j'ai jugé qu'il était nécessaire de le faire. Très rares, cependant, sont les écoles où j'ai dû faire des modifications.

Plusieurs institutrices ont fait leur début cette année dans la carrière de l'enseignement. Toutes ont bien réussi, quelques-unes, très bien même.

Les salaires sont, à peu de chose près, les mêmes que ceux de l'an dernier. Sur ce point, mon district se montre assez généreux. Certaines municipalités ont décidé néanmoins d'augmenter les leurs.

Contrairement à mes espérances, le nombre des institutrices non diplomées engagées pour donner l'enseignement a augmenté. J'ai tout lieu de croire, cependant, que l'an prochain il aura diminué.

Les mesures disciplinaires sont très bonnes et très éducatives. La tenue des enfants pendant mes examens m'en fournit la preuve évidente. Les élèves ont non seulement le respect dû aux autorités mais celui dû à eux-mêmes. Ils ont, développés à un haut degré, les beaux sentiments de l'honneur et de la responsabilité.

Les élèves des académies et des écoles modèles ont subi un examen écrit sur la grammaire, la géographie, l'histoire du Canada, l'histoire Sainte et le catéchisme. Ils ont également subi un examen sur l'arithmétique, l'orthographe et le calcul mental.

Ceux des académies ont été en plus examinés oralement sur l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, l'histoire de l'Église, la cosmographie, la physique. L'hygiène, l'agriculture, l'instruction civique et la littérature ont fait les frais de l'examen oral des élèves des écoles modèles. Dans les écoles élémentaires, l'examen a été oral sur toutes les matières du cours d'études.

Les dictées accusent un grand progrès dans l'orthographe d'usage et de règles depuis la 3ème année jusqu'à la 8ème année inclusivement. Les autres matières sont bien possédées par toutes et par chacune des années des cours élémentaire, modèle et académique.

Comme je l'affirme dans mes bulletins, je suis bien satisfait du progrès réalisé au cours de l'année. Je remercie et les élèves qui se sont appliqués et les institutrices et les instituteurs laïcs et religieux qui se sont dévoués sans compter et sans autre récompense que celle d'avoir bien mérité de la Patrie et de Dieu. Aussi peuvent-ils être assurés de mon entier dévouement, de toute mon aide et de toute mon amitié. Les cahiers de devoirs journaliers sont très propres, bien corrigés et parfaitement contrôlés. La calligraphie est bien soignée. Le par cœur est remplacé dans beaucoup d'écoles par l'enseignement oral. Les procédés intuitif et socratique sont les plus en usage. On a recours aux méthodes inductive ou déductive selon que l'une ou l'autre est préférable au sujet à traiter devant les élèves.

Les moyens d'émulation, tels que le tableau d'honneur, le bulletin

mensuel, le congé de la fin du mois, les camps adverses et quelques autres sont en usage dans un grand nombre de municipalités.

Les maisons d'école sont, en général, bien entretenues, propres, bien aménagées et en bon état. Celles qui laissent à désirer disparaîtront dans un avenir assez prochain.

Les municipalités de Sainte-Cécile, de Sainte-Clotilde village et de Châteauguay ont chacune construit une belle maison d'école parfaitement aménagée. Celles d'Ormstown diss., de Saint-Etienne, de Sainte-Barbe, de la ville de Laprairie, de la ville de Beauharnois et de Sainte-Clotilde paroisse doivent en construire une chacune, dès qu'elles auront tranché les difficultés auxquelles elles ont à faire face.

Toutes les commissions scolaires de mon district font de très louables efforts pour encourager les enfants à fréquenter l'école, les y retenir le plus longtemps possible et pour provoquer dans leurs milieux de bons mouvements en faveur de la diffusion de l'instruction.

MM. les curés ou MM. les vicaires visitent régulièrement les écoles, donnent d'utiles conseils aux élèves et aux institutrices et font subir aux enfants des examens qui les mettent au fait du progrès accompli de mois en mois. A Saint-Constant, M. le curé organisa un concours de fin d'année tel qu'il s'en fait dans nos grandes écoles de Montréal. De son propre aveu ce concours a donné entière satisfaction.

Les 26 et 27 juin j'avais l'honneur d'être l'un des invités aux examens de fin d'année dans deux des écoles de Saint-Constant et dans deux des écoles de Sainte-Philomène. En ces deux paroisses, j'ai été témoin de l'importance que MM. les curés Rabeau et Gagnier attachent à l'instruction et à la formation morale et nationale des jeunes, comme de leur dévouement infatigable à la cause noble de l'éducation et de leur grand amour de notre belle jeunesse de la campagne.

Tout le monde s'intéresse fortement à ces examens de fin d'année; aussi y a-t-il affluence non seulement de parents et d'amis, mais encore d'étrangers qui viennent et pour applaudir les couronnés et pour féliciter les institutrices et aussi pour questionner les enfants.

C'est avec un grand plaisir et une bien douce satisfaction tout à la fois que je vous transmets, M. le Surintendant, ces quelques brèves remarques. Elles démontrent assez péremptoirement que lorsque personnel enseignant, parents, commissaires, curés et inspecteur se consultent, s'entendent et travaillent en parfaite communion d'idées, le succès couronne toujours leurs efforts et le progrès intellectuel fleurit sous leur heureuse et forte poussée.

Primes aux municipalités les plus méritantes

Voici la liste des municipalités qui ont mérité une prime en vertu de l'arrêté en conseil du 2 décembre 1905—pour construction ou réparation de maisons d'école, amélioration du mobilier scolaire, agrandissement et embellissement d'écoles, etc.

Ste-Cécile, comté de Beauharnois	$60.00
Ste-Clotilde village, comté de Châteauguay	50.00
Ste-Barbe, comté de Huntingdon	40.00
Howick, diss., comté de Châteauguay	35.00
Châteauguay, comté de Châteauguay	30.00

Liste des municipalités que je recommande au fonds des municipalités pauvres:

Port-Lewis; Sainte-Barbe; Norton Creek; Havelock; Godmanchester; Saint-Clotilde paroisse; Cazaville; Ormstown, diss.; Saint-Antoine.

Gratification aux institutrices et aux instituteurs les plus méritants:

Liste des institutrices et des instituteurs qui ont mérité la prime pour succès dans l'enseignement.

MM. J. A. Lefrançois, L.-Ph. Paré, F. Girard; Mlles Maria Bourassa, Poméla Facette, Elia Bissonnette, Marguerite Véber, Elisabeth Monette, Alice Primeau, Angéline Montpetit; Jeanne Turcot, Rébecca Thibault, Laure Dupuis, Lucienne Daoust, Hélène Lauzon, Berthe Lebœuf, Marie A. Pagé, Lucienne Brais, Blanche Bourdeau, Flora Messier, Georgine Bonin, Alice Rose.

Ci-après le tableau de la classification des municipalités par ordre de mérite:

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sus 20 accordés.	Note générale obtenue
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Salaberry-de-Vall.	11	8.3	7.9	8.0	8.0	9.0	41.2	Excellent.	8.0	6.9	14.9	Très bien.
2	Ville de Laprairie.	3	7.1	7.6	8.5	7.6	10.0	40.8	"	7.4	7.1	14.5	"
3	Huntingdon, diss.	1	8.2	7.4	6.0	9.5	9.0	40.1	"	8.0	7.2	15.2	"
4	Ville de Beauharn.	2	6.2	7.6	8.5	7.7	10.0	40.0	Très bien.	7.9	7.2	15.1	"
5	Ormstown, diss...	5	6.7	7.3	8.5	7.6	9.0	39.1	"	7.9	6.3	14.2	"
6	Ste-Barbe.....	5	7.7	6.7	9.5	6.0	9.0	38.9	"	7.9	6.3	14.2	"
7	Ste-Cécile.....	8	7.1	6.8	8.5	7.1	9.0	38.5	"	7.6	6.8	14.4	"
8	Havelock, diss....	2	8.0	7.5	7.0	6.5	9.0	38.0	"	8.0	6.9	14.9	"
9	St-Romain-de-Hemmingford..	7	6.7	6.4	9.5	7.7	9.0	39.3	"	6.8	6.0	12.8	"
10	Châteauguay.....	7	7.4	7.2	7.5	7.3	9.0	38.4	"	7.3	6.3	13.6	"
11	St-Charles.....	1	6.4	6.2	7.5	8.0	9.0	37.1	"	8.0	6.8	14.8	"
12	St-Anicet, No 1...	2	7.4	7.3	7.0	6.0	9.0	36.7	"	8.0	7.1	15.1	"
13	St-Ls-de-Gonzag..	10	6.7	6.6	8.0	6.3	10.0	37.6	"	7.6	6.5	14.1	"
14	St-Chrysost. No 1.	1	7.0	6.4	7.0	7.0	9.0	36.4	"	8.0	7.2	15.2	"
15	Ste-Martine.....	7	7.3	6.9	7.5	6.5	9.0	37.2	"	7.5	6.7	14.2	"
16	St-Chrysost. No 2.	8	6.6	6.5	7.5	7.3	9.0	36.9	"	8.0	6.4	14.4	"
17	Cazaville.....	1	7.2	7.0	7.0	6.0	9.0	36.2	"	8.0	7.0	15.0	"
18	Godmanchest., dis	3	7.7	7.4	5.0	8.0	9.0	37.1	"	8.0	6.1	14.1	"
19	St-Mathieu.....	1	7.0	6.9	7.0	8.0	9.0	37.9	"	6.8	6.5	13.3	"
20	St-Anicet, No 2...	4	6.2	6.1	7.5	7.7	9.0	36.5	"	8.0	6.6	14.6	"
21	Port-Lewis.....	1	7.0	6.8	7.5	6.0	9.0	36.3	"	8.0	6.8	14.8	"
22	St-Timothée.....	8	6.7	6.4	7.5	7.1	9.0	36.7	"	7.5	6.8	14.3	"
23	St-Isidore.....	5	7.6	7.6	5.0	7.0	9.0	36.2	"	7.8	6.8	14.6	"
24	Laprairie, paroisse	8	6.2	6.7	7.5	7.1	9.0	36.5	"	6.8	6.3	13.1	"
25	St-Antoine.....	8	6.9	6.9	8.5	6.6	9.0	37.9	"	5.9	5.8	11.7	Bien.
26	Howick, diss.....	4	6.7	6.4	8.0	7.0	9.0	37.1	"	6.4	6.0	12.4	Très bien.
27	St-Stan.-de Kost..	6	6.2	6.0	8.0	6.4	9.0	35.6	"	7.5	6.4	13.9	"
28	St-Clément.....	7	7.4	6.7	6.0	7.1	9.0	36.2	"	6.7	6.2	12.9	"
29	St-Philippe.....	6	6.4	6.2	8.5	6.0	9.0	36.1	"	6.7	6.3	13.0	"
30	Ste-Clotilde, villa.	1	4.0	5.2	7.5	7.0	9.0	32.7	"	8.0	7.0	15.0	"
31	Ste-Clotilde, par..	4	5.3	5.6	7.5	7.0	9.0	34.4	"	7.8	5.4	13.2	"
32	St-Urbain.....	7	6.7	6.9	6.0	6.4	9.0	35.0	"	6.5	6.1	12.6	"
33	St-Etienne.....	5	6.1	6.2	7.0	7.0	9.0	35.3	"	6.6	5.6	12.2	"
34	Ste-Philomène....	7	6.0	6.1	6.0	6.0	9.0	33.1	"	8.0	6.3	14.3	"
35	Maple Grove.....	1	6.4	6.0	6.0	7.0	9.0	34.4	"	6.5	6.3	12.8	"
36	St-Constant.....	6	6.5	6.5	5.0	6.1	9.0	33.1	"	7.5	6.4	13.9	"
37	Ville de Léry.....	2	6.8	6.4	5.0	7.0	9.0	34.2	"	6.6	6.0	12.6	"
38	Norton-Creek....	1	6.8	6.4	7.5	6.0	9.0	35.7	"	Ecole fermée-mal adie.			

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-A. DUPUIS,

Insp. d'écoles.

M. A.-M. FILTEAU.

BEAUPORT, 6 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				44	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	44
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				108	.....
b) Modèles				22	.....
c) Académiques				6	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				8	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				6	.....
Total				.....	150
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	1	.....		1	.....
b) Instituteurs religieux	31	.....		131	.....
c) Institutrices laïques	143	4		147	.....
d) Institutrices religieuses	89	54		143	.....
Total				.....	322
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				200.00	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				513.00	.....
dans les académies				339.00	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				279.00	.....
dans les écoles modèles				303.67	.....
dans les académies				317.50	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				264.13	.....
dans les écoles modèles				239.60	.....
dans les académies				220.00	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	1118	Filles de 5 à 7 ans.	1089	2207	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	3896	Filles de 7 à 14 ans.	3884	7780	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	936	Filles de 14 à 16 ans.	949	1885	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	805	Filles de 16 à 18 ans.	830	1635	.....
Total				.....	13,507
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				4143	.....
b) Dans les écoles modèles				3760	.....
c) Dans les académies				794	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				976	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				159	.....
Total				.....	9,832
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					.....
a) Dans les écoles élémentaires				90%	.....
b) Dans les écoles modèles				80%	.....
c) Dans les académies				90%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				93%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				90%	.....
f) Présence moyenne générale				.....	85.5%
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				2214	.....
En première année				2132	.....
En deuxième année				2274	.....
En troisième année				1681	.....
En quatrième année				813	.....
En cinquième année				380	.....
En sixième année				220	.....
En septième année				76	.....
En huitième année				42	.....
Total				.....	9,832

REMARQUES GÉNÉRALES

Mon rapport vous arrive à la dernière heure parce que j'ai été forcé d'attendre le recensement des enfants de six municipalités: un secrétaire a été retardé par la maladie, les autres sont négligents comme d'habitude.

Les terrains scolaires s'améliorent comme les maisons d'école; des centaines d'arbres ont été plantés récemment; en plusieurs endroits un mat se dresse au centre du parterre et domine la façade de l'école; aux jours de fête, le drapeau y flotte et couvre de son ombre les élèves, qui chantent l'hymne national.

On ne saurait rendre trop beaux les terrains et les jardins scolaires, ni se donner trop de peine pour amener les enfants à aimer les arbres et les autres plantes d'ornement; à la longue, on arrivera à leur faire respecter les terrains privés et les parcs publics; devenus grands, ils sauront sans doute respecter aussi les maisons d'école et les personnes qui les habitent.

Cinq écoles ont été attaquées au cours de l'année, avec des intentions différentes; je profite de ce rapport pour féliciter les commissaires qui ont immédiatement pris le moyen de faire réparer par les coupables les dommages causés à leur propriété et leur apprendre que les institutrices ont au moins droit aux égards qu'il faut avoir pour les personnes honnêtes.

Dans un autre ordre d'idées, des attaques violentes ont été dirigées contre l'inspecteur général et les inspecteurs d'écoles primaires. Sans hésitation, M. Magnan a répondu aux agresseurs avec toute la maîtrise d'un bon lutteur qui défend une bonne cause, et il a droit à toute notre reconnaissance. "La route est maintenant éclairée"; les hommes de bonne volonté y marcheront sûrement; quant à nos dénigreurs qui ne sont pas sincères, nous continuerons à dire d'eux: "Ils ont des yeux et ne voient pas."

Ci-après le tableau de la classification des municipalités scolaires par ordre de mérite:

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité: Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
1	Beauport par.....	4	9.5	8.	9.3	8.1	10.	44.9	Très bien.	8.	7.3	15.3	Bien.
2	Jeune-Lorette, vill.	2	9.5	10.	7.5	6.8	10.	43.8	"	9.	8.	17.	Très bien.
3	Neuville.....	2	9.5	9.	8.	8.	10.	43.5	"	8.5	7.5	16.	"
4	St-J.-de-Boischat	1	9.	9.	8.	7.	10.	43.	"	8.	8.	16.	"
5	St-Ign.-de-Valcart.	1	7.	9.	9.	8.	10.	43.	"	6.	6.	12.	Assez bien
6	Ste-Anne-de-B...	5	8.8	10.	6.8	6.	10.	41.6	"	9.8	9.4	19.2	Très bien.
7	Château-Richer..	4	8.8	9.3	6.8	6.7	10.	41.6	"	7.5	8.3	15.8	Bien.
8	Ste-Brid-de-Laval.	2	8.5	9.5	6.5	6.	10.	40.5	"	7.	6.5	13.5	"
9	Lac-St-Joseph....	1	7.	9.	7.	7.	10.	40.	"	8.	7.	15.	"
10	St-Chs-Petite-Riv.	1	8.	8.	7.	7.	10.	40.	"	7.	8.	15.	"
11	Ste-Foy.....	3	9.	8.3	7.3	5.	10.	39.6	Bien.....	8.7	7.7	16.4	Très bien.
12	St-Ambroise.....	8	8.1	8.5	6.3	6.3	10.	39.2	"	7.5	7.4	14.9	Bien.
13	St-Edm-de-Ston..	2	7.	6.5	7.8	7.8	10.	39.1	"	6.5	7.5	14.	"
14	St-Bern.(Riv-à-P.)	1	9.	10.	5.	5.	10.	39.	"	9.	9.	18.	Très bien.
15	L'Ange-Gardien..	2	9.	8.	6.	6.	10.	39.	"	8.5	7.5	16.	"
16	Laure Canton....	1	7.	8.	7.	7.	10.	39.	"	8.	8.	16.	"
17	St-Gérar.-Magella	4	8.8	8.	6.	6.	10.	38.8	"	7.8	7.3	15.1	Bien.
18	St-Raymond vill..	2	9.	8.5	5.5	5.5	10.	38.5	"	8.	8.	16.	Très bien.
19	N.-D.-des-Laur...	3	8.3	9.	5.5	5.5	10.	38.3	"	7.7	7.3	15.	Bien.
20	Vil. Montmorency	2	6.	8.	8.	6.	10.	38.	"	8.5	9.	17.5	Très bien.
21	Anc.-Lorette, vill.	1	8.	9.	6.	5.	10.	38.	"	9.	8.	17.	"
22	St-Augustin.....	8	8.9	9.1	5.	5.	10.	38.	"	7.6	7.6	15.2	Bien.
23	Lac-Beauport....	1	7.	7.	7.	7.	10.	38.	"	7.	7.	14.	"
24	Ste-Catherine....	7	7.1	7.6	6.6	6.6	9.9	37.8	"	7.2	7.5	14.7	"
25	St-Ferréol.....	5	8.2	7.8	5.8	5.8	10.	37.6	"	7.8	8.2	16.	Très bien.
26	Kiskisink.....	1	6.	9.	6.	6.	10.	37.	"	Non visitée.			
27	St-Ls-de-Courville	1	6.	9.	7.	4.	10.	37.	"	8.5	8.	16.5	Très bien.
28	Charlesbourg, par.	5	7.8	8.	5.8	5.	10.	36.6	"	7.8	7.	14.8	"
29	Giffard.....	3	7.3	7.	6.3	5.7	10.	36.3	"	8.	7.3	15.3	"
30	Cap-Rouge.....	1	8.	8.	5.	5.	10.	36.	"	9.	9.	18.	Très bien.
31	Pte-aux-Trembles	4	7.3	8.2	5.3	5.2	10.	36.	"	7.8	8.	15.8	Bien.
32	St-Léon.-de-Pt-M.	4	7.5	7.5	5.5	5.5	10.	36.	"	7.	7.3	14.3	"
33	St-Gab.-de-Valc..	1	6.	5.	7.	8.	10.	36.	"	7.	7.	14.	"
34	Anc.-Lorette, par..	7	7.9	7.4	5.9	5.	10.	35.7	"	7.9	6.9	14.8	"
35	St-Joachim.....	4	7.7	7.3	5.3	5.2	10.	35.5	"	7.7	7.	14.7	"
36	St-Raymond, par.	14	7.6	7.6	5.	5.	10.	35.2	"	7.6	7.	14.6	"
37	Ste-Christine.....	4	8.3	7.5	4.6	4.6	10.	35.	"	8.	8.	16.	Très bien.
38	Tewkesbury.....	1	6.	7.	6.	6.	10.	35.	"	4.	3.	7.	Mal.
39	St-Tite-des-Caps..	5	7.4	7.2	5.	5.	10.	34.6	Assez bien	8.	7.7	15.7	Bien.
40	St-Col.-de-Sillery.	2	7.	8.5	5.	4.	10.	34.5	"	8.	7.5	15.5	"
41	Beauport-Est....	1	5.	6.	7.	6.	10.	34.	"	6.	5.	11.	Passable.
42	St-Mich.-de-Beau.	2	7.	8.	4.	4.	10.	33.	"	7.	6.5	13.5	"
43	St-Adolphe.....	1	6.	7.	3.5	3.5	10.	30.	"	7.	8.	15.	"
44	St-Achillée.....	1	6.	6.	4.	9.	10.	30.	"	7.	7.	14.	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A.-M. FILTEAU,

Insp. d'écoles.

M. A.-M. FILTEAU

Rapport spécial sur les écoles de l'Ile d'Orléans, appartenant au district de M. l'inspecteur Vien, mais visitées par M. l'inspecteur A. M. Filteau, avec l'autorisation du Surintendant

BEAUPORT, 16 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport spécial sur les écoles de l'Ile d'Orléans, visitées avec votre autorisation:

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				6	
b) Sous contrôle des syndics					—
Total					6
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				14	
b) Modèles				4	
c) Académiques					
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				2	
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées					—
Total					20
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	1			1	
b) Instituteurs religieux					
c) Institutrices laïques	15	1		16	
d) Institutrices religieuses	8	7		15	—
Total					32
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:					
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires					
dant les écoles modèles				$ 500.00	
dant les académies					
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires					
dans les écoles modèles					
dans les académies					
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				266.77	
dans les écoles modèles				283.50	
dans les académies					
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				250.00	
dans les écoles modèles				175.00	
dans les académies					—
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire :					
a) Garçons de 5 à 7 ans	83	Filles de 5 à 7 ans	98	181	
b) Garçons de 7 à 14 ans	292	Filles de 7 à 14 ans	274	566	
c) Garçons de 14 à 16 ans	63	Filles de 14 à 16 ans	53	116	
d) Garçons de 16 à 18 ans	56	Filles de 16 à 18 ans	48	104	—
Total					967
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				465	
b) Dans les écoles modèles				249	
c) Dans les académies					
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				60	
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées					—
Total					774
7.—Présence moyenne en pourcentage) :					
a Dans les écoles élémentaires				81%	
b) Dans les écoles modèles				79%	
c) Dans les académies					
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				92%	
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées					
f) Présence moyenne générale					81%
8.—Classification des élèves:					
Dans le cours préparatoire				219	
En première année				126	
En deuxième année				176	
En troisième année				113	
En quatrième année				84	
En cinquième année				34	
En sixième année				15	
En septième année				5	
En huitième année				2	
Total					774

Ci-après la classification des municipalités par ordre de mérite:

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Pierre.....	3	9.7	9.	6.	6.	10.	40.7	Très bien.	7.3	7.7	15.	Bien.
2	Ste-Pétronille....	1	7.	7.	7.	7.	10.	38.	Bien.....	6.	7.	13.	"
3	Ste-Famille.....	4	8.	8.	5.5	5.4	10.	36.9	"	7.3	6.2	13.5	"
4	St-Jean.....	3	8.	8.	5.	5.	10.	36.	"	7.	7.7	14.7	"
5	St-Laurent.....	4	6.8	8.2	4.4	4.4	10.	33.8	Assez bien	6.5	7.5	14.0	"
6	St-François.....	3	6.3	7.	5.	5.	10.	33.3	"	6.	6.3	13.3	"

A.-M. FILTEAU,

Insp. d'écoles.

M. L.-M. FILTEAU

NEUVILLE, 9 juillet 1922

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE					1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :						
a) Sous contrôle des commissaires					31	.....
b) Sous contrôle des syndics					.....	.....
Total					.....	31
2.—Nombre d'écoles :						
a) Elémentaires					122	.....
b) Modèles					16	.....
c) Académiques					3	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées					6	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées					1	.....
Total					.....	148
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants				
a) Instituteurs laïcs	2	.....			2	.....
b) Instituteurs religieux	18	10			28	.....
c) Institutrices laïques	156	.....			156	.....
d) Institutrices religieuses	49	28			77	.....
Total					.....	263
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :					$	
a) Instituteurs laïcs :	dans les écoles élémentaires				300.	.....
	dans les écoles modèles				750.	.....
	dans les académies				.....	.....
b) Instituteurs religieux :	dans les écoles élémentaires				500.	.....
	dans les écoles modèles				.....	.....
	dans les académies				412.	.....
c) Institutrices laïques :	dans les écoles élémentaires				257.	.....
	dans les écoles modèles				267.	.....
	dans les académies				.....	.....
d) Institutrices religieuses :	dans les écoles élémentaires				305.	.....
	dans les écoles modèles				246.	.....
	dans les académies				.....	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :						
a) Garçons de 5 à 7 ans	815	Filles de 5 à 7 ans	764		1579	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans	2872	Filles de 7 à 14 ans	2906		5778	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans	624	Filles de 14 à 16 ans	700		1324	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans	465	Filles de 16 à 18 ans	479		944	.....
Total					.....	9,625
6.—Nombre d'élèves inscrits :						
a) Dans les écoles élémentaires					4158	.....
b) Dans les écoles modèles					2251	.....
c) Dans les académies					524	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées					538	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées					71	.....
Total					.....	7,542
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :						
a) Dans les écoles élémentaires					77 %	.....
b) Dans les écoles modèles					83. %	.....
c) Dans les académies					92. %	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées					91. %	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées					91. %	.....
f) Présence moyenne générale					.....	81. %
8.—Classification des élèves :						
Dans le cours préparatoire					1196	.....
En première année					1603	.....
En deuxième année					1836	.....
En troisième année					1362	.....
En quatrième année					903	.....
En cinquième année					381	.....
En sixième année					157	.....
En septième année					73	.....
En huitième année					31	.....
Total					.....	7,542

REMARQUES GÉNÉRALES

Mon district se trouve situé dans une des plus anciennes régions de la province en même temps que dans l'une des plus progressives. Malheureusement, il y a un point faible dans quelques municipalités: c'est l'école.

On se désintéresse de l'école; on ne s'occupe pas de choisir des commissaires, on les nomme à tour de rôle; on ne cherche pas à rendre l'école attrayante par sa grande propreté, on se contente de faire laver les planchers deux ou trois fois l'année, on oublie les murs, les plafonds et les fenêtres.

Les classes ne sont pas peinturées; l'extérieur de l'école n'est pas même blanchi à la chaux; il n'y a pas un seul arbre pour donner de l'ombre dans la cour de récréation pendant les chaudes journées de septembre et de juin. Les contribuables ne seraient pas disposés à tenir leurs maisons privées de cette manière, mais ils envoient parfois leurs enfants dans des écoles malpropres et malsaines sans hésitation.

Il y a négligence aussi quelquefois dans la préparation des statistiques: les recensements se font irrégulièrement, et ils sont souvent incomplets.

Voici la liste des municipalités qui ont mérité une prime en vertu de l'arrêté en conseil du 2 décembre 1905:

1.	Laflèche	$ 60.00
2.	St-Basile, village	50.00
3.	St-Prosper	40.00
4.	Pont-Rouge	35.00
5.	St-Alban, village	30.00

Les institutrices suivantes ont mérité une gratification pour le succès dans l'enseignement.

Mesdemoiselles Mathilda Dusseault, Clara Fontaine, Alphonsine Paquin, Delphine Chabot, Alice Fontaine, Marguerite Bussières, Maria Hamel, Lydia Groleau, Blanche Rompré, Célina Pagé, Mme J. Havington, Mme J. Théberge, Virginie Soulard, Rose Guilbault, Elmina Morin, Germaine Delisle, Rebecca Perreault.

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classes autorisés.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Casimir, village	2	7.5	10.	10.	10.	9.	46.5	Excellent.	8.	8.5	16.5	Excellent.
2	Pont-Rouge.....	2	7.	8.	10.	7.5	9.	41.5	"	9.	9.	18.	"
3	Ste-Thècle, village	1	7.	8.	10.	7.	8.	40.	"	9.	9.	18.	"
4	St-Alban, village..	1	8.	8.	10.	5.	10.	41.	"	8.	8.	16.	"
5	Bois-de-l'Ail.....	3	7.3	7.3	9.	8.	10.	41.6	"	7.3	7.3	14.6	Très bien.
6	St-Basile, village..	4	7.	7.	10.	7.5	8.	39.5	Très bien.	7.7	7.7	15.4	"
7	St-Ubalde.....	8	6.3	6.1	10.	7.	10.	39.4	"	7.5	7.5	15.	"
8	Ste-Jne-de-Neuv..	8	5.8	6.	8.	8.	9.	36.8	"	8.5	8.5	17.	Excellent.
9	St-J.-B.-des-Ecur.	3	5.6	6.3	9.	6.3	9.	36.2	"	8.5	8.8	17.3	"
10	St-Basile, paroisse	5	7.2	7.2	10.	7.6	8.	40.	Excellent.	6.4	6.4	12.8	Très bien.
11	Ste-Anne-de-la-Pérade, village.	1	7.	7.	3.	7.	10.	34.	Très bien.	9.	9.	18.	Excellent.
12	St-Marc-des-Carr.	3	7.	6.6	6.	8.	8.	35.6	"	8.	8.	16.	"
13	Grondines, No 2..	2	6.5	6.5	10.	5.5	8.	36.5	"	7.5	7.5	15.	Très bien.
14	Donnacona.....	1	5.	6.	8.	9.	8.	36.	"	7.5	7.5	15.	"
15	St-Stanislas.....	3	6.	7.3	8.	6.3	9.	36.6	"	7.3	7.	14.3	"
16	Saint-Alban, par..	7	6.2	6.2	8.	7.4	9.	36.8	"	7.	7.1	14.1	"
17	Deschambault....	8	6.5	7.2	6.	6.	10.	35.7	"	7.6	7.5	15.1	"
18	N.-D.-des-Anges..	6	5.8	5.6	9.	7.6	8.	36.	"	7.3	7.5	14.8	"
19	St-Rémi-du-Lac-aux-Sables.....	5	5.6	5.4	10.	7.5	8.	36.5	"	6.8	6.6	13.4	"
20	N.-D.-de-Portn...	6	6.3	6.5	9.	6.	9.	36.8	"	6.1	6.1	12.2	"
21	Cap-Santé, par...	5	5.6	5.8	9.	7.	8.	35.4	"	6.8	6.8	13.6	"
22	Ste-Anne-de-la-Pérade, paroisse	9	6.4	6.7	6.	6.3	10.	35.4	"	6.9	6.6	13.5	"
23	St-Casimir, par...	8	6.	6.	8.	7.	8.	35.	"	6.7	6.8	13.5	"
24	St-Prosper.....	5	6.4	6.	4.	7.	10.	33.4	"	7.4	7.4	14.8	"
25	Sainte-Thècle, par	8	6.5	5.6	7.	7.1	8.	34.2	"	6.8	6.7	13.5	"
26	Grondines, No 1..	4	6.5	6.	7.	7.	8.	34.5	"	6.7	6.5	13.2	"
27	Laflèche.....	9	6.7	7.	6.	7.	8.	34.7	"	6.5	6.4	12.9	"
28	St-Adelphe.....	7	6.1	5.1	5.	8.	8.	32.2	"	7.5	7.5	15.	"
29	Cap-Santé, village	1	5.	6.	8.	6.	8.	33.	"	7.	7.	14.	"
30	St-Gilbert.....	2	6.5	4.5	9.	7.	8.	35.	"	6.	6.	12.	"
31	St-Thuribe.....	4	5.	4.7	9.	5.	9.	32.7	"	6.5	6.5	13.	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L.-M. FILTEAU,

Insp. d'écoles.

M. ALPHONSE FOURNIER

NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, 3 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant ; I. le sommaire statistique de mon district d'inspection : II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district ; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—*Nombre des municipalités scolaires :*					
a) Sous contrôle des commissaires				34	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	34
2.—*Nombre d'écoles :*					
a) Elémentaires				109	.....
b) Modèles				5	.....
c) Académiques				.....	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				4	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
Total				.....	118
3.—*Nombre de titulaires :*	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laics	1	.....	.....	1	.....
b) Instituteurs religieux	9	1	.....	10	.....
c) Institutrices laïques	113	1	.....	114	.....
d) Institutrices religieuses	45	36	.....	81	.....
Total				.....	206
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :*				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				1200	.....
dans les académies				.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				472	.....
dans les académies				.....	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				338	.....
dans les écoles modèles				250	.....
dans les académies				.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				238	.....
dans les écoles modèles				314	.....
dans les académies				.....	.....
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire* (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
d) Garçons de 5 à 7 ans.	819	Filles de 5 à 7 ans.	832	.....	1651	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2579	Filles de 7 à 14 ans.	2486	.....	5065	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	528	Filles de 14 à 16 ans.	496	.....	1024	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	408	Filles de 16 à 18 ans.	372	.....	780	.....
Total				.....	8,520
6.—*Nombre d'élèves inscrits :*					
a) Dans les écoles élémentaires				4728	.....
b) Dans les écoles modèles				1156	.....
c) Dans les académies				.....	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				505	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
Total				.....	6,389
7.—*Présence moyenne (en pourcentage) :*					
a) Dans les écoles élémentaires				74%	.....
b) Dans les écoles modèles				71%	.....
c) Dans les académies				.....	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				85%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
f) Présence moyenne générale				.....	74%
8.—*Classification des élèves :*					
Dans le cours préparatoire				1495	.....
En première année				1741	.....
En deuxième année				1676	.....
En troisième année				819	.....
En quatrième année				466	.....
En cinquième année				123	.....
En sixième année				45	.....
En septième année				17	.....
En huitième année				7	.....
Total				.....	6,389

REMARQUES GÉNÉRALES

Le nombre d'écoles de mon district d'inspection augmente chaque année. Il y a deux ans, je n'avais que soixante-quinze écoles à visiter. Lors de ma dernière visite, il y en avait cent quatorze. Malgré la crise, la population de l'Abitibi ne cesse d'augmenter; de nouveaux colons arrivent tous les jours et de nouvelles écoles seront nécessaires dans un avenir très rapproché.

INSTITUTRICES

Il est de mon devoir de féliciter les institutrices de leur travail. En général, elles sont compétentes et dévouées. Dans quelques endroits, le manque de travail et la rareté de l'argent rendent la perception des taxes difficile; par suite, les institutrices sont payées moins que régulièrement. Malgré cela, elles font leur devoir et ne se plaignent pas. Elles se plient aux circonstances et ne demandent que peu de chose pour tout le bien qu'elles font.

Mais elles doivent vivre et je demande à MM. les commissaires de ne jamais négliger de les payer, lorsqu'ils le peuvent.

MAISONS D'ÉCOLES

En général, je ne conseille pas de construire de nouvelles écoles avant la reprise normale des affaires. J'accepte volontiers les maisons temporaires que les municipalités scolaires soumettent à mon approbation. Je crois qu'il vaut mieux instruire l'enfant dans un local qui ne remplit pas toutes les conditions requises par la loi, que de ne pas l'instruire du tout.

PRIMES AUX MUNICIPATITÉS LES PLUS MÉRITANTES

Voici la liste des municipalités qui ont mérité une prime, en vertu de l'arrêté en conseil du 2 décembre 1905, pour construction ou réparation de maisons d'écoles, amélioration du mobilier scolaire, etc.

1. La Sarre $60.00
2. Barraute et Piedmont 50.00
3. Lamothe 40.00
4. Mont-Carmel 35.00
5. Saint-Bruno-de-Guigues 30.00

GRATIFICATION AUX INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES LES PLUS MÉRITANTS.

Liste des instituteurs et institutrices qui ont mérité la prime pour succès dans l'enseignement:

M. Camille Girard, Mlles Mélanie Malouin, Maria Thibaudeau, Rebecca Desjardins, Bernadette Larrivée, Eva Blanchet, Yvonne Voyer, Marguerite Levasseur, Flora Jolette, Aglaé Lacombe, Marie-Rose Chartier, Graziella Gagné, Léontine Desjardins, Juliette Lalonde.

MUNICIPALITÉS PAUVRES

Je vous recommande aussi les municipalités pauvres suivantes:

Royal-Roussillon, Courville, Lamothe, Languedoc, Barra ute et Fiedmont.

Classification des municipaliés scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique:

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	N.-D.-des-Quinze.	2	9.5	9.5	10.	10.	10.	49.	Très bien.	6.5	6.5	13.	Assez bien
2	Duhamel-ouest...	4	9.	10.	10.	10.	10.	49.	"	5.8	5.8	11.6	Passable.
3	Ville-Marie.....	1	8.	10.	10.	10.	10.	48.	"	8.	8.	16.	Très bien.
4	St-Eug.-de-Guig..	4	9.	9.	10.	9.	10.	47.	"	6.5	6.5	13.	Assez bien
5	La-Tuque.....	5	9.8	9.6	9.	7.2	10.	45.6	"	8.5	6.5	15.	Bien.
6	N.-D.-de-Lorrain.	6	8.1	9.3	10.	8.	10.	45.4	"	6.7	6.7	13.4	Assez bien
7	St-Bruno-de-Guig.	7	8.1	9.	10.	8.	10.	45.1	"	6.3	6.3	12.6	"
8	St-Ed.-de-Fabre..	6	7.	8.	9.	10.	10.	45.	"	6.2	6.2	12.4	"
9	St-Plac.-de-Béarn.	3	7.3	8.6	10.	9.	10.	44.9	"	6.5	6.5	13.	"
10	Nedélec.....	4	8.	8.2	10.	8.	10.	44.2	"	6.5	6.5	13.	"
11	La Reine.....	6	6.6	7.5	10.	8.	10.	44.1	"	5.6	5.6	11.2	Passable.
12	Parent.....	1	8.	8.	9.	9.	10.	44 .	"	2.	.....	2.	Très mal,
13	Mont-Carmel....	4	7.	8.2	10.	8.7	10.	43.9	"	5.6	5.6	11.2	Passable.
14	Nord Témiscam..	2	7.5	6.	10.	10.	10.	43.5	"	7.	7.	14.	Bien.
15	La Sarre.....	5	6.8	8.2	9.	9.	10.	43.	"	6.3	6.3	12.6	Assez bien
16	Senneterre.....	1	8.	7.	8.	9.	10.	42.	"	7.	7.	14.	Bien.

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude	Succès remportés dans l'enseignement.		
17	Latulipe.....	2	6.5	5.	10.	9.	10.	42.	"	5.7	5.7	11.4	Passable.
18	Laverl. et Baby...	3	6.	8.	10.	8.	10.	42.	"	5.8	5.8	11.6	"
19	Lallemant.....	3	7.	7.	8.	9.	10.	41.	"	6.	6.	12.	Assez bien
20	Amos.....	8	7.2	7.3	8.	8.	10.	40.5	"	5.8	5.8	11.6	Passable.
21	Privat.....	3	6.	6.	9.	9.	10.	40.	"	5.3	5.3	10.6	"
22	Landrienne.....	3	9.	8.	9.	4.	10.	40.	"	5.6	5.3	10.9	"
23	Rivière-Croche ..	2	8.	9.	8.	5.	10.	40.	"	7.	6.	13.	Assez bien
24	Courville.....	1	6.	8.	8.	6.	10.	38.	Bien.....	7.5	7.5	15.	Bien.
25	Harricana.....	2	5.5	6.	8.	9.	9.5	38.	"	5.7	5.7	11.4	Passable.
26	Dupuy.....	4	6.2	7.5	7.	6.7	10.	37.4	"	6.7	6.7	13.4	Assez bien
27	Languedoc.....	1	8.	5.	7.	7.	10.	37.	"	5.	5.	10.	Passable.
28	Royal-Roussillon.	10	6.3	6.1	9.	5.	10.	36.4	"	5.4	5.4	10.8	"
29	Lamothe.....	2	4.5	4.5	7.	9.	10.	35.	"	5.5	5.5	11.	"
30	Poularies.....	2	4.	4.	8.	8.	10.	34.	"	6.	5.2	11.2	"
31	Barraute et Fiedm	2	6.5	6.5	6.	6.	10.	33.5	"	6.	5.5	11.5	"
32	Vilmontel.....	1	5.	5.	7.	4.	10.	31.	"	6.5	6.5	13.	Assez bien
33	Figuery.....	3	4.	4.	8.	4.	10.	30.	Assez bien	4.	4.	8.	Médiocre.
34	Authier.....	1	5.	4.	6.	5.	10.	30.	"	7.5	7.5	15.	Bien.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

ALPHONSE FOURNIER,

Insp. d'écoles.

M. J.-E. GENEST-LABARRE.

VICTORIAVILLE, le 26 août 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel concernant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district ; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE			1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :				
a) Sous contrôle des commissaires			21	.....
b) Sous contrôle des syndics			5	.....
Total			.....	26
2.—Nombre d'écoles :				
a) Elémentaires			124	.....
b) Modèles			14	.....
c) Académiques			10	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées			1	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées			3	.....
Total			.....	152
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants		
a) Instituteurs laïcs	2	.....	2	.....
b) Instituteurs religieux	73	.....	73	.....
c) Institutrices laïques	142	1	143	.....
d) Institutrices religieuses	80	44	124	.....
Total			.....	342
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :			$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires			287.50	.....
dans les écoles modèles			.....	.....
dans les académies			.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires			.....	.....
dans les écoles modèles			401.02	.....
dans les académies			423.52	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires			300.35	.....
dans les écoles modèles			281.00	.....
dans les académies			268.75	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires			366.66	.....
dans les écoles modèles			263.63	.....
dans les académies			293.75	.....
(*) *5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :*				
a) Garçons de 5 à 7 ans.	688	Filles de 5 à 7 ans. 720	1,408	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2,361	Filles de 7 à 14 ans. 2,307	4,668	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	506	Filles de 14 à 16 ans. 554	1,060	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	497	Filles de 16 à 18 ans. 435	932	.....
Total			.....	8,068(1)
6.—Nombre d'élèves inscrits :				
a) Dans les écoles élémentaires			3,622	.....
b) Dans les écoles modèles			3,038	.....
c) Dans les académies			2,637	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées			463	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées			307	.....
Total			.....	10,067
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :				
a) Dans les écoles élémentaires			72.5%	.....
b) Dans les écoles modèles			83.2%	.....
c) Dans les académies			83.6%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées			92.8%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées			95.4%	.....
f) Présence moyenne générale			.....	80.3%
8.—Classification des élèves :				
Dans le cours préparatoire			1,549	.....
En première année			2,374	.....
En deuxième année			1,933	.....
En troisième année			1,771	.....
En quatrième année			1,197	.....
En cinquième année			573	.....
En sixième année			298	.....
En septième année			184	.....
En huitième année			188	.....
Total			.....	10,067

(1) Ces chiffres sont incomplets, il y manque le recencement des enfants de la ville de Sherbrooke.

REMARQUES GÉNÉRALES

MON DISTRICT D'INSPECTION

Les écoles de mon district d'inspection se répartissent sur quatre comtés et cette desposition particulière rend désavantageux le parcours à faire pour les visiter; il serait possible, il me semble, de faire un remaniement qui permettrait de concentrer ces écoles sur un territoire moins étendu et j'ose espérer que la demande que je vous ai déjà faite à ce sujet sera entendue. Je vous ferai aussi observer, Monsieur le Surintendant, que la somme de travail imposée aux inspecteurs ne dépend pas uniquement du nombre d'école qu'ils ont à visiter, mais encore du travail que requiert la visite de chaque école. Et comme il se rencontre dans mon district un certain nombre de centres industriels qui, avec la ville de Sherbrooke, fournissent des écoles contenant plusieurs classes et que, pour faire une inspection complète de ces écoles, il faut un travail de une journée, une journée et demie et même de deux jours par école, le nombre actuel d'écoles que j'ai sous mon contrôle est trop considérable et il devrait être réduit; je vous l'ai démontré en ma lettre du 26 septembre 1921.

ÉCOLES ET CLASSES SOUS CONTRÔLE

Le nombre d'écoles sous contrôle en opération a été cette année de 148 et ces écoles contiennent un total de 279 classes, soit un nombre de classes presque double du nombre d'écoles. Il y a une augmentation de trois écoles et de six classes sur l'année dernière.

Ces écoles ont été fréquentées par 9297 élèves.

SALAIRES

Le salaire des institutrices des écoles élémentaires est resté approximativement au même niveau que l'année dernière, soit à une moyenne de $300.35. Il y a eu augmentation dans la municipalité d'Ely-Ouest où les salaires ont été portés de $250 à $300, c'est-à-dire, au montant qui devrait être le chiffre minimum. D'autre part, il y a eu diminution dans la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor où le salaire de toutes les institutrices a été réduit de $300 à $275. Cette municipalité est la seule dans tout mon district d'inspection ou semblable réduction ait été faite. Pour les institutrices, une perte de $25 à été chose considérable

et pénible, et une économie équivalente sur leur salaire n'a enrichi aucun contribuable. La commission scolaire de cette municipalité, en agissant comme elle l'a fait, a méconnu le mérite de ses institutrices dont quelques unes excellent dans l'exercice de leurs fonctions; elle a manqué de générosité à leur égard et elle a fait une fausse économie parce qu'elle s'expose à voir ses meilleures institutrices s'en aller ailleurs comme la chose est déjà arrivée dans le passé.

"L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE"

La revue pédagogique *L'Enseignement Primaire* parvient régulièrement aux écoles partout où elle est adressée directement aux secrétaires trésoriers; ailleurs, la livraison en est défectueuse plus ou moins; ainsi, j'ai rencontré cette année 23 écoles où elle n'est pas parvenue régulièrement.

LA VISITE DES ÉCOLES PAR LES COMMISSAIRES

Les deux visites réglementaires ont été faites dans 15 municipalités; une seule visite a été faite dans 10 municipalités; et aucune visite n'a été faite dans une municipalité.

GRATIFICATIONS AUX INSTITUTRICES

Les institutrices qui ont obtenu des gratifications sont les suivantes:

Mlles Philomène Gendreau, Berthe Champagne, Amenda Brouillard, Yvonne Desmarais, Marie-Antoinette Chabot, Aiméla Desmarais, Marie-Anna Foucault, Adrienne Vel, Dolorès Lemay, Mme J.-H. Talbot, Mlles Germaine Desmarais, Lauretta Proulx, Donalda Gaucher, Ida Grisé, Alphonsine Caron, Marie-Anne Guillemette, Yvonne Robichaud, Éveline Dubuc et Emma Martel.

PRIMES AUX MUNICIPALITÉS

Voici les noms des municipalités qui ont mérité les primes du gouvernement:

Shipton	$60.00
St-Frs-Xavier-de-Brompton	50.00
St-Claude	40.00
Ely-Sud	35.00
Ste-Christine	30.00

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classes autorisés			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Asbestos	2	10.	10.	10.	6.9	10.	46.9	Excellent.	10.	9.2	19.2	Très bien.
2	Windsor	2	9.	10.	10.	6.9	10.	45.9	"	10.	8.9	18.9	"
3	Sherbrooke	8	10.	9.9	8.6	7.1	10.	45.6	"	10.	9.1	19.1	"
4	Richmond	2	10.	10.	8.5	7.1	10.	45.6	"	10.	8.9	18.9	"
5	Lawrenceville	1	9.	10.	10.	6.	10.	45.	"	10.	5.9	15.9	Bien.
6	Ely-Sud	6	8.8	9.6	10.	6.	10.	44.4	"	9.9	7.9	17.8	Très bien.
7	Bromptonville	2	10.	10.	8.	5.6	10.	43.6	"	10.	8.9	18.9	"
8	St-J.-Bte-d'Ascot	4	8.8	9.1	9.5	6.	10.	43.4	"	9.2	6.	15.2	Bien.
9	Danville	3	9.	8.6	9.2	6.4	10.	43.2	"	10.	9.1	19.1	Très bien.
10	Stoke	12	7.7	9.7	9.6	6.	10.	43.	"	9.2	6.9	16.1	"
11	Shipton	11	8.1	9.	10.	5.9	10.	43.	"	8.4	6.1	14.5	Bien.
12	St-Théoph.-d'Ely.	6	8.1	8.8	10.	6.	10.	42.9	"	9.1	6.	15.1	"
13	Brompton	6	8.8	9.3	8.1	6.5	10.	42.7	"	9.6	6.6	16.2	Très bien.
14	St-Claude	6	8.5	8.7	9.	6.5	10.	42.7	"	9.4	6.5	15.9	Bien.
15	Ste-Christine	5	8.6	10.	8.5	5.5	10.	42.6	"	10.	7.6	17.6	Très bien.
16	Ely-Nord	8	7.3	9.6	10.	5.7	10.	42.6	"	9.9	6.5	16.4	"
17	Stukely-Nord	7	7.2	9.7	10.	5.6	10.	42.5	"	9.7	5.7	15.4	Bien.
18	Ste-Anne-de-Stuk.	7	8.2	9.	9.	6.	10.	42.2	"	9.4	6.8	16.2	Très bien.
19	Ely-Ouest	3	7.	9.1	10.	6.	10.	42.1	"	9.1	5.3	14.4	Bien.
20	Canton de Winds	6	8.3	8.9	8.5	6.3	10.	42.	"	9.5	5.8	15.3	"
21	Melbourne	6	7.5	7.5	10.	7.	10.	42.	"	8.5	5.9	14.4	"
22	St-G.-de-Windsor	12	7.7	8.7	10.	5.5	10.	41.9	"	9.3	7.1	16.4	Très bien.
23	Cleveland	5	7.1	8.1	10.	6.1	10.	41.3	"	9.3	6.5	15.8	Bien.
24	Lennoxville	1	7.	8.4	7.7	8.	10.	41.1	"	10.	7.4	17.4	Très bien.
25	St-Frs-X-de-Brom.	10	6.9	8.1	10.	5.9	10.	40.9	"	9.9	7.3	17.2	"
26	Ascot-Corner	7	7.1	7.6	10.	6.	10.	40.7	"	8.7	5.8	14.5	Bien.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-E. GENEST-LABARRE,

Insp. d'écoles.

M GUSTAVE.-H. GIRARD.

BAIE ST-PAUL, 21 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE

				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				20	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	20
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				126	.....
b) Modèles				9	.....
c) Académiques				1	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				1	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				1	.....
Total				.....	138
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	.....	.....	.....	.....	.....
b) Instituteurs religieux	9	.....	.....	9	.....
c) Institutrices laïques	129	.....	.....	129	.....
d) Institutrices religieuses	33	8	.....	41	.....
Total				.....	179
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				360.00	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				272.26	.....
dans les écoles modèles				300.00	.....
dans les académies				.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				250.00	.....
dans les écoles modèles				258.33	.....
dans les académies				260.00	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	771	Filles de 5 à 7 ans.	767	1538	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2230	Filles de 7 à 14 ans.	2102	4332	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	497	Filles de 14 à 16 ans.	532	1029	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	381	Filles de 16 à 18 ans.	314	695	.....
Total				.....	7,594
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				3630	.....
b) Dans les écoles modèles				874	.....
c) Dans les académies				335	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				227	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				308	.....
Total				.....	5,374
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				75.20%	.....
b) Dans les écoles modèles				82.83%	.....
c) Dans les académies				88.65%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				88.09%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				84.74%	.....
f) Présence moyenne générale				.....	78.34%
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				1179	.....
En première année				1261	.....
En deuxième année				1349	.....
En troisième année				917	.....
En quatrième année				384	.....
En cinquième année				158	.....
En sixième année				75	.....
En septième année				30	.....
En huitième année				23	.....
Total				.....	5,374

REMARQUES GÉNÉRALES

J'ai le plaisir de vous dire, Monsieur le Surintendant, que les résultats obtenus dans presque toutes les écoles de mon district d'inspection pendant l'année qui vient de finir sont sensiblement supérieurs à ceux obtenus l'an dernier. D'ailleurs, en consultant les statistiques, vous constaterez que le pourcentage de la présence moyenne est notablement plus élevé.

Les salaires, loin de fléchir comme on aurait pu le supposer, vu la crise monétaire que nous traversons, sont considérablement plus élevés que par le passé.

Les commissaires, sauf quelques rares exceptions, m'ont accompagné aux écoles de leur arrondissement respectif.

La seule ombre au tableau est la pénurie de titulaires diplômés: plusieurs écoles ont été dirigées par des institutrices qui enseignent avec un permis du département. Quelques supérieures des couvents de mon district m'ont déclaré que le nombre des aspirantes aux brevets serait plus élevé si elles pouvaient obtenir leurs brevets à Lac Mégantic, c'est-à-dire dans le comté même, au lieu d'être obligées de faire un voyage assez dispendieux pour se rendre aux bureaux de Sherbrooke ou de Sainte-Marie-de-Beauce; je crois que les observations de ces bonnes religieuses méritent d'être considérées.

Les municipalités que je crois devoir recommander pour les primes accordées par arrêté en Conseil du 2 octobre 1905, sont celles dont les noms suivent:

Sainte-Martine-de-Courcelles	$60.00
Woburn	50.00
Piopolis (Marston-Sud)	40.00
Saint-Samuel-de-Gayhurst	35.00
Saint-Hyacinthe-de-Ditchfield	30.00

Ci-après la classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique:

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Sam.-de-Gayh.	9	7.7	7.7	9.	9.	10.	43.4	Très bien.	8.4	8.4	16.8	Très bien.
2	Ste-Céc.-de-Whitt	8	8.	8.	8.5	9.	10.	43.5	"	8.5	8.3	16.8	"
3	N.-D.-des-Bois, (Chesham)	7	7.3	7.	9.	9.	10.	42.3	"	8.	8.	16.	"
4	St-Hil.-de-Dorset.	3	8.6	9.	9.	9.	10.	45.6	"	7.6	7.6	15.2	Bien.
5	Lac Mégantic....	4	8.	8.5	9.	9.	10.	44.5	"	9.4	9.4	18.8	Très bien.
6	Spalding.....	4	8.2	8.	9.	9.	10.	44.2	"	8.7	8.7	17.4	"
7	Lambton (St-V.) .	13	8.2	8.5	9.	9.	10.	44.7	"	7.1	7.1	14.2	Bien.
8	St-Hyac.-de-Ditc.	1	8.	8.	9.	9.	10.	44.	"	10.	10.	20.	Excellent.
9	Ste-Ag.-de-Ditchf.	5	7.8	8.2	9.	9.	10.	44.	"	8.6	8.6	17.2	Très bien.
10	St-Evariste.....	12	8.3	8.8	8.	8.	10.	43.1	"	8.9	8.9	17.8	"
11	St-Ludger.....	12	7.5	7.5	9.	9.	10.	43.	"	6.6	7.8	14.4	Bien.
12	Ste-Mart.-de-C ..	8	8.	7.3	9.	9.	10.	43.3	"	8.8	8.8	17.6	Très bien.
13	St-Sébastien.....	8	8.1	8.2	8.	7.	10.	41.3	"	8.6	8.3	16.9	"
14	Val Racine (St-L.)	3	8.6	8.6	9.	9.	10.	46.6	"	9.	9.	18.	"
15	Winslow-Sud	7	6.3	6.5	9.	9.	10.	40.8	"	9.4	9.4	18.8	"
16	Winslow-Nord (St-Romain)...	7	7.8	7.2	8.	8.	10.	41.	"	7.5	7.5	15.	Bien.
17	St-Mét.-d'Adst...	11	7.9	8.2	9.	9.	10.	44.1	"	8.	8.	16.	Très bien.
18	Woburn.....	5	7.4	7.	9.	8.	10.	41.4	"	8.3	8.3	16.6	"
19	Piapolis (Marston Sud).....	7	7.1	7.1	8.	8.	10.	40.2	"	7.8	7.8	15.	Bien.
20	Whitton (Spring Hill).....	4	6.	6.	6.	9.	10.	37.	Bien.....	6.	6.	12.	Assez bien

J'ai l'honneur d'être, etc.,

GUSTAVE GIRARD,

Insp. d'écoles.

M. J.-E. GOSSELIN.

St-Gervais, 1er juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE

				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				24	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total					24
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				139	.....
b) Modèles				8	.....
c) Académiques				.....	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				1	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				1	.....
Total				.....	149
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	1	.....		1	.....
b) Instituteurs religieux	.....	.....		.....	.....
c) Institutrices laïques	155	1		156	.....
d) Institutrices religieuses	27	2		29	.....
Total				.....	186
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				875.00	.....
dans les académies				.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				.....	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				251 38	.....
dans les écoles modèles				250 00	.....
dans les académies				.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				250 00	.....
dans les écoles modèles				260 87	.....
dans les académies				.....	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans	948	Filles de 5 à 7 ans	917	1865	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans	2707	Filles de 7 à 14 ans	2681	5388	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans	685	Filles de 14 à 16 ans	562	1247	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans	544	Filles de 16 à 18 ans	474	1018	.....
Total				.....	9,518
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				5164	.....
b) Dans les écoles modèles				1049	.....
c) Dans les académies				.....	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				38	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				10	.....
Total				.....	6,261
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				73%	.....
b) Dans les écoles modèles				80%	.....
c) Dans les académies				.....	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				94%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				80%	.....
f) Présence moyenne générale				.....	74%
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				1274	.....
En première année				1398	.....
En deuxième année				1587	.....
En troisième année				1185	.....
En quatrième année				615	.....
En cinquième année				154	.....
En sixième année				48	.....
En septième année				.....	.....
En huitième année				.....	.....
Total					6,261

REMARQUES GÉNÉRALES

Pendant l'année, il y a eu 150 écoles en activité: 1 instituteur et 187 institutrices y ont été employés. Les conférences pédagogiques ont été données dans chaque paroisse et, comme de coutume, un bon nombre d'institutrices y ont assisté.

Depuis l'année dernière, sept maisons d'écoles ont été construites, savoir: deux dans Sainte-Perpétue et une dans chacune des municipalités de Saint-Adalbert, Sainte-Apolline, Saint-Camille, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland. Toutes ces constructions ont été faites suivant les plans et devis approuvés par votre département. Ces maisons sont bien convenables et offrent tout le confort désirable aux institutrices et aux élèves.

J'ai tenu des réunions spéciales avec plusieurs commissions scolaires et l'on y a adopté des résolutions visant le progrès en toutes choses. Il s'est fait plusieurs améliorations pendant l'année et, bien que je désire voir se réaliser des progrès plus rapides, je suis encouragé par l'intérêt toujours grandissant que manifestent les membres des commissions scolaires et les amis de l'Instruction publique, en général, dans chaque localité. 1

Je remercie cordialement Messieurs les commissaires et Messieurs es secrétaires-trésoriers qui m'ont accompagné à la visite de leurs écoles. Pour accomplir cet important devoir, plusieurs se sont imposé des sacrifices dont je ne saurais trop les louer.

Certaines commissions scolaires négligent de faire relier *L'Enseignement Primaire,* mais j'espère que vos instructions récemment données à ce sujet seront mieux suivies à l'avenir.

Les gratifications accordées aux éducateurs qui se distinguent dans l'enseignement sont toujours un puissant stimulant et je regrette, comme par le passé, de ne pouvoir encore, cette année, récompenser un plus grand nombre d'institutrices qui certainement méritent de l'être.

J'ai le plaisir de recommander l'instituteur et les institutrices dont les noms suivent comme méritant des gratifications pour les succès qu'ils ont obtenus:

M. Joseph Blanchet, Mesdemoiselles Audélie Guillemette, Yvonne Mathieu, Imelda Jacques, Elise Poliquin, Clara Lacasse, Célanire Labonté, Maria Fortier, Philomène Roy, Joséphine Boutin, Marie Carrier, Jeanne Corriveau, Bernadette Gosselin, Antonia Bilodeau, Rose Fecteau, Alvine Morin, Marie-Blanche Marcoux, Marie-Anne Leroux.

Voici la liste des municipalités qui ont mérité une prime en vertu de l'Arrêté en Conseil du 2 décembre 1905 (pour construction, et réparation de maisons d'école, amélioration du mobilier scolaire, agrandissement et embellissement des emplacements d'écoles etc):

Saint-Adalbert	$60.00
Sainte-Perpétue	50.00
Sainte-Lucie-de-Beauregard	40.00
Sainte-Apolline	35.00
Saint-Camille	30.00

Ci-inclus le tableau de la classification des municipalités par ordre de mérite:

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Ste-Perpétue	10	7.9	7.9	9.5	8.5	10.	43.8	Très bien.	8.0	7.3	15.3	Bien.
2	Ste-Germaine	11	8.2	8.3	9.0	8.1	10.	43.7	"	7.9	7.6	15.5	"
3	St-Ls-de-Gonzag.	2	8.0	8.2	9.0	8.0	10.	43.2	"	7.6	6.7	14.3	"
4	St-Paul	6	7.8	7.6	8.5	9.0	10.	43.0	"	8.7	7.8	16.5	Très bien.
5	St-Philémon	8	7.2	8.1	9.5	8.0	10.	42.8	"	7.8	7.1	14.9	Bien.
6	St-Odilon-de-Cran	10	7.4	7.7	8.5	8.8	10.	42.5	"	7.7	7.2	14.9	"
7	St-Fab.-de-Panet.	7	7.4	7.7	10.	8.0	10.	42.2	"	7.6	7.2	14.8	"
8	St-Cyprien	2	7.0	8.0	9.0	8.0	10.	42.0	"	8.0	7.6	15.6	"
9	St-J.-de-la-Bret.	5	6.8	8.6	9.0	8.0	9.0	41.4	"	7.3	6.6	13.9	Assez bien
10	St-Magloire	9	7.1	7.0	9.0	8.0	10.	41.1	"	7.7	7.1	14.8	Bien.
11	Ste-Lucie-de-Beau	5	7.6	8.4	8.0	8.0	9.0	41.0	"	8.2	7.6	15.8	"
12	St-Léon-de-Stand.	9	5.6	7.7	9.0	8.2	10.	40.6	"	7.8	7.2	15.0	"
13	Ste-Rose-de-Watf.	8	6.7	7.6	8.5	7.6	10.	40.5	"	8.1	7.3	15.4	"
14	Buckland	6	6.1	7.4	9.0	8.0	10.	40.5	"	7.8	7.3	15.1	"
15	St-Luc-Dijon	2	7.0	7.0	8.0	8.0	10.	40.0	"	8.5	7.5	16.0	Très bien.
16	St-Marcel	3	7.3	7.3	8.0	8.0	9.0	39.6	Bien	7.6	7.0	14.6	Bien.
17	St Abdon	1	5.0	8.0	8.5	8.0	10.	39.5	"	8.0	7.0	15.0	"
18	Ste-Justine	9	6.5	7.1	7.5	8.0	10.	39.1	"	8.3	7.5	15.8	"
19	St-Nazaire	3	6.5	7.3	7.0	8.3	10.	39.1	"	7.3	6.7	14.0	"
20	Ste-Sabine	3	6.9	6.3	8.0	8.0	10.	39.0	"	7.7	7.1	14.8	"
21	Ste-Apolline	7	6.5	7.5	8.5	8.0	9.0	38.6	"	7.9	7.2	15.1	"
22	St-Pamphile	10	5.3	7.0	8.0	8.0	9.0	37.3	"	7.5	7.0	14.5	"
23	St-Camille	8	5.5	5.5	8.0	8.0	10.	37.0	"	7.3	7.0	14.3	"
24	St-Adalbert	3	7.0	3.0	6.0	8.0	10.	34.0	Assez bien	6.6	6.0	12.6	Assez bien

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-E. GOSSELIN,
Insp. d'écoles.

M. J.-O. GOULET.

SAINT-GERVAIS, 25 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—*Nombre des municipalités scolaires* :					
a) Sous contrôle des commissaires				164	.....
b) Sous contrôle des syndics				5	.....
Total				.....	169
2.—*Nombre d'écoles* :					
a) Elémentaires				149	.....
b) Modèles				10	.....
c) Académiques				5	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				4	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				1	.....
Total				.....	169
3.—*Nombre de titulaires* :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	2	.....	.....	2	.....
b) Instituteurs religieux	61	.....	.....	61	.....
c) Institutrices laïques	228	.....	.....	228	.....
d) Institutrices religieuses	74	24	.....	98	.....
Total				.....	389
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle* :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				687.50	.....
dans les académies				.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				577.77	.....
dans les écoles modèles				560.00	.....
dans les académies				522.82	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				252.07	.....
dans les écoles modèles				290.00	.....
dans les académies				400.00	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				330.00	.....
dans les écoles modèles				241.66	.....
dans les académies				320.83	.....
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire* (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	1510	Filles de 5 à 7 ans.	1501	3011	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	4922	Filles de 7 à 14 ans.	4809	9731	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	1058	Filles de 14 à 16 ans.	1089	2147	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	885	Filles de 16 à 18 ans.	866	1751	.....
Total				.....	16,640
6.—*Nombre d'élèves inscrits* :					
a) Dans les écoles élémentaires				8277	.....
b) Dans les écoles modèles				1541	.....
c) Dans les académies				2582	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				623	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				47	.....
Total				.....	13,070
7.—*Présence moyenne* (*en pourcentage*) :					
a) Dans les écoles élémentaires				71%	.....
b) Dans les écoles modèles				87%	.....
c) Dans les académies				88%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				92%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				78%	.....
f) Présence moyenne générale				.....	77.2%
8.—*Classification des élèves* :					
Dans le cours préparatoire				1554	.....
En première année				3908	.....
En deuxième année				3251	.....
En troisième année				2351	.....
En quatrième année				1295	.....
En cinquième année				391	.....
En sixième année				193	.....
En septième année				93	.....
En huitième année				34	.....
Total				.....	13,070

REMARQUES GÉNÉRALES

Vous voudrez bien me permettre, Monsieur le Surintendant, de remercier le Gouvernement de cette province de l'augmentation généreuse de salaire qu'il a bien voulu accorder aux inspecteurs d'écoles.

J'ai le plaisir de vous dire, qu'à part quelques rares exceptions, le programme d'études a été bien suivi dans toutes les écoles.

Le personnel enseignant rivalise de zèle et de dévouement dans l'accomplissement des devoirs de sa charge.

En général, le résultat des examens de ma dernière visite m'a donné entière satisfaction.

MAISONS D'ÉCOLE

Au cours de l'année, j'ai accepté sept maisons d'école nouvellement construites et réparées; et ce, au coût de $361,101.57; et d'autres sont actuellement en voie de construction et devront être prêtes pour l'ouverture des classes, en septembre prochain.

L'école No 2 de Grand'Mère, mérite une mention toute spéciale, elle fait honneur à la commission scolaire de cette municipalité, comme à notre province toute entière; le coût des améliorations faites est de $305,333.57.

Voici la liste des municipalités qui ont mérité une prime en vertu de l'arrêté en conseil du 2 décembre 1905:

Grand'Mère	$ 60.00
Cap-Madeleine	50.00
Ste-Flore	40.00
St-Etienne-des-Grès	35.00
St-Tite, paroisse	30.00

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique:

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Shawinigan Falls	5	10.	10.	7.	10.	10.	47.	Excellent	9.	9.	18.	Très bien.
2	Grand'Mère	5	9.5	10.	8.	10.	10.	47.5	"	8.5	8.5	17.	"
3	Champlain, village	2	10.	10.	8.	10.	10.	48.	"	8.	8.	16.	"
4	Baie Shawinigan	1	9.	10.	8.	10.	10.	47.	"	8.	8.	16.	"
5	St-Tite, village	5	6.5	9.	10.	9.	10.	44.5	Très bien.	7.8	7.8	15.6	Bien.
6	St-Théop.du-Lac	4	8.5	8.5	8.	10.	10.	45.	"	7.	7.	14.	"
7	St-Tite, paroisse	8	9.	9.	9.	10.	10.	47.	Excellent.	5.5	5.5	11.	Passable.
8	St-Et.-des-Grès	11	9.	8.7	8.	9.	10.	44.7	Très bien.	6.6	6.6	13.2	Assez bien
9	Batiscan	5	8.6	8.4	7.	10.	10.	44.7	"	6.	6.	12.	"
10	Ste-Flore	14	8.3	8.9	8.	10.	10.	45.2	"	5.6	5.6	11.2	Passable.
11	Almaville, par	5	7.8	8.6	10.	10.	9.	45.4	"	5.4	5.4	10.8	"
12	Cap-Madeleine	9	8.6	8.6	8.	10.	10.	43.2	"	6.4	6.4	12.8	Assez bien
13	St-Tite, Nord	2	7.5	8.5	8.	9.	10.	43.	"	6.5	6.5	13.	"
14	Almaville, village	2	7.	7.5	8.	10.	10.	42.5	Bien	6.4	6.4	12.8	"
15	St-Jacq.-des-Piles	2	7.5	7.5	8.	10.	10.	43.	Très bien.	5.8	5.8	11.6	Passable.
16	St-Sév.-de-Proulxville	6	9.5	7.4	7.	9.	10.	42.9	"	5.8	5.8	11.6	"
17	St-Maurice	11	9.2	9.3	6.	8.	10.	42.5	"	6.	6.	12.	Assez bien
18	St-Narcisse	13	8.	9.	8.	8.	10.	43.	"	5.7	5.7	11.4	Passable.
19	St-Georges	3	7.	8.	8.	10.	10.	43.	"	5.7	5.7	11.4	"
20	Champlain, par	5	7.8	8.4	7.	9.	10.	42.2	"	5.8	5.8	11.6	"
21	St-Mathieu	4	9.	5.2	8.	10.	10.	42.2	"	5.8	5.8	11.6	"
22	St-Ls-de-France	4	8.	7.8	8.	8.	9.	40.8	Très bien.	6.2	6.2	12.4	Assez bien
23	Ste-Gen.-de-Batis.	8	7.7	9.3	6.	8.	10.	40.4	"	6.3	6.3	12.6	"
24	St-Jean-des-Piles	6	7.5	7.7	9.	9.	9.	42.2	"	5.4	5.4	10.8	Passable.
25	Ste-Marthe-du-C.	3	8.7	8.7	6.	9.	10.	42.4	"	5.3	5.3	10.6	"
26	Mont-Carmel	6	7.5	8.7	8.	8.	9.	41.2	"	5.8	5.8	10.6	"
27	St-Jos.-de-Mékin	1	5.	8.	8.	10.	9.	40.	"	6.	6.	12.	Assez bien
28	St-Bon.-de-Shaw	7	6.3	7.4	8.	8.	10.	39.7	"	6.	6.	12.	"
29	St-Timothée	4	7.	8.7	6.	8.	10.	39.7	Bien	5.8	5.8	11.6	Passable.
30	St-Roch-de-Mék.	4	7.	8.2	6.	9.	10.	40.	Très bien.	5.5	5.5	11.	"
31	S.-Luc-de-Vincenn.	4	7.4	8.2	6.	8.	10.	39.6	Bien	5.4	5.4	10.8	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-O. GOULET,

Insp. d'écoles.

M. L.-P. GOULET.

QUÉBEC, 15 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection : II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district ; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				23	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	23
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				121	.....
b) Modèles				16	.....
c) Académiques				3	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				8	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				4	.....
Total				.....	152
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	1	1		2	.....
b) Instituteurs religieux	21	.....		21	.....
c) Institutrices laïques	133	2		135	.....
d) Institutrices religieuses	43	64		107	.....
Total				.....	265
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				600.00	.....
dans les académies				.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				525.00	.....
dans les académies				464.00	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				243.00	.....
dans les écoles modèles				285.00	.....
dans les académies				.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				261.00	.....
dans les académies				250.00	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	953	Filles de 5 à 7 ans.	904	1,857	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2748	Filles de 7 à 14 ans.	2724	5,472	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	837	Filles de 14 à 16 ans.	869	1,706	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	665	Filles de 16 à 18 ans.	656	1,321	.....
Total				.....	10,356
6.—Nombre d'élèves inscrits					
a) Dans les écoles élémentaires				3822	.....
b) Dans les écoles modèles				1520	.....
c) Dans les académies				608	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				952	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				224	.....
Total				.....	7,126
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				80%	.....
b) Dans les écoles modèles				83%	.....
c) Dans les académies				94%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				91%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				95%	.....
f) Présence moyenne générale				.....	84%
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours preparatoire				948	.....
En première année				1452	.....
En deuxième année				1526	.....
En troisième année				1364	.....
En quatrième année				999	.....
En cinquième année				472	.....
En sixième année				220	.....
En septième année				99	.....
En huitième année				46	.....
Total				.....	7,126

REMARQUES GÉNÉRALES

Dans le cours de l'automne dernier, j'ai donné des conférences pédagogiques dans toutes les municipalités scolaires de mon district. Ces conférences ont été suivies par la grande majorité des commissaires d'écoles et tout le personnel enseignant. J'ai constaté, avec plaisir, lors de ma deuxième visite, que les conseils donnés avaient été fidèlement suivis. Je dois vous dire, Monsieur le Surintendant, que les progrès accomplis m'ont donné satisfaction.

Pendant l'année qui vient de se terminer, j'ai accepté trois maisons d'écoles; une réparée et deux nouvellement construites. MM. les commissaires de N.-D.-du-Rosaire méritent des félicitations pour avoir doté leur village d'un magnifique couvent, construit sur plans et devis approuvés, au coût de $14,000.00. Cette institution est dirigée par les Révérendes Sœurs de la charité de St-Louis. Ces religieuses méritent, à juste titre, la reconnaissance des amis de l'éducation pour le dévouement et le savoir-faire dont elles font preuve dans l'accomplissement de leurs devoirs.

La moyenne des traitements des institutrices laïques dans les écoles élémentaires était l'an dernier de $221.00 et dans les écoles modèles $260.00. Cette année, elle est montée à $243.00 pour les écoles élémentaires et à $285.00 pour les écoles modèles. Je compte plusieurs commissions scolaires qui ont augmenté, pour l'an prochain, les traitements de leurs institutrices afin de bénéficier des primes accordées.

Les institutrices qui ont mérité des primes pour leurs succès sont: Victoria Godbout; Marie Cadrin; M.-Rose Labrecque; Maria Bilodeau; Paméla Boulanger; Blanche Goulet; Claire Langlois; Ludivine Lamonde ; Estelle Savoie; Alphonsine Breton; Eva Fournier; Maria Guillemette; Arthémise Roy; Hélène Déchènes; Antonia Roy; Alma Harpe; Anna Samson; M.-Blanche Bélanger.

PRIMES AUX MUNICIPALITÉS

St-Gervais	$60.00
N.-D.-du Rosaire	50.00
St-Lazare	40.00
Cap-St-Ignace, paroisse	35.00
Armagh	30.00

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 60 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur vingt accordées.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Michel, village	4	9.3	10.	9.	10.	10.	48.3	Très bien.	9.7	8.7	18.4	Très bien.
2	St-Vallier	6	9.2	10.	8.	8.	10.	47.2	"	9.5	8.7	18.2	"
3	Ville de Montmag.	6	8.7	10.	9.	9.	10.	46.7	"	9.5	8.8	18.3	"
4	Cap-St-Ign., vill..	3	10.	10.	8.	8.	10.	46.	"	9.5	8.7	18.2	"
5	St-Caj.-d'Armagh.	12	9.2	10.	8.4	8.3	10.	45.9	"	9.3	8.	17.3	"
6	St-Pierre	6	9.4	10.	8.	8.	10.	45.4	"	10.	9.	19.	"
7	St-Charles.....	10	8.5	10.	8.2	8.3	10.	45.	"	8.7	7.7	16.4	"
8	St-Thomas	14	8.	9.	9.	9.	10.	45.	"	8.3	8.5	16.8	"
9	St-Raphaël.....	8	8.9	10.	8.	8.	10.	44.9	"	8.9	7.5	16.4	"
10	Ile-aux-Grues....	2	8.5	9.	8.5	8.5	10.	44.5	"	10.	9.	19.	"
11	St-Damien	9	8.3	8.7	8.6	8.5	10.	44.1	"	9.	8.	17.	"
12	N.-D.-du-Rosaire	5	7.8	10.	8.	8,	10.	43.8	"	9.2	8.	17.2	"
13	La Durantaye....	3	7.7	10.	8.	8.	10.	43.7	"	9.	7.7	16.7	"
14	St-Michel, par....	3	8.3	10.	7.	7.	10.	42.3	"	9.	8.	17.	"
15	Berthier.....	3	10.	10.	6.	6.	10.	42.	"	9.3	8.7	18.	"
16	Ste-Euphémie....	2	9.5	10.	6.	6.	10.	41.5	"	9.	7.7	16.7	"
17	St-François.....	8	9.4	10.	6.	6.	10.	41.4	"	8.6	8.	16.6	"
18	St-Nérée.....	9	8.4	8.8	7.	7.	10.	41.2	"	8.1	7.2	15.3	Bien.
19	Cap-St-Ign., par	12	8.5	10.	6.	6.	10.	40.5	"	8.	7.6	15.6	"
20	St-Gervais.....	14	8.4	9.9	6.	6.	9.8	40.	Bien.....	8.6	7.2	15.8	"
21	Beaumont.....	3	8.7	8.	7.	7.	9.3	40..	"	9.	8.2	17.2	Très bien.
22	St-Lazare	9	7.7	9.	6.	6.	10.	38.7	"	8.3	7.	15.3	Bien.
23	Grosse-Ile.....	1	Non	visitée									

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L.-P. Goulet,

Insp. d'écoles.

M. LS-A. GUAY.

St-David-de-Lévis, 2 juin 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				24	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	24
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				125	.....
b) Modèles				13	.....
c) Académiques				3	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				4	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				1	.....
Total				.....	146
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	1	.....	.....	1	.....
b) Instituteurs religieux	13	.....	.....	13	.....
c) Institutrices laïques	143	.....	.....	143	.....
d) Institutrices religieuses	36	.....	.....	36	.....
Total				.....	193
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				675.00	.....
dans les académies				.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				439.00	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				252.52	.....
dans les écoles modèles				318.75	.....
dans les académies				.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				240.83	.....
dans les écoles modèles				265.00	.....
dans les académies				275.00	.....
5.—Nombre d enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	797	Filles de 5 à 7 ans.	784	1581	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2628	Filles de 7 à 14 ans.	2558	5186	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	633	Filles de 14 à 16 ans.	633	1266	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	546	Filles de 16 à 18 ans.	516	1062	.....
Total				.....	9,095
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				3815	.....
b) Dans les écoles modèles				1307	.....
c) Dans les académies				812	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				329	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				10	.....
Total				.....	6,273
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				80%	.....
b) Dans les écoles modèles				84%	.....
c) Dans les académies				91%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				90%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				70%	.....
f) Présence moyenne générale				.....	83%
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				827	.....
En première année				1683	.....
En deuxième année				1473	.....
En troisième année				1149	.....
En quatrième année				782	.....
En cinquième année				195	.....
En sixième année				121	.....
En septième année				42	.....
En huitième année				1	.....
Total				.....	6,273

REMARQUES GÉNÉRALES

A l'exception de trois écoles fermées à l'époque de mes visites, toutes ont été visitées deux fois, et le corps enseignant a assisté à la conférence, sauf vingt institutrices qui en ont été empêchées soit par les mauvais temps ou la maladie.

En général, les instituteurs et institutrices, tant laïcs que religieux, sont dévoués et remplissent bien leurs devoirs. Je dois leur rendre le témoignage que tous, à peu d'exceptions près, font leur possible. Si le succès ne sourit pas à tous, ça dépend souvent du terrain ou des circonstances dans lesquels ils ont à opérer.

Des 191 départements visités, 19 ont obtenu la note *excellent*, 97 *très bien*, 42 *bien*, 27 *médiocre* et 6 *mal*.

Peu de commissaires observent le paragraphe 8 de l'article 2709 du *Code scolaire*. Ceux qui s'y conforment sont: Saint-Isidore, Etchemin, Saint-David, Le Sault, Saint-Jean-de-Saint-Nicolas, Village de Saint-Nicolas, Saint-Hénédine et Saint-Etienne.

Saint-Lambert, Saint-Henri, Saint-Anselme et Sainte-Claire ont visité quelques écoles. Il est possible aussi que d'autres commissions aient fait des visites après mon passage dans leurs municipalités.

Malgré mes instances réitérées pour faire relier *L'Enseignement Primaire*, il n'y a que les commissions scolaires de Etchemin, Saint-David, Charny, Chaudière Station, Saint-Jean-de-Saint-Nicolas, Village de Saint-Nicolas, Saint-Jean-Chrysostôme, Saint-Lambert, Pintendre et Sainte-Claire qui se soient exécutées de bonne grâce et je les en félicite.

Les secrétaires-trésoriers, à part 2 ou 3 qui sont un peu retardataires, remplissent bien les devoirs de leur charge.

En somme la loi de l'Instruction publique fonctionne, sinon à la perfection, du moins d'une manière très satisfaisante et produit d'excellents fruits dans mon district d'inspection.

Les primes accordées en vertu de l'arrêté du 5 décembre 1905, sont décernées comme suit:

Etchemin	$60.00
Saint-Nicolas, par	50.00
Saint-Lambert	40.00
Breakeyville	35.00
Sainte-Claire	30.00

Les institutrices dont les noms suivent ont mérité une gratification: Mlles Maria Lemieux, Georgianna Pelletier, Angéline Bissonnette, R.-Anna Beaudoin, Olivine Lacasse, Annie Deblois, Yvonne Audet, Bernadette Blais, Angéline Demers, Germaine Landry, Valéda Hallé, Lucy Sheehan, Rose Fontaine, M.-Ange Rousseau, Yvonne Cantin, Alice Gosselin, Delphine Turgeon et Antoinette Morin.

Ci-après la classification des municipalités par ordre de mérite:

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Romuald.....	1	10.	9.	10.	8.	10.	47.	Très bien.	10.	9.	19.	Très bien.
2	Etchemin.....	3	8.7	10.	10.	5.2	10.	43.9	"	10.	5.3	15.3	Bien.
3	Village de St-Nicol.	2	10.	9.	4.	7.	10.	40.	"	10.	7.	17.	Très bien.
4	St-Malachie.....	9	7.7	6.7	10.	5.3	10.	39.7	Bien.....	10.	6.1	16.1	"
5	Ste-Claire.....	9	9.	9.1	5.	6.	10.	39.1	"	9.3	6.1	15.4	Assez bien
6	St-Jean-Chrysost.	6	8.1	8.9	6.	6.	10.	39.	"	10.	5.3	15.3	"
7	N.-D.-de-Charny.	2	9.6	10.	5.	3.7	10.	38.3	"	10.	5.7	15.7	"
8	St-Anselme.....	13	9.1	6.8	7.2	4.8	10.	37.9	"	10.	6.9	16.9	Très bien.
9	St-Jean-de-St-Nic.	1	9.	8.	2.7	8.	10.	37.7	"	10.	8.	18.	"
10	St-David.....	4	7.5	9.8	2.5	7.5	10.	37.3	"	10.	4.8	14.8	Assez bien
11	St-Henri.....	16	8.	8.2	5.5	5.5	10.	37.2	"	10.	5.8	15.8	"
12	Honfleur.....	8	8.6	7.4	8.	3.1	10.	37.1	"	10.	6.1	16.1	Très bien.
13	Ste-Marguerite.	10	8.5	8.5	5.5	3.8	10.	36.3	"	10.	5.4	15.4	Assez bien
	Breakeville....	2	9.2	7.8	4.	5.3	10.	36.3	"	10.	4.9	14.9	"
14	St-Lambert.....	9	7.6	7.	6.	4.1	10.	35.6	"	10.	5.9	15.9	"
15	St-Ed.-de-Frampt.	13	8.6	6.4	5.	5.5	10.	35.5	"	10.	5.9	15.9	"
16	St-Nicolas, par...	10	8.7	7.4	5.	4.	10.	35.1	"	10.	5.2	15.2	"
17	Ste-Hénédine....	5	8.2	8.2	3.8	4.	10.	34.2	Assez bien	10.	6.5	16.5	Très bien.
18	St-Télesphore....	1	4.	8.	3.5	8.	10.	33.5	"	10.	8.	18.	"
19	St-Isidore.....	11	7.2	7.2	4.	5.	10.	33.4	"	10.	6.3	16.3	"
20	Chaudière Station	1	5.	6.	6.	6.	10.	33.	"	10.	5.	15 .	Assez bien
21	St-Ls-de-Pintend.	4	4.8	7.5	3.8	6.	10.	32.1	"	10.	5.4	15.4	"
22	Le Sault.....	1	4.	8.	4.	6.	10.	32.	"	10.	5.	15.	"
	St-Etienne.....	4	5.	5.5	5.	6.5	10.	32.	"	10.	5.5	15.5	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

LS-A. GUAY,

Insp. d'écoles.

M. JOSEPH HÉBERT.

LONGUEUIL, 29 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE

			1921-22	
1.—*Nombre des municipalités scolaires* :				
a) Sous contrôle des commissaires			38	.....
b) Sous contrôle des syndics			2	.....
Total			.....	40
—*Nombre d'écoles* :				
a) Elémentaires			113	.....
b) Modèles			18	.....
c) Académiques			1	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées			11	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées			6	.....
Total			.....	149
3.—*Nombre de titulaires* :	Sous contrôle	Indépendants		
a) Instituteurs laïcs	1	.....	5	.....
b) Instituteurs religieux	46	28	74	.....
c) Institutrices laïques	119	12	131	.....
d) Institutrices religieuses	78	116	194	.....
Total			.....	404
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle* :			$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires			400.00	.....
dans les écoles modèles			650.00	.....
dans les académies			.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires			600.00	.....
dans les écoles modèles			515.41	.....
dans les académies			322.22	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires			271.62	.....
dans les écoles modèles			296.81	.....
dans les académies			.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires			328.05	.....
dans les écoles modèles			283.92	.....
dans les académies				
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire* (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :				
a) Garçons de 5 à 7 ans	988	Filles de 5 à 7 ans. 971	1,959	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans	3,351	Filles de 7 à 14 ans. 3,365	6,716	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans	783	Filles de 14 à 16 ans. 789	1,572	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans	641	Filles de 16 à 18 ans. 636	1,277	.....
Total			.....	11,524
6.—*Nombre d'élèves inscrits* :				
a) Dans les écoles élémentaires			5039	.....
b) Dans les écoles modèles			2927	.....
c) Dans les académies			526	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées			1423	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées			848	.....
Total			.....	10,763
7.—*Présence moyenne* (*en pourcentage*) :				
a) Dans les écoles élémentaires			79.6%	.....
b) Dans les écoles modèles			81.6%	.....
c) Dans les académies			86.6%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées			91.7%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées			90%	.....
f) Présence moyenne générale			.....	82.9%
8.—*Classification des élèves* :				
Dans le cours préparatoire			1987	.....
En première année			2249	.....
En deuxième année			2249	.....
En troisième année			1782	.....
En quatrième année			1223	.....
En cinquième année			627	.....
En sixième année			345	.....
En septième année			197	.....
En huitième année			104	.....
Total			.....	10.763

REMARQUES GÉNÉRALES

Comme le démontrent les différents tableaux statistiques insérés dans ce rapport, et les bulletins d'inspection des écoles de chaque municipalité, il y a lieu d'être satisfait des progrès réalisés au cours de l'année qui vient de se terminer. Grâce au zèle et au dévouement des membres du personnel enseignant, les succès obtenus, à part quelques rares exceptions, sont considérables et en proportion des efforts déployés. Les primes d'encouragement si généreusement octroyées par le Gouvernement, la visite mensuelle dans nos écoles des meilleurs pédagogues, par l'intermédiaire de *L'Enseignement Primaire*, les conférences pédagogiques données sous votre haute direction, développent chez tous un désir ardent de réussir, qui contribue puissamment à rendre le travail plus efficace.

L'état des traitements reste stationnaire avec tendance à l'augmentation dans quelque cas.

Les construction scolaires sont peu nombreuses, mais dans les municipalités où l'on fait des améliorations, le mot d'ordre est de faire bon et bien.

Avant de terminer ce rapport, qui n'est qu'un bref résumé de mes bulletins d'inspection, permettez-moi, Monsieur le Surintendant, de vous faire part de la profonde reconnaissance que j'éprouve pour la généreuse augmentation de traitement que le Gouvernement, sur votre haute recommandation, a bien voulu accorder aux inspecteurs d'écoles.

Ci-après les noms des municipalités les plus méritantes de mon district d'inspection, et la classification des municipalités par ordre de mérite.

Liste des municipalités qui ont mérité une prime: Contrecœur-Ouest, Varennes paroisse, Belœil village, Chambly paroisse, Richelieu village.

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite:

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Lambert	2	10.	10.	0.60	8.	10.	38.	Très bien.	8.5	8.5	17.	Très bien.
2	Longueuil, ville	2	10.	10.	0.75	6.5	10.	36.5	"	9.	9.	18.	"
3	Montréal-Sud	1	9.	7.	0.60	8.	10.	34.	"	9.	9.	18.	"
4	Chambly Canton	1	10.	9.	0.50	7.	10.	36.	"	8.	7.	15.	Bien.
5	Varennes village	3	8.3	9.	0.20	6.	10.	33.3	"	8.6	8.6	17.2	Très bien
6	Longueuil, par	7	8.4	8.	0.25	7.5	10.	33.9	"	8.	7.8	15.8	Bien.
7	Contrecœur village	1	8.	8.	0.85	7.	10.	33.	"	8.	8.	16.	Très bien.
8	Village Richelieu	1	8.	8.	0.35	6.	10.	32.	"	9.	8.	17.	"
9	St-Jos.-de-Sorel	1	8.	8.	1.00	8.	10.	34.	"	8.	7.	15.	Bien.
10	Boucherville, vill.	2	7.5	8.	0.50	6.5	10.	32.	"	8.	8.	16.	Très bien.
11	Filiatreault	1	7.	7.	0.25	6.	10.	30.	Bien	9.	9.	18.	"
12	Sorel, paroisse	2	7.5	8.	0.65	6.5	10.	32.	Très bien.	8.	7.5	15.5	Bien.
13	Boucherville, par	4	7.	8.	0.318	7.	10.	32.	"	6.7	6.7	13.4	Assez bien
14	Ste-Anne-de-Sorel	3	7.3	8.	0.75	6.	10.	31.3	Bien	8.	8.	16.	Très bien.
15	Verchères, village	2	7.	8.	0.50	6.	10.	31.	"	8.	8.	16.	"
16	St-Basile-le-Grand	3	7.3	7.	0.30	7.	10.	31.3	"	8.	7.6	15.6	Bien.
17	St-Roch	2	7.5	8.	0.45	6.	10.	31.5	"	7.5	7.5	15.	"
18	St-Antoine	7	6.	8.4	0.30	6.	10.	30.4	"	8.1	7.7	15.8	"
19	Greenfield-Park	1	8.	6.	0.40	10.	10.	34.	Très bien.	6.	6.	12.	Assez bien
20	Contrecœur, par	2	7.	8.	0.60	6.	10.	31.	Bien	7.5	7.5	15.	Bien.
21	St-Bruno, village	1	6.	8.	0.65	7.	10.	31.	"	8.	7.	15.	"
22	St-Ours, ville	2	6.5	7.	0.65	6.5	10.	30.	"	8.	8.	16.	Très bien.
23	Belœil, ville	6	8.	7.3	0.60	6.1	10.	31.4	"	7.3	7.	14.3	Bien.
24	St-Bruno, par	3	8.	7.	0.30	6.	10.	31.	"	7.3	7.	14.3	"
25	St-Mathias	5	7.2	7.2	0.50	7.	10.	31.4	"	7.	6.8	13.8	Assez bien
26	St-Hubert	6	6.1	8.	0.32	7.	10.	31.1	"	7.3	6.6	13.9	"
27	Varennes, par	7	7.5	7.7	0.20	6.	10.	31.2	"	7.	6.4	13.4	"
28	St-Marc	6	7.3	6.6	0.95	6.1	10.	30.	"	7.3	7.	14.3	Bien.
29	Ste-Théodosie	2	8.	7.	0.60	6.	10.	31.	"	6.5	6.5	13.	Assez bien
30	Verchères, par	5	8.	7.6	0.20	6.	10.	31.6	"	6.4	5.8	12.2	"
31	Chambly-Bassin	8	6.3	7.1	0.40	6.7	10.	30.1	"	7.	6.7	13.7	"
32	Sorel, ville	2	7.	6.	0.60	6.	10.	29.	"	7.5	7.	14.5	Bien.
33	St-Ours, par	6	6.3	8.	0.50	6.	10.	30.3	"	6.6	6.1	12.7	Assez bien
34	Ste-Anne-de-Noue	1	7.	8.	0.60	6.	10.	31.	"	6.	6.	12.	"
35	Riv. Richelieu	1	8.	8.	2.00	6.	10.	32.	Très bien.	6.	5.	11.	Passable.
36	Contrecœur-Ouest	3	5.3	6.	0.50	6.	10.	27.3	Assez bien	8.	7.6	15.6	Bien.
37	Belœil, paroisse	3	7.6	6.6	0.35	6.	10.	30.2	Bien	6.6	6.6	12.6	Assez bien
38	Ste-Julie	6	7.	7.	0.80	6.	10.	30.	"	6.6	6.1	12.7	"
39	Ste-Victoire	7	7.1	6.	1.00	5.	10.	28.1	"	7.1	6.4	13.5	"
40	N.-D.-du-Bonsec	3	7.6	6.	0.30	6.	10.	29.	"	6.	5.6	11.6	Passable.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

JOSEPH HÉBERT,

Insp. d'écoles.

M. PAUL HUBERT.

RIMOUSKI, 28 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE

				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				23	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	23
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				111	.....
b) Modèles				18	.....
c) Académiques				1	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				5	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				1	.....
Total				.....	136
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	.....	.....		.....	.....
b) Instituteurs religieux	7	.....		7	.....
c) Institutrices laïques	157	3		160	.....
d) Institutrices religieuses	29	19		48	.....
Total				.....	215
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				400	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				259	.....
dans les écoles modèles				275	.....
dans les académies				.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				275	.....
dans les écoles modèles				273	.....
dans les académies				.....	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	938	Filles de 5 à 7 ans.	867	1,805	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2713	Filles de 7 à 14 ans.	2601	5,314	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	664	Filles de 14 à 16 ans.	625	1,289	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	521	Filles de 16 à 18 ans.	526	1,047	.....
Total				.....	9,455
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				3567	.....
b) Dans les écoles modèles				2306	.....
c) Dans les académies				227	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				533	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				27	.....
Total				.....	6,660
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				78.4 %	.....
b) Dans les écoles modèles				83.65%	.....
c) Dans les académies				92.51%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				76.17%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				92.59%	.....
f) Présence moyenne générale				.....	80.57%
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				927	.....
En première année				1630	.....
En deuxième année				1484	.....
En troisième année				1348	.....
En quatrième année				818	.....
En cinquième année				287	.....
En sixième année				121	.....
En septième année				33	.....
En huitième année				12	.....
Total				.....	6,660

REMARQUES GÉNÉRALES

L'inscription des enfant de 5 à 18 ans a peu varié, mais elle a diminué de 0.31% chez les enfants de 7 à 14 ans:

	5 à 18	5 à 16	5 à 14	7 à 14
1920-21.....	70.00%	78.28%	87.6 %	92.21%
1921-22.....	70.43%	78.49%	87.86%	91.90%

La fréquentation scolaire est un peu meilleure que l'an dernier, soit une augmentation moyenne de 5.11%. Pour les écoles élémentaires, l'augmentation est de 5.88%; elle est de 7.65 dans les écoles modèles et de 2.75% dans les académies. L'an dernier, sept paroisses avaient une fréquentation moindre que 75%; il n'y en a plus que quatre cette année, les autres ont fait un joli saut:

	1920-21	1921-22
Sainte-Blandine.....	63%	77%
Saint-Anaclet.....	68%	77%
Ste-Anne-de-la-Pte-au-Père.....	68%	77%
Saint-Valérien.....	69%	76%
Sacré-Cœur.....	73%	80%
Saint-Fabien.....	73%	76%
Sainte-Flavie.....	73%	75%

Six municipalités ont une assiduité de 80% et plus: Sacré-Cœur 80%, Village du Bic 85%, Saint-Simon 81%, Saint-Joseph 83%, Luce-Ville 82%, Mont-Joli 87%.

Voilà du progrès et cependant ça serait meilleur si la petite vérole et la grippe n'étaient venues en quelques municipalités déranger les écoliers et même fermer certaines écoles pour une semaine et plus. Je suis content du résultat. Il est évident que le progrès dépend dans une large mesure de l'assiduité des écoliers, et il est possible, avec notre

organisation, d'arriver à une assistance moyenne très élevée, si les parents et les institutrices s'appliquent en ce sens. Aussi, ai-je insisté fortement, dans mes remarques à la suite de la conférence de l'automne dernier, pour que les institutrices s'appliquent à rendre l'école aimable, à en faire un foyer d'attraction, une succursale de la famille, où l'enfant se sentira à l'aise, trouvera qu'il fait beau et bon vivre et cherchera à s'y rendre tous les jours. Quatre murs nus, un plancher plus souvent sale que propre, une institutrice qui ne sourit pas, voilà qui rend l'atmosphère d'une classe froide et glace les élèves. Un peu de décoration: quelques images pieuses avec un cachet artistique, un joli calendrier, quelques petites scènes de la vie champêtre, des bouquets dans les mois doux, des cartes géographiques en ordre, un plancher propre, rendent une classe aimable et les enfants s'y sentent bien. Une institutrice qui comprend son rôle et veut s'en donner la peine peut très facilement avoir une classe hospitalière, sympathique, intéressante. J'ai eu le plaisir de le constater en plusieurs endroits et vraiment il y avait, à mon avis, tellement de différence que je prolongeais mon examen sans m'en apercevoir, deux heures me paraissant comme une. C'est là, je crois, un point très important dans la pédagogie moderne. Et il est assez facile d'y arriver en ce qui concerne les institutrices, mais celles-ci se buttent souvent à la fausse conception des commissaires d'écoles qui croient encore que c'est assez de laver le plancher d'une classe deux ou trois fois par année. Je l'ai toujours remarqué: un plancher sale rend l'atmosphère fatigante, les enfants lourdauds et la discipline difficile. Vos recommandations, Monsieur le Surintendant et les règlements du Comité Catholique sont pourtant assez clairs. Je suis décidé à seconder ces directions avec une inlassable énergie, afin d'arriver à changer la vieille routine en un règlement d'ordre et de propreté.

Il me fait grand plaisir de voir que le sujet de la conférence de cet automne est la rédaction à la petite école. L'automne dernier dans mes remarques, j'ai insisté assez longuement sur ce sujet et j'ai indiqué aux institutrices un manuel qui pouvait leur être d'une grande utilité. Elles devaient faire de la rédaction deux et trois fois par semaine: tantôt pour un résumé d'histoire du Canada, une autre fois pour un compte rendu de lecture, pour le récit d'une historiette lue en classe, pour la description d'une image ou d'un objet étudié ensemble, etc., etc. . . ; il y a tant de sujets de rédaction tout autour de soi, si l'on sait

voir. Pour continuer ces remarques, j'ai fait un petit concours à la fin de janvier, entre les élèves de 6e année de tout mon district. Le sujet était facile. J'ai constaté quel besoin il y a de faire de multiples exercices de rédaction pour amener les écoliers à débrouiller leur pensée et à l'exprimer correctement. Ce travail va se continuer plus vigoureusement l'année prochaine.

Une enquête méthodique auprès du personnel enseignant m'a fait constater quel soin les institutrices apportent généralement à l'accomplissement de leur devoir et quel souci elles ont des responsabilités qui leur incombent. Elles aiment leur tâche parce qu'elles voient le bien qu'elles peuvent faire à la suite du Maître qui aimait tant les petit enfants. Le sérieux qu'elles apportent à l'éducation des enfants du peuple mérite une plus grande attention de la part des parents et des commissaires d'écoles. Heureusement qu'il y a progrès en ce sens mais il faut plus de solidarité entre parents et institutrices, si l'on veut de meilleures écoles.

Voici, pour terminer, un petit tableau concernant le traitement des institutrices:

14	ins.	ont $200	à S.-Simon, S.-Mathieu, Ste-Flavie, N.-D.-du-Sacré-Cœur et Bic.
16	"	" $225	
74	"	" $250	
18	"	" $275	
20	"	" $300	
5	"	" $325	
3	"	" $350	
1	"	a $400	
1	"	" $425	

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique:

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessus.)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Massé-Ouimet	4	10.	9.7	10.	9.2	10.	48.9	Très bien.	10.	9.4	19.4	Très bien.
2	Mont-Joli	4	9.4	9.6	10.	8.1	10.	47.1	"	9.2	8.8	18.0	"
3	Bic (Village)	1	7.0	9.5	10.	6.8	10.	43.3	"	10.	9.6	19.6	"
4	St-Donat	8	9.5	9.4	9.	7.5	10.	45.4	"	9.2	8.1	17.3	"
5	St-Gabriel	8	9.8	10.	10.	8.6	9.8	48.2	"	8.5	8.0	16.5	"
6	Luceville	1	8.0	7.5	8.	7.3	10.	40.8	"	10.	8.3	18.3	"
7	St-Anaclet	6	8.0	9.7	8.	7.	9.1	41.8	"	9.5	8.2	17.7	"
8	St-Jos.-de-Lepage	5	9.6	10.	8.	7.4	9.	44.0	"	8.7	8.0	16.7	"
9	Ste-Flavie	5	9.9	10.	8.	6.2	10.	44.1	"	8.7	8.2	16.9	"
10	Ste-Luce	8	9.	9.1	6.5	7.6	9.7	41.9	"	9.4	7.7	17.1	"
11	La v. de Rimouski	4	8.2	9.5	5.	8.5	10.	41.2	"	9.7	8.1	17.8	"
12	Ste-Blandine	10	8.8	9.3	10.	7.0	9.1	44.2	"	7.6	7.6	16.2	"
13	Ste-Angèle	10	9.1	9.5	7.5	7.1	10.	43.2	"	8.9	7.3	16.2	"
14	La p. de Rimouski	10	6.4	8.6	9.0	8.2	10.	42.2	"	8.9	7.4	16.3	"
15	St-Fabien	10	8.7	9.0	6.5	7.0	9.2	40.5	"	8.9	7.5	16.4	"
16	Ste-Cécile-du-Bic	9	9.2	8.6	6.0	7.0	10.	40.8	"	9.0	7.3	16.3	"
17	St-Narcisse	2	9.0	9.2	10.	9.7	10.	47.9	"	8.2	7.0	15.2	Bien.
18	N.-D.-du-Sacré-C.	5	7.6	9.0	5.0	6.4	9.8	37.8	Bien.	9.5	8.5	18.0	Très bien.
19	St-Mathieu	6	7.4	8.7	7.2	5.2	9.0	37.5	"	9.0	8.2	17.2	"
20	St-Valérien	5	8.0	8.6	7.0	7.2	10.	40.8	Très bien.	7.6	6.5	14.1	Bien.
21	Ste-Anne-de-la-Pointe-au-Père	2	6.5	7.7	7.0	6.	10.	37.2	Bien.	8.0	7.0	15.	"
22	St-Marcellin	2	9.5	10.	10.	7.5	10.	47.	Très bien.	7.5	5.0	12.5	Assez bien
23	St-Simon	5	7.7	8.8	5.	5.1	8.2	34.8	Assez bien	8.9	7.4	16.3	Très bien.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

PAUL HUBERT,

Insp. d'écoles

M. GEO. JOBIN

NOTRE-DAME-DU-LAC, 29 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district ; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—*Nombre des municipalités scolaires* :					
a) Sous contrôle des commissaires				19	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	19
2.—*Nombre d'écoles* :					
a) Elémentaires				129	.....
b) Modèles				14	.....
c) Académiques				1	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				3	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
Total				.....	147
3.—*Nombre de titulaires* :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	2	.....		2	.....
b) Instituteurs religieux	.....	.....		.....	.....
c) Institutrices laïques	163	.....		163	.....
d) Institutrices religieuses	4	18		22	.....
Total				.....	187
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle* :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				750	.....
dans les académies				925	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				.....	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				231.83	.....
dans les écoles modèles				245.83	.....
dans les académies				.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				300	.....
dans les écoles modèles				300	.....
dans les académies				.....	.....
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire* (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	750	Filles de 5 à 7 ans.	705	1455	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2274	Filles de 7 à 14 ans.	2105	4379	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	543	Filles de 14 à 16 ans.	450	993	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	430	Filles de 16 à 18 ans.	422	852	.....
Total				.....	7,679
6.—*Nombre d'élèves inscrits* :					
a) Dans les écoles élémentaires				3351	.....
b) Dans les écoles modèles				1601	.....
c) Dans les académies				165	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				286	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
Total				.....	5,403
7.—*Présence moyenne* (*en pourcentage*) :					
a) Dans les écoles élémentaires				78.2 %	.....
b) Dans les écoles modèles				81.7 %	.....
c) Dans les académies				84.8 %	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				92.3 %	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
f) Présence moyenne générale				.....	80.18%
8.—*Classification des élèves* :					
Dans le cours préparatoire				171	.....
En première année				1453	.....
En deuxième année				1374	.....
En troisième année				1164	.....
En quatrième année				750	.....
En cinquième année				318	.....
En sixième année				134	.....
En septième année				29	.....
En huitième année				10	.....
Total				.....	5,403

REMARQUES GÉNÉRALES

L'Exécutif de cette province, par un ordre en conseil, en date du 17 janvier dernier, me confiait le district d'inspection des écoles de Témiscouata-Kamouraska. Je suis très honoré de la confiance qu'il a mis en moi en me nommant a de si importantes fonctions, et je l'en remercie bien sincèrement. Et vous, M. le Surintendant, soyez assuré de mon entier dévouement dans l'accomplissement des devoirs de ma nouvelle charge.

Mon prédécesseur, M. J.-A. Chabot, a su par son expérience et son dévouement, maintenir dans la voie du progrès l'état général de ce district; pendant vingt-cinq ans, cet éducateur s'est dépensé pour la cause de l'enseignement, comme inspecteur d'écoles. Il a pris une retraite bien méritée.

Mon district comprend actuellement dix-neuf municipalités: quatorze dans le comté de Témiscouata et cinq dans le comté de Kamouraska. Il renferme 147 écoles, soit 129 élémentaires, 14 modèles, 1 académie et 3 écoles indépendantes.

Je n'ai fait qu'une seule visite (la deuxième) au cours de laquelle j'ai été heureux de constater que la plupart des institutrices remplissent leur tâche avec beaucoup de zèle. Il y a malheureusement un trop grand nombre d'institutrices qui ne sont pas brevetées; elles se rencontrent surtout dans les paroisses de colonisation où les commissions scolaires ne peuvent s'assurer des services de personnes qualifiées.

Si ma circonscription renferme un grand nombre de bonnes maisons d'écoles, elle en renferme aussi plusieurs qui auraient besoin d'être soit réparées ou reconstruites; cependant je remarque que chaque année les commissions scolaires font de louables efforts dans ce sens.

Le secrétaire de la municipalité de la Rivière Bleue n'a pas fait de recensement pour les raisons que je vous ai données, M. le Surintendant. Je me suis servi de celui de l'an dernier dans la compilation des statistiques.

PRIMES AUX MUNICIPALITÉS LES PLUS MÉRITANTES

Voici la liste des municipalités qui ont mérité une prime en vertu de l'arrêté en conseil du 2 décembre 1905:

St-David-d'Escourt	$ 60.00
St-Epiphane	50.00
St-Eusèbe	40.00
St-André	35.00
St-Germain	30.00

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Mathias-de-Cabano	4	8.6	8.9	10.0	9.5	9.0	46.0	Très bien.	9.2	8.8	18.0	Très bien.
2	Les Etroits-du-Lac Long	4	7.4	6.3	10.0	9.3	9.0	42.0	"	9.0	8.8	17.8	"
3	St-Bén.-de-Packington	1	8.5	7.5	8.2	9.0	8.5	41.7	"	9.0	8.5	17.5	"
4	St-Eleuthère	8	7.2	7.0	9.5	8.5	9.0	41.2	"	7.9	7.4	15.3	Bien.
5	N.-D.-du-Lac	12	7.1	8.1	8.0	8.7	9.0	40.9	"	8.4	8.0	16.4	Très bien.
6	Riv. Bleue	7	6.8	6.2	9.8	9.0	9.0	40.8	"	8.4	7.9	16.3	"
7	St-Ls-du-Ha! Ha!	9	5.6	7.0	10.0	8.7	9.0	40.3	"	8.3	8.0	16.3	"
8	St-Dav-d'Escourt	6	7.1	5.2	10.0	9.0	9.0	40.3	"	7.7	7.2	14.9	Bien.
9	St-Alexandre	14	7.3	7.8	8.2	8.0	8.6	39.8	Bien	8.3	8.2	16.5	Très bien.
10	St-André	11	7.7	8.3	8.1	7.0	8.5	39.6	"	8.1	7.9	16.0	"
11	St-Germain	4	7.0	7.1	9.5	7.3	8.6	39.5	"	8.6	8.5	17.1	"
12	St-Eusèbe	3	5.7	7.5	8.0	9.0	9.0	39.2	"	8.5	8.2	17.0	"
13	N.-D.-du-Portage	4	6.9	8.3	7.0	8.1	8.5	38.8	"	8.9	8.7	17.6	"
14	St-Antonin	9	6.5	7.7	7.8	8.0	8.6	38.6	"	8.2	8.1	16.3	"
15	St-Epiphane	11	6.2	7.3	8.5	8.0	8.6	38.6	"	7.8	7.6	15.4	Bien.
16	St-Honoré	7	5.7	6.1	8.5	8.6	9.0	37.9	"	8.1	7.7	15.8	"
17	St-Modeste	6	6.4	6.7	7.8	8.1	8.5	37.5	"	8.3	8.0	16.3	Très bien.
18	Ste-Hélène	10	6.7	7.4	7.0	7.1	8.6	36.8	"	9.1	9.0	18.1	"
19	Ste-Rose-du-Dégelé	7	5.9	5.4	7.8	8.6	8.7	36.4	"	8.6	8.2	16.8	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

GEO. JOBIN,

Insp. d'écoles.

M. IRÉNÉE JOLIN.

QUÉBEC, 23 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon premier rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE			1921-22	
1.—*Nombre des municipalités scolaires* :				
a) Sous contrôle des commissaires			29	.....
b) Sous contrôle des syndics			9	.....
Total			.....	38
2.—*Nombre d'écoles* :				
a) Elémentaires			102	.....
b) Modèles			6	.....
c) Académiques			4	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées			2	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées			3	.....
Total			.....	117
3.—*Nombre de titulaires* :	Sous contrôle	Indépendants		
a) Instituteurs laïcs	2	.....	2	.....
b) Instituteurs religieux	7	.....	7	.....
c) Institutrices laïques	116	.....	116	.....
d) Institutrices religieuses	34	14	48	.....
Total			.....	173
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle* :			$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires			400.00	.....
dans les écoles modèles			1000.00	.....
dans les académies			.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires			.....	.....
dans les écoles modèles			.....	.....
dans les académies			542.85	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires			299.95	.....
dans les écoles modèles			350.00	.....
dans les académies			.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires			272.72	.....
dans les écoles modèles			273.53	.....
dans les académies			315.00	.....
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire* (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :				
a) Garçons de 5 à 7 ans.	775	Filles de 5 à 7 ans. 817	1592	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2375	Filles de 7 à 14 ans. 2257	4632	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	573	Filles de 14 à 16 ans. 659	1232	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	457	Filles de 16 à 18 ans. 490	917	.....
Total			.....	8,403
6.—*Nombre d'élèves inscrits* :				
a) Dans les écoles élémentaires			3787	.....
b) Dans les écoles modèles			981	.....
c) Dans les académies			697	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées			277	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées			827	.....
Total			.....	6,569
7.—*Présence moyenne (en pourcentage)* :				
a) Dans les écoles élémentaires			72.5%	.....
b) Dans les écoles modèles			84.9%	.....
c) Dans les académies			85.8%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées			92.4%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées			98.6%	.....
f) Présence moyenne générale			.....	79.9%
8.—*Classification des élèves* :				
Dans le cours préparatoire			1182	.....
En première année			2184	.....
En deuxième année			1444	.....
En troisième année			907	.....
En quatrième année			486	.....
En cinquième année			216	.....
En sixième année			78	.....
En septième année			43	.....
En huitième année			29	.....
Total			.....	6,569

REMARQUES GÉNÉRALES

En comparant l'inscription aux écoles sous contrôle pour l'année qui vient de se terminer à celle de l'année 1920-21, je constate qu'il y a une augmentation notable. De 4957 qu'elle était l'an dernier, elle s'est accrue à 5469 pour l'année finissant le 30 juin dernier. La présence moyenne a subi une légère augmentation, soit 1.8%. Vous constaterez par là, Monsieur le Surintendant, que la fréquentation et l'inscription tendent à monter et non à diminué.

En général, le travail du personnel enseignant de mon district d'inspection a produit de bons résultats. Instituteurs et institutrices, tant religieux que laïques, ont fait preuve de dévouement, et le succès, dans bien des cas, a couronné leurs efforts. A ces éducateurs et éducatrices, les municipalités doivent non seulement un salaire raisonnable, mais aussi une reconnaissance égale à leur dévouement et à leurs succès.

Les secrétaires s'acquittent généralement bien de leurs devoirs; cependant quelques-uns tirent de l'arrière et ne font pas le recensement au temps voulu par la loi, tandis que d'autres (c'est le très petit nombre) n'attachent pas toute l'importance qui revient à ce dénombrement.

Certains commissaires semblent ne pas comprendre la valeur de leurs visites aux écoles; c'est pour cette raison, je crois, qu'ils ne se conforment pas au paragraphes 8 de l'article 2709 du code scolaire.

16 institutrices et un instituteurs ont enseigné sans diplôme; sur ce nombre, 5 n'avaient pas reçu l'autorisation nécessaire.

Ci-après les noms des institutrices qui ont mérité la prime pour le succès dans l'enseignement: Clémence Castonguay, Alma Généreux, Mme A. Carignan (Eva Lambert), Marie-Berthe Lalande, R. A. Brazeau, Blanche Tremblay, Germaine Ménard, Jeanne Brunet, Martha Bédard, Berthe Paquin, Jeanne Gareau, Fernande Lalande, Blanche Chevalier et Marie-Rose Campeau.

Les municipalités qui ont mérité une prime en vertu de l'arrêté en conseil du 2 novembre 1905 sont les suivantes:

St-Donat	$60.00
Chatham No 1	50.00
St-André, village	40.00
St-Sauveur	35.00
Papineau	30.00

Classification des municipalités par ordre de mérite:

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Ste-Agathe, ville .	2	9.7	9.5	10.	8.5	10.	47.7	Très bien.	8.5	8.5	17.	Très bien.
2	Lachute, diss	3	8.3	8.6	9.5	8.7	10.	45.1	"	8,3	8.4	16.7	"
3	Chath., No 2, diss	1	8.4	8.9	8.4	8.7	10.	44.4	"	8.5	8.8	17.3	"
4	Grenville, No 2...	1	8.0	9.5	8.5	6.0	10.	42.0	"	8.8	8.6	17.4	"
5	Lac-des-Seize-Iles	1	9.0	9.0	8.0	7.5	10.	43.0	"	7.3	7.5	14.8	Bien.
6	Suffolk.....	4	7.4	7.9	9.5	7.0	10.	41.8	"	7.9	8.2	16.1	Très bien.
7	St-Donat.....	3	8.0	9.2	9.0	7.8	10.	44.0	"	6.6	7.1	13.7	Assez bien
8	Preston.....	1	6.5	7.5	10.	6.5	10.	40.5	"	8.2	8.4	16.6	Très bien.
9	Howard.....	2	8.8	8.0	5.0	7.7	10.	39.5	Bien.	8.4	8.7	17.1	"
10	Mont-Rolland ...	1	8.6	8.0	7.0	7.0	10.	40.6	Très bien.	8.0	8.0	16.0	"
	St-Rémi-d'Amh..	3	8.0	8.1	8.5	7.1	10.	41.7	"	7.6	7.2	14.8	Bien.
12	Ste-Agathe, par ..	10	7.9	8.0	9.0	7.0	10.	41.9	"	6.9	7.3	14.2	"
	Ste-Val.-de-Pons..	3	7.5	7.5	9.5	6.7	10.	40.7	"	7.5	7.9	15.4	"
14	St-Faustin.....	9	7.9	8.0	7.1	7.2	10.	40.2	"	7.6	7.8	15.4	"
15	St-Hippolyte	6	8.4	8.8	8.5	6.0	10.	41.7	"	6.9	6.9	13.8	Assez bien
16	Carillon.....	1	7.0	9.0	5.5	6.5	10.	38.0	Bien.....	8.5	8.7	17.2	Très bien.
	N -D -de-la-Paix .	6	7.6	8.4	9.0	6.4	10.	41.4	Très bien.	6.9	6.9	13.8	Assez bien
18	St-André, village .	2	9.2	8.5	7.0	6.0	10.	40.7	"	7.0	7.2	14.2	Bien.
19	Ste-Adèle	6	8.1	7.4	8.0	6.0	10.	39.5	Bien.....	7.5	7.7	15.2	"
20	Ste-Jérusalem, dis	1	8.0	8.5	5.0	6.0	10.	37.5	"	8.4	8.6	17.0	Très bien.
	Papineau.....	2	7.0	7.3	8.0	7.3	10.	39.6	"	7.4	7.5	14.9	Bien.
22	Vinoy.....	3	7.6	7.9	9.0	5.0	10.	39.5	"	7.4	7.2	14.6	"
23	Browns' Gore (Ste Marguerite) ...	1	8.5	7.5	8.0	6.0	10.	40.0	Très bien.	7.0	6.8	13.8	Assez bien
24	Ste-Lucie-de-Dun	4	8.0	6.9	8.4	5.9	10.	39.2	Bien.....	7.0	7.4	14.4	Bien.
	Chatham, No 1...	6	7.2	7.6	7.0	7.5	10.	39.3	"	7.0	7.3	14.3	"
26	Canton Morin, dis	1	8.5	8.5	9.0	7.0	10.	43.0	Très bien.	5.4	5.0	10.4	Passable
27	St-Sauveur.....	6	7.5	8.0	7.0	6.0	10.	38.5	Bien.....	7.4	7.5	14.9	Bien.
28	Arundel, diss.....	4	7.3	7.0	9.5	6.2	10.	40.0	Très bien.	6.5	6.7	13.2	Assez bien
	Hartwell.....	4	7.5	8.1	8.0	5.2	10.	38.8	Bien.....	7.0	7.4	14.4	Bien.
30	Addington.....	1	7.5	7.0	8.0	7.0	10.	39.5	"	6.6	6.8	13.4	Assez bien
31	Wentworth, (St-Michel), diss...	1	6.0	7.5	8.5	8.0	10.	40.0	Très bien.	6.2	6.4	12.6	"
32	St-André, par , dis	2	8.5	8.2	5.0	6.2	10.	38.0	Bien.....	7.0	7.3	14.3	Bien.
33	Grenv , No 1, diss	2	5.8	7.2	6.0	8.5	10.	37.5	"	7.2	7.3	14.5	"
34	N -D -de-Montf..	2	5.2	6.6	9.0	6.5	10.	37.3	"	6.2	6.9	13.1	Assez bien
35	Grenv , No 3, diss	1	7.0	9.0	8.5	7.5	10.	42.0	Très bien.	4.0	3.8	7.8	Mal
36	St-Agricole.....	1	5.0	4.0	7.0	7.5	10.	33.5	Assez bien	7.4	8.0	15.4	Bien.
37	Lac-Windigo.....	1	7.0	6.0	8.5	6.0	10.	37.5	Bien.....	4.0	4.2	8.2	Médiocre.
38	Ste-Marguerite...	3	4.8	5.2	5.0	5.0	10.	30.0	Passable .	7.2	7.3	14.5	Bien.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

IRÉNÉE JOLIN,

Insp. d'écoles.

M. J.-EUG. LAMARRE.

LAPRAIRIE, 15 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection : II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district ; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE					1921-22	
1.—*Nombre des municipalités scolaires* :						
a) Sous contrôle des commissaires					36	.....
b) Sous contrôle des syndics					.....	.....
Total					.....	36
2.—*Nombre d'écoles* :						
a) Elémentaires					141	.....
b) Modèles					14	.....
c) Académiques					3	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées					12	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées					2	.....
Total					.....	172
3.—*Nombre de titulaires* :	Sous contrôle	Indépendants.				
a) Instituteurs laïcs	1	3			4	.....
b) Instituteurs religieux	28	42			70	.....
c) Institutrices laïques	150	5			155	.....
d) Institutrices religieuses	74	85			159	.....
Total					.....	388
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle* :					$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires					.....	.....
dans les écoles modèles					.....	.....
dans les académies					800.00	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires					600.00	.....
dans les écoles modèles					528.60	.....
dans les académies					500.00	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires					273.50	.....
dans les écoles modèles					303.33	.....
dans les académies					300.00	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires					320.55	.....
dans les écoles modèles					267.80	.....
dans les académies					330.00	.....
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire* (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :						
a) Garçons de 5 à 7 ans.	967	Filles de 5 à 7 ans.	1060		2027	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	3505	Filles de 7 à 14 ans.	3812		7317	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	885	Filles de 14 à 16 ans.	1045		1930	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	774	Filles de 16 à 18 ans.	770		1544	.....
Total					.....	12,818
6.—*Nombre d'élèves inscrits* :						
a) Dans les écoles élémentaires					4653	.....
b) Dans les écoles modèles					1663	.....
c) Dans les académies					1137	.....
c) Dans les institutions indépendantes subventionnées					1107	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées					70	.....
Total					.....	8,630
7.—*Présence moyenne* (*en pourcentage*) :						
a) Dans les écoles élémentaires					85.4%	.....
b) Dans les écoles modèles					88.2%	.....
c) Dans les académies					89.[illegible]%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées					93.[illegible]%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées					94.2%	.....
f) Présence moyenne générale					.....	87.5%
8.—*Classification des élèves:*						
Dans le cours préparatoire					958	.....
En première année					1528	.....
En deuxième année					1980	.....
En troisième année					1843	.....
En quatrième année					1277	.....
En cinquième année					528	.....
En sixième année					274	.....
En septième année					106	.....
En huitième année					136	.....
Total					.....	8,630

REMARQUES GÉNÉRALES

Je suis satisfait des progrès réalisés dans les écoles de mon district pendant l'année qui vient de s'écouler. Le personnel enseignant de cette partie de la province a apporté à l'accomplissement de ses devoirs, tout le zèle, tout le dévouement que réclame leur belle mission. Il faut cependant avouer que la majorité des institutrices n'est pas suffisamment payée. Il reste beaucoup à faire pour que le traitement de ces personnes dévouées soit élevé à un chiffre convenable. Il y a encore dans les écoles que je visite des maîtresses qui ne reçoivent que $225.00 par année; il s'en trouve même une qui gagne $180.00. Il y a donc un grand chemin à parcourir avant que les corporations scolaires qui paient de tels émoluments reçoivent les quatre primes distribuées pour les minimums de traitements. On ne veut pas comprendre, dans ces paroisses, que si l'on ne donne pas à l'institutrice les moyens de vivre convenablement, dans une honnête médiocrité, on tarie par cette manière d'agir, la source du recrutement. On refuse de trouver, dans ce fait, la cause qui oblige les commissions à engager des personnes sans diplôme ou à n'ouvrir leurs écoles qu'en octobre ou novembre. Pourtant, nous constatons que, chaque année, des jeunes filles éminemment douées abandonnent l'enseignement, où elles obtenaient des succès, pour une profession plus payante. Nous perdons ainsi le bénéfice de leur expérience et de leurs talents.

Le contribuable est le principal obstacle à l'augmentation des salaires. Il veut bien de bonnes écoles mais il proteste contre l'augmentation des impôts destinés à payer la bonne institutrice. C'est un nonsens.

J'aimerais à voir le bulletin mensuel établi dans toutes les écoles que je visite. Il est un grand moyen de discipline et un stimulant pour l'élève. Il permet à ce dernier de se rendre compte du résultat de son travail et de la manière dont il est apprécié. Pour les parents, il est un guide; il les renseigne parfaitement sur l'assiduité, la ponctualité, l'application et les succès de leurs enfants en classe. Son usage est peu coûteux. Qu'est-ce que représente pour une corporation scolaire l'impression de quelques milliers de carnets de notes?

Je crois que les volumes que nous distribuons chaque année seraient mieux placés s'ils restaient la propriété de l'école. Nous aurions ainsi un moyen très efficace d'organiser dans chaque arrondissement une belle bibliothèque composée exclusivement de livres canadiens; de

développer le goût de la lecture chez l'enfant, d'augmenter ses connaissances littéraires et historques. En plus de *L'Enseignement Primaire* que les corporations scolaires ont le devoir de faire relier, ces volumes seraient très utiles à l'institutrice. Elle lirait ces ouvrages dont elle aurait la garde et qu'elle ne peut se procurer sans dépense onéreuse.

Voici la liste des municipalités qui ont mérité une prime:

Saint-Jude, par	$ 60.00
Saint-Césaire, par	50.00
Saint-Bernard	40.00
La Providence	35.00
Saint-Hyacinthe, cité	30.00

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique:

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Cité de St-Hyac. .	4	10.	10.	9.	8.6	10.	47.8	Très bien.	9.7	9.8	19.5	Très bien.
2	St-Denis, village. .	2	9.5	9.5	8.	10.	10.	47.	"	10.	10.	20.	Excellent.
3	St-Césaire, village.	2	10.	10.	7.	9.	10.	46.	"	10.	10.	20.	"
4	Marieville	2	9.	10.	7.	9.	10.	45.	"	10.	10.	20.	"
5	St-Damase	10	7.6	8.2	10.	9.	10.	44.8	"	7.7	7.7	15.4	Bien.
6	Rougemont, par. .	4	9.	8.5	10.	7.	10.	44.5	"	7.7	7.8	15.5	"
7	St-Hyac.-le-Conf..	4	8.5	8.2	10.	7.7	10.	44.4	"	7.	7.5	14.5	"
8	St-Pie, par	12	8.4	8.8	10.	7.2	10.	44.4	"	8.2	8.3	16.5	Très bien.
9	La Présentation. .	9	9.5	9.	10.	5.6	10.	44.1	"	8.6	8.7	17.3	"
10	Ste-Madel., vill. . .	1	10.	10.	9.	5.	10.	44.	"	10.	10.	20.	Excellent.
11	Girouard	2	10.	10.	9.	5.	10.	44.	"	10.	10.	20.	"
12	Saint-Hilaire, vill.	1	10.	10.	7.	7.	10.	44.	"	10.	10.	20.	"
13	St-Dominiq., par.	5	9.	8.4	9.	7.4	10.	43.8	"	7.8	7.8	15.6	Bien.
14	St-Hilaire, par. . . .	5	9.8	9.8	7.	7.	10.	43.6	"	8.6	8.6	17.2	Très bien.
15	St-Pie, village. . . .	2	10.	10.	5.	8.5	10.	43.5	"	10.	9.5	19.5	"
15	Ste-Madel., par. . .	3	8.6	8.	10.	6.6	10.	43.2	"	6.3	6.3	12.6	Assez bien
17	Salvail	1	10.	10.	8.	5.	10.	43.	"	10.	10.	20.	Excellent.
18	St-Paul-d'Abbotsf	7	8.8	9.	7.	7.6	10.	42.4	"	8.2	8.3	16.5	Très bien.
19	Ste-Angèle	6	9.7	9.3	6.	7.3	10.	42.3	"	9.1	9.2	18.3	"
19	Ste-Rosalie	5	8.4	8.8	10.	5.	10.	42.2	"	7.8	8.6	16.4	"

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
20	La Providence....	1	8.	9.	10.	5.	10.	42.	Très-bien.	10.	10.	20.	Excellent.
21	St-Charles, village	1	10.	10.	8.	4.	10.	42.	"	10.	10.	20.	"
22	St-Jean-Baptiste..	7	8.3	8.6	10.	5.	10.	41.9	"	9.	8.7	17.7	Très bien.
23	St-Barnabé, par..	5	8.4	9.4	10.	4.	10.	41.8	"	8.	7.8	15.8	Bien.
24	St-Denis, par.....	8	9.	8.8	10.	3.9	10.	41.7	"	8.	8.	16.	Très bien.
25	St-Ths-d'Aquin...	5	8.	8.2	10.	5.4	10.	41.6	"	7.2	7.4	14.6	Bien.
26	Ste-Mar.-de-Mon.	10	7.8	8.4	10.	5.	10.	41.2	"	7.2	7.4	14.6	"
27	St-Césaire, par...	11	8.3	8.4	9.	5.5	10.	41.2	"	6.8	7.	13.8	Assez bien
28	St-Barnabé, vill...	1	8.	9.	9.	5.	10.	41.	"	10.	10.	20.	Excellent.
29	St-Jude, par.....	6	9.3	9.	7.	5.	10.	40.3	"	8.3	8.4	16.7	Très bien.
30	N.-D.-de-St-Hya..	3	8.	6.	9.	7.3	10.	40.3	"	10.	10.	20.	Excellent.
31	St-Charles, par...	6	9.1	8.5	9.	4.2	10.	40.8	"	8.5	8.8	17.3	Très bien.
32	St-Bernard.....	4	7.5	8.2	8.	4.8	10.	38.5	Bien...	7.5	7.5	15.	Bien.
33	St-Joseph.....	1	6.	6.	10.	6.	10.	38.	"	7.	7.	14.	"
34	St-Dominique, vil.	1	6.	8.	8.	5.	10.	37.	"	10.	10.	20.	Excelent.
35	Rougemont, vill..	1	5.	7.	9.	6.	10.	37.	"	9.	9.	18.	Très bien.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-E. LAMARRE,

Insp. d'écoles.

M. J.-HENRY LANE

AMQUI, 31 juillet 1922.

Monsieur le surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection : II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'instruction publique dans ce même district ; III. la classification des municipalités par ordre de mérite

SOMMAIRE STATISTIQUE					1921-22	
1.—*Nombre des municipalités scolaires* :						
a) Sous contrôle des commissaires					32	.....
b) Sous contrôle des syndics					3	.....
Total					.....	35
2.—*Nombre d'écoles* :						
a) Elémentaires					121	.....
b) Modèles					19	.....
c) Académiques					.....	.....
d) d'institutions indépendantes subventionnées					4	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées					2	.....
Total					.....	146
3.—*Nombre de titulaires* :	Sous contrôle	Indépendants				
a) Instituteurs laïcs	2	.....			2	.....
b) Instituteurs religieux	3	.....			3	.....
c) Institutrices laïques	157	5			162	.....
d) Institutrices religieuses	24	2			26	.....
Total					.....	193
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle* :					$	
a) Instituteurs laïcs :	dans les écoles élémentaires				.....	.....
	dans les écoles modèles				825.00	.....
	dans les académies				.....	.....
b) Instituteurs religeiux :	dans les écoles élémentaires				.....	.....
	dans les écoles modèles				533.33	.....
	dans les académies				.....	.....
c) Institutrices laïques :	dans les écoles élémentaires				229.60	.....
	dans les écoles modèles				341.43	.....
	dans les académies				.....	.....
d) Institutrices religieuses :	dans les écoles élémentaires				.....	.....
	dans les écoles modèles				262.50	.....
	dans les académies				.....	.....
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire* (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :						
a) Garçons de 5 à 7 ans	865	Filles de 5 à 7 ans	839		1704	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans	2733	Filles de 7 à 14 ans	2768		5501	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans	615	Filles de 14 à 16 ans	564		1179	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans	561	Filles de 16 à 18 ans	467		1028	.....
Total					.....	9,412
6.—*Nombre d'élèves inscrits* :						
a) Dans les écoles élémentaires					3655	.....
b) Dans les écoles modèles					2578	.....
c) Dans les académies					.....	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées					159	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées					26	.....
Total					.....	6,418
7—*Pésence moyenne (en pourcentage)* :						
a) Dans les écoles élémentaires					70.01%	.....
b Dans les écoles modèles					78.36%	.....
c) Dans les académies					.....	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées					68.55%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées					76.92%	.....
f) Présence moyenne générale					.....	73.35%
8—*Classification des élèves* :						
Dans le cours préparatoire					1155	.....
En première année					1485	.....
En deuxième année					1605	.....
En troisième année					1186	.....
En quatrième année					654	.....
En cinquième année					244	.....
En sixième année					89	.....
En septième année					.....	.....
En hutième année					.....	.....
Total					.....	6,418

REMARQUES GÉNÉRALES

Il me fait plaisir, Monsieur le Surintendant, d'adresser aux commissaires d'écoles de mon district, par l'entremise de ce rapport, des félicitations sur l'empressement qu'ils ont apporté à m'accompagner aux écoles lors de ma deuxième visite. La plupart comprennent l'importance de leur charge et la mission délicate que remplit l'inspecteur d'écoles. A part les municipalités scolaires de Sayabec, de St-Léon-le-Grand et de Sainte-Florence, toutes les autres se sont rendues à votre désir formel d'avoir un représentant à l'examen de leurs écoles respectives. Aussi il est à remarquer que l'enseignement s'améliore rapidement dans ces municipalités. Les titulaires des classes voient que les autorités cherchent à s'entendre dans la bonne régie des écoles et, d'une manière générale, ils suivent les conseils qui leur sont donnés. Espérons que toutes les municipalités se feront un devoir et un honneur de consacrer une demie journée, même une journée pour accompagner leur inspecteur et le renseigner efficacement sur le travail de l'institutrice, les plaintes portées contre elle et aussi la bonne impression qu'elle laisse sur les gens de l'arrondissement.

Bon nombre de municipalités donnent des primes aux bonnes institutrices dévouées. Honneur à leur esprit pratique! Il nous faut des institutrices compétentes, sans cela, l'argent que l'on donne est perdu, et Dieu sait combien il s'en perd. Quand nous sera-t-il donné de réagir plus efficacement ? Le renouvellement trop fréquent du personnel enseignant, l'inexpérience des jeunes institutrices, le manque de contrôle pratique sur l'enseignement dans les écoles, tout cela retarde le plein développement de l'intelligence des enfants de nos campagnes.

Veuillez trouver ci-après le tableau de la classification des municipalités scolaires par ordre de mérite:

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujet ci-dessous*)

Nos d'ordre	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Lac-au-Saumon, v.	1	10.	10.	8.5	8.5	10.	47.	Excellent.	10.	9.	19.	Excellent.
2	Amqui, village....	2	9.	9.7	9.	8.	10.	45.7	"	8.8	8.7	17.5	"
3	Lac-au-Saumon, p.	6	9.6	9.6	10.	7.5	10.	46.7	"	8.3	8.2	16.5	"
4	Canton Joubert...	1	9.5	9.	8.5	8.	10.	45.	"	8.5	8.5	17.	"
5	Causapscal, villag.	2	9.5	9.5	8.	7.9	10.	44.9	Très bien.	8.5	8.5	17.	"
6	Ste-Anne-de-Rest. (Mission).....	1	9.	9.5	8.	7.	10.	43.5	"	9.	9.	18.	"
7	St-Rémi-de-la-Riv Métis.....	4	8.6	8.6	8.5	7.6	10.	43.3	"	8.6	9.1	17.7	"
8	St-Laur-de-Mat..	4	8.2	8.	10.	8.	10.	44.2	"	8.1	8.4	16.5	"
9	Ste-Marg.-Marie.	2	9.	7.5	9.	8.	10.	43.5	"	8.5	8.5	17.	"
10	St-Moïse, village..	2	8.	8.5	9.	7.5	10.	43.	"	8.5	8.5	17.	"
11	Shoolbred.....	2	9.	8.5	8.5	7.	10.	43.	"	8.	8.5	16.5	"
12	St-Omer.....	3	8.3	8.7	8.	6.5	10.	41.5	"	8.7	9.	17.7	"
13	St-Ant.-de-Padoue "Kempt".....	7	9.	8.5	9.	7.5	10.	44.	"	7.5	7.5	15.	Très bien.
14	Mingusha.....	2	9.	9.	8.	7.	10.	43.	"	8.	8.	16.	Excellent.
15	St-Moïse, par.....	4	8.5	8.5	9.	7.5	10.	43.5	"	7.2	7.3	14.5	Très bien.
16	Ristigouche.....	1	9.5	9.5	7.	7.	10.	43.	"	7.	7.	14.	"
17	St-Lsde-Gonzague	1	7.8	8.8	8.	6.5	10.	41.1	"	7.8	8.	15.8	"
18	Cross-Point.....	1	9.	9.	7.	7.5	10.	42.5	"	6.	8.	14.	"
19	St-Benoît-Labre...	15	9.	8.	7.5	6.5	10.	41.	"	7.6	7.6	15.2	"
20	Nouvelle.....	8	8.3	8.4	8.	7.1	10.	41.8	"	7.1	7.1	14.2	"
21	Awantjish.....	1	8.5	7.5	7.	7.	10.	40.	"	8.	8.	16.	Excellent.
22	St-Oct-de-Métis..	6	7.6	7.5	7.	7.3	10.	39.4	Bien.....	7.9	8.	15.9	Très bien.
23	St-André-de-Rest.	3	7.2	7.1	8.	6.5	10.	38.8	"	8.2	8.1	16.3	Excellent.
24	St-Alexis-de-Mata	5	7.5	7.9	8.	7.	10.	40.4	Très bien.	7.3	7.3	14.6	Très bien.
25	Ste-Florence.....	2	7.	7.5	6.5	8.5	10.	39.5	Bien.....	7.8	7.7	15.5	"
26	Sollarville.....	1	8.	8.	6.	7.	10.	39.	"	7.8	7.8	15.6	"
27	Causapscal, par...	9	8.	8.	7.5	7.	10.	40.5	Très bien.	7.1	6.9	14.	"
28	Val-Brillant.....	9	8.	8.5	7.	6.5	10.	40.	"	7.2	7.3	14.5	"
29	St-Léon-le-Grand.	6	8.3	8.2	8.	7.2	9.	40.7	"	6.9	6.9	13.8	Bien.
30	Métis.....	2	8.5	6.	7.	7.	10.	39.5	Bien.....	7.	8.	15.	Très bien.
31	St-Zénon.....	3	8.	7.	8.	7.1	10.	40.1	Très bien.	7.	7.	14.	"
32	St-Damase.....	7	8.1	8.	7.	6.3	10.	39.4	Bien.....	7.	7.5	14.5	"
33	Sayabec.....	8	7.9	8.	7.5	7.1	10.	39.	"	7.2	7.2	14.4	"
34	St-Frs-d'Assise...	1	8.	7.	7.	7.	10.	39.	"	7.	7.	14.	"
35	Canton Matalick .	4	7.4	5.8	8.	7.	10.	38.2	"	6.9	7.	13.9	Bien.
36	Mann.....	....	....	.....	.....	....	....	....	.....	.....	.....	....	.....

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-H. LANE,

Insp. d'écoles.

M. A.-A. LETARTE.

QUÉBEC, 15 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				35	.....
b) Sous contrôle des syndics				4	.....
Total				.....	39
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				103	.....
b) Modèles				17	.....
c) Académiques				2	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				2	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				1	.....
Total				.....	125
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	6	.....		6	.....
b) Instituteurs religieux	14	.....		14	.....
c) Institutrices laïques	115	.....		115	.....
d) Institutrices religieuses	40	9		49	.....
Total				.....	184
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				300	.....
dans les écoles modèles				816	.....
dans les académies				500	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				450	.....
dans les académies				500	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				314	.....
dans les écoles modèles				350	.....
dans les académies				250	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				277	.....
dans les académies				360	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	734	Filles de 5 à 7 ans.	729	1463	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2431	Filles de 7 à 14 ans.	2363	4794	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	556	Filles de 14 à 16 ans.	585	1141	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	404	Filles de 16 à 18 ans.	384	788	.....
Total				.....	8,186
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				2899	.....
b) Dans les écoles modèles				1895	.....
c) Dans les académies				840	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				195	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				114	.....
Total				.....	5,943
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				66 %	.....
b) Dans les écoles modèles				82 %	.....
c) Dans les académies				89 %	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				95 %	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				82 %	.....
f) Présence moyenne générale				.....	76 %
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				1065	.....
En première année				1135	.....
En deuxième année				1272	.....
En troisième année				1046	.....
En quatrième année				686	.....
En cinquième année				265	.....
En sixième année				101	.....
En septième année				53	.....
En huitième année				20	.....
Total				.....	5.943

REMARQUES GÉNÉRALES

Avant de vous soumettre mes observations sur l'état général de mon district d'inspection, permettez-moi d'offrir au Gouvernement de cette province, mes sincères remerciements pour avoir porté mon traitement annuel de $1600. à $1800. pour les cinq années qui vont suivre, et de là, atteindre le maximum de $2,000.

L'année 1921-22 a été relativement ordinaire. Soixante-quinze pour cent des titulaires se sont montrés dignes de leur profession, mais malheureusement il s'en est trouvé un trop grand nombre qui n'ont pas attaché assez d'importance au travail personnel et à la préparation journalière de leurs cours.

L'enseignement de la rédaction et de l'arithmétique ont laissé à désirer dans un trop grand nombre d'écoles.

La cause de l'insuccès en rédaction, c'est qu'on ne concentre pas suffisamment son enseignement, on enseigne toutes les matières du cours avec assez de soin mais on oublie de coordonner chacune des matières, de manière à rendre l'enfant maître de lui-même et capable de pouvoir transmettre facilement ses connaissainces. On s'attarde généralement trop à faire faire des exercices préliminaires, ce n'est qu'en 4ième année que l'on s'occupe sérieusement de la rédaction, au lieu d'y orienter les enfants dès qu'ils arrivent en classe.

J'ai dit aussi que l'enseignement de l'arithmétique a été peu efficace dans certaines écoles: c'est qu'on a voulu faire intervenir la mémoire au lieu du raisonnement.

TITULAIRES BILINGUES

Quinze municipalités manquent de titulaires bilingues dans mon district. Il est presqu'impossible d'en trouver, bien que l'on offre $500. comme traitement annuel. Il y a cependant quelques sujets qui sortent chaque année, de l'École normale de Hull, mais malheureusement elles se dirigent vers la province sœur, c'est une anomalie qui n'a pas sa raison d'être, vu que ces sujets sont formés dans Québec, aux dépens du Gouvernement.

MUNICIPALITÉ RÉCALCITRANTE

Il existe une municipalité récalcitrante dans mon district, c'est St-Joseph-de-Wakefield. La majorité des commissaires avec leur secrétaire semblent s'appliquer à ne pas suivre les lois et règlements scolaires, voire même les lois de l'hygiène.

On favorise l'élément anglais au lieu de faire justice à la minorité. On prend tous les moyens pour causer des ennuis au titulaire bilingue.

Les rapports annuels de 1920-21, 1921-22 ne sont pas encore faits. le recensement annuel ne m'est pas encore parvenu.

Il est regrettable, Monsieur le Surintendant, que vous n'ayez d'autres moyens pour intervenir contre les municipalités récalcitrantes, que la suppression des octrois.

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 231 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Buckingham.....	2	9.	9.	10.	10.	10.	48.	Excellent.	10.	8.5	18.5	Excellent.
2	Montebello.....	2	9.	10.	10.	9.	10.	48.	"	8.5	8.5	17.	Très bien.
3	Pointe-Gatineau..	3	7.6	9.	10.	10.	10.	46.6	"	8.6	7.7	16.3	"
4	N.-D.-des-Neiges.	2	7.5	9.	10.	10.	10.	46.5	"	9.	8.	17.	"
5	Papineauville....	2	9.	9.	9.	9.	10.	46.	"	9.	8.	17.	"
6	St-Edouard-de-W.	2	10.	10.	10.	10.	10.	50.	"	8.5	6.5	15.	"
7	Stagsb & Fieldv .	2	7.5	7.5	10.	10.	10.	45.	"	9.	8.	17.	"
8	Lochaber.....	7	8.6	9.2	10.	10.	10.	47.8	"	8.3	7.5	15.8	"
9	L'Ange-Gardien..	1	8.	10.	8.	10.	10.	46.	"	8.	8.	16.	"
10	Cousineau.....	2	8.	8.5	9.	10.	10.	45.5	"	8.	8.	16.	"
11	Templet -Est, par.	3	8.6	7.3	9.	10.	10.	45.	"	8.	8.	16.	"
12	St-Jean-de-Wakef.	1	7.	8.	10.	10.	10.	45.	"	8.	8.	16.	"
13	St-Sixte.....	4	8.	8.5	10.	10.	10.	46.5	"	7.7	7.3	15.	"
14	Nordfield.....	6	8.6	8.6	10.	10.	10.	47.2	"	8.	6.6	14.6	"
15	Buckingham-Est	2	7.5	7.5	10.	10.	10.	45.	"	8.	7.5	15.5	"
16	St-André-Avellin.	11	7.6	7.6	10.	10.	10.	45.2	"	8.1	7.2	15.3	

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
17	Buckingham cant.	7	7.3	7.7	9.	10.	10.	44.	Très bien.	8.3	7.3	15.6	Très bien.
18	St-Casimir-de Rip	6	7.7	8.	10.	9.8	10.	45.6	Excellent.	8.	6.8	14.8	"
19	Ribot.....	2	7.5	7.5	10.	10.	10.	45.	"	7.5	7.5	15.	"
20	N -D -de-la-Garde	4	8.	7.5	9.	10.	10.	44.5	Très bien.	8.	7.2	15.2	"
21	Templet -Est, vill.	2	7.	7.5	10.	10.	10.	44.5	"	8.	7.	15.	"
22	N -D.-du-.B-Sec .	4	7.7	7.3	10.	10.	10.	45.	Excellent.	8.	6.7	14.7	"
23	Hincks.....	3	7.6	7.	9.	10.	10.	43.6	Très bien.	8.	7.3	15.3	"
24	Plaisance.....	2	7.	8.	10.	10.	10.	45.	Excellent.	7.6	7.	14.6	"
25	Ste-Angélique....	5	7.	7.	9.	9.	10.	42.	Très bien.	8.	7.6	15.6	"
26	Montpellier.....	2	7.5	7.5	9.	9.	10.	43.	"	8.	6.5	14.5	"
27	Templeton Nord	5	6.2	6.6	10.	10.	10.	42.8	"	7.8	6.5	14.3	"
28	ow.....	3	6.3	6.3	9.	10.	10.	41.6	"	8.	6.6	14.6	"
29	Mulg. & Derry...	3	4.6	5.6	7.	10.	8.	35.3		9.	8.	17.	"
30	St-Malachie	3	7.6	7.3	9.	9.	9.	41.9	"	7.	7.	14.	Bien.
31	Templeton-Ouest.	4	6.5	6.5	10.	10.	8.	41.	"	8.	6.5	14.5	Très bien.
32	N.-D.-de-la-Salet.	5	6.	6.8	7.	10.	10.	39.8	"	8.	6.6	14.6	"
33	Killarney.....	1	6.	5.	10.	10.	10.	41.	"	8.	6.	14.	Bien.
34	Cantley.....	3	7.	8.	10.	9.	8.	42.	"	7.5	6.	13.5	"
35	Lac Escrear.....	1	6.	6.	8.	5.	10.	35.	Bien.	8.	7.	15.	Très bien.
36	Denh. & Bowman	1	5.	6.	9.	8.	10.	38.	Très bien.	7.	6.	13.	Bien.
37	Aylwin.....	2	3.5	4.5	8.	10.	8.	34.	Bien.....	7.5	6.5	14.	"
38	Portland-Ouest ..	1	5.	7.	9.	8.	10.	39.	Très bien.	6.	6.	12.	Assez bien
39	St-Jos.-de-Wakefi.	1	6.	5.	9.	10.	5.	35.	Bien.....	6.5	6.	12.5	Bien.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A.-A. LETARTE,

Insp. d'écoles.

M. L-N. LÉVESQUE

ROXTON FALLS, 27 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—*Nombre des municipalités scolaires :*					
a) Sous contrôle des commissaires				27	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	27
2.—*Nombre d'écoles :*					
a) Elémentaires				149	.....
b) Modèles				9	.....
c) Académiques				1	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				6	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				3	.....
Total				.....	168
3.—*Nombre de titulaires :*	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	.....	.....		.....	.....
b) Instituteurs religieux	10	7		17	.....
c) Institutrices laïques	157	.....		157	.....
d) Institutrices religieuses	46	45		91	.....
Total				.....	265
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :*				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				450	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				450	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				260	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				283	.....
dans les écoles modèles				240	.....
dans les académies				.....	.....
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :*					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	742	Filles de 5 à 7 ans.	749	1.491	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2413	Filles de 7 à 14 ans.	2294	4.707	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	518	Filles de 14 à 16 ans.	587	1.105	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	349	Filles de 16 à 18 ans.	350	699	.....
Total				.....	8,002
6.—*Nombre d'élèves inscrits :*					
a) Dans les écoles élémentaires				4919	.....
b) Dans les écoles modèles				1067	.....
c) Dans les académies				188	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				614	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				130	.....
Total				.....	6,918
7.—*Présence moyenne (en pourcentage) :*					
a) Dans les écoles élémentaires				74%	.....
b) Dans les écoles modèles				86%	.....
c) Dans les académies				81%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				70%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				95%	.....
f) Présence moyenne générale				.....	77%
8.—*Classification des élèves*					
Dans le cours préparatoire				1139	.....
En première année				1378	.....
En deuxième année				1601	.....
En troisième année				1385	.....
En quatrième année				810	.....
En cinquième année				379	.....
En sixième année				151	.....
En septième année				60	.....
En huitième année				15	.....
Total				.....	6.918

REMARQUES GÉNÉRALES

Obligé au repos durant de longs mois, je désire, en premier lieu, vous exprimer toute ma reconnaissance pour les bons procédés dont j'ai été l'objet pendant ce temps d'épreuve.

Deux de mes collègues, sur vos ordres, ont bien voulu se charger de la visite des écoles de la partie de Drummond; je les en remercie bien sincèrement.

Des bulletins vous ont été transmis, donnant la note juste sur la valeur de chaque école visitée.

Je pus visiter Bagot, et j'ai le plaisir d'y avoir constaté des progrès bien satisfaisants.

Le personnel enseignant, religieux ou laïque, est toujours dévoué et le zèle qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions lui fait honneur.

Malheureusement, j'ai remarqué, cette année, que quelques commissions scolaires discutent sur la question des traitements que l'on trouve élevés, vu la baisse insignifiante du coût des denrées et des vêtements. La valeur intellectuelle de ces éducateurs s'élève sensiblement chaque année, grâce aux Écoles normales et autres institutions indépendantes.

Ce devrait être la base d'opération pour les traitements; on accorderait alors des salaires qui assureraient le bien-être, tout en procurant aux municipalités l'avantage de recevoir une part des allocations substantielles que le Gouvernement accorde à ce sujet.

En terminant, je me permets de recommander les municipalités de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Wickham-Est, St-Lucien, Kingsey-Falls, St-Majoric comme participantes à l'aide supplémentaire.

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique:

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Drummondville..	3	8.6	9.3	8.0	10.0	10.0	45.9	Excellent.	7.3	7.0	14.3	Très bien.
2	Acton-Vale.....	2	8.0	8.5	8.0	10.0	10.0	44.5	" .	8.0	7.5	15.5	"
3	St-Fulgence, villa.	1	10.0	10.0	7.0	7.0	10.0	44.	" .	8.0	8.0	16.0	Excellent.
4	St-Nazaire.....	1	10.0	9.0	7.0	7.0	10.0	43.	" .	8.0	8.0	16.0	"
5	Wickham-ouest..	12	8.5	8.7	7.0	8.0	10.0	42.2	" .	7.1	6.7	13.8	Très bien.
6	Ste-Hélène, villa..	1	10.0	9.0	7.0	6.0	10.0	42.	" .	8.0	8.0	16.0	Excellent.
7	St-Liboire, village.	1	7.0	9.0	7.0	8.0	10.0	41.	Très bien.	8.0	8.0	16.0	"
8	St-Félix-de-Kings.	10	7.0	7.0	9.5	7.0	10.0	40.5	" .	7.8	6.5	14.3	Très bien.
9	Grantham.....	7	6.9	6.7	7.0	9.9	10.0	40.5	" .	7.3	6.4	13.7	"
10	St-Pre-de-Durham	10	6.2	6.8	9.0	8.1	10.0	40.1	" .	7.1	6.8	13.9	"
11	St-Cyrille, village.	1	7.0	9.0	7.0	7.0	10.0	40.0	" .	8.0	8.0	16.0	Excellent.
12	Upton.....	1	7.0	8.0	7.0	8.0	10.0	40.0	" .	8.0	8.0	16.0	"
13	Wickham-est.....	8	7.2	8.0	6.3	8.0	10.0	39.5	Bien.....	6.6	6.0	12.6	Très bien.
14	St-Simon.....	9	8.1	8.1	6.0	7.2	10.0	39.4	" .	7.3	6.3	13.6	"
15	St-Liboire, par...	7	7.0	7.1	7.0	8.3	10.0	39.4	"	7.0	6.0	13.0	"
16	St-André.....	8	6.7	6.9	7.0	8.2	10.0	38.8	" .	7.2	6.3	13.5	"
17	St-Fulgence, par..	5	6.4	6.8	7.0	8.4	10.0	38.6	"	6.8	6.2	13.0	"
18	St-Théodore.....	9	7.1	7.2	7.0	7.0	10.0	38.3	"	7.2	6.4	13.6	"
19	St-Ephrem.....	7	7.3	7.0	6.0	7.0	10.0	37.3	"	6.9	6.0	12.9	"
20	St-Hugues.....	9	7.0	7.1	6.0	7.0	10.0	37.1	" ...	7.3	6.0	13.3	"
21	Kingsey-Falls....	3	6.0	6.0	8.0	7.0	10.0	37.	" ...	7.0	6.0	13.0	"
22	St-Majoric.....	6	5.8	7.0	7.0	7.0	10.0	36.8	"	6.5	6.2	12.7	"
23	St-Lucien.....	6	6.3	6.8	6.0	7.4	10.0	36.5	"	7.5	6.8	14.3	"
24	St-Nazaire.....	5	6.2	7.0	7.0	6.0	10.0	36.2	"	6.8	5.6	12.4	"
25	Ste-Hélène, par...	6	7.0	7.3	6.0	5.5	10.0	35.8	"	7.1	6.3	13.4	"
26	N.-D.-du-Bon-C..	10	5.5	6.3	7.0	6.5	10.0	35.3	" .	6.6	6.2	12.8	"
27	St-Cyrille, par....	11	6.5	6.5	6.0	6.1	10.0	35.1	" .	6.7	6.0	12.7	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L.-N. LÉVESQUE,

Insp. d'écoles.

M. E. LITALIEN.

TROIS-PISTOLES, 25 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant.

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				21	.....
b) Sous contrôle des syndics				1	.....
Total				.....	22
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				114	.....
b) Modèles				10	.....
c) Académiques				3	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				3	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				5	.....
Total				.....	135
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	2	0		2	.....
b) Instituteurs religieux	19	0		19	.....
c) Institutrices laïques	139	12		151	.....
d) Institutrices religieuses	24	24		48	.....
Total				.....	220
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				275.00	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				537.50	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				400.00	.....
dans les académies				400.00	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				234.65	.....
dans les écoles modèles				257.25	.....
dans les académies				250.00	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				241.66	.....
dans les écoles modèles				300.00	.....
dans les académies				.....	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	784	Filles de 5 à 7 ans.	757	1541	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2554	Filles de 7 à 14 ans.	2513	5067	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	663	Filles de 14 à 16 ans.	624	1287	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	487	Filles de 16 à 18 ans.	477	964	.....
Total				.....	8,859
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				3815	.....
b) Dans les écoles modèles				1208	.....
c) Dans les académies				708	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				643	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				216	.....
Total				.....	6,590
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				77%	.....
b) Dans les écoles modèles				87%	.....
c) Dans les académies				89%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				87%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				82%	.....
f) Présence moyenne générale				.....	81½.%
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				774	.....
En première année				1565	.....
En deuxième année				1615	.....
En troisième année				1234	.....
En quatrième année				772	.....
En cinquième année				358	.....
En sixième année				148	.....
En septième année				77	.....
En huitième année				17	.....
Total				.....	6.590

REMARQUES GÉNÉRALES

L'année scolaire qui vient de s'écouler a été marquée, à son aurore, d'un événement dont se rappelleront longtemps les membres des commissions scolaires et du personnel enseignant de mon district : j'ai nommé la tenue, sous votre présidence distinguée, et avec le concours de l'Inspecteur général, d'un congrès de commissaires d'écoles à Trois-Pistoles. Pour faciliter la tâche de l'inspecteur d'écoles et encourager les efforts des commissaires, en un mot, pour donner un nouvel élan à l'instruction dans un district d'inspection, je ne sache pas qu'il y ait de moyens plus efficaces que ces réunions où l'on délibère sur des intérêts communs. Les remarques qui suivent vont prouver que l'année 1921-22, si remplie de promesses à son début, a été des plus fructueuses.

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

La présence moyenne générale a été de 81%, soit une augmentation de plus de 3% sur celle de l'année dernière. Si je consulte les rapports des années précédentes, je constate que ce pourcentage n'a pas été atteint ici dans le passé.

TRAITEMENTS

Les institutrices des écoles élémentaires ont reçu, cette année, un salaire moyen de $234.65, soit une augmentation de $18.85 sur le traitement moyen payé l'année dernière. C'est encore bien peu, sans doute, mais enfin, quand on se rappelle qu'il y a cinq ans à peine, les institutrices de cette même catégorie ne recevaient que $157.50 on peut, tout en souhaitant davantage, être content des progrès réalisés.

ÉCOLES ACCEPTÉES

Sept maisons d'écoles, construites d'après des plans et devis approuvés par votre département, ont été acceptées; quelques autres ont reçu des réparations qui en ont fait de bonnes maisons

PRIMES AUX MUNICIPALITÉS

Les primes établies par l'arrêté en conseil du 2 décembre 1905 sont accordées aux municipalités suivantes:

St-Hubert	$ 60.00
St-Cyprien	50.00
St-Paul-de-la-Croix	40.00
Cacouna, paroisse	35.00
Trois-Pistoles, No 2	30.00

Ci-après la classification des municipalités par ordre de mérite:

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Ed.-de-Fraserv.	8	9.5	10.	9.	7.8	10.	46.3	Très bien.	9.6	9.0	18.6	Très bien.
2	N.-D.-des-Sept-D.	3	10.	10.	9.	10.	10.	49.	"	7.7	7.	14.7	Bien.
3	St-Cyprien	7	8.7	10.	8.	9.	10.	45.7	"	8.7	8.7	17.4	Très bien.
4	St-Hubert	12	9.2	9.5	10.	9.	10.	47.8	"	6.6	6.2	12.8	Assez bien
5	St-Eloi	7	8.5	10.	8.	8.	10.	44.5	"	8.	7.7	15.7	Bien.
6	Tr.-Pistoles, No 1	2	9.	9.	8.	6.	10.	42.	"	9.	8.5	17.5	Très bien.
7	Tr.-Pistoles, No 3	3	9.3	10.	6.	5.	10.	40.3	"	9.3	9.3	18.6	"
8	St-Clément	8	9.	10.	7.	8.	10.	44.	"	7.2	6.7	14.	Bien.
9	Cacouna, village	2	8.5	10.	5.5	6.5	10.	40.5	"	8.5	8.	16.5	Très bien.
10	Ste-Françoise	8	8.	9.5	8.	6.	10.	41.5	"	7.8	7.7	15.5	Bien.
11	St-Pierre	1	9.	4.	9.	9.	10.	41.	"	8.	8.	16.	Très bien.
12	St-Jos-de-Viel	2	9.	7.5	6.	8.5	10.	41.	"	8.	7.5	15.5	Bien.
13	St-Jean-de-Dieu	10	7.8	6.4	7.5	9.	10.	40.7	"	7.9	7.8	15.7	"
14	Cacouna, paroisse	6	9.6	9.6	6.5	5.	10.	40.7	"	7.8	7.1	15.	"
15	Tr.-Pistoles, No 2	9	9.2	8.8	7.	5.	10.	40.	"	7.4	7.3	14.7	"
16	Riv. Tr.-Pistoles	3	7.	7.	7.	8.	10.	39.	Bien	8.	7.3	15.3	"
17	Riv.-du-Loup	8	9.1	9.2	6.	5.	10.	39.3	"	7.6	7.2	14.8	"
18	St-Méd.-de-Béd.	1	10.	5.	8.	7.	10.	40.	Très bien.	7.	7.	14.	"
19	St-Arsène	6	8.8	9.3	6.	5.	10.	39.1	Bien	7.3	7.1	14.4	"
20	St-Paul-de-la-Cr.	7	10.	7.4	7.	5.5	10.	40.	Très bien.	6.2	6.	12.2	Assez bien
21	L'Isle-Verte	12	6.1	8.9	7.	5.	10.	37.	Assez bien	7.5	7.	14.5	Bien.
22	Canton Raudot	1	8.	10.	5.	8.	10.	41.	Très bien.	Ecole f	ermée l	ors d	e ma visite

J'ai l'honneur d'être, etc.,

E. LITALIEN,

Insp. d'écoles.

M. L. LONGTIN

MONTRÉAL, 11 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection; II. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				26	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	26
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				37	.....
b) Modèles				28	.....
c) Académiques				17	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				5	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				7	.....
Total				.....	94
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	87	.....		87	.....
b) Instituteurs religieux	206	55		261	.....
c) Institutrices laïques	180	4		184	.....
d) Institutrices religieuses	233	141		374	.....
Total				.....	906
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs :	dans les écoles élémentaires			1262.50	.....
	dans les écoles modèles			1313.80	.....
	dans les académies			1132.15	.....
b) Instituteurs religieux :	dans les écoles élémentaires			733.33	.....
	dans les écoles modèles			647.00	.....
	dans les académies			739.00	.....
c) Institutrices laïques :	dans les écoles élémentaires			685.25	.....
	dans les écoles modèles			700.33	.....
	dans les académies			725.00	.....
d) Institutrices religieuses :	dans les écoles élémentaires			465.62	.....
	dans les écoles modèles			672.25	.....
	dans les académies			478.00	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	2472	Filles de 5 à 7 ans.	2559	5031	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	7688	Filles de 7 à 14 ans.	7791	15479	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	1733	Filles de 14 à 16 ans.	1898	3631	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	1029	Filles de 16 à 18 ans.	1710	2739	.....
Total				.....	26.880
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				4680	.....
b) Dans les écoles modèles				7792	.....
c) Dans les académies				8338	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				1417	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				1193	.....
Total				.....	23,420
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				83.74%	.....
b) Dans les écoles modèles				86.89%	.....
c) Dans les académies				84.91%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				86.52%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				98.40%	.....
f) Présence moyenne générale					86.14%
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				4525	.....
En première année				4674	.....
En deuxième année				4126	.....
En troisième année				3865	.....
En quatrième année				2969	.....
En cinquième année				1581	.....
En sixième année				841	.....
En septième année				511	.....
En huitième année				328	.....
Total				.....	23,420

Veuillez trouver ci-après le tableau de la classification des municipalités par ordre de mérite :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Ville de Lachine . .	2	10.	10.	10.	10.	10.	50.	Excellent.	10.	9.	19.	Très bien.
2	St-Viat.-d'Outrm.	2	10.	10.	10.	10.	10.	50.	"	10.	9.	19.	"
3	St-Bernardin-de-Montréal	2	9.5	10.	10.	10.	10.	49.5	Très bien.	10.	9.	19.	"
4	Village St-Laurent	2	9.5	9.5	10.	10.	10.	49.	"	10.	9.	19.	"
5	Ste-Mad-d'Outr...	2	9.	9.	10.	10.	10.	48.	"	10.	9.	19.	"
6	Com. Sco. des Ec. Cat. de Montr., Dist. Nord.	30	8.4	8.6	10.	10.	10.	47.	"	10.	8.6	18.6	"
7	Com. Sc. des Ec. Cath. de Montr. Distr. Est	12	8.	9.	10.	10.	10.	47.	"	10.	8.6	18.6	"
8	Montréal-Est	1	10.	9.	8.	10.	10.	47.	"	10.	8.	18.	"
9	Très St-Sacrement	2	9.	8.5	10.	10.	10.	47.5	"	9.	8.	17.	"
10	St-Pre-aux-Liens .	2	7.5	8.	10.	10.	10.	45.5	"	10.	9.	19.	"
11	La-Prés. de la S.V.	2	9.5	8.5	10.	10.	10.	48.	"	9.	7.5	16.5	"
12	Côte-St-Michel. . .	1	8.	9.	9.	9.	10.	45.	"	10.	9.	19.	"
13	Côte St-Lau, No 1	1	9.	10.	9.	10.	10.	48.	"	8.	7.	15.	Bien.
14	Côte St-Léonard. .	1	9.	9.	7.	9.	10.	44.	"	10.	8.	18.	Très bien.
15	Ville Lasalle.	2	9.	9.	8.5	9.	10.	45.5	"	9.	8.	17.	"
16	St-Chs, bas du Slt.	2	9.	7.	10.	10.	10.	46.	"	8.	7.	15.	Bien.
17	Côte-St-François .	1	9.	9.	9.	9.	10.	46.	"	8.	7.	15.	"
18	Pte-aux-Trembles	4	7.7	7.7	9.	10.	10.	44.4	"	8.3	7.5	15.8	"
19	Côte-St-Luc	2	7.5	7.	8.	10.	10.	42.5	"	7.5	7.	14.5	"
20	Riv. des Prair. vil.	1	8.	6.	10.	10.	10.	44.	"	8.	6.	14.	"
21	Haut-de-la-Côte-St-Louis.	1	6.	6.	8.	10.	10.	40.	"	8.	7.	15.	"
22	Côte N.-D-de-V..	1	6.5	6.5	10.	10.	10.	43.	"	6.	6.	12.	Assez bien
23	Bas de la Cte St-L	1	6.	6.	7.	10.	10.	39.	Bien.	8.	7.	15.	Bien.
24	St-Théophile	1	6.	6.	10.	5.	10.	37.	"	8.	7.	15.	"
25	St-Jules	1	6.	6.	7.	10.	10.	39.	"	7.	6.	13.	Assez bien
26	Riv. des Prairies,p	2	6.	6.	6.	8.5	10.	36.5	"	7.	6.5	13.5	"
27	Côte N.-D-de-L . .	1	6.	6.	8.	9.	9.	38.	"	6.	6.	12.	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L. LONGTIN,

Insp. d'écoles.

M. RODOLPHE MALTAIS.

AYLMER, 25 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE			1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :				
a) Sous contrôle des commissaires			29	.....
b) Sous contrôle des syndics			6	.....
Total			.....	35
2.—Nombre d'écoles :				
a) Elémentaires			95	.....
b) Modèles			10	.....
c) Académiques			4	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées			2	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées			1	.....
Total			.....	112
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants		
a) Instituteurs laïcs	.....	.....	.....	.....
b) Instituteurs religieux	27	.....	27	.....
c) Institutrices laïques	152	1	153	.....
d) Institutrices religieuses	73	15	88	.....
Total			.....	268
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :			$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires			.....	.....
dans les écoles modèles			.....	.....
dans les académies			.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires			.....	.....
dans les écoles modèles			.....	.....
dans les académies			726.00	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires			479.76	.....
dans les écoles modèles			541.66	.....
dans les académies			.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires			300.00	.....
dans les écoles modèles			498.68	.....
dans les académies			489.13	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :				
a) Garçons de 5 à 7 ans	1302	Filles de 5 à 7 ans	1348	..... 2,650 .....
b) Garçons de 7 à 14 ans	3818	Filles de 7 à 14 ans	3900	..... 7,718 .....
c) Garçons de 14 à 16 ans	1149	Filles de 14 à 16 ans	1160	..... 2,309 .....
d) Garçons de 16 à 18 ans	996	Filles de 16 à 18 ans	1030	..... 2,026 .....
Total			.....	14,703
6.—Nombre d'élèves inscrits :				
a) Dans les écoles élémentaires			5530	.....
b) Dans les écoles modèles			1601	.....
c) Dans les académies			1836	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées			353	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées			24	.....
Total			.....	9,344
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :				
a) Dans les écoles élémentaires			74.92%	.....
b) Dans les écoles modèles			82.70%	.....
c) Dans les académies			90.46%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées			94.00%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées			75.00%	.....
f) Présence moyenne générale			.....	80.22%
8.—Classification des élèves :				
En première année			1779	.....
En deuxième année			2595	.....
En troisième année			2284	.....
En quatrième année			1354	.....
En cinquième année			797	.....
En sixième année			347	.....
En septième année			124	.....
En huitième année			46	.....
Elèves non classifiées			18	.....
Total			.....	9,344

REMARQUES GÉNÉRALES

Aux enlignements de chiffres et aux notes appréciatives qui constituent le sommaire statistique du district d'inspection de Hull-Pontiac pour l'année 1921-1922, j'ai l'honneur d'ajouter quelques remarques, les unes d'un caractère général, les autres d'un caractère particulier; le tout faisant ressortir le fonctionnement des lois et règlements scolaires dans mon district d'inspection.

LA SITUATION SCOLAIRE DANS LA VILLE DE HULL

La ville ouvrière de Hull, qu'une situation spéciale tient en cible aux censeurs du dehors, dévoile la vraie physionomie de sa population dans la tenue parfaite de ses institutions d'enseignement fréquentées par 4637 élèves, avec une présence moyenne de 4311 élèves, équivalant à 91 pour cent de l'inscription. Chaque école a son organisation propre. Un principal ou une directrice selon le cas, assume le contrôle absolu de la discipline et la responsabilité de l'enseignement. Avec une légitime fierté, monsieur le Surintendant, je mentionne tout spécialement à votre département l'effort scolaire vraiment remarquable de la cité de Hull.

INSTITUTIONS INDÉPENDANTES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La ville de Hull ne possède qu'une institution indépendante d'enseignement supérieur. Un nombre assez considérable de jeunes filles et de jeunes garçons vont à Ottawa continuer leur cours d'études, augmentant ainsi la statistique de fréquentation scolaire de la province voisine. Le rencensement les englobe dans ses enlignements de chiffres et, dans la compilation générale des statistiques, ils vont rejoindre le nombre des enfants qui apparemment ne fréquentent aucune école. Les communautés enseignantes en centralisant leurs institutions à Ottawa ont privé le district de précieuses maisons d'éducation qui mettraient mieux en évidence, dans la région, la valeur de notre système scolaire. Dans Pontiac, la situation est plus déplorable; en outre de rendre la population dépendante des institutions ontariennes, la formation d'un personnel enseignant devient difficile et, d'une manière générale, les institutrices de la région sont de pauvres sujets au point de vue de l'enseignement du français surtout. Le manque de confiance dans le travail de ces dernières est une des causes évidentes des désagréments et des ennuis qui se continuent encore dans certaines écoles bilingues du comté de Pontiac.

ENCOURAGEANTS RÉSULTATS

S'il m'avait fallu recommander toutes les institutrices qui se sont distinguées au cours de la dernière année scolaire, la liste aurait été vraiment trop longue et le montant total des primes trop considérables. Si le choix de celles qui devront être recompensées devient plus difficile le mérite n'en est que plus grand pour celles-là. Il semble, dans mon district, que les institutrices formées à l'École normale de Hull se font un devoir de donner le bon exemple dans l'exercice de leurs fonctions ; aussi, l'efficacité pédagogique de leurs écoles atteint-elle un maximum de rendement. Quant aux communautés religieuses, elles se sont vraiment distinguées. La seule récompense qu'elles attendent c'est la reconnaissance honnête du bon travail qu'elles font dans mon district d'inspection.

Primes aux municipalités les plus méritantes

Voici la liste dee municipalités qui ont mérité une prime en vertu de l'arrêté en conseil du 2 décembre 1905 (pour construction ou réparation de maisons d'école, amélioration du mobilier scolaire, agrandissement et embellissement des emplacements d'écoles, etc.)

1.	Dorion	$ 60.00
2.	Wright	50.00
3.	Ile-du-Calumet	40.00
4.	Kensington	35.00
5.	Bristol	30.00

Gratifications aux institutrices les plus méritantes

Liste des institutrices qui ont mérité la prime pour succès dans l'enseignement:

1. Charbonneau, Edna
2. Madore, Berthe
3. Legault, Exilda
4. Laverdure, Jeanne
5. Bonneville, Orpha
6. Tessier, Mme Napoléon
7. LeBillois, Hélène
8. Donnelly, Helen M.
9. Flemming, Mme Edward
10. Dionne, Delvina
11. Bertrand, Joséphine
12. Séguin, Alexandrine
13. Couvrette, Mme James

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité						Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école			Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.		Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	
1	Cité de Hull	11	9.6	9.7	10.	10.0	10.0	49.3	Très bien.	9.0	9.2	18.2	Très bien.
2	Maniwaki	1	9.8	9.5	9.0	7.5	10.0	45.8	"	9.5	9.5	19.0	"
3	Portage-du-Fort	1	7.0	7.5	10.0	10.0	10.0	44.5	"	7.5	8.0	15.5	"
4	Aldfield-Est	1	9.0	8.5	8.0	7.5	10.0	43.0	"	7.0	7.5	14.5	"
5	Dorion	1	8.5	7.5	8.5	8.0	10.0	42.5	"	7.0	6.0	13.0	Assez bien
6	Mansfield & Pontefract	3	6.2	6.8	10.0	9.7	9.5	42.7	"	6.4	6.5	12.9	"
7	Bryson	1	7.0	7.0	9.5	8.5	10.0	42.0	"	6.0	6.0	12.0	"
8	Iles-aux-Allumet	7	7.7	7.5	8.5	8.5	9.5	41.7	"	7.0	7.4	14.4	"
9	S.-Céc.-de-Masham	5	7.6	7.9	8.5	7.6	10.0	41.6	"	6.7	6.5	13.2	"
10	Blue-Sea-Lake	2	7.7	7.5	8.0	8.1	10.0	41.3	"	6.8	6.8	13.6	"
11	Ile-du-Calumet	6	6.4	6.7	9.0	8.6	10.0	40.7	"	6.5	6.7	13.2	"
12	Iles-aux-Allu.-Est	4	6.4	6.7	9.5	8.0	10.0	40.6	"	5.2	5.4	10.6	Passable.
13	Waltham	2	7.0	6.5	8.5	8.5	10.0	40.5	"	5.0	5.0	10.0	"
14	Bouchette	7	7.1	6.4	8.5	8.3	10.0	40.3	"	6.5	6.8	13.3	Assez bien
15	Fort-Coulonge	1	5.4	6.1	9.5	9.2	10.0	40.2	"	6.8	7.0	13.8	"
16	Eardly	4	7.0	7.0	7.0	8.2	10.0	39.2	Bien	6.8	6.8	13.6	Bien.
17	Sheen	3	6.1	6.2	8.5	8.3	10.0	39.1	"	5.8	6.0	11.8	Passable.
18	Kensington	5	5.1	5.8	10.0	8.2	10.0	39.1	"	5.4	6.5	11.9	"
19	Ste-Elisabeth-de-Frankton	5	6.0	6.6	8.5	8.4	9.5	39.0	"	6.0	6.4	12.4	Assez bien
20	South-Onslow	1	7.0	6.0	7.5	7.5	10.0	39.0	"	7.0	6.8	13.8	"
21	Chichester	5	5.9	6.3	8.5	8.2	10.0	38.9	"	5.5	5.9	11.4	Passable.
22	North-Onslow	1	7.0	6.0	8.0	8.5	9.0	38.5	"	5.0	5.6	10.6	"
23	Bristol	3	7.3	7.1	7.3	7.7	9.0	38.4	"	6.5	6.5	13.0	Assez bien
24	Hull, canton	3	5.0	5.4	9.5	8.3	10.0	38.2	"	5.5	4.8	10.3	Passable.
25	Cameron	5	6.8	6.7	7.5	7.1	10.0	38.1	"	6.7	7.0	13.7	Assez bien
26	Pontiac	1	5.0	6.0	9.0	9.0	9.0	38.0	"	6.0	7.0	13.0	"
27	Wright	6	6.5	6.9	10.0	5.5	9.0	37.9	"	5.5	5.4	10.9	Passable.
28	Aylmer	2	6.6	7.0	9.6	10.0	2.0	37.5	"	6.5	7.1	13.6	Assez bien
29	Upper-Leitchfield	1	8.0	8.0	8.5	6.8	9.0	37.9	"	6.9	6.7	13.6	"
30	St-Et.-de-Chelsea	3	6.6	6.6	9.0	9.6	5.0	36.8	"	6.4	6.5	12.9	"
31	Gracefield	1	7.0	7.0	8.0	4.5	10.0	36.5	"	6.5	6.5	13.0	"
32	Ste-Marie-de-Quyon	1	5.0	6.0	10.0	9.2	6.0	36.2	"	6.0	6.7	12.7	"
33	Leslie & Clapham	4	6.0	5.1	9.5	6.6	9.0	36.2	"	4.7	5.0	9.7	Médiocre.
34	Aldfield-Sud	1	(1)										
35	Aberdeen	1	(1)										

(1) Fermée à l'époque de la visite.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

RODOLPHE MALTAIS,

Insp. d'écoles.

M. J.-GERVAIS MARIEN

St-Jean, 24 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—*Nombre des municipalités scolaires* :					
a) Sous contrôle des commissaires				27	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	27
2.—*Nombre d'écoles* :					
a) Elémentaires				132	.....
b) Modèles				13	.....
c) Académiques				1	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				4	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				4	.....
Total				.....	154
3.—*Nombre de titulaires* :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	8	.....		8	.....
b) Instituteurs religieux	9	19		28	.....
c) Institutrices laïques	157	2		159	.....
d) Institutrices religieuses	25	79		104	.....
Total				.....	299
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle* :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				500.00	.....
dans les académies				1142.85	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				450.00	.....
dans les académies				.....	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				295.39	.....
dans les écoles modèles				309.35	.....
dans les académies				562.50	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				321.80	.....
dans les écoles modèles				330.55	.....
dans les académies					.....
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire* (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	917	Filles de 5 à 7 ans.	921	1838	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2566	Filles de 7 à 14 ans.	2550	5116	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	713	Filles de 14 à 16 ans.	709	1422	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	597	Filles de 16 à 18 ans.	588	1185	.....
Total				.....	9,561
6.—*Nombre d'élèves inscrits* :					
a) Dans les écoles élémentaires				4701	.....
b) Dans les écoles modèles				1237	.....
c) Dans les académies				343	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				529	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				570	.....
Total				.....	7,380
7.—*Présence moyenne (en pourcentage)* :					
a) Dans les écoles élémentaires				75.8%	.....
b) Dans les écoles modèles				76.7%	.....
c) Dans les académies				84.8%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				92.8%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				88. %	.....
f) Présence moyenne générale				.....	79.3%
8.—*Classification des élèves* :					
Dans le cours préparatoire				1433	.....
En première année				1460	.....
En deuxième année				1516	.....
En troisième année				1304	.....
En quatrième année				955	.....
En cinquième année				370	.....
En sixième année				181	.....
En septième année				96	.....
En huitième année				65	.....
Total				.....	7,380

REMARQUES GÉNÉRALES

Les résultats ont été plus satisfaisants que l'an dernier dans la plupart des écoles, j'attribue cela en grande partie à une assistance plus régulière des élèves, cette année.

Je vous signalerai une heureuse initiative de la commission scolaire de Saint-Sébastien, qui a accordé deux primes, l'une de $50, l'autre de $25 aux institutrices les plus méritantes des écoles sous son contrôle. Ces primes furent décernées à Mlles Méthé et Lussier. Je souhaiterais voir ce système de gratification en usage dans les autres municipalités de mon district.

La moyenne des salaires dans les écoles élémentaires s'élève graduellement: de $281 qu'elle était l'an dernier, elle est maintenant de $295.39. Les municipalités qui paient les plus hauts salaires sont: L'Acadie et St-Jean paroisse, ($320); les plus bas, Sainte-Anne-de-Sabrevois, ($248).

Trois écoles ont été acceptées dans le cours de l'année: St-Patrice-de Sherrington No 2, St-Jacques-le-Mineur No 3 et 5.

Les municipalités suivantes s'obstinent à employer encore des livres non approuvés: Sherrington, St-Alexandre paroisse, St-Michel-Archange et St-Athanase; cependant, cette dernière a promis de se conformer à la loi dorénavant.

PRIMES AUX MUNICIPALITÉS LES PLUS MÉRITANTES:

St-Jacques-le-Mineur $60.00 ; Saint-Bernard-de-Lacolle, $50.00 ; Lacolle $40.00; Ste-Marguerite-de-Blainfindie, $35.00; St-Jean, paroisse, $30.00. Ci-après, le tableau de la classification des municipalités par ordre de mérite:

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Cité de St-Jean..	4	8.5	9.8	10.	9.7	10.	48.	Très bien.	8.5	6.9	15.4	Bien.
2	St-Rémi, village..	2	8.5	9.	10.	9.	10.	46.5	"	9.	7.5	16.5	Très bien
3	St-Jacq.-de-Clar..	1	8.	9.	10.	8.	10.	45.	"	10.	8.	18.	"
4	Ste-Marguerite-de-Blairfindie.....	6	8.	8.8	9.	8.5	10.	44.3	"	8.8	7.1	15.9	Bien.
5	St-Alexandre, vil..	2	8.	8.	10.	9.	10.	45.	"	7.5	7.5	15.	"
6	Iberville.....	2	8.5	8.5	9.	8.	10.	44.	"	8.5	7.	15.5	"
7	St-Jean, par.....	5	7.2	7.8	8.5	8.4	10.	41.9	"	8.6	7.6	16.2	Très bien
8	Ste-Sabine.....	2	8.	8.7	10.	7.6	10.	44.3	"	7.	6.	13.	Assez bien
9	St-Blaise.....	6	8.1	7.4	9.	8.2	10.	42.7	"	7.5	7.	14.5	Bien.
10	St-Geo-de-Henry.	8	7.1	7.8	9.	7.9	10.	41.8	"	8.	7.1	15.1	"
11	St-Paul-Isles-aux-Noix.....	3	7.	8.	8.5	7.9	10.	41.4	"	8.3	6.6	14.9	"
12	St-Bern-de-Lacolle	8	6.7	7.7	10.	8.	10.	42.4	"	7.3	6.6	13.9	Assez bien
13	St-Cyprien.....	6	7.1	6.5	9.	8.3	10.	40.9	"	8.5	6.5	15.	Bien.
14	Ste-Brigide.....	11	7.2	7.3	9.	7.9	10.	41.4	"	7.6	6.8	14.	"
15	St-Mich-Archange	5	8.6	8.2	8.	7.6	8.4	40.8	"	8.	6.2	14.2	"
16	St-Valentin.....	3	5.	9.	8.	8.2	10.	40.2	"	8.	6.5	14.5	"
17	St-Luc.....	6	7.6	6.6	8.	7.5	10.	39.7	Bien.....	7.8	6.8	14.6	"
18	St-Sébastien.....	7	6.1	7.7	8.	8.1	10.	39.9	"	8.2	6.2	7.2	"
19	Lacolle.....	5	6.6	7.6	9.	8.2	10.	41.4	Très bien.	7.	5.8	12.8	Assez bien
20	St-Jac-le-Mineur..	6	6.	8.	7.	7.1	10.	38.1	Bien.....	8.5	7.1	15.6	Bien.
21	St-Edouard.....	6	7.3	7.3	8.	7.1	10.	39.7	"	6.9	6.3	13.2	Assez bien
22	St-Rémi, par.....	6	7.5	5.8	8.	7.	10.	38.3	"	7.8	6.6	14.4	Bien.
23	Ste-Anne-de-Sabr.	5	6.6	6.6	7.	6.9	10	37.1	"	7.4	6.4	13.8	Assez bien
24	St-Alexandre, par.	7	6.4	6.5	7.	7.	7.5	34.4	Assez bien	7.4	7.	14.4	Bien.
25	St-Patr.-de-Sher..	8	5.2	5.5	7.	7.2	7.8	32.7	"	7.6	6.6	14.2	"
26	St-Athanase.....	6	5.3	5.8	7.	7.7	7.6	33.4	"	6.8	5.5	12.3	Assez bien

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-G. MARIEN,

Insp. d'écoles.

M. C.-J. MILLER.

MONTRÉAL, 10 juillet 1922

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE

				1921-22	
1.—*Nombre des municipalités scolaires* :					
a) Sous contrôle des commissaires. (District 2)				1	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
			Total	.....	1
2.—*Nombre d'écoles* :					
a) Elémentaires sous contrôle				18	.....
b) Modèles "				23	.....
c) Académiques "				28	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées: 2 élem. 5 acad.				7	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées: 8 élém. 2 mod. 9 acad.				19	.....
			Total	.....	95
3.—*Nombre de titulaires* :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	209	10		219	.....
b) Instituteurs religieux	241	68		309	.....
c) Institutrices laïques	267	16		283	.....
d) Institutrices religieuses	402	249		651	.....
			Total	.....	1,462
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle* :				$	
a) Instituteurs laïcs :	dans les écoles élémentaires.	Principaux $2133		1,220	.....
	dans les écoles modèles	" 2350		1,470	.....
	dans les académies	" 2600		1,305	.....
b) Instituteurs religieux :	dans les écoles élémentaires.	Directeurs $ 850		650	.....
	dans les écoles modèles	" "		650	.....
	dans les académies	" "		650	.....
c) Institutrices laïques :	dans les écoles élémentaires.	Directrices 1081		747	.....
	dans les écoles modèles			735	.....
	dans les académies	" 1338		835	.....
d) Institutrices religieuses :	dans les écoles élémentaires.	" 500		500	.....
	dans les écoles modèles	" 500		500	.....
	dans les académies	" 500		500	.....
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire* :	(d'après le recensement fait en 1919.				
a) Garçons de 5 à 7 ans	4,401	Filles de 5 à 7 ans	4,291	8,692	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans	14,702	Filles de 7 à 14 ans	14,437	29,139	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans	3,778	Filles de 14 à 16 ans	4,026	7,804	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans	4,242	Filles de 16 à 18 ans	4,417	8,659	.....
			Total	.....	54,294
6.—*a*) Dans les écoles élémentaires				5,695	.....
b) Dans les écoles modèles				13,859	.....
c) Dans les académies				20,333	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				1,372	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				3,764	.....
			Total	.....	45,023
7.—*Présence moyenne (en pourcentage)* :					
a) Dans les écoles élémentaires				83. %	.....
b) Dans les écoles modèles				85.5%	.....
c) Dans les académies				81.9%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				89.4%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				88.1%	.....
f) Présence moyenne générale				.....	83.7%
8.—*Classification des élèves* :	Ecoles sous contrôle.	Ecoles ind.			
Dans le cours préparatoire	7,403	878	.....	8,281	.....
En première année	7,964	833	.....	8,797	.....
En deuxième année	7,786	702	.....	8,488	.....
En troisième année	6,867	706	.....	7,573	.....
En quatrième année	4,863	654	.....	5,517	.....
En cinquième année	2,746	492	.....	3,238	.....
En sixième année	1,387	302	.....	1,689	.....
En septième année	549	264	.....	813	.....
En huitième année	322	305	.....	627	.....
	39,887	5,136	Total	.....	45,023

REMARQUES GÉNÉRALES

a) Je suis heureux de vous assurer, M. le Surintendant, que le programme d'études officiel est bien suivi dans les écoles de ma circonscription. Les promotions des écoliers se font aussi d'une façon normale: ce qui signifie que la grande majorité des élèves d'une division ont étudié et se sont assimilé, dans l'espace de dix mois, les matières inscrites au programme de leurs classes respectives; ce qui signifie surtout que les professeurs ont fait consciencieusement leur devoir.

b) ÉCRITURE:—Au nombre des remarques que j'ai eu l'occasion de faire au personnel enseignant, je me permettrai d'en résumer une ici, parce qu'elle concerne l'enseignement d'une matière généralement négligée dans nos écoles primaires.

Au cours de mes visites d'automne et à ma conférence, j'ai insisté, et pour cause, sur la nécessité d'améliorer l'écriture. Constatation assez singulière, c'est principalement dans les classes de troisième et de quatrième années où l'écriture laisse le plus à désirer. Ceci s'explique par le fait que les élèves de ces classes étant invités à laisser le mouvement des doigts pour celui du bras, ne réussissent pas facilement à changer leur manière d'écrire. En effet, cette transition est toujours longue et difficile.

Il vaut mieux, je crois, habituer les enfants à écrire du bras dès le début de leur scolarité; ceci ne signifie pas qu'ils devront écrire vite, au contraire, ils écriront lentement. Ainsi, ayant été habitués à écrire de cette manière dès leur enfance, ils seront tout préparés pour le véritable mouvement musculaire, le seul vraiment pratique par ce que seul il permet la rapidité sans sacrifier la forme.

En passant une deuxième fois dans les classes, j'ai eu le plaisir de constater que les conseils donnés sur ce sujet avaient été bien suivis presque partout. Dans l'espace de quelques mois seulement, l'écriture a fait des progrès considérables qui s'accentueront davantage si les professeurs veulent bien continuer à surveiller l'enseignement de cette matière.

c) ENSEIGNEMENT MÉNAGER:—"L'étude de l'économie domestique et la pratique des travaux du ménage sont devenues, de nos jours, partie intégrante presque obligatoire de l'éducation des jeunes filles". C'est pourquoi la Commission des Écoles catholiques de Montréal,

toujours soucieuse des progrès scolaires dans son territoire, a voulu accorder à cet enseignement toute l'importance qui doit lui revenir.

Depuis trois ans, elle a doté quelques-unes de ses écoles d'une salle d'enseignement ménager où les élèves sont initiées aux pratiques de l'art culinaire et à la tenue de la maison. Actuellement, dans les Districts Centre et Est, des cours d'économie domestique sont donnés dans sept écoles aux élèves des classes supérieures, en commençant à la troisième année. Les jeunes filles de plusieurs autres institutions auront le même avantage dans un avenir très rapproché.

C'est un progrès que je suis heureux de vous signaler, M. le Surintendant.

En mai dernier, j'ai eu l'occasion d'assister avec MM. les commissaires du District Centre à une séance d'enseignement ménager donnée par les élèves de l'académie Marguerite-Lemoyne. Quant à moi, après m'être rendu compte de l'organisation et du fonctionnement de ces cours, je reste convaincu plus que jamais de la nécessité de ce genre d'enseignement pratique pour nos jeunes filles, car, comme le disait spirituellement le Dr Jacques Bartillon. "Il est beaucoup moins important pour une femme de connaître l'étendue des conquêtes d'Alexandre le Grand que de savoir cuire un plat de haricots, attendu qu'elle n'aura jamais affaire au héros macédonien, mais qu'elle rencontrera certainement des haricots dans son existence."

Sans doute, toutes les matières du programme d'études ont leur utilité; mais, dans les classes du cours supérieur de nos écoles de filles, l'économie domestique devrait occuper l'un des premiers rangs. Et la raison en est bien simple, puisque les connaissances acquises dans ces leçons seront toujours utiles, nécessaires même à une jeune fille, quel que soit l'état de vie qu'elle embrasse.

d) Nouvelles écoles modèles et académiques:—Je prie respectueusement le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique de vouloir bien accorder: *a*) le titre d'école modèle aux écoles S.-François-Solano filles, Laurier garçons, Laurier filles, S.-Dominique garçons, S.-Dominique filles; *b*) celui d'académie à l'école Jeanne d'Arc du District Est.

Toutes ces institutions ont eu cette année, dans l'un ou l'autre cours, plus que le nombre d'élèves exigé par la loi scolaire.

e) Primes aux instituteurs et aux institutrices.—Je demande aux titulaires de mes écoles de vouloir bien remarquer que la somme allouée à cette fin étant basée sur le nombre des écoles d'un district d'inspection, non sur celui des classes, ne me permet pas de récompenser tous les professeurs qui ont obtenu beaucoup de succès dans l'enseignement. Parmi ceux qui se sont le plus distingués cette année, je cite les noms de: Mlles Céline Bibaud, Anna Poitras; MM. Josaphat Ménard, Amédée Roy, du District Est; Mlles Alice Meilleur, Berthe Boisselle, Amélie Trudeau; MM. J.-L. Tremblay et A. Therrien, du District Centre.

f) Gratifications aux municipalités:—Mon district d'inspection, ne comprenant qu'une municipalité, je crois devoir recommander aux autorités scolaires des Districts Est et Centre d'affecter les montants suivants à l'achat de livres canadiens pour les bibliothèques des écoles:

Académie du Plateau	$ 60.00
Jeanne d'Arc	50.00
Académie Jacques-Cartier	40.00
Baril (filles)	35.00
Académie Sainte-Brigide (garçons)	30.00

g) Trois fetes de l'école primaire:—L'année qui vient de se terminer fut certainement celle de l'école primaire à Montréal.

Nous avions bien vu des conventums d'anciens élèves de collèges et d'universités, mais des réunions organisées par les élèves d'une école primaire dans le but de rendre hommage à leur *Alma Mater*, est un fait unique dans l'histoire de l'enseignement primaire de notre province qu'il convient de signaler ici.

La première de ces fêtes eut lieu à l'École S.-Jacques (académie)—, les 30 et 31 mai, la seconde à l'Académie du Plateau, les 5 et 6 juin, la troisième au Collège S.-Henri (académie)les, 1, 2 et 3 juillet.

Elles témoignent non seulement du bon souvenir que les anciens élèves ont conservé de leurs professeurs et de la maison où ils ont reçu la première éducation intellectuelle, ainsi que la formation morale et religieuse, mais surtout du vif intérêt que notre population, en général, porte aux choses de l'enseignement primaire. Nous devons nous en réjouir.

Au cours de ces réunions, plusieurs suggestions importantes ont été faites, entre autres celles de M. Zéphirin Hébert, président du comité d'organisation des fêtes du cinquantenaire de l'Académie du Plateau. Je me permets de les citer, puisqu'elles tracent tout un programme aux jeunes gens qui se destinent au commerce.

"On s'est souvent demandé, Messieurs (et ce sujet a souvent provoqué des débats des plus vifs) quelle était la meilleure éducation et la meilleure préparation qui fussent, quant à ceux qui veulent se livrer aux affaires. Certes, je n'ai pas l'intention de diminuer tant soit peu l'éducation commerciale, surtout celle qui a été donnée et qui est encore donnée aujourd'hui à l'Académie du Plateau. L'instruction que l'on y reçoit est des plus complètes si l'on prend en considération la durée du cours. Toutefois, comme complément, ceux qui le peuvent devraient essayer de faire un cours des lettres quelconque, d'étudier quelque peu les classiques, ou encore, par la lecture et l'observation, acquérir un plus grand développement.

"Quelle que soit la branche d'affaires dans laquelle on désire se lancer, une plus grande somme d'instruction pourra toujours se mettre en valeur, même chez celui qui veut essentiellement faire soit de la comptabilité ou des mathématiques. A plus forte raison, Messieurs, celui qui a de grandes ambitions et qui veut devenir chef de maison, doit considérer comme indispensable un cours ou des études supplémentaires. Car, enfin, qu'est-ce que les affaires? Elles ne sont pas des mathématiques, à proprement parler.

"Les principales qualités que l'on doit développer et cultiver chez quiconque désire conduire et diriger une maison d'affaires, sont le jugement, la sagacité, la perspicacité, l'intuition, l'inspiration. J'irai plus loin; je dirai que c'est principalement l'imagination. Et selon moi, il n'y a que les lettres ou la littérature, l'histoire, somme toute, la culture générale qui permettra d'assouplir l'esprit, lui donnera la fertilité voulue et lui ouvrira les horizons nécessaires qui lui permettront d'atteindre aux grandes conceptions.

"Il faut aussi, dans les affaires, avoir de l'envolée, de l'idéal, toutes ces choses que cultive le cours des lettres et qui permettent d'accomplir certains devoirs d'ordre supérieur. Les affaires n'offrent pas seulement le moyen de faire de l'argent, mais en plus, l'on peut faire œuvre philanthropique, sociale et nationale, c'est-à-dire que l'on peut réaliser les meilleures ambitions d'un bon chrétien et d'un bon citoyen.

"Me serait-il permis de suggérer qu'un peu de philosophie, surtout la logique, contribuerait énormément à compléter l'éducation commerciale. L'art de raisonner est indispensable, donc il faut en apprendre les principes.

"En plus, il faut aussi cultiver en soi cette psychologie spéciale des affaires qui veut que l'on comprenne bien la nature humaine. C'est une qualité *sine qua non.*

"L'éducation morale et religieuse est la pierre fondamentale, car il faut savoir développer chez soi ce sens moral des affaires qui permet à chacun de pouvoir rendre justice aux autres, ainsi qu'à soi-même."

L'Académie S.-Jacques, l'Académie du Plateau et l'Académie S.-Henri, après avoir été si longtemps à la peine, méritaient bien d'être à l'honneur. Le grand nombre d'hommes marquants auxquels elles ont donné la première formation nous dispense de faire leur éloge. Fortes de leur glorieux passé et s'en inspirant au besoin, elles sauront continuer avec énergie la mission éducatrice qu'elles ont accomplie depuis un demi-siècle.

QUELQUES NOTES HISTORIQUES:—*a*) La première École S.-Jacques fut ouverte en 1843; elle devint la proie des flammes avec la cathédrale et le palais épiscopal en 1852.

Les professeurs, Frères des Écoles Chrétiennes, enseignèrent dans un local provisoire jusqu'à l'ouverture (1865) de l'école située à l'intersection des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine.

Depuis sa fondation jusqu'en 1921, cette belle maison d'éducation était à la charge exclusive des Messieurs de Saint-Sulpice. Aujourd'hui, elle est sous le contrôle de la Commission des Écoles Catholiques de Montréal qui l'a transportée dans un magnifique local sis à l'angle des rues Demontigny et Sanguinet.

b) L'Académie Commerciale Catholique, aujourd'hui l'Académie du Plateau, fut construite en 1870 et inaugurée le 19 juin 1872 sous la présidence de lord Lisgar, gouverneur général du Canada; le 17 octobre suivant, elle était bénite par Mgr Ignace Bourget.

Cette institution, dirigée par des instituteurs séculiers, a toujours été considérée avec raison comme la plus importante école primaire de la métropole canadienne. Ses nombreux élèves que nous retrouvons

dans tous les domaines: professions libérales, commerce, industrie, on compte même trois évêques, sont une preuve indéniable de l'excellence de l'enseignement qu'elle a donné.

Depuis trois ans, l'Académie du Plateau a développé son programme d'enseignement de façon à donner à ses élèves la préparation nécessaire pour l'entrée à l'École Polytechnique; dès l'année prochaine, un cours d'enseignement primaire supérieur y sera inauguré (1).

c) Le 4 septembre 1872, à la demande du Révérend Monsieur P. Lapierre, premier curé de la paroisse S.-Henri, et de MM. les commissaires de la localité, les Frères des Écoles Chrétiennes acceptaient la direction de l'École S.-Henri.

Le local mis à la disposition des Frères était une ancienne chapelle construite aux frais des Messieurs de Saint-Sulpice, et sise où se trouve aujourd'hui l'école des garçons de Sainte-Elisabeth. Bientôt il devint insuffisant, et en 1876 on construisit une maison en briques, à deux étages, au coin des rues S.-Jacques et S.-Pierre, aujourd'hui du Collège. Cette construction comprenait six classes, un rez-de-chaussée et des mansardes où logèrent les religieux.

D'année en année, les élèves âgés revenaient en plus grand nombre, et partant, recevaient une éducation et une instruction plus complètes. Le nombre des élèves augmentant aussi, d'ailleurs, et les classes étant devenues insuffisantes, il fallut agrandir de nouveau. C'est alors que MM. les commissaires de S.-Henri firent construire, en 1891, le grand édifice de pierre contenant 16 classes sur la rue Du Collège, puis, en 1910, une annexe ayant façade sur la rue S.-Jacques. C'est le collège actuel, l'une des principales écoles primaires de Montréal.

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique:

---

(1) Un cours semblable sera donné l'an prochain à l'Académie St-Louis (District Nord.)

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Comm. des écoles cath. de Mont..												
	a) District Centre	35	.94	9.6	10.	10.	9.3	48.3	Très bien.	10.	7.8	17.8	Très bien.
	b) District Est...	34	9.5	9.5	10.	10.	9.	48.	"	10.	7.6	17.6	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

C.-J. MILLER,

Insp. d'écoles

M. ANT. MILLETTE.

POINTE-AU-PIC, le 7 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; II. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				19	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	19
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				87	.....
b) Modèles				10	.....
c) Académiques				2	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				2	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				2	.....
Total				.....	103
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	2	1		3	.....
b) Instituteurs religieux	8	.....		8	.....
c) Institutrices laïques	105	2		107	.....
d) Institutrices religieuses	14	16		30	.....
Total				.....	148
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				500.00	.....
dans les académies				1000.00	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				400.00	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				238.50	.....
dans les écoles modèles				254.20	.....
dans les académies				350.00	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				175.00	.....
dans les écoles modèles				265.00	.....
dans les académies				.....	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	648	Filles de 5 à 7 ans.	671	1319	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	1913	Filles de 7 à 14 ans.	1924	3837	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	504	Filles de 14 à 16 ans.	498	1002	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	413	Filles de 16 à 18 ans.	375	788	.....
Total				.....	6,946
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				2822	.....
b) Dans les écoles modèles				867	.....
c) Dans les académies				377	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				414	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				32	.....
Total				.....	4,512
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				77%	.....
b) Dans les écoles modèles				82%	.....
c) Dans les académies				91%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				87%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				93%	.....
f) Présence moyenne générale				.....	80%
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				450	.....
En première année				962	.....
En deuxième année				1182	.....
En troisième année				1064	.....
En quatrième année				531	.....
En cinquième année				161	.....
En sixième année				96	.....
En septième année				54	.....
En huitième année				12	.....
Total				.....	4.512

REMARQUES GÉNÉRALES

Permettez-moi, avant de commencer mes remarques générales, de remercier le Gouvernement pour l'augmentation qu'il nous a octroyée. Le travail se fera certainement avec plus d'aisance et les études personnelles en bénéficieront.

L'année 1921-22 a été relativement bonne. Elle a été meilleure quant à la présence moyenne aux écoles. L'an dernier, cette présence était de 75%; cette année cette dernière est montée à 80%. Moyenne très bonne pour notre comté où l'accès aux écoles est difficile.

Lors de ma deuxième visite, 525 enfants n'avaient pas manqué une seule journée de classe. Les devoirs et les leçons ont reçu encore cette année une attention spéciale de nos institutrices.

Les constructions scolaires suivant les plans du département de l'Instruction publique, continuent à remplacer nos anciennes écoles trop basses, trop petites et mal éclairées.

Messieurs les commissaires continuent à remplacer le vieux mobilier par des pupîtres neufs. Enfin nous continuons tranquillement notre marche vers le progrès.

Plusieurs commissaires négligent encore les deux visites annuelles exigées par la loi. Espérons que bientôt tous observeront le paragraphe 8 de l'article 2709 du code scolaire.

Les municipalités suivantes ont mérité une prime en vertu de l'arrêté en conseil du 2 décembre 1905.

Ville Baie-St-Paul	$ 60.00
La Malbaie	50.00
Isle-aux-Coudres	40.00
Petite-Rivière-St-François	35.00
Baie-des-Rochers	30.00

Liste des instituteurs et des institutrices qui ont mérité la prime pour succès dans l'enseignement: M. J.-Georges Tremblay; Mlles Bertha Dufour, Blanche Hervey, Emma Boivin, Emma Larouche, Wilhelmine Girard, Marie-Jeannette Tremblay, Bertha Audet, Noémi McNicoll, Marie-Louise Maltais, Valéda Desgagné, Marie-Louise Fillion.

Callières, De Sales, St-Placide, St-Siméon (par.), St-Urbain, St-Hilarion, Petite-Rivière-St-François, Isle-aux-Coudres, St-Fidèle, sont

les municipalités qui se recommandent au fonds des municipalités pauvres.

Voici maintenant la liste des municipalités scolaires par ordre de mérite.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Ville Baie St-Paul	2	10.	10.	10.	8.7	10.	48.7	Excellent.	10.	10.	20.	Excellent
2	St-Siméon, village	1	10.	9.	10.	8.	10.	47.	"	9.½	9½.	19.	"
3	La-Malbaie.	14	8.4	8.5	10.	9.1	10.	46.	"	8½	8.½	17.	Très bien
4	Cap-à-l'Aigle.....	2	8.5	9.	8.	9.	10.	44.5	Très bien.	8.	8.	16.	"
5	St-Siméon, par. . .	4	10.	9.	10.	8.5	7.	44.5	"	8.5	8.5	17.	"
6	Isle-aux-Coudres .	4	9.7	8.	9.	8.1	8.	42.8	"	9.	9.	18.	"
7	Pointe-au-Pic.	2	9.5	9.	5.	8.2	10.	41.7	"	8.5	8.5	17.	"
8	Les-Eboulements.	12	7.9	7.6	7.	6.3	10.	38.8	Bien.....	8.	8.	16.	"
9	St-Placide	3	6.3	7.4	10.	6.3	8.	38.	"	8.	8.	16.	"
10	Callières.....	1	7.	8.	8.	6.	9.	38.	"	7.	7.	14.	Bien.
11	St-Fidèle.....	5	6.2	6.8	8.	8.	8.	37.	"	9.2	9.2	18.4	Excellent
12	Pte-Rve-St-Franç.	5	6.4	6.8	9.	6.7	7.	35.9	"	9.4	9.4	18.8	"
13	Baie St-Paul, par.	6	8.3	8.3	5.	6.	6.	35.6	"	7.6	7.6	15.3	Bien.
14	St-Urbain.	7	7.3	7.7	5.	7.	9.	35.	"	8.5	8.5	17.	Très bien
15	DeSales.....	5	8.	5.6	7.	6.	7.	33.6	"	8.4	8.4	16.8	"
16	Baie St-Paul-O.....	8	7.	8.	5.	5.5	8.	33.5	"	9.	9.	18.	"
17	St-Irénée.....	7	8.	8.2	4.	7.	8.	32.2	"	8.7	8.7	17.4	"
18	St-Hilarion.	7	6.	6.2	6.	5.8	8.	32.	"	7.8	7.9	15.7	Bien.
19	Ste-Agnès.	4	6.5	7.8	5.	5.7	7.	32.	"	8.7	8.7	17.5	Très bien

J'ai l'honneur d'être, etc.,

ANT. MILLETTE,

Insp. d'écoles.

M. F.-J. NORMAND

SAINT-AIMÉ, 7 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant ; I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				37	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	37
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				153	.....
b) Modèles				8	.....
c) Académiques				.....	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				8	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				2	.....
Total				.....	171
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	.....	1		1	.....
b) Instituteurs religieux	12	.....		12	.....
c) Institutrices laïques	162	1		163	.....
d) Institutrices religieuses	38	47		85	.....
Total				.....	261
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs :	dans les écoles élémentaires			.....	.....
	dans les écoles modèles			.....	.....
	dans les académies			.....	.....
b) Instituteurs religieux :	dans les écoles élémentaires			.....	.....
	dans les écoles modèles			416.67	.....
	dans les académies			.....	.....
c) Institutrices laïques :	dans les écoles élémentaires			210.65	.....
	dans les écoles modèles			.....	.....
	dans les académies			.....	.....
d) Institutrices religieuses :	dans les écoles élémentaires			275 00	.....
	dans les écoles modèles			240.00	.....
	dans les académies			.....	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	686	Filles de 5 à 7 ans.	711	1397	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2291	Filles de 7 à 14 ans.	2268	4559	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	518	Filles de 14 à 16 ans.	514	1032	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	381	Filles de 16 à 18 ans.	423	804	.....
Total				.....	7,792
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				4635	.....
b) Dans les écoles modèles				916	.....
c) Dans les académies				.....	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				653	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				37	.....
Total				.....	6,241
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				82.65%	.....
b) Dans les écoles modèles				87.66%	.....
c) Dans les académies				.....	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				91.42%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				86.48%	.....
f) Présence moyenne générale				.....	84.33%
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				869	.....
En première année				1354	.....
En deuxième année				1517	.....
En troisième année				1266	.....
En quatrième année				857	.....
En cinquième année				239	.....
En sixième année				100	.....
En septième année				27	.....
En huitième année				12	.....
Total				.....	6 241

REMARQUES GÉNÉRALES

A.—Les examens que j'ai fait subir aux 161 écoles de mon district ont démontré un travail consciencieux et progressif. Dans les municipalités de Saint-Marcel (par.), Saint-Edmond, Notre-Dame-de-Pierreville (par.) Saint-Pie et Saint-Joachim, j'ai constaté un recul au lieu d'un avancement. A noter que souvent la direction d'une école se donne à l'institutrice qui s'offre au rabais et non à celle qui peut exercer avec efficacité le noble apostolat de l'enseignement ; alors, changement presque complet des titulaires. A noter encore l'insousiance de certaines commissions scolaires, qui ne visitent leurs écoles qu'une fois par année.

B.—La présence moyenne en pourcentage pour l'année 1920-21 était de 82.80, et cette année, elle est de 84.33, soit une augmentation de 1.53. Vingt-huit municipalités ont une présence moyenne variant entre 80 et 90%. Ces chiffres, il me semble, disent assez haut que les populations des comtés de Yamaska, Richelieu et Drummond aiment et apprécient l'éducation. La contrainte, paraît-il, ne ferait que diminuer la légitime et patriotique ambition de voir rayonner l'instruction dans les foyers.

C.—Les commissaires des municipalités suivantes ne visitent leurs écoles qu'une fois par année. Saint-Edmond, Saint-Michel (vill.), Saint-Michel (Nos 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10), Notre-Dame-de-Pierreville (par.), Saint-Gérard, Saint-Pie, Saint-Louis, Saint-François (vill. et par.), et Saint-Bonaventure. On m'a dit qu'on ferait mieux à l'avenir; comme les progrès auraient à y gagner par ce louable stimulant des deux visites!

D.—Les comptes, presque partout, sont bien tenus et vérifiés d'une manière régulière, sinon toujours d'une manière compétente. Saint-Thomas-de-Pierreville, (par.) n'a pas, à la date actuelle, fait vérifier ses comptes pour l'année 1920-21; à deux reprises, néanmoins, et à un voyage spécial, j'ai donné des avis à ce sujet. Je considère, Monsieur le Surintendant, que cette municipalité devra être privée de ses octrois si elle ne se conforme pas aux règlements sur ce point.

E.—J'ai vu avec grande satisfaction des commissions scolaires entretemir de meilleurs rapports avec votre important département. Cela

m'a d'autant plus réjoui que j'entrevoyais une aurore nouvelle et une ère de progrès qui n'existaient pas auparavant. La direction si appropriée, si bienfaisante et si éclairée du Conseil de l'Instruction publique orientera maintenant, je l'espère, ceux qui s'en étaient un peu éloignés.

F.—La municipalité de Saint-Louis a construit deux écoles nouvelles; celle de Saint-Elphège, une; celle de Saint-Michel (No 5) a fait d'importantes réparations; celle de Saint-David (par.) a rafraîchi toutes ses écoles par la peinture ; elles présentent un aspect tout à fait agréable. Dans plusieurs endroits, on a pourvu les salles de classe de nouveaux tableaux noirs et de belles cartes géographiques; Saint-Aimé a acheté, au prix de $45.00, deux séries de tableaux d'histoire du Canada. C'est donc du progrès, et j'adresse mes sincères félicitations aux promoteurs de ces mesures progressives, nos dignes prêtres et nos zélés commissaires d'écoles.

G.—On me dit assez souvent: "Pourquoi les religieux et les religieuses n'ont-ils pas droit aux primes de $20.00?" Afin de ne plus entendre cette question et surtout pour récompenser un bien grand dévouement et, très souvent, de grands succès, je me permettrai la suggestion suivante: Une prime de $50.00 devrait être accordée à chaque district d'inspection, uniquement pour les communautés religieuses, et indépendamment des primes de $20.00.

Voici les cinq municipalités les plus méritantes:

1. Saint-Louis.....$60.00
2. Saint-Elphège..... 50.00
3. Saint-Michel (No 5)..... 40.00
4. Saint-Aimé..... 35.00
5. La Visitation..... 30.00

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique:

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Marcel, village.	1	9.5	9.5	8.	9,	10.	46.	Excellent.	9.5	9.5	19.	Excellent.
2	St-Guillaume, vill.	2	9.3	9.7	9.	7.	10.	45.	"	9.	9.	18.	"
3	St-Eugène, village	1	10.	9.5	8.5	7.	10.	45.	"	9.	9.	18.	"
4	St-Michel, No 2...	1	9.	9.	8.	7.	9.5	42.5	Très bien.	8.5	8.5	17.	Très bien.
5	St-Aimé.....	4	7.	8.8	9.5	8.1	10.	43.4	"	7.7	7.8	15.5	"
6	St-Germain.....	9	8.1	9.	8.5	7.2	10.	42.8	"	7.9	7.9	15.8	"
7	St-Thomas, vill...	2	9.	9.5	7.5	7.	10.	43.	"	7.8	7.7	15.5	"
8	N.-D.-de-Pier., vil	1	9.5	9.	8.	6.	10.	42.5	"	8.	8.	16.	"
9	St-Michel, village.	2	8.5	10.	6.5	6.	10.	41.	"	8.8	8.7	17.5	"
10	St-David, village.	1	9.	9.5	8.5	8.	10.	45.	Excellent.	6.	6.	12.	Bien.
11	St-Eugène, par...	6	8.9	9.7	8.	6.6	10.	43.2	Très bien.	6.8	6.8	13.6	"
12	St-Robert.....	8	8.1	9.5	6.	7.	10.	40.6	"	8.	8.	16.	Très bien.
13	St-Elphège.....	5	9.	8.7	6.5	6.	10.	40.2	"	8.1	8.1	16.2	"
14	St-Michel, No 6...	1	8.	8.5	6.	5.	9.5	37.	"	9.5	9.5	19.	Excellent.
15	St-Guillaume, par.	10	7.7	9.3	8.	6.5	10.	41.5	"	7.2	7.2	14.4	Très bien.
16	St-François, vill..	2	9.5	9.	8.	6.	10.	42.5	"	6.7	6.7	13.4	Bien.
17	St-Bonaventure..	11	8.9	9.1	7.	6.	9.5	40.5	"	7.4	7.4	14.8	Très bien.
18	La-Baie-du-Febv.	9	8.4	9.1	7.	6.4	10.	40.9	"	6.7	6.7	13.4	Bien.
19	St-Ls-de-Bonsec..	6	9.	8.3	7.5	6.2	10.	41.	"	6.6	6.6	13.2	"
20	St-David, par....	7	7.8	8.6	7.5	7.	9.5	40.4	"	6.6	6.6	13.2	"
21	La-Visitation.....	6	8.2	8.7	6.	5.5	10.	38.4	"	7.5	7.5	15.	Très bien.
22	St-Thomas, par...	7	8.2	9.4	6.	6.	10.	39.6	"	6.8	6.8	13.6	Bien.
23	St-Michel, No 10.	1	6.	9.	6.	5.5	9.5	36.	"	8.5	8.5	17.	Très bien.
24	St-François, par..	7	9.1	7.	6.5	5.5	10.	38.1	"	7.4	7.4	14.8	"
25	St-Gérard.....	3	9.	8.3	7.5	6.	9.5	40.3	"	6.2	6.3	12.5	Bien.
26	St-Narcisse.....	6	8.3	8.7	6.5	6.2	9.5	39.2	"	6.6	6.6	13.2	"
27	St-Zéphirin.....	10	7.8	8.7	6.	6.1	10.	38.6	"	6.8	6.8	13.6	"
28	St-Michel, No 9...	1	6.	9.	7.5	7.	9.5	39.	"	6.5	6.5	13.	"
29	St-Michel, No 5...	1	8.5	2.	9.	5.5	10.	35.	"	8.	8.	16.	Très bien.
30	St-Pie.....	8	7.6	8.9	6.	6.	9.5	38.	"	6.1	6.1	12.2	Bien.
31	St-Michel, No 3..	1	7.5	9.	6.	6.	9.5	38.	"	6.	6.	12.	"
32	St-Michel, No 4...	1	4.	8.	6.	6.5	9.5	34.	Bien.	8.	8.	16.	Très bien.
33	St-Michel, No 8...	1	8.5	7.	7.	6.	9.5	38.	Très bien.	6.	6.	12.	Bien.
34	St-Joachim.....	6	8.1	8.4	6.5	6.	10.	39.	"	5.5	5.5	11.	Médiocre.
35	N.-D.-de-Pier., pa	3	8.5	8.8	5.5	5.3	10.	38.1	"	5.7	5.6	11.3	"
36	St-Edmond.....	5	6.6	9.	6.	6.3	9.4	37.3	"	5.9	5.9	11.8	"
37	St-Marcel, par....	5	7.5	8.7	6.	5.8	10.	38.	"	4.7	4.7	9.4	Mal.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

F.-J. NORMAND,

Insp. d'écoles.

M. L.-O. PAGÉ

LOTBINIÈRE, 25 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—*Nombre des municipalités scolaires* :					
a) Sous contrôle des commissaires				25	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	25
2.—*Nombre d'écoles* :					
a) Elémentaires				124	.....
b) Modèles				15	.....
c) Académiques				2	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				4	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				4	.....
Total				.....	149
3.—*Nombre de titulaires* :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	3	.....		3	.....
b) Instituteurs religieux	5	.....		5	.....
c) Institutrices laïques	150	4		154	.....
d) Institutrices religieuses	26	20		46	.....
Total				.....	208
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle* :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				750.00	.....
dans les académies				975.00	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				400.00	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				255.82	.....
dans les écoles modèles				333.33	.....
dans les académies				.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				247.50	.....
dans les écoles modèles				267.85	.....
dans les académies				.....	.....
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire* (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	582	Filles de 5 à 7 ans.	564	1,146	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2198	Filles de 7 à 14 ans.	2180	4,378	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	538	Filles de 14 à 16 ans.	535	1,073	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	445	Filles de 16 à 18 ans.	403	848	.....
Total				.....	7,445
6.—*Nombre d'élèves inscrits* :					
a) Dans les écoles élémentaires				3686	.....
b) Dans les écoles modèles				1064	.....
c) Dans les académies				219	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				283	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				38	.....
Total				.....	5,290
7.—*Présence moyenne* (*en pourcentage*) :					
a) Dans les écoles élémentaires				83.5%	.....
b) Dans les écoles modèles				88.6%	.....
c) Dans les académies				87.6%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				90.0%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				89.5%	.....
f) Présence moyenne générale				.....	85.1%
8.—*Classification des élèves* :					
Dans le cours préparatoire				633	.....
En première année				958	.....
En deuxième année				1190	.....
En troisième année				1128	.....
En quatrième année				880	.....
En cinquième année				306	.....
En sixième année				145	.....
En septième année				41	.....
En huitième année				9	.....
Total				.....	5,290

REMARQUES GÉNÉRALES

Cette année, j'ai apprécié comme suit les succès du personnel enseignant de mon district d'inspection: excellent, 30; très-bien, 44; bien, 46; assez bien, 43; passable, 13; médiocre, 6; mal, 2.

La moyenne des salaires est un peu plus élevée que l'an dernier et la présence moyenne est montée à 85%.

Les institutrices dont les noms suivent ont préparé chacune une conférence pédagogique dans le cours de l'année : Mlles Delvina Garneau, Flore Lafleur, Homérine Rousseau, Rose-Anna Montminy, Alma Tardif, Marie-Louise Leclerc, Isabelle Laliberté, Martine Laliberté, Eugénie Coulombe, Marie-Anne Bergeron, Lucienne Beaudet, Germaine Mercure, Maria Montminy, Marie-Louise Durand et Mme Jean Fontaine.

J'ai accepté quatre maisons d'école bâties suivant les plans et devis que vous avez approuvés.

PRIMES AUX MUNICIPALITÉS LES PLUS MÉRITANTES

Voici la liste des municipalités qui ont mérite une prime:

1.	Ste-Émilie	$ 60.00
2.	Ste-Anastasie	50.00
3.	St-Antoine-de-Tilly	40.00
4.	St-Narcisse	35.00
5.	St-Flavien	30.00

Gratifications aux institutrices les plus méritantes: Mlles Delvina, Garneau, Mme Jean Fontaine, Mme Napoléon Bergeron, Mlles Azilda Boulanger, Anne-Marie Laflamme, Emma Cayer, Marie-Louise Leclerc, Marie-Eugénie Leclerc, Yvonne Pouliot, Aline Poirier, Adéline Hamel, Aurore Brisson, Alice Boïsvert, Antonia Hamel, Marie-Anna Laliberté, Rose-Anna Montminy, Philomène Poulin, Isabelle Laliberté.

Classification des municipalités par ordre de mérite:

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité: Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
1	Leclercville	1	10.0	10.0	7.0	7.0	10.	44.0	Très bien.	9.0	9.0	18.0	Très bien.
2	St-Agapitville	1	9.0	9.	7.0	6.0	10.	41.0	"	9.0	9.0	18.0	"
3	Laurierville	3	9.0	9.	7.0	6.3	10.	41.3	"	8.3	8.6	16.9	"
4	St-Flavien, village	1	7.0	8.0	8.0	6.0	10.	39.0	Bien	9.0	9.0	18.0	"
5	Lotbinière, par	8	7.8	8.0	6.0	8.3	10.	40.1	Très bien.	8.3	7.8	16.1	"
6	Ste-Anastasie	14	8.6	8.0	8.0	6.1	10.	40.7	"	8.1	7.2	15.3	Bien.
7	St-Gilles	7	6.5	7.2	8.0	7.2	10.	38.9	Bien	8.7	8.0	16.7	Très bien.
8	St-Flavien, par	6	7.0	7.6	6.0	8.3	10.	38.9	"	8.5	8.1	16.6	"
9	Ste-Agathe No 2	5	7.2	8.0	6.0	6.4	10.	37.6	"	9.0	8.4	17.4	"
10	Somerset-Nord	6	8.0	8.2	7.0	6.0	10.	39.2	"	7.8	7.2	15.0	Bien.
11	Ste-Croix	8	7.0	7.3	8.0	6.0	10.	38.3	"	8.5	7.3	15.8	"
12	St-Ant.-de-Tilly	8	6.5	6.3	8.0	8.3	10.	39.1	"	7.8	6.8	14.6	"
13	Deschaillons	7	7.5	7.2	9.0	4.8	10.	38.5	"	8.0	6.8	14.8	"
14	Lotbinière, village	1	10.0	10.0	6.0	4.	10.	40.0	Très bien.	7.0	6.0	13.0	Assez bien
15	St-Edouard	7	7.4	7.5	5.0	7.7	10.	37.6	Bien	7.7	7.2	14.9	Bien.
16	St-Jacq-de-Parisv.	3	6.5	7.0	5.0	6.0	10.	34.5	"	9.0	8.5	17.5	Très bien.
17	Ste-Emélie	8	7.8	7.5	5.0	6.0	10.	36.3	Bien	8.2	7.1	15.3	Bien.
18	St-Oct. de Dosq.	4	6.5	7.5	5.0	7.7	10.	36.0	"	8.5	7.0	15.5	"
19	St-Apollinaire	11	7.3	7.3	5.0	6.0	10.	35.6	"	8.1	7.0	15.1	"
20	St-Narcisse	6	7.0	7.0	5.0	6.1	10.	35.1	"	7.6	7.6	15.2	"
21	Ste-Agathe No 1	2	6.0	5.0	8.0	9.0	10.	38.0	"	7.0	5.0	12.0	Assez bien
22	Nelson	3	7.0	7.0	8.0	6.0	10.	38.0	"	6.3	4.6	10.9	Passable.
23	Issoudun	6	6.1	6.6	6.0	6.3	10.	35.0	"	7.3	6.5	13.8	Assez bien
24	St-Agapit	7	7.2	6.8	5.0	4.4	10.	33.4	Assez bien	7.1	6.5	13.6	"
25	Ste-Philomène-de-Fortierville	8	5.8	6.0	6.0	4.0	10.	31.8	"	7.5	7.0	14.5	Bien.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L.-O. PAGÉ,

Insp. d'écoles

M. J.-A. PAQUIN.

JOLIETTE, 30 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE

	1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :		
a) Sous contrôle des commissaires	29	.....
b) Sous contrôle des syndics	.....	.....
Total	.....	29
2.—Nombre d'écoles :		
a) Elémentaires	126	.....
b) Modèles	19	.....
c) Académiques	1	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées	7	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées	9	.....
Total	.....	162

3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	7	3	.....	10	.....
b) Instituteurs religieux	19	28	.....	47	.....
c) Institutrices laïques	144	2	.....	146	.....
d) Institutrices religieuses	69	91	.....	160	.....
Total			.....	.....	363

4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :		$	
a) Instituteurs laïcs :	dans les écoles élémentaires	.....	.....
	dans les écoles modèles	825.00	.....
	dans les académies	983.60	.....
b) Instituteurs religieux :	dans les écoles élémentaires	.....	.....
	dans les écoles modèles	500.00	.....
	dans les académies	500.00	.....
c) Institutrices laïques :	dans les écoles élémentaires	266.17	.....
	dans les écoles modèles	321.43	.....
	dans les académies	.....	.....
d) Institutrices religieuses :	dans les écoles élémentaires	279.18	.....
	dans les écoles modèles	282.00	.....
	dans les académies	.....	.....

5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers):					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	1069	Filles de 5 à 7 ans.	1096	2165	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	3141	Filles de 7 à 14 ans.	3270	6411	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	721	Filles de 14 à 16 ans.	763	1484	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	577	Filles de 16 à 18 ans.	624	1201	.....
Total				.....	11,261

6.—Nombre d'élèves inscrits :		
a) Dans les écoles élémentaires	4824	.....
b) Dans les écoles modèles	2577	.....
c) Dans les académies	423	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées	746	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	1008	.....
Total	.....	9,578
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :		
a) Dans les écoles élémentaires	79.02%	.....
b) Dans les écoles modèles	84 17%	.....
c) Dans les académies	92.95%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées	91.95%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	93.05%	.....
f) Présence moyenne générale	.....	83.82%
8 — Classification des élèves :		
Dans le cours préparatoire	1828	.....
En première année	2148	.....
En deuxième année	2008	.....
En troisième année	1642	.....
En quatrième année	1060	.....
En cinquième année	452	.....
En sixième année	241	.....
En septième année	125	.....
En huitième année	74	.....
Total	.....	9,578

REMARQUES GÉNÉRALES

Le sommaire statistique ci-dessus, prouve que 85.05% des élèves recensés de ce district d'inspection, ont fréquenté les écoles avec une présence moyenne générale de 83.82%. A ces chiffres, il faut ajouter les élèves de l'École normale, du Collège de Joliette, dont un bon nombre sont des enfants des comtés de Joliette et de Berthier.

A la date de la deuxième visite, aux seules écoles sous contrôle, 2241 enfants n'avaient pas manqué une seule journée de classe, soit, par rapport à l'inscription totale à ces mêmes écoles, un pourcentage de 23.38% des élèves dont l'assistance en classe ait été parfaite. De plus, on devrait ajouter les élèves qui n'ont pas manqué plus de 3 à 5 jours de classe. Afin de ne pas décourager les enfants, plusieurs commissions scolaires accordent, maintenant, deux catégories de prix pour l'assiduité. Un premier prix à tous les élèves qui ont une assistance parfaite, et un second prix à tous ceux qui n'ont pas manqué plus de 3 à 5 jours. J'espère que cette innovation heureuse s'étendra bientôt à toutes les commissions scolaires de ce district. On ne fera jamais trop dans la voie de la conciliation pour attirer et retenir les enfants aux écoles.

PRIMES DE SUCCÈS ET CONCOURS INTERSCOLAIRES

Plusieurs commissions scolaires de ce disrrict accordent à leurs institutrices, une prime de reconnaissance pour leurs succès et leur dévouement dans l'accomplissement de leurs devoirs. Ces primes sont de $15.00 à $25.00. Elles sont accordées à toutes les institutrices qui ont conservé, d'après le rapport de l'inspecteur d'écoles, au moins 15 points des 20 points accordés. J'espère que dans un avenir rapproché, je pourrai vous dire que toutes les commissions scolaires, sous ma juridiction, accordent ces primes de reconnaissance.

Les concours interscolaires produisent toujours les meilleurs résultats. Cette année, deux nouvelles municipalités sont entrées dans le mouvement: ce sont Ste-Mélanie et St-Jean-de-Matha.

Les primes du gouvernement, de la commission scolaire et les concours entre les élèves de même capacité, de toutes les écoles d'une municipalité, voilà de puissants facteurs qui assurent aux écoles une réelle efficacité.

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF

Il y a 10 ans, le Gouvernement de cette Province me confiait, sous votre direction, la surveillance de l'enseignement dans le district de Joliette. Aujourd'hui, je crois qu'il est important de jeter un regard sur le

passé, de s'assurer si nous sommes dans la bonne voie, de constater s'il y a eu progrès et de se fixer un but pour l'avenir. Le tableau suivant vous indiquera les progrès.

Municipalités	Montants dépensés en constructions, améliorations et mobiliers	Taux de la taxe scolaire ordinaire		Augmentation.	Traitement moyen des institutrices laïques		Augmentation.
		1912-13	1921-22		1912-13	1921-22	
Joliette	$ 209,335.25	$ 0.33	$ 1.25	$ 0.92	$ 250.00	$ 375.00	$ 125.00
St-Cléophas	5,994.76	0.10	0.90	0.80	180.00	250.00	70.00
St-Ambroise	14,880.00	0.23	0.45	0.22	110.00	250.00	140.00
Ste-Béatrix	13,718.00	0.33	1.00	0.67	125.00	250.00	125.00
Ste-Mélanie, grand-rang	7,087.00	0.32	1.30	0.98	100.00	250.00	150.00
St-Thomas	8,443.00	0.20	0.50	0.30	150.00	275.00	125.00
St-Félix-de-Valois	5,335.00	0.30	0.55	0.25	175.00	267.50	92.50
Ste-Elizabeth	10,635.00	0.30	1.10	0.80	120.00	250.00	130.00
Ste-Emélie-de-l'Energie	12,250.00	0.40	1.00	0.60	125.00	275.00	150.00
St-Côme	1,945.00	0.60	1.50	0.90	150.00	250.00	100.00
St-Alphonse-de-Rodriguez	2,547.00	0.60	0.80	0.30	139.00	265.00	126.00
St-Jean-de-Matha	17,535.00	0.30	0.75	0.45	161.00	252.77	91.77
St-Charles-Borromée	14,275.00	0.30	0.65	0.35	170.00	250.00	80.00
St-Gabriel-de-Brandon, vil.	38,995.00	0.36	2.00	1.64	192.00	300.00	108.00
St-Gabriel-de-Brandon, par.	5,659.00	0.36	0.72	0.36	128.00	225.00	97.00
Berthierville	18,200.00	0.10	0.40	0.30	175.00	250.00	75.00
Berthier, paroisse	15,875.00	0.15	0.60	0.45	160.00	300.00	140.00
St-Norbert	2,260.40	0.25	1.00	0.75	147.00	250.00	102.50
St-Damien	8,745.00	0.37	0.80	0.43	172.00	200.00	28.00
St-Zénon	9,200.00	0.80	1.50	0.70	135.00	250.00	115.00
St-Michel-des-Saints	14,995.00	0.50	1.00	0.50	145.00	300.00	155.00
Ile Dupas	1,769.00	0.18	0.50	0.32	150.00	185.00	35.00
Ile-Madame	750.00	0.15	0.40	0.25	150.00	300.00	150.00
Ile-St-Ignace-de-Loyola	690.00	0.50	1.75	1.25	150.00	283.33	133.33
La-Vérandrye	1,975.50	0.15	0.75	0.60	150.00	275.00	125.00
St-Ignace-du-Lac	5,385.00	0.35	1.50	1.15	150.00	300.00	150.00
Canton Laviolette	150.00	1.00	1.50	0.50	275.00	350.00	75.00
La Barrière	Ecole fermée.						

Il a donc été dépensé une somme de $448,628.91 pour les constructions, les améliorations et le mobilier. En ces 10 années, 52 écoles ont été construites suivant les plans et devis approuvés par votre département.

Grâce aux octrois du gouvernement, la moyenne des traitements des institutrices est passée de $132.00 à $279.78, soit une augmentation de $147.78.

Il n'y avait en 1912 aucune académie sous le contrôle des commissaires: nous comptons maintenant l'Académie de Joliette. Le nombre des écoles modèles est passé de 7 à 22 en ces dix années.

En faut-il davantage pour prouver les progrès réalisés en ce laps de temps. Loin de moi l'idée que ces progrès soient mon œuvre exclusive. Non, non. Ces progrès, Monsieur le Surintendant, nous les devons à la bonne entente qui n'a jamais cessé de régner dans ce district d'inspection.

Ces progrès, nous les devons à la coopération, dans l'effort, de tous ceux qui s'intéressent ici à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse.

Ces progrès, nous les devons à Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque

qui assemble, lors de ses visites pastorales, les commissaires et les institutrices de chaque paroisse, pour leur rappeler l'importance de leur mandat respectif, leur souligner les lacunes existantes dans la municipalité, leur donner ses encouragements et ses sympathies. A la demande de Sa Grandeur, à cette occasion, je lui transmets une copie du rapport de ma dernière visite. Inutile d'insister sur les heureux résultats qui découlent de ces entretiens du premier pasteur du diocèse avec ceux qui ont pour mission de diriger les écoles de la municipalité.

Ces progrès, nous les devons à MM. les curés et à leurs vicaires: visites mensuelles et distribution des bulletins, concours interscolaires, visites d'examen aux écoles avec MM. les commissaires. La visite du prêtre à l'école, et spécialement la visite mensuelle, est le plus grand facteur d'efficacité de l'école. Il a la confiance, le respect, l'autorité et la compétence; ses visites assurent la persévérance dans l'effort, tant des élèves que des institutrices. Jamais le prêtre n'entrera trop souvent dans nos écoles: l'instruction, l'éducation de nos enfants ne peut qu'y gagner à ces visites répétées.

Ces progrès, nous les devons aussi à nos commissions scolaires, qui font leur possible pour remplir dignement tous leurs devoirs. Leur tâche est souvent difficile et quelquefois pénible. Les fautes commises sont dues à l'ignorance de la loi mais jamais au mauvais vouloir.

Ces progrès, nous les devons, encore, au dévouement du personnel enseignant. D'une manière générale, je suis satisfait de son travail et de son application. Les institutrices formées par l'École normale de Joliette méritent une mention spéciale.

Loin de moi l'idée que tout soit parfait dans ce district d'inspection. Il y aura toujours marge au progrès. Ainsi, il reste encore 16 écoles à reconstruire ou à réparer; les fournitures scolaires ne sont pas ce qu'elles devraient être; le changement d'institutrices est trop fréquent; le traitement est encore trop faible; toutes les commissions scolaires ne visitent pas au moins deux fois l'an toutes les écoles de leur municipalité, etc. J'ai confiance, Monsieur le Surintendant, que ces lacunes disparaîtront l'une après l'autre, et qu'au moins les succès futurs égaleront ceux du passé. Quoi qu'il advienne, vous pouvez compter sur mon entier dévouement.

Je vous prie d'accorder aux municipalités suivantes, les primes d'encouragement établies par l'arrêté en conseil du 2 décembre 1905.

Ste-Béatrix	$60.00
Joliette	50.00
St-Cléophas	40.00

St-Ignace-du-Lac..... 35.00
St-Michel-des-Saints..... 30.00

Je vous prie aussi d'accorder le titre d'école modèle à l'école indépendante dirigée à Joliette par les Révérendes Srs des SS. CC. de Jésus-Marie.

Ci-suit la liste des municipalités par ordre de mérite:

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Joliette.....	5	9.4	9.6	7.	8.8	10.	44.8	Très bien.	10.	8.4	18.4	Très bien.
2	St-Gab-de-Brandv	2	8.5	8.5	10.	8.	10.	45.	"	9.	9.	18.	"
3	Ile St-Ign.-de-Loy	2	9.	9.	7.	6.	10.	41.	"	9.	9.	18.	"
4	St-Mic-des-Saints.	4	8.7	10.	6.	7.	10.	41.7	"	8.2	8.2	16.4	"
5	Canton Provost..	5	8.	9.	10.	5.	10.	42.	"	7.6	7.4	15.	Bien.
6	Gd-Rg de Ste-Mél	10	8.	9.2	7.	5.	10.	39.2	Bien.....	9.	9.	18.	Très bien.
7	Ruisseau St-Pierre	1	9.	9.	6.	5.	10.	39.	"	10.	8.	18.	"
8	St-Ignace-du-Lac.	5	8.6	9.	8.	7.	10.	42.6	Très bien.	7.4	6.8	14.2	Bien.
9	Ste-Elizabeth....	12	7.8	9.	6.	5.	10.	37.8	Bien.....	9.4	8.8	18.2	Très bien.
10	St-Cléophas.....	1	9.	10.	4.	5.	10.	38.	Très bien.	10.	8.	18.	"
11	Canton Laviolette	1	6.	10.	8.	9.	10.	43.	Très bien.	7.	6.	13.	Assez bien
12	Ste-Béatrix.....	5	8.4	9.	6.	5.	10.	38.4	Bien.....	10.	7.4	17.4	Très bien.
13	Berthier, paroisse.	8	9.4	10.	3.	7.	10.	39.4	"	9.2	7.2	16.4	"
14	Saint-Norbert....	5	8.4	8.	6.	5.8	10.	38.2	"	9.6	7.6	17.2	"
15	Saint-Thomas....	7	9.7	9.	3.	5.	10.	36.7	"	9.7	8.8	18.5	"
16	Ste-Emél-de-l'En.	5	7.2	9.2	6.	6.	10.	38.4	Bien.....	8.4	8.4	16.8	"
17	Ile-Dupas.....	1	10.	10.	3.	2.	10.	35.	Assez bien	10.	10.	20.	Excellent.
18	La-Vérandrye....	1	9.	8.	4.	6.	10.	37.	Bien.....	9.	9.	18.	Très bien.
19	St-Da-de-Brandon	7	10.	10.	4.	3.	10.	37.	"	8.8	8.4	17.2	"
20	St-Jean-de-Matha	9	9.	8.	4.	5.3	10.	36.3	"	9.8	7.7	17.5	"
21	St-Chs-Borromée.	9	8.8	9.	4.	5.	10.	37.3	"	8.4	7.7	16.1	"
22	St-Félix.-de-Valois	9	8.7	9.	3.	5.5	10.	36.2	"	9.3	7.3	16.6	"
23	St-Côme.....	4	6.7	9.	8.	5.	10.	38.7	"	7.3	6.3	13.6	Assez bien
24	Ile-Madame.....	1	8.	8.	3.	7.	10.	36.	"	9.	7.	16.	Très bien.
25	St-Amb.-de-Kind..	11	9.2	8.8	3.	5.	10.	36.	"	7.8	7.8	15.6	Assez bien
26	Berthierville.....	2	8.	9.	3.	3.	10.	33.	Assez bien	9.	9.	18.	Très bien.
27	St-Alph-de-Rodr..	4	7.	9.	5.	5.5	10.	36.5	Bien.....	7.	7.	14.	Assez bien
28	St-Gab-de-Br. par	9	7.4	8.	4.	4.	10.	33.4	Assez bien	8.8	8.2	17.	Très bien.
29	La-Barrière.....	(1)	....	.....	.....	....	....	....	.....	.....	.....	....	.....

(1) Fermée.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-A. PAQUIN,

Insp. d'écoles.

M. CHARLES PLAMONDON

ST-BRUNO, LAC-ST-JEAN, 19 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques généra les sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district ; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE

				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				20	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	20
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				105	.....
b) Modèles				17	.....
c) Académiques				3	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				2	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
Total				.....	127
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	3	.....		3	.....
b) Instituteurs religieux	31	.....		31	.....
c) Institutrices laïques	135	.....		135	.....
d) Institutrices religieuses	40	14		54	.....
Total				.....	223
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				866	.....
dans les académies				.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				450	.....
dans les académies				450	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				300	.....
dans les écoles modèles				350	.....
dans les académies				.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				300	.....
dans les écoles modèles				350	.....
dans les académies				.....	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	1008	Filles de 5 à 7 ans.	1029	2037	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	3037	Filles de 7 à 14 ans.	2811	5848	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	549	Filles de 14 à 16 ans.	614	1163	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	486	Filles de 16 à 18 ans.	469	955	.....
Total				.....	10,003
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				3065	.....
b) Dans les écoles modèles				2632	.....
c) Dans les académies				1327	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				228	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
Total				.....	7,252
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				78%	.....
b) Dans les écoles modèles				74%	.....
c) Dans les académies				84%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				100%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
f) Présence moyenne générale				.....	78%
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				1487	.....
En première année				1442	.....
En deuxième année				1616	.....
En troisième année				1317	.....
En quatrième année				898	.....
En cinquième année				308	.....
En sixième année				96	.....
En septième année				45	.....
En huitième année				13	.....
Total				.....	7.252

PRIMES AUX MUNICIPALITÉS LES PLUS MÉRITANTES

Voici les noms des cinq municipalités qui ont mérité une prime en vertu de l'arrêté en conseil du 2 décembre 1905.

S-Cœur-de-Marie	$60.00
Chicoutimi paroisse	50.00
Canton Taché	40.00
St-Cyriac	35.00
Pointe-à-la-Savane	30.00

Voici les noms des municipalités que je recommande pour une part au fonds des municipalités pauvres:

St-Cyriac, Mission Larouche, St-Pierre, Labarre, Honfleur, Pointe-à-la-Savane, St-Henri-de-Taillon, Garnier, Taché.

Classification des municipalités scolaires:

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Cœur-de-Marie	11	9.	8.3	10.	10.	10.	47.3	Très bien.	8.	8.	16.	Très bien.
2	Chicoutimi- par. .	16	8.	8.5	10.	10.	10.	46.5	" .	8.	8.	16.	"
3	Canton Taché....	5	7.	9.	10.	10	10.	46.0	" .	8.	8.	16.	"
4	St-Cyriac.....	5	7.6	8.	10.	10.	10.	45.6	" .	8.	8.	16.	"
5	Pte-à-la-Savane. .	3	7.	8.	10.	10.	10.	45.	" .	7.	7.	14.	Bien.
6	Chicoutimi, ville..	5	7.	9.	9.	10.	10.	45.	" .	9.	9.	18.	Très bien.
7	Jonquière, ville...	4	10.	10.	6.	9.	10.	45.	" .	10.	10.	20.	Excellent.
8	Kénogami.....	4	10.	10.	5.	10.	10.	45.	" .	10.	10.	20.	"
9	Laterrière.....	7	8.	9.	8.	10.	10.	45.	" .	9.	9.	18.	Très bien.
10	Village du Moulin.	2	8.	9.	6.	10.	10.	43.	" .	9.	9.	18.	"
11	Garnier.....	5	8.	7.	8.	10.	10.	43.	" .	7.8	7.6	15.4	Bien.
12	St-Pierre.....	2	7.	9.	7.	10.	10.	43.	" .	9.5	9.5	19.	Très bien.
13	St-Bruno.....	10	7.	9.	6.	10.	10.	42.	" .	9.	9.	18.	"
14	Hébertville, villag	1	10.	10.	6.	6.	10.	42.	" .	10.	10.	20.	Excellent.
15	Hébertville, par...	9	8.	9.	7.	8.	10.	42.	" .	8.	8.	16.	Très bien.
16	Jonquière, par....	9	9.	8.	6.	9.	10.	42.	" .	8.	8.	16.	"
17	Labarre.....	2	7.	7.	8.	10.	10.	42.	" .	8.5	8.5	17.	"
18	St-Joseph-d'Alma.	12	8.	9.	5.	10.	10.	42.	" .	9.	9.	18.	"
19	Honfleur.....	3	7.	6.	7.	10.	10.	40.	" .	8.	8.	16.	"
20	St-Henri-de-Tail..	5	7.	7.	8.	10.	8.	40.	" .	7.8	7.6	15.4	Bien.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

CHS PLAMONDON,

Insp. d'écoles.

M. FÉLIX POULIN

STE-FAMILLE, I. O., 18 juillet 1922.

Monsieur le surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district ; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—*Nombre des municipalités scolaires :*					
a) Sous contrôle des commissaires				43	.....
b) Sous contrôle des syndics				1	.....
Total				.....	44
2.—*Nombre d'écoles :*					
a) Elémentaires				112	.....
b) Modèles				8	.....
c) Académiques				2	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				4	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				1	.....
Total				.....	127
3.—*Nombre de titulaires :*	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	2	.....	.....	2	.....
b) Instituteurs religieux	.....	.....	.....	.....	.....
c) Institutrices laïques	137	5	.....	142	.....
d) Institutrices religieuses	22	7	.....	29	.....
Total				.....	173
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :*				$	
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles élémentaires				275.00	.....
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles modèles				.....	.....
a) Instituteurs laïcs — dans les académies				1,000.00	.....
b) Instituteurs religieux — dans les écoles élémentaires				.....	.....
b) Instituteurs religieux — dans les écoles modèles				.....	.....
b) Instituteurs religieux — dans les académies				.....	.....
c) Institutrices laïques — dans les écoles élémentaires				237.48	.....
c) Institutrices laïques — dans les écoles modèles				245.36	.....
c) Institutrices laïques — dans les académies				275.00	.....
d) Institutrices religieuses — dans les écoles élémentaires				300.00	.....
d) Institutrices religieuses — dans les écoles modèles				255.33	.....
d) Institutrices religieuses — dans les académies				250.00	.....
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire* (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	877	Filles de 5 à 7 ans.	796	1673	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2669	Filles de 7 à 14 ans.	2557	5226	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	607	Filles de 14 à 16 ans.	574	1181	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	442	Filles de 16 à 18 ans.	430	872	.....
Total				.....	8,952
6.—*Nombre d'élèves inscrits :*					
a) Dans les écoles élémentaires				4083	.....
b) Dans les écoles modèles				1203	.....
c) Dans les académies				487	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				152	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				11	.....
Total				.....	5,936
7.—*Présence moyenne (en pourcentage) :*					
a) Dans les écoles élémentaires				76.46%	.....
b) Dans les écoles modèles				83.12%	.....
c) Dans les académies				89.73%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				94.73%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				81.81%	.....
f) Présence moyenne générale				.....	79.38%
8.—*Classification des élèves :*					
Dans le cours préparatoire				5	.....
En première année				2612	.....
En deuxième année				1516	.....
En troisième année				1059	.....
En quatrième année				488	.....
En cinquième année				153	.....
En sixième année				86	.....
En septième année				17	.....
En huitième année				.....	.....
Total				.....	5,936

REMARQUES GÉNÉRALES

Les 44 municipalités de mon district sont réparties comme suit: 10 dans le comté de Matane, comprenant 55 écoles sous contrôle et 3 écoles indépendantes; 34 dans le comté de Gaspé, comprenant 67 écoles sous contrôle et 2 écoles indépendantes.

Des 122 maisons d'école confiées aux soins des commissaires, 84 sont construites d'après des plans fournis ou approuvés par votre département et sont en bon état; les autres devront être reconstruites ou réparées.

Neuf nouvelles maisons ont été acceptées au cours de l'année, savoir: trois à l'Assomption de N.-D.-de-McNider, Matane; deux à St-Majorique, Gaspé; deux à Rivière-au-Renard, Gaspé; une à l'Anse-à-Valeau, Gaspé; une à St-Luc-de-Matane.

En tenant compte de l'activité qui règne actuellement dans la construction des écoles, je puis affirmer que dans quatre ou cinq ans, les vieilles maisons d'école auront fait place à d'autres plus conformes à la loi et aux règlements scolaires.

Le mobilier est moderne dans 105 écoles.

Quelques écoles ont été ouvertes en retard. Lors de ma visite d'automne, cinq écoles étaient encore fermées, faute de titulaire, mais toutes étaient en opération à l'époque de ma seconde visite. Certaines commissions scolaires semblent oublier trop facilement que la date de l'ouverture des classes est fixée au 1er lundi de septembre. Quatorze institutrices ont enseigné sans diplôme, soit une de moins que l'an dernier; douze avaient l'autorisation nécessaire. Cause de ce fait anormal: la négligence et la mesquinerie de quelques commissaires d'écoles.

La moyenne des salaires a cependant augmenté d'une manière assez notable. Voir le tableau comparatif suivant:

—	Années		Augmentation
	1920-21	1921-22	
Instituteurs laïcs, écoles académiques	$ 950.00	$ 1,000.00	$ 50.00
Institutrices laïques, écoles élémentaires	224.66	237.48	12.82
" " " modèles	217.85	245.36	27.51
" " " académiques	250.00	275.00	25.00
Institutrices religieuses écoles modèles	250.71	255.33	4.62
" " " académiques	200.00	250.00	50.00
Le salaire moyen général	231.33	247.36	16.03

La présence moyenne a augmenté de 7.31% dans les écoles académiques et élémentaires, de 6.21% dans les écoles modèles et de 10.30% dans

les écoles indépendantes subventionnées. Et le pourcentage de la présence moyenne générale qui était de 72.32%, l'an dernier, est de 79.38% cette année, soit une augmentation de 7.06%.

La plupart des commissaires visitent leurs écoles régulièrement et tiennent à être présents à la visite de l'inspecteur. Cependant, lors de ma seconde visite, trois municipalités, dont je tais les noms pour cette année, ne s'étaient pas encore conformées au paragraphe 8 de l'article 2,709 du *Code scolaire.*

Je demande à quelques secrétaires-trésoriers d'apporter un peu plus d'attention au recensement annuel des enfants, qui doit être fait chaque année au cours du mois de janvier, ainsi qu'au rapport de statistiques qu'ils sont tenus de transmettre à l'inspecteur avant le 15ième jour de juillet de chaque année. "La statistique ne pourra donner les services que l'on attend d'elle, à moins d'être un foyer de vérité et non un échafaudage de chiffres savamment dressés pour épater ou tromper le lecteur" (G. E. Marquis.)

Je vous recommande les écoles No 1 de Rivière-au-Renard et de Grande-Vallée, Gaspé, comme ayant droit au titre d'École modèle. La première est dirigée depuis l'automne dernier par les Rév. SS. du St-Rosaire, l'autre par deux institutrices laïques: Mlles I. Lafontaine et M.-A. Savard. Je suis heureux de féliciter ici les titulaires de ces écoles pour leur succès dans l'enseignement.

En terminant ces quelques remarques, Monsieur le Surintendant, il me fait plaisir de vous dire que notre hymne national "O Canada" est chanté dans presque toutes les écoles de mon district, conformément au vœu émis par le Comité catholique à sa session de février 1922. Honneur aux titulaires de ces écoles pour ce beau geste!

PRIMES AUX TITULAIRES

Lucien Gagnon, Imelda Lafontaine, M.-A Savard, Blanche St-Louis, Blanche Lepage, Céline Truchon, M.-Berthe Pineau, Dora Deroy, M. Ph. Boulay, M.-A. Caron, M. B. Kavanagh, Mæ E. Hamilton, Laure Dion, Jeanne Dechamplain, Hedwige Ducasse.

PRIMES AUX MUNICIPALITÉS MÉRITANTES

St-Majorique, $60; L'Assomption-de-N.-D.-de-McNider, $50.; Anse à-Valeau, $40.; Rivière-au-Renard, $35.; St-Luc, $30.

Ci-après la classification des municipalités par ordre de mérite:

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Majorique.....	2	10.	9.	10.	10.	10.	49.	Très bien.	9.5	7.3	16.8	Très bien.
2	St-Jér.-de-Mat. v.	2	10.	10.	9.	9.	10.	48.	"	8.8	6.9	15.7	Bien.
3	Roseville.....	1	7.	8.	10.	10.	10.	45	"	10.0	8.0	18.0	Très bien.
4	St-Yvon.....	1	7.	9.	10.	9.	10.	45.	"	10.	8.	18.	"
5	Ste-A.-des-Mts. v.	1	6.5	9.	10.	8.7	10.	44.2	"	10.	8.5	18.5	"
6	Ruisseau Arbour..	1	10.	9.5	8.	7.	10.	44.5	"	10.	8.	18.	"
7	Cap-des-Rosiers..	5	10.	10.	10.	8.	10.	48.	"	8.8	5.5	14.3	Bien.
8	Mont-Louis.....	2	9.5	9.3	10.	6.5	10.	45.3	"	9.6	7.1	16.7	Très bien.
9	Marsouis.....	1	9.5	8.5	9.	7.	10.	44.	"	10.	8.	18.	"
10	Cherbourg.....	1	7.	8.5	9.4	9.	10.	43.9	"	10.	8.	18.	"
11	Rivière à-Claude..	1	9.	9.5	9.	6.	10.	43.5	"	10.	8.	18.	"
12	St-Paul-des-Cap..	2	8.3	9.	7.6	8.	10.	42.9	"	10.	8.3	18.3	"
13	L'Ass.-de-N.-D.-de-McNider....	9	9.1	9.3	8.	8.	10.	44.4	"	9.2	7.4	16.6	"
14	Grande-Vallée....	2	6.6	8.3	8.	9.	10.	41.9	"	10.	8.8	18.8	"
15	Cap-Chat.....	8	8.2	7.9	10.	8.	10.	44.1	"	9.6	6.6	16.2	"
16	Dalibaire.....	3	9.3	9.	8.4	8.2	10.	44.9	"	9.8	5.5	15.3	Bien.
17	Petite-Vallée.....	1	10.	9.	8.	9.	10.	46.	"	9.	5.	14.	"
18	Riv.-Madeleine...	1	8.5	8.5	7.	10.	10.	44.	"	9.	6.	15.	"
19	Petit-Cap.....	2	7.5	7.	10.	8.5	10.	43.	"	10.	6.	16.	Très bien.
20	Riv.-au-Renard...	5	8.1	8.7	9.	8.	10.	43.8	"	9.2	5.8	15.	Bien.
21	Anse-à-Valeau....	2	8.5	7.2	10.	8.5	10.	44.2	"	8.	6.	14.	"
22	Ste-A.-des-Mts, p.	7	8.3	9.	10.	6.	10.	43.3	"	9.2	5.6	14.8	"
23	Grd Chlorydorme.	1	8.	7.	9.	8.	10.	42.	"	10.	6.	16.	Très bien.
24	Riv.-à-la-Martre..	1	6.	9.	8.	8.5	10.	41.5	"	9.5	7.	16.5	"
25	Anse-au-Griffon..	5	8.3	8.2	8.	8.	10.	42.5	"	9.4	5.8	15.2	Bien.
26	Cap-au-Renard...	1	8.	8.5	9.2	6.	10.	41.7	"	9.5	6.5	16.	Très bien.
27	Petit-Chlorydorme	1	7.	9.	9.	9.	10.	44.	"	8.	5.	13.	Assez bien
28	Anse-du-Gros-Cap aux-Os.....	1	7.	7.	10.	9.	10.	43.	"	9.	5.	14.	Bien.
29	St-Luc-de-Matane	5	7.	7.5	10.	7.	10.	41.5	"	9.	6.1	15.1	"
30	Anse-Pleureuse...	1	9.	8.	6.6	8.	10.	41.6	"	10.	5.	15.	"
31	Grande-Grève....	1	9.	8.5	10.	6.	10.	43.5	"	8.	5.	13.	Assez bien
32	St-Joachim.....	3	8.3	8.2	10.	6.	10.	42.5	"	9.2	4.7	13.9	"
33	Echourie.....	1	9.	8.5	8.	8.5	10.	44.	"	8.	4.	12.	"
34	Ste-Félicité.....	11	7.1	8.	9.	7.	10.	41.1	"	9.2	5.6	14.8	Bien.
35	Petite-Madeleine.	1	7.	9.	7.	8.5	10.	41.5	"	9.	5.	14.	"
36	Gros-Morne.....	1	10.	8.5	6.	7.	10.	41.5	"	9.	5.	14.	"
37	Riv.-à-Lapierre...	2	8.3	9.5	8.	6.	10.	41.8	"	9.3	4.2	13.5	Assez bien
38	Pte-à-la-Frégate..	1	6.	8.	10.	9.	10.	43.	"	8.	4.	12.	"
39	Manche-d'Epée...	1	6.	7.	8.	9.	10.	40.	"	10.	5.	15.	Bien.
40	Cap-aux-Os.....	1	8.	8.	9.	8.	10.	43.	"	8.	4.	12.	Assez bien
41	St-Jér.-de-Mat, p.	9	7.6	7.9	7.6	7.	10.	40.1	"	8.6	5.8	14.4	Bien.
42	St-Ulric.....	9	8.5	8.1	6.	6.	10.	38.6	Bien.....	9.2	6.4	15.6	"
43	Mont-Martre....	1	8.	7.	8.	5.	10.	38.	"	9.	7.	16.	Très bien.
44	St-Léandre.....	4	6.1	7.9	6.5	6.5	10.	37.	"	9.4	5.6	15.	Bien.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

FÉLIX POULIN,
Insp. d'écoles.

M J.-B. PRIMEAU

St-Jérôme, 19 août 1921.

Monsieur le Surintendant

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE

	1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :		
a) Sous contrôle des commissaires	39	.....
b) Sous contrôle des syndics	.....	.....
Total	.....	39
2.—Nombre d'écoles :		
a) Elémentaires	111	.....
b) Modèles	9	.....
c) Académiques	2	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées	9	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées	.....	.....
Total	.....	131
3.—Nombre de titulaires : — Sous contrôle / Indépendants		
a) Instituteurs laïcs — 1 /	1	.....
b) Instituteurs religieux — 44 / 8	52	.....
c) Institutrices laïques — 116 /	116	.....
d) Institutrices religieuses — 35 / 61	96	.....
Total	.....	265
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :	$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires	300	.....
dans les écoles modèles	.....	.....
dans les académies	.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires	500	.....
dans les écoles modèles	489	.....
dans les académies	417	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires	287	.....
dans les écoles modèles	329	.....
dans les académies	.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires	393	.....
dans les écoles modèles	290	.....
dans les académies	.....	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :		
a) Garçons de 5 à 7 ans. 979 — Filles de 5 à 7 ans. 906	1885	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans. 2680 — Filles de 7 à 14 ans. 2895	5575	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans. 683 — Filles de 14 à 16 ans. 631	1314	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans. 491 — Filles de 16 à 18 ans. 495	986	.....
Total	.....	9,760
6.—Nombre d'élèves inscrits :		
a) Dans les écoles élémentaires	4576	.....
b) Dans les écoles modèles	1703	.....
c) Dans les académies	562	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées	1096	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	.....	.....
Total	.....	7,937
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :		
a) Dans les écoles élémentaires	82.92%	.....
b) Dans les écoles modèles	90.13%	.....
c) Dans les académies	89.15%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées	93.52%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées		.....
f) Présence moyenne générale	.....	86.37%
8.—Classification des élèves :		
Dans le cours préparatoire	2245	.....
En première année	1365	.....
En deuxième année	1423	.....
En troisième année	1287	.....
En quatrième année	907	.....
En cinquième année	346	.....
En sixième année	214	.....
En septième année	82	.....
En huitième année	68	.....
Total		7,937

REMARQUES GÉNÉRALES

Les secrétaires s'acquittent de mieux en mieux de leurs fonctions, au sujet des statistiques. J'ai dû écrire à très peu d'entre eux pour avoir des chiffres exacts.

Vous connaissez, M. le Surintendant, le grand rôle que joue dans nos écoles primaires, le journal *L'Enseignement Primaire.* Chaque numéro de cette revue de tout premier ordre devrait être conservé dans chacune de nos écoles. Et le moyen d'obtenir ce résultat désirable, ce serait de faire relier la revue tous les ans. Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi. Je recommande aux commissions scolaires négligentes—et c'est la grande majorité—de faire relier ce journal. Quel moyen prendre pour qu'il le soit ? Suivant moi, le Gouvernement devrait faire faire cet ouvrage lui-même, quitte à retenir sur les octrois que reçoivent les municipalités le coût de cette reliure.

Je sais qu'il y a des objections sérieuses. Par exemple, certains faits doivent être connus immédiatement du personnel enseignant qui ne peut attendre un an pour les connaître. Dans ce cas—et cela n'arrive pas tous les mois—qu'une simple circulaire soit adressée de temps en temps à qui de droit, et le but désiré sera également atteint. A la fin de l'année, chaque municipalité aura pour chacune de ses écoles un beau volume très bien et uniformément relié. De plus, cette reliure étant faite en quantité considérable, coûtera meilleur marché que si les commissions faisaient elles-mêmes relier ces fascicules.

Le nombre des municipalités qui accordent des primes aux institutrices qui donnent le plus de satisfaction augmente annuellement.

Veuillez trouver ci-après, la classification des municipalités par ordre de mérite:

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Lesage	1	10.	9.	9.	9.	10.	47.	Excellent.	8.	8.6	16.6	Très bien.
2	St-Benoît, village	2	10.	10.	9.	6.5	10.	45.5	"	8.	8.5	16.5	"
3	St-Jérome, par	9	9.34	9.	8.	9.	10.	45.34	"	8.	8.45	16.45	"
4	Haut-Pte-Côte	1	9.	9.	7.	9.	10.	44.	"	8.	8.6	16.6	"
5	St-Joseph	4	9.5	8.5	9.	7.	10.	44.	"	8.	7.35	15.35	Bien.
6	St-Janvier, village	1	9.	9.	7.	9.	10.	44.	"	8.	9.	17.	Très bien.
7	Pincourt	1	10.	7.	9.	8.	10.	44.	"	8.	7.	15.	Bien.
8	St-Janvier, par	3	9.	8.3	7.	9.	10.	43.3	"	8.	7.83	15.83	"
9	Côte-des-Lacasse	1	8.	9.	6.	10.	10.	43.	"	8.	9.	17.	Très bien.
10	Ste-Anne des Pl.	9	9.12	8.78	7.	8.	10.	42.9	"	8.	7.23	15.23	"
11	Ste-Thérèse, vill.	3	8.67	8.	6.33	6.7	10.	42.67	"	8.	8.5	16.5	"
12	Ste-Rose, ville	3	10.	10.	4.	8.	10.	42.	"	8.	8.5	16.5	"
13	Montrougeau	1	10.	9.	4.	9.	10.	42.	"	8.	7.6	15.6	Bien.
14	Côte-des-Perron	1	9.	9.	5.	9.	10.	42.	"	8.	8.	16.	Très bien.
15	St-Jérôme, ville	3	8.67	8.67	4.67	9.3	10.	41.31	"	8.	8.3	16.3	"
16	Ste-Sophie	5	7.	7.2	9.	8.	10.	41.2	"	8.	7.76	15.76	Bien.
17	Bas Pte-Côte	1	8.	9.	5.	9.	10.	41.	"	8.	8.2	16.2	Très bien.
18	Mirabel	2	10.	9.	2.	10.	10.	41.	"	8.	8.9	16.9	"
19	St-Janvier (Bas)	1	10.	9.	6.	6.	10.	41.	"	8.	8.16	16.16	"
20	St-Eustache	11	8.19	8.36	6.	7.73	10.	40.28	"	8.	7.86	15.86	Bien.
21	Ste-Scholastique,v	2	9.	9.	5.	7.	10.	40.	Très bien.	8.	9.	17.	Très bien.
22	St-Canut, No 1	1	9.	8.	4.	9.	10.	40.	"	8.	9.2	17.2	"
23	St-Canut, No 2	1	9.	8.	3.	10.	10.	40.	"	8.	8.6	16.6	"
24	St-Joachim	1	10.	8.	2.	10.	10.	40.	"	8.	8.6	16.6	"
25	Terrebonne, ville	2	7.5	9.	5.	8.	10.	39.5	"	8.	8.5	16.5	"
26	Terrebonne, par	3	9.3	9.	3.	8.	10.	39.3	"	8.	7.	15.	Bien.
27	Bas Gde Côte	1	9.	8.	3.	9.	10.	39.	"	8.	8.	16.	Très bien.
28	Canuta	1	9.	8.	4.	8.	10.	39.	"	8.	8.	16.	"
29	St-Jérôme No 4	1	9.	8.	2.	9.	10.	38.	"	8.	8.4	16.4	"
30	Ste-Thérèse, par	9	8.67	8.11	3.	8.	10.	37.78	"	8.	7.89	15.89	Bien.
31	St-Augustin	8	8.5	8.25	3.	8.	10.	37.75	"	8.	6.37	14.37	"
32	St-Benoît, par	6	8.	8.17	4.	7.	10.	37.17	"	8.	7.47	15.47	"
33	St-Hermas	4	8.25	8.25	5.	5.5	10.	37.	"	8.	8.4	16.4	Très bien.
34	Ste-Scholastique,p	6	8.33	7.5	4.	7.	10.	36.83	"	8.	7.77	15.77	Bien.
35	St-Placide	5	8.8	9.	3.	6.	10.	36.8	"	8.	8.48	16.48	Très bien.
36	Ste-Monique	5	8.	8.4	3.	7.4	10.	36.8	"	8.	7.44	15.44	Bien.
37	L'Annonciation	3	8.3	8.	2.	7.4	10.	35.67	"	8.	7.3	15.3	"
38	St-Jacques	1	9.	2.	2.	6.	10.	35.	"	8.	8.4	16.4	Très bien.
39	St-Colomban	2	0.	4.	10.	9.	10.	33.	"	8.	5.	13.	Assez bien

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-B. PRIMEAU,

Insp. d'écoles.

M. A. TANGUAY.

ROXTON FALLS, 30 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district ; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				18	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	18
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				137	.....
b) Modèles				5	.....
c) Académiques				1	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				5	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				4	.....
Total				.....	152
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	.....	1		1	.....
b) Instituteurs religieux	7	10		17	.....
c) Institutrices laïques	147	1		148	.....
d) Institutrices religieuses	22	32		54	.....
Total				.....	220
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				400.00	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				400.00	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				227.30	.....
dans les écoles modèles				335.00	.....
dans les académies				.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				250.00	.....
dans les écoles modèles				229.60	.....
dans les académies				.....	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	687	Filles de 5 à 7 ans.	689	1376	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2295	Filles de 7 à 14 ans.	2169	4464	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	555	Filles de 14 à 16 ans.	515	1070	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	444	Filles de 16 à 18 ans.	472	916	.....
Total				.....	7,826
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				4161	.....
b) Dans les écoles modèles				544	.....
c) Dans les académies				146	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				689	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				124	.....
Total				.....	5,664
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				80. %	.....
b) Dans les écoles modèles				83. %	.....
c) Dans les académies				92.44 %	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				90.27 %	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				80.64 %	.....
f) Présence moyenne générale				.....	81.88 %
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				881	.....
En première année				1183	.....
En deuxième année				1549	.....
En troisième année				1131	.....
En quatrième année				562	.....
En cinquième année				174	.....
En sixième année				102	.....
En septième année				52	.....
En huitième année				30	.....
Total				.....	5,664

REMARQUES GÉNÉRALES

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant:

1o le sommaire statistique de mon district;

2o les remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique;

3o la classification des municipalités par ordre de mérite;

4o la liste des gratifications aux institutrices les plus méritantes et les noms des municipalités qui ont mérité la prime d'encouragement.

Mon district comprend dix-huit (18) municipalités scolaires, dont 16 dans le comté de Beauce, deux dans celui de Dorchester.

Je compte cent cinquante-deux institutions de tous genres, dont cent quarante-trois sous contrôle, ces dernières ainsi réparties, savoir: 137 écoles élémentaires, cinq écoles modèles et une école académique.

Le séminaire des Vocations tardives, où cent élèves ont été inscrits pendant la présente année, n'est pas inclus dans le nombre total des institutions.

Le nombre des élèves qui ont fréquenté ces différentes institutions est de 5664, avec une présence moyenne générale de 81.88%, soit 4.60% de plus que celle de l'an dernier: résultat que je trouve bien satisfaisant.

92 classes ont changé de titulaires pendant ou au commencement de l'année; parmi ces dernières quinze n'étaient pas diplômées.

Si les commissaires d'écoles ne se montrent pas plus généreux à l'avenir, ces changements deviendront de plus en plus fréquents, car nos bonnes institutrices quitteront l'enseignement pour prendre une autre carrière plus payante et moins remplie de responsabilité.

Le résultat de l'année a suivi la marche des salaires (à la baisse), c-à-d. un peu moins satisfaisant, en général, que celui obtenu l'an dernier.

MM. les commissaires éprouvent, me disent-ils, beaucoup de difficultés à engager leurs institutrices avant la fin d'août, voire même en septembre. Il n'en serait pas ainsi, si on augmentait les salaires au lieu de les diminuer.

Le système de ventilation laisse encore à désirer dans beaucoup de classes, malgré les recommandations faites à ce sujet.

Trois maisons ont été construites pour l'ouverture des classes en septembre dernier: deux à St-Ephrem et une à St-Joseph paroisse. Ces maisons sont très convenables et offrent tout le confort désirable aux titulaires et à leurs élèves.

Les difficultés qui existaient depuis plusieurs années dans la municipalité du Sacré-Cœur de Jésus, relativement à la construction d'une ou de deux écoles, sont du domaine du passé. Une seule maison, qui est en voie de construction, sera terminée pour l'ouverture des classes.

Permettez-moi d'offrir mes plus sincères remerciements à l'honorable Secrétaire provincial qui a bien voulu améliorer la position des inspecteurs, en haussant leur salaire d'une manière très appréciable: ce qui leur permettra de faire honneur à leur position. Sincères remerciements aussi à vous, M. le Surintendant, et à notre digne Inspecteur général pour le bon travail fait pour le succès de notre cause.

Je termine, M. le Surintendant, avec l'espoir que ces quelques remarques et les bulletins d'inspection transmis pendant ma seconde visite, suffiront pour vous mettre au courant du fonctionnement de la loi d'éducation dans mon district d'inspection.

Les municipalités scolaires qui ont mérité la prime d'encouragement sont les suivantes:

1. Saint-Ephrem (paroisse), construction d'écoles.
2. Saint-Joseph (paroisse), construction d'une école.
3. Enfant-Jésus, salaire un peu raisonnable alloué.
4. Saint-Maxime de Scott, salaire un peu raisonnable alloué.
5. Saint-Ephrem (village), salaire un peu raisonnable alloué.

Veuillez trouver ci-après la classification des municipalités scolaires par ordre de mérite :

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Joseph, village.	5	9.	9.	8.5	8.5	10.	45.	Très bien.	9.	6.7	15.7	Très bien.
2	Ste-Marie, village	4	9.	9.	8.	8.5	10.	44.5	"	8.	5.	13.	Bien.
3	Enfant-Jésus.....	5	7.	9.	8.	8.	10.	42.	"	8.7	6.6	15.3	Très bien.
4	St-Ephrem, villag	3	9.	9.	7.	7.	10.	42.	"	9.	6.	15.	"
5	St-Joseph, par....	12	8.3	8.8	7.	7.	10.	41.1	"	8.8	5.9	14.7	Bien.
6	St-Ephrem, par...	17	8.3	8.3	8.	8.1	10.	42.7	"	8.4	5.4	13.8	"
7	St-Pre-de-Brough	10	8.1	8.5	7.	7.	10.	40.6	"	8.8	6.3	15.1	Très bien.
8	Saints-Anges.....	5	7.4	8.	7.	7.	10.	39.4	Bien.....	9.	6.5	15.5	"
9	St-Jules.....	5	7.6	8.8	7.	7.	10.	40.4	Très bien.	8.7	5.8	14.5	Bien.
10	Saint-Bernard....	10	7.6	7.4	7.1	7.2	10.	39.3	Bien.....	8.8	5.9	14.7	"
11	St-Elzéar.....	10	7.6	6.9	7.	7.	10.	38.5	" ...	8.8	6.4	15.2	Très bien.
12	St-Frédéric.....	10	6.7	7.8	7.	7.	10.	38.5	"	8.7	6.	14.7	Bien.
13	St-Victor.....	17	7.2	7.4	7.	7.	10.	38.6	"	8.5	5.8	14.3	"
14	St-Sévérin.....	6	6.8	7.5	7.	7.	10.	38.3	"	8.6	5.9	14.5	"
15	St-Max-de-Scott..	6	5.4	7.2	8.	8.	10.	38.6	"	8.4	5.6	14.	"
16	Sac.-C.-de-Jés., p.	12	7.	8.4	6.	6.	10.	37.4	"	8.6	5.6	14.2	"
17	Ste-Marie, par....	11	7.6	7.2	6.	6.	10.	36.8	"	8.9	5.8	14.7	"
18	S.-C.-de-Jés., vill..	4	3.2	7.2	7.	7.	10.	34.4	Assez bien	9.	6.5	15.5	Très bien.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. TANGUAY, *Insp. d'écoles.*

M. L.-A. THÉRIAULT

HAVRE-AUX-MAISONS, 21 août 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection : II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district : III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				4	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	4
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				23	.....
b) Modèles				.....	.....
c) Académiques				1	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				1	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
Total				.....	25
3.—Nombre de titulaires :	Sous controle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	.....	1		1	.....
b) Instituteurs religieux	.....	2		2	.....
c) Institutrices laïques	25	.....		25	.....
d) Institutrices religieuses	.....	3		3	.....
Total				.....	31
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				200.00	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				.....	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				242.22	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				.....	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	184	Filles de 5 à 7 ans.	125	309	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	615	Filles de 7 à 14 ans.	618	1233	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	120	Filles de 14 à 16 ans.	111	231	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	67	Filles de 16 à 18 ans.	97	164	.....
Total				.....	1,937
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				1390	.....
b) Dans les écoles modèles				.....	.....
c) Dans les académies				54	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				52	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
Total				.....	1,496
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				63. %	.....
b) Dans les écoles modèles				.....	.....
c) Dans les académies				89. %	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				94. %	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
f) Présence moyenne générale				.....	65. %
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				364	.....
En première année				313	.....
En deuxième année				300	.....
En troisième année				267	.....
En quatrième année				192	.....
En cinquième année				22	.....
En sixième année				14	.....
En septième année				9	.....
En huitième année				15	.....
Total				.....	1,496

REMARQUES GÉNÉRALES

Du sommaire statistique qui précède il ressort:

Que l'inscription aux écoles a quelque peu augmenté depuis l'année dernière, bien que le nombre d'enfants d'âge scolaire ait diminué;

Que la présence moyenne dans les écoles élémentaires a baissé de 3% et la présence moyenne générale de 2%;

Que le pourcentage de l'inscription relativement au recensement est comme suit:

69% pour les enfants de 5 à 7 ans; 89% pour ceux de 7 à 14 ans; de 53% pour ceux de 14 à 16 ans; de 26% pour ceux de 16 à 18 ans, et de 77% pour toutes les catégories d'âge;

Que la moyenne des traitements des institutrices a augmenté de $40., et, ce, malgré les temps difficiles que traverse actuellement la population des Iles;

Que le nombre d'écoles en activité et des titulaires est le même que l'année dernière.

Toutes les institutrices de mon district ont assisté à la conférence de l'automne dernier, et les remarques que j'ai faites au cours de cette conférence semblent avoir produit de bons résultats; aussi, suis-je heureux de déclarer que les progrès ont été bien satisfaisants dans la plupart des écoles.—Le programme d'études a été bien suivi et les institutrices, à quelques exceptions près, ont montré beaucoup de zèle et de dévouement

—Les secrétaires-trésoriers ont montré beaucoup plus de bonne volonté que l'année dernière, en me transmettant à temps leur rapport annuel. Quelques-uns de ces rapports, il est vrai, ont dû, après vérification, être corrigés, mais en somme, j'ai lieu d'être satisfait.

—Les commissaires d'écoles, malgré mes recommandations, se contentent encore généralement d'une seule visite aux écoles pendant l'année.

J'espère que l'an prochain, je pourrai les féliciter de s'être mieux conformés au paragraphe 8 de l'article 2709 du *Code scolaire.*

—Je vous ai déjà transmis la liste des institutrices qui ont droit à la prime pour succès dans l'enseignement.

—Je vous prie d'accorder la prime d'encouragement à la municipalité de l'Étang-du-Nord.

—Je vous recommande tout spécialement la municipalité de l'Ile Coffin, comme étant très pauvre.

Classification des municipalités par ordre de mérite:

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Hâvre-aux-Maisons	5	8.8	9.1	8.	9.	10.	44.9	Excellent.	8.	8.	16.	Très bien.
2	Ile-Coffin.....	1	7.	8.	9.	8.5	10.	42.5	"	8.	8.	16.	"
3	Havre-Aubert....	8	7.6	7.	8.5	8.3	10.	41.8	"	8.	8.	16.	"
4	Étang-du-Nord...	9	7.7	7.	8.5	8.	10.	41.7	"	7.9	7.9	15.8	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L.-A. THÉRIAULT,

Insp. d'écoles.

M. HÉGÉSIPPE TREMBLAY

SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRE, 18 juillet 1922

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district ; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				26	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	26
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				79	.....
b) Modèles				16	.....
c) Académiques				.....	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				6	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				1	.....
Total				.....	102
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	1	.....		1	.....
b) Instituteurs religieux	.....	.....		.....	.....
c) Institutrices laïques	111	7		118	.....
d) Institutrices religieuses	15	.....		15	.....
Total				.....	134
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :					
a) Instituteurs laïcs :	dans les écoles élémentaires			.....	.....
	dans les écoles modèles			$1,200 00	.....
	dans les académies			.....	.....
b) Instituteurs religieux	dans les écoles élémentaires			.....	.....
	dans les écoles modèles			.....	.....
	dans les académies			.....	.....
c) Institutrices laïques :	dans les écoles élémentaires			$266.00	.....
	dans les écoles modèles			325.89	
	dans les académies			.....	.....
d) Institutrices religieuses	dans les écoles élémentaires			.....	.....
	dans es écolet modèles			330.62	.....
	dans ies cadémies			.....	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	550	Filles de 5 à 7 ans.	535	1,085	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	1,685	Filles de 7 à 14 ans.	1,676	3,361	.....
c) Garç ns de 14 à 16 ans.	432	Filles de 14 à 16 ans.	395	827	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	306	Fillet de 16 à 18 ans.	253	559	.....
Total				.....	5,832
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				2,098	.....
b) Dans les écoles modèles				2,031	.....
c) Dans les académies				.....	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				119	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				10	.....
Total				.....	4,258
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a Dans les écoles élémentaires				75.91%	.....
b) Dans les écoles modèles				78.68%	.....
c) Dans les académies				.....	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				73.94%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				80.00%	.....
f) Présence moyenne générale				.....	77.10%
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				719	.....
En première année				908	.....
En deuxième année				907	.....
En troisième année				898	.....
En quatrième année				537	.....
En cinquième année				230	.....
En sixième année				59	.....
En septième année				.....	.....
En huitième année				.....	.....
Total				.....	4,258

REMARQUES GÉNÉRALES

Je suis heureux de remercier, de tout cœur, le Gouvernement de l'honneur qu'il m'a fait en me confiant le district Chicoutimi-Saguenay. Malgré les difficultés de transport qu'on y rencontre, je suis content de me dévouer à la belle cause de l'éducation, dans un pays où les commissions scolaires, en général, font de réels sacrifices pour le maintient de leurs écoles. La crise actuelle se fait surtout sentir dans cette région dont la principale ressource était le commerce du bois.

Aussi, je me fais un devoir de recommander toutes mes écoles à la générosité du Gouvernement.

Messieurs les curés s'intéressent beaucoup aux écoles de leur paroisse.

La plupart des commissaires sont dévoués: en particulier, ceux du comté du Saguenay.

Plusieurs points de l'administration étaient négligés, mais avant un an, grâce à la bonne volonté de MM. les secrétaires, tout sera parfait. Vu le manque de communications et l'éloignement, on doit engager un bon nombre d'institutrices non diplômées. Tout de même, il y a eu négligence sous ce rapport. Les commissaires m'ont tous promis de faire leur possible pour y remédier.

On remarque plusieurs défauts, en beaucoup d'endroits, dans la construction des écoles et dans leur aménagement. Le mobilier est bien pauvre en général. J'ai la conviction, qu'avant longtemps, ces défauts disparaîtront avec la générosité des intéressés et la bonne direction des commissions scolaires.

Déjà, on bâtit plusieurs écoles neuves, pour septembre et, ce dans des centres peu favorisés, à la place de vieilles maisons plus ou moins confortables.

La fréquentation scolaire est bonne, quoique plusieurs familles de chaque paroisse passent quatre ou cinq mois de l'année dans les forêts, avec tous les enfants.

Les municipalités suivantes ont mérité une prime:

Mille-Vaches	$ 60.00
Sainte-Anne, village	50.00
Grande-Baie, village	40.00
Rivière Ste-Marguerite	35.00
Bergeronnes	30.00

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 60 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Port-Alfred.....	1	10.	10.	5.	8.	8.	41.	Excellent.	8.5	8.5	17.	Excellent.
2	Mille-Vaches	1	7.	6.7	10.	9.	8.	40.7	"	9.	8.0	17.	"
3	Ste-Anne, village.	2	8.6	8.8	7.5	7.3	8.	40.2	"	6.6	7.0	13.6	Très bien.
4	Tadoussac.....	3	7.4	7.5	8.0	7.6	8.	38.5	Très bien.	7.1	6.6	13.7	"
5	Escoumains	2	7.2	7.9	7.7	7.5	7.5	37.8	"	7.7	7.4	15.1	"
6	Gde-Baie, village.	3	7.5	7.2	8.5	7.3	7.0	37.5	"	7.6	7.3	14.9	"
7	Bagotville, village	2	6.5	7.2	8.0	7.5	8.2	37.4	"	7.7	8.2	15.9	"
8	Sault-au-Mouton, (Baie des Bacons)	1	7.5	6.5	8.0	7.0	8.0	37.0	"	7.8	7.7	15.5	"
9	Bergeronnes.....	6	6.7	6.9	7.5	7.6	8.0	36.7	"	7.5	7.5	15.	"
10	Riv. Ste-Marguer.	6	7.1	6.6	7.5	7.5	8.0	36.7	"	6.8	6.8	13.6	"
11	Harvey (St-Fulg.)	7	6.7	6.9	8.0	7.2	7.3	36.1	"	7.3	8.3	15.6	"
12	Riv-.à-l'Eperlan..	1	6.4	6.6	7.0	8.0	8.0	36.	"	Non visitée			
13	Pte-à-Boisvert...	1	6.0	5.5	9.0	7.5	8.0	36.	"	7.0	7.0	14.	"
14	Slt-au-Mout, vill.	1	7.0	6.5	6.5	8.0	8.0	36.	"	7.8	7.5	15.3	"
15	Portneuf.....	2	6.5	6.7	7.0	7.7	8.0	35.9	"	7.2	7.9	15.1	"
16	Bagotville, par...	7	6.5	7.1	7.4	7.5	7.0	35.5	"	6.6	7.0	13.6	"
17	Petit-Saguenay ..	3	7.5	7.1	7.0	6.6	7.0	35.2	"	6.7	6.9	13.6	"
18	St-Ambroise.....	7	6.4	7.6	6.0	7.6	7.3	34.9	"	6.6	6.8	13.4	"
19	Gde-Baie, par....	7	6.1	6.6	7.0	7.5	7.4	34.6	"	6.7	7.1	13.8	"
20	Anse St-Jean.....	4	7.2	6.8	6.5	6.5	7.0	34.0	"	7.1	7.2	14.3	"
21	St-Honoré.....	6	6.8	7.2	6.0	6.7	7.0	33.7	"	6.7	7.4	14.1	"
22	St-Félix-d'Otis...	2	6.0	6.0	8.0	6.7	7.0	33.7	"	6.7	6.8	13.5	"
23	St-Charles.....	5	5.5	7.2	5.0	8.5	7.5	33.7	"	7.3	6.8	14.1	"
24	Ste-Anne, par....	13	6.5	6.8	6.0	7.3	7.0	33.6	"	6.5	6.8	13.3	"
25	Ferland.....	1	7.0	6.8	6.0	6.5	6.8	33.1	"	6.0	6.5	12.5	"
26	Riv.-aux-Canards	1	6.7	7.0	5.3	7.0	7.0	33.0	"	7.0	7.4	14.4	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

HÉGÉSIPPE TREMBLAY,

Insp. d'écoles.

M. J.-M. TURCOTTE.

SAINTE-FAMILLE, I. O., 27 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				29	.....
b) Sous contrôle des syndics				2	.....
Total				.....	31
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				134	.....
b) Modèles				14	.....
c) Académiques				4	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				4	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
Total				.....	156
3—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	.....	.....		.....	.....
b) Instituteurs religieux	17	.....		17	.....
c) Institutrices laïques	141	.....		141	.....
d) Institutrices religieuses	40	22		62	.....
Total				.....	220
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				.....	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				498.08	.....
dans les écoles modèles				525.00	.....
dans les académies				525.00	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				260.14	.....
dans les écoles modèles				310.00	.....
dans les académies				.....	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				289.07	.....
dans les écoles modèles				307.14	.....
dans les académies				307.14	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	806	Filles de 5 à 7 ans.	841	1647	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2481	Filles de 7 à 14 ans.	2329	4810	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	600	Filles de 14 à 16 ans.	681	1281	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	458	Filles de 16 à 18 ans.	477	935	.....
Total				.....	8,673
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				4305	.....
b) Dans les écoles modèles				1110	.....
c) Dans les académies				726	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				496	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées					.....
Total				.....	6,637
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				79.61%	.....
b) Dans les écoles modèles				83.79%	.....
c) Dans les académies				79.34%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				95.77%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
f) Présence moyenne générale				.....	81.18%
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				38	.....
En première année				2683	.....
En deuxième année				1505	.....
En troisième année				1155	.....
En quatrième année				754	.....
En cinquième année				315	.....
En sixième année				139	.....
En septième année				37	.....
En huitième année				11	.....
Total				.....	6,637

REMARQUES GÉNÉRALES

Cette année encore on a érigé une nouvelle municipalité dans la partie de Compton se trouvant dans mon district: Notre-Dame-de-la-Paix, c'est son nom, comprend un coin de Newport, de Eaton et de Clifton. Elle tient une école dans *le village* de Sawyerville et donne un traitement de $500, afin de s'assurer les services d'une institutrice bilingue et d'ôter à certains parents, qui croient que l'étude de la langue seconde doit passer avant celles de la langue maternelle et de la religion, tout motif d'envoyer leurs enfants à une école non catholique.

Wotton a ouvert une nouvelle école dans le 16ème rang, où le nombre des enfants était devenu trop grand pour une seule classe, et Ham-Sud en a ouvert une 2ème dans l'arrondissement du village, afin de favoriser une vingtaine d'enfants qui avaient environ trois milles à faire pour se rendre au village.

La moyenne des traitements a varié comme suit:

	Aug.	Dim.
Instituteurs religieux, écoles élémentaires	$23.08	
Instituteurs religieux, écoles modèles et académies	41.67	
Institutrices laïques, écoles élémentaires		$0.32
Institutrices laïques, écoles modèles	10.00	
Institutrices religieuses, écoles élémentaires	38.21	
Institutrices religieuses, écoles modèle et académique	7.14	

Au cours de l'hiver, quelques maladies contagieuses ont fait perdre beaucoup de temps dans certaines écoles. Néanmoins, la présence moyenne générale a été de 81.18 p. c., celle des écoles élémentaires de 79.61 p. c. et celle des institutions indépendantes de 95.77 p. c.

L'augmentation de la présence moyenne générale a été de 3.42 p. c.

La municipalité ayant la meilleure présence moyenne est Beaulac (92.5 p. c.), qui est suivi de près par Notre-Dame-de-la-Paix (92 p. c.).

Les autres municipalités ayant décroché au moins 80 p. c. se classent dans l'ordre suivant:

St-Camille	87.6
Ham-Sud-Ouest	85.9
Garthby	84.8
Disraëli (village)	84.6
Wotton	83.9
St-Désiré-du-Lac-Noir	83.7
Newport (diss.)	83.3

St-Adolphe-de-Marbleton	83.2
Ham-Nord	82.4
Lac Weedon	82.4
Clifton	81.7
Martinville (village)	81.4
Wolfestown (St-Julien)	80.8
Fontainebleau	80.4
St-Fortunat	80.0

La classe intermédiaire de l'école des Frères de Disraëli (village) avait, lors de ma deuxième visite, une présence moyenne de 97.7 p. c.

Les enfants de 7 à 14 ans sont au nombre de 4810 dont 4673 ou 96.13 p. c. sont inscrits dans les écoles primaires.

Par votre lettre No 4184-22 vous m'informez que le traitement maximum des inspecteurs à été porté à $2000. C'est alors une augmentation de $400 pour celui qui est en fonction depuis 10 ans ou plus.

Deux mille piastres! Que de chemin parcouru depuis le temps où j'entrais dans la carrière à $750 par année, sans indemnité de voyage!

En tenant compte du point de départ et des bonnes dispositions de nos gouvernants actuels, j'entrevois le jour où notre traitement atteignant, et même dépassant celui de notre subalterne l'instituteur, augmentera notre prestige et partant l'efficacité de notre travail, et je prie le Gouvernement d'agréer l'expression de ma vive reconnaissance pour cet acte de sage administration dont je suis l'un des heureux bénéficiaires.

En retour de cette faveur, puis-je vous annoncer que, dans l'exécution de mes fonctions, mon dévouement redoublera? Non, car je puis déclarer avec fierté qu'il ne peut être augmenté: depuis que je suis au service de l'État, j'ai toujours fait mon possible sans proportionner mes efforts au chiffre de mon traitement, et, si j'en crois le témoignage de personnes désintéressées et qui savent voir, j'aurais fait quelque bien.

Ce rajustement de traitement augmentera certainement l'influence de l'inspecteur et lui permettra de travailler avec plus de contentement et de succès.

Liste des institutrices auxquelles les gratifications ont été décernées:

Mlles Flore Prince, Philomène Larivière, Mme Adelvina Gagné-Lemay, Mlles Antoinette Lemay, Alvine Fouquet, Hedwidge Raymond, Adrienne Deslauriers, Marguerite Deslauriers, Alice Durand, Irène Coulombe, Julie Fontaine, Bathilde Parent, Alice Pomerleau, Alma Parent, Adèle Mathieu, Bernadette O'Bready, Edna Duplin, Claire Gagné, Azilda Richer.

Les municipalités qui ont reçu les primes d'encouragement sont:

St-Jacques	$60.00
Clifton	50.00
Ham-Sud-Ouest	40.00
Weedon-Centre	35.00
Weedon	30.00

Classification des municipalités par ordre de mérite:

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Camille	8	8.8	9.7	10.	8.7	10.	47.2	Excellent.	10.	7.8	17.8	Très bien.
2	D'Israëli, village	4	9.3	10.	10.	5.6	10.	45.9	"	10.	8.5	18.5	Excellent.
3	Martinville, vill.	1	9.5	10.	10.	6.5	10.	46.0	"	10.	8.1	18.1	"
4	Weedon-Centre	1	8.9	9.5	10.	5.5	10.	43.9	Très bien.	10.	8.8	18.8	"
5	Beaulac	1	10.	10.	10.	3.	10.	43.	"	10.	8.4	18.4	"
6	St-Dés.-du-Lac-N	5	9.5	9.8	6.	6.8	10.	42.1	"	10.	8.3	18.3	"
7	Stratford, (St-Gab	5	8.5	9.2	10.	5.6	10.	43.3	"	10.	6.6	16.6	Très bien.
8	Lac-Weedon	3	9.6	9.5	7.3	6.5	10.	42.9	"	10.	7.	17.	"
9	N.-D.-du-Rosaire	1	9.2	9.	5.3	10.	10.	43.5	"	10.	6.4	16.4	"
10	St-Jacques	5	10.	9.6	8.	4.7	10.	42.3	"	10.	6.2	16.2	"
11	East-Angus	3	10.	10.	4.6	6.3	10.	40.9	"	10.	7.5	17.5	"
12	Wotton	15	8.8	8.9	8.	5.1	10.	40.8	"	10.	7.1	17.1	"
13	Newport, (diss)	1	8.3	9.5	3.3	10.	10.	41.1	"	10.	6.7	16.7	"
14	St-Ls-de-Westbu	2	8.8	8.5	4.7	8.1	10.	40.1	"	10.	7.3	17.3	"
15	St-Ad.-de-Marble	1	9.6	10.	6.3	3.2	10.	39.1	Bien.	10.	8.2	18.2	Excellent.
16	St-Ad.-de-Dudsw.	8	8.6	9.4	8.	4.5	10.	40.5	Très bien.	10.	6.7	16.7	Très bien.
17	St-Joseph-de-Coler	2	8.1	9.	6.8	6.5	10.	40.4	"	10.	6.7	16.7	"
18	Eaton, diss.	5	8.9	9.4	6.	6.2	10.	40.5	"	10.	6.5	16.5	"
19	Ham-Sud-Ouest	6	9.4	8.9	8.3	3.5	10.	40.1	"	10.	7.	17.	"
20	Garthby	3	9.1	9.2	6.6	4.5	10.	39.4	Bien.	10.	7.1	17.1	"
21	N.-D.-de-la-Paix	3	9.6	9.4	5.	5.6	10.	39.6	"	10.	7.	17.	"
22	Weedon	6	9.4	9.1	6.7	4.7	10.	39.9	"	10.	5.7	15.7	Bien.
23	Clifton	7	7.7	9.	6.	6.3	10.	39.0	"	10.	6.4	16.4	Très bien.
24	Fontainebleau	3	9.8	9.4	5.3	4.8	10.	39.3	"	10.	6.	16.	"
25	St-Fortunat	7	9.1	10.	4.3	5.5	10.	38.9	"	10.	6.4	16.4	"
26	Disraëli, par.	6	9.1	8.3	6.6	4.5	10.	38.5	"	10.	6.7	16.7	"
27	St-Julien(Wolfest)	9	8.3	9.5	6.6	4.4	10.	38.8	"	10.	6.3	16.3	"
28	Ham-Sud	6	8.4	8.8	5.3	5.5	10.	38.0	"	10.	6.5	16.5	"
29	Ham-Nord	11	9.1	9.6	5	3.6	10.	37.3	"	10.	6.3	16.3	"
30	N.-D.-de-Ham	4	8.5	8.4	6.	4.	10.	36.9	"	9.9	6.5	16.4	"
31	Martinville, par.	4	8.1	8.1	5.	4.5	10.	36.2	"	10.	6.4	16.4	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-M. TURCOTTE,

Insp. d'école.

M. G.-S. VIEN.

LAUZON-OUEST, 24 juin 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				14	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	14
2.—Nombre d'écoles :					.....
a) Elémentaires				47	.....
b) Modèles				14	.....
c) Académiques				17	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				10	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				11	.....
Total				.....	99
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	43	5		48	.....
b) Instituteurs religieux	132	11		143	.....
c) Institutrices laïques	117	21		138	.....
d) Institutrices religieuses	257	129		386	.....
Total				.....	715
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs :	dans les écoles élémentaires			1066.66	.....
	dans les écoles modèles			1127.77	.....
	dans les académies			1167.85	.....
b) Instituteurs religieux :	dans les écoles élémentaires			521.35	.....
	dans les écoles modèles			478.75	.....
	dans les académies			527.33	.....
c) Institutrices laïques :	dans les écoles élémentaires			406.04	.....
	dans les écoles modèles			462.14	.....
	dans les académies			444.73	.....
d) Institutrices religieuses :	dans les écoles élémentaires			321.69	.....
	dans les écoles modèles			248.37	.....
	dans les académies			248.94	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	2410	Filles de 5 à 7 ans.	2352	4,762	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	5852	Filles de 7 à 14 ans.	6052	11,904	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	1418	Filles de 14 à 16 ans.	1651	3,069	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	1359	Filles de 16 à 18 ans.	1367	2,726	.....
Total				.....	22,461 (1)
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				6195	.....
b) Dans les écoles modèles				3055	.....
c) Dans les académies				8732	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				2918	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				1642	.....
Total				.....	22,542
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				86.%	.....
b) Dans les écoles modèles				86.%	.....
c) Dans les académies				88.%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				84.%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				90.%	.....
f) Présence moyenne générale				.....	87.%
8.—Classification des élèves :					
Dans le cours préparatoire				4231	.....
En première année				4751	.....
En deuxième année				4146	.....
En troisième année				3956	.....
En quatrième année				2391	.....
En cinquième année				1585	.....
En sixième année				843	.....
En septième année				423	.....
En huitième année				216	.....
Total				.....	22,542

(1) Le recensement pour Québec est de 1920-21 : voilà pourquoi l'inscription de 1921-22 dépasse le recensement de l'année précédente.

REMARQUES GÉNÉRALES

En comparant le nombre des élèves inscrits, dans les écoles de Québec, pour les années 1920-1921 et 1921-1922, je trouve une assez forte augmentation.

En 1921-1922, 15,983 inscrits dans les écoles sous contrôle; en 1920-1921, il y en avait 15,432, soit une augmentation de 551.

Lévis avait, en 1921: 2,018; en 1922; 2,000, soit une diminution de 18.

J'attribue cela au fait que plusieurs familles n'ayant plus d'ouvrage, du côté sud, ont dû quitter pour d'autres lieux.

Les statistiques de l'Isle d'Orléans vous seront fournies par M. l'inspecteur A.-M. Filteau, que vous m'avez permis d'autoriser à faire la visite des écoles qu'elle contient.

Je regrette, M. le Surintendant, de ne pouvoir inclure, dans ce rapport, les écoles suivantes: Bart School, Wallace College et Institut Thomas.

J'ai envoyé des blancs aux directeurs de ces écoles, mais je n'ai pas eu l'honneur d'une réponse.

A part ces écoles et celles de l'Isle, le nombre total des élèves inscrits, tant dans les écoles sous contrôle que dans les indépendantes, est de 22,542, avec une présence moyenne générale de 87%. L'an dernier, la présence moyenne générale était de 84 pour cent.

Je me plais à rendre un bon témoignage au zèle de la plupart des titulaires au cours de la présente année. A peu d'exceptions près, le personnel enseignant a voulu le succès.

Quelqu'un a dit: "Pour réussir, il faut vouloir avec intensité", et c'est ce que l'on a fait dans la plupart des cas.

Au cours de l'année, j'ai fait une conférence à la suite de la première visite. J'ai insisté sur deux points principaux: 1o sur ce que l'on entend par discipline-extérieure et intérieure, et comment l'exercer; 2o sur la préparation des classes, et, comme corollaire, sur la grande responsabilité des tutilaires des écoles. A ma seconde visite, il m'a semblé que plusieurs avaient tenu compte de mes observations.

Les traitements ont peu varié au cours de la présente année.

Cependant, la commission scolaire de Québec a fait de généreux efforts, en fixant le maximum du traitement des maîtres laïcs à $1,500.00, et en accordant, quelquefois, des gratifications fort appréciables; j'ose espérer qu'elle s'occupera à l'avenir des institutrices laïques qui, avec

un traitement de 4 à 5 cents piastres, ayant souvent à payer une pension de 20 à 25 piastres par mois, peuvent difficilement faire quelque réserve pour les mauvais jours et la vieillesse.

La ville de Lévis est aussi entrée dans la bonne voie, en portant le traitement de ses institutrices à $400.00, avec l'idée bien arrêtée d'aller, quand cela sera possible, jusqu'à $600.00.

Je félicite ces deux municipalités, qui reconnaissent le mérite de serviteurs modèles et d'une réelle valeur.

En somme M. le Surintendant, je crois que l'année qui vient de finir peut être comptée dans la bonne moyenne, et j'ai lieu d'espérer que les progrès iront en augmentant, au fur et à mesure que nous nous éloignerons de l'année terrible de la grippe, dont nous ressentons encore les mauvais effets.

GRATIFICATIONS AUX INSTITUTEURS ET AUX INSTITUTRICES

Les titulaires dont les noms suivent ont mérité une gratification:

Mlle Ang. Guay, M. J.-E. Jolin, M. J. Guimont, M. L. Faguy, Mlle M.-A. Desaulniers, Melle M. Derouin, Melle Abella Latulippe, M. J.-E. Picard, Melle Berthe Rémillard, et Melle Hél. Laflamme.

Je regrette de ne pouvoir en donner à plusieurs autres qui en méritent aussi.

PRIMES AUX MUNICIPALITÉS

Elles sont comme suit:

Village de Lauzon	$60.00
Bienville	50.00
Ville de Lévis	40.00
Saint-Joseph-de-Lévis	35.00

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité						Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école			Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.		Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	
1	Bienville.....	1	10.	10.	10.	10.	10.	50.	Excellent.	10.	10.	20.	Excellent.
2	Cité de Québec...	62	9.	10.	10.	10.	10.	49.	"	10.	10.	20.	"
3	Par.N.-D.-de-Lév.	1	9.	10.	9.	10.	10.	48.	"	10.	10.	20.	"
4	Ville de Lévis.....	5	9.	9.	10.	10.	10.	48.	"	10.	10.	20.	"
5	Village Lauzon...	4	9.	10.	10.	9.	10.	48.	"	10.	10.	20.	"
6	Sorosto.....	1	9.	9.	9.	10.	10.	47.	"	9.	9.	18.	Très bien.
7	St-Joseph, Lévis..	2	6.	8.	7.	9.	9.	39.	Très bien.	8.	7.	15.	Bien.
8	Partie Est, Lauzon	3	3.	5.	8.	8.	8.	32.	Bien.....	8.	7.	15.	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

G.-S. VIEN,

Insp. d'écoles.

M. THOMAS WARREN.

SAINT-FRANÇOIS, 24 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—*Nombre des municipalités scolaires* :					
a) Sous contrôle des commissaires				25	.....
b) Sous contrôle des syndics				.....	.....
Total				.....	25
2.—*Nombre d'écoles* :					
a) Elémentaires				149	.....
b) Modèles				10	.....
c) Académiques				3	.....
d) d'Institutions indépendantes subventionnées				7	.....
e) d'Institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
Total				.....	169
3.—*Nombre de titulaires* :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	1	.....		1	.....
b) Instituteurs religieux	19	33		52	.....
c) Institutrices laïques	151	.....		151	.....
d) Institutrices religieuses	21	57		78	.....
Total				.....	282
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle* :				$	
a) Instituteurs laïcs : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				1200.00	.....
b) Instituteurs religieux : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				.....	.....
dans les académies				321.67	.....
c) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				227.00	.....
dans les écoles modèles				257.00	.....
dans les académies				408.33	.....
d) Institutrices religieuses : dans les écoles élémentaires				.....	.....
dans les écoles modèles				267.50	.....
dans les académies				.....	.....
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire* (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers) :					
a) Garçons de 5 à 7 ans	876	Filles de 5 à 7 ans.	907	1786	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	2716	Filles de 7 à 14 ans.	2636	5352	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	539	Filles de 14 à 16 ans.	529	1068	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	430	Filles de 16 à 18 ans.	383	813	.....
Total				.....	9,019
6.—*Nombre d'élèves inscrits* :					
a) Dans les écoles élémentaires				4505	.....
b) Dans les écoles modèles				1410	.....
c) Dans les académies				717	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				1249	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
Total				.....	7,881
7.—*Présence moyenne (en pourcentage)* :					
a) Dans les écoles élémentaires				78%	.....
b) Dans les écoles modèles				83%	.....
c) Dans les académies				93%	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				92%	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
f) Présence moyenne générale				.....	83%
8.—*Classification des élèves* :					
Dans le cours préparatoire				1338	.....
En première année				1488	.....
En deuxième année				1793	.....
En troisième année				1401	.....
En quatrième année				977	.....
En cinquième année				429	.....
En sixième année				260	.....
En septième année				123	.....
En huitième année				72	
Total				.....	7,881

REMARQUES GÉNÉRALES

Les traitements du personnel enseignant sont à peu près les mêmes que l'année dernière, mais j'ai lieu d'espérer que, cette année, ils seront augmentés.

Cinq maisons d'écoles seront reconstruites durant les prochaines vacances et seront prêtes pour le mois de septembre prochain.

Je suis heureux de vous déclarer, qu'en général, le personnel enseignant déploie dans l'accomplissement de sa tâche, si difficile mais si importante, un zèle et un dévouement dignes d'admiration.

Les secrétaires-trésoriers, sauf deux ou trois, toujours les mêmes, s'acquittent très-bien de leurs devoirs.

Je remercie cordialement messieurs les commissaires qui m'ont accompagné à la visite de leurs écoles.

J'ai appris avec la plus vive satisfaction que le traitement des inspecteurs d'écoles était augmenté. C'est une générosité que j'apprécie beaucoup et pour laquelle je remercie bien sincèrement le Gouvernement de cette Province.

Les municipalités que je vous recommande pour un octroi sur le fonds destiné aux municipalités pauvres sont les suivantes:

St-Joseph-de-Blandford, Ste-Séraphine, N.-D.-du-St-Rosaire, Chester-Nord.

PRIMES AUX MUNICIPALITÉS LES PLUS MÉRITANTES

Voici la liste des municipalités qui ont mérité une prime, en vertu de l'arrêté en conseil du 2 décembre 1905, pour construction ou réparation de maisons d'école, amélioration du mobilier scolaire, agrandissement et embellissement des emplacements d'écoles etc.,

Arthabaska, $60.00; Stanfold, $50.00; St-Albert, $40.00; St-Joseph-de-Blandford, $35.00; Ste-Séraphine, $30.

GRATIFICATIONS AUX INSTITUTRICES ET AUX INSTITUTEURS LES PLUS MÉRITANTS.

Liste des institutrices et des instituteurs qui ont mérité une prime dans l'enseignement.

Mlles Christine Legendre, Léonie Bélanger, Anita Poisson, Doréa Lamothe, Noémie Bécotte, Annonciade Luneau, Marie-Anne Grenier, Bertha Vaillancourt, Dora Tourigny, Isabelle Dussault, Alice Auger, Blanche Garneau, Jeanne Leclerc, Angelina Blouin, Amanda Houde,

Maria Marceau, Vve Louis Roux, Victoria Mondoux, Eva Marcotte, Clairina Hébert.

Classification des municipalités par ordre de mérite:

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 60 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Arthabaska.....	2	10.	10.	10.	10.	10.	50.	Excellent.	10.	9.3	19.3	Excellent.
2	Victoriaville.....	2	10.	10.	10.	10.	10.	50.	"	10.	10.	20.	"
3	Warwick, village..	1	10.	10.	10.	10.	10.	50.	"	10.	9.2	19.2	"
4	Plessisville.....	3	9.7	9.6	10.	10.	10.	49.3	"	9.	8.3	17.3	Très bien.
5	St-Norbert.....	3	10.	10.	9.3	8.	10.	47.3	Très bien.	8.4	7.4	15.8	"
6	Ste-Marie-de-Bldf	7	9.7	9.7	10.	7.	10.	46.4	"	9.	8.1	17.1	"
7	Somerset-Sud....	10	9.6	9.2	7.	10.	10.	45.8	"	8.4	7.2	15.6	"
8	Ste-Elisabeth.....	5	8.8	10.	7.	10.	10.	45.6	"	8.8	7.8	16.6	"
9	St-Joseph-de-Bldf	7	9.2	9.4	8.	9.	10.	45.6	"	8.8	7.9	16.7	"
10	Stanfold.....	12	9.3	9.8	6.	10.	10.	45.1	"	8.5	7.3	15.8	"
11	Ste-Clothilde-de-Horton.....	11	8.9	9.4	8.	7.	10.	43.3	"	8.	7.2	15.2	"
12	Ste-Victoire.....	8	8.1	9.	6.	10.	10.	43.1	"	7.2	6.6	13.8	Bien.
13	St-Albert.....	6	7.6	9.8	7.	8.	10.	42.5	"	8.4	7.4	15.8	Très bien.
14	St-Christophe....	9	7.1	8.	7.	8.	10.	42.1	"	7.8	6.8	14.6	"
15	Ste-Séraphine....	3	9.	10.	5.	8.	10.	42.	"	7.2	6.5	13.7	Bien.
16	Ste-Cécile-de-Lév	5	9.8	10.	4.	8.	10.	41.8	"	8.8	7.6	16.4	Très bien.
17	St-Ls-de-Blandf..	6	8.8	8.8	7.	7.	10.	41.6	"	8.3	7.6	15.9	"
18	Warwick, par.....	12	7.8	9.2	6.	8.	10.	41.	"	9.1	8.3	17.4	"
19	N.-D.-du-St-Ros..	8	7.7	7.6	8.	7.	10.	40.3	"	8.5	7.5	16.	"
20	St-Soph-de-Lévr..	12	8.6	9.	6.	6.	10.	39.6	Bien.....	8.3	7.0	15.3	"
21	St-Val-de-Bulstr..	11	5.8	8.1	8.	7.	10.	38.9	"	9.	8.	17.	"
22	Ste-Anne-du-Slt..	5	8.8	8.	5.	7.	10.	38.8	"	8.8	7.1	15.9	"
23	N.-D.-de-Lourdes.	6	7.6	7.6	4.	5.	10.	37.7	"	7.2	6.5	13.7	Assez bien
24	Chester-Nord....	5	8.5	7.8	4.	8.	10.	38.3	"	8.2	7.2	15.4	Très bien.
25	Maddington-Falls	3	7.6	7.6	4.	5.	10.	34.7	"	7.2	6.5	13.7	Assez bien

J'ai l'honneur d'être, etc.,

THOMAS WARREN,

Insp. d'écoles.

MGR J.-M. LEVENTOUX

RAPPORT SPÉCIAL

Rapport sur la situation scolaire dans le vicariat du Golfe-Saint-Laurent, et le développement des écoles depuis l'arrivée des Pères Eudistes sur la Côte-Nord, en 1903.

Monsieur le Surintendant,

Profitant de ma visite dernière à travers un certain nombre de paroisses et de missions de la Côte-Nord, et aussi de la présence des missionnaires réunis à la Pointe-aux-Esquimaux pour les exercices de la retraite, j'ai voulu me renseigner d'une manière aussi exacte que possible sur la situation scolaire actuelle et le développement de l'instruction depuis une vingtaine d'années dans le vicariat apostolique du Golfe-St-Laurent. Ce sont ces renseignements succincts et généraux que j'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui.

Le vicariat apostolique s'étend sur une distance de six cents milles, depuis Bersimis jusqu'au Labrador terreneuvien, à l'entrée du détroit de Belle-Isle.

I.—BETSIAMITES, RÉSIDENCE DE MISSIONNAIRES

I.—A Betsiamites, réserve des sauvages Montagnais, il y a un petit couvent, où trois religieuses du Bon-Conseil de Chicoutimi donnent l'instruction aux enfants montagnais qui reviennent de l'intérieur du bois passer l'été à l'embouchure de la rivière Bersimis; ces religieuses continuent ensuite leurs classes aux petits Montagnais qui restent l'hiver au bord du fleuve et aux enfants d'une dizaine de familles canadiennes qui résident à Betsiamites. Jusqu'ici les missionnaires fournissaient la maison qui sert de couvent et de résidence aux religieuses. Il est décidé en principe que le département des Indiens va l'acquérir pour la transformer en hôpital et qu'il construira une nouvelle école, qu'il soutiendra lui-même.

II.—A la Rivière-aux-Outardes, centre d'une vingtaine de familles, a été construite il y a trois ans une nouvelle école pour remplacer celle qu'un incendie avait détruite en même temps que la chapelle du village. Les ressources locales ont obligé de s'en tenir jusqu'ici à une installation médiocre et à un mobilier rudimentaire.

II. RIVIÈRE-PENTECÔTE, RÉSIDENCE DU MISSIONNAIRE

I.—A Godbout, où vivent vingt-huit familles, la vieille maison qui a longtemps servi d'école a été remplacée, en 1919, par une nouvelle construction convenable à deux étages; malheureusement, la population, malgré sa bonne volonté, ne peut trouver les fonds nécessaires pour parfaire le lambrissage intérieur qui fait défaut et acheter un mobilier scolaire. La construction elle-même de cette école obère d'une dette assez lourde la pauvre commission scolaire.

II.—Aux Ilets-Caribou, poste d'une quinzaine de familles, c'est une pauvre masure, de dimensions bien trop étroites, qui sert actuellement d'école. Ces pauvres gens, qui arrivent péniblement à trouver le montant nécessaire pour le salaire de l'institutrice, ne peuvent songer à faire les frais d'une nouvelle construction.

III.—A la Pointe-aux-Anglais, qui comprend vingt-cinq familles, a été bâtie, en 1918, une école de dimensions suffisantes, mais non complètement achevée, et dénuée d'un mobilier scolaire présentable.

IV.—A la Rivière-Pentecôte, grâce à l'aide fournie par la compagnie de bois de pulpe, on a pu, en 1908, remplacer l'ancienne maison qui tombait en ruine, et organiser une école double, où deux institutrices font la classe aux quatre-vingts enfants de la paroisse. Les taxes sont à peine suffisantes pour couvrir une partie du salaire des institutrices et ne permettent pas au missionnaire de procurer à l'école le mobilier désirable.

V.—A Shelter-Bay, où existe depuis deux ans un chantier de bois de pulpe, le missionnaire vient d'obtenir de la compagnie le bois nécessaire pour construire une chapelle, à laquelle sera adjointe une vaste sacristie qui sera aménagée en salle d'école; une institutrice est engagée pour cette année, et le Père espère que la compagnie lui aidera, pour moitié, à payer son salaire. L'autre moitié devra être trouvée parmi les familles installées là dans des maisons et de petits "camps" appartenant à la compagnie; je ne sais comment il arrivera à se procurer le mobilier scolaire.

III. CLARKE-CITY, RÉSIDENCE DU MISSIONNAIRE

I.—La Rivière-Sainte-Marguerite, village d'une quinzaine de familles, possède une école plutôt pauvre, et le missionnaire est obligé de trouver des ressources étrangères pour fournir une institutrice à cette petite population, incapable de trouver un montant pécuniaire suffisant.

II.—Clarke-City possède une école indépendante, avec deux institutrices; elle est subventionnée par la compagnie de pulpe; je suis même en pourparlers pour lui obtenir des religieuses, et pour son école, et pour son hôpital particulier.

IV. SEPT-ILES, RÉSIDENCE DU MISSIONNAIRE

I.—Sept-Iles.—Lorsque les Eudistes sont arrivés aux Sept-Iles, en 1903, l'école, sous contrôle de la commission scolaire, était sous la direction de deux religieuses de N.-Dame du Bon-Conseil de Chicoutimi: cette école était une maison en mauvais état, aménagée tant bien que mal. Les religieuses de Kermaria qui leur succédèrent vinrent alors résider au presbytère. On fut obligé, vu l'accroissement de la population, d'acheter une seconde maison qui fut accolée à la première. En 1910, ces maisons furent vendues pour un prix très modique, et la construction d'une école de 50 x 30, faite d'après les plans du département de l'Instruction publique, fut décidée et commencée. Cette école, ébauchée cette année-là, a été continuée en 1917 et 1919; elle n'est pas encore entièrement terminée. Elle a coûté près de $4,000.00, et la commission scolaire n'a reçu qu'un montant très minime pour lui venir en aide, et elle est encore en dette de $300.00. Les religieuses abandonnèrent la Côte en 1917. Depuis, l'école des Sept-Iles a eu maintes difficultés à trouver des institutrices compétentes. Il a fallu accorder des salaires très élevés à des jeunes filles venant du Sud ou de Québec; plusieurs d'entre elles n'ont pas voulu tenir leurs engagements, et la commission scolaire s'est vue dans l'obligation de prendre des jeunes filles non diplômées. Tant que l'école a été sous la direction des religieuses, on a pu constater un progrès dans l'instruction et l'éducation des enfants. Depuis, malgré le dévouement des institutrices, les choses laissent beaucoup à désirer; les garçons surtout, dès qu'ils atteignent 11 ou 12 ans, n'ont plus aucune crainte de l'autorité, et, sans la visite fréquente du missionnaire qui s'efforce de maintenir l'ordre, il n'y aurait aucune discipline

possible parmi les plus grands. Le besoin d'un couvent se fait sentir impérieusement. Plus de cent enfants sont en âge de fréquenter l'école, et beaucoup de parents sont obligés de retirer leurs enfants, avant que leur instruction soit suffisante.

II.—L'école de la Rivière-Moisie, en 1903, n'était qu'une vieille masure menaçant ruine. En 1911, une école de 25x28 a été construite. De trente à trente-cinq enfants la fréquentent, mais pas très régulièrement. Comme en d'autres endroits, les parents ne sont pas assez sévères, surtout pour les garçons. Les filles la fréquentent jusqu'à 14 et 15 ans, mais les garçons la quittent presque tous, sitôt leur catéchisme appris. Certaines familles très pauvres sont obligées d'aller passer l'hiver assez loin du village, et, de ce fait, plusieurs enfants croupissent dans l'ignorance. Il est bon d'ajouter que l'école de ce village a contribué beaucoup au développement de l'instruction parmi les enfants de la tribu indienne, qui la fréquentent au retour de leurs expéditions cynégétiques.

V.—RIVIÈRE-AU-TONNERRE, RÉSIDENCE DU MISSIONNAIRE

I.—Rivière-aux-Graines: une école a été bâtie en 1920.

II.—La Chaloupe: projet de construction d'une école pour l'automne 1922 ou le printemps 1923.

III.—Sheldrake: école construite en 1907. Cette école, par suite d'un groupement nouveau de la population, doit être, en 1922 et 1923, construite sur un autre emplacement.

IV.—Rivière-au-Tonnerre : Une école y a été bâtie en 1911, et servait de résidence aux religieuses de Kermaria. A leur départ de la Côte-Nord en 1917, cette école a été, en 1919-1920, transformée en presbytère, et remplacée par deux nouvelles écoles, l'une a l'est, l'autre à l'ouest, bâties en 1919-1920 et achevées en 1922-1923.

V.—Le Dock: une école construite en 1919, achevée en 1922.

Il y a une municipalité scolaire à la Rivière-au-Tonnerre seulement. Cette municipalité peut, avec peine, payer ses deux institutrices. On constate un progrès réel dans l'instruction des enfants depuis que les écoles y ont été séparées. Dans les autres villages, l'ignorance des enfants, comme des grandes personnes, est déplorable. On rencontre trois personnes seulement sachant lire à la Rivière-aux-Graines. Cela tient à ce que le missionnaire, faute de ressources, n'a pu organiser des

classes régulières dans ces missions, depuis qu'elles existent. Parfois les écoles ont été ouvertes pendant cinq ou six mois de l'année; souvent il n'y a pas eu d'école en activité.

VI. RIVIÈRE-ST-JEAN, RÉSIDENCE DU MISSIONNAIRE

I.—Magpie.—Jusqu'en 1919, l'école se faisait assez régulièrement dans une vieille maison, loin du centre. L'hiver, plusieurs enfants éloignés ne pouvaient s'y rendre. En 1919, achat d'un terrain et construction d'une école neuve plus centrale. Malheureusement elle est inachevée à l'intérieur, comme à l'extérieur. Le mobilier est pitoyable, et la dette de la commission scolaire s'élève à environ $250.00. En 1919-1920, pas de ressources pour engager une institutrice et l'école a été fermée. La population est pauvre et cependant le taux des taxes scolaires est de $1.00.

II.—Rivière-Saint-Jean.—Jusqu'en 1914, l'école se tenait dans un vieux hangar aménagé tant bien que mal, mal surtout. Les familles qui consentaient à envoyer des enfants à l'école se cotisaient et fournissaient chacune une piastre pour aider à payer une institutrice ordinairement non diplômée, qui enseignait pendant 5 ou 6 mois, rarement plus, un peu de catéchisme, un peu de lecture et d'écriture. L'instruction était déplorable. En 1914, établissement d'une commission scolaire, construction d'une école neuve, et, depuis cette date, engagement régulier d'une institutrice diplômée. L'instruction a fait de réels progrès. Mais l'unique salle est actuellement insuffisante pour donner place à tous les enfants en âge scolaire et désirant fréquenter l'école. Il est nécessaire de construire une autre classe et d'engager une autre institutrice. La municipalité étant pauvre et surchargée de taxes, il est impossible d'améliorer la situation, et un grand nombre d'enfants contimueront à ne pouvoir fréquenter l'école, si des secours sérieux ne viennent en aide.

III.—Longue-Pointe-de-Mingan.—École neuve bâtie en 1910, améliorée et réparée en différents temps. La commission scolaire a de la peine a trouver les ressources nécessaires pour solder son maigre budget, et est souvent contrainte d'engager des institutrices non diplômées, à moindre salaire. La maison d'école aurait besoin d'une cheminée pour la mettre à l'abri du feu et de plusieurs autres améliorations.

VII. POINTE-AUX-ESQUIMAUX, RÉSIDENCE DU VICAIRE APOSTOLIQUE

Deux arrondissements, ouest et est.

A l'ouest, l'instruction est donnée par sept religieuses de N.-D. de Charité de Québec, qui tiennent aussi un petit couvent, où se trouvent une quinzaine de jeunes filles pensionnaires, venant des différents points du Vicariat. C'est le seul moyen de nous pourvoir d'institutrices futures. Malheureusement le nombre des pensionnaires, bien trop restreint, ne peut augmenter à cause de l'exiguïté du couvent.

Au couvent, il y a un cours modèle et deux classes pour les pensionnaires et les enfants de la paroisse. Les religieuses, très estimées, se dévouent avec grand succès à l'instruction et à l'éducation des enfants.

De plus, près du couvent, a lieu l'école des plus jeunes enfants confiée à une institutrice diplômée et sous la direction des religieuses. La place manquant au couvent pour cette classe, la municipalité civile a bien voulu, pour cela, remettre depuis deux ans la maison commune à la disposition de la municipalité scolaire.

A l'arrondissement ouest, une école très convenable est confiée aussi à une institutrice diplômée. Avant peu, le nombre des enfants continuant à augmenter, il y aura besoin d'agrandir la maison d'école.

Nous sommes pleinement satisfaits de ces écoles, de l'assiduité des enfants, et des progrès réels qu'y font et l'instruction et l'éducation.

VIII.—NATASHQUAN, RÉSIDENCE DU MISSIONNAIRE

Ce centre de missions, malgré sa population assez restreinte, 580 âmes, se trouve dans la nécessité d'entretenir six écoles. Depuis dix ans surtout, la population, avec l'aide des missionnaires, a fait des efforts sérieux pour avoir des écoles convenables dans chaque endroit.

I.—Baie-Johann-Beetz.—Depuis cinq ans cette mission a une école neuve, qui a remplacé, non sans besoin, une pauvre petite bâtisse, servant autrefois de petite chapelle pour les quelques familles de l'endroit. Elle est complètement terminée, mais incomplètement meublée.

II.—Aguanis-Ouest.—Depuis 1914, une nouvelle école, complètement terminée, a été construite; de toutes les écoles du centre de Natashquan, c'est la mieux meublée, grâce à l'initiative de Jos.-H. Deraps, qui fait office de commissaire d'école et est un aide précieux pour le missionnaire.

III.—Aguanis-Est.—Jusqu'en 1919, l'école de ce côté de la rivière était une maison inachevée, froide et mal éclairée; la population a réussi à construire une école de bonnes proportions, bien éclairée et qui fait honneur à la bonne volonté des gens.

IV.—Natashquan, qui avait une école à peu près convenable, mais trop éloignée du village, a une nouvelle école bâtie en 1913, mais encore inachevée à l'intérieur. Les dettes encourues pour la construction étant éteintes, la commission scolaire se propose de terminer l'aménagement intérieur, et commence cet automne certains travaux jugés nécessaires.

V.—L'Ile-à-Michon.—En 1919, une école y a été construite, de dimensions assez restreintes, mais suffisamment grande pour la population.

VI.—Le Poste, situé à quatre milles à l'est de Natashquan, n'ayant pas de local scolaire, s'est doté, en 1917, d'une école très convenable pour la douzaine de familles qui résident à cet endroit.

—Toutes ces écoles ont été bâties par la population elle-même, aidée par quelques secours fournis par le vicaire apostolique. Malheureusement, cette année le missionnaire n'a pu trouver que deux institutrices pour Natashquan et Baie-Johann Beetz. Les autres missions sont trop pauvres pour offrir des traitements convenables et former une somme suffisante avec l'allocation de $50.00 que peut fournir le vicaire apostolique à chaque école sur la subvention accordée aux écoles pauvres de la Côte-Nord.

IX. BLANC-SABLON, RÉSIDENCE DU MISSIONNAIRE

Ce centre de missions comprend l'immense étendue de trois cents milles qui s'étendent de Natashquan à Blanc-Sablon, à l'entrée du détroit de Belle-Isle. Le missionnaire, vers le début du carême, commence la visite de ses missions, pour rentrer chez lui en mai ou en juin.

A Lourdes-de-Blanc-Sablon, sa résidence, le missionnaire a bâti en 1921-1922, une école pour ses trente-cinq familles.

A 25 milles à l'ouest de Blanc-Sablon, le missionnaire a construit une chapelle-école de 1918 à 1921. En été une population d'une trentaine de familles la fréquentent. En hiver le missionnaire se rend à la Rivière-St-Paul, centre protestant qui possède une chapelle et une école. Il y a là une dizaine de familles catholiques qui ont entrepris de construire une église-école que le missionnaire compte terminer cet automne.

A Saint-Augustin, à 80 milles à l'ouest de Blanc-Sablon, une école a été construite en 1913. La classe s'y fait plus ou moins régulièrement

à cause de la pénurie d'institutrices. Cette mission compte une vingtaine de familles qui, autrefois, parlaient français, et ne parlent plus maintenant qu'anglais.

A Saint-Joseph, 135 milles à l'ouest de Blanc-Sablon, une école, que le missionnaire est en train de renouveler depuis deux ans.

La Tête-à-la-Baleine, à 150 milles plus à l'ouest. Il y a là 26 familles vivant à terre durant l'hiver et dispersées sur les îles en été. En 1918-1919, le missionnaire a construit une école-chapelle sur l'île de la Providence, et une autre à la même date au milieu du groupe le plus nombreux, connu sous le nom de Baie-Plate.

Toujours en remontant la côte, nous arrivons à la Romaine, à 250 milles de Blanc-Sablon, mission qui compte une vingtaine de familles. Une école y a été construite de 1915 à 1916, à peu près aux frais du missionnaire: la classe s'y fait à assez régulièrement.

Pour soutenir toutes ces chapelles-écoles, le missionnaire a été obligé de donner à presque toutes ses ressources personnelles depuis dix ans. La question de trouver des institutrices est un véritable problème, dont la solution revient à peu près toutes les années.

Nous nous trouvons ici en face de missions protestantes qui ont de grandes ressources pécuniaires. Il est à souhaiter que le gouvernement donne largement à ces missions réellement pauvres et dispersées, tout le long de la côte, à plusieurs milles de distance les unes des autres.

En dehors de ces groupes principaux, le missionnaire a à payer, à ses frais, de temps en temps et en plusieurs petits postes, comme la Baie-des-Ha, le Portage-d'Hiver, la Petite-Rivière, la Pointe-à-Maurier, Itamaniou, des jeunes filles pour donner les premières leçons de lecture, d'écriture et d'instruction religieuse.

X. ANTICOSTI, RÉSIDENCE DU MISSIONNAIRE

Deux écoles indépendantes, l'une à la Baie-Ellis avec deux institutrices, l'autre à la Baie-Ste Claire avec une institutrice; mais ici l'administration, propriétaire de l'ile, se charge généreusement de l'entretien de ces écoles, qui ne coûtent rien aux familles. J'espère même leur procurer des religieuses, à la demande de l'administration, qui continuera à se charger de tous les frais.

CONCLUSION

Voilà, Monsieur le Surintendant, un exposé général et très succint qui, cependant, vous donnera, je l'espère, un aperçu assez exact de notre situation scolaire sur la Côte-Nord.

Je ne puis le terminer sans rendre témoignage à la bonne volonté que manifestent de plus en plus nos pauvres populations pour le développement de l'instruction, dont elles comprennent chaque année davantage les bienfaits et la nécessité; sans souligner aussi le zèle et les efforts considérables de tous les missionnaires, qui s'ingénient à vaincre par tous les moyens les difficultés matérielles et pécuniaires au milieu desquelles ils se débattent.

Comme vous pouvez le constater par leurs renseignements particuliers, qui m'ont aidé à faire cet exposé, ce n'est que grâce souvent à des sacrifices personnels qu'ils ont pu jusqu'ici réussir à maintenir vaille que vaille leurs écoles. Je dois même ajouter que depuis deux ans, prenant en pitié leurs besoins trop réels et désirant seconder leur bonne volonté, j'ai dû faire en leur faveur le sacrifice du modeste salaire d'inspecteur que m'octroie votre département, et que je leur ai distribué pour leur permettre de joindre, tant bien que mal, les deux bouts de leur maigre budget scolaire.

La conclusion qui me semble ressortir nettement de ce trop long rapport, c'est que, vu le nombre des écoles qui se multiplient sur l'étendue des six cents milles que couvre notre vicariat apostolique du Golfe-St-Laurent,—vu le salaire moyen de $250.00 que réclame chacune des 35 à 40 institutrices,—vu l'impossibilité pour nos pauvres gens de fournir des montants suffisants: le département de l'Instruction publique comprenne la nécessité absolue que nous soyons raisonnablement aidés dans l'œuvre que nous avons à mener à bonne fin.

La subvention que je reçois actuellement, environ $1,900.00, me paraît absolument insuffisante: pour faire face à nos nécessités, nous procurer des institutrices à un salaire modique, maintenir la bonne volonté croissante de nos gens de la Côte-Nord sur la voie du progrès scolaire. Je demande instamment qu'on veuille bien nous accorder annuellement un octroi de trois milles piastres au minimum.

De plus, je supplie qu'on veuille bien aussi accorder une aide aussi généreuse que possible aux demandes des missionnaires en faveur des nouvelles constructions scolaires, de l'achèvement et des réparations nécessaires aux écoles actuellement en activité sur notre Côte-Nord.

Je me demande même comment bientôt nous pourrons procurer les institutrices dont le besoin se fait sentir de plus en plus. Le couvent de la Pointe-aux-Esquimaux, seule pépinière de nos maîtresses futures, fonctionne admirablement et obtient des succès complets pour les diplômes modèles et élémentaires; mais il est de dimensions bien trop étroites et restreintes pour les besoins scolaires du vicariat: à peine peut-on y donner place à une quinzaine de pensionnaires; de sorte que, chaque année, ce n'est que quatre ou cinq jeunes filles qui peuvent se présenter aux examens des diplômes, alors qu'il nous faudrait une dizaine de jeunes filles munies de diplômes pour remplir le cadre de nos institutrices. Il faudrait donc, de toute nécessité, agrandir ce couvent, véritable école normale rudimentaire pour la Côte-Nord; il serait à désirer que des bourses soient créées pour permettre à nos pauvres familles d'envoyer leurs enfants intelligentes passer deux ou trois ans au couvent: mais, pour cela, où trouver des ressources ?

En terminant, je demande qu'on veuille bien tenir compte, pour la visite d'inspection des écoles, des difficultés insurmontables que présente l'immense étendue de six cents milles de notre vicariat apostolique, à travers laquelle se trouvent disséminées à des distances parfois considérables les différentes écoles. Une année entière n'y suffirait pas à l'inspecteur. En hiver, pas de moyens de communications. Tout voyage n'est possible que dans la belle saison, et surtout dans les deux mois où précisément les écoles sont fermées. Force est donc au Vicaire Apostolique, inspecteur des écoles, de se borner à faire une fois par an la visite des principales écoles qu'il peut atteindre, à l'exception du couvent et des classes de la Pointe-aux-Esquimaux qu'il visite chaque mois, et de se reposer sur le zèle et la bonne volonté des missionnaires qui, eux aussi, se font un devoir, il le sait pertinemment, de visiter fréquemment chacune des écoles de leurs résidences et de leurs diverses missions.

J'espère donc, Monsieur le Surintendant, que votre département voudra bien continuer à tenir compte des difficultés inouïes que nous avons à surmonter et que seuls peuvent deviner ceux qui ont vécu sur notre côte, où les communications postales elles-mêmes sont d'une lenteur déconcertante.

Avec les moyens dont nous disposons, il nous est impossible de vous fournir aussi rapidement qu'ailleurs et en aussi bonnes formes les renseignements habituellement exigés ailleurs de l'inspecteur et des secrétaires d'école. Si les missionnaires n'étaient pas là pour se charger de leur mieux de la besogne, avec nos gens dont l'immense majorité est privée de

la plus élémentaire instruction, ce serait une situation absolument inextricable et dont vous ne pourriez obtenir aucun renseignement clair et utile.

Heureusement, je puis vous donner l'assurance que les missionnaires de la Côte-Nord, en union avec le vicaire apostolique, continueront à apporter, dans toute la mesure du possible, leur entier dévouement à la question scolaire, qui est une de celles qui leur tient le plus à cœur: voilà pourquoi, je m'adresse avec confiance à vous, sûr que vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour prendre en considération nos précédents desiderata.

Je vous prie, Monsieur le Surintendant, de vouloir bien agréer l'assurance de mon entier et bien respectueux dévouement.

Mgr Leventoux,

Vic. Apost.

Inspecteur des écoles du vicariat apostolique du Golfe-Saint-Laurent.

Pointe-aux-Esquimaux, le 14 septembre 1922.

M. A.-L. GILMAN

(*Traduction*)

COWANSVILLE, 30 juillet 1922.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire-statistique de tout mon district ; 2. des remarques générales concernant les progrès des écoles ; 3. la classification des municipalités sous contrôle.

SOMMAIRE STATISTIQUE					1921-22	
1.—Nombre de municipalités scolaires :						
a) Sous contrôle des commissaires					16	.....
b) Sous contrôle des syndics					15	.....
Total					.....	31
2.—Nombre d'écoles :						
a) Elémentaires					89	.....
b) Institutions indépendantes non subventionnées					18	.....
Total					.....	107
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants				
a) Instituteurs laïcs	1	.....			1	.....
b) Institutrices laïques	88	.....			89	.....
c) Institutrices religieuses	.....	18			18	.....
Total					.....	108
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :						
a) Instituteurs laïcs dans les écoles élémentaires					$600	.....
b) Institutrices laïques dans les écoles élémentaires					$500	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire :						
a) Garçons de 5 à 7 ans	287	Filles de 5 à 7 ans	315	.....	602	.....
b) Garçons de 7 à 14 "	1041	Filles de 7 à 14 ans	905	.....	1946	.....
c) Garçons de 14 à 16 "	210	Filles de 14 à 16 "	196	.....	406	.....
d) Garçons de 16 à 18 "	126	Filles de 16 à 18 "	112	.....	238	.....
Total					.....	3192
6.—Nombre d'élèves inscrits :						
a) Dans les écoles élémentaires					1737	.....
b) Dans les institutions indépendantes non subventionnées (Ecoles de sauvages)					683	.....
Total					.....	242 0
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :						
a) Dans les écoles élémentaires					71. %	.....
b) Dans les institutions indépendantes non subventionnées (Ecoles de sauvages)					81. %	76. %
8.—Classification des élèves :						
En première année					281	.....
En deuxième année					310	.....
En troisième année					410	750
En quatrième année					340	.....
En cinquième année					427	719
En sixième année					292	.....
En septième année					310	360
En huitième année					50	.....
Total					.....	2420

Fréquentation.—Le nombre des élèves inscrits pendant l'année est moins considérable et il a subi une diminution graduelle au cours des cinq dernières années. Les nouvelles municipalités, dans les parcs situés dans le voisinage de Montréal-Sud, contituent une exception: on y trouve des augmentations notables.

Personnel enseignant.—On a éprouvé de la difficulté à trouver des institutrices possédant les qualités voulues avec les salaires offerts et quelques personnes ne possédant pas les qualités voulues ont donc été engagées, mais plus de 75 pour cent des institutrices étaient des graduées du Collège Macdonald, 5 étaient des graduées d'autres écoles normales et 8 ont reçu leur formation dans d'autres institutions d'enseignement. Quatre étaient des sous-graduées ès-arts de l'une des universités et une possédait un degré ès-arts. Les institutrices ont fait preuve de fidélité et de diligence et ont fait un excellent travail. Le français d'après la méthode naturelle est enseigné dans toutes les écoles.

Classification.—Conformément aux règlements, j'ai fait la classification suivante des municipalités:

Excellent. — Howick, Saint-Malachie-d'Ormstown, Beauharnois, Godmanchester, Hinchinbrooke, Elgin, Greenfield-Park et les écoles du village de Caughnawaga.

Bien.—Montréal-sud, Dundee, Hemmingford, Saint-Jean-Chrysostôme, Canton-de-Chambly, Saint-Hubert, Pinehurst et Greenfield-Est, Bassin-de-Châteauguay et Delson.

Assez bien.—Lacolle, Havelock, Franklin, Saint-Thomas, Saint-Georges, Sainte-Justice, Saint-Télesphore, Saint-Luc, Sainte-Marguerite-de-Blairfindie et Saint-Louis, village de Saint-Regis, Laprairie, Saint-Louis.

Non satisfaisant.—Les autres municipalités, pour différentes raisons.

Gratifications.—Je recommande que des gratifications soient accordées aux institutrices suivantes, pour les succès qu'elles ont obtenus dans leur enseignement:

NOMS	Arrondissements No	Municipalités
Irène Cullin, E.	2	Howick.
Gladys Henderson, E.	10	Hinchinbrooke.
Winnie Arthur, E.	5	Godmanchester.
Pearl Cameron, E.	5	Saint-Malachie.
Lillie Murdock, E.	11	Godmanchester.
Clara Shearer, E.	4	Elgin.
Edna McClatchie, E.	1	Godmanchester.
Grace Fiskin, E.	2	Saint-Chrysostome.
Jessie Blair, E.	4	Franklin.
Annie Cleland, E.	5	Hinchinbrooke.
Kathleen Moore, E.	7	Godmanchester.
J. Francis McGregor.	9	Hinchinbrooke.
Gladys Cameron	9	Saint-Malachie.
Mary McEwen.	8	Saint-Malachie.
Janet O. Cullen	4	Howick.
Florence Dunn.	2	Howick.

Les institutrices suivantes ont obtenu chacune un certificat spécial d'excellence, pour la culture physique, ne pouvant recevoir deux gratifications de suite:

NOMS	Municipalités
Janet Gavin.	Kensington.
Daisy McClatchie.	Hinchinbrooke.
Pearl Anderson	Herdinan.
Sara Cullen	Aubrey.

Les prix de culture physique Strathcona ont été accordés aux institutrices suivantes et à leurs élèves: Irène Cullen, Howick; Gladys Henderson, Hinchinbrooke, No 10; Violet McNaughton, Hinchinbrooke, No 1; Evelyn Lunan, Elgin, No 1.

Les prix destinés aux municipalités ont été accordés aux municipalités méritantes qui suivent, en récompense des efforts spéciaux qu'elles ont faits:

Havelock, Laprairie, Godmanchester, Saint-Luc et Hemmingford.

Les conférences ont, comme de coutume, eu lieu dans les localités centrales elles-mêmes, au cours des mois de septembre et d'octobre. Presque toutes les institutrices ont assisté à une ou plusieurs de ces conférences.

Les inspecteurs ont été invités à suivre un cours d'enseignement oral et pratique du français, au cours du mois d'avril. Ces cours se

sont donnés sous la direction de M. H. H. Curtis, ancien directeur du français des écoles de Montréal, assisté des professeurs Robert, Kneeland et Tanner. Les inspecteurs ont eu le privilège de suivre quelques-unes des classes de français sous la direction du docteur Silver et de son excellent personnel enseignant. Ce fut pour nous un travail des plus profitables.

Le présent rapport, avec le sommaire-statistique, les bulletins et les rapports spéciaux antérieurement envoyés à votre département, vous est respectueusement soumis.

J'ai l'honneur de demeurer,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. LUTHER GILMAN,

Inspecteur.

M. H.-A. HONEYMAN.

(*Traduction.*)

Ottawa, 27 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : 1. le sommaire statistique de ce district d'inspection ; 2. des remarques générales sur les travauxdes écoles ; 3. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—*Nombre des municipalités scolaires* :					
a) Sous contrôle des commissaires				25	
b) Sous contrôle des syndics				26	
Total					51
2.—*Nombre d'écoles* :					
a) Elémentaires				109	
b) d'Institutions indépendantes subventionnées				2	
Total					111
3.—*Nombre de titulaires* :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	4			4	
b) Institutrices laïques	107	2		109	
Total					113
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle* :				$	
a) Instituteurs laïcs dans les écoles élémentaires				605	
b) Institutrices laïques dans les écoles élémentaires				440	
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire* :					
a) Garçons de 5 à 7 ans	280	Filles de 5 à 7 ans	294	574	
b) Garçons de 7 à 14 ans	1141	Filles de 7 à 14 ans	1163	2304	
c) Garçons de 14 à 16 ans	260	Filles de 14 à 16 ans	251	513	
d) Garçons de 16 à 18 ans	177	Filles de 16 à 18 ans	158	335	
Total					3724
6.—*Nombre d'élèves inscrits* :					
a) Dans les écoles élémentaires				2611	
Total					
7.—*Présence moyenne* (*en pourcentage*) :					
a) Dans les écoles élémentaires					69%
8.—*Classification des élèves* :					
En première année				715	
En deuxième année				297	
En troisième année				288	
En quatrième année				353	
En cinquième année				327	
En sixième année				313	
En septième année				299	
En huitième année				18	
En neuvième année				3	
Total					2611

II

REMARQUES GÉNÉRALES

Fréquentation.—Pendant l'année, il y a eu, dans ce district, cent onze écoles en activité. En sus de ces écoles, celle de La Macaza et les deux de Robertson—et Pope—ont été aussi ouvertes. La première a été visitée par l'inspecteur général, Monsieur Sutherland.

Lors de ma seconde visite, la fréquentation scolaire était la suivante:

Nombre de garçons protestants	1,173
Nombre de garçons catholiques	170
Nombre de filles protestantes	1,122
Nombre de filles catholiques	146
Total d'élèves inscrits	2,611

Il y a eu, cette année, amélioration pour la moyenne de la fréquentation quotidienne, qui est d'environ soixante-neuf pour cent. Elle est encore trop peu élevée.

Il y a eu 241 élèves de langue française qui ont étudié l'anglais et 546 élèves de langue anglaise qui ont étudié le français. Ces derniers chiffres indiquent une amélioration satisfaisante, en ce qui regarde le nombre d'élèves de langue anglaise qui étudient le français.

Personnel.—Toutes les écoles, sauf deux, ont une seule institutrice. Celles du village de Wakefield et de Clarendon No 3 emploient deux institutrices chacune. Les titres des institutrices à l'enseignement sont les suivants:

Diplômes modèles	3
Diplômes élémentaires	28
Elémentaires de la campagne	7
Aucun diplôme	75
Total	113

Il y a encore rareté déplorable d'institutrices possédant les titres voulus, dans ce district. Les contribuables ne profitent pas des moyens faciles et excellents de se procurer un diplôme pour enseigner en cette province, offerts à nos élèves par le collège Macdonald. Les positions ne sont pas rares, dans les écoles élémentaires, pour ceux qui possèdent les qualités voulues afin d'y enseigner. On remarquera que le nombre

des institutrices, possédant un diplôme élémentaire de la campagne, diminue constamment et nous serons bientôt privés de l'aide de cette excellente classe d'institutrices.

Salaires.—La somme de $1,000. a été le traitement le plus élevé payé dans les écoles élémentaires de ce district, et il a été payé pour une école où se faisaient les travaux de l'école modèle. A peu près la moitié des institutrices ont reçu un salaire de $600. ou plus, pour une période de dix mois. Ce qui fait diminuer la moyenne des salaires, c'est l'école à courte période scolaire, dans les municipalités pauvres. Malheureusement, il y a plusieurs de ces écoles dans ce district d'inspection.

Longueur de la période scolaire.—Pendant l'année, soixante-douze écoles ont été ouvertes pendant le terme complet de dix mois. Neuf écoles ont été ouvertes pendant neuf mois, dix-sept, pendant huit mois et le reste, pendant des périodes plus courtes. En plusieurs cas, le peu de durée de la période scolaire a été due à l'impossibilité dans laquelle se sont trouvées les commissions scolaires, de trouver une institutrice quelconque.

Taux de la cotisation.—Elle demeure la même que celle de l'an dernier, dans la plupart des municipalités. Cela signifie une augmentation considérable du montant payé il y a quelques années. En plusieurs cas, les contribuables payent pour leurs écoles deux fois autant qu'ils payaient autrefois.

Gratifications aux institutrices.—Je recommande les institutrices dont les noms suivent, comme méritant une gratification pour les succès qu'elles ont obtenus dans l'enseignement, cette année:

Institutrices	Municipalités	Arrondissements
A. Nina Barber	Clarendon	3
Mamie Duncan	Clarendon	8
Victoria Bennett	Clarendon	13
Ethel M. Lachlan	Clarendon	5
Arminta McDowell	Masham	1
Mabel V. Ramsay	Hull-Sud	3
Harriet G. Amm	Quyon	1
Minnie Meldrum	Bristol	9
Mary J. Wilson	Bristol	1
Sarah J. Wilson	Clarendon	9
Ada E. Brownlee	Clarendon	4
Jessie Silverson	Eardley	3
Alice Wiley	Onslow-Nord	1
Gertrude Lawrence	Clarendon	11
Kate Stevenson	Eardley	1

Culture physique.—Je recommande les institutrices dont les noms suivent comme méritant les prix d'exercices physiques de la dotation Strathcona:

Institutrices	Municipalités	Arrondissements
Ethel M. Lachlan	Clarendon	5
Pearl Arthur	Bristol	3
Hermeine Cobb	Bristol	2
Phyllis Hodgins	Masham	2

Municipalités de progrès.—Conformément à l'article 9 (*Q*) des Règlements du Comité protestant, j'ai l'honneur de mentionner, par ordre de mérite, les municipalités suivantes, pour les progrès spéciaux faits pendant l'année: Portland-ouest, Saint-Etienne-de-Chelsea, Bristol, Eardley, Waltham.

Les conférences d'institutrices ont été tenues à l'automne et un assez bon nombre d'institutrices y ont assisté.

III

CLASSIFICATION DES MUNICIPALITÉS PAR ORDRE DE MÉRITE

Excellent: Maniwaki, Mansfield, La Pêche, Quyon, Onslow-Centre, Bryson, Clarendon, Lowe-Sud, Eardly, Hull-Sud, Cantley, Lower Litchfield, London, Waltham;

Bien: Saint-Etienne-de-Chelsea, Masham, Wakefield-Nord, Onslow-Sud, Northfield & Wright, Onslow-Nord, Lowe, Fassett (ind.), Portage-du-Fort, Leslie, Bristol, Vallée-de-la-Gatineau, Buckingham, Aylwin, Cawood, Mansfield-Sud, Thorne, Aldfield-Est, Templeton-Nord, Sainte-Angélique, Alleyn;

Assez bien: Saint-Sixte, Sainte-Elizabeth-de-Franktown, Mulgrave & Derry (c.), Mulgrave & Derry, Bowman & Denholm, High-Falls, Lochaber & Gore, Northfield-Centre, Portland-Ouest, Wakefield, Suffolk et Addington;

Mal: les autres municipalités. Ces municipalités tombent dans cette catégorie, en général, à cause des courtes périodes scolaires ou, en certains cas, parce que le cours d'études n'est pas suivi. Ainsi

à Templeton-Ouest, Templeton-Est et Lochaber & Gore, on suit le cours, d'études et les manuels d'Ontario et il se fait un bon travail. Les écoles sont ouvertes pendant toutes l'année scolaire et les bâtisses et le mobiler scolaire sont dans une assez bonne condition. Je réfère le lecteur de ce rapport à l'article 9 (*m*) des Règlements du Comité protestant au sujet de la base d'après laquelle se fait la classification ci-dessus.

Les divers rapports et les bulletins ont été dressés et envoyés au département, au cours de l'année.

En terminant, je désire remercier sincèrement le Gouvernement de la Province de la généreuse augmentation de salaire qu'il a accordée aux inspecteurs, et les divers officiers du département, des avis et du concours bienveillants qu'ils nous ont donnés dans l'exécution de nos fonctions, et spécialement de l'occasion qui nous a été donnée de suivre le cours spécial de français, pendant le mois d'avril.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

H.-A. Honeyman,

Inspecteur d'écoles.

———

M. J.-H. HUNTER

(*Traduction*)

SHERBROOKE, Qué., 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district ; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre de municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				13	.....
b) Sous contrôle des syndics				4	.....
Total				.....	17
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				81	.....
Total				.....	81
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laics	4	.....		4	.....
b) Institutrices laïques	82	.....		82	.....
Total				.....	86
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs dans les écoles élémentaires				426	.....
b) Institutrices laïques dans les écoles élémentaires				411	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	90	Filles de 5 à 7 ans.	124	.....	.....	214
b) Garçons de 7 à 14 ans.	531	Filles de 7 à 14 ans.	493	.....	.....	1,024
c) Garçons de 14 à 16 ans.	111	Filles de 14 à 16 ans.	121	.....	.....	232
d) Garçons de 16 à 18 ans.	87	Filles de 16 à 18 ans.	74	.....	.....	161
Total				.....	1,631
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				1,346	.....
Total				.....	1,346
7.—Présence moyenne (en pourcentage):					
a) Dans les écoles élémentaires				75.4%	.....
8.—Classification des élèves :					
En première année				395	.....
En deuxième année				170	.....
En troisième année				134	.....
En quatrième année				182	.....
En cinquième année				157	.....
En sixième année				154	.....
En septième année				26	.....
En huitième année				2	.....
En neuvième année				.....	.....
Total				.....	1,346

REMARQUES GÉNÉRALES

Municipalités.—Les municipalités comprises dans ce district d'inspection sont: 1, dans le comté de Sherbrooke, 6, dans le comté de Compton et 10, dans le comté de Stanstead.

Toutes les écoles de ces municipalités sont des écoles rurales, sauf deux, East-Angus (annexe) et Dixville.

Etat de choses à la campagne.—Plusieurs arrondissements de la campagne ont été sérieusement éprouvés, au cours de l'an dernier, par l'insuccès de la récolte et par l'abaissement du marché, pour les produits agricoles.

En plusieurs endroits, la nécessité dans laquelle on s'est trouvé d'acheter de grandes quantités de substances alimentaires, au cours de l'hiver, a impliqué l'engagement du revenu des prochains deux ou trois ans.

Comme conséquence, quelques commissions scolaires ont éprouvé de la difficulté à percevoir les taxes et ont été, de la sorte, empêchées d'offrir des augmentations de salaires pour l'an prochain.

Longueur de la période scolaire.—L'état ci-dessous indique les facilités offertes aux enfants des différentes municipalités:

Municipalités qui ont	tenu	les écoles ouvertes	pendant	10 mois:	1.
"	"	"		9½ "	1.
"	"	"		9 "	2.
"	"	"		8 "	12
"	"	"		6 "	1

Salaires.—Les institutrices ont reçu les salaires suivants dans ce district d'inspection :

2	ont reçu un	salaire de	$65.	par mois ;
12	"	"	60.	"
15	"	"	55.	"
49	"	"	50.	"
1	a reçu "	"	48.	"
5	ont reçu	"	45.	"
1	a reçu "	"	35.	"

Conférences.—Les conférences annuelles ont eu lieu à Bury, Coaticook, Compton, Cookshire, Hatley-Nord, Sawyerville et Tomifobia.

Une conférence conjointe a aussi eu lieu à Knowlton: les inspecteurs E. M. Taylor, M. A., docteur W. O. Rothney et J. H. Hunter y ont pris part.

A celle de Tomifobia, le principal McFayden, du "Bugbee Business College", le président intérimaire Irvine, du collège de Stanstead, et l'assistante-institutrice nous ont, avec empressement, rendu des services précieux.

"STATUS" PROFESSIONNEL DES INSTITUTRICES

Diplômes	Modèle (Cath.)	2	
	Elémentaire avancé	2	
	Elémentaire I	20	
	Elémentaire II	2	
	Elémentaire de la campagne	5	
		——	31
Permissions	XIème année	15	
	Xème année	17	
	IXème année	20	
	Certificat de "High School" en dehors de la province	3	
		——	55
			—— 86

Bien que le nombre des permissions soit encore très élevé, le "status" académique des institutrices ne possédant pas de certificat est, cependant, plus élevé que celui de n'importe laquelle des années précédentes.

Un nombre considérable de ces institutrices ne possédant pas de diplôme ont rendu d'excellents services et, avec une formation professionnelle additionnelle, elles constitueront une acquisition splendide pour le personnel enseignant.

Gratifications aux institutrices.—Les institutrices qui méritent une gratification sont incluses dans la liste suivante:

NOMS	Municipalités	Arrondissements
1. Mme Annie J. Vance	Hatley	No. 15
2. Melle Evelyn Swail	Newport	" 6
3. Mme Pearl Anderson	Westbury	" 3
4. Melle Bella Crawford	Bury	" 12
5. " Annie McLeod	Bury	" 11
6. Mme Angelina Libby	Stanstead	" 13
7. Melle Lura Simcock	Stanstead	" 6
8. " Irene Montgomery	Newport	" 4
9. " Juliette Roy	Stanstead	" 17
10. " Florence J. Johnston	Bury	" 3
11. " Tressa Walker	Stanstead	" 10
12. Mme Idelia Rogers	Eaton	" 18
13. Melle Jennie Walkins Haw	Hatley	" 8
14. " Bella Morrison	Bury	" 5

Prix Strathcona.—Les quatre institutrices suivantes ont obtenu les certificats de culture physique:

NOMS	Municipalités	Arrondissements
1. Mme Pearl Flaws	Eaton	No. 19
2. Melle Viola Rix	Barnston	" 10
3. " Evelyn Swail	Newport	" 6
4. " Annie E. McLeod	Bury	" 11

Quelques institutrices n'ayant pas obtenu de certificat, ont fait preuve d'une capacité supérieure pour la culture physique, mais, cela va sans dire, elles ne sont pas dans les conditions exigées pour l'obtention du certificat.

Règle générale, cependant, les exercices n'ont pas été faits aussi amplement que les années précédentes par le personnel enseignant.

Gratifications aux municipalités.—Plusieurs commissions scolaires n'ont pas encore entrepris, d'une manière sérieuse, l'embellissement des terrains scolaires.

Cependant, quelques-unes ont fait les réparations qu'il fallait d'une façon digne de louanges et elles ont muni leurs écoles du mobilier nécessaire.

Je recommande les municipalités ci-dessous mentionnées comme méritant une gratification:

1. Hereford;
2. Newport;
3. Bury;
4. Compton;
5. Eaton.

Classification des municipalités.—Conformément au Règlement 9 (*m*), les municipalités sont classifiées de la manière suivante:

1. *Excellent*:—Hereford.

2. *Bien*: East-Angus, Barnston, Sainte-Catherine-de-Hatley, Ascot-Corner, Magog, Clifton-Est, Bury, Compton, Eaton, Hatley, Newport, Clifton.

3. *Médiocre*: Les autres municipalités.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-H. HUNTER.

Insp. d'écoles.

———

M. ALBERT JONES

(*Traduction*)

GROSSE-ILE, Isles-de-la-Madeleine, 29 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant; I. le sommaire statistique de mon district d'inspection : II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district ; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				3	.....
b) Sous contrôle des syndics				2	.....
Total				.....	5
2.—Nombre d écoles :					
a) Elémentaires				5	.....
Total				.....	5
3.—Nombre de titulaires :					
a) Institutrices laïques				3	.....
Total				.....	3
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Institutrices laïques : dans les écoles élémentaires				450.00	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	22	Filles de 5 à 7 ans.	23	45	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	73	Filles de 7 à 14 ans.	50	123	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	9	Filles de 14 à 16 ans.	7	16	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	7	Filles de 16 à 18 ans.	5	12	.....
Total				.....	196
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				119	.....
Total				.....	119
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :					
a) Dans les écoles élémentaires				60 %	.....
8.—Classification des élèves :					
En première année				35	.....
En deuxième année				21	.....
En troisième année				18	.....
En quatrième année				18	.....
En cinquième année				18	.....
En sixième année				7	.....
En septième année				2	.....
Total				.....	119

REMARQUES GÉNÉRALES

Trois des cinq écoles élémentaires ont été en activité au cours de la dernière année scolaire, savoir l'Ile-d'Entrée, Grindstone et Grosse-Isle. Pas une seule des institutrices engagées ne possédait de diplôme de Québec. Les commissaires de la Grosse-Isle ont eu la bonne fortune

de pouvoir engager comme institutrice Mademoiselle Helen R. Saunders, qui a fait un excellent travail, bien qu'elle eût environ soixante élèves inscrits. Mademoiselle Saunders, cependant, possède un diplôme élémentaire de première classe (Truro, N. E.).

Les institutrices engagées pour les écoles de l'Ile-d'Entrée et de Grindstone ont enseigné avec la permission du Surintendant et les progrès ont été assez bons.

L'école de Old-Harry a été fermée, vu qu'on n'avait reçu aucune réponse satisfaisante aux annonces publiées pour demander une institutrice.

Il est à espérer que la centralisation sera effectuée entre les écoles de Old-Harry et de Grande-Entrée.

On construit actuellement une nouvelle maison d'école à Old-Harry: l'emplacement que l'on a choisi est splendide, à tous les points de vue, et la bâtisse sera prête vers le premier septembre. Les commissaires et les syndics des diverses écoles tiennent les maisons d'écoles en très bon état.

CLASSIFICATION

	Points
Grosse-Isle	58.
Grindstone	51.
Isle-d'Entrée	50.5

J'ai l'honneur d'être, etc.,

ALBERT JONES,

Inspecteur.

M. I.N-EWTON KERR

(*Traduction*)

HATLEY, juillet 1922

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district ; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				17	.....
b) Sous contrôle des syndics				10	.....
Total				.....	27
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				37	.....
b) Modèles				3	.....
Total				.....	40
3.—Nombre de titulaires	Sous contrôle	Indépendants			
a) Instituteurs laïcs	1	.....		1	.....
c) Institutrices laïques	43	.....		43	.....
Total				.....	44
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :					
	dans les écoles élémentaires			$ 350.00	.....
	dans les écoles élémentaires			452.75	.....
c) Institutrices laïques :	dans les écoles modèles			783.33	
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	122	Filles de 5 à 5 ans.	134	.....	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	399	Filles de 7 à 14 ans.	397	.....	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	108	Filles de 14 à 16 ans.	156	.....	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	77	Filles de 16 à 18 ans.	81	.....	.....
Toçal				.....	1,374
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				825	.....
b) Dans les écoles modèles				155	.....
c) Dans les académies				.....	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				.....	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
Total				980	.....
7.—Présence moyenne en pourcentage) :					
a Dans les écoles élémentaires				70%	.....
b) Dans les écoles modèles				77.4%	.....
c) Dans les académies				.....	.....
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées				.....	.....
e) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
f) Présence moyenne générale				.....	.....
8.—Classification des élèves :					
En première année				177	.....
En deuxième année				120	.....
En troisième année				139	.....
En quatrième année				158	.....
En cinquième année				98	.....
En sixième année				126	.....
En septième année				100	.....
En huitième année				40	.....
En neuvième année				21	.....
En dixième année				1	.....
Total				.....	980

Les quarante écoles de mon district d'inspection ont toutes été en activité et la majorité, pendant dix mois. Toutes ces écoles ont été visitées deux fois pendant l'année, à l'exception de quelques-unes qui n'ont pas été en activité pendant toute l'année scolaire.

Les rapports d'inspection des visites d'automne et les bulletins d'inspection de l'année ont tous été envoyés au département.

A l'automne, j'ai tenu deux conférences d'institutrices, l'une à Shigawake et l'autre au village de Gaspé. A ces conférences, j'ai bénéficié de l'excellente collaboration du clergé de chaque arrondissement et des principaux des écoles intermédiaires.

Les titres des institutrices qui ont eu charge des écoles, sont les suivants:

Diplômes d'école modèle de Macdonald	2
Diplôme d'école modèle du B. C. P	1
Normal académique de Oshawa	1
Diplôme d'école élémentaire de l'Ecole N. McG	1
Diplômes d'école élémentaire de l'Ecole Macdonald	17
Diplôme élémentaire de la campagne	1
Diplôme élémentaire du B. C	1

Institutrices ne possédant pas de diplôme:

Certificats de Xème année	6
Certificats de IXème année	10
Certificats de VIIIème année	3
Certificat de VIIème année	1

Le tableau ci-dessus démontre de manière évidente que la rareté des institutrices possédant les titres voulus, se continue. L'une des raisons de l'emploi d'un si grand nombre de ces institutrices, cette année, est que la dépression financière, sur la Côte, a mis quelques commissions scolaires dans l'impossibilité de payer les salaires qu'il faut accorder aux institutrices possédant les titres voulus.

La moyenne de la fréquentation quotidienne a été de beaucoup supérieure à celle de l'an dernier.

Les institutrices et les instituteurs que je recommande comme méritant une gratification sont les suivants:

Municipalités	Institutrices	Adresses	Classe de diplômes
Baie-de-Gaspé-Sud	Berthe Gale	Cap-d'Espoir	Elém.
Port-Daniel-Ouest	Louis G. Brooks	Plage-de-Petit-Métis	"
Haldimand	Marjorie Eagle	"Sunny Bank"	"
Fraserville, diss	C. E. Proctor	Station-de-la-Rivière-du-Loup	"
Village de Gaspé	Erma Vilbert	Gaspé	E. R.
Haldimand	May Savage	Cap-d'Espoir	Elém.

Je recommande les municipalités suivantes comme méritant des prix pour les progrès qu'elles ont faits:

Municipalités	Comtés	Secrétaires	Montants
Percé, diss	Gaspé	Abner Bisson	$50.00
Sayabec, diss	Matane	Sam. Hughes	40.00

Je recommande les écoles suivantes comme méritant les prix accordés, chaque année, pour les progrès faits dans la culture physique:

Comtés	Municipalités	Arrondissements	Institutrices	Adresses
Gaspé	Red-Head	1	Ella Cooke	New-Carlisle
"	Village de Gaspé	1	Béatrice Coffin	Gaspé
Bonaventure	Paspebiac, diss	1	Ella Sullivan	Shigawake E.

La centralisation n'a pas encore atteint la Côte, mais il y a une excellente occasion d'établir, dans la municipalité de la Baie-de-Gaspé-Sud, une école centralisée considérable, qui comprendrait une partie du village de Gaspé et l'arrondissement No 2 de York. On pourrait réunir à cet endroit, dans les limites d'un rayon de quelques milles, environ 200 élèves. J'ai l'espoir de voir, un jour, une "High School" dans cette partie du comté de Gaspé.

Voici la classification des municipalités, faite d'après l'article 9(*m*) des Règlements du Comité protestant:

Excellent:—Fraserville, diss., Cabano, Sayabec, diss., Percé, diss., Haldimand, Cap-Désespoir, diss., Village-de-Gaspé.

Bien:—Village-de-Métis, Métis, Shigawake, Saint-Godfroi, diss., Port-Daniel-Ouest, Port-Daniel-Centre, Barachois, diss., Malbaie, York, Baie-de-Gaspé-Sud, Baie-de-Gaspé-Nord;

Passable:—Port-Daniel-Est, diss., Edmonds, Paspebiac, diss., Douglastown, diss., Fontenelle, Roseville, Seal-Rock, Grande-Grève.

En terminant ce rapport, je désire remercier cordialement tous ceux qui m'ont aidé et m'ont rendu mon travail si agréable, pendant les 23 années au cours desquelles j'ai fait l'inspection des écoles.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

I.-NEWTON KERR,

Inspecteur d'écoles.

REV. LEWIS-J. KING.

(*Traduction*)

Pointe-à-la-Garde, 20 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection : II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1921-22	
1.—Nombre de municipalités scolaires :					
a) Sous contrôle des commissaires				8	.....
b) Sous contrôle des syndics				4	.....
Total				.....	12
2.—Nombre d'écoles :					
a) Elémentaires				26	.....
b) Modèles				3	.....
c) Académies				1	.....
Total				.....	30
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendents			
a) Instituteurs laïcs	2	.....		.....	.....
b) Institutrices laïques	36	.....		.....	.....
Total				.....	38
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :				$	
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles modèles				900	.....
a) Instituteurs laïcs — dans les académies				1000	.....
b) Institutrices laïques : — dans les écoles élémentaires				513	.....
b) Institutrices laïques : — dans les écoles modèles				766	.....
b) Institutrices laïques : — dans les académies				700	
5.—Nombre d'endants d'âge scolaire :					
a) Garçons de 5 à 7 ans.	104	Filles de 5 à 7 ans.	84	188	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans.	329	Filles de 7 à 14 ans.	312	641	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans.	128	Filles de 14 à 16 ans.	94	222	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans.	38	Filles de 16 à 18 ans.	43	81	.....
Total				.....	1132
6.—Nombre d'élèves inscrits :					
a) Dans les écoles élémentaires				500	.....
b) Dans les écoles modèles				157	.....
c) Dans les académies				158	.....
Total				.....	815
7.—Présence moyenne (en pourcentage):					
a) Dans les écoles élémentaires				68.3%	.....
b) Dans les écoles modèles				79.%	.....
c) Dans les académies				81.%	71.6%
8.—Classification des élèves :					
En première année				186	.....
En deuxième année				114	.....
En troisième année				117	.....
En quatrième année				93	.....
En cinquième année				102	.....
En sixième année				76	.....
En septième année				69	.....
En huitième année				24	.....
En neuvième année				31	.....
En dixième année				3	.....
Total				.....	815

REMARQUES GÉNÉRALES

Institutrices possédant un certificat.—Cette année, 76% des institutrices de ce district possédaient des certificats; l'an dernier, 47% en possédaient un. Ce progrès est, sans doute, dû, en partie, à l'augmentation des salaires des institutrices élémentaires.

Traitements.—La moyenne des salaires des institutrices élémentaires a augmenté, de $450. à $513. Quelques municipalités, cependant, payent encore le petit salaire de $200. à $300. et gaspillent ainsi leur argent et le temps de leurs enfants.

Transport des élèves.—L'école No 4 de Shoolbred a été fermée et les élèves ont été transportés à l'école No 3, à 4 milles de distancee La voiture a été conduite par un des élèves et, bien qu'il y ait peu de circulation sur les chemins, en hiver, ce moyen de transport n'a fait défaut que pendant quatre jours, au cours de la saison froide. L'institutrice déclare ce qui suit: "Ce transport des élèves en voiture s'est effectué avec succès. Les enfants ont fréquenté l'école avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme. Personne ne s'est plaint de ce moyen de transport". Cela constitue une preuve nouvelle de la possibilité qu'il y a de transporter les élèves aux écoles centralisées, dans ce comté. Il y a plusieurs écoles avec un petit nombre d'élèves, où l'on emploie des institutrices ne possédant pas les qualités voulues, qui pourraient être fermées avantageusement et dont les élèves pourraient être transportés à d'autres écoles, à quelques milles plus loin.

Perfectionnement des écoles supérieures.—Comme un pourcentage considérable des institutrices élémentaires de ce comté sont des graduées de nos écoles supérieures, il est important que l'enseignement qu'on y donne soit maintenu au dégré de perfection le plus élevé possible. La médcrioité du travail dans les écoles supérieures produit la médiocrité des travaux des écoles élémentaires. Au contraire, à mesure que nos écoles supérieures s'améliorent, leur amélioration aura sa répercussion dans les districts ruraux, par l'intermédiaire des gradués.

Pension.—Il est difficile de trouver une pension près de l'une des écoles supérieures, de sorte qu'à peu près huit ou dix élèves ont été obligées

de faire les travaux des écoles supérieures soit par cours privé, soit dans les écoles élémentaires.

Gratifications.—Je recommande les institutrices suivantes comme méritant une gratification pour les succès qu'elles ont obtenu dans l'enseignement: Mademoiselle Annie Burton, Madame Dahl, Mademoiselle Mary E. Bisson, Mademoiselle Blanche Willard.

Prix Strathcona.—Je recommande les intitutrices suivantes, pour les pris Strathcona: Mademoiselle Winifred Blois, "High School" de Cox, et Mademoiselle Grace Perry, école intermédiaire de New-Richmond.

Gratifications aux municipalités.—Je recommande les municipalités suivantes comme méritant une gratification, en récompense des efforts spéciaux qu'elles ont fait pour le progrès de leurs écoles: New Richmond, Shoolbred.

CLASSIFICATION DES MUNICIPALITÉS

Excellent:—Aucune.

Bien:—Sellarville, Matapédia, New-Richmond, Mann, Cox, Maria et Restigouche;

Assez bien: Saint-Laurent-de-Matapédia, Broadlans et Saint-Bonaventure et Hamilton:

Médiocre:—Shoolbred et Saint-Charles-de-Caplan.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

LEWIS-J. KING,

Inspecteur.

REV. F.-G. LEGALLAIS

(*Traduction*)

5 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant.

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district.

SOMMAIRE STATISTIQUE				
1.—Nombre de municipalités scolaires :			1921–1922	.....
a) Sous contrôle des commissaires			.....	.....
b) Sous contrôle des syndics			.....	.....
Total			.....	
2.—Nombre d'écoles :				
d) d'Institutions indépendantes subventionnées Elémentaire			6	.....
b) Modèles			.....	.....
Total			.....	6
3.—*Nombre de titulaires* :	Sous contrôle	Indépendants		
a) Instituteurs laïques	.....	2	.....	2
c) Institutrices laïques	.....	5	.....	5
Total				7
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :			$	
a) Instituteurs laïcs dnns les écoles indépendantes élémentaires			260.00	.....
b) Institutrices laïques dans les écoles indépendantes élémentaires			310.00	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire :				
a) Garçons de 5 à 7 ans	Filles de 5 à 7 ans	.....		
b) Garçons de 7 à 14 ans	Filles de 7 à 14 ans	.....		
c) Garçons de 14 à 16 ans	Filles de 14 à 16 ans	.....		
d) Garçons de 16 à 18 ans	Filles de 16 à 18 ans	.....		
Total			.....	
6.—Nombre d'élèves inscrits :				
a) Dans les institutions indépendantes subventionnées élémentaires			154	.....
b) Dans les écoles modèles			.....	.....
Total			.....	
7.—Présence moyenne (en pourcentage)				
a) Dans les institutions indépendantes subventionnées			67.4%	.....
b) Dans les écoles modèles			.....	.....
8.—Classification des élèves :				
En première année			60	.....
En deuxième année			50	.....
En troisième année			30	.....
En quatrième année			14	.....
En cinquième année			.....	.....
En sixième année			.....	.....
En septième année			.....	.....
En huitième année			.....	.....
En neuvième année			.....	.....
En dixième année			.....	.....
Total			.....	154

Les écoles du Labrador se trouvent dans un territoire non organisé. Il n'y a ni commissaires ni syndics. Tout est pratiquement entre les mains de l'inspecteur qui fait tout ce qui se rattache aux écoles, sauf l'enseignement lui-même.

La grande difficulté qu'il y a est de trouver des instituteurs. Les salaires sont si peu élevés et les dépenses de voyages si considérables, qu'il est impossible d'obtenir des instituteurs de la province de Québec, sauf ceux qui sont engagés comme lecteurs laïques et hommes d'œuvres et qui reçoivent de l'Église une partie de leur salaire. Les autres instituteurs viennent de Terreneuve, à cause de sa proximité du Labrador, mais, vu qu'ils ne sont pas familiers avec le système de Québec, leur enseignement n'est pas aussi parfait qu'il pourrait l'être autrement.

Un autre désavantage résulte du fait que la majorité des contribuables résident en deux endroits, sur les différentes îles, au cours de l'été, pour la pêche, et sur la terre ferme au cours de l'hiver, pour la chasse des trappeurs et pour trouver plus facilement du combustible, de sorte que les écoles les plus considérables ne peuvent être en activité que pendant huit mois, et les moins importantes, pendant quatre ou cinq mois. Les contribuables apprécient de plus en plus les écoles, surtout depuis la construction de la belle bâtisse neuve, si généreusement donnée par le Gouvernement, et ils forment donc de plus grandes agglomérations que les années précédentes, là où un plus grand nombre d'enfants peuvent recevoir leur instruction.

Au cours de l'an dernier, il y a eu six écoles en activité. Il devrait y en avoir eu trois de plus, mais le manque de fonds et aussi de bâtisses scolaires a été la cause que des écoles n'ont pu être tenues à Kegashka, Shecatica et Bradore. A ces endroits, ce qu'il faut d'abord, ce sont des maisons d'écoles. Cependant, je suis heureux de déclarer qu'à ce premier endroit, une école doit être construite, à l'automne.

Une nouvelle maison d'école, la seconde de ce genre, expédiée de Québec, a été construite par les contribuables, à la corvée, à la Rivière-Saint-Paul, l'établissement d'hiver le plus considérable. De brillantes perspectives nous permettent d'en espérer une autre à Harrington, où on en a grandement besoin.

En terminant ce rapport, le premier de votre inspecteur du Labrador, je désire vous remercier sincèrement, monsieur, de l'intérêt que

votre département a montré pour nos écoles, de l'allocation qui leur a été accordée, par son intermédiaire, et aussi des deux nouvelles maisons d'écoles. Sans ces bâtisses et sans l'allocation accordée pour les salaires des instituteurs, plusieurs de nos enfants seraient dans l'impossibilité de recevoir l'instruction qu'il leur faut.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Rév. F.-G. Le Gallais,

Inspecteur

———

M. O.-F. McCUTCHEON
(Traduction)

VILLAGE DE LEEDS, QUE., 25 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant :

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection ; II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district ; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE	1921-22	
1.—Nombre de municipalités scolaires :		
a) Sous contrôle des commissaires	17	.....
b) Sous contrôle des syndics	23	.....
Total	.....	40
2.—Nombre d'écoles :		
Elémentaires	69	.....
(*e*) Institutions indépendantes non subventionnées	1	.....
Total	.....	70
3.—Nombre de titulaires:		
a) Instituteurs laïcs (tous dans la cité)	.....	.....
b) Institutrices laïques	.....	.....
Total	.....	.....
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :	$	
a) Instituteurs laïcs dans les écoles élémentaires (tous dans la cité)	2,000	.....
b) Institutrices laïques dans les écoles élémentaires	509	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire *		
a) Garçons de 5 à 7 ans: 103 — Filles de 5 à 7 ans: 133	236	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans: 505 — Filles de 7 à 14 ans: 444	949	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans: 135 — Filles de 14 à 16 ans: 126	261	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans: 111 — Filles de 16 à 18 ans: 90	201	.....
Total	.....	1,647
6.—Nombre d'élèves inscrits : Y compris la cite de Quebec :		
a) Dans les écoles élémentaires	1,402	.....
Total	.....	1,402
7.—Présence moyenne (en pourcentage)		
a) Dans les écoles élémentaires	68%	.....
Total	.....	.....
8.—Classification des élèves :		
En première année	376	.....
En deuxième année	194	.....
En troisième année	172	.....
En quatrième année	202	.....
En cinquième année	144	.....
En sixième année	173	.....
En septième année	90	.....
En huitième année	46	.....
En neuvième année	3	.....
En dixième année	2	.....
Total	.....	1,402

* Pas de recensement dans la ville de Québec.

J'ai visité toutes les écoles deux fois pendant l'année, sauf quelques écoles d'été qui n'étaient pas en activité lors de ma seconde inspection.

Les rapports d'inspection des visites d'automne ont été envoyées au département. Les bulletins d'inspection ont été aussi envoyés, après que la seconde inspection de l'année eût été complétée.

Les conférences habituelles d'institutrices ont eu lieu à l'automne et elles ont été suivies par presque toutes les institutrices des localités dans lesquelles elles ont été tenues.

Je suis allé voir tous les secrétaires et ai examiné leurs comptes. Vingt-neuf ont leurs livres tenus en très bon ordre. J'en ai classifié huit comme ayant leurs livres bien tenus et deux comme ayant leurs livres tenus d'une manière insuffisante. Dans trente et une municipalité, les livres, ont été régulièrement vérifiés; dans huit autres, la vérification n'a pas été faite à la date voulue.

J'ai envoyé à toutes les institutrices une copie du rapport fait après l'inspection de leur école.

Quelques-unes des commissions scolaires sont bien vigilantes, montrent l'intérêt qu'il faut aux écoles qui sont confiées à leurs soins et s'efforcent d'obtenir toutes les gratifications offertes par le gouvernement pour les progrès et les améliorations qu'elles font et les salaires qu'elles paient aux institutrices. D'autres sont plus ou moins indifférentes et ne remplissent pas comme elles le doivent les devoirs qui leur incombent.

Je recommande les municipalités suivantes comme méritant les prix accordés pour les améliorations et les progrès faits:

1er prix $60. Inverness;
2ème " $50. Portneuf;
3ème " $40. Irlande-Sud;
4ème " $35. Loretteville;
5ème " $30. Hampden.

Les salaires annuels payés aux institutrices des écoles rurales ont été les suivants:

Salaires payés	$ 820	$ 800	$ 700	$ 600	$ 540	$ 495	$ 480	$ 450	$ 440	$ 420	$ 400	$ 385	$ 360	$ 350	$ 320	$ 315	$ 300	$ 294	$ 280	$ 270	$ 200	$ 180	$ 90
Nombre d'écoles	1	1	2	4	2	2	1	3	5	1	6	1	8	3	5	3	5	1	2	3	5	1	1

Les taux de la cotisation, par cent piastres d'évaluation, ont été comme suit:

Taxe payée	$ 3.35	$ 2.00	$ 1.70	$ 1.60	$ 1.50	$ 1.25	$ 1.20	$ 1.10	$ 1.00	c. .85	c. .80	c. .72	c. .70	c. .65	c. .60	c. .55	c. .50	c. .40	c. .35	c. .30	c. .15
Nombre de municipalités	1	1	1	1	1	2	1	2	5	1	1	2	3	2	2	2	4	2	2	1	2

Les périodes scolaires ont été comme suit:

Longueur de la période scolaire	12 m.	10 m.	9 m.	8 m.	7 m.	6 m.	5 m.	4 m.	3 m.	2 m.	1 m.
Nombre d'écoles.....	1	14	7	25	9	7	3	4	.....	1	.....

Le département m'a envoyé une certaine quantité d'exemplaires du nouveau *Syllabus of Physical Training for Schools*, et j'ai laissé un de ces exemplaires dans chacune des écoles de mon district d'inspection.

En général, j'ai constaté que plusieurs des institutrices donnent l'attention qu'il faut à l'enseignement de la culture physique dans leurs écoles et font un très bon travail à cet égard.

A part l'importance des exercices physiques au point de vue de la santé des élèves, nous remarquons que, dans les écoles où ils se font d'une manière méthodique, il y a une amélioration très remarquable en ce qui regarde la discipline qui règne dans les classes.

J'ai recommandé que les prix d'excellence, pour la culture physique, soient accordés comme suit:

Melle F. S. Roy, Saint-Gabriel-Ouest, arrondissement No 4;
Melle M. H. Journeau, Saint-Raymond, arrondissement No 1;
Melle Elizabeth MacKay, Lingwick, arrondissement No 8;
Melle M. M. Lefebvre, Leeds-Est, arrondissement No 1.

Je recommande les institutrices suivantes comme méritant les gratifications pour les succès qu'elles ont obtenus dans l'enseignement:

Mesdemoiselles Stella M. Longmore, Violet E. Roy, Della E. Patterson, Core B. E. McKillop, Bella R. Goldstein, C. K. Macmillan, Kathleen I. Macdonald, MM. M. Lefebvre, F. S. Roy, Madame Thos.

A. Wood, C. E. MacKay, Bernice R. Bennett, H. B. Canning, M. A. Crombe, et A. M. Hepburn.

Quatre-vingt-neuf institutrices ont eu la direction des écoles de mon district d'inspection. Cinquante et une possédaient un diplôme et 38 ne possédaient pas les qualités voulues.

La classification des municipalités par ordre de mérite, en tenant compte de: 1. La longueur et l'arrangement de la période scolaire; 2. la condition des maisons d'écoles et des terrains; 3. l'ameublement scolaire; 4. l'emploi du cours d'études; 5. l'usage des manuels autorisés; 6. les salaires des institutrices et la méthode de leur paiement, est la suivante:

Excellent:—Québec, Saint-Colomban-de-Sillery, Saint-Raymond, Lévis, Chaudière, Loretteville et Portneuf;

Bien:—Saint-Gabriel-Ouest, Stoneham, Irlande-Sud, La Vallée, Agnès & Mégantic, Saint-Romuald, Aubert-Gallion, Leeds-Est, Saint-Gabriel-Est, Lingwick, Hampden, Leeds, Irlande-Nord, Dudswell, Marston, Ham-Sud, Inverness, Ditchfield, Mill-Hill, et Saint-Dunstan ;

Passable:—Saint-Pierre-Baptiste, Nelson, Leeds-Sud, Sainte-Christine, Saint-Malachie, Weedon, Winslow, Halifax et Frampton;

Mal:—Whitton.

Les municipalités suivantes ne sont pas classifiées, parce que les écoles ont été fermées, les élèves ayant été transportés aux écoles de la cité de Québec: Beauport, Sainte-Foy et Saint-Sauveur.

Une revue de l'état de choses exposé dans les paragraphes précédents démontre qu'afin d'améliorer la situation, il faut : 1. un effectif plus considérable d'institutrices possédant les qualités voulues ; 2. de plus grands motifs d'encouragement afin d'inciter les jeunes, qui ont le plus de talent, à embrasser la carrière de l'enseignement; 3. des périodes scolaires plus longues; 4. une fréquentation scolaire plus régulière et plus continue, par les élèves, car un trop grand nombre de ces élèves ne restent pas assez longtemps à l'école pour compléter même le cours d'études élémentaires ; 5o en général, un intérêt plus vif, de la part de nos populations, aux choses de l'éducation.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

O.-F. McCutcheon,

Insp. d'écoles.

M. J.-W. McOUAT.

(*Traduction.*)

LACHUTE, 8 août 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire statistique de mon district d'inspection : II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district.

SOMMAIRE STATISTIQUE	1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :		
a) Sous contrôle des commissaires	21	.....
b) Sous contrôle des syndics	23	.....
Total	.....	44
2.—Nombre d'écoles :		
Elémentaires	141	.....
Total	.....	141
3.—Nombre de titulaires :		
a) Instituteurs laïcs — Sous contrôle: 48 — Indépendants:	.....	.....
b) Institutrices laïques — Sous contrôle: 1004 — Indépendants:	.....	.....
Total	.....	1052
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :		
a) Instituteurs laïcs dans les écoles élémentaires { dans les villes $2,515... / dans les campagnes $775	2444	.....
b) Institutrices laïques dans les écoles élémentaires { cités : $1,220, ... / campagne $516.....	1,170	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire :		
a) Garçons de 5 à 7 ans: 3967 — Filles de 5 à 7 ans: 3058	7,025	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans: 15423 — Filles de 7 à 14 ans: 14997	30,420	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans: 1434 — Filles de 14 à 16 ans: 1307	2,821	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans: 663 — Filles de 16 à 18 ans: 662	1,325	.....
6.—Nombre d'élèves inscrits :— Total	.....	41,591
Dans les écoles élémentaires	36,084	.....
		36,084
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :		
Dans les écoles élémentaires	84%	.....
		84%
8.—Classification des élèves :		
En première année	9,436	
En deuxième année	9,650	.....
En troisième année	5,602	.....
En quatrième année	4,904	.....
En cinquième année	4,762	.....
En sixième année	3,391	.....
En septième année	2,170	.....
En huitième année	166	.....
Total	.....	36,084

Dans ce district d'inspection, il y a 140 écoles élémentaires, dont 128 ont été en activité pendant l'année dernière. De ces écoles, 56 sont sur l'île de Montréal et 72 sont en dehors, dans les arrondissements ruraux. Chacune des écoles a été visitée, bien que trois ne fussent pas en activité et n'aient pas été inspectées. Les travaux ont été accomplis avec soin et on a fait de véritables efforts pour se conformer au cours d'études. Il y a, dans les écoles de cité, quelques personnes qui enseignent sans diplôme, et il y a 36 institutrices, dans les écoles rurales, qui ne possèdent aucune des qualités requises. Fait remarquable: ces institutrices ont réussi, en plusieurs cas, et obtiennent même de bons résultats dans les travaux scolaires.

Il y a eu une légère augmentation de la moyenne des salaires, et pour les instituteurs et pour les institutrices, dans les cités et à la campagne.

Le nombre des élèves inscrits a augmenté de 2000 au-delà, et la moyenne de la fréquentation a augmenté et a atteint 84 pour cent du nombre des élèves inscrits.

J'ai le plaisir de recommander les institutrices suivantes comme méritant une gratification pour les succès qu'elles ont obtenus dans l'enseignement, par ordre de mérite:

Madame R. Graham,	Saint-Jérusalem, No 2,
Catherine G. Addie,	Saint-Jérusalem, No 5,
Beulah Halero,	Saint-Laurent, No 1,
Jean M. Higginson,	Sainte-Thérèse,
Madame Ray Popper,	Mascouche,
Helen S. Rogers,	Saint-Jérusalem, No 4,
Helen Thomson,	Morin, No 2,
Agnes Wilson,	Dalesville, Chatham, No 2,
S. Ethel Keys,	Beltis, Grenville, No 1,
Madame Geo. Tomaly,	Louisa, Wentworth.

Pour un certificat seulement:

Helena S. Morrison,	Saint-Jérusalem, No 3,
Mary H. Ross,	Village-de-Grenville.

Je recommande aussi les municipalités suivantes comme méritant les gratifications accordées pour les progrès faits non-seulement dans les bâtisses, mais aussi à d'autres égards:

Pointe-Claire, Kilkenny, Dunany, Saint-Jérôme et Saint-Félix-de-Valois.

En ce qui regarde les prix accordés à même la donation Strathcona, pour la culture physique, les écoles et les institutrices suivantes ont fait un bon travail:

S. Ethel Keys,	No 1, Grenville, No 1,
Mary H. Ross,	Village-de-Grenville,
Muriel Cameron,	Rawdon, No 7,
Violet Gavey,	Saint-Gabriel-de-Brandon.

Ce qui est regrettable, c'est l'augmentation, d'année en année, du nombre des institutrices ne possédant pas de certificat, et cela sans aucune perspective d'amélioration. L'an prochain, 30 nouvelles écoles, dirigées par des institutrices ne possédant pas de certificat, seront ajoutées à la liste de mon district, au lieu de celles de l'île de Montréal. Cette augmentation fera que mon personnel enseignant se composera presqu'entièrement d'institutrices ne possédant pas de certificat. Nos "High Schools" préparent une bonne quantité de candidats aux diplômes, mais la plupart de ces candidats suivent l'école modèle et s'en vont enseigner à Montréal. Ce n'est pas résoudre cette difficulté que de dire que chaque district doit fournir ses propres institutrices: lorsqu'un district fournit des institutrices, elles s'en vont ailleurs trouver une position. La situation devient désespérée.

Les écoles de cités sont suffisamment munies de tout ce qu'il faut pour que leurs travaux soient couronnés de succès. Toutes les écoles suburbaines possèdent aussi des institutrices compétentes et font un bon travail.

Montréal, Westmount et Verdun augmentent toujours, en ce qui concerne la population, et il leur faut faire diligence afin de recevoir la population écolière toujours plus nombreuse. Pour faire face aux besoins urgents de leurs écoles, il leur faut des finances qui constituent une lourde charge pour elles.

La classification des municipalités est la suivante:

Excellent:—Montréal, Westmount, Verdun, Lachine, Outremont, Côteau-Saint-Pierre, Pointe-Claire, Ahuntsic, cité de Mont-Royal, Sainte-Thérèse, Montcalm;

Bien:—Terrebonne, Saint-Jérusalem, Harrington No 1, Pointe-Fortune, Grenville No 2, Morin, Shawbridge, Arundel:

Assez bien:—Grenville No 1, Grenville No 3, Chatham No 1, Chatham No 2, Dunany, Gore, Mille Isles No 1, Mille-Isles No 2, Mille-Isles No 3, Sainte-Sophie, Rawdon, Mascouche, Harrington No 2, Wentworth, Saint-Félix-de-Valois, Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Canut;

Inférieur:—Pointe-aux-Trembles, Grande-Frenière, Sainte-Scholastique, Kilkenny, Saint-Jérôme, Saint-Hippolyte, Saint-Sauveur, Scotland.

L'arrangement nouveau de nos territoires enlève de mon champ d'inspection toutes les municipalités de l'île de Montréal. C'est, sans doute, un bon système que celui de diriger l'inspection vers les écoles qui en ont un plus grand besoin que celles des cités, ces dernières écoles étant soumises à une inspection si compétente de la part de leur propre personnel. On me permettra bien, cependant, de dire que mes travaux avec les "insulaires", au cours des 30 dernières années, ont été pour moi la source d'une grande satisfaction. Toutes nos relations ont été agréables et j'espère que nous nous séparons en nous estimant mutuellement et avec les meilleurs souhaits de succès les uns envers les autres.

Je désire remercier tous les instituteurs et institutrices, ainsi que tous les officiers scolaires, de l'aide généreuse qu'ils m'ont donnée au cours de l'an dernier et de leur constante courtoisie, en tout temps.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-W. McOuat,

Insp. d'écoles.

M. W.-O. ROTHNEY

(Traduction)

SHERBROOKE, Qué., 1 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: (1) le sommaire statistique de mon district d'inspection ; (2) la classification des municipalités ; (3) les remarques générales concernant la mise en pratique de la loi scolaire dans les limites de ce district d'inspection.

I—SOMMAIRE STATISTIQUE

					1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :						
a) Sous contrôle des commissaires					12	.....
b) Sous contrôle des syndics					15	.....
Total					.....	27
2.—Nombre d'écoles :						
a) Elémentaires (69 en activité)					69	.....
						69
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants				
a) Instituteurs laïcs	1	.....	.....		.....	.....
b) Institutrices laïques	69	.....	.....		.....	.....
Total					.....	70
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :					$	
a) Institutrices laïques dans les écoles élémentaires					320.00	
c) Institutrices laïques dans les écoles élémentaires					680.00	
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire :						
a) Garçons de 5 à 7 ans	263	Filles de 5 à 7 ans	249	.....	512	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans	866	Filles de 7 à 14 ans	886	.....	1,752	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans	202	Filles de 14 à 16 ans	200	.....	402	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans	152	Filles de 16 à 18 ans	162	.....	314	.....
Total					.....	2,980
6.—Nombre d'élèves inscrits :—						
a) Dans les écoles élémentaires					1,523	.....
						1,523
7.—Présence moyenne (en pourcentage) :						
Dans les écoles élémentaires					77.5%	.....
						77.5%
8.—Classification des élèves :						
En première année					429	.....
En deuxième année					231	.....
En troisième année					222	.....
En quatrième année					198	.....
En cinquième année					206	.....
En sixième année					151	.....
En septième année					86	.....
En huitième année					.....	.....
Total					.....	1,523

En outre des écoles mentionnées dans le rapport ci-dessus, j'ai visité l'école protestante de la municipalité de Saint-Hyacinthe, que j'ai trouvée munie d'un bon mobilier scolaire, avec un instituteur compétent, 24 élèves inscrits, et une moyenne de 15 pour la fréquentation. L'instituteur possède un diplôme d'école modèle et reçoit un salaire de $1000.

REMARQUES GÉNÉRALES

Cité de Sherbrooke.—La cité de Sherbrooke contient quatre écoles élémentaires protestantes, avec un personnel de 18 institutrices; 652 élèves inscrits, soit 93 de plus que l'an dernier; et une fréquentation moyenne de 79.4% du nombre des élèves inscrits. Huit institutrices possèdent un diplôme d'école modèle et 10 possèdent un diplôme d'école élémentaire. La moyenne des salaires des institutrices graduées est de $1,076.78, et la moyenne des salaires des directrices est de $1,737.50.

Il me fait plaisir de déclarer, en outre, que la commission scolaire a (1) nommé un surintendant des écoles qui sera chargé du système éducatif des protestants, l'an prochain; et a (2) adopté une nouvelle échelle des salaires, préparée d'après une base qui est de beaucoup préférable à celle qui était autrefois en usage.

ÉCOLES RURALES

Période scolaire.—La longueur moyenne de l'année scolaire des écoles rurales a été de 8.4 mois. Il y a eu une période de dix mois pour à peu près 10% des élèves du district d'inspection, une période de neuf mois pour 58% et une période de huit mois pour 30%. Le reste des élèves,—soit un peu moins de 3%,—ont pu avoir un terme de moins de huit mois.

Fréquentation.—La moyenne de la fréquentation quotidienne des écoles rurales est de 75% du nombre des élèves inscrits. 41% des écoles en activité ont eu une moyenne de fréquentation quotidienne de moins de dix élèves.

Traitements.—La moyenne des salaires mensuels des écoles rurales, en 1921-22, a été de $56.44, et la moyenne des salaires annuels a été de $485.40. Le salaire mensuel le plus élevé a été de $65. et le moins élevé de $40. La moyenne des salaires mensuels accuse une augmentation de $6.17 sur l'an dernier.

Titres des institutrices.—57.7% des institutrices de la campagne possédaient des diplômes élémentaires, et 19.6% possédaient des diplômes d'écoles modèles. 17 institutrices ne possédaient aucun des titres voulus par la loi. Deux de ces dernières, cependant, avaient passée une année de préparation au collège Macdonald et 7 autres possédaient des certificats de l'école finale. Cinq des institutrices ne possédant pas les titres voulus ont été déclarées "incompétentes".

Culture physique.—Les écoles suivantes ont été recommandées comme méritant les quatre prix accordés, chaque année, pour les progrès faits dans la culture physique : Canton-Durham, No 1, institutrice, Mademoiselle M. L. Eager; Durham-Sud, No 7, institutrice, Mademoiselle T. R. Mills; Kingsey-Falls, No 2, institutrice, Mademoiselle B. M. McClure; Saint-Elie-d'Orford, institutrice, Mademoiselle M. L. Bice.

Gratifications pour succès dans l'enseignement.—Les institutrices suivantes ont été recommandées comme méritant une gratification pour les succès qu'elles ont obtenus dans l'enseignement: Mesdemoiselles E. A. Duff, M. A. Olney, Madame Clara Bagley, Mesdemoiselles A. M. Melrose, M. J. Weed, E. A. Burt, T. R. Mills, B. M. McClure, Madame Nora Gallup, Mesdemoiselles Alice Dresser, M. L. Eager, M. A. Bachelder, Hilda Montgomery.

Les institutrices suivantes ont aussi obtenu, dans leurs travaux, des résultats qui leur donnent droit au rang nécessaire pour obtenir une gratification, mais, par suite du règlement qui prohibe deux gratifications consécutives, elles ne peuvent recevoir de gratification, cette année: Mesdemoiselles C.C. Hyde, B. S. Carson, M. L. Bice, E. E. Wilson.

CLASSIFICATION DES MUNICIPALITÉS

Ce district d'inspection contient 27 municipalités, ce qui fait, avec la municipalité de Saint-Hyacinthe, 28 municipalités visitées pendant l'année. La classification de ces municipalités faite par ordre de mérite conformément à la section 9 (*m*) des Règlements du Comité protestant, est la suivante:

Excellent:—Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Drummondville.

Bien:—Orford, Asbestos, Saint-Elie-d'Orford, Village-de-Melbourne, Kingsey-Falls, Durham-Sud, Cleveland;

Assez bien:—Canton-Durham, Melbourne et Brompton-Gore, Shipton, Stukely-Sud, Ascot Tingwick, Sainte-Pudentienne (Can.), Sainte-Pudentienne (ville);

Mal:—Ely-Sud, Saint-François-Xavier-de-Brompton, Ely-Nord, Saint-Pierre-de-Durham, Saint-Joachim-de-Shefford, Actonvale;

Non classifiées:—Bromptonville, New-Rockland, Sainte-Cécile-de-Milton, Canton-Windsor. Les élèves de ces municipalités ont été transportés aux écoles d'autres municipalités.

En récompense des mesures de progrès prises par les commissions scolaires, les municipalités suivantes ont été recommandées comme méritant les cinq gratifications accordées, chaque année, pour l'amélioration de la condition des écoles: Cleveland, Saint-Elie-d'Orford, Orford, Durham-Sud, Bromptonville.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

RÉV. W.-O. ROTHNEY,

Insp. d'écoles.

REV. ERNEST-M. TAYLOR
(Traduction)

KNOWLTON, Qué., 20 juin 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: (1) le sommaire statistique ; (2) la classification des municipalités par ordre de mérite ; (3) des remarques générales sur la mise en opération de la loi scolaire dans les limites de ce district d'inspection.

SOMMAIRE STATISTIQUE					1921-22	
1.—Nombre des municipalités scolaires :						
a) Sous contrôle des commissaires					16	.....
b) Sous contrôle des syndics					9	.....
Total					.....	25
2.—Nombre d'écoles :						
Elémentaires					82	.....
Total					.....	82
3.—Nombre de titulaires :	Sous contrôle	Indépendants				
a) Instituteurs laics	1	.....			.....	.....
b) Institutrices laïques	82	.....			.....	.....
Total					.....	84
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle :						
a) Instituteurs laics dans les écoles élémentaires					$420	.....
b) Institutrices laïques dans les écoles élémentaires					468	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire :						
a) Garçons de 5 à 7 ans	156	Filles de 5 à 7 ans	167	.....	323	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans	618	Filles de 7 à 14 ans	587	.....	1,205	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans	128	Filles de 14 à 16 ans	117	.....	245	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans	63	Filles de 16 à 18 ans	62	.....	125	.....
Total					.....	1,898
6.—Nombre d'élèves inscrits :						
a) Dans les écoles élémentaires					1,592	.....
Total					.....	1,592
7.—Présence moyenne (en pourcentage):						
a) Dans les écoles élémentaires					.....	73%
8.—Classification des élèves :						
En première année					473	.....
En deuxième année					194	.....
En troisième année					230	.....
En quatrième année					209	.....
En cinquième année					180	.....
En sixième année					176	.....
En septième année					127	.....
En huitième année					3	.....
Total					.....	1,592

REMARQUES GÉNÉRALES

Mon district d'inspection ne comprend maintenant que vingt-cinq (25) municipalités, car la municipalité dissidente de Saint-Sébastien s'est, pendant l'année, unie à Clarenceville.

Les salaires des instituteurs et des institutrices ont encore augmenté, de sorte que la moyenne des salaires payés aux institutrices a été de $468.00.

Le prix le plus commun payé, par mois, aux institutrices possédant un diplôme a été de $60. (soixante piastres).

Les écoles ne sont, en général, en activité que pendant huit mois de l'année.

Il me fait plaisir de déclarer que plusieurs commissions scolaires ont porté l'année scolaire à neuf mois. La municipalité de Philipsburg mérite des louanges spéciales, pour les progrès qu'elle a faits, car ses écoles ont été en activité pendant dix mois et chacune de ses cinq institutrices a reçu soixante piastres par mois.

Chacune des institutrices possède les titres voulus et les écoles ont un bon mobilier.

Le pourcentage moyen de la fréquentation quotidienne a légèrement augmenté: il est de plus de 73 pour cent. Dans les municipalités où s'est faite la centralisation et où les élèves sont transportés aux frais de la commission, la moyenne de la fréquentation quotidienne est très élevée.

Les conférences d'institutrices ont été tenues, comme de coutume, au commencement de l'automne, et un très grand nombre d'institutrices y ont assisté.

Le nombre des élèves de langue anglaise qui étudient le français va toujours en augmentant et on peut espérer avec confiance de grands progrès dans cette matière, comme conséquence du fait que tous les inspecteurs protestants ont, pendant cinq jours, assisté aux classes des écoles de Montréal, au cours de la dernière partie de l'année, en y observant les méthodes de l'enseignement du français, et comme conséquence aussi de l'aide très efficace qui sera donnée par l'inspecteur des classes de français, que l'on a récemment nommé, Mademoiselle Léa Tanner.

Un des secrétaires-trésoriers les plus énergiques et les plus dévoués que j'ai connus, est disparu récemment en la personne de feu George-F. Hall, secrétaire de la commission du canton de Brome. Il a été

remplacé par M. E. S. Chapman, un marchand de Brome, qui a pendant longtemps rempli les fonctions de vérificateur de la commission scolaire.

GRATIFICATIONS AUX INSTITUTRICES

Les institutrices suivantes ont été recommandées comme méritant des gratifications pour les succès qu'elles ont obtenus dans l'enseignement: Mesdemoiselles Alice Hunter, Rose C. Westcott, Agnes K. Moore, Helen Johnston, Emma D. Boright, Elizabeth Pibus, Mary E. Wright, Madame Milan Derby, Mesdemoiselles Fannie Hawke, Velma Smith, Muriel Mehannah, Madame Essil Worden, Mesdemoiselles Flora Phillips, Clara Horner et Edith Lemesurier.

N'ont pu recevoir de gratification, par suite du règlement qui ne permet pas d'en accorder une, deux années consécutives, à la même institutrice: Madame Charles Kerby, Mesdemoiselles Glenna Gage, Edith Aiken, Minnie Scott et F. Helen Stewart.

Les institutrices méritantes dont les noms suivent n'ont pu recevoir de gratification parce que, lors de l'examen, elles se trouvaient depuis moins de six mois dans leur école, savoir: Mesdemoiselles Alene Gardner, Alma J. Semple, Anna M. Reynolds, Kate Owens, J. C. Mayhen et Madame Vollin Hastings. Les travaux de Madame F.-O.-P. Denel et de Mademoiselle Irene Hawby, de l'école du village de Philipsburg, sont dignes de loanges.

MUNICIPALITÉS MÉRITANTES

Pour les gratifications accordées aux municipalités méritantes, je recommande les municipalités suivantes:

1. Philipsburg; 2. Brome; 3. Foster; 4. Dunham et 5. Bolton-ouest.

ÉCOLES RECOMMANDÉES POUR LES PRIX STRATHCONA

Ecole Saint-Blaise, No 1, Madame Chas Kerby, institutrice;

Ecole McMatserville, No 1, Mademoiselle Pauline H. Davis, institutrice;

Ecole Farnham-Est, No 3, Mademoiselle Fannie Hawke, institutrice;

Ecole de Sutton, No 8, Mademoiselle E. J. Hextall, institutrice.

CLASSIFICATION DES MUNICIPALITÉS PAR ORDRE DE MÉRITE

Excellent : — McMasterville, Foster, Marieville, Iberville, Rougemont, Philipsburg, Sweetburg.

Bien:—Eastman, Abbotsford, Shefford, Farnham-Est, Brome, Dunham, Bolton-Ouest et Saint-Blaise.

Assez bien : — Saint-Ignace-de-Stanbridge, Sutton, Granby, Stanbridge-Est, Bolton-Est et Saint-Hilaire.

Mal:—Potton, Frelighsburg, Sabrevois et Henryville.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

ERNEST-M. TAYLOR,

Inspecteur d'écoles.

M. JOHN PARKER

(*Traduction*)

QUÉBEC, 24 août 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le sommaire-statistique de mon district d'inspection : II. des remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district ; III. la classification des municipalités par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE

1.—*Nombre des municipalités scolaires.*						1921-22	
a) Sous contrôle des commissaires						66	.....
b) Sous contrôle des syndics						25	.....
Total						.....	91
2.—*Nombre d'écoles.*							
a) Modèles						52	.....
b) Académiques						39	.....
c) Dans les institutions ind. subventionnées						2	.....
Total						.....	93
3.—*Nombre de titulaires.*	Sous contrôle		Indépendants				
a) Instituteurs laïcs	67		10			77	.....
b) Institutrices laïques	406		4			410	.....
Total						.....	487
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle.*						$	
a) Instituteurs laïcs dans les écoles modèles						1,605	.....
b) Instituteurs laïques dans les académies						2,262	.....
c) Institutrices laïques dans les écoles modèles						773	.....
d) Institutrices laïques dans les académies						1,025	.....
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire :*							
a) Garçons de 5 à 7 ans	720	Filles de 5 à 7 ans	664			.....	.....
b) Garçons de 7 à 14 ans	2102	Filles de 7 à 14 ans	2115			.....	.....
c) Garçons de 14 à 16 ans	598	Filles de 14 à 16 ans	629			.....	.....
d) Garçons de 16 à 18 ans	411	Filles de 16 à 18 ans	436			.....	.....
Total						.....	7,645
6.—*Nombre d'élèves inscrits.*							
a) Dans les écoles modèles						4,333	.....
b) Dans les académies						10,350	.....
c) Dans les institutions indépendantes subventionnées						343	.....
Total						.....	15,026
7.—*Présence moyenne (en pourcentage).*							
a) Dans les écoles modèles						71%	.....
b) Dans les académies						81%	.....
c) Dans les institutions indépendantes subventionnées						82%	.....

8.—*Classification des élèves.*		
En première année	2,935	.....
En deuxième année	1,590	.....
En troisième année	1,548	.....
En quatrième année	1,460	.....
En cinquième année	1,541	.....
En sixième année	1,286	.....
En septième année	1,169	.....
En huitième année	1,394	.....
En neuvième année	1,101	.....
En dixième année	614	.....
En onzième année	388	.....
Total	.....	15,026

Note:—Dans quarante des municipalités indiquées dans ce rapport, il y a des écoles élémentaires. Le recensement des écoles de ces municipalités, est contenu dans les rapports des inspecteurs des écoles élémentaires. La statistique de la section 5 concerne les municipalités dans lesquelles il n'y a pas d'écoles élémentaires.

REMARQUES GÉNÉRALES

Examens.—Lors des examens oraux qui ont eu lieu dans chaque école, les jours d'inspection, il y avait 11518 élèves présents. 1281 élèves des 9ème, 10ème et 11ème années se sont présentés aux examens écrits qui ont eu lieu pendant le mois de juin; 944 ont passé l'examen avec succès et 337 ont échoué. Des certificats de promotion ont été accordés aux candidats qui ont réussi. Cette année, les réponses des élèves de la 8ème année ont été lues et corrigées par les professeurs de leurs écoles respectives. Les questions d'examens ont été données imprimées, sur toutes les matières, pour les 5ème, 6ème, 7ème, 8ème, 9ème, 10ème et 11ème années. Dix "High Schools" et seize écoles intermédiaires ont obtenu 70% ou plus aux examens du mois de juin.

Diplômes :—

"High School"	89
Intermédiaires	195
Elémentaires	163
	447
Aucun diplôme	40
Total	487

Bibliothèques :—

Nombre de volumes nouveaux	1257
Nombre total de volumes	22762

Maisons d'écoles :—

	Excellent	Bien	Passable	Mal
Terrains des écoles . . .	36	22	33	2
	20	17	46	10

Spécialistes.—Il y a eu 26 spécialistes, possédant les titres voulus, qui ont enseigné le français. Les élèves qui suivent les écoles où sont employés des spécialistes en français, font des progrès rapides et apprennent vite à parler la langue française.

Progrès.—La moyenne de la fréquentation est supérieure à celle de l'an dernier. La moyenne des traitements est plus élevée que celle de l'an dernier. Le taux de la cotisation est plus élevé que celui de l'an dernier. Le nombre des instituteurs et des institutrices ne possédant pas les titres voulus est inférieur à celui de l'an dernier.

Le nombre des élèves qui ont fréquenté les écoles est plus considérable que celui de l'an dernier.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

JOHN PARKER,

Inspecteur des écoles supérieures.

APPENDICE N° II

RAPPORTS SUR LES ÉCOLES NORMALES

1. Ecole normale Laval.
2. Ecole normale Jacques-cartier.
3. Ecole normale de Rimouski.
4. Ecole normale de Chicoutimi.
5. Ecole normale de Nicolet.
6. Ecole normale de Valleyfield.
7. Ecole normale de Hull.
8. Ecole normale des Trois-Rivières.
9. Ecole normale de Joliette.
10. Ecole normale de Saint-Hyacinthe.
11. Ecole normale classico-menagère de Saint-Pascal.
12. Ecole normale Macdonald.

ÉCOLE NORMALE LAVAL

Québec, 18 septembre 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous faire rapport pour l'année scolaire terminée en juin dernier.

Nous avons donné l'instruction à 266 élèves répartis comme suit:

60 élèves-instituteurs;
68 petits garçons;
65 élèves-institutrices;
73 petites filles;

Total : 266

Nous avons remis 44 diplômes aux instituteurs: 12 pour école académique, 16 pour école modèle, 16 pour école élémentaire.

Chez les élèves-institutrices, 59 diplômes ont été distribués: 11 pour école académique, 25 pour école modèle, 23 pour école élémentaire. Total : 59.

La conduite et le travail des élèves ont été généralement très bons.

J'ai le plaisir de constater que le placement de nos élèves-maîtres a été abondant. Tous ceux qui nous ont quittés avec un diplôme académique ont été placés, presque tous à Québec même, sauf l'un d'eux qui a refusé l'offre qu'on lui a faite d'une des belles classes de Québec. Son refus a été motivé par la faiblesse de sa santé.

Avec la mise en force du nouveau programme va surgir une question bien importante. Ce programme est à base agricole, technique, commerciale, etc. Or les deux plus anciennes écoles normales n'ont *aucun terrain* cultivable, aucun engin de démonstration technique et pratique.

Vous saisissez immédiatement l'infériorité dans laquelle seraient laissées ces deux écoles, qui pourtant sont bien méritantes, si le Gouvernement ne pourvoyait pas à une installation mieux appropriée aux exigences du nouveau programme et aux progrès des études. Je vous

demande, Monsieur le Surintendant, de présenter vous-même l'affaire au Gouvernement qui ne peut rester indifférent à une question aussi importante. Les plus beaux programmes ne serviraient de rien si la mise à exécution en était empêchée par les conditions déplorables dans lesquelles seraient laissées ces deux écoles. Nul doute, Monsieur le Surintendant, que le Gouvernement, qui se montre généreux en toutes circonstances, lorsqu'il s'agit d'instruction, ne se montre anxieux de mettre ces deux écoles en état de rivaliser loyalement avec leurs jeunes sœurs.

Et je ne cesserai de prier.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

TH.-G. ROULEAU, ptre,

Principal.

———

ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

MONTRÉAL, le 12 septembre 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport pour 1921-1922. Comme l'année dernière, j'ai reçu dans les deux départements de l'école, 510 élèves, qui se sont répartis comme suit:

Elèves-maîtres :

Cours académique,	23	élèves dont	22	diplômés
Cours intermédiaire,	27	"	15	"
Cours élémentaire,	35	"	12	"
Cours préparatoire,	24	"	..	
	109		49	

Élèves de l'École modèle d'application: 149 en 8 classes.

Elèves-maîtresses :

Cours académique,	25	élèves dont	24	diplomées.
Cours intermédiaire,	48	"	29	"
Cours élémentaire,	41	"	31	"
	114		84	

Elèves de l'École d'application: 132 en 8 classes.

Ainsi que nous l'avions prévu, le nombre des élèves-maîtres du cours académique a plus que doublé celui de l'année dernière. Des 22 jeunes gens qui ont reçu leur diplôme, 18 sont déjà entrés dans l'enseignement, à Montréal surtout. C'est un grand succès pour nous, un progrès considérable dont nous avons le droit de nous réjouir.

Pour la première fois nous avons décerné à un de nos élèves, M Georges Lafrance, le "prix Miller", prix spécial de pédagogie fondé l'an dernier par le comité des fêtes jubilaires de M. le secrétaire du département de l'Instruction publique. Nous offrons nos remerciements aux généreux fondateurs.

Nos élèves-institutrices ont eu la douleur de perdre leur supérieure, Sœur Saint-Liguori, frappée de paralysie générale pendant la Semaine sainte. La vénérée malade a été temporairement remplacée par une des Mères Provinciales de la Congrégation de Notre-Dame, Mère Saint-Léandre. Sœur Saint-Liguori enseignait dans notre école depuis sa fondation, en 1899, ayant été successivement collaboratrice des Mères Saint-Anaclet et Saint-Isaïe, puis directrice de la maison depuis 1917. Elle laisse un souvenir impérissable dans la mémoire de toutes nos normaliennes.

L'honorable Athanase David, Secrétaire de la Province, nous a fait l'honneur de présider la collation des diplômes à nos élèves-maîtres. Qu'il veuille bien accepter l'expression de notre gratitude.

Agréez, Monsieur le Surintendant, mes sentiments les plus respectueux.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

ADÉLARD DESROSIERS, ptre,

Principal.

ÉCOLE NORMALE DE RIMOUSKI

Rimouski, le 4 septembre 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport des opérations de l'École normale de Rimouski au cours de l'année scolaire 1921-22.

Suivant qu'il appert au rapport des statistiques, nous avons eu une rentrée de 61 élèves-institutrices. La crise financière qui se fait sentir partout a évidemment agi sur le recrutement de nos élèves.

Des 52 qui ont subi l'examen final, 36 ont obtenu leur brevet: 18 pour école élémentaire, 15 pour école intermédiaire et 3 pour école académique. Par défaut d'âge, 8 ont obtenu le certificat d'études pour passer à un cours supérieur, sans brevet.

Le nombre des élèves de notre école annexe a heureusement subi une hausse notable, et s'est élevé jusqu'à 36. Un léger mouvement de construction de notre côté de la ville, nous a procuré cet avantage. Dans nos foyers canadiens, il nous faut peu de nouvelles familles pour accroître la population scolaire.

Notre maison a eu la douleur d'enregistrer la mort de M. le professeur Robert Fortin, arrivée le 8 avril. Il fut un excellent professeur, d'un dévouement qui n'a jamais failli et qui a abrégé sa carrière. Il laisse le meilleur souvenir à ses anciennes élèves, et des regrets sincères au Principal et à l'institution avec lesquels il a toujours été en parfaite harmonie. Il sera remplacé par monsieur le professeur J.-W. Mercier, instituteur aux Trois-Pistoles, que sa bonne réputation précède à Rimouski. Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue et *ad multos annos!*

Le 250e anniversaire de la mort de la Vénérable Fondatrice des Ursulines de Québec n'a pas manqué d'être célébré dans notre maison. A cette occasion, les portes du cloître furent ouvertes aux anciennes. Ce fut une réconfortante fête de famille sur laquelle planait l'âme héroïque de notre première institutrice canadienne; je suis sûr que les leçons inspirées par les circonstances, ont gravé dans toutes les âmes des impressions dont les foyers et les écoles ressentiront de salutaires influences.

Quelques observations faites au cours de l'année me suggèrent une remarque qui peut rendre justice à certaines de nos élèves et à notre école normale, à d'autres aussi peut-être. C'est au sujet de la proportion de diplômées d'écoles normales qui entrent dans l'enseignement. Cette proportion a déjà été signalée comme une disproportion. A première vue il peut paraître ainsi, mais la réalité ne répond pas toujours aux apparences.

Si je prends la proportion de l'an dernier à notre école, nous avions 39 diplômées, dont 16 sont entrées dans l'enseignement et 12 sont revenues continuer leur cours. C'est donc 11 sur 39 qui n'ont pas utilisé leurs brevets.

Pour être juste, je crois qu'il faut tenir compte de plusieurs facteurs. J'admets que quelques-unes tiennent à couronner leurs études par un brevet, sans avoir l'intention d'enseigner, au moins immédiatement. C'est un cas plutôt rare, chez nous du moins. Mais étant donné qu'elles ne font perdre la place de personne à l'école normale, qui pourrait leur en faire un crime ? Toutes les mères de famille devraient avoir des principes solides en éducation. Si celles-là ont obtenu des bourses du Gouvernement,l'affaire est à régler avec ceux qui distribuent ces faveurs.

En second lieu, il faut tenir compte que nos élèves, en général, finissent leur études avec un besoin réel de repos. Le programme est lourd, le travail intense, et la perspective de la possibilité de manquer le brevet à la fin de l'année tient les aspirantes dans une tension nerveuse qui aggrave encore l'effet épuisant du travail. Ajoutez que ces facteurs agissent sur l'organisme à un âge de développement où la jeune fille aurait besoin de plus grands ménagements; et l'on ne peut nier que les santés subissent un fléchissement général à notre époque d'organismes rongés par des causes diverses. Aussi voyons-nous chaque année des élèves qui ne peuvent se rendre au bout de leurs études, d'autres qui n'y parviennent qu'à force d'énergiques réactions. Cette année neuf nous ont laissés pour raison de santé, quelques-unes guettées par la tuberculose, et je viens d'en enterrer une de celles-là. Rien de surprenant donc qu'un bon nombre de mamans réclament un repos pour leurs filles avant de les livrer à la tâche ardue de l'enseignement.

En troisième lieu, il faut compter avec celles qui se fixent une carrière au sortir immédiat de leurs études, entrant soit dans l'état religieux, soit dans l'état du mariage. Et le cas est assez fréquent. Dans une réunion d'anciennes, nous avons rencontré une élève sortie depuis quatre ans, revenant auréolée d'une couronne de trois enfants. Et le cas n'est

pas unique. Qui leur jettera la pierre ? Elles font de la pédagogie au foyer et la race en profite doublement. Et quand je constate que depuis seize ans notre école normale a fourni 26 Ursulines au monastère de Rimouski, 5 Hospitalières à l'Hôtel-Dieu de Québec, autant à la Congrégation du Saint-Rosaire, que nous en avons d'éparpillées dans je ne sais combien d'autres communautés qui font œuvre d'enseignement, d'hospitalisation, d'apostolat, je trouve juste de demander que l'on tienne compte de ces facteurs en établissant les proportions, et je me crois autorisé à prendre la défense des écoles normales qui fournissent de précieux sujets à toutes les œuvres sociales qui font la gloire de notre pays.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

F.-X. Ross, V. G.,

Principal.

———

ÉCOLE NORMALE DE CHICOUTIMI

Chicoutimi, 26 juin 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport pour l'année 1921-22. Les diplômes sont au nombre de 57: 3 pour école supérieure, 28 pour école intermédiaire, et 26 pour école élémentaire. En outre, une élève du cours supérieur, Mlle Cénida Villeneuve, a bénéficié de l'avantage formulé au No 157 des R.C.C. La moyenne des diplômées est la même qu'à l'ordinaire, bien que le chiffre en soit plus élevé, ce qui tient à ce que j'ai admis 107 élèves, contre 90 les années passées. Sous la presse des demandes, j'ai converti une ancienne classe en dortoir, et les classes ont eu lieu dans les salles d'étude. Mais la chose a créé des ennuis et a nécessité bien des allées et venues pour l'aération, par conséquent, de légères pertes de temps. Je n'ai plus à insister sur la cause, toujours la même: manque d'espace. Il y a eu cent élèves présentes durant quelque temps et une présence moyenne de 99 au moins. Sur ce nombre, une trentaine n'avaient pas l'âge requis pour le diplôme. Celles-là reviendront pour la plupart, j'espère, et les deux tiers d'entre elles environ passeront au cours suivant, tandis que les autres, avec une dizaine, qui ont échoué à l'examen, répéteront leur classe. Les choses ont suivi leur cours régulier, sans incident. Nous avons été exceptionnellement favorisés du ciel, quant à la santé des élèves. Par contre, les Sœurs ont eu un très fort lot de maladie, et, conséquemment, les vacances ont amené un grand soupir de soulagement.

L'année a cependant été coupée par la célébration, très solennelle, des noces d'or de la révérende Mère St-Jean-Berchmans, supérieure du couvent et directrice de l'École normale. Cette fête a eu lieu les 2 et 3 mai.

Nous avons eu à l'automne, cette année, la visite de M. l'Inspecteur général. Quoique moins préparées, à cette époque, les élèves choisies pour donner une leçon en présence de M. l'Inspecteur le font toujours de très bonne grâce et non sans procurer quelque satisfaction. La visite des classes est aussi fort bien agréée, ainsi que les avis et conseils si judicieux de l'allocution générale de la fin.

Le nouveau programme sera mis en vigueur seulement en 1923. J'eusse bien désiré, pour ma part, qu'il le fût dès l'année prochaine. Jugez de l'urgence dans notre région. Sur 107 élèves admises cette année-ci, une vingaine seulement revenaient pour la deuxième fois, une seule pour la troisième fois, la seule aussi déjà diplômée. Quatre élèves au cours académique, et encore toutes forcées par l'âge. Non, on ne pouvait mieux faire que d'obliger toutes les élèves à deux années de cours avant l'obtention d'un diplôme. Cette réforme ne peut manquer de fortifier l'école en fortifiant les maîtresses. Les diplômes d'école normale, déjà grandement appréciés, en retireront une nouvelle valeur.

M. Augustin Girard a succédé à M. Alphondor Gagnon comme professeur. Je n'ai qu'à me louer de son talent, de son zèle, et de son esprit chrétien. Excellente nomination, dont je me fais un devoir de remercier l'autorité supérieure.

Devoir pour moi encore, et fort agréable, de vous remercier avec effusion d'avoir recommandé avec instance à M. le Secrétaire de la Province l'agrandissement de notre école normale.

En terminant j'ai l'honneur de me dire, etc.,

N. Degagné, ptre,

Principal.

ÉCOLE NORMALE DE NICOLET

NICOLET, le 1er juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport pour l'année 1921-22. Nous avons admis cent élèves: 17 au cours supérieur (12 brevets), 49 au cours intermédiaire (36 brevets), 34 au cours élémentaire (27 brevets). Soixante-quinze sur cent ont donc obtenu un diplôme.

La région moyenne du Saint-Laurent, où doivent enseigner la plupart de nos élèves, est exclusivement française et agricole. Il ne serait guère raisonnable de les engager à compliquer de leçons d'anglais les classes de leur petite école rurale. Cependant, bon nombre de nos diplômées deviennent religieuses pour l'enseignement; d'autres peuvent, comme ces religieuses, trouver de l'emploi dans les villes, dans les cantons de l'Est, dans l'Ouest canadien ou même dans la Nouvelle-Angleterre. Tout cela s'est vu. Pour l'avantage de ces institutrices, qui travailleront dans les centres mixtes et dans nos avant-postes, nous croyons devoir donner aux leçons et à la pratique quotidienne de l'anglais un soin qui ne le cède qu'au souci de la pureté du parler français.

Deux cercles favorisent les initiatives des élèves en dehors des classes: l'un s'occupe de respect de la langue maternelle, l'autre encourage la pratique de l'anglais pendant une moitié de la récréation du soir. Nous préférons ces efforts pratiques à des échanges de vues comme pourrait en provoquer un cercle strictement pédagogique. La culture du langage oral dans les deux langues nous semble être le seul effort que la pédagogie ait le droit d'exiger de jeunes filles qui ont besoin de leurs récréations, après tout.

A certains jours, toutefois, l'un ou l'autre cercle se met en frais: dialogue préparé sur une question d'histoire de la pédagogie, exercice de diction, mise en scène d'un drame, interprétation d'une scène d'un classique français. Mais ces manifestations se limitent aux anniversaires qu'il faut fêter de toute nécessité. Et alors les travaux spéciaux des cercles font double emploi. Si nous tenons à vous signaler l'existence et le caractère de ces deux cercles, Monsieur le Surintendant, c'est pour bien marquer que nous ne nous désintéressons pas, au cœur de la vieille province, de ce qui peut venir en aide à nos groupes avancés. Nous tâchons de leur préparer des ouvrières capables de bien enseigner la langue maternelle, et, par surcroît, de dire, en assez bon anglais, ce qu'elles continueront de penser en bonnes Canadiennes françaises.

Nous ne négligeons pas pour autant l'enseignement ménager. La mise en train du nouveau programme s'annonce à petit bruit. Elle ne nous prendra pas par surprise, de ce côté. Déjà les Sœurs de l'Assomption ont trouvé le moyen d'aménager, dans le voisinage des grandes cuisines, une annexe où nos élèves accomplissent par groupes succesifs leurs premiers exploits. Vous comprendrez, M. le Surintendant, que je ne saurais suivre ces demoiselles à de telles profondeurs, et, naturellement, je me vois forcé de vous prier de croire, comme moi, ce qu'on m'en dit!

La restauration de notre école normale, incendiée il y a deux ans, ne se complètera qu'au cours de l'année 1923, probablement. Nos cours peuvent, sans détriment pour eux-mêmes, se poursuivre là où ils se donnent; mais notre école normale et les nombreuses missions des Sœurs de l'Assomption ne sauraient se passer de religieuses en santé. On a donc pensé qu'il valait mieux,dès à présent,hâter la construction, près de la maison mère, d'un hôpital pour les religieuses malades ou épuisées. Une communauté de 700 membres a bien besoin de cette ressource. Vous vous expliquerez ainsi, Monsieur le Surintendant, le délai que l'on a dû mettre à la restauration de l'édifice ravagé en 1920. La présence moyenne de nos élèves en classe a été de 91.4 pour cent. C'est assez vous dire que si quelqu'un s'est mis à l'étroit à la maison mère qui nous héberge, ce n'est pas le monde des normaliennes: elles ont les pièces les plus spacieuses et les plus ensoleillées d'un bâtiment très avantageusement situé. Et c'est là un trait, parmi ceux que je purrais marquer, des sacrifices que s'imposent tous les jours, pour l'œuvre de l'École normale, les religieuses de l'Assomption. La tâche de la direction se réduit pour ainsi dire à faire que tant de zèle n'aille jusqu'à compromettre les santés. Je suis heureux d'ajouter que cet hommage s'adresse aussi à mon professeur conjoint, M. J.-C. Mercier.

J'aurais mauvaise grâce si j'allais terminer ce rapport sans adresser ici des remerciements à Monseigneur l'Évêque de Nicolet pour l'intérêt qu'il porte au personnel et à tous les détails de l'institution que je suis chargé de diriger. Vous me permettrez, Monsieur le Surintendant, de vous remercier tout spécialement d'avoir obtenu, par votre intervention, que le conseil des Ministres de la province voulût bien généreusement relever le traitement des professeurs de nos écoles normales et assurer par là plus de stabilité à leur carrière.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

GEORGES COURCHESNE, ptre.
Principal.

ÉCOLE NORMALE DE VALLEYFIELD

Valleyfield, 22 septembre 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de l'École normale de Valleyfield, pour l'année scolaire 1921-22.

Elèves inscrites		*Diplômées*	
Cours académique	25	24	dont 2 religieuses
Cours intermédiaire	26	19	
Cours élémentaire	39	15	
Total	90	Total	58

16 certificats ont été donnés: 2 au cours intermédiaire et 14 au cours élémentaire.

13 élèves ont discontinué leurs études: 3 au cours académique; 4 au cours intermédiaire; 6 au cours élémentaire.

Des 77 élèves présentes à la clôture de l'année scolaire, 30 sont revenues poursuivre leurs études; 9 avec brevet intermédiaire; 6 avec brevet élémentaire et 15 avec certificat.

Des 58 diplômées en juin dernier, 29 vont se consacrer à l'enseignement: 11 avec brevet académique; 14 avec brevet intermédiaire et 4 avec brevet élémentaire.

Dans ce rapport, je tiens à souligner le chiffre des élèves du cours académique: c'est le plus haut atteint depuis la fondation de l'école. Puisse-t-il se maintenir, et même augmenter. La grande entrave à la réalisation de ce vœu, est que le diplôme académique "normal" n'est pas partout suffisamment rétribué, et que rien ne le distingue à ce point de vue de son congénère du Bureau central. Si les écoles normales sont des écoles spéciales et à ce titre mieux organisées que toute autre pour la formation professionnelle et morale de l'institutrice, ne serait-il pas équitable que le diplôme académique normal comportât des avantages ou privilèges particuliers?... Et ce serait un excellent moyen de stimuler les élèves du cours intermédiaire à revenir le conquérir.

Les grandes villes ont fait de grands progrès en ce sens, mais ailleurs, il reste beaucoup à faire; et les congrèsde commissaires d'écoles font d'excellente besogne en éclairant les esprits.

Nous avons cette année réorganisé l'école d'application de manière à la rendre plus efficace encore, et avons porté de deux à trois le nombre d'heures consacrées chaque semaine à la pédagogie théorique.

Les cercles pédagogique, et du bon langage ont fonctionné efficace ment, et nos élèves y ont collaboré avec entrain.

Nous avons introduit, cette année, la gymnastique quotidienne, en vue de fortifier la santé de nos élèves, et de les mettre en état de mieux résister maintenant aux fatigues de l'étude, et plus tard à celles de l 'enseignement.

Il faut répandre dans notre province le souci du capital santé, et à cette fin, faire de chaque institutrice une propagandiste de l'hygiène préventive, qui nous met en garde contre le régime des "muscles au repos et de la cervelle aux travaux forcés".

Le niveau de la santé générale s'élève; le travail quotidien est plus soutenu; et parce que la résistance physique est fortifiée, il semble qu'il y ait là, en plus, un gage d'immunité contre les petites épidémies qui, chaque année ou à peu près, traversent nos régions.

L'an dernier, Monsieur le Surintendant, j'ai pris la liberté d'exprimer une opinion sur l'opportunité d'introduire les projections lumineuses et la cinématographie éducatrice dans les Écoles normales.

L'enseignement intuitif, si fécond, y trouverait une merveilleuse application. Or, il appartient aux Écoles normales de prendre l'initiative en matière de procédés efficaces.

Il vient de se former en France, avec l'encouragement de maints Évêques, une société d'éducation par le cinématographe; "Le bon Film", qui se propose d'utiliser le cinéma pour des fins éducationnelles et moralisatrices, puisque le film est reconnu comme un merveilleux moyen de propagande. L'image illustre la chose, et le mouvement lui donne la vie: deux puissants moyens de rendre fort intéressant l'enseignement de certaines matières telles que: sciences, histoire naturelle, arts, industrie, histoire sainte, histoire du Canada, etc.

Permettez-moi, Monsieur le Surintendant, de recommander derechef à votre bienveillante considération ce projet d'enseignement par la projection mobile et immobile, déjà au programme d'études dans maints pays progressifs, et qui rendrait d'inestimables services à la saine pédagogie. Je suis assuré que vous saurez lui trouver le patronage affectif et effectif dont il a besoin pour être bien accueilli et pour s'organiser.

Au cours de l'année, nous avons eu la visite du sympathique archevêque de Régina, Monseigneur Mathieu, qui a profité de son passage pour adresser à nos élèves-institutrices des conseils fort judicieux et des encouragements réconfortants pour l'œuvre parfois ingrate de l'enseignement primaire.

M. l'Inspecteur général, qui ne se dérobe jamais à l'invitation de semer de nobles et hautes idées, a bien voulu, au cours de sa visite officielle, donner une conférence d'une haute portée nationale et pédagogique sur: "Notre patrimoine national et l'École primaire".

La nomination de Monseigneur l'Évêque de Valleyfield au siège archiépiscopal d'Ottawa, prive l'Ecole normale de son plus éminent bienfaiteur. Ce haut témoignage de confiance, reçu de la bouche même du Souverain Pontife, est la récompense de trente années d'un épiscopat fécond en œuvres de touts sortes, parmi lesquelles celle de l'éducation, à tous ses degrés, a tenu une part prépondérante.

Aux regrets que l'École éprouve de voir s'éloigner son illustre fondateur, se mêlent et un vif sentiment de reconnaissance pour les nombreux bienfaits qu'elle en a reçus, et des vœux ardents de longue vie et d'épiscopat fécond au milieu du vaste troupeau que vient de lui confier le Pasteur des pasteurs.

Il y a un an, l'Ecole normale éprouvait une perte douloureuse par la mort de sa directrice, Sœur Marie-Valentine, décédée le 22 septembre. Durant les cinq années qu'elle a consacrées à l'œuvre de l'École, et à celle du Pensionnat, Sœur M.-Valentine a fait preuve d'un zèle infatigable. S'intéressant à tout, elle a contribué pour une bonne part au progrès scolaire sous toutes ses formes. Son esprit compréhensif et bienveillant en faisait une collaboratrice précieuse dans l'œuvre supérieure de la formation professionnelle et morale des futures institutrices qui garderont pieusement le souvenir de ses vertus et de son dévouement. La communauté a perdu une sainte et vaillante ouvrière, et la maison de Valleyfield, une mère.

En terminant, je tiens à vous remercier cordialement, Monsieur le Surintendant, ainsi que l'honorable Secrétaire de la Province, pour la généreuse amélioration apportée à la situation matérielle des professeurs et principaux des écoles normales, ce qui les a mis en état de faire face aux exigences multiples de leur situation. C'est une nouvelle preuvre de la sollicitude gouvernementale à l'égard de ceux qui se dépensent pour la cause de l'Instruction publique en cette province.

Les religieuses des SS. Noms de Jésus et de Marie, ainsi que M. le professeur Courteau, ont vaillamment contribué aux succès de l'année, et je les en remercie vivement.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

CHAN. L. U. MOUSSEAU,

Principal.

ÉCOLE NORMALE DE HULL

HULL, 11 août 1922.

Monsieur le Surintendant:

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport de l'École normale de Hull pour l'année scolaire 1921-22.

Le nombre de nos élèves s'est élevé au chiffre de 218. La-dessus 61 étaient élèves-institutrices:

Au cours académique : 10
Au cours modèle : 21
Au cours élémentaire: 30

157 élèves ont fréquenté l'école d'application. Elles se distribuaient dans cinq classes, depuis la VIème année du programme jusqu'à la classe préparatoire. Ce fut un beau champ d'expérience pour nos normaliennes.

Nous avons accordé 31 brevets:
10 au cours académique;
11 au cours modèle;
10 au cours élémentaire.

Nous avons accordé 37 (trente-sept) certificats de promotion:
8 du modèle à l'académique; 20 de l'élémentaire au modèle; 9 de la VIe année au cours élémentaire.

Chez nos élèves-institutrices le travail a été intense.Elles ont manifestement conscience qu'elles n'auront jamais une trop grande compétence pour l'œuvre scolaire primaire qui les attend. Elles ambitionnent d'être excellemment brevetées.

Par surcroît,—car souvent on leur redit que la Gatineau et le Pontiac demandent des institutrices bilingues,—par surcroît nos normaliennes font un constant effort pour mériter le diplôme d'enseignement anglais. Quotidiennement elles s'appliquent à correctement écrire rédiger et causer en anglais.

Grâce aux moments libres qu'elles consacrent au *Cercle pédagogique,* elles nous préparent d'intéressantes soirées.

Quant à l'enseignement ménager, nous avons à louer leur bonne volonté. Notamment elles manient le crochet, l'aiguille et les ciseaux au grand bonheur ou des pauvres ou de leurs parents.

Au mois de mai, par une heureuse coïncidence, M. C.-J. Magnan était reçu de *la Société Royale* et nous visitait. Les normaliennes offrirent bien cordialement leurs compliments au nouvel académicien. Au mois de juin, Monsieur le Surintendant, vous nous apportiez la joie de votre présence à la collation des diplômes. Ce fut une fête grande à l'École normale de Hull, vous le savez et ce fut une fête dont nous garderons un cher souvenir. Pour l'année écoulée le personnel enseignant et la communauté des élèves avaient mérité desfélicitations: vous les leur avez prodiguées.

Veuillez agréer, Monsieur le Surintendant, mes très respectueux hommages.

SYLVIO CORBEIL, ptre,

Principal.

———

ÉCOLE NORMALE DES TROIS-RIVIÈRES

Trois-Rivières, 7 août 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous envoyer mon rapport concernant le mouvement pédagogique de notre école normale pour l'année 1921-1922.

L'année dernière, je vous annonçais que nous avions décidé de faire disparaître notre cours préparatoire; c'est maintenant un fait accompli. Cette mesure ne nous a pas causé trop d'ennui, sauf que nous avons été obligés de renvoyer un certain nombre d'aspirantes, qui n'ont pas été jugées capables de suivre le cours élémentaire. Nous avions bien eu le soin, pourtant, de recommander aux parents de nous envoyer leurs enfants au commencement des vacances, pour subir l'examen d'admission. Malgré cela, le plus grand nombre ne se sont présentées qu'au jour de l'entrée, avec l'inconvénient que quelques-unes ont dû retourner, ou passer au pensionnat voisin. Il est difficile d'amener les parents à faire leur décision de bonne heure: on attend probablement les pronostics de la récolte pour se fixer. Je remarque une tendance marquée à forcer l'entrée précoce des jeunes filles à l'école normale, avec l'intention de les y laisser le moins longtemps possible: elles semblent pour plusieurs une charge dont on veut se débarrasser au plus tôt. La nouvelle s'est répandue rapidement de l'obligation imposée par le nouveau programme de faire un stage de deux ans à l'école normale, pour obtenir un diplôme, ce qui ajoute encore à l'hésitation des parents, qui veulent être assurés que ce règlement ne sera pas en vigueur cette année. Son application aura probablement pour effet de diminuer le nombre de nos élèves, au moins pour les premières années, jusqu'à ce qu'on se soit habitué à cette idée-là. Sans doute, on apprécie déjà plus le diplôme d'école normale que celui du Bureau central; mais, celui-ci a en sa faveur, qu'il coûte moins cher, ce qui est argument très fort, contre lequel aucun autre ne pourra prévaloir, tant que le Gouvernement ne fera pas lui-même une distinction pratique entre les deux, et que le sacrifice que comporte le stage de deux ans, ne sera pas récompensé par quelque avantage pécuniaire.

Nous avons enregistré, cette année, 92 élèves, dont 80 furent présentes aux examens. Sur 10 candidates, au cours supérieur, 9 ont obtenu leur diplôme, et une a eu un certificat d'études. Au cours intermédiaire, 35 ont subi l'examen: 27 diplômes ont été accordés, deux élèves ont eu le certificat d'études, six ont échoué. Au cours élémentaire, 35 ont subi l'épreuve, avec le résultat suivant: 17 diplômes, 8 certificats d'études, 10 échecs.

L'année s'est écoulée assez uniment, sans incident bien notable. Nos élèves ont joui, en général, d'une bonne santé; elles ont paru mettre assez d'entrain dans leur travail et de zèle dans leurs études. L'élan avait été donné, au commencement de l'année, par la visite de Monsieur l'Inspecteur général, et la vôtre, Monsieur le Surintendant, fut un joyeux couronnement de leurs travaux. Permettez-moi de vous renouveler mes remerciements pour le précieux encouragement que vous avez bien voulu donner à nos élèves, en présidant vous-même notre collation de diplômes.

Veuillez agréer, Monsieur le Surintendant, l'hommage de mon estime et de mon entier dévouement.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

ALF. COMTOIS,

Principal.

———

ÉCOLE NORMAE DE JOLIETTE

JOLIETTE, 1er juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport pour l'année scolaire cloturée le 20 juin 1922.

Nous avons reçu 71 élèves classées dans l'ordre suivant: 6 au cours académique; 19 au cours modèle; 36 au cours élémentaire et 10 au cours préliminaire. De ce nombre, 34 étaient des anciennes qui revenaient à l'école normale, les unes pour une deuxième année, les autres pour une troisième année. Nous devons ajouter que la plupart des élèves aimeraient poursuivre leurs études pédagogiques jusqu'au cours académique inclusivement, mais elles ne le peuvent pas toujours, forcées qu'elles sont par des circonstances incontrôlables de prendre un chemin différent de celui qui devrait les ramener à l'école normale. Les familles étant nombreuses, il est parfois difficile, pour ne pas dire impossible, aux parents de faire faire des études complètes à toutes leurs filles; alors chacune doit se contenter de sa petite part et se tirer ensuite d'embarras comme elle le pourra.

Nous avons tenu à enregistrer ces excellentes dispositions et nous voulons reconnaître ces bons désirs.

Nous avons accordé 26 diplômes français dont 5 académiques, 9 modèles et 12 élémentaires; et, en plus, 10 anglais.

Comme le fait a été mentionné dans mon rapport détaillé de l'examen final de juin, 13 élèves n'ont pu être diplômées faute d'âge règlementaire, bien qu'elles aient obtenu de bons et même d'excellents succès. Elles reviendront continuer leurs études l'an prochain.

Un changement important a eu lieu dans le personnel de la maison. Mère Sainte-Marie-des-Séraphins a été forcée, par son état de santé, de quitter son poste de directrice qu'elle occupait depuis trois ans. Nous tenons à la remercier de l'intérêt qu'elle a porté à l'œuvre de l'école normale, pour en assurer le bon fonctionnement et lui faire produire des fruits durables. Sa remplaçante est Mère Saint-Valérien en qui nous saluons une directrice de première valeur.

Le travail qu'elle a déjà accompli depuis son entrée en fonction, permet d'espérer que l'École normale de Joliette pourra bientôt élargir ses murs et se parer d'une toilette nouvelle plus en harmonie avec les exigences du jour.

Toutefois, ce projet d'agrandissement fait surgir deux graves problèmes dont la solution est assez difficile à l'heure actuelle: l'achat d'un terrain approprié à cette fin pour un prix raisonnable, et l'assurance des ressources nécessaires pour éteindre les dettes anciennes et faire face aux dépenses nouvelles. Mais la divine Providence, qui dirige sagement toutes choses, saura indiquer à qui de droit, au temps voulu, le moyen de résoudre ces deux problèmes à l'entière satisfaction des intéressés.

Comme l'an dernier, Monsieur Pétraz a donné quelques conférences sur l'horticulture. Vu que la plupart de nos élèves viennent de la campagne, elles semblent bien goûter ces conférences, par ailleurs d'ordre très pratique, et les nombreuses notes inscrites sur leurs fiches laissent prévoir qu'elles sauront en tirer profit.

Notre école normale est en activité depuis dix ans. Nous remercions Dieu de la protection et des grâces qu'il nous a accordées durant cette première décade. Notre école a commencé bien modestement: 22 élèves pour l'ouverture des classes. Mais elle a vu la prospérité sourire à ses humbles efforts. Le nombre de ses élèves s'est accru d'année en année, à tel point qu'avec le local actuel il est impossible d'en recevoir davantage.

On comprend mieux aujourd'hui l'importance d'une bonne préparation pédagogique pour entrer dans la carrière de l'enseignement. Par les demandes que nous recevons, nous constatons avec plaisir que les commissions scolaires, elles-mêmes, apportent plus de soin dans le choix de leurs institutrices. Elles recherchent et engagent de préférence celles qui ont fait des études pédagogiques spéciales. Et c'est le bon sens même.

Ce réveil a fait ressortir la nécessité de l'école normale et a déterminé vers elle un courant qui va s'accentuant d'une année à l'autre.

Et de fait, ce qui manque à nos maîtresses d'écoles, en général, ce n'est pas l'instruction, encore moins le zèle et le dévouement, c'est plutôt la science des principes et des règles qui doivent présider à la formation intégrale de l'enfant, c'est la connaissance des méthodes d'enseignement, c'est l'entraînement pédagogique, c'est la préparation pratique et sérieuse à l'exercice de leurs sublimes fonctions, autant de choses indispensables que l'école normale cherche à procurer à ses élèves et qui expliquent sa raison d'être.

Et puisque le district de Joliette possède sa maison de formation pédagogique, son devoir est donc d'en profiter et d'en tirer le meilleur parti possible pour l'amélioration de ses écoles primaires.

En terminant, nous remercions de nouveau le Gouvernement provincial de ce qu'il a bien voulu augmenter, d'une façon substantielle, le traitement des prinipaux et des professeurs laïques des écoles normales de filles.

Nous répondrons à cet acte de bienfaisance, en apportant à l'exercice de nos fonctions tout le zèle, tout le soin et toute la diligence qu'on est en droit d'attendre de nous. D'autant plus qu'avec ces nouvelles ressources pécuniaires, nous pourrons envisager l'avenir avec plus de sérénité et aevc moins d'inquiétude pour les jours de débilité ou de vieillesse; nous pourrons aussi nous procurer une foule de bons auteurs et de revues instructives, pour rafraîchir ou accroître nos connaissances, pour nous tenir au courant des progrès du jour en matière scolaire, et tout cela au profit et à l'avantage de nos élèves.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

I. Gervais, ptre-chan.,

Principal.

ÉCOLE NORMALE DE SAINT-HYACINTHE

SAINT-HYACINTHE, 18 juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous envoyer le compte-rendu de la dernière session académique à l'École normale de Saint-Hyacinthe.

Le nombre des élèves-institutrices a été de 138:23 au cours académique, 58 au cours intermédiaire et 57 au cours élémentaire. Onze d'entre elles nous ont quittés au cours de l'année: trois pour défaut de santé, deux rappelées par leur famille et six pour insuccès. Des 127 qui restaient au mois de juin, 96 ont subi l'examen final avec succès, mais 19 n'ayant pas l'âge légal n'ont reçu qu'un certificat d'études. 77 diplômes ont donc été accordés: 18 pour école primaire supérieure, 37 pour école primaire intermédiaire et 22 pour école élémentaire. Les autres ont échoué, les unes sur l'orthographe et les mathématiques, les autres sur la pédagogie pratique ou théorique.

Je n'ai aucun incident remarquable à signaler au cours de l'année si ce n'est la visite toujours fructueuse et agréable de M. l'Inspecteur général. Nous nous proposons de commencer dès l'an prochain à donner quelques cours d'enseignement ménager. L'espace nécessaire à cette fin faisant défaut dans notre école, une vaste salle, déjà parfaitement outillée, sera mise à notre disposition à la Maison-Mère des Sœurs de la Présentation. Pour nous initier à la mise en pratique de ce nouveau cours, nous aurons la bonne fortune d'être dirigée par une religieuse qui a fréquenté les écoles ménagères de France et de Suisse et y a obtenu des diplômes. Elle enseigne cette science depuis une dizaine d'années; j'ai été moi-même témoin de son habileté et de son savoir-faire. J'ai donc lieu d'espérer que, favorisés de son expérience et de ses précieux services, il nous sera facile de nous conformer aux exigences du nouveau programme.

Notre école vient de compléter sa dixième année d'existence et nous sommes actuellement à organiser un conventum auquel sont convoquées toutes nos anciennes élèves-institutrices. Leur nombre s'élève à 889; 648 d'entre elles ont obtenu un diplôme. La moyenne de celles qui ont enseigné pendant les 9 premières années est de 78%.

87 sont déjà dans la vie religieuse et 71 d'entre elles dans des communautés vouées à l'enseignement. 122 sont mariées et 51, hélas! sont mortes, 23 ayant été victime de la grippe espagnole.

Telle est l'histoire abrégée de notre première décade.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

ADÉLARD FONTAINE, ptre, *Principal.*

ÉCOLE NORMALE CLASSICO-MÉNAGÈRE DE SAINT-PASCAL

SAINL-PASCAL, le 1er juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'École normale Classico-Ménagère de Saint-Pascal pour l'année scolaire 1921-1922.

Nous avons terminé l'année avec 146 normaliennes, et 66 diplômes ont été octroyés, répartis comme suit:

Cours académique	12 élèves	12 diplômes		
" modèle	31 "	28 "	(1 a échoué, 2 promues au cours supér.)	
" élémentaire	46 "	24 "	(2 ont échoué, les autres promues au cours supérieur).	
" préparatoire	37 "			
" normal-ménager	18 "	toutes de première année		
" supplémentaire	2 "	2 diplômes		
	146	66 "		

Dans les classes annexes, nous avions 44 pensionnaires et 105 externes.

Dix Religieuses de diverses communautés ont rempli les conditions exigées pour recevoir des diplômes ménagers, pour la plupart, et même classico-ménagers, pour quelques-unes.

Sept médailles d'or et quelques centaines de beaux prix ont été donnés gracieusement aux plus méritantes de nos élèves par de dévoués amis de notre école, qui est heureuse d'offrir ses bien sincères remerciements à tous ces généreux bienfaiteurs.

En dépit de certains éducateurs, qui ne croient pas encore à la possibilité raisonnable de l'enseignement classico-ménager, j'affirme, plus

haut que jamais, que cette méthode d'enseignement est facilement praticable et très opportune. Après une expérience de 17 ans, j'affirme en plus qu'elle ne fatigue pas les élèves, comme on l'a prétendu. Au contraire, le mélange des travaux manuels avec les études purement intellectuelles repose, favorise même la santé, tout en habituant la femme de demain à se dévouer, à s'occuper utilement du matin au soir dans sa propre maison, pour le plus grand bien des siens et de la société tout entière.

En outre, l'enseignement ménager développe l'esprit d'observation autant que l'art du dessin, et plus utilement que celui-ci. C'est peut-être la solution du problème, insoluble jusqu'ici pour quelques éducateurs, que les élèves des écoles classico-ménagères peuvent s'assimiler plus de connaissances que les élèves de cours purement classiques dans le même espace de temps.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

APH. BEAUDET, ptre,

Principal.

———

COLLÈGE MACDONALD

(Traduction)

Collège Macdonald, 14 juin 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant, sur les travaux de l'École normale Macdonald, pour l'année dernière qui s'est terminée le 7 juin 1922.

176 élèves, en tout, ont été admis aux diverses classes de l'École normale. Ces élèves se sont répartis comme suit:

Classe de l'école intermédiaire	118	élèves
Classe du premier cours élémentaire sommaire	24	"
Classe du second cours élémentaire sommaire	32	"
Classe des directeurs des jardins de l'enfance	2	"
	176	élèves

Cela constitue une augmentation de 16 élèves sur le nombre de ceux qui ont fréquenté l'école, au cours de l'année 1920-21.

A la fin de l'année scolaire, les diplômes suivants ont été accordés:

Diplômes d'école intermédiaire, y compris un diplôme différé en 1919	96
Diplômes élémentaires de première classe, avec diverses conditions imposées, et différés en juin, 1920	17
Diplômes élémentaires de première classe (cours sommaire) (accordés en décembre, 1921)	23
Diplômes élémentaires de première classe (cours sommaire) (accordés en juin, 1922)	28
Diplômes de directeurs des jardins de l'enfance	2
Certificats d'assistants des jardins de l'enfance	6
	172

En outre, des certificats spéciaux de musique et de culture physique ont été accordés, comme suit:

Décembre, 1921, classe élémentaire,— certificats juniors du collège de solfège	3
Juin, 1922, classe intermédiaire,—certificats intermédiaires	14
(première année)	25
(certificats élémentaires)	23
Juin, 1922,—classe élémentaire,—certificats juniors	3

Certificats Strathcona

Décembre, 1921,—classe élémentaire,—certificats Strathcona du degré "C" 23
Juin, 1922,—classe intermédiaire,— certificats Strathcona du dégré "B" 96
Juin, 1922,—classe élémentaire,—certificats Strathcona du degré "C" 27
Juin, 1922,—certificats de natation 2

Un nombre considérable de ces élèves n'avaient jamais, jusqu'à présent, suivi un cours de musique. Neuf ont passé leur examen avec distinction, et les deux élèves des jardins de l'enfance sont de ce nombre.

Un des élèves qui ont suivi les cours, venait de Terreneuve, mais, comme il n'a pas été régulièrement admis par le Bureau central, il ne peut obtenir de diplôme dans la province de Québec. Un certificat des travaux qu'il a faits a été envoyé à M. Blackhall, Surintendant de l'Instruction publique de Terreneuve, et c'est tout ce qu'il lui faut.

Des six élèves qui ont terminé, à Montréal, le cours d'assistants des jardins de l'enfance et ont obtenu un diplôme d'assistants des jardins de l'enfance, deux ne possèdent pas les titres voulus pour être admis aux cours des directeurs des jardins de l'enfance du Collège Macdonald.

Dans la classe intermédiaire, 60% des élèves venaient de parties de la province situées en dehors de l'ile de Montréal et 40%, de l'ile de Montréal. Ainsi donc, un plus grand nombre d'élèves nous sont venus des districts ruraux, bien que, à certains points de vue, ils ne possèdent pas une aussi bonne préparation, comme le démontre évidemment le fait que 28 ont été admis aux épreuves au commencement de l'année. La plupart de ces élèves venaient des districts ruraux.

Il y a encore rareté des institutrices non seulement dans les arrondissements ruraux, mais aussi dans les cités. Le nombre des maîtresses qui ont démissionné, à Montréal, est plus considérable que celui des élèves qui ont été admis à la classe de l'école intermédiaire.

Un petit nombre d'élèves dont la résidence se trouve sur la Côte-de-Gaspé, où il y a un si grand besoin d'institutrices possédant la prépara-

tion voulue, ont, cette année, suivi la classe élémentaire. Ces parties éloignées de la province doivent compter sur un personnel d'institutrices venant de leur propre région.

Trois élèves du sexe masculin ont obtenu un diplôme intermédiaire et l'un d'eux a obtenu la médaille d'enseignement.

Le professeur A. W. Kneeland, qui fut, pendant plusieurs années, professeur d'anglais à l'École normale McGill et professeur d'anglais à l'École normale Macdonald, a déclaré qu'il accordera un prix en argent, chaque année, à l'élève de la classe d'école intermédiaire qui, passant ses examens définitifs avec succès, obtiendra le plus grand nombre de points pour la littérature anglaise. Ce prix portera le nom de "Prix commémoratif Gardener Kneeland". Le professeur Kneeland accorde ce prix pour sa propre matière en l'honneur de son père. Je désire déclarer publiquement, au nom du personnel et des élèves, combien nous apprécions cet acte de générosité du professeur Kneeland, qui fut de tout cœur et de toute âme à ses travaux ici, lorsqu'il enseigna à nos élèves la littérature et la langue anglaise.

Il me faut aussi mentionner la démission de mademoiselle Tanner, notre professeur de français, qui a été nommée inspecteur de français dans toutes les écoles protestantes de la province de Québec. C'est une nouvelle position d'une grande autorité et aussi d'une grande responsabilité et mademoiselle Tanner possède une formation et une expérience qui la rendent éminemment apte à la remplir. Nous sommes fiers de sa nomination, mais chagrins de la voir quitter notre institution. Sa vacance sera extrêmement difficile à remplir et son successeur éprouvera de la difficulté à maintenir l'enseignement du français au degré élevé auquel il était parvenu à l'École normale.

La bourse "Janet Morrison Robb", accordée par l'honorable James A. Robb, en mémoire de sa fille, est destinée aux jeunes filles qui résident dans les comtés de Châteauguay, Huntingdon et Beauharnois. On a soumis des noms à M. Robb, qui a demandé aux autorités collégiales de faire le choix. Après avoir étudié cette question avec beaucoup de soin, conformément aux conditions de la bourse, le collège a choisi Mademoiselle Dowling, comme étant l'élève la plus méritante et celle qui convenait le mieux aux fins de cette dotation.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

SINCLAIR LAIRD,
Principal de l'École normale.

APPENDICE N° III

Rapports des inspecteurs généraux

. Rapport de l'inspecteur général des écoles catholiques :

1. Les Écoles primaires.

2. Les Écoles normales.

I. Rapport de l'inspecteur général des écoles protestantes.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉCOLES CATHOLIQUES

QUÉBEC, 2 OCTOBRE 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'année scolaire 1921-22. Au cours de cette année, l'un de nos inspecteurs d'écoles est décédé, M. J.-A. Bouchard, inspecteur pour le district Gaspé-Bonaventure. Cet inspecteur dévoué est mort, jeune encore, après avoir lutté longtemps contre la maladie. Il a été remplacé par un instituteur de mérite, M. Armand Desjarlais. Un autre inspecteur dévoué, M. J.-A. Chabot, nommé en 1896, a donné sa démission pour prendre une retraite bien méritée après vingt-cinq années consacrées à l'inspectorat. M. Chabot a toujours donné l'exemple de la ponctualité, du zèle et d'une probité à toute épreuve. Le Gouvernement lui a donné comme successeur, un inspecteur bien qualifié dans la personne de M. George Jobin, nommé pour le district de Kamouraska-Témiscouata.

I. LES ÉCOLES PRIMAIRES

Un nouveau district scolaire

Sur la recommandation du Comité catholique, un nouveau district scolaire a été récemment créé, comprenant la plupart des municipalités scolaires des comtés de Brome et de Shefford et une partie de celles de Bagot. C'est donc le 51e district catholique, alors qu'en 1912 il n'y en avait que 36.

Par la création de ce nouveau district, le nombre d'écoles sous contrôle visitées par les inspecteurs dont les noms suivent sera diminué dans la proportion que voici:

M. Dupuis: réduit de 176 écoles sous contrôle à 132; M. Charbonneau, de 162 à 131; M. Lamarre, de 158 à 146; M. Lévesque, de 159 à 142; M. Marien, de 146 à 139; M. Curot, de 148 à 139; M. Genest-Labarre, de 148 à 143. Le remaniement du district de M. LaBarre se fera avant longtemps, à l'occasion d'une nouvelle rédistribution des municipalités scolaires de la région.

En plus des écoles sous contrôle, chaque inspecteur a plusieurs écoles indépendantes à visiter, afin d'en recueillir les statistiques.

Rapport mensuel spécial

En augmentant généreusement les traitements des inspecteurs d'écoles, le Gouvernement a justifié d'avance le département de l'Instruction publique, qui se montre de plus en plus exigeant vis-à-vis des inspecteurs, officiers indispensables et sur qui repose la bonne gouverne du plus important département de l'adminstration provinciale. Afin de mieux contrôler encore le travail des inspecteurs d'écoles, un rapport spécial est exigé, à tous les mois, de chacun de ces derniers. Dans ce rapport, l'inspecteur doit rendre compte de ses devoirs officiels, semaine par semaine, avec les détails indiqués sur la formule du rapport. Outre que ce rapport permettra à l'inspecteur général de suivre presqu'au jour le jour le travail des inspecteurs, il fournira aussi à ces derniers l'occasion de faire connaître à qui de droit la somme des travaux et démarches qu'ils exécutent au cours de l'année, en fonction de leurs devoirs officiels. Il n'est que juste de dire que l'inspecteur d'écoles n'a pas pour unique besogne la visite des écoles.

Le nouveau programme d'études

Le nouveau programme d'études entrera en vigueur à partir du premier lundi de septembre 1923. Il convenait de retarder cette mise en vigueur afin de permettre aux autorités de faire connaître suffisamment aux intéressés le nouveau programme avant de le mettre en opération. Depuis son approbation, je me suis fait un devoir d'en parler dans chacune des livraisons de *L'Enseignement Primaire*, et ce travail se continuera durant la présente année scolaire. Au cours de la première visite de l'année scolaire courante (1922-1923), les inspecteurs traitent du nouveau programme à l'occasion de la conférence pédagogique d'automne, conférence donnée à tout le personnel enseignant. Une circulaire explicative fera bientôt connaître aux commissions scolaires la portée du nouveau programme, et, au préalable, les inspecteurs d'écoles devront être réunis en congrès, sous votre présidence, Monsieur le Surintendant, afin d'étudier, avec les officiers supérieurs du département de l'Instruction publique, le rôle qu'auront à jouer les commissions scolaires dans l'application du nouveau programme.

Fréquentation scolaire

Des villes comme des campagnes arrivent les nouvelles les plus consolantes quant à la fréquentation scolaire. Les commissions scolaires fournissent à peine aux parents le nombre de classes requis pour les enfants qui se présentent aux écoles. Voici des chiffres instructifs que j'emprunte aux rapports des inspecteurs d'écoles pour 1921-22.

Présence moyenne générale aux écoles primaires de tous les degrés: de 80 à 87% dans 30 districts; de 75 à 80% dans 14 districts; de 70 à 75% dans 4 districts; de 65% dans 1 (Isles-de-la-Madeleine).

Présence moyenne dans les académies sous contrôle : de 90 à 94% dans 12 districts; de 85 à 90% dans 20 districts; de 80 à 85% dans 8 districts; de 75 à 80% dans 2 districts.

Pourcentage de l'inscription aux écoles, sur le total des enfants de 5 à 18 ans recensés par les secrétaires-trésoriers (moins la ville de Sherbrooke et le vicariat apostolique du Golfe-Saint-Laurent), d'après les sommaires-statistiques annexés aux rapports annuels des inspecteurs catholiques et publiés dans le présent volume :

Sur un total de 552,472 enfants catholiques recensés, de *5 à 18 ans*, 434,378 étaient inscrits dans les écoles primaires sous contrôle et indépendantes, soit 78.60%. Pour rendre justice à notre province, il faut ajouter aux 434,378 de l'inscription aux écoles primaires, les milliers d'élèves qui fréquentent les universités, les collèges classiques, les écoles normales, les écoles de Hautes études commerciales, les écoles polytechniques et techniques, les écoles de sourds-muets et aveugles, et les écoles d'agriculture. A ce chiffre il faudrait encore ajouter quelques autres milliers d'élèves dans les écoles indépendantes qui ne font pas de rapports, ou recevant les premiers éléments de l'éducation dans la famille.

LES TRAITEMENTS

En dépit de la mauvaise récolte de 1921 et de la stagnation des affaires au cours de cette année, les commissions scolaires catholiques ont augmenté les traitements des institutrices dans un grand nombre de cas. Ainsi en 1920-21, 1020 institutrices recevaient de $250 à $300 ; en 1921-22 il y en a eu 2,777 qui ont reçu ce traitement. 1678 recevaient de $300 à $400; en 1921-22, 1946 ont atteint ce chiffre, etc.

Voici d'ailleurs le petit tableau que je publie depuis 1912 :

TRAITEMENT DES INSTITUTRICES CATHOLIQUES

—	1912-13	1913-14	1914-15	1915-16	1916-17	1917-18	1918-19	1919-20	1920-21	1921-2
Institutrices recevant $1,400...	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
" " 1,300..	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
" " 1,200..	0	0	0	0	1	0	0	2	2	6
" " 1,100..	0	0	0	1	2	1	3	0	5	1
" " 1,000..	0	0	2	1	0	3	1	1	11	24
" " 900..	2	0	1	2	1	1	0	5	31	35
" " 800..	0	0	0	0	0	0	0	28	74	184
" " 700..	0	1	1	2	2	0	34	61	186	192
" de 600 à 700..	0	9	10	13	20	36	49	196	236	178
" 500 à 600..	8	10	20	50	18	55	137	105	101	112
" 400 à 500..	26	28	60	50	36	164	158	146	388	432
" 300 à 400..	75	142	254	314	345	350	446	639	1,678	1,946
" 250 à 300..	180	250	372	356	347	453	686	856	1,020	2,277
" 200 à 250..	547	595	967	1,351	1,839	1,985	2,755	2,853	2,092	1,541
" 150 à 200..	2,355	3,281	3,472	3,441	3,338	3,184	2,619	1,420	218	195
" 125 à 150..	1,887	869	524	396	244	149	58	29	4	1
" 100 à 125..	578	114	51	45	13	5	12	7	2	2

Le moment n'est pas éloigné où le traitement minimum pour une institutrice d'école rurale atteindra trois cents piastres. Et le plus tôt les commissions scolaires y atteindront, mieux ce sera pour les élèves: payant plus, ces dernières pourront mieux choisir et trouveront facilement des institutrices qualifiées et dignes des nobles fonctions d'éducatrices.

IL Y A LIEU D'AMÉLIORER

Malgré la bonne volonté des commissions scolaires et le zèle des inspecteurs d'écoles, il y a place pour le progrès. Ainsi, aucune commission scolaire ne devrait se soustraire à l'obligation de visiter ses écoles deux fois l'année. En 1921-22, le nombre de ces corpo-

ations indifférentes est tombé à 157, alors qu'il était de 183 en 1920-21 et de 282 en 1919-20. Heureusement que dans ces municipalités, comme dans toutes les autres, d'ailleurs, la visite mensuelle du curé ou du vicaire à chaque école supplée à la négligence de certaines commissions scolaires, sans les excuser. Les circulaires du département, les avis des inspecteurs d'écoles et les congrès de commissaires amènent par la persuasion, en les éclairant sur leurs devoirs, les membres des commissions scolaires à mieux remplir leurs fonctions importantes. A propos des congrès de commissaires d'écoles, il importerait de les multiplier. Au cours de la dernière année, il en a été tenu deux, l'un aux Trois-Pistoles et l'autre à Vaudreuil, pour les districts de MM. les inspecteurs Litalien et Brionne. Un troisième a été tenu récemment à Grand'Mère, où j'ai eu l'avantage d'expliquer, avec M. l'abbé A. Desrosiers, le nouveau programme d'études aux commissions scolaires des villes industrielles de la vallée du Saint-Maurice. Ces congrès font beaucoup de bien, de l'avis de tous. Mais pour qu'ils produisent des résultats pratiques, il faut qu'ils soient bien organisés et que ceux qui ont l'honneur de s'adresser aux commissions scolaires et au clergé de plusieurs comtés parfois réunis en un même endroit, soient parfaitement préparés. Depuis la tenue du premier congrès, en 1912, cette tâche délicate m'a été confiée; et je remercie le département de l'Instruction publique pour cette marque de confiance. Mais le contrôle de cinquante et un inspecteurs et la visite de quatorze écoles normales, bientôt seize, sans compter les travaux d'ordre pédagogique qui reviennent à l'inspecteur général, ne me permettent pas de tripler les congrès de commissaires d'écoles, en dépit du zèle de mon assistant de bureau. Un adjoint s'impose, et je sais que le Gouvernement songe à me l'accorder dans la personne d'un éducateur émérite, de grande expérience. Avec un tel auxiliaire, les congrès pourront être plus nombreux et la visite aux écoles normales plus complète. Il y aurait lieu aussi, pour l'inspecteur général adjoint, de visiter partiellement, chaque année, quelques districts scolaires, afin de rendre hommage aux efforts des inspecteurs primaires et constater sur place les progrès réalisés ou les lacunes non comblées.

Il y a encore le problème des changements trop fréquents des institutrices. Il faut le redire chaque année: les commissaires d'écoles doivent faire en sorte de garder en place la même institutrice pendant trois ans au moins. Très souvent, faute d'encouragement pécu-

niaire et de sympathie, de bonnes institutrices cherchent une autre municipalité où elles seront traitées plus généreusement.

Les classes trop nombreuses sont aussi une cause de retard dans le progrès des élèves. Le nouveau programme d'études exigera une assistante dans nombre d'écoles où il n'y a qu'une classe actuellement. Le cours préparatoire et la possibilité d'une cinquième année, voire une sixième, dans toutes les écoles primaires élémentaires, obligeront fréquemment les commissaires à engager deux institutrices au lieu d'une. Et ce sera là un vrai progrès, une amélioration sensible. Que l'on se prépare à entrer sans hésiter dans cette voie que nous indique le plus élémentaire bon sens.

L'embellissement des salles de classe, l'entretien des maisons et des terrains d'école doivent aussi faire l'objet de la sérieuse attention des commissions scolaires. En embellissant l'école et le terrain qui l'environne, on fait aimer la classe, le rang, la petite patrie, celle qui fait mieux comprendre et chérir la grande. Si nous voulons attacher l'enfant au sol, rendons-lui la vie rurale riante et agréable.

II.—Les écoles normales

La visite annuelle des treize écoles normales catholiques (2 de garçons et 11 de filles) m'a permis de constater une fois de plus que le programme officiel et les règlements du Comité catholique sont efficacement suivis dans ces institutions. Une quatorzième école normale, celle de Sherbrooke, vient d'ouvrir ses portes. Cette maison, confiée aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, rendra de grands services à la cause de l'éducation dans l'importante région des Cantons-de-l'Est. Et les deux autres écoles normales que le gouvernement vient d'autoriser dans la Beauce, à Sainte-Marie et à Saint-Jérôme, dans Terrebonne, joueront un rôle identique au centre des régions prospères où elles ont été fixées. On a respectivement confié ces deux écoles normales aux Sœurs de Jésus-Marie, de Sillery, et aux Sœurs de Sainte-Anne, de Lachine: meilleur choix ne pouvait être fait.

En réglant judicieusement la question des traitements des principaux et des professeurs des écoles normales, le Gouvernement a fait beaucoup dans l'intérêt de ces institutions indispensables. Recevant enfin un traitement suffisant, principaux et professeurs pourront demeurer à leur poste et faire bénéficier leur école de leurs études et de leur expérience.

Les écoles normales catholiques ont été fréquentées en 1921-22, par 1212 élèves; 169 élèves-instituteurs et 1043 élèves-institutrices.

C'est une légère diminution de 25 sur l'année précédente, diminution provenant de la suppression du cours préparatoire dans deux écoles normales de filles. L'élévation du niveau des études permet heureusement ce progrès.

En juin 1922, les écoles normales de garçons ont accordé 93 diplômes: 28 élémentaires, 31 intermédiaires et 34 supérieurs.

En juin de la même année, les écoles normales de filles ont accordé 622 diplômes: 227 élémentaires, 264 intermédiaires, 131 supérieurs, plus 2 diplômes supplémentaires accordés par l'École normale classico-ménagère de Saint-Pascal.

La moyenne des diplômées des écoles normales de filles entrant dans l'enseignement, comme laïques, se maintient de 65 à 70%; sur le total des finissantes. En tenant compte—ce qui n'est que raisonnable—des normaliennes qui se consacrent définitivement à l'enseignement comme religieuses, ce pourcentage peut être porté à 75%.

Vers le progrès

Nos écoles normales sont remplies d'élèves: aussi plusieurs d'entre elles songent à agrandir leurs locaux. D'autres, comme les écoles de garçons et de filles de Québec, les deux plus anciennes institutions pédagogiques de la province, doivent absolument améliorer leur situation matérielle, si elles veulent être en mesure d'appliquer avec fruit le nouveau programme des écoles normales, qui, comme celui des écoles primaires, entrera en vigueur avec septembre 1923.

Québec, capitale de la province, aurait bien mérité d'être enfin dotée de deux écoles normales, filles et garçons, dignes de leurs émules de Montréal. Nul doute que le Gouvernement, si bien disposé quand il s'agit d'instruction publique, saura fournir au vénérable Mgr Rouleau et aux Dames Ursulines, le moyen pratique de parfaire l'œuvre commencée en 1857.

Veuillez agréer, monsieur le Surintendant, l'hommage de mon respectueux dévouement.

C.-J. Magnan,

Inspecteur général des écoles catholiques.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉCOLES PROTESTANTES

(*Traduction*)

QUÉBEC, 5 juillet 1922.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport, pour l'année 1921-22.

La question d'une division nouvelle des districts d'inspection, chez les protestants, a été pendant quelque temps à l'étude et, à la réunion du mois de mai 1922 du Comité protestant, elle a été finalement décidée. Les recommandations du Comité protestant ont été approuvées par arrêté ministériel, et mise en vigueur cette année même. Les changements peuvent se résumer comme suit:

Les districts d'inspection sont maintenant plus égalisés, à peu de chose près. L'inspecteur Honeyman, qui avait trois grands comtés,—ceux de Pontiac, Hull et Labelle,—est libéré de l'inspection du comté de Labelle et l'étendue des autres districts est changée en conséquence.

Les inspecteurs visiteront dorénavant les écoles intermédiaires et l'inspecteur des écoles supérieures pourra, de la sorte, consacrer plus de temps aux "high schools".

Les écoles élémentaires des cités suivantes ne seront plus visitées par les inspecteurs, savoir, Montréal, Québec, Westmount, Outremont, Montréal-ouest, Lachine, Verdun et Sherbrooke. Dans chacune de ces cités l'inspection technique des écoles sera faite par un surintendant de l'endroit, ordinairement le principal de la "High School".

Les deux districts d'inspection séparés de la péninsule de Gaspé sont maintenant réunis en un seul. L'inspecteur King a été nommé seul inspecteur pour les trois comtés de Gaspé, Matane et Bonaventure, l'inspecteur Kerr ayant donné sa démission. M. King abandonne ses fonctions ministérielles et consacrera tout son temps à l'inspection.

Un autre changement important opéré pendant l'année, a été la nomination de Mlle Léa Tanner, professeur de français à l'école normale, comme inspecteur de français dans les écoles Protestantes de la province. Elle entrera en fonctions au mois de septembre et, avec sa grande compétence, on peut être assuré que l'enseignement du français par la méthode orale fera beaucoup plus de progrès dans nos écoles en général.

Au mois de mai, les inspecteurs protestants ont passé une semaine à Montréal et ont pu se familiariser, d'une manière immédiate, avec la manière dont se fait l'enseignement du français dans les écoles protestantes de cette cité. Chaque matinée a été consacrée à l'observation des travaux de classe, chacun des inspecteurs assistant aux cours d'une école différente afin d'observer, pendant trois heures, les travaux de toutes les années, sur cette matière. Au cours des après-midi et des soirées, des cours ont été donnés par MM. Curtis, Robert et S. F. Kneeland et Mlle Tanner. Ces cours ont été accompagnés de démonstrations et de travaux de pratique individuelle avec des groupes de jeunes élèves. La semaine s'est passée de la manière la plus utile possible, précisément parce que tous les inspecteurs étaient d'avance bien préparés, grâce à leur bonne connaissance générale de la langue française, à profiter de ces démonstrations et de ces leçons techniques. Ils ont cordialement exprimé combien ils appréciaient ce cours, dans une résolution par laquelle ils remercient le Département de ce service si opportun qu'on leur a rendu, et affirment leur conviction que l'enseignement de la langue française se fera dorénavant avec une plus grande efficacité dans les écoles rurales, surtout avec l'aide qui sera donnée par Mlle Tanner.

Il me fait encore plaisir de déclarer que, dans les centres où l'industrie manufacturière a progressé, les compagnies manifestent l'intérêt qu'ils portent aux écoles destinées à la population peu nombreuse des protestants. Dans cet ordre d'idées, j'ai visité, au cours de l'an dernier, les écoles de Saint-Jean et de Drummondville, où les compagnies industrielles accordent des souscriptions volontaires des plus généreuses pour l'agrandissement des bâtisses scolaires et l'entretien annuel des écoles. Dans le passé, d'autres exemples remarquables de cette générosité éclairée ont été donnés à Shawinigan Falls, La Tuque, Kénogami, Trois-Rivières, MacMasterville et Saint-Hyacinthe. Les contributions accordées de la sorte par les compagnies, au cours des dix dernières années, excèdent soixante-quinze mille piastres pour les édifices scolaires seulement, en sus des montants considérables payés pour leur entretien. Et cela ne comprend pas Grand'Mère, les écoles de la *Laurentide Company* étant jusqu'à présent indépendantes.

Trois inspecteurs,—M.M. Taylor, Rothney et Hunter,—ont encore à se plaindre du fait qu'un grand nombre de leurs commissions scolaires tiennent leurs écoles ouvertes pendant un terme inférieur à celui des dix mois requis. Cette habitude se confine pratiquement aux Cantons-

de-l'Est, où une espèce de tradition fait trop souvent de ce terme de huit mois une idée sacrée. Vu que la majorité des élèves des écoles élémentaires rurales ne vont pas au-delà de ce stage de l'enseignement et que plusieurs ne complètent pas même les années élémentaires, la perte de deux mois de chacune des quelques années pendant lesquelles ils fréquentent les écoles, est d'une grande gravité. On a constaté, de plus, que, pendant les premières années une vacance de quatre mois a pour résultat de faire oublier aux élèves beaucoup de ce qu'ils ont appris l'année précédente. Dans le reste de la province, y compris la péninsule de Gaspé et la vallée de l'Ottawa, la période de dix mois est presqu'universelle dans les écoles rurales protestantes. Il n'y a aucune bonne raison qui excuse les Cantons-de-l'Est de tirer de l'arrière à cet égard.

J'ai tenu plusieurs assemblées dans l'intérêt de la centralisation, au cours de l'année, et il est probable qu'au moins une école centralisée sera établie, cette année, à Island Brook, comté de Compton. Des assemblées ont été aussi tenues à Danville, (pour le canton de Shipton) et à Howick, comté de Châteauguay. Nous avons essayé d'en tenir une à Bolton-Est, mais elle n'a pu être tenue, l'assistance manquant par suite du dégel des chemins d'hiver. L'automne dernier, une assemblée a été tenue à Foster, afin d'y opérer deux centralisations, par la réunion de quatre municipalités scolaires, savoir: Bolton-Ouest, Brome, Knowlton et Foster. On a proposé d'unir plusieurs arrondissements de Bolton-Ouest à Foster, afin d'établir ainsi une école intermédiaire à ce dernier endroit, et d'unir plusieurs arrondissements du canton de Brome à la "High School" de Knowlton.

Les principales objections que l'on offre contre la centralisation sont: (1) les distances sur lesquelles il faudrait transporter les élèves, en certains cas, et (2) l'irrégularité de nos chemins, particulièrement dans les arrondissements montagneux. Dans l'Alberta, où il y a, maintenant, au moins 67 écoles centralisées, et dans le Manitoba, où il y en a plus de 100, la distance moyenne sur laquelle les élèves doivent être transportés est de plus de six milles (plusieurs étant transportés sur une distance de 7, 8 et 9 milles et plus), alors que, dans la province de Québec, la distance moyenne est de moins de quatre milles. Ce fait devrait compenser tout désavantage provenant de l'irrégularité des chemins, ici et là.

Le besoin absolu de centralisation, dans plusieurs parties de la province, devient de plus en plus évident, chaque année, et, étant donné

les octrois généreux accordés par le Gouvernement pour le coût du transport, il n'y a pas d'excuse à l'inaction que l'on constate si souvent, à cet égard. C'est le seul moyen de tenir les contribuables unis et de procurer aux élèves cette plus longue vie scolaire à laquelle a droit tout élève de la campagne. La prolongation de vie scolaire que procure la centralisation est due au fait que chaque école centralisée est une école intermédiaire donnant deux ou trois années de cours d'études de plus que l'école élémentaire. C'est donc le moyen le plus efficace d'élever le niveau de l'enseignement à la campagne.

Voilà la doctrine que j'ai prêchée depuis la première année de ma nomination et une plus grande expérience n'a fait que me convaincre davantage de la vérité de cette doctrine.

Quelles que soient les difficultés que l'on rencontre à obtenir, dans certaines localités, l'assentiment général en faveur de la centralisation, c'est un système sur lequel on doit continuellement insister auprès des contribuables, par tous les moyens possibles.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. C. SUTHERLAND,

Inspecteur général des écoles protestantes.

APPENDICE N° IV

RAPPORT SUR L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

MONTRÉAL, Juillet 1922.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'École Polytechnique de Montréal, pour l'année scolaire 1921-22.

Le nombre des élèves inscrits, pour cette année scolaire, a été de 128 répartis comme suit:

Division des ingénieurs :	1e année	24
	2e "	22
	3e "	13
	4e "	12
Division des Architectes		16
Ecole de Préparation		41
Au total		128

Les 12 élèves finissants de la 4e année de la division des ingénieurs ont obtenu le diplôme d'ingénieur. Parmi ceux-ci il faut citer MM. E. Lauriault et J. Lenoir qui ont obtenu la "Distinction", respectivement comme ingénieur-chimiste et comme ingénieur-civil.

Sur les 6 finissants de la 4e année de la division des architectes, 5 ont obtenu le diplôme d'architecte et, parmi eux, il faut citer M. M. Parizeau avec la "Distinction".

Sur les 41 élèves de l'École de préparation, 20 ont subi, avec succès, leurs examens d'admission à la première année de l'École polytechnique, savoir: 18 dans la division des ingénieurs et 2 dans la division des architectes.

La corporation de l'École polytechnique, en vue de développer l'enseignement de la chimie industrielle, a fait construire un étage additionnel à la bâtisse principale et y a établi de vastes laboratoires de chimie parfaitement aménagés et outillés. Sur ce même étage ont été logés les locaux, laboratoires et bureaux, du laboratoire d'analyse des minerais du Gouvernement provincial.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Surintendant, l'expression de mes sentiments dévoués et respectueux.

A. FYEN,
Directeur.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

BILAN DU 30 JUIN 1922

ACTIF			
Argent en mains	.....	$ 6.89	
Débiteurs :			
Rétributions dues	$ 4,787.60		
Réserve pour mauvais comptes	1,069.60		
	3,718.00		
Loyers dues	1,200.00		
M. J. Mailloux	109.73		
M. J. R. Vanier	20,000.00		
		$ 25,027.73	
Ameublement et agencement	23,741.83		
Réserve pour dépréciation	6,768.60		
		16,973.23	
Bibliothèque	.....	12,413.12	
Machine et matériel d'enseignement	76,837.15		
Réserve pour dépréciation	21,919.50		
		54,917.65	
Immeubles	.....	393,986.14	
			$ 503,424.76
PASSIF			
Hypothèques :			
Melle F. Cooper	800.00		
A. A. Labrecque	8,000.00		
L'Alliance Nationale	6,000.00		
Dame N. Allaire	2,000.00		
Caisse Nationale d'Économie	167,540.10		
		184,340.10	
Obligations remboursables par annuités à la Banque d'Épargne C. & D	.....	236,147.50	
Emprunts temporaires :			
Banque d'Hochelaga	41,000.00		
Congrégation Notre-Dame	10,000.00		
Université de Montréal	5,000.00		
		56,000.00	
Intérêts courus sur les emprunts	.....	13,233.49	
Fonds de voyages des étudiants	.....	93.85	
Créanciers en compte	.....	1,079.c5	
		$ 490,894.89	
Surplus au 30 juin 1921	31,015.57		
Excédent des dépenses	18,585.70		
		$ 12,429.87	
			$ 503,324.76

Je certifie que le Bilan ci-haut est exact et conforme aux livres de comptabilité de l'École polytechnique, et qu'il représente l'état véritable de sa situation financière.

O. ARCHAMBAULT.

Montréal, juillet 1922.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Exercice 1921–22

REVENUS.			
Rétributions des élèves	$ 18,928.50		
Examens et diplômes	669.00		
		$ 19,597.50	
Octroi du Gouvernement Provincial		$ 80,000.00	
Laboratoire Provincial		1,281.23	
Loyer des immeubles :			
Sanguinet & Picard		1,124.00	
Ventes diverses		29.91	
			$ 102,032.64
Excédant des dépenses			18,585.70
			$ 120,618.34
DÉPENSES:			
Enseignement :			
Traitements des directeurs et professeurs	63,191.13		
Frais de laboratoires	1,601.57		
Frais d'enseignement divers	409.64		
		65,202.34	
Administration :			
Salaires des employés	10,894.66		
Chauffage, éclairage et force motrice	5,342.69		
Taxes	1,250.07		
Réparations et entretien	3,280.54		
Assurances	1,523.80		
Bureau	330.88		
Téléphone	516.45		
		23,139.09	
Diverses:			
Réclames et annonces	611.68		
Contribution (Revue trim.)	1,250.00		
Frais de voyages	36.10		
Frais de perception	1.58		
Impressions	613.09		
Frais légaux	398.40		
		2,910.85	
Intérêts sur les emprunts et hypothèques		24,337.12	
Amortissement à l'ameublement		1,187.09	
" au matériel d'enseignement		3,841.85	
			$120,618.34

Après avoir obtenu tous les renseignements nécessaires, je certifie que l'état des Revenus et des Dépenses de l'École Polytechnique, tel que présenté ci-contre, est exact et fidèle.

O. ARCHAMBAULT.

Montréal, juillet 1922.

APPENDICE N° V

INSTITUTIONS CATHOLIQUES SUBVENTIONNÉES SUR LE FONDS DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE

INSTITUTIONS PROTESTANTES SUBVENTIONNÉES SUR LE FONDS DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE

RÉSUMÉ des rapports des collèges catholiques pour servir à la distribution du fonds de l'éducation supérieure pour l'année scolaire 1920-21

Nom de l'institution	Degré de l'Institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante?	Etat financier de l'Institution				Personnel enseignant						1920-21
			Valeur des propriétés immobilières	Dépenses de l'année	Dettes hypothécaires actuelles	Montant des assurances	Religieux	Instituteurs laïques	Recevant la pension et l'inst. gratuitement	Recevant l'instruction gratuitement	Total des élèves		Subventions accordées sur le fonds de l'Education supérieure en
Chicoutimi	Collège classique	Indépendent	900,000	116,000	78,000	300,000	45 Ecclésiastiques	....	....	10	600		1,000.00
Joliette	" "	"	325,000	56,000	25,000	236 000	41 "	5	4	12	405		1,000.00
L'Assomption	" "	"	315,000	54,625	62,178	184,000	45 "	1	6	17	363		1,000.00
Lévis	" "	"	350,000	93,198	35,000	311,000	50 "	1	20	60	694		1,000.00
Montréal (Loyola)	" "	"	800,000	93,400	250,000	50,000	14 "	3	....	55	348		1,000.00
Montréal (Ste-Marie)	" "	"	1,500,000	113,000	35,000	300,000	35 "	6	4	36	603		1,000.00
Nicolet	" "	"	400,000	72,148	.....	191,300	40 "	2	....	....	373		1,000.00
Mont-Laurier	" "	"	45,000	22,864	20,000	25,000	18 "	....	....	2	150		1,000.00
Rigaud	" "	"	150,000	52,100	.....	120,000	30 "	10	4	4	316		1,000.00
Rimouski	" "	"	710,000	89,554	.....	75,000	40 "	....	....	....	308		1,000.00
St-Alexandre-de-la-Gatineau	" "	"	150,000	46,434	.....	52,500	15 "	....	8	15	208		1,000.00
Ste-Anne-de-la-Pocatière	" "	"	396,500	108,930	14,900	345,916	47 "	....	....	....	644		1,000.00
St-Hyacinthe	" "	"	260,000	82,246	.....	130,000	39 "	....	10	10	478		1,000.00
St-Jean	" "	"	174,500	113,515	21,300	77,500	29 "	2	....	2	279		1,000.00
St-Laurent	" "	"	400,000	137,900	71,000	196,000	37 "	23	20	20	514		1,000.00
Ste-Thérèse	" "	"	400,000	75,630	30,000	300,000	36 "	2	....	....	366		1,000.00
Sherbrooke	" "	"	365,000	94,116	110,000	42,000	44 "	3	4	12	515		1,000.00
Trois-Rivières	" "	"	400,000	69,000	95,000	195,000	33 "	2	....	....	452		1,000.00
Valleyfield	" "	"	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1921-22.

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT: Religieux et religieuses	PERSONNEL ENSEIGNANT: Laïques: Instituteurs	PERSONNEL ENSEIGNANT: Laïques: Institutrices	ÉLÈVES: Total des élèves	ÉLÈVES: D'après le rap. de l'instit.: Dans le cours modèle	ÉLÈVES: D'après le rap. de l'instit.: Dans le cours académique	Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
ARGENTEUIL									$ cts.
Lachute	Acad.fille	(Sous cont. et indépend.)	15 SS. Ste-Croix	....	....	202	34	22	97.80
Chatham No 1	Mod.mixte	Sous contrôle.	....	....	2	78	18	....	65.20
Lachute	Mod. garçons	Sous contrôle.	....	1	2	143	9	....	65.20
ARTHABASKA									228.20
Victoriaville	Acad. filles	Sous contrôle.	4 SS. Congrégation	....	2	242	12	....	65.20
Victoriaville	Acad.garçons	Sous contrôle.	8 Frs Sacre-Cœur	....	....	375	38	7	97.80
Arthabaskaville	Acad.couvent	(Sous cont. et indépend.)	7 SS. Congrégation	....	1	136	29	6	97.80
Arthabaskaville	Acad. garçons	(Sous cont. et indépend.)	10 Frs Ecoles chrét.	....	....	239	72	35	97.80
Victoriaville	Acad.garçons	Indépendante	33 Frs Sacré-Cœur	....	....	509	177	113	97.80
Victoriaville	Acad.couvent	Indépendante	19 SS. Congrégation	....	....	238	28	10	97.80
Ste-Anne-du-Sault	Mod.couvent	Indépendante	4 SS. l'Assomption	....	....	50	15	....	65.20
Warwick St-Méd.	Mod. couvent	Indépendante	7 SS. l'Assomption	....	....	99	26	....	65.20
St-Norbert	Mod.mixte	Sous contrôle	....	....	3	108	10	....	65.20
Stanfold	Mod. couvent	Indépendante	8 SS l'Assomption	....	....	103	32	....	65.20
Stanfold	Mod mixte	Sous contrôle.	5 SS. l'Assomption	....	....	205	7	....	65.20
Village de Warwick	Mod. mixte	Sous contrôle	....	....	4	193	9	....	65.20
Ste-Anne-du-Sault	Mod. mixte	Sous contrôle.	3 SS.l'Assomption	....	....	104	10	....	65.20
Ste-Clotilde	Mo . mixte	Sous contrôle	4 SS.l'Assomption	....	....	143	20	....	65.20
N.-D.-du-St-Rosaire	Mod. mixte	Souscontrôle.	....	....	2	64	6	....	65.20
BAGOT									114100
Acton-Vale	Acad.couvent	(Sous cont. et indépend.)	11 SS Présentation	....	3	243	19	13	97.80
St-Pie,village	Acad.couvent	(Sous cont. et indépend.)	8 SS. Présentation	....	....	188	30	2	65.20
St-Hugues	Acad.mixte	(Sous cont. et indépend.)	12SS Présentation	....	4	210	39	12	97.80
Upton, village	Acad.couvent	Indépendante	9 SS.Présentation	....	....	98	22	12	97.80
St-Liboire, village	Mod. mixte	Sous contrôle.	5 SS. St-Joseph	....	....	126	12	....	65.20
Ste-Rosalie	Mod. mixte	Sous contrôle.	4SS. St Joseph	....	....	137	10	....	65.20
St-Simon	Mod. mixte	Sous contrôle.	4 SS. St-Joseph	....	....	110	34	....	65.20
Upton, village	Mod.mixte	Sous contrôle.	4 SS.Présentation	....	....	148	10	....	65.20
Ste-Hélène, village	Mod.mixte	Sous contrôle.	....	....	2	43	14	....	65.20
Village d'Acton	Mod.mixte	Sous contrôle.	4 SS. St-Joseph	....	....	106	13	....	65.20
St-Dominique, vill.	Mod. mixte	Sous contrôle.	4 SS. St-Joseph	....	....	141	12	....	65.20
BEAUCE									815.00
Beauceville	Acad. garçons	Indépendante	15 Frs Maristes	....	....	205	89	20	97.80
Beauceville	Acad.couvent	(Sous cont. et indépend.)	10SS. Jésus-Marie	....	2	142	54	19	97.80
St-Geo.-de-Beauce	Acad.couvent	(Sous cont. et indépend.)	7 SS. Bon-Pasteur	....	2	278	65	16	97.80
St-Geo.-de-Beauce	Acad.garçons	Sous contrôle	7 Frs Maristes	....	....	162	24	6	97.80
St-Joseph,village.	Acad. mixte	Indépendante	16 SS. de la Charité	....	....	200	34	10	97.80

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1921-22.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
BEAUCE—*Suite*									$ cts.
Ste-Marie, village..	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	11 SS. Congrégation.	....	1	258	49	26	97.80
Ste-Marie, village..	Acad. garçons	(Sous cont. et indépend.)	11 Frs Ecoles chrét..	1	....	290	37	23	97.80
St-Joseph, village.	Acad. garçons	Sous contrôle	6 Frs Maristes.	....	....	136	11	7	97.80
L'Enfant-Jésus....	Mod. filles...	Indépendante	3 SS. St-Frs-d'Assise	....	....	57	8	....	65.20
S.-C.-de-Jésus, vill.	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Perp. Secours..	....	....	152	16	....	65.20
St-Bénoît-Joseph...	Mod. mixte..	(Sous cont. et indépend.)	4 SS. Serv. de Marie.	....	1	191	20	....	65.20
St-Côme, village...	Mod. mixte..	(Sous cont. et indépend.)	12 SS. de St-Louis...	....	....	232	24	....	65.20
St-Ep.-de-Tring, vil	Mod. mixte..	(Sous cont. et indépend.)	7SS. Serv. de Marie	....	....	234	22	....	65.20
St-Frédéric.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. Perp. Secours..	....	....	89	10	....	65.20
St-Hon.-de-Shenley.	Mod. mixte..	(Sous cont. et indépend.)	5 SS. de St-Louis....	....	....	174	13	....	65.20
St-Martin (Jersey).	Mod. mixte..	Sous contrôle.	5 SS. de St-Louis....	....	....	162	8	....	65.20
St-P.-de-Broughton	Mod. mixte..	Souscontrôle.	.....	....	3	82	13	....	65.20
St-Victor-de-Tring..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. du St-Cœur-M.	....	....	128	14	....	65.20
BEAUHARNOIS									1434.40
Beauharnois, ville..	Acad. couvent	Indépendante	8 SS.SS. NN. J.-M...	....	....	145	35	6	97.80
St-Ls-de-Gonzague	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	7 SS.SS. NN. J.-M...	....	....	139	18	6	97.80
Salab.-de-Valleyf...	Acad. couvent	Indépendante	13 SS. SS. NN. J.-M.	....	....	250	62	13	97.80
Beauharnois, ville..	Acad. garçons	Souscontrôle.	7 Clercs St-Viateur..	....	1	250	28	11	97.80
St-Ls-de-Gonzague	Mod. garçons	Sous contrôle.	4 Clercs St-Viateur..	....	....	93	16	....	65.20
St-Stanislas.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	1	1	82	8	....	65.20
St-Timothée.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	3 Clercs St-Viateur..	....	....	80	12	....	65.20
St-Timothée.....	Mod. couvent	(Sous cont. et indépend.)	6 SS. SS. NN.J.-M...	....	....	106	26	....	65.20
Salab.-de-Valleyf...	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	1	4	129	37	....	65.20
BELLECHASSE									717.20
St-Vallier.....	Acad. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. St-Joseph	....	....	97	18	15	97.80
St-Charles.....	Acad. couvent	Indépendante	6 SS.delaCharité. ..	....	....	81	25	9	97.80
St-Gervais.....	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	9 SS.Jésus-Marie...	....	....	150	47	15	97.80
St-Michel, village..	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	7 SS. Jésus-Marie ..	....	....	117	20	15	97.80
Buck. (N-D-Aux-de	Mod. mixte....	Sous contrôle.	3 SS. St-Louis.....	.....	.....	93	10	.....	65.20
Beaumont.....	Mod. mixte....	Sous contrôle.	.....	.....	2	75	9	.....	65.20
Armagh (St-Caj.)..	Mod. mixte....	Sous contrôle.	.....	.....	4	140	8	.....	65.20
St-Charles.....	Mod. filles....	Sous contrôle.	3 SS. de la Charité...	.....	.....	62	6	.....	65.20
St-Charles.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	3 Frs Inst. Chrét....	.....	.....	115	20	.....	65.20
St-Damien-de-Buck	Mod. mixte....	Sous contrôle.	4 SS. Perp. Secours..	.....	.....	143	19	.....	65.20
St-Damien-de-Buck	Mod. mixte....	Indépendante	6 SS. Perp. Secours..	.....	.....	152	17	.....	65.20

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
BELLECHASSE *Suite*									$ cts.
St-Gervais	Mod. garçons	Sous contrôle.		1	1	60	15	....	65.20
St-Michel, village	Acad. garçons	Sous contrôle.	3 Frs Maristes	....	....	80	20	4	65.20
St-Phil., Mailloux	Mod. mixte	Indépendante	2 SS. de St-Louis	....	....	34	18	....	65.20
St-Raphael	Mod. mixte	Sous contrôle.	5 SS. de la Charité	....	....	171	19	....	65.20
St-Lazare	Mod. mixte	Sous contrôle.		....	3	95	14	....	65.20
BERTHIER									1173.60
Berthier	Acad. garçons	Indépendante	21 Clercs St-Viateur	....	....	338	113	55	97.80
Berthier	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	11 SS. Congrégation	....	....	277	25	11	97.80
St-Barthélemy	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	9 SS. SS. NN. J.-M.	....	....	188	47	6	97.80
St-Cuthbert	Acad. couvent	Indépendante	10 SS. Ste-Anne	....	....	73	18	5	65.20
St-Gab.-de-Br., vil.	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	15 SS. Ste-Anne	....	....	231	17	5	65.20
Ile-du-Pads	Mod. mixte	Sous contrôle.	3 SS. SS. Cœur-de-J.	....	....	91	12	....	65.20
Lanoraie	Mod. garçons	Sous contrôle.	3 Clercs St-Viateur	....	....	105	19	....	65.20
St-Barthélemy	Mod. garçons	(Sous cont. et indépend.)	6 Clercs St-Viateur	....	....	145	27	....	65.20
St-Damien	Mod. mixte	Sous contrôle.	4 SS. SS. Cœur.-M.	....	....	118	7	....	65.20
St-Gab.-de-Br., vill.	Mod. garçons	Sous contrôle.		1	5	168	18	....	65.20
St-Mic.-des-Saints	Mod. mixte	Sous contrôle.	5 SS. SS. Cœur-M.	....	....	269	30	....	65.20
St-Norbert	Mod. couvent	Sous contrôle.	5 SS. Ste-Anne	....	....	114	17	....	65.20
Prévost, canton	Mod. mixte	Sous contrôle.	3 SS. SS. Cœur-M.	....	....	123	8	....	65.20
BONAVENTURE									945.40
Carleton	Acad. couvent	Indépendante	5 SS. de la Charité	....	....	101	34	16	97.80
Anse-aux-Gascons	Mod. mixte	Sous contrôle.		....	2	53	11	....	65.20
Carleton	Mod. mixte	Sous contrôle.		....	2	67	13	....	65.20
Maria	Mod. mixte	Sous contrôle.		....	2	69	16	....	65.20
New-Richmond	Mod. mixte	Sous contrôle.		....	2	84	16	....	65.20
Nouvelle (St-J.-l'E.)	Mod. mixte	Sous contrôle.		....	2	80	12	....	65.20
Paspébiac	Mod. mixte	Sous contrôle.	3 SS. St-Rosaire	....	....	125	9	....	65.20
St-Alex.-de-Matap.	Mod. mixte	Sous contrôle.	4 SS. St-Rosaire	....	....	105	16	....	65.20
Hamilt., St-Bonav.	Mod. mixte	Sous contrôle.	3 SS. St-Rosaire	....	1	141	25	....	65.20
St-Chas-de-Caplan.	Mod. mixte	Sous contrôle.		....	2	85	21	....	65.20
St-Godefroi	Mod. mixte	Sous contrôle.	2 SS. St-Rosaire	....	....	63	8	....	65.20
St-Omer	Mod. mixte	Sous contrôle.		....	1	45	15	....	65.20
BROME									815.00
Sutton, village	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	10 SS. Présentation	....	....	136	36	36	97.80
St-Ed.-de-Knowlt.	Mod. mixte	Sous contrôle.	2 SS. St-Joseph	....	....	64	8	....	65.20
St-Vinc.-d'Adamsv.	Mod. mixte	Sous contrôle.		....	2	88	7	....	65.20
									228.20

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
CHAMBLY									$ cts.
Boucherville, vill...	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	7 SS. Congrégation..	....	....	177	26	8	97.80
Chambly, paroisse..	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	5 SS. Congrégation..	....	....	127	4	8	97.80
Longueuil.....	Acad. garçons	Sous contrôle.	23 Frs Ecoles chrét..	....	....	604	102	42	97.80
Longueuil.....	Acad. couvent	Indépendante	20 SS. SS. NN. J.-M.	....	....	256	31	13	97.80
Boucherville, village	Mod. garçons	Sous contrôle.	8 Clercs St-Viateurs.	....	....	185	36	....	65.20
Chambly, paroisse..	Mod. garçons	Sous contrôle.	3 Frs Inst. Chrét....	....	....	106	8	....	65.20
Chambly, village...	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	4	132	7	....	65.20
St-Bruno, village...	Mod. mixte..	Sous contrôle.	2 SS. SS. NN. J.-M..	....	....	96	12	....	65.20
St-Hubert.....	Mod. couvent	(Sous cont. et indépend.)	14 SS. Bon-Pasteur..	....	....	161	32	....	65.20
St-Lambert.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. Jésus-Marie... 7 Clercs St-Viateur..	....	....	262	32	....	65.20
St-Lambert.....	Mod. couvent	Indépendante	10 SS. Jésus-Marie..	....	....	157	18	....	65.20
Longueuil, ville.....	Mod. filles...	Sous contrôle.	7 SS. SS. NN. J.-M..	....	....	262	20	....	65.20
CHAMPLAIN									912.80
Grand'Mère.....	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	15 SS. Ursulines....	....	9	721	26	3	65.20
Cap-de-la-Madel....	Acad. couvent	Indépendante	6 SS. Filles de Jésus.	....	....	160	37	7	97.80
Champlain, village..	Acad. couvent	Indépendante	6 SS. Bon-Pasteur...	....	....	149	41	6	97.80
Ste-Anne-de-la-Pé., v	Acad. couvent	Indépendante	8 SS. Congrégation..	....	....	98	32	8	97.80
Ste-Anne-de-la-P., v.	Acad. garçons	(Sous cont. et indépend.)	12 Frs Sacré-Cœur..	....	....	209	50	29	97.80
St-Stanislas.....	Acad. garçons	(Sous cont. et indépend.)	6 Frs St-Gabriel....	....	....	201	43	7	97.80
Ste-Flore.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Filles de Jésus..	....	....	175	25	....	65.20
St-Stanislas.....	Acad. filles...	Indépendante	5 SS. Filles de Jésus..	....	....	62	21	8	97.80
Champlain, village..	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	1	2	103	14	....	65.20
La-Tuque.....	Mod. couvent	Indépendante	12 SS. l'Assomption.	....	1	340	30	....	65.20
La-Tuque.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	9 Frs Maristes.....	....	....	353	24	....	65.20
St-Adelphe.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	5 SS. Filles de Jésus.	....	....	223	9	....	65.20
Batiscan (St-Frs-X.)	Mod, mixte..	Sous contrôle.	3 SS. Filles de Jésus.	....	....	118	16	....	65.20
Ste-Geneviève.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	5	189	12	....	65.20
St-Maurice.....	Mod. couvent	Indépendante	5 SS. l'Assomption..	....	....	88	20	....	65.20
St-Maurice.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	2 SS. l'Assomption..	....	1	76	9	....	65.20
St-Sévérin.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	3	134	9	....	65.20
St-Narcisse.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Filles de Jésus..	....	....	175	28	....	65.20
St-Prosper.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Filles de Jésus.	....	1	152	22	....	65.20
St-Tite, village.....	Acad. garçons	Sous contrôle.	6 Frs St-Gabriel....	....	....	268	29	8	97.80
St-Théophile.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Filles de Jésus.	....	....	147	6	....	65.20
Ste-Thècle, village..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	5 SS. Filles de Jésus.	....	....	224	25	....	65.20
									1662.60

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
CHARLEVOIX									$ cts.
Baie-St-Paul	Acad. garçons	Sous contrôle.	7 Frs Maristes	....	....	238	41	10	97.80
Baie-St-Paul	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	10 SS. Congrégation.	....	2	294	54	24	97.80
Malbaie (St-Etienne	Acad. filles	Indépendante	11 SS. de la Charité	....	2	295	54	8	97.80
Malbaie (St-Etienne	Acad. garçons	Sous contrôle.	....	1	5	185	26	11	97.80
Les-Eboulements	Mod. garçons	Sous contrôle.	....	1	....	45	12	....	65.20
Les-Eboulements	Mod. filles	Sous contrôle.	....	....	1	37	10	....	65.20
Pointe-au-Pic	Mod. mixte	Sous contrôle.	4 SS. Franciscaines	....	....	133	17	....	65.20
Ste-Agnès	Mod. mixte	Sous contrôle.	....	....	1	49	6	....	65.20
St-Hilarion	Mod. mixte	Sous contrôle.	....	....	1	41	6	....	65.20
St-Irénée	Mod. mixte	Sous contrôle.	....	....	1	38	8	....	65.20
St-Urbain	Mod. mixte	Sous contrôle.	4 SS. Franciscaines	....	....	135	18	....	65.20
Petite-Rivière	Mod. mixte	Sous contrôle.	....	....	3	114	7	....	65.20
Baie-St-Paul, par	Mod. mixte	Sous contrôle.	....	....	2	52	6	....	65.20
CHATEAUGUAY									978.00
Châteauguay	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	4 SS. Congrégation	....	....	104	28	10	97.80
St-J.-Chrys., No 2	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	7 SS. SS. NN. J.-M.	....	....	156	25	7	97.80
Ste-Martine	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	6 SS. SS. NN. J.-M.	....	....	140	25	18	97.80
St-J.-Chrys., No 2	Mod. garçons	Sous contrôle.	....	1	1	69	7	....	65.20
Howick	Mod. mixte	Sous contrôle.	....	....	2	87	7	....	65.20
Ormstown (St-Mal.)	Mod. mixte	Sous contrôle.	....	....	3	107	22	....	65.20
CHICOUTIMI									489.00
Chicoutimi	Acad. garçons	Sous contrôle.	14 Frs Maristes	....	....	507	47	16	97.80
Chicoutimi	Acad. garçons	Indépendante	12 SS. Bon-Pasteur	....	3	244	49	17	97.80
Bagotville, village	Mod. garçons	Sous contrôle.	....	....	6	214	8	....	65.20
Bagotville, village	Mod. filles	Sous contrôle.	6 SS. Bon-Conseil	....	....	232	27	....	65.20
Chicoutimi, No 1	Mod. filles	Sous contrôle.	6 SS. Bon-Pasteur	....	4	451	19	....	65.20
Chicoutimi, No 2	Mod. filles	Sous contrôle.	....	....	8	267	32	....	65.20
Laterrière, N.-D.-de	Mod. mixte	Sous contrôle.	....	....	3	120	7	....	65.20
Ste-Anne, village	Mod. mixte	Sous contrôle.	3 SS. Bon-Pasteur	....	....	118	13	....	65.20
Hervey (St-Fulgence	Mod. mixte	Sous contrôle.	....	....	2	88	6	....	65.20
Bourget, canton	Mod. mixte	Sous contrôle.	....	....	2	82	9	....	65.20
Jonquière, village	Acad. garçons	Sous contrôle.	13 Frs Sacré-Cœur	....	....	553	27	11	97.80
Jonquière, village	Acad. filles	Sous contrôle.	5 SS. Bon-Pasteur	....	1	223	22	6	97.80
Chicoutimi (Orph.)	Mod. filles	Indépendante	6 SS. Augustines	....	....	112	9	....	65.20
Jonquière, village	Mod. filles	Sous contrôle.	4 SS. Bon-Pasteur	....	3	295	34	....	65.20
COMPTON									1043.20
Compton, village	Acad. mixte	Sous contrôle.	4 SS. Présentation	....	....	142	21	4	65.20
East-Angus	Acad. filles	Sous contrôle.	9 SS. SS. NN. J.-M.	....	1	414	23	13	97.80

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1929-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
COMPTON *Suite*									$ cts.
Auckland	Mod. mixte	Sous contrôle		....	2	75	12	....	65.20
Eaton	Mod. mixte	Sous contrôle	3 SS. SS. NN. J.-M.	....	....	112	7	....	65.20
St-Venant	Mod. couvent	Indépendante	4 SS. l'Assomption	....	....	60	12	....	65.20
Hereford	Mod. mixte	Sous contrôle		....	2	56	6	....	65.20
Emberton	Mod. mixte	Sous contrôle	3 SS. SS. NN. J.-M.	....	....	119	6	....	65.20
Martinville, village	Mod. mixte	Sous contrôle	2 SS. Sacré-Cœur	....	....	81	14	....	65.20
Clifton	Mod. mixte	Sous contrôle		....	2	54	14	....	65.20
L'Ass.-de-Waterv.	Mod. mixte	Sous contrôle	2 SS. St-C.-de-J.	....	....	1[illegible]2	11	....	65.20
St-Isid.-d'Auckland	Mod. mixte	Sous contrôle		....	2	90	7	....	65.20
St-Paul-de-Scotst.	Mod. mixte	Sous contrôle	3 SS. SS. NN. J.-M.	....	....	118	10	....	65.20
St-Venant	Mod. mixte	Sous contrôle	2 SS. l'Assomption	....	....	73	6	....	65.20
D.-MONTAGNES									880.20
St-Eustache	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	8 SS. Congrégation	....	....	195	23	16	97.80
Ste-Scholast., village	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	7 SS. Ste-Croix	....	....	134	19	17	97.80
Ste-Schol., village	Mod. garçons	Sous contrôle	3 Frs Inst. Chrét.	....	....	128	14	....	65.20
St-Benoît, village	Mod. couvent	(Sous cont. et indépend.)	4 SS. Grises	....	....	118	21	....	65.20
St-Eustache	Mod. garçons	Sous contrôle	2 Clercs St-Viateur	3	....	172	25	....	65.20
St-Hermas	Mod. mixte	Sous contrôle		1	2	77	18	....	65.20
Côte-St-Joachim	Mod. mixte	Sous contrôle		....	2	47	6	....	65.20
DORCHESTER									521.60
St-Anselme	Acad. mixte	Indépendante	8 SS. de la Charité	....	....	98	22	2	65.20
St-Isidore	Acad. mixte	(Sous cont. et indépend.)	5 SS. Bon-Pasteur	....	....	146	25	7	97.80
St-Anselme	Mod. garçons	Sous contrôle		1	1	73	8	..	65.20
St-Bernard	Mod. mixte	Sous contrôle	3 SS. Serv. de Marie	....	....	107	8	....	65.20
Ste-Claire	Mod. mixte	Sous contrôle	4 SS. Perp. Secours	....	....	130	28	....	65.20
Frampton-Ouest	Mod. mixte	(Sous cont. et indépend.)	4 SS. Serv. de Marie	....	....	165	23	....	65.20
Ste-Germ. (Lac-Et.)	Mod. mixte	Sous controle	3 SS. Perp. Secours	....	....	74	10	....	65.20
Ste-Justine	Mod. mixte	Sous contrôle	4 SS. Perp. Secours	....	....	137	17	....	65.20
St-Léon-de-Standon	Mod. mixte	Sous contrôle	4 SS. Perp. Secours	....	....	132	13	....	65.20
Cranb. (St Odilon)	Mod. mixte	Sous contrôle	3 SS. Perp. Secours	....	....	120	21	....	65.20
Ste-Marguerite	Mod. mixte	Sous contrôle		....	2	60	6	....	65.20
St-Malachie	Mod. mixte	Sous contrôle	4 Ste-Chrétienne	....	....	133	23	....	65.20
St-Maxime-de-Scott	Mod. mixte	Indépendante		....	1	18	8	....	65.20
St-Prosper	Mod. mixte	Sous contrôle	4 SS. Bon-Pasteur	....	1	175	17	....	65.20
DRUMMOND									945.40
Drummondville	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	16 SS. Présentation	....	3	391	18	8	97.80
St-Cyr.-de-Wend., v	Mod. mixte	Sous contrôle	6 SS. l'Assomption	....	....	202	11	....	65.20

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
DRUMMOND *Suite*									
St-Eug.-de-Grant., v	Mod. mixte. .	Sous contrôle.	2 SS. l'Assomption. .	....	....	63	10	....	65.20
Kingsey.....	Mod. couvent	Indépendante	5 SS. l'Assomption. .	....	....	83	13	....	65.20
St-Fulgence No 1...	Mod. filles...	Sous contrôle.	4 SS. l'Assomption. .	....	....	124	11	....	65.20
St-Germ.-de-Grant..	Mod. mixte. .	Sous contrôle.	5 SS. l'Assomption. .	....	....	171	15	....	65.20
St-Germ.-de-Grant..	Mod. couvent	Indépendante	3 SS. l'Assomption. .	....	....	64	25	....	65.20
St-Pierre-de-Durh..	Mod. couvent	Indépendante	4 SS. l'Assomption. .	....	....	40	8	....	65.20
Wickham-Ouest....	Mod. mixte. .	Sous contrôle.	3 SS. l'Assomption. .	....	....	100	13	....	65.20
FRONTENAC									619.40
La ville de Mégantic	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	6 SS. Congrégation..	....	1	328	27	18	97.80
La ville de Mégantic	Acad. garçons	Sous contrôle.	9 Frs du S.-Cœur...	....	....	314	27	16	97.80
Lambton (St-Vital).	Acad. mixte..	Indépendante	8 SS. de la Charité...	....	....	83	34	9	97.80
Adstock (St-Méth.).	Mod. mixte. .	Sous contrôle.	3 SS. Serv. de Marie.	....	....	90	8	....	65.20
St-Evar.-de-Forsyth	Mod. mixte. .	Sous contrôle.	3 SS. Serv. de Marie.	....	....	111	11	....	65.20
St-Géd.-de-Marlow.	Mod. mixte. .	(Sous cont. et indépend.)	5 SS. de la Charité...	....	....	44	10	....	65.20
Spauld. (St-Chs)....	Mod. mixte. .	Sous contrôle.	2 SS. de la Charité...	....	....	74	7	....	65.20
St-Samuel.....	Mod. mixte. .	Sous contrôle.	3 SS. de St-Louis...	....	....	104	18	....	65.20
Aylmer (St-Sébast.).	Mod. mixte. .	Sous contrôle.	3 SS. N.-D.-P. Sec..	....	....	113	24	....	65.20
Lambton (St-Vital).	Mod. mixte. .	Sous contrôle.	3 SS. de la Charité...	....	2	140	18	....	65.20
Winslow-Nord.....	Mod. mixte. .	Sous contrôle.	3 SS. de la Charité..	....	....	75	9	....	65.20
Woburn.....	Mod. mixte. .	Sous contrôle.	.....	....	2	104	7	....	65.20
GASPE									880.20
Pabos.....	Acad. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Filles de Jésus.	....	....	103	13	8	97.80
Grande-Rivière.....	Acad. couvent	Indépendante	1 SS. Bon-Pasteur...	....	....	46	18	9	97.80
Cap-Chat, St-Norb.	Acad. mixte..	Sous contrôle.	5 SS. Filles de Jésus.	....	....	214	26	6	97.80
Barachois.....	Mod. mixte. .	Sous contrôle.	3 SS. St-Rosaire....	....	....	107	9	....	65.20
Cap-d'Espoir.....	Mod. mixte. .	Sous contrôle.	2 SS. de la Provid...	....	....	62	10	....	65.20
Douglastown.....	Mod. mixte. .	Sous contrôle.	2 SS. St-Rosaire....	....	....	87	8	....	65.20
Grande-Rivière.....	Mod. mixte. .	Sous contrôle.	6 SS. Bon-Pasteur...	....	....	89	11	....	65.20
Mont-Louis.....	Mod. mixte. .	Sous contrôle.	.....	....	3	112	9	....	65.20
Ste-Anne-des-Mts...	Mod. mixte. .	Sous contrôle.	5 SS. St-Rosaire....	....	....	192	22	....	65.20
Chandler.....	Mod. mixte. .	Sous contrôle.	8 SS. Providence....	....	2	354	14	....	65.20
HULL									749.80
Aylmer.....	Acad. filles...	Indépendante	22 SS. G. de la Croix.	....	....	227	56	8	97.80
Hull (Ec. Ste-Marie)	Acad. couvent	Sous contrôle.	13 SS. G. de la Croix.	....	....	475	73	25	97.80
Hull (Ec. N.-Dame).	Acad. garçons	Sous contrôle.	20 Frs Ecoles chrét..	....	....	641	74	33	97.80
Hull (Ec. Carrière)..	Mod. filles...	Sous contrôle.	10 SS. G. de la Croix.	....	....	449	20	....	65.20
Hull (Ecole Cauvin).	Mod. garçons	Sous contrôle.	7 Frs Ecoles Chrét..	....	2	333	16	....	65.20

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
HULL—*Suite*									$ cts.
Gracefield	Mod. mixte.	Sous contrôle.	3 SS. Sacré-Cœur	....	....	111	15	....	65.20
Maniwaki	Acad. mixte.	Sous contrôle.	9 SS. G. de la Croix	....	1	343	27	9	97.80
Ste-Céc.-de-Mash.	Mod. mixte.	Sous contrôle.	....	....	2	87	14	....	65.20
Northfield	Mod. mixte.	Sous contrôle.	....	....	1	40	6	....	65.20
Pointe-Gatineau	Mod. filles	Sous contrôle.	5 SS. G. de la Croix	....	....	201	16	....	65.20
Pointe-Gatineau	Mod. garçons	Sous contrôle.	4 Frs Inst. chrét.	....	....	186	9	....	65.20
Bouchette	Mod. mixte.	Sous contrôle.	3 SS. Sacré-Cœur	....	....	111	19	....	65.20
HUNTINGDON									912.80
Huntingdon	Acad. couvent	Indépendante	10 SS. Congrégation.	....	....	165	43	15	97.80
IBERVILLE									97.80
Henryville	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	8 SS. Présentation	....	....	110	23	9	97.80
Iberville, ville	Mod. garçons	Sous contrôle.	7 Frs Maristes	....	....	230	33	....	65.20
Iberville, ville	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	12 SS. Congrégation.	....	....	287	36	6	97.80
St-Alexandre	Mod. couvent	(Sous cont. et indépend.)	8 SS. Présentation	....	....	95	30	....	65.20
Henryville	Mod. garçons	Sous contrôle.	2 SS. Présentation	....	....	39	7	....	65.20
St-Grégoire	Mod. mixte.	Sous contrôle.	....	....	3	57	15	....	65.20
ILES-DE-LA-MADELEINE									456.40
Hâvre-aux-Maisons	Acad. couvent	Indépendante	4 SS. Congrégation.	....	....	56	14	12	97.80
Etang-du-Nord	Acad. garçons	Indépendante	2 Ecclésiastiques	2	....	144	35	15	97.80
JACQ.-CARTIER									195.60
La Prés.-Ste-V.-M.	Mod. couvent	Indépendante	3 Filles de la Sagesse.	....	....	24	7	....	65.20
Verdun	Acad. garçons	Sous contrôle.	14 Frs Sacré-Cœur	7	....	756	74	37	97.80
Lachine (P. Ste-A.)	Acad. couvent	Indépendante	19 SS. Ste-Anne	....	....	241	76	69	97.80
Lachine (acad. Piché	Acad. garçons	Sous contrôle.	19 Frs Ecoles Chrét.	....	....	746	92	12	97.80
Lachine (acad. Sav.)	Acad. couvent	Sous contrôle.	15 SS. Ste-Anne	....	2	694	43	14	97.80
Pte-Claire, ville	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	9 SS. Congrégation.	....	....	164	26	17	97.80
Ste-Anne-de-Bellev.	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	11 SS. Congrégation.	....	....	203	27	11	97.80
St-Laurent, village	Acad. couvent	Indépendante	35 SS. Ste-Croix	....	....	240	73	98	97.80
Ste-Geneviève No 1	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	12 SS. Ste-Anne	....	....	205	20	9	97.80
Ste-Anne-de-Bellev.	Acad. garçons	Sous contrôle.	5 Frs Inst. chrét.	....	....	179	23	4	65.20
Ste-Geneviève No 1.	Mod. garçons	Sous contrôle.	3 Frs Ste-Croix	....	....	105	18	....	65.20
St-Laurent, village	Acad. mixte.	Sous contrôle.	12 SS. Ste-Croix	....	....	345	46	16	97.80
Très-St-Sacrement	Mod. garçons	Sous contrôle.	....	4	....	195	6	....	65.20
Très-St-Sacrement	Mod. mixte.	Sous contrôle.	7 SS. Ste-Anne	....	2	264	9	....	65.20

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution.	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT — Religieux et religieuses.	Laïques — Instituteurs.	Laïques — Institutrices.	ÉLÈVES — Total des élèves.	D'après le rap. de l'instit. — Dans le cours modèle.	D'après le rap. de l'instit. — Dans le cours académique.	Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
JACQ.-CARTIER—*Suite*									$ cts.
Pointe-Claire, ville..	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	1	2	80	15	....	65.20
St-Laurent, village..	Mod. garçons	Sous contrôle.	9 Frs Ste-Croix.....	....	....	225	23	....	65.20
La Prés.-Ste-V.-M..	Mod. garçons	Sous contrôle.	2 Frs Maristes.....	....	....	75	11	....	65.20
JOLIETTE									140180
Joliette.....	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	33 SS. Congrégation.	....	....	766	67	33	97.80
St-Jean-de-Matha..	Acad. couvent	Indépendante	4 SS. SS. NN. J.-M..	....	....	48	13	9	97.80
Joliette.....	Acad. garçons	Sous contrôle.	13 Clercs St-Viateur.	2	....	406	77	11	97.80
St-Amb.-de-Kildare.	Mod. couvent	(Sous cont. et indépend.)	7 SS. Ste-Anne.....	....	....	93	19	....	65.20
Ste-Emé.-de-l'En...	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Cœur J.-M....	....	....	157	7	....	65.20
St-Félix-de-Valois...	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	....	3	88	14	....	65.20
St-Félix-de-Valois...	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	8 SS. Ste-Anne.....	....	....	183	23	16	97.80
St-Paul.....	Mod. filles...	(Sous cont. et indépend.)	3 SS. Providence....	....	....	110	13	....	65.20
Ste-Elisabeth.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	1	2	90	24	....	65.20
Ste-Elisabeth.....	Mod. filles...	(Sous cont. et indépend.)	7 SS. Providence....	....	....	156	37	....	65.20
Joliette (Ecole St-P.)	Mod. garçons	Sous contrôle.	4 Clercs St-Viateur..	2	....	236	26	....	65.20
KAMOURASKA									847.60
St-André.....	Acad. mixte..	Indépendante	7 SS. de la Charité..	....	1	116	24	12	97.80
Ste-Anne-de-la-Poc..	Acad. mixte..	(Sous cont. et indépend.)	14 SS. de la Charité..	....	....	196	30	9	97.80
Rivière-Ouelle.....	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	5 SS. Congrégation..	....	1	107	22	8	97.80
St-Alexandre.....	Acad. couvent	Indépendante	8 SS. de la Charité...	....	....	108	44	7	97.80
Kamouraska.....	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	7 SS. l'Assomption..	....	....	56	15	6	97.80
Kamouraska.....	Mod. garçons	Souscontrôle.	2 SS. l'Assomption..	....	....	50	6	....	65.20
Rivière-Ouelle.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	....	2	62	12	....	65.20
St-Alexandre.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	....	2	67	11	....	65.20
St-Denis No 1.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	62	23	....	65.20
St-Germ.-de-Kam...	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	1	25	6	....	65.20
Ste-Hélène.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	3	110	25	....	65.20
St-Pacôme.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. de la Charité...	....	1	171	30	....	65.20
St-Pascal.....	Mod. couvent	(Sous cont. et indépend.)	8 SS. Congrégation..	....	....	159	31	....	65.20
St-Philippe-de-Néri.	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Serv de Marie.	....	....	131	27	....	65.20
LABELLE									107580
Montebello.....	Acad. couvent	Indépendante	4 SS. Ste-Croix.....	....	....	114	32	6	97.80
Papineauville, vill...	Acad. mixte..	Sous contrôle.	6 SS. de la Sagesse...	....	....	228	20	....	65.20

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
LABELLE									$ cts.
Suite									
Buckingham, village	Acad. couvent	Sous contrôle.	12 SS. de la Croix...	....	....	423	38	20	97.80
Hartwell.....	Acad. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. de la Sagesse...	....	....	154	14	7	97.80
Buckingham, village	Acad. garçons	Sous contrôle.	10 Frs Inst Chrét...	1	....	345	31	11	97.80
Hartwell.....	Mod. couvent	Indépendante	2 SS. de la Sagesse...	....	....	25	10	....	65.20
Montebello.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	5 SS. de la Croix....	....	....	192	12	....	65.20
Nomininguе, village.	Acad. mixte..	(Sous cont. et indépend.).	11 SS. de la Croix...	....	....	197	21	11	97.80
La-Nat. (cant. Joly).	Mod. mixte..	(Sous cont. et indépend.)	5 SS. Ste-Croix.....	....	....	187	16	....	65.20
L'Ange-Gardien....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. Sacré-Cœur...	....	....	107	14	....	65.20
N.-D.-de-la-Salette..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	93	6	....	65.20
N.-D.-des-N.-Mass..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	5 SS. Ste-Marie.....	....	....	197	18	....	65.20
St-André-Avellin...	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	1	1	62	8	....	65.20
St-André-Avellin...	Mod. couvent	(Sous cont. et indépend.)	5 SS. Providence....	....	....	213	36	....	65.20
L'Annonciation.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. Ste-Croix.....	....	2	213	18	....	65.20
Mont-Laurier.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	12 SS. Providence...	....	....	547	22	....	65.20
Papineau.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Sacré-Cœur...	....	1	204	23	....	65.20
LAC-ST-JEAN									1271.40
Roberval.....	Acad. garçons	Sous contrôle.	8 Frs Maristes.....	....	....	223	35	5	65.20
Roberval.....	Acad. couvent	Indépendante	30 Rel. Ursulines...	....	....	238	46	11	97.80
St-Prime.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	1	....	36	10	....	65.20
Hébertville, village..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	6 SS. du St-Rosaire..	....	....	188	20	....	65.20
La-Barre.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	4	139	23	....	65.20
Normandin.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	4	133	19	....	65.20
Rivière-au-Doré....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	3	122	9	....	65.20
St-Bruno.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	80	12	....	65.20
St-Cœur-de-Marie..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	1	2	106	13	....	65.20
St-Jérôme, village...	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	1	....	26	10	....	65.20
Péribonka.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	47	7	....	65.20
St-Félicien.....	Mod. filles...	Sous contrôle.	3 SS. Bon-Conseil...	....	....	105	21	....	65.20
St-Géd.-de-Grandm.	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. Bon-Conseil...	....	....	100	20	....	65.20
St-Jérôme, village...	Acad. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Bon Conseil...	....	....	220	21	9	97.80
St-Joseph-d'Alma...	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	1	....	21	10	....	65.20
Ste-Lucie-d'Albanel.	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Bon-Conseil...	....	1	120	17	....	65.20
St-Prime.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. Bon-Conseil...	....	....	120	17	....	65.20
St-Bruno.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	1	....	29	12	....	65.20
St-Félicien.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	1	....	37	17	....	65.20
St-Ths-d'Aquin.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	3	183	8	....	65.20
Val-Jalbert.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	5 SS. Bon-Conseil...	....	....	181	8	....	65.20
St-Joseph-d'Alma...	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. Bon-Conseil...	....	....	108	10	....	65.20
LAPRAIRIE									1499.60
Laprairie, village...	Acad. garçons	Sous contrôle.	5 Frs Inst Chrét....	....	....	419	17	5	65.20
Laprairie, village...	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	10 SS. Congrégation.	....	1	288	39	22	97.80

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante?	PERSONNEL ENSEIGNANT: Religieux et religieuses	Laïques: Instituteurs	Laïques: Institutrices	ÉLÈVES: Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.: Dans le cours modèle	D'après le rap. de l'instit.: Dans le cours académique	Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
LAPRAIRIE *Suite*									$ cts.
St-Isidore	Mod. mixte	Sous contrôle		....	2	98	8	....	65.20
St-Philippe	Mod. mixte	Sous contrôle		....	3	90	14	....	65.20
L'ASSOMPTION									293.40
L'Assomption, vill.	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	7 SS. Congrégation	....	....	222	16	10	97.80
Les-Laurentides, v.	Mod. garçons	Sous contrôle	4 Frs St-Gabriel	....	....	146	19	....	65.20
L'Epiphanie, village	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	8 SS. SS. NN. J.-M.	....	....	228	41	19	97.80
Lachenaie	Mod. mixte	Sous contrôle	3 SS. SS. NN. J.-M.	....	....	92	14	....	65.20
L'Assomption, vill.	Mod. garçons	Sous contrôle	3 Frs St-Gabriel	....	....	135	11	....	65.20
Les-Laurentides, v.	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	11 SS. SS. NN. J.-M.	....	....	161	24	12	97.80
St-Paul-l'Ermite	Mod. mixte	Sous contrôle	3 SS. SS. NN. J.-M.	....	....	111	8	....	65.20
St-Roch	Mod. couvent	(Sous cont. et indépend.)	4 SS. SS. NN. J.-M.	....	....	83	15	....	65.20
LAVAL									519.40
Pointe-aux-Tremb.	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	17 SS. Congrégation	....	1	365	42	29	97.80
Ste-Rose village	Mod. garçons	Sous contrôle	4 Frs St-Gabriel	....	....	123	20	...	65.20
Ste-Rose, village	Acad. mixte	(Sous cont. et indépend.)	11 SS. Ste-Croix	....	....	289	32	20	97.80
St-Vincent-de-Paul	Acad. garçons	Indépendante	22 Frs Maristes	....	....	327	90	35	97.80
St-Martin, village	Mod. couvent	(Sous cont. et indépend.)	12 SS. Ste-Croix	....	....	142	30	....	65.20
St-Martin, village	Mod. garçons	Sous contrôle	3 Frs St-Gabriel	....	....	87	9	....	65.20
St-Elz.-de-Laval	Mod. mixte	Sous contrôle		....	2	82	9	....	65.20
Cote-St-Michel	Mod. mixte	Sous contrôle	4 SS. SS. NN. J.-M.	....	....	113	24	....	65.20
St-Bern.-de-Mont.	Mod. filles	Sous contrôle	4 SS. SS. NN. J.-M.	....	....	104	17	....	65.20
St-Bern.-de-Mont.	Mod. garçons	Sous contrôle	4 Frs Sacré-Cœur	....	....	96	13	....	65.20
LEVIS									749.80
Lauzon, village	Acad. garçons	Indépendante	10 Clercs St-Viateur	....	....	182	48	20	97.80
Lauzon, village	Acad. couvent	Indépendante	18 SS. Jésus-Marie	....	....	247	50	20	97.80
Lévis	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	25 SS. de la Charité	....	2	554	88	62	97.80
St-Nicolas, village	Acad. filles	Indépendante	7 SS. de la Charité	....	....	60	12	12	97.80
Etchemin, village	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	9 SS. Congrégation	....	2	305	23	36	97.80
Bienville	Mod. mixte	Sous contrôle	10 SS. de la Charité	....	....	487	16	....	65.20
Lauzon, village	Mod. garçons	Sous contrôle	10 Clercs St-Viateur	1	....	188	15	....	65.20
Lauzon, village	Mod. filles	Sous contrôle	2 SS. Jésus-Marie	....	2	165	9	....	65.20
Charny	Acad. mixte	Sous contrôle	10 SS. de St-Louis	....	....	324	15	6	97.80
St-David	Mod. mixte	Sous contrôle		....	3	107	6	....	65.20
St-Henri	Mod. mixte	Sous contrôle	3 SS. Perp. Secours	....	....	108	25	....	65.20

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
LEVIS—*Suite*									$ cts.
St-J.-Chrysostôme..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	....	....	3	87	10	....	65.20
Lévis, S.-J.-de-la-Dé	Mod. mixte..	Indépendante	14 SS. de la Charité.	....	13	621	47	....	65.20
St-Lambert.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	....	....	2	56	14	....	65.20
Ste-Hél.-de-Break...	Mod. mixte..	Sous contrôle.	5 SS. de la Charité...	....	....	201	12	....	65.20
Charny.....	Acad. garçons	Sous contrôle.	5 Frs Sacré-Cœur...	....	....	171	11	11	97.80
L'ISLET									1271.40
Village de Bonsec...	Acad.couvent	(Sous cont. et indépend.)	8 SS. Bon-Pasteur...	....	....	159	32	13	97.80
St-Aubert.....	Mod. couvent	Sous contrôle.	2 SS. St-Joseph.....	....	....	61	21	....	65.20
St-Cyr.-de-Lessard..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Perp. Secours..	....	....	148	33	....	65.20
St-Eugène.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. St-Joseph.....	....	....	91	13	....	65.20
St-Jean-Port-Joli...	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. St-Joseph.....	....	....	121	13	....	65.20
St-Jean-Port-Joli...	Acad. filles...	Sous contrôle.	4 SS. St-Joseph.....	....	....	129	25	6	97.80
St-Pamphile.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	....	....	4	151	9	....	65.20
St-Roch-des-Auln...	Mod. filles...	Sous contrôle.	....	....	2	67	26	....	65.20
St-Roch-des-Auln...	Mod. garçons	Indépendante	....	1	....	15	7	....	65.20
LOTBINIERE									652.00
Lotbinière, village..	Acad.couvent	Indépendante	5 SS. Bon-Pasteur...	....	1	84	29	11	97.80
Ste-Croix.....	Acad.couvent	(Sous cont. et indépend.)	8 SS. Congrégation..	....	....	139	37	10	97.80
Ste-Croix.....	Acad. garçons	Sous contrôle.	6 Frs Inst. Chrét....	....	....	130	35	9	97.80
Deschaillons.....	Acad. mixte..	(Sous cont. et indépend.)	8 SS. de la Charité...	....	....	156	26	6	97.80
St-Sylvestre.....	Acad. mixte..	(Sous cont. et indépend.)	7 SS. Bon-Pasteur...	....	2	170	53	9	97.80
Deschaillons.....	Acad. garçons	Sous contrôle.	....	2	1	103	48	12	97.80
Lotbinière, village..	Mod. garçons	Sous contrôle.	....	....	2	46	8	....	65.20
St-Agapitville.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. Perp. Secours..	....	....	99	19	....	65.20
Ste-Agathe No 2....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	....	....	4	106	12	....	65.20
St-Antoine-de-Tilly.	Mod. mixte..	Sous contrôle.	....	....	4	85	27	....	65.20
St-Apollinaire.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Perp. Secours..	....	....	154	12	....	65.20
St-Edouard.....	Mod. filles...	Indépendante	2 SS. de la Charité...	....	....	23	23	....	65.20
St-Flavien, village..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Perp. Secours..	....	....	128	15	....	65.20
Deschaillons.....	Mod. filles...	Sous contrôle.	1 SS. de la Charité...	....	1	56	6	....	65.20
Leclercville.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	....	....	3	106	18	....	65.20
St-Gilles.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	....	....	2	69	14	....	65.20
St-Edouard.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. de la Charité...	....	2	121	9	....	65.20
MASKINONGE									1304.00
Riv.-du-L. (Lseville)	Acad. garçons	Indépendante	8 Frs Inst. Chrét....	....	....	197	41	9	97.80
Riv.-du-L. (Lseville)	Acad.couvent	Indépendante	13 SS. l'Assomption.	....	....	225	40	8	97.80
Dumont. (St-Léon).	Mod. mixte..	Sous contrôle.	....	....	3	83	13	....	65.20
Maskinongé.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	....	....	3	108	9	....	65.20

Résumé des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendaan	PERSONNEL ENSEIGNANT: Religieux et religieuses	Laïques: Instituteurs	Laïques: Institutrices	ÉLÈVES: Total des élèves	D'après le rap. de l'instit: Dans le cours modèle	D'après le rap. de l'instit: Dans le cours académique	Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
MASKINONGE *Suite*									$ cts.
St-Didace, village...	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Filles de Jésus.	....	....	160	9	....	65.20
St-Justin, village....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. Filles de Jésus.	....	....	65	19	....	65.20
St-Paulin.....	Mod. couvent	Indépendante	6 SS. l'Assomption..	....	....	104	17	....	65.20
St-Paulin.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. l'Assomption..	....	....	173	7	....	65.20
St-Alexis.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. Filles de Jésus.	....	....	189	10	....	65.20
Maskinongé.....	Mod. garçons	Indépendante	.....	1	....	15	9	....	65.20
Ste-Ursule.....	Mod. garçons	Indépendante	.....	1	....	30	14	....	65.20
St-Justin, village...	Mod. garçons	Indépendante	.....	1	....	21	15	....	65.20
MATANE									847.60
Montjoli.....	Acad. garçons	Sous contrôle.	7 Frs du Sacré-Cœur	....	1	225	30	19	97.80
St-Jérôme, village...	Acad. couvent	Indépendante	7 SS. Bon-Pasteur...	....	9	153	20	7	97.80
Sayabec.....	Mod. filles...	Sous contrôle.	4 SS. Filles de Jésus.	....	1	254	22	....	65.20
St-Jérôme, village...	Acad. garçons	Sous contrôle.	.....	1	6	361	42	7	97.80
Causapscal, village..	Mod. mixte..	Sous contrôle	.....	....	4	204	10	....	65.20
Montjoli.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	8 SS. St-Rosaire....	....	1	307	46	....	65.20
McNider.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Congrégation..	....	....	143	26	....	65.20
St-Jérôme, village..	Mod. mixte..	Indépendante	.....	....	1	45	13	....	65.20
Ste-Ang.-de-Mérici..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. St-Rosaire....	....	....	152	17	....	65.20
Ste-Félicité.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	1	31	16	....	65.20
Ste-Flavie-de-Lep...	Mod. mixte..	Sous contrôle.	2 SS. St-Rosaire....	....	....	66	22	....	65.20
St-Jérôme, village...	Mod. couvent	Sous contrôle.	6 SS. Bon-Pasteur...	....	4	270	12	....	65.20
St-Moïse, paroisse..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	86	16	....	65.20
Lac-au-Saumon, vill.	Mod. mixte..	Sous contrôle.	5 SS. St-Rosaire....	....	....	154	13	....	65.20
St-Moïse, village....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	4	164	26	....	65.20
St-Octave.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	3	109	23	....	65.20
Val-Brillant.....	Mod. filles...	Sous contrôle.	3 SS. St-Rosaire....	....	....	136	15	....	65.20
St-Rémi Riv.-Métis	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. St-Rosaire....	....	5	317	32	....	65.20
Sayabec.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	1	....	35	14	....	65.20
Tessier, canton.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	135	30	....	65.20
St-Rémi, Riv.-Métis	Mod. garçons	Sous contrôle.	2 SS. Ste-Rosaire...	....	....	69	12	....	65.20
Causapscal, village..	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	....	1	22	22	....	65.20
Amqui, village.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. St-Rosaire....	....	3	326	30	....	65.20
MEGANTIC									1597.40
Ville de Thet.-Mines	Acad. garçons	Sous contrôle.	11 Frs Ecoles Chrét.	....	5	579	51	17	97.80
Plessisville.....	Acad. mixte..	(Sous cont. et indépend.)	11 SS. de la Charité..	....	....	165	70	10	97.80
Plessisville.....	Acad. garçons	Sous contrôle.	.....	1	2	69	22	5	97.80
Ville de Thet.-Mines	Acad. mixte..	(Sous cont. et indépend.)	9 SS. de la Charité...	....	....	135	39	20	97.80
St-Ferd.-d'Halifax..	Acad. garçons	Sous contrôle.	6 Frs Ecoles Chrét..	....	....	163	26	15	97.80
St-Ferd.-d'Halifax..	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	10 SS. de la Charité..	....	1	121	21	10	97.80
Black-Lake.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	4 Frs Inst Chrét....	....	....	186	14	....	65.20
Black-Lake.....	Acad. filles...	Sous contrôle.	9 SS. de St-Louis....	....	....	368	20	8	97.80

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteur	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
MEGANTIC—*Suite*									$ cts.
Som.-Nord (Ste-Jul)	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	1	30	6	....	65.20
Ste-Anastasie.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. Bon-Pasteur...	....	....	90	16	....	65.20
Ste-Anastasie.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	1	....	25	7	....	65.20
Ville de Thet.-Mines	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. de la Charité...	....	8	362	19	....	65.20
Laurierville.....	Mod. filles...	Sous contrôle.	4 SS. de la Charité...	....	....	104	18	....	65.20
Ville de Thet.-Mines	Mod. mixte..	Sous contrôle.	2 SS. de la Charité...	....	9	365	12	....	65.20
MISSISQUOI									1141.00
Ville de Farnham...	Acad. mixte..	(Sous cont. et indépend.)	20 SS. Présentation..	....	1	508	60	13	97.80
Bedford, ville.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	7 SS. St-Joseph.....	....	....	234	20	....	65.20
St-Frs-d'Ass., Frel..	Mod. mixte..	(Sous cont. et indépend.)	4 SS. Présentation...	....	....	150	10	....	65.20
S.-R.-de-L.-de-Sweet	Mod. mixte..	(Sous cont. et indépend.)	7 SS. Présentation...	....	....	211	19	....	65.20
Ste-Croix-de-Dunh..	Mod. mixte..	Sous contrôle	3 SS. de St-Joseph...	....	....	124	21	....	65.20
Philipsb. (St-A.-O.).	Mod. mixte..	Sous contrôle	.....	....	2	69	8	....	65.20
MONTCALM									423.80
St-Esprit.....	Acad. filles...	Indépendante	9 SS. Ste-Anne.....	....	....	77	18	10	97.80
St-Jacques No 1....	Acad. garçons	Sous contrôle	7 Frs St-Gabriel....	....	....	216	34	3	65.20
St-Jacques No 1....	Acad.couvent	(Sous cont. et indépend.)	13 SS. Ste-Anne.....	....	....	286	47	20	97.80
Rawdon.....	Acad.couvent	Indépendante	8 SS. Ste-Anne.....	....	....	136	55	18	97.80
St-Liguori.....	Acad.couvent	(Sous cont. et indépend.)	6 SS. Ste-Croix.....	....	....	91	14	6	97.80
St-Esprit.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	2 SS. Ste-Anne.....	....	2	134	14	....	65.20
Ste-Marie-Salomé...	Mod. mixte..	Sous contrôle.	2 SS. Ste-Anne.....	....	....	72	12	....	65.20
MONTMAGNY									586.80
Cap St-Ignace.....	Acad. mixte..	Indépendante	9 SS. de la Charité...	....	....	112	36	8	97.80
Montmagny.....	Acad. garçons	Sous contrôle.	10 Frs Sacré-Cœur..	....	....	387	70	38	97.80
Montmagny.....	Acad.couvent	Sous contrôle.	12 SS. Congrégation.	....	2	377	32	14	97.80
St-François.....	Acad.couvent	Indépendante	8 SS. Congrégation..	....	....	128	27	14	97.80
St-Pierre.....	Mod. couvent	(Sous cont. et indépend.)	4 SS. Bon-Pasteur...	....	....	57	15	....	65.20
Berthier.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	5 SS. Serv. de Marie.	....	....	134	27	....	65.20
Cap St-Ignace.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	9 SS. de la Charité...	....	....	94	6	....	65.20
Ile-aux-Grues.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	3	104	13	....	65.20
St-P.-de-Montmag..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	5 SS. Perp. Secours..	....	....	120	22	....	65.20
Ste-Euphémie.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. St-C.-de-Marie	....	....	142	6	....	65.20
N.-D.-de-Rosaire...	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. de la Charité...	....	....	86	10	....	65.20
St-Pierre.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	2 SS. Bon-Pasteur...	....	....	84	9	....	65.20
									912.80

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap de. l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
MONTMORENCY									$ cts.
Ste-Anne-de-Beaup.	Acad. garçons	Sous contrôle.	6 Frs Ecoles Chrét..	....	....	126	36		65.20
Ste-Famille.....	Acad.couvent	(Sous cont. et indépend.)	5 SS. Congrégation..	....	....	79	11	7	97.80
St-Laurent.....	Acad.couvent	(Sous cont. et indépénd.)	7 SS. Bon-Pasteur...	....	1	77	14	4	65.20
Château-Richer....	Mod. garçons	Sous contrôle.	2 Frs Ecoles Chrét..	....	....	76	10	....	65.20
Château-Richer....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	6 SS. Perp. Secours..	....	1	219	25	....	65.20
L'Ange-Gardien....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Perp. Secours..	....	....	146	12	....	65.20
Ste-Anne-de-Beaup.	Mod. mixte..	Sous contrôle.	6 SS. St-Rosaire....	....	....	172	6	....	65.20
Ste-Famille.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	1	....	57	22	....	65.20
St-Jean.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. C. de Marie...	....	....	89	9	....	65.20
St-Joachim.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. Perp. Secours..	....	....	121	8	....	65.20
Boischatel.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	3	82	7	....	65.20
St-Tite.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. Franciscaines..	....	....	123	7	....	65.20
MONTREAL Cité									815.00
Académie St-Ignace. *420 St-Hubert*	Acad. filles...	Indépendante	9 SS. Ste-Croix.....	....	....	151	20	17	97.80
Pens. Ste-Catherine. *1290 Ste-Catherine*	Acad. filles...	Indépendante	21 SS. Congrégation.	....	....	204	49	26	97.80
Acad. Marie-Rose... *250 Rachel-Est*	Acad. filles...	Indépendante	33 SS. SS. NN. J.-M.	....	....	344	59	24	97.80
Pens. Mont-Royal.. *1050 Mont-Royal*	Acad. filles...	Indépendante	10 SS. SS. NN. J.-M.	....	....	319	47	16	97.80
Acad. Ste-Emilie.... *51 rue Adam*	Acad. filles...	Indépendante	20 SS. SS. NN. J.-M.	....	....	173	30	16	97.80
Couv. du Sacré-C... *102 St-Alexandre*	Mod. filles...	Indépendante	21 SS. Sacré-C.-J...	....	....	175	35	....	65.20
P. N.-D.-du-St-Ros.. *1604 de l'Eglise*	Acad.couvent	Indépendante	10 SS. Congrégation.	....	....	155	29	13	97.80
Couv. du Sacré-C... *Boulevard Gouin*	Acad. filles...	Indépendante	25 SS. Sacré-Cœur..	....	....	142	36	55	97.80
Externat Ste-Sophie. *Boulevard Gouin,*	Mod. filles...	Indépendante	7 SS. Sacré-Cœur...	....	....	97	27	....	65.20
High School cathol.. *55 rue Durocher*	Acad. garçons	Indépendante	7 Frs Présentation..	....	....	204	62	73	97.80
Pens. Ste-Angèle.... *470 St-Antoine*	Acad. filles...	Indépendante	15 SS. Ste-Anne....	....	....	299	39	31	97.80
Pens. de l'Ange-Gar. *1907 St-Jacques*	Acad. filles...	Indépendante	7 SS. Ste-Anne.....	....	....	245	49	8	97.80
									1108.40
DISTRICT NORD									
St-Jos.-de-Cartierv.. *3 rue des Serres*	Acad. garçons	Sous contrôle.	6 Frs Ste-Croix.....	....	1	152	26	12	97.80
Acad. Champagnat. *468 Laurier*	Acad. garçons	Sous contrôle.	22 Frs Maristes.....	....	....	821	95	25	97.80

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
MONTREAL Cité *Suite*									$ cts.
Ecole St-Louis..... *25 Fairmount-Est*	Acad. garçons	Sous contrôle.	11 Clercs St-Viateur.	8	....	424	112	30	97.80
Acad. St-Paul..... *2060 rue St-Denis*	Acad. garçons	Sous contrôle.	21 Frs Inst. Chrét...	9	....	1179	170	22	97.80
St-Michael's Acad.. *70 rue Boucher*	Acad. garçons	Sous contrôle.	14 Frs Maristes.....	....	....	371	62	23	97.80
Acad. du Boulevard. *91 Boulevard St-Jos.*	Acad. filles...	Sous contrôle.	14 SS. Ste-Anne....	....	2	336	82	22	97.80
St-Jos.-de-Cartierv.. *5 des Serres*	Acad. mixte..	Sous contrôle.	9 SS. Ste-Croix.....	....	....	232	23	13	97.80
Acad. Laurier..... *405 Laurier-Est*	Acad. filles...	Sous contrôle.	18 SS. Ste-Croix....	....	4	760	84	15	97.80
Acad. Lemoyne..... *2280 Christ.-Col.*	Acad. filles...	Sous contrôle.	17 SS. Ste-Croix....	....	7	671	41	19	97.80
Acad. Marie-Anne.. *2950 St-Dominique*	Acad. filles...	Sous contrôle.	10 SS. Ste-Anne....	....	1	335	39	9	97.80
Ecole St-Arsène.... *3276 Christ.-Col.*	Acad. filles....	Sous contrôle.	8 SS. Ste-Anne....	....	12	679	42	12	97.80
Acad. Ste-Cécile.... *3101 de Gaspé*	Acad. mixte..	Sous contrôle.	11 SS. Ste-Croix....	....	7	574	35	9	97.80
Acad. St-Georges... *2551 Waverley*	Acad. filles...	Sous contrôle.	8 SS. Ste-Anne.....	....	5	320	25	10	97.80
Acad. Lafontaine... *2160 rue Viel*	Acad. mixte..	Sous contrôle.	7 SS. Ste-Croix.....	....	2	217	21	8	97.80
St-Alp.-d'Youville.. *1038 Crémazie*	Acad. mixte..	Sous contrôle.	8 SS. Ste-Croix.....	....	2	304	32	8	97.80
Acad. St-Edouard... *809 de St-Vallier*	Acad. filles...	Sous contrôle.	17 SS. Ste-Croix....	....	2	780	122	43	97.80
St. Luke's Acad..... *72 rue Boucher*	Acad. filles...	Sous contrôle.	9 SS. Ste-Anne.....	....	10	600	110	34	97.80
N.-D.-du-St-Rosaire *2415 Boyer*	Acad. mixte..	Sous contrôle.	19 SS. Ste-Croix....	....	8	1058	49	26	97.80
Ecole Dollard..... *2619 St-Urbain*	Mod. garçons	Sous contrôle.	11 Frs Maristes.....	....	....	241	26	....	65.20
Ecole Ste-Cécile.... *3101 de Gaspé*	Mod. garçons	Sous contrôle.	5 Clercs St-Viateur..	....	4	228	31	....	65.20
Ecole St-Etienne.... *1065 Boyer*	Mod. garçons	Sous contrôle.	12 Frs St-Gabriel...	....	....	377	33	....	65.20
St-Gérard-d'Youv.. *4021 Drolet*	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	2	3	144	16	....	65.20
St-Jean-de-la-Croix. *21 St-Zotique*	Mod. garçons	Sous contrôle.	8 Clercs St-Viateur..	8	....	457	77	....	65.20
St-Nic.-d'Ahuntsic.. *6301 Laverdure*	Mod. garçons	Sous contrôle.	5 Clercs St-Viateur..	3	....	152	31	....	65.20
St-Jos.-de-Bordeaux. *6000 Bois de Boul.*	Mod. garçons	Sous contrôle.	3 Clercs St-Viateur..	2	....	85	23	....	65.20
Acad. Christ.-Col... *3121 Christ.-Col.*	Acad. garçons	Sous contrôle.	14 Frs St-Gabriel...	3	....	618	47	13	97.80

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
MONTREAL Cité *Suite*									$ cts.
Ecole du St-Rosaire. *2570 Châteaubriand*	Mod. garçons	Sous contrôle.	9 Clercs St-Viateur..	8	....	466	81	....	65.20
Acad. Marg.-Marie. *6354 Laverdure*	Mod. mixte..	Sous contrôle.	7 SS. Ste-Croix.....	....	....	156	16	....	65.20
Ecole Ste-Madeleine *45e Ave et Chambord*	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	7	5	277	43	....	65.20
Orph. St-Arsène.... *3605 Christ.-Col.*	Mod. garçons	Sous contrôle.	20 Frs St-Gabriel...	....	....	490	33	....	65.20
Ecole Lafontaine... *3632 Ave Henri-Jul.*	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	3	7	244	35	....	65.20
									2640.60
DISTRICT CENTRE									
Acad. Commerciale. *87 Ste-Cath.-Ouest*	Acad. garçons	Sous contrôle.	.....	15	....	376	129	85	97.80
Ecole Meilleur..... *695 Fullum*	Acad. garçons	Sous contrôle.	22 Frs Sacré-Cœur..	....	3	909	81	36	97.80
Ecole Ste-Anne..... *127 Young*	Acad. garçons	Sous contrôle.	9 Frs Ecoles Chrét..	2	2	366	48	25	97.80
Ecole Ste-Brigide... *50 Ste-Rose*	Acad. garçons	Sous contrôle.	16 Frs Ecoles Chrét.	....	7	868	65	16	97.80
Ecole St-J.-Baptiste. *786 Henri-Julien*	Acad. garçons	Sous contrôle.	16 Clercs St-Viateur.	15	....	1077	155	59	97.80
Ecole St-Patrice.... *371 Lagauchetière*	Acad. garçons	Sous contrôle.	8 Frs Ecoles Chrét..	2	1	423	61	40	97.80
Ecole St-Pierre..... *220 Panet*	Acad. garçons	Sous contrôle.	18 Frs Maristes.....	....	....	562	69	19	97.80
Ecole Marg. Lemne. *430 St-André*	Acad. filles...	Sous contrôle.	10 SS. Congrégation.	....	2	478	62	15	97.80
Ecole Bourgeoys.... *490 Plessis*	Acad. filles...	Sous contrôle.	25 SS. Congrégation.	....	6	1266	66	34	97.80
Ecole Bourget..... *272 Montagne*	Acad. mixte..	Sous contrôle.	9 SS. Congrégation..	....	2	356	48	20	97.80
Ecole Frontenac.... *347 Forsyth*	Mod. filles...	Sous contrôle.	12 SS. SS. NN. J.-M.	....	6	717	25	....	65.20
Ecole Marchand... *161 Berry*	Acad. filles...	Sous contrôle.	.....	....	16	537	157	47	97.80
N.-D.-du-Bon-Cons. *714 Craig-Est*	Acad. filles...	Sous contrôle.	7 SS. Congrégation..	....	1	244	28	15	97.80
Ecole Ste-Anne..... *102 McCord*	Acad. filles...	Sous contrôle.	9 SS. Congrégation..	....	2	360	52	14	97.80
Ecole Géd. Ouimet.. *360 Poupart*	Mod. mixte..	Sous contrôle.	11 SS. de la Sagesse..	....	5	616	20	....	65.20
Ecole St-Antoine... *357 St-Antoine*	Acad. filles...	Sous contrôle.	9 SS. Congrégation..	....	1	360	68	22	97.80
Ecole Ste-Brigide... *127 Papineau*	Acad. filles...	Sous contrôle.	20 SS. Ste-Croix....	....	4	947	97	25	97.80

Résumé des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
MONTREAL Cité									$ cts.
Suite									
Ecole Ste-Catherine. *1290 Ste-Cath.-Est*	Acad. filles...	Sous contrôle.	15 SS. Congrégation.	....	1	660	54	15	97.80
Ecole St-Eusèbe.... *711 Fullum*	Acad. mixte..	Sous contrôle.	15 SS. Congrégation.	....	11	902	49	18	97.80
Ecole St-Joseph.... *739 N.-D.-Ouest*	Acad. filles...	Sous contrôle.	12 SS. Congrégation	....	2	545	22	15	97.80
Ecole St-Louis..... *102 Roy*	Acad. filles...	Sous contrôle.	7 SS. Congrégation..	....	3	296	29	15	97.80
Ecole St-Patrice.... *79 St-Alexandre*	Acad. filles...	Sous contrôle.	12 SS. Congrégation.	....	1	459	104	46	97.80
Ecole Visitation.... *703 Craig-Est*	Acad. filles...	Sous contrôle.	13 SS. Congrégation.	....	4	548	52	20	97.80
Ecole Belmont..... *245 Guy*	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	9	2	475	32	....	65.20
Ecole Champlain... *224 Fullum*	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	14	5	810	81	....	65.20
Ecole Montcalm.... *408 Demontigny.*	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	17	....	604	68	....	65.20
Ecole Ed. Murphy.. *680 Craig-Est*	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	10	....	341	31	....	65.20
Ecole Olier..... *264 Roy*	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	20	....	746	129	....	65.20
Ecole Plessis..... *505 Plessis*	Mod. garçons	Sous contrôle.	9 Frs Ecoles Chrét..	9	....	765	44	....	65.20
Ecole de Salaberry.. *452 Beaudry*	Mod. garçons	Sous contrôle.	13 Frs Ecoles Chrét.	5	....	712	46	....	65.20
Ecole St-Joseph.... *141 St-Martin*	Mod. garçons	Sous contrôle.	11 Frs Ecoles Chrét.	....	4	550	61	....	65.20
Ecole Garneau..... *473 Visitation*	Acad. filles...	Sous contrôle.	.....	....	21	754	43	12	97.80
Ecole Sacré-Cœur... *463 Drolet*	Mod. filles...	Sous contrôle.	20 SS. SS. NN. J.-M.	....	5	724	71	....	65.20
SS. NN. de Jésus-M. *109 Cherrier*	Acad. filles...	Sous contrôle.	6 SS. SS. NN. J.-M..	....	1	258	36	....	65.20
Ecole Frontenac.... *142 Hogan*	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	13	7	764	40	....	65.20
Asile Bethléem..... *1, carré Richmond*	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. de la Charité...	....	3	240	16	....	65.20
Inst. des J. Aveugles *95 Ste-Cath.-Ouest*	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. de la Charité...	....	4	66	10	....	65.20
Ecole Souart..... *210 Papineau*	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	9	6	590	46	....	65.20
									3194.80
DISTRICT EST									
Acad. St-Edouard... *392 Lasalle*	Acad. garçons	Sous contrôle.	17 Frs Ecoles Chrét.	1	....	689	100	41	97.80

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
MONTREAL Cité *Suite*									$ cts.
Ecole St-Frs-Xavier. *1153 Rachel-Est*	Acad. garçons	Sous contrôle.	14 Frs Inst. Chrét..	....	....	586	105	20	97.80
Ec. St-J.-B.-de-la-S. *Boulevard Pie IX*	Mod. garçons	Sous contrôle.	10 Frs Ecoles Chrét.	5	....	584	41	....	65.20
Ecole St-Joseph.... *265 Desery*	Acad. garçons	Sous contrôle.	26 Frs Ste-Croix....	2	....	1079	128	44	97.80
Ecole St-Stanislas... *525 Gilford*	Acad. garçons	Sous contrôle.	21 Frs Inst. Chrét...	5	....	1080	110	28	97.80
Ecole St-J.-Berchm. *672 Mar.-Anne-Est*	Mod. garçons	Sous contrôle.	10 Frs Inst. Chrét...	2	....	426	44	....	65.20
Ecole Marie-Immac. *721 Mar.-Anne-Est*	Acad. mixte..	Sous contrôle.	18 SS. SS. NN. J.-M.	....	8	949	58	26	97.80
Ecole Nativité..... *381 St-Germain*	Acad. filles...	Sous contrôle.	12 SS. SS. NN. J.-M.	....	2	544	40	20	97.80
Ecole des Sts-Anges. *787 blvd St-Jos.-Est*	Acad. mixte..	Sous contrôle.	24 SS. SS. NN. J.-M.	....	9	1418	134	13	97.80
Ecole Ste-Claire.... *4319 Honfleur*	Mod. filles...	Sous contrôle.	7 SS. Congrégation..	....	3	320	24	....	65.20
Ecole St-Nom-de-J.. *181 Desjardins*	Acad. filles...	Sous contrôle.	24 SS. SS. NN. J.-M.	....	3	894	57	15	97.80
Ecole Ste-Philomène *421, 5e ave Rosem.*	Mod. filles...	Sous contrôle.	13 SS. Congrégation.	....	1	534	67	....	65.20
Ecole N.-D.-des-Vict *703 Louis-Veuillot*	Mod. garçons	Sous contrôle.	6 Frs Sacré-Cœur...	....	2	218	22	....	65.20
Ecole Ste-Famille... *1427 Delorimier*	Mod. garçons	Sous contrôle.	10 Frs Ecoles Chrét.	....	1	417	54	....	65.20
Ecole St-Paul..... *249, 2e Avenue*	Mod. garçons	Sous contrôle.	9 Frs Ecoles Chrét..	5	....	575	43	....	65.20
Ecole Ste-Philomène *420, 6e ave Rosem.*	Mod. garçons	Sous contrôle.	11 Frs Maristes.....	3	....	524	54	....	65.20
Ecole Baril..... *191a Stadacona*	Mod. garçons	Sous contrôle.	11 Frs Ste-Croix....	1	....	513	58	....	65.20
Ec. N.-D.-des-Vict.. *3609 Boyce*	Mod. filles...	Sous contrôle.	10 SS. Ste-Anne....	....	3	352	10	....	65.20
Ecole Proulx..... *1101 Parthenais*	Mod. filles...	Sous contrôle.	14 SS. SS. NN. J.-M.	....	8	771	61	....	65.20
Ecole St-Clément... *150 Lafontaine*	Mod. filles...	Sous contrôle.	14 SS. SS. NN. J.-M.	....	3	552	31	....	65.20
Ec. St-Nom-de-Mar. *Girard et Pie IX*	Mod. filles....	Sous contrôle.	12 SS. SS. NN. J.-M.	....	2	573	28	....	65.20
Ecole Baril..... *191b Stadacona*	Mod. mixte..	Sous contrôle.	16 SS. SS. NN. J.-M.	....	5	940	45	....	65.20
Ecole Guay..... *2230 Chabot*	Mod. filles...	Sous contrôle.	9 SS. SS. NN. J.-M..	....	5	482	31	....	65.20
Ecole St-Joseph.... *7 Hudon*	Mod. filles...	Sous contrôle.	14 SS. SS. NN. J.-M.	....	1	598	24	....	65.20
Ec. Bouc. de la Br... *4045 de Lavaltrie*	Mod. filles...	Sous contrôle.	7 SS. La Providence.	....	8	485	9	....	65.20

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
MONTREAL Cité *Suite*									$ cts.
Ecole Delorimier.... *Gilford et Delorimier*	Mod. mixte..	Sous contrôle.	15 SS. SS. NN. J.-M.	....	9	1026	69	....	65.20
									1956.00
DISTRICT OUEST									
Acad. St-Henri..... *4 du Collège*	Acad. garçons	Sous contrôle.	18 Frs Inst. Chrét...	5	3	966	103	44	97.80
Acad. Ste-Elisabeth. *2197 rue St-Jacques*	Acad. garçons	Sous contrôle.	7 Frs Inst. Chrét....	2	....	307	28	6	97.80
Ecole St-Joseph.... *1239 Cote des Neiges*	Acad. garçons	Sous contrôle.	8 Frs Ste-Croix.....	....	....	160	25	7	97.80
Acad. Jeanne le Ber. *770 Wellington*	Acad. filles...	Sous contrôle.	10 SS. Congrégation.	....	1	304	57	13	97.80
Acad. N.-D.-des-Ang *15 Mullins*	Mod. filles...	Sous contrôle.	8 SS. Congrégation..	....	1	258	26	....	65.20
Acad. N.-D.-du-P.-S *198 boulevard Monk*	Acad. filles...	Sous contrôle.	19 SS. Congrégation.	....	9	945	79	18	97.80
Acad. St-Gabriel.... *478 Centre*	Acad. filles...	Sous contrôle.	13 SS. Ste-Croix....	....	....	391	57	30	97.80
Acad. St-J.-l'Evang. *22 St-Charles*	Acad. filles...	Sous contrôle.	12 SS. Ste-Croix....	....	5	667	47	14	97.80
Ecole Chauveau.... *133 Laprairie*	Mod. garçons	Sous contrôle.	9 Frs Présentation..	1	....	408	63	....	65.20
Ecole Sacré-Cœur... *850 Côte St-Antoine*	Mod. garçons	Sous contrôle.	7 Frs Sacré-Cœur...	2	....	238	38	....	65.20
Ecole Sarsfield..... *97 du Grand-Tronc*	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	13	8	654	57	....	65.20
Ecole Ste-Croix..... *71 de Biencourt*	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	14	12	864	62	....	65.20
Ecole Ste-Cunég.... *48 Vinet*	Acad. garçons	Sous contrôle.	15 Frs Ecoles Chrét.	3	....	770	51	16	97.80
Acad. St-Charles.... *220 Island*	Acad. garçons	Sous contrôle.	11 Frs Ecoles Chrét.	2	5	668	47	11	97.80
Ecole Ste-Clotilde.. *82 Chemin St-Paul*	Mod. garçons	Sous contrôle.	6 Frs Inst. Chrét....	1	....	271	30	....	65.20
Ecole St-Irénée..... *878 Albert*	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	6	5	341	36	....	65.20
Acad. St-Paul..... *275 Angers*	Acad. garçons	Sous contrôle.	5 Frs Ecoles Chrét..	9	4	630	57	15	97.80
Ecole St-Zotique.... *2384 N.-D.-Ouest*	Mod. garçons	Sous contrôle.	9 Frs Inst. Chrét....	2	1	441	30	....	65.20
Ecole Marg.-Bourg.. *246 Angers*	Mod. filles...	Sous contrôle.	7 SS. Congrégation..	....	4	313	24	....	65.20
Acad. N.-D.-de-Gr.. *159, ave de l'Eglise*	Acad. filles...	Sous contrôle.	7 SS. Congrégation..	....	3	260	33	6	97.80
Acad. Ste-Cunég.... *708 Albert*	Acad. filles...	Sous contrôle.	14 SS. Ste-Anne....	....	4	687	24	8	97.80

Résumé des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
MONTREAL Cité									$ cts.
Suite									
Ecole Ste-Clotilde... *78 Chemin St-Paul*	Mod. filles...	Sous contrôle.	7 SS. Ste-Anne.....	....	7	218	13	....	65.20
Ecole Ste-Elisabeth. *338 de Courcelles*	Mod. filles...	Sous contrôle.	5 SS. Ste-Anne.....	....	2	289	14	....	65.20
Ecole St-Henri..... *65 du Collège*	Acad. filles...	Sous contrôle.	17 SS. Ste-Anne....	....	9	827	35	9	97.80
Ecole St-Irénée..... *308 Atwater*	Mod. filles...	Sous contrôle.	6 SS. Ste-Anne.....	....	4	339	19	....	65.20
Ecole St-Zotique.... *218 de Courcelles*	Acad. filles...	Sous contrôle.	14 SS. Ste-Anne....	....	1	507	42	15	97.80
Ecole St-Pasc.-Bayl. *1789 Côte des Neiges*	Mod. mixte..	Sous contrôle.	6 SS. Ste-Croix.....	1	....	212	21	....	65.20
Ecole St-Joseph.... *1267 Côte des Neiges*	Acad. mixte..	Sous contrôle.	10 SS. Ste-Croix....	....	....	269	29	14	97.80
St-Thomas-d'Aquin. *72 Couvent*	Acad. filles...	Sous contrôle.	6 SS. Ste-Anne.....	....	5	285	22	12	97.80
St-Thomas-d'Aquin. *70 Couvent*	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	3	5	276	17	....	65.20
									2477.60
NAPIERVILLE									
St-Cyprien.....	Acad.couvent	Indépendante	14 SS. Ste-Anne....	....	....	142	29	20	97.80
St-Rémi.....	Acad.couvent	(Sous cont. et indépend.)	16 SS. Ste-Anne....	....	....	243	27	10	97.80
St-Cyprien.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. Ste-Anne.....	....	1	166	13	....	65.20
Sherrington.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	95	6	....	65.20
St-Rémi, village....	Mod. garçons	Sous contrôle.	3 Clercs St-Viateur..	....	....	117	13	....	65.20
									391.20
NICOLET									
Nicolet, ville.....	Acad.couvent	Indépendante	20 SS. l'Assomption.	....	....	294	74	28	97.80
St-Grégoire.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	4 Frs Ecoles Chrét..	....	....	69	11	....	65.20
Bécancour.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	2 SS. l'Assomption..	....	....	68	7	....	65.20
Bécancour.....	Mod. couvent	Indépendante	6 SS. l'Assomption..	....	....	60	14	....	65.20
Gentilly.....	Mod. couvent	Indépendante	7 SS. l'Assomption..	....	....	74	27	....	65.20
Nicolet, ville.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	5 SS. l'Assomption..	....	....	148	13	....	65.20
Ste-Angèle.....	Mod. couvent	Indépendante	8 SS. l'Assomption..	....	....	120	25	....	65.20
St-Célestin No 1....	Mod. couvent	Indépendante	5 SS. l'Assomption..	....	....	54	13	....	65.20
Ste-Gertrude.....	Mod. couvent	Indépendante	8 SS. l'Assomption..	....	....	72	26	....	65.20
Villers.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	2 SS. l'Assomption..	....	....	69	6	....	65.20
St-Grégoire.....	Mod. couvent	Indépendante	7 SS. l'Assomption..	....	....	81	31	....	65.20
St-Léonard.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. l'Assomption..	....	....	136	14	....	65.20
St-Léonard.....	Mod. couvent	Indépendante	4 SS. l'Assomption..	....	....	90	24	....	65.20
Ste-Monique.....	Mod. couvent	Indépendante	4 SS. l'Assomption..	....	....	53	13	....	65.20
St-Pierre-les-Becq...	Mod. mixte..	Sous contrôle.	2 SS. l'Assomption..	....	....	66	8	....	65.20

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1929-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
NICOLET *Suite*									$ cts.
St-Pierre-les-Becq...	Mod. couvent	Indépendante	5 SS. l'Assomption..	....	....	72	19	....	65.20
St-Wenceslas.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	3	99	21	....	65.20
Ste-Marie-de-Blandf	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	82	6	....	65.20
St-Jos.-de-Blandford	Mod. mixte..	Sous contrôle.	5 SS. l'Assomption..	....	....	193	19	....	65.20
									1271.40
PONTIAC									
Ile-aux-Allumettes..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	1	38	23	....	65.20
Litchfield-Upper....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	3	127	45	....	65.20
Portage-du-Fort....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	1	36	6	....	65.20
Ste-Marie-de-Quyon	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	1	1	106	21	....	65.20
									260.80
PORTNEUF									
Deschambault.....	Acad. mixte..	Indépendante	8 SS. de la Charité...	....	....	106	29	10	97.80
Neuville.....	Acad.couvent	(Sous cont. et indépend.)	6 SS. Congrégation..	....	....	106	16	7	97.80
St-Augustin.....	Acad.couvent	(Sous cont. et indépend.)	5 SS. Congrégation..	....	....	78	21	9	97.80
St-Casimir, village..	Acad. garçons	Sous contrôle.	5 Frs Inst Chrét....	....	....	182	18	8	97.80
St-Raymond, village	Acad. garçons	Sous contrôle.	6 Frs Ecoles Chrét..	....	....	200	26	7	97.80
Bois-de-l'Ail.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	67	11	....	65.20
Cap-Santé, village..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	29	8	....	65.20
Grondines No 2.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	1	22	7	....	65.20
Pont-Rouge.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	6 Frs Maristes.....	....	....	126	21	....	65.20
N.-D.-des-Anges....	Mod. mixte..	(Sous cont. et indépend.)	6 SS. St-C. de Marie.	....	....	214	9	....	65.20
Neuville.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	2 Frs Inst Chrét....	....	....	53	8	....	65.20
Pont-Rouge.....	Mod. filles...	Sous contrôle.	3 SS. de la Charité...	....	1	128	7	....	65.20
Portneuf.....	Mod. filles...	Sous contrôle.	6 SS. de St-Louis....	....	....	19	7	....	65.20
St-Alban, village....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Perp. Secours..	....	....	142	17	....	65.20
St-Basile village....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Perp. Secours..	....	....	153	16	....	65.20
St-Basile, village....	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	1	....	19	19	....	65.20
St-Bernardin.....	Mod. mixte..	(Sous cont. et indépend.)	5 SS. St-C. de Marie.	....	1	267	10	....	65.20
St-Casimir, village..	Mod. couvent	(Sous cont. et indépend.)	6 SS. Providence....	....	2	251	22	....	65.20
St-Léon.-P.-Maurice	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	1	60	8	....	65.20
Les-Ecureuils.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	81	9	....	65.20
St-Raymond, village	Mod. mixte	Indépendante	11 SS. de la Charité..	....	....	145	20	....	65.20
St-R.-du-L.-au-Sab.	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Serv. de Marie.	....	....	135	9	....	65.20
St-Ubald.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Serv. de Marie.	....	....	120	7	....	65.20
									1662.60

Résumé des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920- 1.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
QUEBEC Comté									$ cts.
Vill. Montmorency..	Mod. garçons	Sous contrôle.	8 Frs Maristes.....	....	....	367	35	....	65.20
Beauport.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	7 Frs Ecoles Chrét..	....	....	240	19	....	65.20
Beauport.....	Acad.couvent	(Sous cont. et indépénd.)	7 SS. Congrégation..	....	2	430	25	14	97.80
Vil. de la Je.-Lorette.	Acad.couvent	Indépendante	6 SS. de St-Louis....	....	....	115	30	8	97.80
St-Col.-de-Sillery...	Acad.couvent	Indépendante	15 SS. Jésus-Marie..	....	....	180	60	34	97.80
Tt-carré-Charlesb...	Acad.couvent	(Sous cont. et indépend.)	9 SS. Bon-Pasteur...	....	1	251	33	14	97.80
Tt-carré-Charlesb...	Acad. garçons	Sous contrôle.	.....	2	2	109	4	5	65.20
Anc.-Lorette village	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. de la Charité...	....	....	153	12	....	65.20
Cap-Rouge (St-F.)..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. de la Charité...	....	....	112	16	....	65.20
Vill. de la J.-Lorette.	Mod. garçons	Sous contrôle.	7 Frs Ecoles Chrét..	....	....	162	38	....	65.20
Vill. de la J.-Lorette.	Mod. filles...	Sous contrôle.	4 SS. de la Charité...	....	2	186	6	....	65.20
Ste-Foy.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	8 SS. Bon-Pasteur...	....	....	267	16	....	65.20
St-Ls-de-Courville..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	6 SS. St-Joseph.....	....	1	265	24	....	65.20
Village de Giffard...	Mod. mixte..	Sous contrôle.	2 SS. Ste-Chrétienne	....	....	114	19	....	65.20
Vill. Montmorency..	Mod. filles...	Sous contrôle.	7 SS. St-Joseph.....	....	1	316	24	....	65.20
									1108.40
QUEBEC Cité									
Acad. St-Roch.....	Acad. garçons	Sous contrôle.	16 Frs Ecoles Chrét.	9	....	785	103	16	97.80
Acad. St-Joseph....	Acad. garçons	Sous contrôle.	13 Frs Ecoles Chrét.	6	....	620	60	13	97.80
Acad. St-Malo.....	Acad. garçons	Sous contrôle.	14 Frs Maristes.....	....	....	446	25	3	65.20
Ecole St-Sauveur...	Acad. garçons	Sous contrôle.	20 Frs Ecoles Chrét.	5	....	909	187	20	97.80
Bellevue.....	Acad.couvent	Indépendante	15 SS. Congrégation.	....	....	206	37	79	97.80
Bon-Pasteur.....	Acad.couvent	Sous contrôle.	14 SS. Bon-Pasteur..	....	1	327	60	22	97.80
Lim. (Ec. St-Joseph)	Acad. mixte..	(Sous cont. et indépend.)	20 SS. Sac.-C.-de-M.	....	....	557	65	8	97.80
N.-D.-de-Jacq.-Car.	Acad.couvent	Sous contrôle.	14 SS. Congrégation.	....	....	512	31	28	97.80
Lim. (Ec. St-Chs)...	Acad. garçons	Sous contrôle.	15 Frs Sacré-Cœur..	....	....	465	62	9	97.80
St-Jean-Baptiste....	Acad. mixte..	Sous contrôle.	23 SS. de la Charité.	....	9	984	206	54	97.80
St-Malo.....	Acad.couvent	Sous contrôle.	10 SS. Congrégation.	....	6	504	39	9	97.80
St-Roch.....	Acad.couvent	Sous contrôle.	10 SS. Congrégation.	....	5	518	42	7	97.80
Acad. Filiol.....	Acad. mixte..	Indépendante	.....	3	1	345	221	47	97.80
Acad. Mallet (ang.).	Acad.couvent	Sous contrôle.	6 SS. de la Charité...	....	....	97	21	20	97.80
Acad. Mallet (fr.)...	Acad.couvent	(Sous contrôle indépend.)	16 SS. de la Charité.	....	3	410	88	40	97.80
Ecole Jacq.-Cartier.	Acad. garçons	Sous contrôle.	11 Frs Ecoles Chrét.	3	....	507	59	7	97.80
Académie Ste-Marie	Acad. mixte..	Sous contrôle.	9 SS. Bon-Pasteur...	....	6	399	36	9	97.80
Ecole St-Roch.....	Acad. filles...	Indépendante	22 SS. Congrégation.	....	....	392	39	31	97.80
Acad. N.-D.-du-Ch.	Acad. filles...	Sous contrôle.	10 SS. St-Joseph....	....	2	362	58	14	97.80
Ecole St-Sauveur...	Acad. filles...	Sous contrôle.	19 SS. Congrégation.	....	5	845	111	27	97.80
Acad. St-Louis.....	Acad. filles...	Indépendante	15 SS. Bon-Pasteur..	....	....	174	37	22	97.80
L'Œuvre du Patron.	Mod. garçons	Sous contrôle.	9 Frs St-Vinc.-de-P..	....	....	300	14	....	65.20
Acad. St-Patrice....	Acad. garçons	Sous contrôle.	8 Frs Ecoles Chrét..	....	5	361	63	27	97.80
Srs de la Char. (Orp)	Mod. mixte..	(Sous cont. et indépend.)	42 SS. de la Charité.	....	7	398	14	....	65.20

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
QUEBEC Cité *Suite*									$ cts.
Institut Thomas....	Acad. mixte..	Indépendante	.....	5	....	167	129	38	97.80
Pens. St-Ls-de-Gonz	Mod. garçons	Indépendante	15 SS. de la Charité.	....	....	347	25	....	65.20
Cap-Diamant.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. de la Charité...	....	....	78	17	....	65.20
Orph. St-Sauveur...	Mod. mixte..	Sous contrôle.	1 Sr de la Charité...	....	3	120	6	....	65.20
Ville-Montcalm....	Mod. garçons	Sous contrôle.	6 Frs Ecoles Chrét..	....	1	225	15	....	65.20
St-Frs-d'Assise.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	7 Frs Sacré-Cœur...	....	....	189	13	....	65.20
St-Frs-d'Assise.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	11 SS. St-Frs-d'Ass..	....	....	302	16	....	65.20
									2738.40
RICHELIEU									
Sorel.....	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	17 SS. Congrégation.	....	3	753	56	15	97.80
Sorel.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	17 Frs de la Charité.	....	....	573	71	....	65.20
Filiatrault.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	9 SS. St-Joseph.....	....	....	352	20	....	65.20
St-Aimé.....	Mod. couvent	Indépendante	6 SS. Présentation...	....	....	86	28	....	65.20
St-Ours, village.....	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	10 SS. Présentation.	....	....	170	27	6	97.80
St-Ours village.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	3 Frs Inst. Chrét....	....	....	89	19	....	65.20
St-Robert.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	5 SS. St-Joseph.....	....	....	149	9	....	65.20
St-Roch.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. St-Joseph.....	....	....	127	8	....	65.20
Ste-Victoire.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. St-Joseph.....	....	....	106	20	....	65.20
St-Aimé.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	3 Frs Ste-Croix.....	....	....	70	9	....	65.20
									717.20
RICHMOND									
Danville.....	Acad. garçons	Sous contrôle.	4 Frs Sacré-Cœur...	....	....	163	25	14	97.80
Danville.....	Acad. couvent	Sous contrôle.	10 SS. Congrégation.	....	....	151	30	13	97.80
Richmond, ville....	Acad. garçons	Sous contrôle.	5 Frs Sacré-Cœur...	....	....	185	17	8	97.80
Richmond, ville....	Acad. filles...	Indépendante	10 SS. Congrégation.	....	....	270	48	32	97.80
La ville de Windsor.	Acad. couvent	Sous contrôle.	7 SS. Congrégation..	....	1	216	26	13	97.80
La ville de Windsor.	Acad. garçons	Sous contrôle.	6 Frs Sacré-Cœur...	....	....	214	24	8	97.80
Asbestos.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	6 Frs Sacré-Cœur...	....	....	276	20	....	65.20
Asbestos.....	Mod. filles...	Sous contrôle.	7 SS. Congrégation..	....	....	286	12	....	65.20
Bromptonville.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	5 Frs Sacré-Cœur...	....	....	158	18	....	65.20
Bromptonville.....	Mod. couvent	Sous contrôle.	8 SS. Congrégation..	....	....	213	16	....	65.20
St-Frs-Xav.-Brompt	Mod. mixte..	Sous contrôle.	2 SS. de la Charité...	....	....	70	17	....	65.20
St-Geo.-de-Windsor.	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. l'Assomption..	....	....	113	12	....	65.20
									978.00
RIMOUSKI									
Rimouski ville.....	Acad. mixte..	Indépendante	12 SS. de la Charité..	....	....	325	32	20	97.80
Ste-Blandine.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	4	153	7	....	65.20
Rimouski, ville.....	Mod. filles...	Sous contrôle.	6 SS. de la Charité...	....	....	217	15	....	65.20
Rimouski, paroisse..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	110	7	....	65.20

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution.	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT — Religieux et religieuses.	PERSONNEL ENSEIGNANT — Laïques — Instituteurs.	PERSONNEL ENSEIGNANT — Laïques — Institutrices.	ÉLÈVES — Total des élèves.	ÉLÈVES — D'après le rap. de l'instit. — Dans le cours modèle.	ÉLÈVES — D'après le rap. de l'instit. — Dans le cours académique.	Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
RIMOUSKI *Suite*									$ cts.
N.-D.-du-Sacré-C...	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	58	6	....	65.20
St-Anaclet.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. Rosaire.....	....	2	160	16	....	65.20
Ste-A.-de-la-P.-au-P	Mod. mixte..	Indépendante	6 SS. Filles de Jésus.	....	....	55	8	....	65.20
Ste-Cécile-du-Bic...	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	5	220	32	....	65.20
St-Fabien.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	6	232	25	....	65.20
Ste-Luce.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	58	13	....	65.20
Luceville.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	3	102	14	....	65.20
Rimouski, ville.....	Mod. mixte..	Indépendante	8 SS. du Rosaire....	....	....	161	11	....	65.20
St-Simon.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	78	6	....	65.20
St-Valérien.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	65	6	....	65.20
St-Donat.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	3	127	10	....	65.20
									1010.60
ROUVILLE									
St-Jean-Baptiste....	Acad. filles...	(Sous cont. et indépend.)	7 SS. Présentation...	....	1	145	16	6	97.80
St-Césaire, village...	Acad. garçons	(Sous cont. et indépend.)	20 Frs Ste-Croix....	....	....	251	71	20	97.80
St-Césaire, village...	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	13 SS. Présentation.	....	4	332	49	27	97.80
Marieville.....	Acad. filles...	(Sous cont. et indépend.)	16 SS. Présentation.	....	4	324	52	21	97.80
Ste-Angèle.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	3	90	12	....	65.20
St-Hilaire village...	Mod. couvent	Indépendante	5 SS. SS. NN. J.-M..	....	....	66	14	....	65.20
St-Hilaire, village...	Mod. garçons	Sous contrôle.	2 SS. SS. NN. J.-M..	....	....	111	10	....	65.20
Richelieu, village...	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. St-Joseph.....	....	....	84	11	....	65.20
St-Mic.-de-Rougem.	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	66	7	....	65.20
Marieville.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	5 Frs Sacré-Cœur...	....	....	135	17	....	65.20
									782.40
SAGUENAY									
Tadoussac.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	4	96	15	....	65.20
Bergeronnes.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	1	20	5	....	65.20
Mille-Vaches.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	1	54	11	....	65.20
Pte-aux-Esquimaux.	Mod. mixte..	(Sous cont. et indépend.)	5 SS. de la Charité...	....	....	154	20	....	65.20
Riv.-Ste-Marguerite	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	1	45	8	....	65.20
									326.00
ST-HYACINTHE									
St-Hyac. (Ac. Gir.)..	Acad. garçons	Sous contrôle.	16 Frs Sacré-Cœur..	....	....	612	86	34	97.80
St-Hya. (N.-D.-Lor)	Acad. couvent	Indépendante	14 SS. Présentation.	....	....	224	39	14	97.80
St-Hyac. (Ac. Pr.)..	Acad. couvent	Sous contrôle.	12 SS. Présentation.	....	3	414	19	15	97.80
St-Charles village..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. Présentation..	....	....	62	6	....	65.20

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
									$ cts.
ST-HYACINTHE *Suite*									
St-Charles, village..	Acad. filles...	Indépendante	8 SS. Présentation..	....	....	49	20	6	97.80
St-Denis, village....	Mod. couvent	(Sous cont. et indépend.)	6 SS. Congrégation..	....	....	134	23	....	65.20
Girouard (Ec. Ray.).	Mod. mixte..	Sous contrôle.	6 SS. St-Joseph....	....	....	300	9	....	65.20
Girouard (Ec. Lar.).	Mod. mixte..	Sous contrôle.	6 SS. St-Joseph....	....	....	199	15	....	65.20
St-Denis, village...	Mod. garçons	Sous contrôle.	2 Clercs St-Viateur..	....	....	73	10	....	65.20
St-Hyac. (Ec. St-J.)	Mod. filles...	Indépendante	3 SS. St-Joseph....	....	....	49	37	....	65.20
Ste-M.-Madél., vill..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. St-Joseph....	....	....	113	7	....	65.20
Salvail.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. St-Joseph....	....	....	87	13	....	65.20
La-Providence.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	6 SS. St-Joseph....	....	....	227	18	....	65.20
St-Barnabé, village..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. St-Joseph....	....	....	103	9	....	65.20
St-Denis, village....	Mod. garçons	Indépendante	2 Clercs St-Viateur..	....	....	77	23	....	65.20
									1108.40
ST-JEAN									
St-Jean, ville.....	Acad. garçons	Sous contrôle.	.....	7	5	448	59	21	97.80
St-Jean, ville.....	Acad.couvent	(Sous cont et indépend.)	15 SS. Congrégation.	....	....	400	39	29	97.80
Lacolle.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	3	119	11	....	65.20
Ste-Marg.-de-Blainf.	Mod. mixte..	Sous contrôle.	2 SS. Ste-Anne....	....	....	79	8	....	65.20
St-P.-de-l'Ile-aux-N.	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	43	14	....	65.20
St-Valentin.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	72	11	....	65.20
									456.40
ST-MAURICE									
Shawinigan-Falls...	Acad.couvent	Sous contrôle.	8 SS. de la Charité...	....	6	462	13	6	97.80
Shawinigan-Falls...	Acad. garçons	Sous contrôle.	17 Frs Inst. Chrét....	....	3	706	63	31	97.80
Shawinigan.....	Acad. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Filles de Jésus.	....	....	194	20	12	65.20
Yamachiche.....	Acad.couvent	(Sous cont. et indépend.)	9 SS. Congrégation..	....	....	175	34	20	97.80
Yamachiche.....	Acad. garçons	Sous contrôle.	6 Frs Ecoles Chrét..	....	....	165	2[illegible]	9	97.80
Pte-du- Lac village..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. G. de la Croix..	....	....	131	7	....	65.20
Charette.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	3	138	11	....	65.20
St-Barnabé.....	Mod. couvent	Indépendante	7 SS. l'Assomption..	....	....	116	21	....	65.20
St-Barnabé.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. l'Assomption..	....	....	116	17	....	65.20
St-Elie-de-Caxton...	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. Filles de Jésus.	....	....	156	9	....	65.20
									782.40
SHEFFORD									
Granby, v., N.-D de	Acad.couvent	Indépendante	22 SS. Présentation.	....	5	248	36	15	97.80
Granby, v., N.-D.-de	Acad. garçons	Sous contrôle.	17 Frs Sacré-Cœur..	....	3	629	50	29	97.80
Waterloo, ville.....	Acad.couvent	Indépendante	13 SS. SS. NN. J.-M.	....	....	122	35	19	97.80

Résumé des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1921-22.

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT — Religieux et religieuses	PERSONNEL ENSEIGNANT — Laïques — Instituteurs	PERSONNEL ENSEIGNANT — Laïques — Institutrices	ÉLÈVES — Total des élèves	ÉLÈVES — D'après le rap. de l'instit. — Dans le cours modèle	ÉLÈVES — D'après le rap. de l'instit. — Dans le cours académique	Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
SHEFFORD *Suite*									$ cts.
Roxton-Falls, village	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	8 SS. Présentation...	....	....	157	22	8	97.80
Ely-Sud.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	5 SS. Sacré-Cœur...	....	....	140	27	....	65.20
Ste-Pudentienne, vil	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. St-Joseph.....	....	....	107	14	....	65.20
Waterloo, ville.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	4 Frs Maristes.....	....	....	115	25	....	65.20
St-Théophile-d'Ely..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	74	12	....	65.20
Shefford, St-Frs-Xav	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. St-Joseph.....	....	....	101	11	....	65.20
Roxton-Falls, village	Mod. garçons	Sous contrôle.	3 SS. Présentation...	....	....	86	9	....	65.20
Ste-Anne-de-Stuk...	Mod. mixte..	Sous contrôle.	2 SS. Sacré-Cœur...	....	....	79	14	....	65.20
Granby, village.....	Mod. filles...	Sous contrôle.	10 SS. Présentation.	....	....	441	8	....	65.20
									912.80
SHERBROOKE									
Acad. St-Patrice....	Acad. garçons	Sous contrôle.	4 Frs Présentation..	....	....	134	33	30	97.80
Acad. Mont-N.-D...	Acad. couvent	Sous contrôle.	7 SS. Congrégation..	....	3	390	34	1	65.20
Pens. Mont-N.-D...	Acad. couvent	Indépendante	43 SS. Congrégation.	....	....	507	95	139	97.80
Acad. Ste-Marie....	Acad. filles...	Sous contrôle.	6 SS. Congrégation..	....	4	452	32	24	97.80
Acad. du Sac.-Cœur.	Mod. garçons	Sous contrôle.	15 Frs Sacré-Cœur..	....	....	606	57	....	65.20
Ecole Larocque.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	12 Frs Sacré-Cœur..	....	....	560	27	....	65.20
Acad. St-Jean-Bte..	Acad. garçons	Sous contrôle.	13 Frs Sacré-Cœur..	....	....	447	51	13	97.80
Acad. Notre-Dame..	Mod. filles...	Sous contrôle.	6 SS. Congrégation..	....	6	501	31	....	65.20
									652.00
SOULANGES									
St-Laurent-des-Cèd.	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	8 SS. Congrégation..	....	....	153	11	4	65.20
Côteau-Landing vill	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	64	14	....	65.20
Stat.-du-Côteau, vill	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. SS. NN. J.-M..	....	1	206	12	....	65.20
Rivière-Beaudette..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	1	1	106	15	....	65.20
Du-Ruisseau.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	60	19	....	65.20
St-Clet.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. Ste-Anne.....	....	....	110	10	....	65.20
St-Laurent-des-Cèd.	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	....	3	89	11	....	65.20
St-Polycarpe.....	Mod. couvent	(Sous cont. et indépend.)	10 SS. Ste-Anne....	....	....	122	19	....	65.20
St-Zotique village..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	1	36	11	....	65.20
									586.80
STANSTEAD									
Coaticook.....	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	33 SS. Présentation.	....	....	435	78	13	97.80
Coaticook.....	Acad. garçons	Sous contrôle.	6 Frs Sacré-Cœur...	....	....	262	31	10	97.80
Magog, ville.....	Acad. garçons	Sous contrôle.	9 Frs Sacré-Cœur...	....	....	421	20	3	65.20
Magog, ville.....	Acad. couvent	Sous contrôle.	9 SS. Sacré-Cœur...	....	....	369	32	6	97.80

Résumé des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
STANSTEAD *Suite*									$ cts.
Sacré-Cœur-de-Jésus	Acad. couvent	Indépendante	8 Rel. Ursulines	....	....	200	69	39	97.80
St-Herménégilde	Mod. mixte	Sous contrôle.	2 SS. Présentation	....	....	83	16	....	65.20
Ste-Suz.-de-Boun.-L.	Mod. mixte	(Sous cont. et indépend.)	5 SS. Présentation	....	1	102	13	....	65.20
Stanstead Canton	Mod. mixte	Sous contrôle.	....	....	3	183	21	....	65.20
Beebe-Plain	Mod. mixte	Sous contrôle.	....	....	3	57	11	....	65.20
St-Wilf.-de-Barnst.	Mod. mixte	Sous contrôle.	....	....	2	62	8	....	65.20
									782.40
TEMISCAMINGUE									
V.-M. (N.-D.-de-L.)	Mod. couvent	Indépendante	10 SS. G. de la Croix	....	....	136	28	....	65.20
St-Bruno-de-Guig.	Mod. filles	Indépendante	8 SS. l'Assomption	....	....	83	13	....	65.20
Ville-Marie	Mod. mixte	Sous contrôle.	4 SS. G. de la Croix	....	1	181	11	....	65.20
St-Bruno-de-Guig.	Mod. mixte	Sous contrôle.	3 SS. l'Assomption	....	....	85	6	....	65.20
Lorrainville	Mod. mixte	Sous contrôle.	3 SS. l'Assomption	....	....	143	9	....	65.20
Royal-Roussillon	Mod. garçons	Indépendante	....	1	....	20	13	....	65.20
									391.20
TEMISCOUATA									
Cacouna, village	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	8 SS. de la Charité	....	....	112	46	17	97.80
Fraserville (B.-Pas.)	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	15 SS. Bon-Pasteur	....	1	320	48	28	97.80
Fraserv., St-Edrd.	Acad. garçons	Sous contrôle.	8 Frs Ecoles Chrét.	....	..	243	19	17	97.80
Trois-Pistoles No 1	Acad. garçons	Sous contrôle.	....	1	3	139	14	3	65.20
Cacouna, village	Mod. garçons	Sous contrôle.	....	....	2	47	14	....	65.20
Fras., Ec. St-Ludger	Mod. filles	Sous contrôle.	8 SS. St-Enf.-Jésus	....	2	298	10	....	65.20
Fras., Ec. St-Frs-X.	Acad. garçons	Sous contrôle.	7 Frs Ecoles Chrét.	....	3	251	29	14	97.80
Ile-Verte	Mod. garçons	Sous contrôle.	....	....	1	19	11	....	65.20
Ile-Verte	Mod. filles	Sous contrôle.	....	....	1	31	19	....	65.20
N.-D.-du-Lac	Acad. couvent	Indépendante	3 SS. Filles de Jésus	....	....	83	32	13	97.80
N.-D.-du-Portage	Mod. mixte	Sous contrôle.	....	....	2	45	10	....	65.20
St-Arsène	Mod. mixte	Sous contrôle.	....	....	2	94	23	....	65.20
St-Eloi	Mod. mixte	Sous contrôle.	....	....	2	65	11	....	65.20
St-Jean-de-Dieu	Mod. mixte	Sous contrôle.	....	....	3	122	8	....	65.20
St-Mathias-de-Cab.	Mod. mixte	Sous contrôle.	4 SS. St-Rosaire	....	1	230	22	....	65.20
Trois-Pistoles, No 1	Acad. couvent	Indépendante	10 SS. Jésus-Marie	....	....	181	40	16	97.80
St-Mathias-de-Cab.	Mod. garçons	Sous contrôle.	....	1	3	159	24	....	65.20
St-Epiphane	Mod. mixte	Sous contrôle.	....	....	3	131	17	....	65.20
Fras., (St-Edrd)	Mod. mixte	Indépendante	....	....	3	89	12	....	65.20
St-Ls-du-Ha! Ha!	Mod. mixte	Sous contrôle.	....	....	2	120	22	....	65.20
St-Honoré	Mod. mixte	Sous contrôle.	....	....	2	91	8	....	65.20
Fras., Ec. St-Frs-X.	Mod. filles	Sous contrôle.	7 SS. St-Enf.-Jésus	....	....	275	26	....	65.20
Fras., Ec. St-Ludger	Mod. garçons	Sous contrôle.	3 Frs Ecoles Chrét.	....	....	86	21	....	65.20

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
TEMISCOUATA									$ cts.
Suite									
Fras., (St-Edrd)	Mod. mixte	Indépendante		....	1	33	8	....	65.20
St-Antonin	Mod. mixte	Sous contrôle.		....	2	47	8	....	65.20
Ste-Rose-du-Dégelé.	Mod. mixte	Sous contrôle.		....	3	150	6	....	65.20
TERREBONNE									1890.80
St-Jovite	Acad. mixte	Indépendante	5 SS. de la Sagesse	....	....	89	6	7	97.80
Ste-Ag.-des-Mts, vill	Acad. filles	Indépendznte	6 SS. de la Sagesse	....	....	176	30	29	97.80
St-Jérôme, ville	Acad. couvent	Indépendante	16 SS. Ste-Anne	....	....	208	37	12	97.80
St-Jérôme, ville	Acad. garçons	Sous contrôle.	18 Frs Ecoles Chrét.	....	....	535	70	24	97.80
Stè-Thérèse, village.	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	11 SS. Congrégation.	....	....	454	68	19	97.80
Terrebonne, ville	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	6 SS. Congrégation	....	....	234	27	6	97.80
Terrebonne, ville	Acad. garçons	(Sous cont. et indépend.)	6 Clercs St-Viateur	....	....	379	75	40	97.80
Ste-Ag.-des-Mts, vill	Acad. garçons	Sous contrôle.	7 Frs Sacré-Cœur	....	....	263	23	15	97.80
Ste-Adèle	Mod. mixte	Sous contrôle.	4 SS. Providence	....	....	160	15	....	65.20
Ste-Anne-des-Plain	Mod. garçons	Sous contrôle.	3 Frs St-Gabriel	....	....	99	12	....	65.20
Ste-Anne-des-Plain	Acad. couvent	Indépendante	8 SS. Ste-Anne	....	....	67	15	7	97.80
St-Jovite	Mod. garçons	Sous contrôle.		1	....	54	15	....	65.20
Ste-Thérèse, village.	Mod. garçons	Sous contrôle	4 Frs St-Gabriel	....	....	170	24	....	65.20
St-Jérôme ville	Mod. filles	Sous contrôle.	6 SS. Ste-Anne	....	....	492	6	....	65.20
Mont Rolland	Mod. mixte	Sous contrôle.	5 SS. Providence	....	....	209	8	....	65.20
TROIS-RIVIERES									1271.40
Académie de la Salle	Acad. garçons	Sous contrôle.	20 Frs Ecoles Chrét.	....	2	552	132	69	97.80
Ec. St-Ls-de-Gonzag	Mod. filles	Sous contrôle.	4 SS. Ursulines	....	5	340	11	....	65.20
Ecole Ste-Ursule	Mod. filles	Sous contrôle.	7 SS. Ursulines	....	....	145	9	....	65.20
Ecole St-Philippe	Mod. filles	Sous contrôle.	6 SS. Ursulines	....	5	460	10	....	65.20
Ecole St-Philippe	Mod. garçons	Sous contrôle.	4 Frs Ecoles Chrét.	5	3	510	70	....	65.20
Ecole Notre-Dame	Mod. filles	Sous contrôle.	5 SS. Ursulines	....	4	402	12	....	65.20
Ecole Notre-Dame	Mod. garçons	Sous contrôle.	5 Frs Eccles Chrét.	3	8	597	62	....	65.20
VAUDREUIL									489.00
Rigaud, village	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	8 SS. Ste-Anne	....	....	131	38	9	97.80
Vaudreuil	Acad. garçons	Sous contrôle.		1	2	62	7	....	65.20
Vaudreuil	Mod. couvent	(Sous cont. et indépend.)	8 SS. Ste-Anne	....	....	120	25	....	65.20
Dorion, village	Mod. mixte	Sous contrôle.	2 SS. Ste-Anne	1	1	167	6	....	65.20
									293.40

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.— Année 1920-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
VERCHERES									$ cts.
Varennes, village...	Acad. couvent	(Sous cont. et indépend.)	8 SS. Ste-Croix.....	....	....	154	49	14	97.80
Varennes. village...	Acad. garçons	(Sous cont. et indépend.)	12 Frs Ecoles Chrét.	....	....	214	51	24	97.80
Belœil, village.....	Mod. couvent	(Sous cont. et indépend.)	5 SS. SS. NN. J.-M..	....	....	147	18	....	65.20
Contrecœur, village.	Mod. mixte..	Sous contrôle.	5 SS. SS. NN. J.-M..	....	....	181	18	....	65.20
St-Antoine.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	7 SS. St-Joseph.....	....	....	131	15	....	65.20
Verchères, village...	Mod. couvent	(Sous cont. et indépend.)	12 SS. SS. NN. J.-M.	....	....	141	22	....	65.20
Verchères, village...	Mod. garçons	Sous contrôle.	3 Frs Inst Chrét....	....	....	95	14	....	65.20
Belœil, village.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	.....	1	2	98	7	....	65.20
									586.80
WESTMOUNT									
Acad. St-Paul.....	Acad. filles...	(Sous cont. et indépend.)	11 SS. Congrégation.	....	....	207	28	40	97.80
Ste-Madeleine.....	Acad. mixte..	Sous contrôle.	8 SS. Ste-Croix.....	....	....	276	39	9	97.80
Acad. St-Léon.....	Acad. garçons	Sous contrôle	11 Frs Ecoles Chrét..	4	....	290	67	8	97.80
Ste-Madeleine.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	7 Frs St-Gabriel....	....	....	173	22	....	65.20
									358.60
WOLFE									
D'Israéli, village....	Acad. filles...	(Sous cont. et indépend.)	6 SS. SS. NN. J.-M..	....	1	222	31	15	97.80
Beaulac.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. SS. NN. J.-M..	....	1	116	13	....	65.20
St-Camille.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	2 SS. l'Assomption..	....	....	98	16	....	65.20
Weedon-Centre.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	10 SS. Présentation.	....	....	218	17	....	65.20
Wotton.....	Mod. couvent	Indépendante	5 SS. l'Assomption..	....	....	54	18	....	65.20
D'Israeli, village....	Mod. garçons	Sous contrôle.	4 Frs Maristes.....	....	....	202	24	....	65.20
Ham-Nord.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	78	9	....	65.20
St-Ad.-de-Marblet..	Mod. mixte..	Sous contrôle.	3 SS. Présentation...	....	....	132	8	....	65.20
									554.20
YAMASKA									
St-François, village.	Acad. mixte..	Indépendante	10 SS. G. de la Croix.	....	....	125	24	26	97.80
Baie-du-Febvre.....	Mod. garçons	Sous contrôle.	4 Frs Ecoles Chrét..	....	....	100	30	....	65.20
Baie-du-Febvre.....	Mod. couvent	Indépendante	8 SS. l'Assomption..	....	1	100	18	....	65.20
St-Ths-de-Pierrev., v	Mod. couvent	Indépendante	9 SS. l'Assomption..	....	....	131	22	....	65.20

RÉSUMÉ des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés.—Année 1920-21.—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	PERSONNEL ENSEIGNANT			ÉLÈVES			Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
			Religieux et religieuses	Laïques		Total des élèves	D'après le rap. de l'instit.		
				Instituteurs	Institutrices		Dans le cours modèle	Dans le cours académique	
YAMASKA *Suite*									$ cts.
St-Ths-de-Pierrev, v.	Mod. garçons	Sous contrôle.	4 SS. l'Assomption..	....	....	167	11	....	65.20
St-David, village...	Mod. mixte..	(Sous cont. et indépend.)	7 SS. Présentation...	....	....	137	14	....	65.20
St-Guillaume, vill...	Mod. couvent	Indépendante	9 SS. l'Assomption..	....	....	127	51	....	65.20
St-Guillaume, vill...	Mod. garçons	Sous contrôle.	6 Frs de la Charité..	....	....	132	15	....	65.20
St-Michel, village...	Mod. couvent	Indépendante	5 SS. l'Assomption..	....	....	46	17	....	65.20
St-Zéphirin.....	Mod. mixte..	Sous contrôle.	.....	....	2	84	12	....	65.20
Pierrev., N.-D.-de, v	Mod. mixte..	Sous contrôle.	4 SS. l'Assomption..	....	....	125	15	....	65.20
									749.80
									70,644.20

ÉDUCATION SUPÉRIEURE

UNIVERSITÉS, COLLÈGES AFFILIÉS

Universités, collèges affiliés et écoles normales	Subventions du gouvernement	Revenus annuels	Dépenses annuelles	Montant total des dotations	Valeur des édifices et des propriétés foncières	Nombre de volumes de la bibliothèque	Nombre des diplômes accordés
	$	$	$	$	$	$	$
Université McGill.....	46,000	1,588,304	1,712,703	13,791,412	9,294,192	209,000	422
Université et Collège Bishop.	2,500	41,489	44,933	422,200	685,000	10,000	29
"Stanstead Wesleyan College"	300	.....	.....	.....	149,800	.....	.....
Collège Macdonald, (école normale du).....	10,000	.....	.....	.....	150,000	15,000	139

PROTESTANTE—1920-21.

ET ÉCOLES NORMALES.

FACULTÉS	Nombre d'années dont se compose le cours d'étude	Nombre de semaines durant l'année scolaire	Nombre de professeurs et de conférenciers	Nombre d'étudiants inscrits	Nombre d'étudiants (garçons)	Nombre d'étudiants (filles)	Nombre total d'étudiants	Nombre des étudiants gradués	Nombre de prix donnés	Nombre de boursiers	Montant total annuel des bourses
Arts	4	32	46	292	432	230	662	93	.....	13	$3,160
Médecine	6	35	121	152	709	12	721	113	.....	.....	.....
Droit	3	32	17	42	126	6	132	59	.....	4	1,600
Sciences	4	32	48	206	676	.....	676	157	.....	6	975
Total	17	131	232	692	1,943	248	2,191	422	.....	23	5,735
Arts	3	35	7	13	25	26	51	24	.....	11	965
Théologie	2	35	5	.....	8	.....	8	2	.....	4	1,100
Total	5	70	12	13	33	26	59	26	.....	15	2,065
Pas de rapport.											
Académie	.....							.....	.....	.....	.....
Modèle	.....	40	11	161	1	160	161	84	9	8	.....
Élémentaire	.....							55	15	38	.....
Total	.....	40	11	161	1	160	161	139	24	46	.....

RÉSUMÉ des rapports des "High Schools," des académies et des écoles modèles protestantes subventionnées.—Année 1920-21—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	Personnel enseignant — Laïques — Instituteurs	Personnel enseignant — Laïques — Institutrices	Élèves — Total des élèves	Élèves — D'après le rapport de l'institution — Dans le cours modèle	Élèves — D'après le rapport de l'institution — Dans le cours académique	Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
ARGENTEUIL								$ cts.
Arundel	Mod. mixte	Sous contrôle	....	3	112	16	5	280.00
Chatham, No 2	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	63	6	....	235.00
Lachute, ville	Acad. mixte	Sous contrôle	1	7	256	66	33	580.00
St-André-Est	Mod. mixte	Sous contrôle	....	3	66	12	4	270.00
BEAUHARNOIS								1,365.00
Salaberry-de-Valleyfield	Acad. mixte	Sous contrôle	1	6	215	10	3	300.00
BONAVENTURE								300.00
Cox (Paspébiac)	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	36	2	....	50.00
Cox (New-Carlisle)	Acad. mixte	Sous contrôle	1	4	165	18	5	400.00
New-Richmond	Mod. mixte	Sous contrôle	....	3	74	24	2	150.00
Port-Daniel-Centre	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	43	7	....	100.00
Shigawake-Centre	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	53	9	....	150.00
St-Laur.-de-Matapédia	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	48	9	....	150.00
BROME								1,000.00
Knowlton, village	Acad. mixte	Sous contrôle	1	3	119	19	14	520.00
Mansonville	Mod. mixte	Sous contrôle	....	3	69	8	....	225.00
Sutton "Flat" village	Acad. mixte	Sous contrôle	1	4	128	40	8	300.00
CHAMBLY								1,045.00
Longueuil, ville et paroisse	Acad. mixte	Sous contrôle	2	6	236	25	14	480.00
St-Lambert	Acad. mixte	Sous contrôle	3	15	551	38	21	580.00
CHAMPLAIN								1,060.00
La Tuque	Mod. mixte	Sous contrôle	1	3	85	10	3	255.00
CHATEAUGUAY								255.00
Howick	Mod. mixte	Sous contrôle	....	3	105	38	7	295.00
Ormstown, village	Acad. mixte	Sous contrôle	1	4	148	29	14	550.00
								845.00

RÉSUMÉ des rapports des "High Schools," des académies et des écoles modèles protestantes subventionnées.—Année 1920-21—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante?	Personnel enseignant — Laïques — Instituteurs	Personnel enseignant — Laïques — Institutrices	Élèves — Total des élèves	Élèves — D'après le rapport de l'institution — Dans le cours modèle	Élèves — D'après le rapport de l'institution — Dans le cours académique	Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
								$ cts.
CHICOUTIMI								
Kénogami	Mod. mixte	Sous contrôle	1	2	62	1	....	285.00
								285.00
COMPTON								
Bury	Mod. mixte	Sous contrôle	....	4	119	23	11	300.00
Compton, village	Mod. mixte	Sous contrôle	....	3	31	8	1	280.00
Cookshire	Acad. mixte	Sous contrôle	....	4	131	26	19	450.00
East-Angus, ville	Acad. mixte	Sous contrôle	....	4	114	13	1	490.00
Eaton	Mod. mixte	Sous contrôle	....	3	65	5	4	255.00
King's Hall	Acad. filles	Indépendante	....	8	73	29	22	.....
Lingwick	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	36	14	4	250.00
Milan	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	48	13	....	225.00
Sawyerville	Mod. mixte	Sous contrôle	....	4	98	16	6	275.00
Scotstown	Mod. mixte	Sous contrôle	....	4	135	30	4	260.00
Waterville, village	Acad. mixte	Sous contrôle	....	5	156	16	12	490.00
								3,275.00
DRUMMOND								
Durham, canton	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	26	5	2	220.00
Durham, Sud (St-Fulg.)	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	61	16	6	225.00
Kingsey	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	19	5	3	210.00
								655.00
FRONTENAC								
Agnès et Mégantic	Mod. mixte	Sous contrôle	1	2	92	3	....	210.00
								210.00
GASPÉ								
Gaspé, village	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	60	16	7	200.00
								200.00
HULL								
Aylmer	Acad. mixte	Sous contrôle	1	4	219	39	9	530.00
Hull, cité	Mod. mixte	Sous contrôle	1	6	264	16	....	280.00
La Pêche	Mod. mixte	Sous contrôle	1	1	85	6	....	150.00
								960.00

RÉSUMÉ des rapports des "High Schools," des académies et des écoles modèles protestantes subventionnées.—Année 1920-21—*Suite.*

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante?	Personnel enseignant — Laïques — Instituteurs	Personnel enseignant — Laïques — Institutrices	Élèves — Total des élèves	Élèves — D'après le rapport de l'institution — Dans le cours modèle	Élèves — D'après le rapport de l'institution — Dans le cours académique	Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
HUNTINGDON								$ cts.
Hemmingford	Mod. mixte	Sous contrôle	1	2	75	19	3	290.00
Hinchinbrooke	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	61	5	....	205.00
Huntingdon	Acad. mixte	Sous contrôle	1	6	255	58	37	560.00
								1,055.00
JACQUES-CARTIER								
Lachine, paroisse et cité	Acad. mixte	Sous contrôle	2	13	550	48	12	580.00
Macdonald College	Acad. mixte	Indépendante	2	7	269	36	9	540.00
Verdun	Acad. mixte	Sous contrôle	1	19	679	41	3	550.00
								1,670.00
JOLIETTE								
Joliette	Mod. mixte	Sous contrôle	....	3	102	3	....	265.00
								265.00
LABELLE								
Buckingham, ville	Acad. mixte	Sous contrôle	1	4	148	13	18	460.00
								460.00
LAVAL								
Pointe-aux-Trembles	Acad. mixte	Indépendante	7	5	275	54	21	.....
MÉGANTIC								
Coleraine et Thetford	Mod. mixte	Sous contrôle	1	2	71	5	4	225.00
Inverness	Acad. mixte	Sous contrôle	1	2	45	12	10	400.00
Leeds	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	23	8	3	260.00
								885.00
MISSISQUOI								
Bedford, ville	Acad. mixte	Sous contrôle	....	4	98	7	8	375.00
Clarenceville, St-Geo.-de-	Mod. mixte	Sous contrôle	1	2	51	18	....	230.00
Cowansville	Acad. mixte	Sous contrôle	1	4	153	41	15	510.00
Dunham, village	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	35	7	....	220.00
Frelighsburg	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	59	5	....	150.00
Stanbridge-Est	Mod. mixte	Sous contrôle	....	4	97	7	3	215.00
Ville de Farnham	Mod. mixte	Sous contrôle	....	5	155	15	33	255.00
								1,955.00

RÉSUMÉ des rapports des "High Schools", des académies et des écoles modèles protestantes subventionnées.—Année 1920-21—*Suite.*

NOM DE L'INSTITUTION	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante?	Personnel enseignant — Laïques — Instituteurs	Personnel enseignant — Laïques — Institutrices	Elèves — Total des élèves	Elèves — D'après le rapport de l'institution — Dans le cours modèle	Elèves — D'après le rapport de l'institution — Dans le cours académique	Subventions accordées sur le fonds de ion supérieure en 1920-21.
								$ cts.
MONTCALM								
Rawdon	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	63	6	....	215.00
								215.00
MONTRÉAL								
Ecole Indépendante, 50 rue Guy	Acad. filles	Indépendante	....	10	115	39	22	.....
Lower Canada College	Acad. garçons	Indépendante	7	....	210	....	....	.....
PONTIAC								
Campbell's Bay	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	69	14	....	245.00
Mansfield	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	56	4	2	230.00
Shawville	Acad. mixte	Sous contrôle	1	4	227	34	8	470.00
								945.00
RICHMOND								
Danville	Acad. mixte	Sous contrôle	....	5	111	21	17	500.00
Kingsbury	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	55	7	....	255.00
Richmond, ville	Acad. mixte	Sous contrôle	1	5	212	43	28	500.00
Windsor, ville	Acad. mixte	Sous contrôle	1	2	87	13	2	300.00
								1,555.00
SHEFFORD								
Granby, cité	Acad. mixte	Sous contrôle	1	6	229	17	9	570.00
Waterloo, ville	Acad. mixte	Sous contrôle	1	4	177	25	7	540.00
								1,110.00
SHERBROOKE								
Ascot	Acad. mixte	Sous contrôle	....	5	84	7	4	450.00
Lennoxville	Acad. mixte	Sous contrôle	1	6	237	32	15	560.00
Sherbrooke, cité	Acad. mixte	Sous contrôle	2	15	504	112	50	590.00
								1,600.00
STANSTEAD								
Ayer's Cliff	Acad. mixte	Sous contrôle	....	4	90	22	8	480.00
Barnston	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	48	4	4	220.00
Beebe Plain	Mod. mixte	Sous contrôle	....	4	156	31	....	255.00
Coaticook	Acad. mixte	Sous contrôle	1	4	154	20	10	520.00
Dixville	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	41	8	....	150.00

RÉSUMÉ des rapports des "High Schools," des académies et des écoles modèles protestantes subventionnées.—Année 1920-21—*Suite.*

COMTÉS et MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	Personnel enseignant — Laïques — Instituteurs	Personnel enseignant — Laïques — Institutrices	Élèves — Total des élèves	Élèves — D'après le rapport de l'institution — Dans le cours modèle	Élèves — D'après le rapport de l'institution — Dans le cours académique	Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920-21
STANSTEAD—*Suite*								$ cts.
Hatley, village	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	68	13	5	255.00
Magog, ville	Acad. mixte	Sous contrôle	....	5	162	27	11	440.00
Village de North Hatley	Acad. mixte	Sous contrôle	1	3	98	8	4	470.00
ST-JEAN								2,790.00
St-Bernard-de-Lacolle	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	29	11	....	240.00
St-Jean, ville	Mod. mixte	Sous contrôle	1	2	140	11	....	230.00
ST-MAURICE								470.00
Shawinigan-Falls	Mod. mixte	Sous contrôle	1	4	149	7	3	275.00
TERREBONNE								275.00
Ste-Agathe-des-Monts	Mod. mixte	Sous contrôle	1	3	125	7	....	150.00
TROIS-RIVIÈRES								150.00
Trois-Rivières, cité	Mod. mixte	Sous contrôle	1	5	216	13	....	265.00
VAUDREUIL								265.00
Hudson	Mod. mixte	Sous contrôle	....	3	121	10	....	255.00
WESTMOUNT								255.00
Côteau-St-Pierre (West Hill)	Acad. mixte	Sous contrôle	2	13	329	131	57	600.00
Outremont (Strathcona)	Acad. mixte	Sous contrôle	1	18	524	131	51	595.00
Westmount, cité	Acad. mixte	Sous contrôle	15	11	560	366	194	.....
WOLFE								1,195.00
Dudswell	Mod. mixte	Sous contrôle	....	3	72	12	6	280.00
Marbleton	Mod. mixte	Sous contrôle	....	2	42	2	....	150.00
								430.00

Résumé des High Schools protestants pour l'année scolaire 1920–21

COMTÉS et MUNICIPALITÉS	Degré de l'institution	Est-elle sous contrôle des commissaires ou indépendante ?	Personnel enseignant — Laïques — Instituteur	Personnel enseignant — Laïques — Institutrices	Élèves — Total des élèves	Élèves — D'après le rapport de l'institution — Dans le cours modèle	Élèves — D'après le rapport de l'institution — Dans le cours académique	Subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure en 1920–21
								$ cts.
"High School", Montréal	High School, garçons. .	Sous contrôle.. .	24	13	1157	534	247	.....
"High School", Québec. .	High School, garçons. .	Indépendante. .	5	....	107	49	24	.....
Comm. & Technical Sch. Montréal.....	High School, mixte....	Sous contrôle.. .	21	26	1081	879	202	.....
"High School", Montréal	High School, filles.....	Sous contrôle.. .	....	34	993	432	148	.....
"High School", Québec. .	High School, mixte....	Sous contrôle.. .	2	13	413	65	33	.....
Stanstead Wesleyan Coll. School.....	High School, mixte....	Indépendante. .	6	4	247	50	35	300.00
								300.00

APPENDICE No VII

PETITS TABLEAUX

TABLEAU A.—I. INSPECTEURS DES ÉCOLES CATHOLIQUES

Numéros	Noms des inspecteurs	Résidence des Inspecteurs	Date de la nomination des Inspecteurs	Traitements.
1	Auger, A.-L.	Charlesbourg (Québec)	30 mai 1919	$ 2,000
2	Beaudet, Avellin	St-Agapit (Lotbinière)	14 juin 1917	1,800
3	Belcourt, J.-G.-Ephrem	Nicolet (Nicolet)	18 novembre 1880	2,000
4	Boily, Jos.-Edouard	Roberval (Lac-St-Jean)	26 juin 1909	2,000
5	Brionne, P.-M.	Vaudreuil (Vaudreuil)	5 novembre 1920	1,800
6	Charbonneau, A.-B.	900, St-Hubert, Montréal	3 novembre 1915	2,000
7	Chartrand, Joseph-B.	L'Assomption (L'Assomption)	5 septembre 1917	1,800
8	Côté, Joseph-Maxime	St-Georges (Beauce)	14 septembre 1900	2,000
9	Cuddihy, Thomas	Montréal, 1290, Av. Delorimier	25 juin 1915	$ 2,000
10	Curot, Marie-Joseph	Montreal, 1865, rue St-Urbain	8 juillet 1892	2,0

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.—1922-23

DÉLIMITATION DES DISTRICTS D'INSPECTION	Nombre d'écoles sous contrôle
1—La ville des Trois-Rivières; le comté de St-Maurice, excepté les municipalités de St-Etienne-des-Grès, St-Boniface, St-Mathias, Shawinigan - Falls, La-Baie-Shawinigan ; le comté de Maskinongé, excepté St-Ignace-du-Lac et Laviolette; les municipalités de St-Barthélemi St-Cuthbert, St-Viateur, Mandeville (Saint-Charles), dans le comté de Berthier.....	153
2—Les municipalités de St-Patrice et St-Sylvestre, dans le comté de Lotbinière : les municipalités de Leeds-Est, Leeds diss., Inverness, St-Pierre-Baptiste, Halifax Nord (Ste-Sophie), St-Ferdinand-d'Halifax Irlande-Nord, Irlande-Sud, St-Alphonse-de-Thetford, Thetford Mines, Sacré-Cœur-de-Marie, Robertsonville et St-Antoine-de Ponbriand, dans le comté de Mégantic; les municipalités de Chester Est (Ste-Hélène), St-Paul-de-Chester, village, St Paul-de-Chester, paroisse, Chénier, St-Rémi-de-Tingwick, dans le comté d'Arthabaska.....	154
3—Le comté de Nicolet, excepté Ste-Sophie-de-Lévrard, Ste-Cécile-de-Lévrard, Ste-Marie-de-Blandford et St-Joseph de Blandford,.....	159
4—Le comté du Lac St-Jean, excepté les municipalités de St-Bruno, d'Hébertville, village, d'Hébertville, paroisse, de LaBarre, Garnier, Honfleur, Pte-à-la-Savane, St-Cœur-de-Marie, St-Henri-de-Taillon, St-Jos.-d'Alma, St-Prime.....	127
5—Les comtés de Soulanges et de Vaudreuil; le comté de Jacques-Cartier, excepté les municipalités suivantes : St-Pierre-aux-Liens, Côte-St-Luc, Lachine, ville et paroisse, Très St-Sacrement, La-Présentation-de-la-Ste-Vierge (Dorval), St-Laurent, village, Côte-St François, Haut-de-la-Côte-St-Louis, Bas-de-la-Côte-St-Louis, Côte-de-Notre-Dame-de la-Vertu, Côte-de-Notre-Dame-de-Liesse, St-Laurent No 1 ; l'Ile-Jésus, comté de Laval excepté : Ste-Rose, village, Bas-de-la-Grande-Côte-Ste-Rose, Mont-Rougeau, Bas-de-la Petite-Côte-Ste-Rose, Haut-de-la-Petite-Côte-Ste-Rose, Côte-des-Perron, Côte-des Lacasse.....	136
6—Le comté de Missisquoi, le comté d'Iberville, excepté les municipalités scolaires d'Iberville et de St-Athanase; dans le comté de Rouville, les municipalités de l'Ange-Gardien, de St-Paul et de Ste-Angèle.....	131
7—Le comté de l'Assomption ; celui de Montcalm, excepté St-Donat et St-Agricole ; les municipalités de Lavaltrie et de Lanoraie, dans le comté de Berthier, et celle de Saint-Paul, dans le comté de Joliette.....	135
8—Les municipalités de St-Côme, paroisse et village, St-Théophile, St-Martin-de-Jersey, St-George, Aubert-Gallion, St-Benoît-Joseph, St-Honoré-le-Shenly, Metgermette, St-François, paroisse, Beauceville, St-Zacharie, Ste-Aurélie, dans le comté de Beauce ; les municipalités de St-Prosper et de St-Benjamin-du-Lac-à-Busque, dans le comté de Dorchester; St-Gédéon-de-Marlow, dans le comté de Frontenac.....	132
9—La partie du district Centre (Commission des écoles catholiques de Montréal), située à l'ouest des rues St-Pierre et Bleury ; la partie du district Nord (Commission des écoles catholiques de Montréal) située au sud du chemin de fer Pacifique Canadien ; le district Ouest (Commission des écoles catholiques de Montréal) ; les municipalités de St-Léon-de-Westmount, Outremont village (St-Viateur), dans le comté de Westmount; Verdun, dans le comté de Jacques-Cartier.....	74
10—Le comté de Stanstead ; les municipalités scolaires de Compton, canton et village, l'Assomption-de-Waterville, Bury, diss., St-Paul-de-Scotstown, Ditton, Emberton, Ste-Marguerite-de-Lingwick, St-Isidore-d Auckland, Clifton-Est, St-Venant, Hereford, Auckland, dans le comté de Compton; les municipalités scolaires de Eastman, St-Etienne-de-Bolton, dans le comté de Brome; les municipalités scolaires de Orford, St-Elie-d'Orford, Ascot, Ascot, diss. et Rock-Forest, dans le comté de Sherbrooke, ...	139

TABLEAU A.—I. INSPECTEURS DES ÉCOLES CATHOLIQUES

Numéros.	Noms des Inspecteurs.	Résidence des Inspecteurs.	Date de la nomination des Inspecteurs.	Traitements.
11	Desgagné, J.-Etienne	Baie-St-Paul (Charlevoix)	23 novembre 1920	1,600
12	Desjarlais, Armand	Bonaventure (Bonaventure)	8 mars 1922	1,600
13	Dubeau, Joseph-Zoël	Ste-Anne-de-la-Pocatière (Kamour.)	8 juillet 1892	2,000
14	Dupuis J.-A.	Montréal, 156 rue Valois	29 avril 1919	1,600
15	Filteau, Alphonse	Beauport (Québec)	7 juin 1905	2,000
16	Filteau, L.-M	Neuville (Portneuf)	1 septembre 1915	1,800
17	Fournier, Alph	Montréal, 538, rue Visitation	2 juin 1920	1,600
18	Genest-Labarre, J.-Évariste	Victoriaville (Arthabaska)	2 novembre 1896	2,000
19	Girard, Gustave	Baie-St-Paul (Charlevoix)	17 juin 1920	$ 1,800
20	Gosselin, J.-E.	St-Gervais (Bellechasse)	17 avril 1917	1,800

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.—1922-1923—(*Suite*).

DÉLIMITATION DES DISTRICTS D'INSPECTION	Nombre d'écoles sous contrôle
11—Dans le comté de Labelle : canton Boyer, canton Loranger, Nominingue, village, L'Ascension, Turgeon (Ste-Véronique), l'Annonciation, La-Minerve, Macaza, La-Nativité (canton oly), Labelle, La-Conception, Mont-Laurier, canton Campbell, Robertson & Pope, Cantons-Unis, St-François-Régis, Val-Barrette, Kiamika, Lac-des-Iles, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Chutes-Victoria, St-Michel-des-Cèdres, Lac-Gatineau et Décarie ; dans le comté de Hull : Aumond (canton), Egan, Bois-Franc, Grand-Remou, Ste-Philomène-d'Egan, Egan-Ouest, St-Alphonse-de-Lytton, Baskatong, dans le comté de Terrebonne : Brébeuf et St-Jovite	118
12—Dans le comté de Gaspé : St-Albert-de-Gaspé, York, Haldimand, Douglasstown, Grande-Anse, St-George-de-Malbaie, St-Pierre-de-Malbaie, Barachois, Rang-St-Paul, Percé, Ile-Bonaventure, Cap-d'Espoir, Grande-Rivière, Petit-Pabos, Pabos, Chandler, Rivière-Nord-de-Pabos, Newport ; dans le comté de Bonaventure : Anse-aux-Gascons, Port-Daniel-Est, Port-Daniel-Ouest, St-Godefroy, Paspébiac, Cox diss., St-Etienne-de-New-Carlisle, Hamilton, (St-Bonaventure), St-Siméon, St-Alphonse-de-Caplan, St-Jules, St-Charles-de-Caplan, New-Richmond, Maria, Carleton	141
13—Le comté de Kamouraska, excepté St-Germain, Ste-Hélène, St-André, St-Alexandre, St-Eleuthère (Pohénégamook), et les cantons Bungay, Parke et Chabot; celui de l'Islet, excepté les municipalités de St-Marcel, Ste-Perpétue, St-Pamphile, St-Adalbert	151
14—Le comté de Beauharnois, le comté de Châteauguay, excepté la municipalité scolaire de Ste-Philomène; le comté de Huntingdon, excepté Hemmingford	132
15—Le comté de Montmorency, excepté l'Ile-d'Orléans ; le comté de Québec ; les municipalités de St-Bernardin (Rivière-à-Pierre), St-Léonard-de-Port-Maurice, St-Raymond, paroisse, St-Raymond, village, Ste-Catherine, Lac-St-Joseph, Ste-Christine, St-Augustin, Pointe-aux-Trembles, Neuville, ville du Lac-Sergent, dans le comté de Portneuf	137
16—Le comté de Portneuf, excepté les municipalités de St-Bernardin, (Rivière-à-Pierre), St-Léonard-de-Port-Maurice, St-Raymond, paroisse, St-Raymond, village, Ste-Christine, Lac St-Joseph, Ste-Catherine, St-Augustin, Pointe-aux-Trembles, Neuville, ville du Lac-Sergent ; les municipalités de Lac-Chat, Ste-Thècle, village, Ste-Thècle, paroisse, St-Adelphe, St-Stanislas, Laflèche, St-Prosper, Ste-Anne-de-la-Pérade, village, Ste-Anne-de-la-Pérade, paroisse, dans le comté de Champlain	141
17—Le comté de Témiscamingue ; la région traversée par le Grand-Tronc-Pacifique, depuis la limite est du Témiscamingue jusqu'à La-Tuque, inclusivement, et la municipalité de la Rivière-Croche, dans le canton Langelier, comté de Champlain	119
18—Le comté de Sherbrooke, excepté les municipalités scolaires de Orford, St-Elie-d'Orford, Ascot, Ascot, diss. et Rock-Forest ; le comté de Richmond ; les municipalités d'Ely Nord, Ely-Sud, Ely-Ouest, Stukely-Nord, St-Théophile-d'Ely, Lawrenceville et Ste-Anne de-Stukely, dans le comté de Shefford	141
19—Le comté de Frontenac	136
20—Les municipalités de St-Marcel, Ste-Perpétue, St-Pamphile, St-Adalbert, dans le comté de L'Islet ; Buckland (N.-D-Auxiliatrice), St-Philémon, St-Magloire, St-Camille, Ste-Sabine, dans le comté de Bellechasse ; St-Fabien-de-Panet, St-Paul, Ste-Apolline St-Juste-de-la-Bretenière, Ste-Lucie-de-Beauregard, dans le comté de Montmagny; Ste-Justine, St-Cyprien, St-Nazaire, St-Abdon, Ste-Rose-de-Watford, St-Louis-de-Gonzague, Ste-Germaine-du-Lac-Etchemin, St-Léon-de-Standon, Dijon (Standon) Cranbourne (St-Odilon), dans le comté de Dorchester	150

TABLEAU A.—I. INSPECTEURS DES ÉCOLES CATHOLIQUES

Numéros	Noms des Inspecteurs.	Résidence des Inspecteurs.	Date de la nomination des Inspecteurs.	Traitements.
2	Goulet, Joseph-Onésime....	St-Gervais (Bellechasse)	16 janvier 1901....	$ 2,000
22	Goulet, Ls-Philippe.....	Québec, 58, rue Claire-Fontaine.....	18 février 1907	2,000
23	Guay, Louis-Abdon.....	St-David (Lévis).....	26 mai 1894.....	2,000
24	Hébert, Joseph.....	Longueuil (Chambly).....	1 septembre 1899.	2,000
25	Hubert, Paul.....	Rimouski (Rimouski).....	30 avril 1919.....	1,600
26	Jobin, George.....	Notre-Dame-du-Lac (Témiscouata)...	17 janvier 1922.....	1,600
27	Jolin, Irénée.....	Québec, 6e rue, 86½ (Limoilou).....	26 janvier 1920....	1,600
28	Lamarre, J.-E.....	Laprairie (ville), casier postal 107.....	25 octobre 1919...	1,600
29	Lane, J.-A.-H.....	Lac-au-Saumon (Matane).....	17 décembre 1919..	$ 1,600

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.—1922-1923.—(*Suite*).

DÉLIMITATION DES DISTRICTS D'INSPECTION.	Nombre d'écoles sous contrôle
21—Le comté de Champlain, excepté les municipalités de Lac-Chat, Ste-Thècle, village, Ste-Thècle, paroisse, St-Adelphe, St-Stanislas, Laflèche, St-Prosper, Ste-Anne-de-la-Pérade village, Ste-Anne-de-la-Pérade, paroisse ; les municipalités de St-Etienne, Shawinigan, St-Mathieu, Shawinigan-Falls, Baie-Shawinigan, dans le comté de St-Maurice.....	164
22—Le comté de Montmagny, excepté St-Fabien-de-Panet, St-Paul, Ste-Apolline, Ste-Lucie-de-Beauregard, St Juste de-la-Rétenière ; le comté de Bellechasse, excepté Buckland (N.-D.-Auxiliatrice), St-Philémon, St-Magloire, Ste-Sabine, St-Camille et Honfleur.....	140
23—Le comté de Lévis, excepté la ville de Lévis, N.-D.-de-la-Victoire, Bienville, St-Joseph, Lauzon Sorosto et la partie Est du village de Lauzon; le comté de Dorchester, excepté Dijon (Standon,) St-Abdon, St-Léon-de-Standon, Cranbourne (St-Odilon), St-Benjamin-du-Lac-à-Busque, Ste-Germaine du-Lac Etchemin, St-Louis-de-Gonzague, Ste-Justine, Ste-Rose-de-Watford, St-Nazaire, St-Prosper, St-Bernard, St-Maxime-de-Scott ; Honfleur, dans le comté de Bellechasse.....	146
24—Les comtés de Chambly et Verchères; le comté de Richelieu, excepté St-Aimé, St-Narcisse, St-Marcel, village, St-Marcel, paroisse, St-Robert et St-Louis; les municipalités de N.-D. de-Bonsecours (Richelieu, paroisse), Richelieu, village et St-Mathias, dans le comté de Rouville.....	132
25—Le comté de Rimouski, excepté St-Médard, (canton Bédard), et les cantons Biencourt et Chénier ; les municipalités scolaires de Ste-Flavie-de-Lepage, Mont-Joli, St-Joseph-de-Lepage, Ste-Angèle-de-Mérici, dans le comté de Matane	128
26—Dans le comté de Kamouraska: St-Germain, Ste-Hélène, St-André, St-Alexandre, St-Eleuthère et les cantons Bungay, Parke et Chabot; dans le comté de Témiscouata: N.-D.-du-Portage, St-Antonin, St-Modeste, St-Epiphane, St-Honoré, St-Louis-du-Ha !-Ha !, St-Mathias-de-Cabano, N.-D.-du-Lac, St-Eusèbe, Ste-Rose-du-Dégelé, St-Benoit-Abbé Rivière-Bleue, St-David-d'Escourt, Les-Etroits-du-Lac-Long (canton Botsford) et le canton Robinson.....	144
27—Le comté d'Argenteuil ; les municipalités scolaires de St-Sauveur, St-Hippolyte, Ste Agathe-des-Monts, paroisse et ville, Ste-Adèle, Doncaster (Ste-Lucie), St-Faustin, Ste Marguerite, Mont Roland dans le comté de Terrebonne ; les municipalités scolaires de Hartwell, Ste-Valérie-de-Ponsonby, Notre-Dame-de-la-Paix, St-Remi-d'Amherst, Papineau, Lac-Windigo, Suffolk, Preston (canton), Addington, Vimy, dans le comté de Labelle ; St-Donat et St-Agricole, dans le comté de Montcalm.....	114
28—Le comté de St-Hyacinthe ; celui de Rouville, excepté l'Ange-Gardien, Notre-Dame-de-Ponsecours (Richelieu, paroisse), Richelieu, village, St-Mathias, Ste-Angèle et St-Paul d'Abbotsford; les municipalités de Ste-Rosalie et St-Pie, dans le comté de Bagot.....	146
29—Le comté de Matane, excepté Ste-Flavie-de-Lepage, Mont-Joli, St-Joseph-de-Lepage, Ste-Angèle-de-Mérici, McNider, St-Ulric-de Matane, St-Léandre, St-Jérôme, paroisse et village, canton Tessier, Ste-Félicité, Dalibaire, Cherbourg, Les-Capucins (St-Paul) ; les municipalités scolaires de St-Laurent (St-Edouard des-Méchins), Cross-Point, Shoolbred, diss., Nouvelle, St-Omer, St-André-de-Restigouche, St-Alexis-de-Matapédia, St-François d'Assise, Restigouche, diss., Mann, Miguasha, St-Louis-de-Gonzague, dans le comté de Bonaventure.....	138

TABLEAU A.—I. INSPECTEURS DES ÉCOLES CATHOLIQUES

Numéros.	Noms des Inspecteurs.	Résidence des Inspecteurs.	Date de la nomination des Inspecteurs.	Traitements.
30	Letarte, A.-A.	Québec, 55, Claire-Fontaine	8 février 1917	$ 1,800
31	Lévesque, Louis-Nérée	Roxton-Falls (Shefford)	12 novembre 1877	2,000
32	Litalien, L.-J.-E	Trois-Pistoles (Témiscouata)	26 juin 1914	1,800
33	Longtin, Lorenzo	Montréal, 1008 rue Dorion	29 décembre 1909	2,000
34	Maltais, Rodolphe	Aylmer-Est (Wright)	18 avril 1917	1,800
35	Marien, J.-Gervais	St-Jean (St-Jean)	6 juillet 1912	2,000
36	Miller, C.-J.	Montréal, 1325, Avenue Delorimier	28 février 1911	2,000
37	Millette, Antonio	Pointe-au-Pic (Charlevoix)	6 octobre 1915	1,800
38	Normand, Frédéric-J.	St-Aimé (Richelieu)	18 septembre 1909	2,000

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.—1922-23—(*Suite*).

DÉLIMITATION DES DISTRICTS D'INSPECTION.	Nombre d'écoles sous contrôle
30—Dans le comté de Labelle, les municipalités suivantes: L'Ange-Gardien, Notre-Dame-des-Neiges-de-Masson, Buckingham-Est, Buckingham, village, Buckingham, canton, Lochaber, St-Sixte, Mulgrave et Derry, Notre-Dame-de-la-Salette, Notre-Dame-de-la-Garde, St-Malachie, Plaisance, Ste-Angélique, St-André-Avellin, Papineauville, Montebello, Notre-Dame-de-Bonsecours, Ripon, (St-Casimir), Lac-Escréar, Montpellier, Portland-Ouest, Ribot, Cousineau	
Dans le comté de Hull: les municipalités suivantes : Templeton-Nord, Templeton-Ouest, Templeton-Est, Templeton, village, St-Edouard-de-Wakefield, Pointe-Gatineau, St-Joseph-de-Wakefield, Bowman et Denholm, diss., Hincks, St-Jean-de-Wakefield, Stagsburn et Fieldville, Cantley, Low, Aylwin, Killarney	116
31—Le comté de Drummond, excepté les municipalités de St-Eugène-de-Grantham, village et paroisse, St-Germain-de-Grantham, St-Edmond-de-Grantham (partie dans Yamaska et partie dans Drummond); le comté de Bagot, excepté Acton-Vale, Upton, St-Nazaire, St-Théodore, St-Dominique, village et paroisse, Ste-Rosalie, St-Pie, village et paroisse, et Ste-Christine	142
32—Dans le comté de Témiscouata: Fraserville, Rivière-du-Loup, Cacouna, paroisse, Cacouna, village, St-Arsène, L'Isle-Verte, St-Pau-de-la-Croix, St-Jean-de-Dieu, St-Eloi, Ste-Françoise, St-Cyprien, St-Clément, Trois-Pistoles No 1, Trois-Pistoles No 2, Trois-Pistoles No 3, St-Joseph-de-Viel, Rivière-Trois-Pistoles, Canton-Raudot, N.-D.-des-Sept-Douleurs, St-Hubert, St-Pierre et les cantons Auclair et Rouillard ; dans le comté de Rimouski : St-Médard (Bédard) et les cantons Biencourt et Chénier	126
33—La partie du district Est (Commission des écoles catholiques de Montréal), située dans le quartier Mercier ; la partie du district Nord (Commission des écoles catholiques de Montréal), située au nord du chemin de fer Pacifique Canadien ; dans Westmount : Ste-Madeleine, Outremont ; les municipalités scolaires suivantes dans le comté de Laval : Montréal-Est, Pointe-aux-Trembles, St-Jules, Côte-St-Léonard, Côte-St-Michel, St-Bernardin-de-Montréal, Rivière-des-Prairies, paroisse et village, St-Charles, (Bas-du-Sault) ; les municipalités scolaires suivantes dans le comté de Jacques-Cartier : Côte-St-Luc, St-Pierre-aux-Liens, Lachine, ville et paroisse, Très-St-Sacrement, La-Présentation-de-la-Ste-Vierge-Marie (Dorval), St-Laurent, village, Côte-St-François, Haut-de-la-Côte-St-Louis, Bas-de-la-Côte-St-Louis, Côte-Notre-Dame-de-la-Vertu, Côte-Notre-Dame-de-Liesse, Côte-St-Laurent No 1, St-Théophile	82
34—Le comté de Pontiac ; dans le comté de Hull : Eardly, Maniwaki, Ste-Cécile-de-Masham, Gracefield, Bouchette, Bouchette-Sud, Aylmer, Cameron, Wright, Kensington, Hull, Hull canton, St-Etienne-de-Chelsea, Northfield	120
35—Les comtés de Napierville, Laprairie et St-Jean; les municipalités scolaires d'Iberville et de St-Athanase, dans le comté d'Iberville; de Ste-Philomène, dans le comté de Chateauguay d'Hemmingford, dans le comté de Huntingdon; St-Jacques-de-Clarenceville et Ste-Sabine dans le comté de Missisquoi	139
36—*a*. La partie du district Centre (Commission des écoles catholiques de Montréal), située à l'est des rues St-Pierre et Bleury ; *b*. Le district Est (Commission des écoles catholiques de Montréal), excepté les écoles du quartier Mercier	72
37—Le comté de Charlevoix	106
38—Le comté de Yamaska ; les municipalités de St-Eugène-de-Grantham, village et paroisse, St-Germain, St-Edmond-de-Grantham (partie dans Yamaska, partie dans Drummond), dans le comté de Drummond ; les municipalités scolaires de St-Aimé, St-Narcisse, St-Marcel, village et paroisse, St-Robert et St-Louis, dans le comté de Richelieu	161

TABLEAU A.—I. INSPECTEURS DES ÉCOLES CATHOLIQUES

Numéros.	Noms des Inspecteurs.	Résidence des Inspecteurs.	Date de la nomination des Inspecteurs.	Traitements.
39	Pagé, Louis-Omer.....	St-Louis-de-Lotbinière (Lotbinière)....	15 octobre 1897.....	$ 2,000
40	Paquin, J.-Arsène	Joliette (Joliette).....	5 juillet 1912.....	2,000
41	Plamondon, Charles.....	St-Bruno (Lac-St-Jean)	28 août 1912.....	2,000
42	Poulin, Félix.....	Ste-Famille I. O., (Montmorency) .	23 novembre 1920.	1,600
43	Primeau, J.-Bte.....	St-Jérôme (Terrebonne)	1 septembre 1899.	2 000
44	Tanguay, Amédée.....	Roxton-Falls (Shefford).....	22 novembre 1887..	2,000
45	Thériault, Ls.-Albin	Havre-aux-Maisons (Iles-de-la-Mad..	21 août 1912.....	800
46	Tremblay, Hégésippe.....	Ste-Anne-de-Beaupré (Montmorency)	23 août 1921.....	1,600
4	Turcotte, Jos-Marie-Arthur..	Ste-Famille (Montmorency).....	16 juin 1905.....	2,000
48	Vien, Georges-Stanislas.....	Lauzon-Ouest (Lévis).....	12 novembre 1877..	2,000
49	Warren, Thomas	St. François (Montmagny)..	7 octobre 1913...	1,800
50	Mgr Julien-Marie Leventoux.	Pointe-aux-Esquimaux (Saguenay)....	23 juin 1922.....	350
51	.....	.....	.....	.....

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.—1922-23—(*Suite*).

DÉLIMITATION DES DISTRICTS D'INSPECTION	Nombre d'écoles sous contrôle
39—Le comté de Lotbinière, excepté St-Patrice et St-Sylvestre; les municipalités de Somerset-Nord (Ste-Julie), Ste-Anastasie, Nelson, Lauriervi.le, dans le comté de Mégantic.....	136
40—Le comté de Joliette, excepté la municipalité de St-Paul; celui de Berthier, excepté Lanoraie, Lavaltrie, St-Barthélemi, St-Cuthbert et St-Viateur; St-Ignace-du-Lac et Laviolette, dans le comté de Maskinongé.....	141
41—Dans le comté de Chicoutimi : Canton-Taché, Chicoutimi, ville et paroisse, Jonquières (St-Dominique), village et paroisse, Kénogami, Laterrière, (N.-D. de), St-Cyriac, Village-du-Moulin, Vil e-de-Saguenay; les municipalités de St-Bruno, d'Hébertville, village et paroisse, La-Barre, Garnier, Honfleur Pointe-à-la-Savane, St-Cœur-de-Marie, St-Henri-de-Taillon, St-Joseph-d'Alma, St-Prime, dans le comté du Lac-St-Jean.....	116
42—Dans le comté de Matane : McNider, St-Ulric-de-Matane, St-Léandre, St-Jérôme, paroisse et village, Canton-Tessier, Ste-Félicité, Dalibaire (St-Ed.-des-Méchins), Cherbourg, Les Capucins (St Paul); dans le comté de Gaspé: La-Madeleine, Cap-des-Rosiers, Petite-Madeleine, Gros-Morne, Marsouis, St-Yvon, Rose-Ville, Rivière-à-Claude, Rivière-à-la-Martre, Grand-Chlorydorme, Grande-Vallée, Rivière-à-Lapierre, St-Majorique, Anse-Pleureuse, Mont-Louis, Cap-au-Renard, Petite-Vallée, Rivière-au-Renard, Anse-du-Gros-Cap-aux-Os, Ste-Anne-des-Monts, paroisse et village, Manche-d'Epée, Cap-Chat (St-Norbert), Anse-au-Griffon, Petit-Cap, Petit-Chlorydorme, Echourie, Anse-à-Valeau, Grande-Grève, Cap-aux-Os, Pointe-à-la-Frégate, Ruisseau-Arbour, St-Joachim.....	118
43—Le comté des Deux-Montagnes: celui de Terrebonne, excepté St-Faustin, St-Jovite, Doncaster (Ste-Lucie), Ste-Marguerite, Ste-Adèle, Ste-Agathe des-Monts, ville et paroisse, St-Sauveur, St-Hippolyte; dans le comté de Laval, les municipalités suivantes: Bas-de-la-Grande-Côte-Ste-Rose, Bas-de-la-Petite-Côte-Ste-Rose, Mont-Rougeau, Haut-de-la-Petite-Côte-Ste-Rose, Ste-Rose, village, Côte-des-Lacasse, Côte-des-Perron.....	122
44—Le comté de Beauce, excepté St-François, paroisse et village (Beauceville), St-Benoît Joseph, St-Zacharie, Metgermette, St-Côme, village et paroisse, St-Théophile, Ste Aurélie, St-Honoré-de-Shenly, St-Georges, Aubert-Gallion, St-Martin (Jersey); les municipalités scolaires de St-Bernard et St-Maxime-de-Scott, dans le comté de Dorchester.....	139
45—Les Iles-de-la-Madeleine.....	23
46—Dans le comté de Chicoutimi: Anse-St-Jean, Bagotville, paroisse et village, Canton-Bourget, Ferland, Grande-Baie (St-Alexis), paroisse et village, Harvey (St-Fulgence), La Descente-des-Femmes, Petit-Saguenay, Port-Alfred, Ste-Anne, paroisse et village, St-Charles-Borromée, St-Félix-d'Otis et St-Honoré ; dans le comté de Saguenay : Bergeronnes, Escoumains, Mille-Vaches, Pointe-à-Boisvert, Portneuf, Rivière-à-l'Eperlan, Rivière-aux-Canards (St-Firmin), Rivière-Ste-Marguerite, Sault-au-Mouton, Sault-au-Mouton village, Tadoussac.....	98
47—Le comté de Wolfe; les municipalités de Black-Lake (St-Désiré-du-Lac-Noir) et St-Joseph-de-Coleraine, dans le comté de Mégantic; celles de East-Angus, ville, St-Louis-de-Westbury, Eaton, diss, Martinville, paroisse et village, Clifton, Newport, Notre-Dame-de-la-Paix et N.-D. du St-Rosaire dans le comté de Compton.....	143
48—La cité de Québec ; l'Ile d'Orléans, dans le comté de Montmorency ; les municipalités de Lévis, N.-D.-de-la-Victoire, Bienville, St-Joseph, Lauzon village, Sorosto et la partie Est du village de Lauzon, dans le comté de Lévis.....	99
49—Le comté d'Arthabaska, excepté Chester-Est, St-Paul-de-Chester, village, paroisse, St-Rémi-de-Tingwick et Chénier; les municipalités de Ste-Sophie-de-Lévrard, Ste-Cécile-de-Lévrard, Ste-Marie-de-Blandford et St-Joseph-de-Blandford, dans le comté de Nicolet, celles de Somerset-Sud (St-Calixte), Plessisville et Notre-Dame-de-Lourdes dans le comté de Mégantic.....	164
50—Le territoire renfermé dans la préfecture du Golfe-St-Laurent, depuis la rivière Portneuf jusqu'à Blanc-Sablon.....	30
51—Le comté de Brome, excepté Eastman et Saint-Etienne-de-Bolton; le comté de Shefford, excepté Ely-Nord, Ely-Sud, Ely-Ouest, Lawrenceville, Stukely-Nord et St-Théophile ; dans le comté de Bagot les municipalités suivantes : Upton, Acton-Vale, St-Nazaire, Ste-Christine, St-Théodore et St-Dominique.....	134

TABLEAU A.—II. INSPECTEURS DES ÉCOLES PROTESTANTES

Numéros.	Noms des Inspecteurs.	Résidence des Inspecteurs.	Date de la nomination des Inspecteurs.	Traitements.
1	Gilman, Aaron Luther.....	Cowansville, (Missisquoi).....	9 décembre 1895...	$ 2,000
2	Heron, Rév. Robert.....	Grindstone (Iles-de-la-Madeleine).....	10 octobre 1922....	250
3	Honeyman, Howard Arthur..	316, 3e Ave. Ottawa.....	18 décembre 1907...	2,000
4	Hunter, Rév. J. H.....	Sherbrooke, 58 Drummond Rd.....	26 juin 1912.....	2,000
5	King, Rév. Lewis J.....	Pointe-à-la-Garde (Bonaventure).....	23 avril 1919.....	1,600
6	Le Gallais, Rév. F. G.....	Mutton Bay, (Saguenay).....	18 octobre 1921....	250
7	McCutcheon, Oliv.-Fairfield..	Leeds village (Mégantic).....	4 janvier 1904.....	2,000
8	McOuat, John W.....	Lachute (Argenteuil).....	8 juillet 1892.....	2,000
9	Parker, John.....	Leeds village (Mégantic).....	4 janvier 1904.....	3,000
10	Rothney, Rév. W. O.....	47, rue Quebec,, Sherbrooke.....	1e nom. 12 juil. 1911. 2e nom. 27 avril 1917	2,000
11	Taylor, Rév. Ern. Manly.....	Knowlton (Brome).....	4 juin 1889.....	2,000

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.—1922-1923.

DÉLIMITATION DES DISTRICTS D'INSPECTION	Nombre d'écoles sous contrôle.
1—Les écoles protestantes, élémentaires et modèles, des comtés de Huntingdon, Châteauguay, Soulanges, Beauharnois, Laprairie, Laval, L'Assomption, Montcalm et Joliette; celles des comtés de Chambly, excepté les municipalités de McMasterville; celles du comté de Jacques-Cartier, excepté Lachine et Verdun; celles de Vaudreuil, excepté Pointe-Fortune; celle de la ville de Terrebonne dans le comté de Terrebonne	95
2—Les écoles protestantes des Iles-de-la-Madeleine	4
3—Les écoles protestantes, élémentaires et modèles, des comtés de Pontiac et Hull, excepté celles du Canton—Denholm, dans le comté de Hull	90
4—Les écoles protestantes élémentaires des comtés de Stanstead et Compton, excepté celles de Hampden et Lingwick; les écoles modèles de Dixville, Beebe, Hatley et Way's Mills	85
5—Les écoles protestantes, élémentaires et supérieures, des comtés de Bonaventure, Gaspé et Matane	75
6—Les écoles protestantes du comté de Saguenay	
7—Les écoles protestantes, élémentaires et modèles, des comtés de Québec, excepté celles de la ville de Québec, Portneuf, Lévis, Beauce, Mégantic, Wolfe et Frontenac; celles des cantons de Hampden et Lingwick, dans le comté de Compton, et l'école modèle de Scotstown	75
8—Les écoles, élémentaires et modèles, des comtés de Labelle, Argenteuil, Deux-Montagnes et Terrebonne, excepté celles de la ville de Terrebonne; celles du canton de Denholm, dans le comté de Hull; celle de Pointe-Fortune, dans le comté de Vaudreuil	91
9—Toutes les écoles supérieures protestantes de la province non assignées à d'autres inspecteurs.	43
10—Les écoles protestantes, élémentaires et modèles, dans les comtés de Bagot, Richmond, Drummond, Rouville, St-Hyacinthe et Shefford; celles de Tingwick, dans le comté d'Arthabaska; celles de McMasterville, dans le comté de Chambly; celles de Eastman, dans le comté de Brome et le comté de Sherbrooke, excepté celles de la ville de Sherbrooke; les écoles modèles de Bulwer, Compton, Bury et Sawyerville, dans le comté de Compton	90
11—Les écoles protestantes, élémentaires et modèles, des comtés d'Iberville, Missisquoi, et St-Jean; celles du comté de Brome, excepté Eastman	95

TABLEAU B

Municipalités rurales et de villages qui ont bénéficié de l'octroi spécial de $14,000.0 voté par la Législature pour favoriser l'engagement des Instituteurs dans les écoles modèles et les académies de garçons.

I.—INSTITUTEURS CONGRÉGANISTES

(Montant payé à chaque municipalité $144.)

COMTÉS	MUNICIPALITÉS ET DEGRÉ DE L'ÉCOLE
Bagot	St-Pie, village, école modèle.
Beauce	St-Joseph, village, école académique.
"	St-Georges, école académique.
Beauharnois	St-Timothée, école modèle.
"	St-Louis-de-Gonzague, école modèle.
Bellechasse	St-Charles, école modèle.
"	St-Michel, école académique.
Berthier	St-Barthélémy, école modèle.
"	Lanoraie, école modèle.
Chambly	Chambly-Bassin, école modèle.
"	Boucherville, village No 1, école modèle.
Champlain	St-Stanislas, école académique.
Charlevoix	Baie-St-Paul, école académique.
Châteauguay	Ste-Martine, école modèle.
Deux-Montagnes	St-Eustache, école modèle.
"	Ste-Scholastique, école modèle.
Hull	Pointe-Gatineau, cole modèle.
Jacques-Cartier	Ste-Geneviève No 1, école modèle.
Labelle	Mont-Laurier, école modèle
L'Assomption	St-Henri-de-Mascouche, école modèle.
"	L'Epiphanie, village, école modèle.
Laval	Ste-Rose, école modèle.
"	St-Martin, école modèle.
Lévis	N. D.-de-Charny, cole académique.
"	Etchemin village, école modèle.
Lotbinière	Ste-Croix, école académique.
Matane	Val-Brillant, école modèle.
"	Mont-Joli, école académique.
Montcalm	St-Jacques No 1, école académique.
Montmagny	Cap-St-Ignace, école académique.
Montmorency	Ste-Anne-de-Beaupré, école modèle.
"	Château-Richer, école modèle.
Napierville	St-Rémi, école modèle.
Nicolet	St-Grégoire, école modèle.
Portneuf	St-Casimir, école académique.
"	St-Raymond, école académique.
"	Neuville, école modèle.
"	Pont-Rouge, école modèle.
Québec	Beauport, école modèle.
"	Village de la Jeune-Lorette, école modèle.
"	Village de Montmorency, école modèle.
Richmond	Danville, école académique.
"	Asbestos, école modèle.
Richelieu	St-Aimé, école modèle.
Rouville	St-Césaire, école académique.
Shefford	Granby, village, école académique.
St-Maurice	Yamachiche, école académique.
St-Hyacinthe	St-Denis, village, école modèle.
Terrebonne	Ste-Anne-des-Plaines, école modèle.
Verchères	Verchères, village, école modèle.
"	Varennes, village, école académique.
Wolfe	Disraéli, village, école modèle.
Yamaska	Baie-du-Febvre, école modèle.
"	St-Guillaume, village, école modèle.

Municipalités rurales et de villages qui ont bénéficié de l'octroi spécial de $14,000.00 voté par la Législature pour favoriser l'engagement des Instituteurs dans les cécole modèles et les académies de garçons. —*Suite.*

II.—INSTITUTEURS LAIQUES

(*Montant payé à chaque municipalité* $144.)

COMTÉS	MUNICIPALITÉS ET DEGRÉ DE L'ÉCOLE
Berthier	St-Gabriel-de-Brandon, village, école modèle.
Bellechasse	St-Gervais, école modèle.
Bonaventure	St-Bonaventure, école modèle.
Charlevoix	Les-Eboulements, école modèle.
"	La-Malbaie, école académique.
Champlain	Champlain, village, école modèle.
Châteauguay	St-Jean-Chrysostome, No 2, école modèle.
Chicoutimi	St-Alexis-de-la-Grande-Baie, école modèle.
Dorchester	St-Anselme, école modèle.
"	Ste-Germaine, école modèle.
Joliette	Ste-Elizabeth, école modèle.
Kamouraska	St-Pascal, é ole académique.
Labelle	Lochaber et Gore, école modèle.
"	St-André-Avellin, école modèle.
Lac-St-Jean	St-Cœur-de-Marie, école modèle.
"	St-Gédéon, école modèle.
"	St-Félicien, école modèle.
"	St-Bruno, école modèle.
"	St-Joseph-d'Alma, école modèle.
"	St-Jérôme, village, école modèle.
"	St-Prime, école modèle.
"	Normandin, école modèle.
Lotbinière	Deschaillons, école académique.
Matane	Sayabec, école modèle.
"	Causapscal, village, école modèle.
"	St-Jérôme, village, école acadédique.
"	Amqui, école modèle.
Mégantic	Plessisville, école académique.
"	Ste-Anastasie, école modèle.
"	St-Ferdinand-d'Halifax, école académique.
Montmorency	Ste-Famille, école modèle.
Portneuf	St-Basile, village, école modèle.
Québec	Trait-Carré-de-Charles' ourg, école académique.
Soulanges	Rivière-Beaudette, école modèle.
"	St-Polycarpe, école modèle.
Témiscamingue	Ville-Marie, école modèle.
Témiscouata	St-Mathias-de-Cabano, école modèle.
"	N.-D.-du-Lac, école modèle.
Terrebonne	St-Jovite, école modèle.
Vaudreuil	Vaudreuil, école académique.

TABLEAU C

LISTE des instituteurs et des institutrices qui ont reçu une pension du gouvernement en 1921, sur l'ancien fonds de pension.

Instituteurs et institutrices pensionnaires	Montant de la pension	Instituteurs et institutrices pensionnaires	Montant de la pension
	$ cts.		$ cts.
Bilodeau, M.-Adèle	132.00	Malenfant, Hip	24.00
Boisvert, Adéline	48.20	Michaud, Célina	114.00
Bonneville, Cédulie	78.00	O'Reilly, Mary-Ann	156.00
Boulet, Eléonore	42.00	Ouellet, Marie-Françoise	66.00
Boulet, Julienne	90.00	Pelletier, Estelle	42.00
Caron, Hermine	48.00	Picard, Délima	114.00
Caron, Ombéline	66.00	Picard, Wilhelmine	48.00
Cauchon, Marguerite	84.00	Plamondon, T.-P	78.00
Deshaies, Zélia	120.00	Poisson, Marie	42.00
Devost, Geneviève	36.00	Reed, Lucy	156.00
Doré, Aurélie	24.00	Reed, Marguerite	48.00
Dubé, Anna	54.00	Rioux, Luce-Marie	108.00
Durocher, Mathilde	90.00	Savard, Virginie	75.00
Gagné, Marie	66.00	Santerre, Georgiana	96.00
Gaudreault, Marie	162.00	Thibodeau, Phil., Mme Z. Douville	198.00
Kineham, Mme Wallis	75.00		
Lauzon, Marie-Louise	108.00		
Legros, Rose-de-Lima	114.00	Total payé	3,018.00
Lagacé, Marie-Elise	132.00		
Languedoc, Angèle	36.00		
L'Espérance, Henriette	48.00		

TABLEAU—D.

Indiquant les pensionnaires du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire et le montant payé à chacun d'eux pendant l'année scolaire terminée le 30 juin 1922.

Nos.	Noms des pensionnaires	Résidence	Age	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension	Déduction en vertu des articles 3010 et 3024 de la loi scolaire.	Balance payée par chèque
					$ cts.	$ cts.	$ cts
1	Ahern, Mme Patrick	Montréal	54	12	400.00	.....	400.00
2	Alexander, J.-W.	Montréal	76	12	380.12	.....	380.12
3	Allaire, Euphrasie	Ste-Anne-de-Stukely	63	12	185.78	.....	185.78
4	Allen, Vitaline	Québec	74	12	100.00	.....	100.00
5	Archambault, Joséphine	Ste-Brigide	57	12	232.09	.....	232.09
6	Arsenault, Geneviève	Bonaventure-Est	81	12	142.85	.....	142.85
7	Arthy, Mme E.-W.	Vancouver	69	12	373.75	.....	373.75
8	Aubertin, R.-Délima	Montréal	59	12	139.05	.....	139.05
9	Audet, Mme Olivier	Primeauville	76	12	100.00	.....	100.00
10	Auger, Mme Thomas	St-Marc-des-Carrières	80	12	107.65	.....	107.65
11	Bachand, Eva	St-Joachim	40	12	140.23	.....	140.23
12	Bacon, Olivina	Joliette	50	6	98.67	.....	98.67
13	Baker, Wm-Henry	Montréal	77	12	300.00	.....	300.00
14	Barbeau, Mme H.	St-Constant	72	12	187.33	.....	187.33
15	Barlow, Laetitia	Montréal	74	12	568.14	.....	568.14
16	Barette, Alphonsine	Montréal	72	12	100.00	.....	100.00
17	Bayley, M.-E.	Waterville	62	12	189.50	.....	189.50
18	Beaubien, Alma	St-Camille	51	12	100.00	.....	100.00
19	Beaubien, Mathilde	St-Camille	53	12	107.97	.....	107.97
20	Beauchemin, J.-O.	Montréal	68	12	300.00	.....	300.00
21	Beauchemin, M.-Anna	Ste-Agathe	41	12	118.19	.....	118.19
22	Beauchesne, Mme Louis	Cap-de-la-Madeleine	80	12	136.35	.....	136.35
23	Beaudet, Adélaïde	Gentilly	74	12	100.00	.....	100.00
24	Beaudin, Emma	Belœil	73	12	179.82	.....	179.82
25	Beaulé, Mme François	Lac-Mégantic	82	12	100.00	.....	100.00
26	Beaulieu, Ernestine	Verchères	53	12	155.22	.....	155.22
27	Beaulieu, Georgina	St-Jean-de-Dieu	72	12	100.00	.....	100.00
28	Beaulieu, Régina	Trois-Rivières	50	12	171.83	.....	171.83
29	Beaulieu, Théophile	Cacouna	65	12	303.92	.....	303.92
30	Beaulieu, Véronique-H.	St-Jean-de-Dieu	66	12	100.00	.....	100.00
31	Beaupré, Théodora	St-Barthélemi	78	12	100.00	.....	100.00
32	Beauregard, Mme Joseph	Bouchette	61	12	122.93	.....	122.93
33	Beauvais, Elizabeth	Dunham	41	12	108.27	.....	108.27
34	Beck, Mme Albert	Cap-d'Espoir	62	12	100.00	.....	100.00
35	Bécotte, Marie-Louise	Ste-Anne-de-Stukely	55	12	100.00	.....	100.00
36	Bégin, Caroline	St-David	73	12	100.00	.....	100.00
37	Béland, Evariste	Montréal	61	12	300.00	.....	300.00
38	Béland, Philomène	St-Rémi d'Amherst	53	6	65.31	.....	65.31
39	Bélanger, Mme Adolphe	St-Alexandre	74	12	100.00	.....	100.00
40	Bélanger, Arabella	Papineauville	65	6	50.00	.....	50.00
41	Bélanger, Célestine	Lac-Mégantic	59	12	100.00	.....	100.00
42	Bélanger, Hortense	Lotbinière	61	12	100.00	.....	100.00
43	Bélanger, Marie	Mont-Joli	45	12	102.80	.....	102.80

TABLEAU—D.—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires	Résidence	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension	Déduction en vertu des articles 3010 et 3024 de la loi scolaire.	Balance payée par chèque
					$ cts.	$ cts.	$ cts.
44	Bélanger, Joséphine	Cookshire	66	12	181.88	.....	181.88
45	Bélanger, Odile	Laurierville	62	12	114.12	.....	114.12
46	Béliveau, Lucias	Ste-Gertrude	53	12	100.00	.....	100.00
47	Bellefeuille, Mme S.-J.-R.	Montréal	63	12	249.00	.....	249.00
48	Bellemare, Albina	Yamachiche	68	12	100.00	.....	100.00
49	Bédard, Eugène	Boucherville	60	12	191.23	.....	191.23
50	Bédard, Joseph	Châteauguay	69	12	266.85	.....	266.85
51	Benoit, Mme Hilaire	Montréal	80	12	100.00	.....	100.00
52	Benoit, Maria	Marieville	58	12	100.00	.....	100.00
53	Benoit, Mme Moïse	Ste-Angèle	68	12	156.45	.....	156.45
54	Bergeron, Hermine	Hébertville	53	6	54.73	.....	54.73
55	Bergeron, Hortense	St-Grégoire	47	12	100.00	.....	100.00
56	Bergeron, Mme Napoléon	Ste-Croix	65	12	100.00	.....	100.00
57	Bernard, Mme Elzéar	Beauceville	71	12	100.00	.....	100.00
58	Bernard, Virginie	Anse-au-Griffon	61	6	51.04	.....	51.00
59	Bernier, Adèle	Cap-St-Ignace	65	12	100.00	.....	100.00
60	Bernier, Mme Pierre	St-Louis-de-Lotbinière	59	12	100.00	.....	100.00
61	Bertrand Virginie	Montréal	62	12	193.13	.....	193.13
62	Bertrand, Rose-de-Lima	Neuville	76	12	112.65	.....	112.65
63	Bérubé Eva	St-Simon	56	12	100.00	.....	100.00
64	Bérubé, Justine	Cacouna	50	12	112.92	.....	122.92
65	Bérubé, Léontine	St-Simon	59	12	100.00	.....	100.00
66	Bérubé, Elmina	Rimouski	43	12	156.95	.....	156.95
67	Bétie, Lazarine	Princeville	47	12	100.00	.....	100.00
68	Bherer, Grace	Malbaie	57	12	122.10	.....	122.10
69	Bibeau, Athénaïs	Pont-Viau	59	6	386.40	.....	386.40
70	Bienjonetti, Gertrude	Les Cèdres	57	12	206.83	.....	206.83
71	Bilodeau Mme Romuald	Québec	67	12	100.00	.....	100.00
72	Birtz-Desmarteau, P.	Montréal	78	12	300.00	.....	300.00
73	Black, M.-A	Montréal	72	12	300.00	.....	300.00
74	Blais, Adélaïde	St-Valier	63	12	119.97	.....	119.97
75	Blais, Catherine	Thetford-Mines	80	12	109.78	.....	109.78
76	Blais, Edouardine	Nord-Témiscamingue	47	12	136.80	.....	136.80
77	Blais, Elisa	Ste-Flore	62	12	100.00	.....	100.00
78	Blanchet, Marie	Ste-Agathe	61	12	100.00	.....	100.00
79	Blondin, Mme Louis	St-Hyacinthe	80	12	132.87	.....	132.78
80	Blouin, Rebecca	Ste-Croix	62	12	100.00	.....	100.00
81	Boily, Marie	Baie-St-Paul	48	12	100.00	.....	100.00
82	Boisjoly, Mme L.-J.	Lavaltrie	60	12	126.24	.....	126.24
83	Boisvert, Elizabeth	Gentilly	42	12	102.40	.....	102.40
84	Boisvert, Marguerite	St-Gabriel	72	12	100.00	.....	100.00
85	Boivin, Alexis	Côteau-du-Lac	73	6	142.11	.....	142.11
86	Boivin, Emélie	St-François	58	12	100.00	.....	100.00
87	Boivin, Julie	Montréal	56	12	175.14	.....	175.14
88	Bolduc, Mme Edouard	St-Ephrem	81	12	100.00	.....	100.00
89	Bombardier, Sophie	St-Jean	56	12	162.38	.....	162.38
90	Bordeleau, Fédora	Proulxville	62	12	100.00	.....	100.00
91	Boright, Bernice-B.	Mansonville	52	12	149.48	.....	149.48
92	Bossinotte, Marie-Lse	St-Eloi	57	12	100.00	.....	100.00
93	Bouchard, Eulalie	Ste-Claire	63	12	100.00	.....	100.00
94	Bouchard, Mme Ernest	Chambord	55	12	100.00	.....	100.00

TABLEAU—D.—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires	Résidence	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée	Montant de la pension	Déduction en vertu des articles 3010 et 3024 de la loi scolaire	Balance payée par chèque
					$ cts.	$ cts.	$ cts.
95	Bouchard Geo.-Joseph	St-Michel de Vaudreujl	62	12	300.00	.....	300.00
96	Bouchard, Sophie	Baie-St-Paul	56	12	100.00	.....	100.00
97	Boucher, Adélia	St-Paul-de-la-Croix	56	12	100.00	.....	100.00
98	Boucher, Georgiana	St-Béatrix	63	12	100.00	.....	100.00
99	Boudrault, Florida	Pointe-des-Esquimaux	46	12	100.00	.....	100.00
100	Bouffard, Adélia	Ste-Hénédine	51	6	50.00	.....	50.00
101	Boulanger, Emélie	Princeville	55	12	100.00	.....	100.00
102	Boulanger, Marie-Rose	Princeville	51	12	142.88	.....	142.88
103	Boulanger, Praxède	Montréal	74	12	109.69	.....	109.69
104	Boulet, Mme David	St-Raphael	67	12	100.00	.....	100.00
105	Bouliane, Marie	St-Fidèle	80	12	100.03	.....	100.03
106	Bourdages, Victoria	St-Siméon	53	12	110.35	.....	110.35
107	Bourget, Martha	Chandler	45	12	100.00	.....	100.00
108	Bourgoin, Arzélie	Mascouche	63	12	138.53	.....	138.53
109	Bourgoin, Leonida	Mascouche	66	12	100.00	.....	100.00
110	Boutin, Marie-Valéda	Roberval	46	12	125.45	.....	125.45
111	Boutin, Marie-Zoé	Ste-Marguerite, Dorchester	79	12	151.55	.....	151.55
112	Boutin, Séraphin	Montréal	56	12	422.32	.....	422.32
113	Brabant, Mme J.-B	Pointe-Cascades	66	12	110.25	.....	110.25
114	Brassard, Mme Ephrem	Roberval	68	12	100.00	.....	100.00
115	Brassard, Mme Hormisdas	Cache-Bay	68	12	100.00	.....	100.00
116	Breton, Alma	St-Michel	48	12	142.99	.....	142.99
117	Brisebois, Clémentine	Ste-Monique	47	12	114.75	.....	114.75
118	Brisebois, J.-A	Montréal	58	3	114.72	.....	114.72
119	Brissette, Angelina	St-Félix-de-Valois	44	12	100.00	.....	100.00
120	Brochu, Marcel	St-Jean, Ile-d'Orléans	73	12	288.12	.....	288.12
121	Brodeur, Fidélie	Roxton-Falls	69	12	100.00	.....	100.00
122	Brown, Mme Pierre	Ste-Rose-du-Dégelé	70	12	100.00	.....	100.00
123	Brulé, Délima	St-Barthelemy	65	12	158.67	.....	158.67
124	Brunet, Mme Régis	Amos	74	12	106 88	.....	106.88
125	Brunet, Selfride	Montréal	67	12	178.03	.....	178.03
126	Bureau, Clarisse	Ste-Anne-de-la-Pérade	67	12	100.00	.....	100.55
127	Byrne, W.-J	Lévis	74	12	300.00	.....	300.00
128	Cairnie, Isabella-E	Westmount	63	12	406.40	.....	406.40
129	Cameron, Mme A	Danville	76	12	117.20	.....	117.20
130	Camirand, Rose	Nicolet	58	12	100.00	.....	100.00
131	Campeau, Joséphine	Montréal	48	18	262.47	.....	262.47
132	Campion, Margaret	Russell-Town	68	12	203.93	.....	203.93
133	Carbonneau, Mme J.-B	St-Pierre-de-Montmagny	79	12	147.75	.....	147.75
134	Cardinal, Agnès	St-Janvier	52	12	168.23	.....	168.23
135	Caron, Georgiana	L'Islet	61	12	100.00	.....	100.00
136	Caron, Georgina	N.-D.-du-Portage	70	12	100.00	.....	100.00
137	Caron, Héloïse	St-Boniface	60	12	170.98	.....	170.98
138	Caron, Ombeline	Québec	61	12	100.00	.....	100.00
139	Carpentier, Anna	St-Damase	56	6	128.42	.....	128.42
140	Carter, Jane-Louisa	Gaspé	69	12	100.00	.....	100.00
141	Cartier, Azilda	St-François-du-Lac	63	12	100.00	.....	100.00
142	Cartier, Régina	St-François-du-Lac	58	12	178.24	.....	17 .24
143	Cassovi, Mme Cyrille	Québec	65	12	100.00	.....	100.00
144	Chabot, Bathilde	Ste-Claire	61	12	122.29	.....	122.29

TABLEAU—D.—*Suite.*

Nos	Noms des pensionnaires	Résidence	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension	Déduction en vertu des articles 3010 et 3024 de la loi scolaire.	Balance payée par chèque
					$ cts.	$ cts.	$ cts.
145	Chabot, Mme Pierre	St-Charles	72	12	100.00	.....	100.00
146	Chabot, Philomène	St-Hyacinthe	64	12	300.00	.....	300.00
147	Chagnon Mme Hor	St-Antoine-de-Verchères	66	12	100.00	.....	100.00
148	Chalifour, Philomène	St-Louis-de-Courville	83	12	104.29	.....	104.29
149	Chamberland, Joséphine	Rivière-du-Loup	59	12	157.05	.....	157.05
150	Champagne, Henriette	Montréal	70	12	100.00	.....	100.00
151	Champlain, Mary-A., de	St-Ferdinand	72	12	142.62	.....	142.62
152	Chandonnet, Antonia	St-Emilie	57	12	100.00	.....	100.00
153	Chaput, Georgiana	Montréal	45	12	120.53	.....	120.53
154	Charbonneau, Célina	Sudbury, Ont	74	12	174.32	.....	174.32
155	Charbonneau, Henriette	St-Stanislas, Champlain	50	6	144.95	.....	144.95
156	Charbonneau, M.-Lse	St-Jovite	57	12	195.19	.....	195.19
157	Charlton, Emma	Montréal	67	12	414.88	.....	414.88
158	Charron dit Cabana, Eliza	Montréal	60	6	68.22	.....	68.22
159	Chartrand, Cécile	Montréal	53	6	99.76	.....	99.76
160	Chaussé, Herminie	L'Assomption	59	12	117.12	.....	117.12
161	Chicoine, Arsinoé	Montréal	63	12	105.41	.....	104.41
162	Chilton, Silvina-S	Clarenceville	68	12	168.90	.....	168.90
163	Choquette, Reine	Montréal	41	6	78.11	.....	78.11
164	Cimon Adéline	Shawinigan-Falls	62	12	100.00	.....	100.00
165	Cimon, Marie-Lse	Québec	70	12	100.00	.....	100.00
166	Cinq-Mars, Mme Théo	Batiscan	73	12	100.00	.....	100.00
167	Clark, Katie	Stanstead	51	12	128.08	.....	128.08
168	Cleland, Margaret	Hemmingford	77	6	50.00	.....	50.00
169	Clément, Germain	St-Cuthbert	49	12	137.98	.....	137.98
170	Cléroux, Albini	Montréal	69	12	476.52	.....	476.52
171	Cléroux, J.-A	Montréal	56	6	338.92	.....	338.92
172	Cloutier, Marie-E	New-Port, Vermont	68	10	83.33	.....	83.33
173	Cloutier, Mme Olivier	Laurierville	67	12	100.00	.....	100.00
174	Clyde, Mme William	Huntingdon	84	12	122.89	.....	122.89
175	Cockfield, H.-M	Montréal	60	12	1,050.00	.....	1,050.00
176	Coffey, Catherine	Montréal	49	6	299.96	.....	299.96
177	Cohoon, Mary-A	Sherbrooke	50	12	120.08	.....	120.08
178	Colfer, E.-J	Montréal	62	12	193.28	.....	193.28
179	Comeau, Délima	Trois-Rivières	57	12	107.59	.....	107.59
180	Cooke, Margaret	Montréal	67	12	420.38	.....	420.38
181	Corbeil, Philippa	Montréal	42	12	211.78	.....	211.78
182	Corey, Jessie	Standbridge-Est	57	12	300.00	.....	300.00
183	Cormier, Mélanie	St-Grégoire	60	12	144.68	.....	144.68
184	Cornu, Mme Sophie	Montréal	69	12	601.50	.....	601.50
185	Corriveau, Arthèmise	St-Michel	60	12	100.00	.....	100.00
186	Cossette, Mme Georges	St-Prosper	56	12	100.00	.....	100.00
187	Côté, Mme Edmond	Cache-Bay	58	12	100.00	.....	100.00
188	Côté, Julia	L'Avenir	49	12	125.89	.....	125.89
189	Côté, Marie-Louise	St-Stanislas	44	18	153.56	.....	153.56
190	Côté, Philomène	Rivière-du-Loup	44	12	265.93	.....	265.93
191	Côté, Philomène	Isle-Verte	63	12	111.02	.....	111.02
192	Côté, Régina	Ste-Angèle-de-Mannoir	49	12	114.15	.....	114.15
193	Couillard-Després, F	Montmagny	54	12	100.00	.....	100.00
194	Coulombe, Mathilde	Québec	49	12	116.86	.....	116.86

TABLEAU—D.—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires	Résidence	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension	Déduction en vertu des articles 3010 et 3024 de la loi scolaire.	Balance payée par chèque
					$ cts.	$ cts.	$ cts.
195	Courval, Charles	Terrebonne	73	12	300.00	.....	300.00
196	Cousineau, Louis	Pointe-à-Gatineau	70	12	142.60	.....	142.60
197	Couture, Mme Delphis	Buckland	64	12	100.00	.....	100.00
198	Couture, Malvina	Coaticook	50	12	100.00	.....	100.00
199	Couture, Sophie	St-Cyprien	77	12	100.00	.....	100.00
200	Couturier, Georgiana	Sorel	52	12	107.48	.....	107.48
201	Cowell, Martha	St-Johnsbury	76	12	100.00	.....	100.00
202	Coyn, Mary-Ellen	Les-Cèdres	62	12	132.94	.....	132.94
203	Crépeau, Ida	Mascouche	84	12	100.00	.....	100.00
204	Crilly, Martha	Stanbridge-Est	75	12	100.00	.....	100.00
205	Croteau, Delphine	N.-D.-d'Issoudun	64	12	100.00	.....	100.00
206	Croteau, Elmina	Ste-Appollinaire	71	12	100.00	.....	100.00
207	Croteau, Zénaïde	St-Appollinaire	63	12	100.00	.....	100.00
208	Curtis, Henry-H	Westmount	65	12	532.66	.....	532.66
209	Cyr, Rose-Anna	Ste-Dorothée	65	12	180.03	.....	180.03
210	Dagneault, Léandre	St-Alexis-des-Monts	79	12	100.00	.....	100.00
211	Danais, Mme Elzéar	Baie-St-Paul	72	12	100.00	.....	100.00
212	Dancosse, Emma	Cacouna	75	12	100.00	.....	100.00
213	Daveluy, Elise	Pointe-du-Lac	74	12	110.38	.....	110.38
214	Deblois, Caron, Eulalie	Ottawa	71	12	100.00	.....	100.00
215	Déchène, Mme Gédéon	Montréal	62	12	147.87	.....	147.87
216	Dechène, Mme J.-B.	Ruisseau-à-Patates	56	6	58.44	.....	58.44
217	Déchêne, Malvina	Ste-Anastasie	71	12	171.43	.....	171.43
218	Decourchêne, Héloïse-B	St-Cuthbert	79	12	195.12	.....	195.12
219	Delaunais, Mme Paul	Lac-Belmont	61	6	56.42	.....	56.42
220	Delisle, Delphine	Québec	65	12	169.47	.....	169.47
221	Delorme, Edmond	St-Gabriel	58	12	224.55	.....	224.55
222	Delorme, Mme J.-B.	St-Simon	74	12	133.65	.....	133.65
223	Delsemmé, Mme Eugène	Joliette	56	12	109.43	.....	109.43
224	Demers, F.-X.-E	Drummondville	78	12	300.00	.....	300.00
225	Dénommé, Mme J.-B.	St-Didace	64	12	100.00	.....	100.00
226	Dérick, Lucy-E	Montréal	85	12	468.00	.....	468.00
227	Désaulniers, Octavie	St-Georges	53	12	100.00	.....	100.00
228	Desbiens, Virginie	Chicoutimi	73	12	158.33	.....	158.33
229	Deschène, Mme Edouard	St-Sévère	58	12	108.27	.....	108.27
230	Deschênes, Victoria	Québec	63	12	100.00	.....	100.00
231	Descoteaux, Mme Joseph	St-Zéphirin	81	12	100.00	.....	100.00
232	Desgagné, Mme F.-X.	Bagotville	76	12	100.00	.....	100.00
233	Desjardins, Christine	Petit-Pabos	69	12	100.00	.....	100.00
234	Desjardins, Mme Eugène	Petit-Pabos	61	12	100.00	.....	100.00
235	Desroches, Amanda	St-Adèle	59	12	123.34	.....	123.34
236	Desrosiers, Rose-de-Lima	St-Gervais	52	12	102.38	.....	102.38
237	Destroismaison, Rse.-de-L.	St-Guillaume	76	12	100.00	.....	100.00
238	Dextrase, Mme Joseph	Montréal-Est	71	12	128.59	.....	128.59
239	Déziel, Eugénie	Montréal	54	12	100.00	.....	100.00
240	Dion, Arthémise	St-Jean, I.-O	64	12	100.00	.....	100.00
241	Dion, Mme Philomène	Buckland	66	12	100.00	.....	100.00
242	Dion, Mme Toussaint	Ste-Rose	49	12	111.05	.....	111.05
243	Dionne, Aurore	Loretteville	66	12	249.94	.....	249.94
244	Dionne, Césarie	Jonquière	61	18	137.50	.....	137.50
245	Dionne, Herminie	St-Cyrille-de-Wendover	58	12	100.00	.....	100.00

TABLEAU—D.—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires	Résidence	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée	Montant de la pension	Déduction en vertu des articles 3010 et 3024 de la loi scolaire	Balance payée par chèque
					$ cts.	$ cts.	$ cts.
246	Dods, Mary-W	Maryland	70	12	107.25		107.25
247	Dolbec, Mme Augustin	St-Aimé	61	12	100.00		100.00
248	Donahue, Maggie	Fassett	47	6	51.68		51.68
249	Donald, J.-T	Montréal	65	12	765.66		765.66
250	Dorais, J.-T	Montréal	79	12	300.00		300.00
251	Dostaler, Etienne	St-Narcisse	70	12	208.28		208.28
252	Dostaler, J.-O.-C	Cap-de-la-Madeleine	66	12	300.00		300.00
253	Dow, Henrietta	Knowlton	72	12	100.00		100.00
254	Doyle, Rosanna	West-Broughton	64	12	142.39		142.39
255	Doyon, Elise	St-Joseph-de-Beauce	58	12	205.69		205.69
256	Drapeau, Elise	Montréal	45	12	163.98		163.98
257	Driver, Jennie	Danville	66	6	83.05		83.05
258	Drouin, Caroline	St-Joseph-de-Beauce	63	12	179.34		179.34
259	Dryden, Ella	Hemmingford	61	12	100.00		100.00
260	Dubé, Marie-Louise	L'Ange-Gardien, (Rouville	49	12	100.00		100.00
261	Dubois, Victoria	La-Tuque	56	12	100.00		100.00
262	Dubuc, Mme Cléophas	Nicolet	76	12	100.00		100.00
263	Dubuc, Mme Ferdinand	St-Nicolas	56	12	100.00		100.00
264	Dufour, Mme Elie	Ile-aux-Coudres	63	12	100.00		100.00
265	Dufour, Mme Sifroi	Ile-aux-Coudres	82	6	50.00		50.00
266	Dufresne, Mme Candide	Montréal	88	12	317.61		317.61
267	Dufresne, Emerie	Montréal	59	12	226.43		226.43
268	Dugal, Azilda	Québec	60	12	107.03		107.03
269	Duguay, Eugénie	Nicolet	68	12	100.00		100.00
270	Duguay, Rosalie	St-Paul-de-Joliette	45	12	100.00		100.00
271	Dulude, Mme Auguste	St-Basile-le-Grand	72	12	150.53		150.53
272	Dumais, Mathilde	Ste-Anne-de-la-Pocatière	60	12	154.60		154.60
273	Dumas, Adèle	Laurierville	61	12	120.38		120.38
274	Dumont, Adèle	St-Modeste	51	12	100.00		100.00
275	Dumont, Marie	St-Arsène	80	12	100.00		100.00
276	Dumouchel, Florestine	Sherrington	60	12	135.68		135.68
277	Duplessis, Mme David	Québec	63	12	100.00		100.00
278	Dupuis, Mme Alexandre	St-Simon	73	12	125.33		125.33
279	Dupuis, Georgianna	Sherbrooke-Est	48	12	131.40		131.40
280	Dupuis, Cyprien	Howick	65	12	407.25		407.25
281	Dupuis, Odile	St-Liguori	87	12	100.00		100.00
282	Duquet, Florence	Standbridge	86	12	166.99		166.99
283	Durocher, Cléophée	St-Hyacinthe	60	2	26.39		26.39
284	Dussault, Mme Nap	Quebec	54	12	265.69		265.69
285	Dutil, Philomène	Buckland	63	12	128.97		128.97
286	Duval, Marie-Léa	Beauceville	39	6	50.58		50.58
287	Edey, Ethel-N	Aylmer	49	12	147.23		147.23
288	Emery, Nellie	Los-Angeles, Cal	54	12	100.00		100.00
289	Emond, Alexandrine	Montréal	58	12	171.40		171.40
290	Facette, Adeline	Joliette	53	12	164.07		164.07
291	Fafard, Praxède	Lanoraie	60	12	164.10		164.10
292	Famelart Georges	Montréal	62	12	570.38		570.38
293	Farnsworth, Maria	Cooskhire	77	12	114.38		114.38
294	Featherston, Ida-May	Lacolle	68	12	184.94		194.94
295	Fiset, Mme Didace	Rigaud	80	12	140.05		140.05
296	Fontaine, Mme Bruno	St-Hyacinthe	68	12	100.00		100.00

TABLEAU—D.—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires	Résidence	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée	Montant de la pension	Déduction en vertu des articles 3010 et 3024 de la loi scolaire	Balance payée par chèque
					$ cts.	$ cts.	$ cts.
297	Fontaine, Mme Jean	Newbois	47	6	50.00	.....	50.00
298	Forcier, Octavie	St-Ephrem-d'Upton	47	12	100.00	.....	100.00
299	Forest, Délima	St-Jacques	58	12	100.00	.....	100.00
300	Forest, Georgine	Trois-Rivières	56	12	114.03	.....	114.03
301	Forget, Mme Hubert	Montréal	67	12	100.00	.....	100.00
302	Forget, Julie-O	St-Colomban	69	12	100.00	.....	100.00
303	Forgues, Philomène	Québec	77	12	100.00	.....	100.00
304	Forest, Adah	Sherbrooke	57	6	191.75	.....	191.75
305	Forsyth, Alice	Montréal	50	12	316.38	.....	316.38
306	Fortin, Elzire	Jonquière	44	12	127.09	.....	127.09
307	Fortin, J.-P	St-Romain	46	6	150.00	.....	150.00
308	Fortier, Clarida	St-Léon-de-Standon	45	12	103.65	.....	103.65
309	Fossard, Marie-Lse	Montréal	46	6	68.06	.....	68.06
310	Fournier, Mme G.-H	St-Jean-Port-Joli	79	12	100.00	.....	100.00
311	Fradette, Henriette	Montréal	61	12	143.65	.....	143.65
312	Fradet, Cézarie	Québec	66	12	176.10	.....	176.10
313	Francis, Sarah	Westmount	58	3	217.60	.....	217.60
314	Fraser, Mme Alexandre	N.-D.-du-Lac	68	12	100.00	.....	100.00
315	Frégeau, Amanda	Lawrenceville	58	12	100.00	.....	100.00
316	Frégeau, Lucie	Lawrenceville	57	12	100.00	.....	100.00
317	Fuller, Alice	Coaticook	67	12	136.62	.....	136.62
318	Gadbois, Aurélie	St-Liboire	68	12	100.00	.....	100.00
319	Gadbois, Emélie	Ste-Hélène	48	12	135.31	.....	135.31
320	Gagné, Célanire	Rimouski	57	12	100.00	.....	100.00
321	Gagné, Denise	Rimouski	59	12	100.00	.....	100.00
322	Gagné, Nathalie	Sherrington	65	12	152.70	.....	152.70
323	Gagné, Sarah	Granby	59	12	100.00	.....	100.00
324	Gagné, Mme Nap	Québec	75	12	108.12	.....	108.12
325	Gagnon, Adèle-P	Rimouski	62	12	100.00	.....	100.00
326	Gagnon, Arthémise	Ste-Hélène	54	12	120.85	.....	120.85
327	Gagnon, Mme Emile	Chambord	64	12	100.00	.....	100.00
328	Gagnon, Georgiana	L'Avenir	61	12	100.00	.....	100.00
329	Gagnon, Louis	Girard	79	12	178.58	.....	178.58
330	Gagnon, Mme Maxime	Shawinigan-Falls	68	12	113.04	.....	113.04
331	Gagnon, Julie	St-Michel	66	12	100.00	.....	100.00
332	Gagnon, Elmina	St-François-de-Montmagny	54	12	100.00	.....	100.00
333	Gagnon, P-.C	St-Michel	81	12	300.00	.....	300.00
334	Gagnon, Perside	L'Assomption	59	12	100.00	.....	100.00
335	Gagnon, Sophie	Girard	88	12	100.00	.....	100.00
336	Gamache, Elmire	St-Roch-des-Aulnaies	55	12	162.57	.....	162.57
337	Gamache, Mme Phydime	St-Modeste	54	12	100.00	.....	100.00
338	Garneau, Jean	Montréal	80	12	100.00	.....	100.00
339	Garneau, Odile	Neuville	63	12	100.00	.....	100.00
340	Gaudreault, Mme Joseph	Montréal	62	12	239.25	.....	239.25
341	Gaudreault, Julia	Ste-Agnès	64	12	100.00	.....	100.00
342	Gaudreault, Rosalie	Farnham	49	12	100.00	.....	100.00
343	Gauthier, Anna-Marie	Roberval	49	12	113.20	.....	113.20
344	Gauthier, Mme Joseph	St-Elphège	53	12	100.00	.....	100.00
345	Gauthier, Philomène	St-Canut	51	6	94.64	.....	94.64
346	Gauvin, Julienne	Rivière du-Loup	42	6	50.00	.....	50.00
347	Gélinas, Mme Joseph	St-Barnabé-Nord	61	12	100.00	.....	100.00

TABLEAU—D.—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires	Résidence	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension	Déduction en vertu des articles 3010 et 3024 de la loi scolaire.	Balance payée par chèque
					$ cts.	$ cts.	$ cts
348	Gélinas, Napoléon	Montréal	71	12	300.00	.....	300.00
349	Gélinas, Mme Zotique	Shawinigan-Falls	55	12	100.00	.....	100.00
350	Gendron, Isola	St-Liboire	56	12	100.00	.....	100.00
351	Geoffroy, Séverine	St-Léonard-d'Aston	64	12	100.00	.....	100.00
352	Gervais, Mme J.-B	Montréal	69	72	128.37	.....	128.37
353	Gervais, J.-H	Montréal	58	12	300.00	.....	300.00
354	Giard, Florine	Montréal	62	12	216.45	.....	216.45
355	Giguère, Marie	St-Zacharie	69	12	142.40	.....	142.40
356	Gingras, Malvina	St-Hyacinthe	60	12	180.05	.....	180.05
357	Girard, Mme J,-C	St-Cyprien	80	12	150.00	.....	150.00
358	Girard, Julie	St-Edouard, Maskinongé	58	12	100.00	.....	100.00
359	Girard, Virginie	St-Célestin	58	12	100.00	.....	100.00
360	Girouard, Mme J.-B	Ste-Geneviève, J.-C	70	12	100.00	.....	100.00
361	Giroux, Alphonsine	Trois-Rivières	64	12	164.52	.....	164.52
362	Giroux, Azilda	Ste-Angèle	61	12	100.00	.....	100.00
363	Giroux, Rose-Anna	Coaticook	42	12	118.03	.....	118.03
364	Godbout, Mme Jean	Québec	72	12	126.00	.....	126.00
365	Gouger, Mme Théophile	St-Michel-des-Saints	74	12	100.00	.....	100.00
366	Gorman, Mary-Jane	Danville	69	12	147.65	.....	147.65
367	Gosselin, Rose-Emma	Limoilou	69	12	118.13	.....	118.13
368	Goulet, Eugénie	Rivières-des-Roches	80	12	100.00	.....	100.00
369	Goulet, Adèle	St-Isidore, Dorchester	47	6	50.00	.....	50.00
370	Goulet, Marie-Louise	St-Hyacinthe	59	12	100.00	.....	100.00
371	Grafton, Martha	Montréal	71	12	451.66	.....	451.66
372	Grandmont, Mme Elzéar	Champlain	52	12	100.00	.....	100.00
373	Gravel, Emélie	Jonquière	41	15	201.96	.....	201.96
374	Gravel, Josephine	Château-Richer	61	6	123.51	....4.20	119.31
375	Gravel, Marie-Laure	Ste-Anne-de-Beaupré	61	12	100.00	.....	100.00
376	Gravel, Mathilda	Ste-Agathe-des-Monts	74	12	100.00	.....	100.00
377	Grégoire, Alida	St-Esprit	65	12	100.00	.....	100.00
378	Grignon, Séraphine	Worcester, Mass	66	12	115.84	.....	115.84
379	Grondin, Delvina	St-Ephrem-de-Tring	56	12	112.92	.....	112.92
380	Guay, F.-X	Terrebonne	62	12	300.00	.....	300.00
381	Guay, Mathilde	Cobalt, Ont	59	12	128.67	.....	128.67
382	Guérin, Mme Hilaire	Beauharnois	58	12	107.94	.....	107.94
383	Guilbault, Almoza	Limoilou	39	6	96.53	.....	96.53
384	Guillette, Mme Trefflé	Marieville	83	12	100.00	.....	100.00
385	Guilmette, Mme François	St-Isidore, Dorchester	71	12	100.00	.....	100.00
386	Haggart, Jessie	Richmond	62	12	125.29	.....	125.29
387	Hainse, Mme Nazaire	St-Pierre-Baptiste	63	12	100.00	.....	100.00
388	Hall, Margaret	Montréal	53	16	90.76	.....	90.76
389	Hallée, Elise	Montréal	40	12	130.13	.....	130.13
390	Hall, Justine	Clarenceville	62	12	220.03	.....	220.03
391	Hamel, Georgiana	Ste-Gertrude	41	12	100.00	.....	100.00
392	Hamel, Sophronie	Québec	60	12	100.00	.....	100.00
393	Hardy, Philomène	St-Casimir	80	12	100.00	.....	100.00
394	Harper, Catherine	Montréal	71	12	506.83	.....	506.38
395	Harper, Josephine	Québec	59	12	190.32	.....	190.32
396	Harrison, Anna	Ste-Félicité	51	12	100.00	.....	100.00
397	Harvey, Mme Jean	Montmagny	67	12	100.00	.....	100.00
398	Hébert, Marie-Anna	Ste-Clotilde	55	12	143.31	.....	143.31

TABLEAU—D—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires	Résidence	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension	Déduction en vertu des articles 3010 et 3024 de la loi scolaire.	Balance payée par chèque
					$ cts.	$ cts.	$ cts.
399	Henderson, Mme J.-C	Thetford-Mines	65	12	100.00	.....	100.00
400	Hennessey, Catherine	Holyoke, Mass	55	12	179.45	.....	179.45
401	Héon, Maria	St-Louis-de-Blandford	50	12	100.00	.....	100.00
402	Hepburn, Elizabeth	Bury	60	12	300.00	.....	300.00
403	Hetherington, Catherine	Québec	67	6	150.00	.....	150.00
404	Higginson, Mathilda-E	Lachine	61	12	316.66	.....	316.66
405	Houde, Joséphine	Charlesbourg	60	12	100.00	.....	100.00
406	Hudon, Adèle	Ottawa	69	12	122.63	.....	122.63
407	Hudon, Arthémise	St-Louis-de-Kamouraska	69	12	100.00	.....	100.00
408	Hudon, Emila	Trois-Pistoles	59	6	52.45	.....	52.45
409	Hudon, Hélène	Québec	65	12	100.00	.....	100.00
410	Hudon, Malvina	Kamouraska	70	12	100.00	.....	100.00
411	Hudon, Marie	Hull	60	12	162.45	.....	162.45
412	Hunter, Agnès	Montréal	69	12	318.33	.....	318.33
413	Hunter, Georgina	Montréal	63	12	800.76	.....	800.76
414	Huot, Mme Antoine	St-Stanislas	51	12	100.00	.....	100.00
415	Imbeau, Mme Joseph	Grandes-Bergeronnes	53	12	100.00	.....	100.00
416	Jalbert, Emma	Haileybury, Ont	60	12	100.00	.....	100.00
417	Jalbert, Mme J.-B	Montréal	66	12	100.00	.....	100.00
418	Jasmin, Marie-Louise	Ste-Geneviève, J.-C	56	12	192.70	.....	192.70
419	Jean, Claire	St-Jean-de-Dieu	59	12	100.00	.....	100.00
420	Jean, Mme Louis	St-Jean-de-Dieu	65	12	100.00	.....	100.00
421	Jenkerson, Alma-R	Bishop's Crossing	63	12	100.00	.....	100.00
422	Joubert, Clara	Sayabec	62	12	100.00	.....	100.00
423	Kelly, Williams	Merrickville, Ont	60	12	515.60	.....	515.60
424	Keenan, Elizabeth	Greenlay	55	12	148.82	.....	148.82
425	Kirkman, Ada	Montréal	68	6	318.55	.....	318.55
426	Kirkman, Kate	Montréal	61	6	389.55	.....	389.55
427	Kneeland, A.-W	Ste-Anne-de-Bellevue	69	12	1,050.00	.....	1,050.00
428	Killaly, Mme R.-H	Ste-Catherine, Ont	51	12	365.37	.....	365.37
429	L'Abbé, Emilie	Montréal	68	12	100.00	.....	100.00
430	Labelle, Laura	Montréal	58	12	286.32	1.80	284.52
431	Laberge, C	Montréal	60	12	100.00	.....	100.00
432	Laberge, Mme Nazaire	St-Gédéon	74	12	100.00	.....	100.00
433	Labonté, Mme Charles	Danville	72	12	107.23	.....	107.23
434	Labonté, Mme Joseph	St-Ephrem	73	12	100.00	.....	100.00
435	Labrie, Mme François	St-Eloi	70	12	100.00	.....	100.00
436	Lacerte, Mme Raphael	Yamachiche	73	12	100.00	.....	100.00
437	Lachambre, Mme Alexis	Coaticook	61	12	114.94	.....	114.94
438	Lachance, Joséphine	Lévis	63	12	178.32	.....	178.32
439	Lachance, Marie-Lse	St-Bruno, Lac-St-Jean	69	12	100.00	.....	100.00
440	Lachapelle, Emma-L	Montréal	73	12	174.38	.....	174.38
441	Lacroix, Adélaïde	Québec	67	12	100.00	.....	100.00
442	Lacroix, Henriette	Montréal	59	12	100.00	.....	100.00
443	Lacroix, Octavie	St-Anselme	44	6	81.34	.....	81.34
444	Laflamme, Mme Jean	St-Fabien-de-Panet	52	12	100.69	.....	100.69
445	Lafontaine, Alma	Ste-Edwidge	54	6	150.00	.....	150.00
446	Lafontaine, Marie-Lse	Ste-Edwidge	57	12	253.40	.....	253.40
447	Lafontaine, Mélanie	Ste-Edwidge	60	12	152.19	.....	152.19
448	Lafortune, Camilla	Montréal	60	12	135.94	.....	135.94
449	Lahaye, Arline	Ville-Marie	60	12	112.73	.....	112.73

TABLEAU—D.—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires	Résidence	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension	Déduction en vertu des articles 3010 et 3024 de la loi scolaire.	Balance payée par chèque
					$ cts	$ cts	$ cts
450	Lahaye, Joséphine	Nicolet	48	6	50.00	.....	50.00
451	Laistres, Mme Stanislas	St-Antoine-de-Pontbriand	65	12	133.09	.....	133.09
452	Lajeunesse, Marie	Ste-Dorothée	45	12	127.18	.....	127.18
453	Lajeunesse, Cédulie	Québec	71	12	148.28	.....	148.28
454	Lalancette, Virginie	Chicoutimi	62	12	100.00	.....	100.00
455	Laliberté, Joséphine	Ste-Croix	61	12	127.50	.....	127.50
456	Lalime, Mme Magloire	St-Hyacinthe	71	12	251.18	.....	251.18
457	Lalonde, Alphonsine	Ste-Justine-de-Newton	62	12	131.52	.....	131.52
458	Lamb, Lilly-C.	Montréal	58	12	522.38	.....	522.38
459	Lamontagne, Mme Adèle	Québec	58	12	100.00	.....	100.00
460	Landry, Sarah	Lowell, Mass	66	12	100.00	.....	100.00
461	Landry, Sophie	St-Elzéar, Beauce	60	12	138.38	.....	138.38
462	Langevin, Estelle	N.-D.-de-Portneuf	54	12	191.58	.....	191.58
463	Langlais, Florida	Mont-Joli	50	12	100.00	.....	100.00
464	Langlais, Amanda	Lévis	53	12	153.72	.....	153.72
465	Langlois, Alphonsine	St-Casimir	58	12	100.00	.....	100.00
466	Lanouette, Mme Ephrem	St-Maurice	66	12	100.00	.....	100.00
467	Laperrière, Evangéline	Shawinigan	60	12	100.00	.....	100.00
468	Lapierre, Alice	Québec	45	12	119.37	.....	119.37
469	Lapierre, André	Ste-Julienne	73	12	300.00	.....	300.00
470	Lapierre, Mme André	Ste-Julienne	70	12	186.04	.....	186.04
471	Laplante, Mme F.	St-Gédéon	71	12	100.00	.....	100.00
472	Lapointe, Anne-Agnès	Montréal	60	12	100.00	.....	100.00
473	Lapointe, Caroline	Montréal	77	12	198.57	.....	198.57
474	Lapointe, Léda	Kamouraska	51	12	100.00	.....	100.00
475	Laporte, Valérie	Montréal	59	12	126.53	.....	126.53
476	Laprade, Siméon	Montréal	65	12	300.00	.....	300.00
477	Laprès, Marie	Montréal	70	12	100.00	.....	100.00
478	Laramée, Mme Charles	St-Etienne-de-Bolton	74	12	101.68	.....	101.68
479	Laroche, Mathilda	St-Pierre-des-Becquets	45	12	100.00	.....	100.00
480	Larose, Mme Hermén	St-Thomas-d'Aquin	75	12	146.10	.....	146.10
481	Larose, Wilda	St-Lin	39	12	136.43	.....	136.43
482	Larue, Alphonsine	Québec	75	12	184.37	.....	184.37
483	Lavallée, Emma	St-Norbert	54	12	152.91	.....	152.91
484	Lavergne, Azilda	Ste-Flore	56	12	100.00	.....	100.00
485	Laverrière, Emélie	Asile de Beauport	76	12	87.50	.....	87.50
486	Lavigne, Arthémise	St-Placide	66	12	100.00	.....	100.00
487	Lavoie, Adélaïde	Québec	64	12	101.85	.....	101.85
488	Lavoie, Dina	St-Jean-de-Dieu	69	12	100.00	.....	100.00
489	Lawless, Esther	Montréal	69	12	682.14	.....	682.14
490	Lawlor, Mary	Frampton-Ouest	67	12	117.19	.....	117.19
491	Lebel, Eugénie	Rivière-du-Loup	44	12	100.00	.....	100.00
492	Leblanc, Cléophas	Montréal	71	12	617.99	.....	617.99
493	Lebrasseur, Marg.-Hélène	Paspébiac	54	18	197.13	.....	197.13
494	Lecavalier, Hortense	St-François-de-Sales	48	6	129.99	.....	129.99
495	Lecavalier, Mme Maxime	St-François-de-Sales	82	12	100.00	.....	100.00
496	Leclerc, Mme Didier	Baie-St-Paul	71	12	100.00	.....	100.00
497	Lécuyer, Rosalie	Montréal	64	12	110.89	.....	110.89
498	Ledoux, Lina	Montréal	47	12	281.42	.....	281.42
499	Leduc, Emérentienne	Montréal	48	12	111.60	.....	111.60
500	Lefebvre, Adéline	Laprairie	73	12	100.00	.....	100.00

TABLEAU—D.—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires	Résidence	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée	Montant de la pension	Déduction en vertu des articles 3010 et 3024 de la loi scolaire	Balance payée par chèque
					$ cts	$ cts	$ cts
501	Lefebvre, Alphonse	St-Hyacinthe	82	12	300.00	.....	300.00
502	Lefebvre, Elizabeth	St-Rémi	51	12	165.00	.....	165.00
503	Lefebvre, Olive	St-Justin	73	12	235.32	.....	235.32
504	Lefebvre, Charles-Albert	Québec	64	12	574.67	.....	574.67
505	Légaré, Mme Rémi	Victoriaville	71	12	108.98	.....	108.98
506	Legault, Mme Théophile	Lac-Masson	68	12	100.00	.....	100.00
507	Lemarier, Mme H	St-Raphael-d'Aston	67	12	100.00	.....	100.00
508	Lemay, Mme W	Thetford-Mines	67	12	100.00	.....	100.00
509	Lemelin, Alvine	Québec	63	12	110.85	.....	110.85
510	Lemieux, Mme Alphonse	St-Philémon	57	12	100.00	.....	100.00
511	Lemire, Mme Joseph	Sherbrooke	72	12	100.00	.....	100.00
512	Lemire, Marie	L'Assomption	76	12	128.95	.....	128.95
513	Lemoine, Mme Louis	Thetford-Mines	72	12	100.00	.....	100.00
514	Lepetit, Mme Octave	Victoriaville	60	12	100.00	.....	100.00
515	Lepine, Virginie	Wotton	78	12	101.25	.....	101.25
516	Leroux, Mme Auguste	St-Nicolas	57	12	144.05	.....	144.05
517	LeScouarnec, François	Berthierville	63	12	275.44	.....	275.44
518	L'Espérance, Henriette	Québec	64	12	100.00	.....	100.00
519	Lessard, Mme Arthur	Québec	50	12	100.00	.....	100.00
520	Lessard, Delphine	Beaupré	63	12	100.00	.....	100.00
521	Létourneau, Alexina	St-Gilbert	41	6	56.54	.....	56.54
522	Létourneau, Mme Antoine	Québec	63	12	100.00	.....	100.00
523	Levasseur, Héloïse	St-Léonard, Nicolet	75	12	100.00	.....	100.00
524	Levert, Angèle	La-Nation	51	12	127.77	.....	127.77
525	Lévesque, Anna	St-Philippe, Kamouraska	45	6	51.08	.....	51.08
526	Lévesque, Mme Cléophas	Montréal	80	12	100.00	.....	100.00
527	Lévesque Ophidie	Lac-au-Saumon	69	12	100.00	.....	100.00
528	Lienard, Mme François	Lévis	62	12	167.28	.....	167.28
529	Lockwell, Armand	Québec	64	12	308.22	.....	308.22
530	Lord, Mme Emmanuel	Berthierville	68	12	158.32	.....	158.37
531	Loubier, Mme Fortunat	St-Gédéon	70	12	101.65	.....	101.65
532	Loughery, Violet	Granby	66	12	135.49	.....	135.49
533	Lucier, Isaac	Roxton-Falls	86	12	190.35	.....	190.35
534	Luke, Gertrude	Westmount	48	12	389.25	.....	389.25
535	Lusignan, Exilda	Upton	69	12	130.88	.....	130.88
536	Lussier, Mme I	Montréal	76	12	187.50	.....	187.50
537	Luttrell, Jane	Montréal	67	12	357.81	.....	357.81
538	Macaulay, M. W.-B	Toronto	53	12	306.67	.....	306.67
539	Mackenzie, Jessie	Inverness	46	8	188.25	.....	188.25
540	MacIntosh, Mme N.-F	Montréal	57	12	436.80	.....	436.80
541	Mackay, Hélène	Montréal	60	12	282.57	.....	282.57
542	Mackay, James-Arthur	Sturgis, (Sask.)	69	12	300.00	.....	300.00
543	Mackercher, John	Montréal	81	12	1,050.00	.....	1,050.00
544	MacLeod, Mme M.-R	Sherbrooke	75	12	300.00	.....	300.00
545	Magnan, Ernest	Pont-Maskinongé	65	12	140.67	.....	140.67
546	Major, Mme Théophile	Montréal	70	12	100.00	.....	100.00
547	Malo, Victoria	Joliette	47	12	116.53	.....	116.53
548	Malouin, Mme Sébastien	Portage-Griffon	56	12	100.00	.....	100.00
549	Marceau, Eugénie	St-Michel	70	12	100.00	.....	100.00
550	Marceau, Marcelline	Ste-Hénédine	68	12	246.90	.....	246.90
551	Marcotte, Marie-Anne	St-Grégoire, (Nicolet)	64	12	121.50	.....	121.50

TABLEAU—D.—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires	Résidence	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée	Montant de la pension	Déduction en vertu des articles 3010 et 3024 de la loi scolaire.	Balance payée par chèque
					$ cts	$ cts	$ cts
552	Marcoux, Elmire	St-Anselme	67	12	100.00	.....	100.00
553	Marcoux, P.-U	St-Félix-de-Valois	77	12	300.00	.....	300.00
554	Marcoux, Mme P.-U	St-Félix-de-Valois	73	12	100.00	.....	100.00
455	Marier, Anna	Drummondville	54	12	107.07	.....	107.07
556	Marion, Emélie	St-Jacques, Montcalm	62	12	100.00	.....	100.00
557	Marion, Julie	Cohoes, New-York	71	12	100.00	.....	100.00
558	Marquis, Mme L	St-Honoré	69	12	100.00	.....	100.00
559	Marsan, Azéline	Montréal	80	12	104.55	.....	105.55
560	Martel, J.-B	Montréal	72	12	275.82	.....	275.82
561	Martel, Mme Etienne	Sandy-Bay	74	12	100.00	.....	100.00
562	Martel, Marcelline	St-Isid.-d'Auckland	67	12	100.00	.....	100.00
563	Martel, Mme Thimothée	Verdun	65	12	100.00	.....	100.00
564	Martin, Catherine	Montréal	63	12	310.66	.....	310.66
565	Martin, Catherine-M	Pointe-Fortune	66	12	234.40	.....	234.40
566	Martin, Lumina	Joliette	45	12	100.00	.....	100.00
567	Martineau, Amanda	Ste-Thérèse	53	12	100.00	.....	100.00
568	Martineau, Malvina	Ste-Thérèse	64	12	176.52	.....	176.52
569	Martineau, Zéphirine	Québec	65	12	131.63	.....	131.63
570	Massé-Noel, Mme Hélène	Nicolet	63	12	100.00	.....	100.00
571	Massé, Odile	St-Hyacinthe	68	12	114.90	.....	114.90
572	Massicotte, Rose-Anna	Maskinongé	53	12	100.00	.....	100.00
573	Matthieu, Annie-Eliza	St-Philippe-d'Argenteuil	67	12	100.00	.....	100.00
574	Matthieu, Eliza-J	Brownsbury	55	12	136.92	.....	136.92
575	Matthieu, Joséphine	Beauceville	54	6	50.00	.....	50.00
576	Mauffette, Mme J -O	Ile-Perrot	81	12	173.90	.....	173.90
577	Maynard, Mme Joseph	Montréal	56	12	513.60	.....	513.60
578	McBratney, Isabella	Calgary	65	12	547.14	.....	547.14
579	McCarragher, Joseph	Montréal	72	12	167.27	.....	167.27
580	McCarthy, Mme Thomas	Sayerville	52	12	124.22	.....	124.22
581	McCurdy, James-R	West-Summerland, B.C	61	12	190.28	.....	190.28
582	McCarthy, Margaret	Québec	61	6	150.00	.....	150.00
583	McCullen, John-J	Montréal	54	6	379.44	.....	379.44
584	McDonald, Honorine	St-Grégoire, Nicolet	64	12	100.00	.....	100.00
585	McFadden, Adelia	Essex Jonction, Vermont	61	6	165.58	.....	165.58
586	McGarry, Harriet	Montréal	72	12	238.58	.....	238.58
587	McGibbon, Catherine	Lachute	74	12	100.00	.....	100.00
588	McGown, Hermine	St-Jean-de-Matha	70	6	134.80	.....	134.80
589	McGown, Mme G -W	Montréal	57	12	327.74	.....	327.74
590	McGregor, Mme James	Los-Angeles	66	12	449.66	.....	449.66
591	McKay-Smith, Caroline	Ware, Mass	57	12	612.40	.....	612.40
592	McKenzie, Marie	St-Charles, Bellechasse	71	12	122.55	.....	122.55
593	McMartin, Jane	Montréal	90	12	104.37	.....	104.37
594	McMullen, Mme Enos	Montréal	69	12	157.03	.....	157.03
595	McMurray, Stéphanie	Côteau, Station	60	12	196.09	.....	196.09
596	McNeil, Margaret	New-Richmond	59	12	158.65	.....	158.65
597	McWilliam Agnès	Sweetsburg	56	6	91.49	.....	91.49
598	Ménard, Achillia	Les Cèdres	53	12	122.33	.....	122.33
599	Mercier, Elmire	Montréal	55	12	149.83	.....	149.83
600	Mercier, Joséphine	Québec	80	12	236.84	.....	236.84
601	Mercier, Marie-Lse	Sayabec	63	12	100.00	.....	100.00

TABLEAU—D.—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires	Résidence	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée	Montant de la pension	Déduction en vertu des articles 3010 et 3024 de la loi scolaire	Balance payée par chèque
					$ cts	$ cts	$ cts
602	Merry, Elma-J	Dade-City, Floride	71	12	100.00	.....	100.00
603	Meunier, Pierre	La Présentation	63	12	361.64	.....	361.64
604	Michaud, Albertine	St-Clément	43	12	100.00	.....	100.00
605	Michaud, Florida	Cacouna	64	12	100.00	.....	100.00
606	Michaud, Mme François	St-Louis-du-Ha! Ha!	83	12	100.00	.....	100.00
607	Millan, Sarah	Montréal	74	12	475.08	.....	475.08
608	Miller, Cecilia	Clarenceville	69	12	116.78	.....	116.78
609	Miller, Eva	Henryville	56	6	126.00	.....	126.00
610	Milot, Victor	Yamachiche	64	12	300.00	.....	300.00
611	Mirault, Mme Joseph	Montréal	81	12	100.00	.....	100.00
612	Mirault, Mme A	St-Esprit	65	12	100.00	.....	100.00
613	Miville, Mme Auguste	Cap-Chatte	52	12	100.00	.....	100.00
614	Moe, Myrtle-Viola	Huntingdon	41	12	300.00	.....	300.00
615	Moffet, Zoé	Montréal	60	12	120.75	.....	120.75
616	Monfette, Emelia	Montréal	59	12	201.64	.....	201.64
617	Monette, Léopoldine	Montréal	53	12	223.32	.....	223.32
618	Monier, Mme William	Lac-St-Charles	77	12	161.68	.....	161.68
619	Montminy, Mme J.-F	St-Gilles	65	12	100.00	.....	100.00
620	Moreau, Virginie	Laval-des-Rapides	59	12	100.00	.....	100.00
621	Morel Résilda	St-Tite-des-Caps	59	12	100.00	.....	100.00
622	Morency, Eugénie	Ile-Verte	58	12	100.00	.....	100.00
623	Morin, Alphonsine	St-Philippe-de-Laprairie	41	18	190.05	.....	190.05
624	Morin, Azilda	St-Raphael	73	12	100.00	.....	100.00
625	Morin, Marie	St-Eleuthère	66	12	100.00	.....	100.00
626	Morin, Alphonsine	St-Aubert	58	12	172.20	.....	172.20
627	Morin, Blanche	Cap-St-Ignace	40	12	121.33	.....	121.33
628	Morin, Léda	St-Romuald	43	12	190.88	.....	190.88
629	Morin, Antoinette	Medford, Mass	53	12	100.00	.....	100.00
630	Morin, Léda	St-Honoré	56	12	100.00	.....	100.00
631	Morisette, Adélaïde	St-Grégoire, Nicolet	59	12	100.00	.....	100.00
632	Morissette, Célanire	Québec	75	12	100.00	.....	100.00
633	Morisette, Denyse	Québec	57	12	100.00	.....	100.00
634	Morisette, Victorine	Ste-Flore	62	12	100.63	3.14	97.49
635	Morneau, Mme Charles	Mont-Joli	57	12	100.00	.....	100.00
636	Morrow, Edith	Montréal	59	12	352.84	.....	352.84
637	Moss, Mme Andrew	Everet, Mass	73	12	100.00	.....	100.00
638	Moss, Florence-Harriet	Montréal	63	12	437.46	.....	437.46
639	Mountain, Esther	Québec	61	12	168.39	.....	168.39
640	Mulvena, Catherine	Richmond	75	12	102.08	.....	102.08
641	Murray, Mme James Henry	Montréal	62	12	211.55	.....	211.55
642	Nadeau, Mme François	St-Gervais	81	12	100.00	.....	100.00
643	Newell, Mme Arthur	Waterloo	72	12	155.04	.....	155.04
644	Nichols, Caroline	Montréal	73	12	300.00	.....	300.00
645	Nicole, Mme Pierre	Montmagny	62	12	100.00	.....	100.00
646	Noel, Alméria	Québec	54	12	122.59	.....	122.59
647	Noel, Helmina	Roxton-Pond, Shefford	69	6	64.88	.....	64.88
648	Noel, Jeanne	Trois-Rivières	51	12	100.00	.....	100.00
649	Noel, Julie	Québec	60	12	100.00	.....	100.00
650	Norris, Anny	Granby	56	6	108.90	.....	108.90
651	Norris, Margaret	Westmount	49	6	200.46	.....	200.46
652	Nourry, Parmélia	St-Valère-de-Busltrode	53	12	100.00	.....	100.00

TABLEAU—D.—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires	Résidence	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée	Montant de la pension	Déd 3010 n vertu des articles et 3024 de la loi scolaire	Balance payée par chèque
					$ cts	$ cts	$ cts.
653	O'Bready, Sylvina	Asbestos	63	12	144.68	.....	144.68
654	Odell, Sarah-J	Lacolle	68	12	221.33	.....	221.33
655	Odell, Walter	Eustis	61	12	300.00	.....	300.00
656	O'Grady, Annie	Frampton	66	6	69.06	.....	69.06
657	O'Grady, Annie-M.	Westmount	66	12	508.56	.....	508.56
658	O'Neil, Elizabeth	Lacolle	62	12	146.63	.....	146.63
659	O'Reilly, Helen	St-Pat-de-Beaurivage	71	12	100.00	.....	100.00
660	Otis, Cléophée	Lévis	66	12	100.00	.....	100.00
661	Otis, Ladislas-Joseph	Baie-St-Paul	46	12	300.00	.....	300.00
662	Ouellet, Mme Joseph	St-Pascal	62	12	100.00	.....	100.00
663	Ouellet, Josephine	Rivière-du-Loup	64	12	100.00	.....	100.00
664	Ouellet, Marie-Anne	St-Anaclet	50	12	162.90	.....	162.90
665	Ouellet, Elizabeth	Bienville	56	12	108.79	.....	108.79
66	Ouellet, Josephine	Loretteville	80	12	100.00	.....	100.00
667	Pagé, Edmond	Montréal	57	6	415.45	.....	415.45
668	Pagé, Exilda	Québec	60	12	253.84	.....	253.84
669	Pagé, Richard	Montréal	63	12	300.00	.....	300.00
670	Palmer, Jane	Westmount	60	12	290.45	.....	290.45
671	Papineau, Mélina	Magog	69	12	100.00	.....	100.00
672	Paquet, Daniel	Havre-aux-Maisons	72	12	300.00	.....	300.00
673	Paquet, Mme Dosithé	St-Philippe, Dorchester	73	12	100.00	.....	100.00
674	Paquet, Mme Fortuna	St-Gabriel, Rimouski	62	12	100.00	.....	100.00
675	Paquet, J -B	Montréal	65	12	300.00	.....	300.00
676	Paquette, Malvina	Rawdon	57	12	119.90	.....	119.90
677	Paquette, Mme Napoléon	Frelighsburg	69	12	100.00	.....	100.00
678	Paquet, Wenceslas	Montréal	62	18	450.00	.....	450.00
679	Paquin, Mme Narcisse	St-Ubald	79	12	100.00	.....	100.00
680	Paradis, Mme Magloire	Ste-Anastasie	77	6	52.36	.....	52.36
681	Paradis, Mme Stanislas	St-Hugues	60	12	100.00	.....	100.00
682	Parent, Dina	St-Isidore, Dorchester	70	12	100.00	.....	100.00
683	Parent, Adèle	St-Isidore, Dorchester	61	12	100.00	.....	100.00
684	Parent, Rosalie	Giffard	67	12	269.97	.....	269.97
685	Parsons, Siméon-H	Paris, Ont	73	12	644.00	.....	644.00
686	Payer, Anysie	N.-D.-de-Ham	51	12	100.00	.....	100.00
687	Payette, Angéline	Montréal	49	2	21.03	.....	21.03
688	Pélissier, Amanda	Sorel	41	6	50.00	.....	50.00
689	Pélisson, Philomène	Lorretteville	73	12	142.50	.....	142.50
690	Pelletier, Edith	Ste-Hélène	58	12	100.00	.....	100.00
691	Pelletier, Mme Eusèbe	Québec	74	12	108.92	.....	108.92
692	Pelletier, Clara	Ste-Louise	62	12	111.03	.....	111.03
693	Pelletier, Mme H -B	Québec	77	12	119.85	.....	119.85
694	Penney, Maria	Loretteville	67	12	128.10	.....	128.10
695	Pépin, Marie-Lse	Québec	59	12	251.52	.....	251.52
696	Perley, Mme W -F	Stanbridge-Est	63	12	251.98	.....	251.98
697	Perras, Mme Joseph	Brosseau, Sta	56	12	147.94	.....	147.94
698	Perrault, J.-N	Montréal	58	12	1,016.40	.....	1,016.40
699	Peyton, Mathilda-F	Montréal	62	12	166.30	.....	166.30
700	Phaneuf, Lélia	Mont-Laurier	53	6	116.77	.....	116.77
701	Pilon, Mme Armiens	Ste-Dorothée	70	12	100.00	.....	100.00
702	Pineau, Mme Alexandre	Causapscal	69	12	100.00	.....	100.00

TABLEAU—D.—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires	Résidence	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée	Montant de la pension	Déduction en vertu des articles 3010 et 3024 de la loi scolaire.	Balance payée par chèque
					$ cts	$ cts	$ cts
703	Plaisance, Antoinette	Lotbinière	58	12	101.45	.....	101.45
704	Plante, Elphégina	Ste-Amable	43	6	59.06		59.06
705	Plante, Mme Joseph	St-Nicolas	59	12	100.00	.....	100.00
606	Plouffe, Nathalie	Brigham	58	12	201.72	.....	201.72
707	Plourde, Marie-Lse	St-Léon	74	12	100.00	.....	100.00
708	Poirier, Marie-Lse	St-Chs-de-Mandeville	61	12	158.80	.....	158.80
709	Poitras, Aurélie	Montmagny	62	12	149.95	.....	149.95
710	Poliquin, Mme Lumina	Montréal	77	12	104.80	.....	104.80
711	Pothier, Octavie	Trois-Rivières	52	12	118.69	.....	118.69
712	Potvin, Mme Alfred	Plessisville	80	12	100.00	.....	100.00
713	Potvin, Mme Alfred	Hébertville	73	12	100.00	.....	100.00
714	Potvin, Mme Joseph	Chambly-Canton	60	12	100.00	.....	100.00
715	Poulin, Victoire	St-Odilon	51	12	155.98	.....	155.98
716	Pouliot, Marie-Sophie	Rivière-du-Loup	41	12	115.70	.....	115.70
717	Poupart, Pierre-E	Montréal	84	12	351.80	.....	351.80
718	Prégent, Philomène	Montréal	50	12	137.88	.....	137.88
719	Prémont, Mme Joseph	Québec	78	12	216.65	.....	216.65
720	Prémont, Marie-O	Ste-Anne-de-Beaupré	74	12	139.39	.....	139.39
721	Prévost, Mme Charles	Sacré-Cœur-de-Jésus	58	12	100.00	.....	100.00
722	Prévost, Marie	St-Charles-de-Bellechasse	57	12	116.18	.....	116.18
723	Primeau, L.-A.	Montréal	77	12	700.33	.....	700.33
724	Proctor, Margaret	Bourg-Louis	62	12	247.32	.....	247.32
725	Proulx, Eléonore	Ste-Agathe, Lotbinière	71	12	100.00	.....	100.00
726	Proulx, Joséphine	Montréal	64	12	216.19	.....	216.19
727	Proulx, Julienne	Montréal	70	12	103.24	.....	103.24
728	Proulx, Rose-Anna	St-Camille	51	12	106.95	.....	106.95
729	Proulx, Mme Zoé	Centredale, R. I.	73	12	100.00	.....	100.00
730	Provencher, Mme Edouard	St-Félix-de-Kingsey	74	12	100.00	.....	100.00
731	Quintal, Emma	St-Isidore-de-Laprairie	68	12	100.00	.....	100.00
732	Quintal, Célinie	Wickham-Ouest	65	12	145.73	.....	145.73
733	Rainville, Mme Louis	St-Félix-de-Valois	65	12	100.00	.....	100.00
734	Ratté, Célina	St-Augustin (Portneuf)	81	12	134.07	.....	134.70
735	Rebetez, Mme J.-P.	St-Hyacinthe	83	12	120.72	.....	120.72
736	Reed, Lucy	Ulverton	78	12	100.00	.....	100.00
737	Reid, Elizabeth-J	St-Augustin (Deux-Mont)	59	12	424.76	.....	424.76
738	Remillard, Mme Jacob	Acton-Vale	78	12	100.00	.....	100.00
739	Renaud, Julie-Liza	Hébertville	51	12	155.38	.....	155.38
740	René, Léonide	Ham-Nord	57	12	189.11	.....	189.11
741	Rhéaume, Joséphine	St-Bernard, Dorchester	56	6	72.95	.....	72.95
742	Rho, Lucinda	Nicolet	41	12	100.00	.....	100.00
743	Ricard, Anna	St-Barnabé	56	6	58.59	.....	58.59
744	Richard, Marie-Louise	Montréal	55	6	88.71	.....	88.71
745	Richard, Ophidie	Padoue	54	12	117.90	.....	117.90
746	Richard, Symphorose	St-Barnabé	75	12	103.55	.....	103.55
747	Richardson, Elizabeth	Montréal	66	12	320.64	.....	320.64
748	Rivard, Marie-Louise	Cap-de-la-Madeleine	44	12	114.63	.....	114.63
749	Riverin, Arthémise	Limoilou	47	12	114.57	.....	114.57
750	Rivest, Mme Narcisse	Joliette	75	12	119.97	.....	119.97
751	Rix, Emma	Bedford	73	1	14.38	.....	14.38
752	Roberge, Obeline	St-Jean-Chrysost., Lévis	58	12	134.25	.....	134.25
753	Roberge, Philomène	St-Anselme	67	12	100.00	.....	100.00

TABLEAU—D.—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires	Résidence	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension	Déduction en vertu des articles 3010 et 3024 de la loi scolaire.	Balance payée par chèque
					$ cts	$ cts	$ cts
754	Robert, Félicité	Abbotsford	62	12	113.75	.....	113.75
755	Robert, Lucie	Abbotsford	73	12	139.80	.....	139.80
756	Robichaud, Mme Guill	St-Lin	77	12	95.64	.....	95.64
757	Robichaud, Mme Ludger	St-Jacques, Montcalm	79	12	100.00	.....	100.00
758	Robillard, Mme J.-B	Lanoraie	52	12	127.77	.....	127.77
759	Robins, Lilian-B	Montréal	62	12	814.20	.....	814.20
760	Robins, S.-P	Montréal	89	12	1,050.00	.....	1,050.00
761	Roch, J.-A	Montréal	62	12	476.28	.....	476.28
762	Rochette, Léocadie	Neuville	53	12	102.20	.....	102.20
763	Rondeau, Esther	Montréal	52	12	376.35	.....	376.35
764	Ross, Maggie-M.	Vancouver	59	12	443.83	.....	443.83
765	Rouleau, Mme Zéphirin	Ville-Marie	74	12	100.00	.....	100.00
766	Rousseau, Anna	St-Charles-de-Bellechasse	68	12	100.00	.....	100.00
767	Rousseau, Hézélie	St-Charles-de-Bellechasse	86	12	171.68	.....	171.68
768	Rousseau, Mme Théophile	St-Simon, Rimouski	68	12	100.00	.....	100.00
769	Rowell, Mme Sénéca-P	Abbotsford	76	12	525.00	.....	525.00
770	Rowland, Mme James	Lakeside	49	12	345.68	.....	345.68
771	Roy, Amanda	Québec	61	12	100.00	.....	100.00
772	Roy, Fabiola	L'Assomption	65	12	124.50	.....	124.50
773	Roy, Malvina	St-Anselme	71	12	100.00	.....	100.00
774	Roy, Odumine	Québec	56	12	100.00	.....	100.00
775	Roy, Ovide	Montréal	69	3	170.45	.....	170.45
776	Roy, Pierre-Ant	Loretteville	82	12	651.56	.....	651.56
777	Roy, Wilhelmine	Lac-Mégantic	61	12	118.92	.....	118.92
778	Royer, Bathilde	Disraeli	51	12	145.05	.....	145.05
779	Ruel, Amanda	St-Charles, Bellechasse	42	12	100.00	.....	100.00
780	Ruel, P -J	St-Charles, Bellechasse	73	12	548.66	.....	548.66
781	Ruelland, Aurélia	Québec	57	12	100.00	.....	100.00
782	Ruelland, Laetitia	Québec	54	12	197.10	.....	197.10
783	Russel, Margaret	Bristol	64	12	109.13	.....	109.13
784	Sauvageau, Adéline	Montréal	86	12	142.39	.....	142.39
785	Sauvé, Alphonsine	St-Hermas	59	12	300.00	.....	300.00
786	Sauvé, James-A	Chapeau	59	12	172.50	.....	172.50
787	Sauvé, Mme Napoléon	St-Placide	62	12	100.00	.....	100.00
788	Savard, Mme J.-E	Chicoutimi	74	12	341.00	.....	341.00
789	Scott, Martha	Westmount	64	12	107.43	.....	107.43
790	Seers, Alphonsine	Montréal	82	12	100.00	.....	100.00
791	Seguin, Corinne	Québec	46	12	167.25	.....	167.25
792	Sénécal, Henri	Montréal	64	12	247.50	.....	247.50
793	Sénéchal, Hermine	Montréal	85	12	171.29	.....	171.29
794	Senneville, Mme Ludger	Baieville	71	12	109.65	.....	109.65
795	Shaver, Agnès	New-York	63	12	579.21	.....	579.21
796	Shufelt, Iola-J	Montréal	55	6	156.22	.....	156.22
797	Simard, Atala	Normandin	50	6	52.95	.....	52.95
798	Simard, A.-H	Baie-St-Paul	65	6	124.69	.....	124.69
799	Simard, P.-C	Baie-St-Paul	61	12	249.19	.....	249.19
800	Simard, J.-F	Baie-St-Paul	69	12	300.00	.....	300.00
801	Simard, Mme Thomas	Chicoutimi	63	12	100.00	.....	100.00
802	Simister, Mme William	Montréal	73	12	618.48	.....	618.48
803	Simoneau, Mme Louis	Montréal	81	12	100.00	.....	100.00
804	Simons, Julia	Lac-Beauport	52	12	143.48	.....	143.48

TABLEAU—D.—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires	Résidence	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée	Montant de la pension	Déduction en vertu des articles 3010 et 3024 de la loi scolaire	Balance payée par chèque
					$ cts.	$ cts.	$ cts.
805	Simpson, Mme C.-E	Montréal	71	12	180.63	.....	180.63
806	Simpson, Margaret	Noyan	66	12	129.90	.....	129.90
807	Sinclair, Lidya	Montréal	61	6	401.63	.....	401.63
808	Skinner, Jane-H	Melbourne	77	12	100.00	.....	100.00
809	Sloan, Selima-F	Montréal	73	12	478.12	.....	478.12
810	Smith, Blanche	Moncton, N.-B	64	12	347.55	3.75	343.80
811	Smith, Catherine	Limoilou	87	12	140.63	.....	140.63
812	Smith, Wm-Henry	Montréal	65	6	525.00	.....	525.00
813	Solomon, J.-P	Waterloo	50	14	312.34	.....	312.34
814	St-Cyr, Georgina	Nicolet	55	12	100.00	.....	100.00
815	St-Hilaire, Délima	St-Grégoire, Nicolet	62	12	100.00	.....	100.00
816	St-Hilaire, Vitaline	Baie-St-Paul	72	12	100.00	.....	100.00
817	St-Laurent, Valida	Contrecœur	42	6	66.71	.....	66.71
818	St-Pierre, Léontine	N.-D.-de-la-Dorée	60	12	144.83	.....	144.83
819	St-Yves, Amanda	St-Boniface-de-Shaw	52	12	100.00	.....	100.00
720	Steere, Mary-E	Florence, Mass	67	12	430.66	.....	430.66
821	Stephen, J.-P	Montréal	60	12	600.16	.....	600.16
822	Sutton, Emily	Sherbrooke	77	12	229.40	.....	229.40
823	Sylvestre, Victorine	Ste-Hélène, Bagot	71	12	100.00	.....	100.00
824	Symington, Agnès	Portland, Oregon	57	12	300.00	.....	300.00
825	Taillon, Delphine	Roxton-Falls	58	6	50.00	.....	50.00
826	Taillon, Joséphine	Roxton-Falls	51	12	106.02	.....	106.02
827	Talbot, Célina	Québec	71	12	119.48	.....	119.48
828	Talbot, Flore	Montréal	74	12	100.00	.....	100.00
829	Tanguay, Delvina	St-Raphaël	62	12	100.00	.....	100.00
830	Tardif, Amanda	Rivière-Rouge, Mich	50	12	172.63	.....	172.63
831	Tardif, Victoire	Montmagny	67	12	100.00	.....	100.00
832	Teasdale, Mme J.-S	Montréal	67	12	223.15	.....	223.15
833	Tellier, Osine	L'Assomption	51	6	92.32	.....	92.32
834	Tessier, Catherine	St-Etienne, Beauharnois	80	12	138.65	.....	138.65
835	Tétreault, Célina	St-Hyacinthe	58	12	156.80	.....	156.80
836	Tétreault, Georgianna	St-Hyacinthe	67	12	100.00	.....	100.00
837	Thériault, Judith	Thetford-Mines	77	12	100.00	.....	100.00
838	Thérien, Elisabeth	Québec	39	12	107.20	.....	107.20
839	Tétreau, Léontine	Ste-Thérèse	47	12	145.50	.....	145.50
840	Thibault, Augustine	Québec	58	12	143.85	.....	143.85
841	Thibault, Elias-Charles	Montréal	67	12	300.00	.....	300.00
842	Thibault, Eugénie	Cacouna	66	18	200.62	.....	200.62
843	Thibault, Mme J.-O	St-Jean-Deschaillons	74	12	132.90	.....	132.90
844	Thibault, Marie	St-Luc, Matane	48	12	100.00	.....	100.00
845	Thiffeault, Aglaé	St-Narcisse	61	12	113.10	.....	113.10
846	Thomson, Annie	Hemmingford	64	12	300.00	.....	300.00
847	Thomson, Jémima	Montréal	71	12	411.00	.....	411.00
848	Thomson, Mme Malcolm	Toronto	65	12	387.61	.....	387.61
849	Thomson, Mme W	Waterloo	70	12	318.00	.....	318.00
850	Thumas, Camille	Grez Doiceau, Belg	80	12	213.19	.....	213.19
851	Tondreau, Mme Joseph	St-Eugène	74	12	100.00	.....	100.00
852	Tousignant, Clarisse	St-Norbert	65	12	145.84	.....	145.84
853	Traquair, Christian-G	Montréal	58	12	254.22	.....	254.22
854	Tremblay, Mme Alexis	Montréal	57	12	100.00	.....	100.00
855	Tremblay, Clara	Charlesbourg	71	12	100.00	.....	100.00

TABLEAU—D.—*Sutie.*

Nos.	Noms des pensionnaires	Résidence	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension	Déduction en vertu des articles 3010 et 3024 de la loi scolaire.	Balance payée par chèque
					$ cts.	$ cts.	$ cts.
856	Tremblay, Mme Edmond	St-Hilarion	60	12	100.00	.....	100.00
857	Tremblay, Elisabeth	Montréal	43	12	100.00	.....	100.00
858	Tremblay, Elmire	Petite-Rivière	61	12	100.00	.....	100.00
859	Tremblay, Emilia	Jonquière	40	12	103.38	.....	103.38
860	Tremblay, Georgianna	Cap-d'Espoir	71	12	111.33	.....	111.33
861	Tremblay, Jean-Bpte	Les-Eboulements	70	12	222.75	.....	222.75
862	Tremblay, Marie	Cap-à-l'Aigle	46	12	121.95	.....	121.95
863	Tremblay, Marie-C	Limoilou	61	6	84.92	63	84.29
864	Tremblay, Prudentienne	Normandin	57	12	100.00	.....	100.00
865	Tremblay, Thomas	Baie-St-Paul	79	12	635.31	.....	635.31
866	Trudel, Azilda	St-François-de-Salles	66	12	106.47	.....	106.47
967	Trudel, Delphine	Malbaie	67	12	100.00	.....	100.00
868	Turcotte, Alphonsine	St-Evariste	64	12	100.00	.....	100.00
869	Turcotte, Arthémise	Québec	81	12	100.00	.....	100.00
870	Turcotte, Azéline	Ste-Thérèse	68	12	100.00	.....	100.00
871	Turcotte, Cécile	St-Jean-Chrysost., Lévis	67	12	121.72	.....	121.72
872	Turcotte, Edwidge	Ste-Thérèse	76	12	134.08	.....	134.08
873	Turcotte, Mathilde	Lévis	60	12	332.14	.....	332.14
874	Turcotte, Paméla	Montréal	54	12	100.00	.....	100.00
875	Turmel, Célanie	Ste-Marie, Beauce	65	12	103.48	.....	103.48
876	Vachon, Ludivine	Québec	41	12	109.73	.....	109.73
877	Vaillancourt, Henri	Lachine	83	12	300.00	.....	300.00
878	Vaillancourt, Olive	Robertsonville	83	12	100.00	.....	100.00
879	Vaillancourt, Philomène	Québec	65	12	140.45	.....	140.45
880	Vallière, Perpétue	Oka	58	12	125.07	.....	125.07
881	Valois, Mme David	St-Gabriel	74	12	100.00	.....	100.00
882	Vandry, Olive	Lennoxville	52	6	242.81	.....	242.81
883	Vermette, Malvina	Beauceville	62	12	100.00	.....	100.00
884	Verreault, Virginie	Sayabec	60	12	100.00	.....	100.00
885	Vézina, Amanda	Cap-St-Ignace	52	12	161.78	.....	161.78
886	Vézina, Alice	Cap-St-Ignace	49	12	164.33	.....	164.33
887	Viens, Frédéric	Montréal	65	12	478.36	.....	478.36
888	Vignault, Alma	Danville	67	12	100.00	.....	100.00
889	Vignault, Françoise	Pierreville	62	12	134.30	.....	134.30
890	Villemure, Célina	Trois-Rivières	51	12	135.98	.....	135.98
891	Villiard, Elise	Yamaska	67	12	100.00	.....	100.00
892	Wadleigh, Annie	Saskatoon	56	6	150.00	.....	150.00
893	Walker-Sprague, Mme S.-A.	Coaticook	62	12	100.00	.....	100.00
894	Walsh, Bridget	Huntingdon	61	12	270.47	.....	270.47
895	Walsh, Mary	Lebanon, N.-H.	63	12	111.45	.....	111.45
896	Warren, Louis-Edmond	Montréal	52	12	300.00	.....	300.00
897	Watson, Lilias	Melbourne	79	12	322.20	.....	322.20
898	West, Mme J.-H	Harbourough, Ang	67	12	179.82	.....	179.82
899	Wilhelmy, Elmina	Montréal	63	12	100.00	.....	100.00
900	Wilkins, Ida	Toronto, Ont	66	12	158.35	.....	158.35
901	Wilkinson, Maude	Québec	53	6	302.53	.....	302.53
902	Wilson, Margaret	Montréal	57	12	604.22	.....	604.22
903	Wilson, Margaret-Jane	Chambly, canton	70	12	436.05	.....	436.05
904	Winchester, Rachel	Sutton	68	12	100.00	.....	100.00
905	Wood, Gertrude	Knowlton	67	12	357.30	.....	357.30
906	Yates, Clara	Bedford	57	12	100.00	.....	100.00
					152,614.34	13.52	152,600.82

TABLEAU E

Comptes du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire pour l'année 1921-1922 indiquant le revenu et la dépense ainsi que le capital.

LE REVENU	$ cts.	$ cts.
Montant voté par la Législature. (Item No 43 du budget)	$ 2,000.00	
Allocation du gouvernement. (Art. 3012 S.R. 1909)	47,000.00	
Intérêt sur le capital (Art. 3010, 3013, 3024, S.R. 1909)	10,241.61	
Surplus de l'ancien fonds de pension. (Art. 3018, S.R. 1909)	4,982.00	
Retenue de 4% sur le fonds des écoles publiques. (Art. 3012 S.R. 1909)	17,000.00	
Retenue sur le traitement des instituteurs et des institutrices à même les subventions payables aux municipalités. (Art. 3004, 3012, 3019, S.R. 1909)	96,847.06	
Retenue sur le traitement des inspecteurs d'écoles. (Art. 3004, 3012 S.R. 1909)	3,262.32	
Retenue sur le traitement des professeurs des écoles normales. (Art. 3004, 3012 S.R. 1909)	953.12	
Retenue payée directement par les fonctionnaires. (Art. 3004, 3012, 3024, S.R. 1909)	29,425.16	
		$ 211,711.27
LA DÉPENSE		
Par les pensions	$ 161,838.78	
Par les remboursements	1,706.55	
Par les dépenses d'administration	1,187.00	
Déposé au trésor de la province, allant au capital. (Art. 3010, 3024 S.R. 1909)	19.47	
Surplus de l'année	46,959.47	
		$ 211,711.27
POUR LE COMPTE DU REVENU		
Surplus des années précédentes	$ 62,800.64	
Surplus de l'année	46,959.47	
		$ 109,760.11
POUR LE COMPTE DU CAPITAL		
Montant du capital le 1er juillet 1921	$ 206,539.06	
Porté au capital pour l'année 1921-22	19.47	
		$ 206,558.53

Certifié. Québec, 25 septembre 1922.

JOSEPH MORIN,

Auditeur de la Province.

TABLEAU F

Indiquant le nombre, la moyenne de l'âge et la moyenne des pensions des pensionnaires du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire au 30 juin 1922.

PENSIONNAIRES	Nombre de pensionnaires	Moyenne de l'âge	Total des pensions	Moyenne des pensions
			$ cts.	$ cts.
Division d'après l'âge des pensionnaires :				
Instituteurs âgés de 56 ans et plus	84	68	33,609.97	400.11
Institutrices âgées de 56 ans et plus	606	66	94,364.28	155.71
Instituteurs âgés de moins de 56 ans	4	49	1,658.88	414.72
Institutrices âgées de moins de 56 ans	193	48	28,225.35	146.24
Veuves de pensionnaires	19	68	5,387.91	283.57
Totaux et moyennes totales	906	62	163,246.39	180.18
Pensionnaires décédés en 1921	41	65	7,560.89	184.41
Pensionnaires qui ont repris l'enseignement en 1921	7	51	960.98	137.28
Totaux et moyennes totales	48	63	8,521.87	177.53
Pensions accordées en 1921	66	54	19,330.51	292.88
Remboursements accordés en 1921	11	37	989.94	89.99

Quelques demandes de pension et de remboursement sont restées en délibéré.

TABLEAU G.

LISTE DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES QUI ONT OBTENU DES GRATIFICATIONS POUR LEUR SUCCÈS DANS L'ENSEIGNEMENT PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1921-22.

Rapport de M. l'inspecteur L. Auger

Nombre d'écoles sous contrôle 152. Somme à distribuer $380.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
1	Mlle Régina Perreault	Trois-Rivières	$ 20.00
2	" Gratia Gervais	Trois-Rivières	20.00
3	" Elodia St-Martin	Trois-Rivières	20.00
4	" Gabrielle Magnan	St-Joseph-de-Maskinongé	20.00
5	" M.-Anne Lafrenière	St-Cuthbert	20.00
6	" Alcée Paquin	St-Joseph-de-Maskinongé	20.00
7	" Eliane Lesage	Riv.-du-Loup, No 2	20.00
8	" Maxilia Ricard	Riv.-du-Loup, No 2	20.00
9	" Florentine Lebeau	St-Justin	20.00
10	" Jeannette Robert	St-Sévère	20.00
11	" Elmira Boisclair	Charette	20.00
12	" Cécile Panneton	Yamachiche	20.00
13	" Fébronia Bergeron	Dumontier	20.00
14	" Yvonne Lefrançois	St-Didace, paroisse	20.00
15	" Albertine Bergeron	St-Chs-de-Mandeville	20.00
16	" Flore Guinard	St-Barthélemi	20.00
17	" M.-Anne Malbœuf	Ste-Ursule	20.00
18	M. Yves LeBerre	Trois-Tivières	20.00
19	" Hormisdas Mathieu	Trois-Rivières	20.00
		Total	$ 380.00

Rapport de M. l'inspecteur Avelin Beaudet.

Nombre d'écoles sous contrôle 148. Somme à distribuer $370.00.

20	Mlle Angélina Faucher	St-Paul-de-Chester, paroisse	$ 20.00
21	" Adèle Boucher	St-Paul-de-Chester, paroisse	20.00
22	" Justine Pepin	St-Rémi-de-Tingwick	20.00
23	" Alice Pellerin	St-Rémi-de-Tingwick	20.00
24	" Rose-Anna Côté	St-Paul-de-Chester, village	20.00
25	" Eugénie Roux	Chénier	20.00
26	" Rose-Anna Brunelle	Halifax-Nord	20.00
27	" Héléna Gosselin	Halifax-Nord	20.00
28	" Alice Martel	St-Pierre-Baptiste	20.00
29	" Lydia Chandonnet	Inverness	20.00
30	" Mary Murphy	Inverness	20.00
31	" Marie-Alma Blais	Leeds, dissidente	20.00
32	" Berthe Rousseau	St-Alphonse-de-Thetford	20.00
33	" Marie-Louise Martineau	St-Alphonse-de-Thetford	20.00
34	" Léonie Lafleur	Thetford-Mines	20.00
35	" Emilia Dubois	Thetford-Mines	15.00
36	" Marie-Anne Turmelle	Thetford-Mines	20.00
37	" Imelda Dumont	Thetford-Mines	15.00
38	" Rose-Anna Jobin	Thetford-Mines	20.00
		Total	$ 370.00

TABLEAU G.—*suite.*

Rapport de M. l'inspecteur J.-E. Belcourt

Nombre d'écoles sous contrôle 159. Somme à distribuer $397.50.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
39	Mlle Régina Trottier	St-Pierre-les-Becquets	$ 20.00
40	" Angéline Cormier	Ste-Angèle-de-Laval	20.00
41	" Marie-Rose Tourigny	St-Grégoire	20.00
42	" Rachel Gingras	Bécancour	20.00
43	" Blanche-Doréa Lefebvre	Ste-Brigitte-des-Saults	20.00
44	" Marie-Anne Beauchemin	Ste-Perpétue	20.00
45	" Anna Béliveau	St-Célestin, No 2	20.00
46	" Rose-Anna Bergeron	St-Samuel	20.00
47	" Régina Côté	St-Wenceslas	20.00
48	" Marie-Lse Lupien	St-Raphaël	20.00
49	" Marie-Anne Dubois	St-Sylvère	20.00
50	" Laurette Comeau	Ste-Gertrude	20.00
51	" Blanche Thibodeau	Ste-Eulalie	20.00
52	" Germaine Lapointe	Gentilly	20.00
53	" Antoinette Leblanc	St-Léonard	20.00
54	" Marie-Anne Lauzière	Ste-Monique	20.00
55	" Dora Bergeron	Précieux-Sang	20.00
56	" Héléna Nourry	Nicolet	20.00
57	" Alexina Pellerin	Ste-Eulalie	20.00
58	" Marie-Anne Lacharité	St-Wenceslas	17.50
		Total	$ 397.50

Rapport de M. l'inspecteur J.-Ed. Boily.

Nombre d'écoles sous contrôle 141. Somme à distribuer $352.50.

59	Mlle Caroline Boudreault	St-Jérôme, paroisse	$ 20.00
60	" Marthe Hudon	St-Jérôme, paroisse	12.50
61	" Jeanne Côté	St-Jérôme, village	20.00
62	" Aurore Ouellet	Rivière-au-Doré	20.00
63	" Marie Breton	St-Méthode	20.00
64	Mme P. Bruneau	Roberval, ville	20.00
65	Mlle Laura Tremblay	Roberval, paroisse	20.00
66	" Anna Leclerc	St-Thomas-d'Aquin	20.00
67	" Stella Tremblay	St-Félicien	20.00
68	Mme Ad. Boulet	Normandin	20.00
69	Mlle Caroline Dionne	Normandin	20.00
70	" Marie Bouchard	Chambord	20.00
71	" Berthe Boivin	St-Gédéon	20.00
72	" Blandine Boivin	St-Gédéon	20.00
73	" Béatrice Tremblay	Albanel	20.00
74	" Blanche Néron	Albanel	20.00
75	" Antoinette Potvin	Péribonca	20.00
76	" Antoinette Niquette	Péribonca	20.00
		Total	$ 352.50

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur Pierre-M. Brionne.

Nombre d'écoles sous contrôle 138. Somme à distribuer $345.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
77	M. Télesphore Ferland	Rivière-Beaudette	$ 20.00
78	" Pierre Binet	Pointe-Claire	20.00
79	" Louis-N.-A. Poulin	Les Cascades	20.00
80	" J.-M.-Zénon Trempe	St-Télesphore	20.00
81	Mlle Marie-Louise Robillard (Dame A Rose)	Dorion	20.00
82	" Adèle Brûlé	Pointe-Fortune	20.00
83	" Catherine Martin	L'Abord-à-Plouffe	20.00
84	" Alice Bourbonnais	St-Zotique, village	25.00
85	" Eulalie Côté	Montée-Gagnon	20.00
86	" Cécile Pharand	Pont-Château	20.00
87	" Dora Besner	Du Ruisseau	20.00
88	" Elizabeth Lauzon	Ile-Bizard	20.00
89	" Agathe-Ange Sicard	Ile-Perrot	20.00
90	" Noémi Maher	Ile-Perrot	20.00
91	" Alice Gamelin	St-Dominique-des-Cèdres	20.00
92	Mme Raoul Robillard	St-Polycarpe	20.00
93	" Victor Legault	Les Cèdres	20.00
		Total	$ 345.00

Rapport de M. l'inspecteur A.-B. Charbonneau.

Nombre d'écoles sous contrôle 162. Somme à distribuer $404.00.

94	Mlle Alma Clermont	N.-D.-de-Granby	$ 24.00
95	" Alice Morin	N.-D.-de-Granby	20.00
96	" Yvonne Ruel	N.-D.-de-Granby	20 00
97	" Adrienne Guertin	St-Joachim	20.00
98	" Noëlla Salois	Ste-Pudentienne, paroisse	20.00
99	" Irène Bienvenue	Ste-Pudentienne, paroisse	20.00
100	" Rosa Lussier	Ste-Cécile-de-Milton	20.00
101	" Albina Flibotte	Ste-Cécile-de-Milton	20.00
102	" Léa Chagnon	Ste-Cécile-de-Milton	20.00
103	" Rose Lamoureux	West-Shefford	20.00
104	" Rachel Houle	West-Shefford	20.00
105	" Bernadette Beauregard	Waterloo, paroisse	20.00
106	" Bernadette Leduc	Waterloo, paroisse	20.00
107	" Mélina Loiselle	Abercorn	20.00
108	" Gabrielle Casgrain	Canrobert	20.00
109	" Yvonne Riberdy	Stanbridge-Est	20.00
110	" Hélène Campbell	Stanbridge-Est	20.00
111	" May Lord	N.-D.-de-Stanbridge	20.00
112	" Rose Plouffe	Durham	20.00
113	" Berthe Rathé	St-Armand-Ouest	20.00
		Total	$404.00

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur J.-B. Chartrand.

Nombre d'écoles sous contrôle 133. Somme à distribuer $332.50.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
114	Mlle Alphonsine Mercier	St-Roch	$ 20.00
115	" M.-Alexina Martel	St-Henri-de-Mascouche	20.00
116	" M.-Lse Lassalle	St-Henri-de-Mascouche	20.00
117	" M.-Blanche St-Jean	Repentigny	20.00
118	" Florida St-Jean	"	20.00
119	" Yvonne Miron	L'Assomption, No 1	20.00
120	" Bernadette Langelier	Lachenaie	20.00
121	" M.-Antoinette Gauthier	L'Epiphanie, paroisse	20.00
122	" Nellie Marchand	L'Epiphanie, paroisse	20.00
123	" Analda Lacombe	St-Sulpice	20.00
124	" Hélène Demers	Repentigny-les-Bains	20.00
125	" Florentine Lafortune	St-Gérard-Magella	20.00
126	" Emérentienne Venne	St-Lin	20.00
127	" Parmélia Bertrand	St-Esprit	20.00
128	" Athala Bourgeois	Ste-Marie-Salomé	20.00
129	" Eglantine Dupuis	St-Alexis, paroisse	20.00
130	" Rose-Délima Marion	St-Jacques, No 2	12.50
		Total	$ 332.50

Rapport de M. l'inspecteur J.-M. Coté.

Nombre d'écoles sous contrôle 140. Somme à distribuer $350.00.

131	Mlle Laura Gagnon	St-Honoré	$ 20.00
132	" Anne-Marie Mathieu	St-Gédéon	20.00
133	" Alicia Ferland	St-Gédéon	20.00
134	" Alvine Morin	St-Côme (Linière)	20.00
135	" Emélie Pelletier	St-Martin	20.00
136	" Marie-Ange Loubier	St-Benoît	20.00
137	Mme Jos. Veilleux	St-Benoît	20.00
138	Mlle Laurence Catellier	Aubert-Gallion	20.00
139	" Maria Dulac	Aubert-Gallion	20.00
140	" Emérentienne Loignon	Aubert-Gallion	20.00
141	Mme Od. Rodrigue	St-Benjamin	20.00
142	Mlle Célina Dumas	Beauceville	20.00
143	Mme Achille Loubier	St-François	20.00
144	Mlle Marie-Louise Poulin	St-François	20.00
145	" Marie-Eva Veilleux	St-François	20.00
146	Mme Jean Vachon	Ste-Aurélie	20.00
147	Mlle Rose-Anna Larivière	St-Zacharie	15.00
148	" Eva Mathieu	St-Théophile	15.00
		Total	$ 350.00

Rapport de M. l'inspecteur Thomas-F. Cuddihy.

Nombre d'écoles sous contrôle 76. Somme à distribuer $190.00.

149	M. Paul Bilodeau	École St-Joseph, Montréal	$ 20.00
150	" Wilfrid Bragdon	Académie St-Paul, "	20.00
151	" Emile Renaud	Académie St-Charles, "	20.00
152	" J.-R. Désormeaux	Académie St-Henri, "	20.00
153	" Wilfrid Leduc	Académie St-Louis, "	20.00
154	Mlle Eveline-C. Oram	Académie St-Thomas-d'Aquin, Montréal	20.00
155	" Odile Morin	Ecole Cartier, Montréal	20.00
156	" Mary Dwyer	Ecole Belmont, "	20.00
157	" Margaret McAnally	Académie St-Luc, "	20.00
158	" Armadine Bergeron	Ecole de L'Enfant-Jésus, Montréal	10.00
		Total	$ 190.00

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur M.-J. Curot.

Nombre d'écoles sous contrôle 146. Somme à distribuer $365.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
159	Mlle Angéline Délude	Ascot (Diss.)	$ 25.00
160	Mme J.-M. Grondin	Notre-Dame-de-la-Merci	20.00
161	Mlle Cornélia Lemieux	St-Isidore-d'Auckland	20.00
162	" Marie-Jeanne St-Denis	Ste-Marguerite-de-Lingwick	20.00
163	Mme Bénoni Beaudin	Auckland	20.00
164	Mlle Alma Chamberland	Sr-Etienne-de-Bolton	20.00
165	" Albertine Laverdière	Hereford	20.00
166	" Béatrice Legendre	St-Elie-d'Orford	20.00
167	" Liliane Gauthier	Ste-Catherine-de-Hatley	20.00
168	" Marie-Anne Payeur	Ascot	20.00
169	" Rébecca Lapalme	Rock Forest	20.00
170	" Antoinette Méthot	Sacré-Cœur-de-Jésus, paroisse	20.00
171	" Blanche Girard	Canton de Magog	20.00
172	" Marie-Anne Poulin	Notre-Dame-de-la-Merci	20.00
173	" Clara Filteau	St-Elie-d'Orford	20.00
174	" Agnès Blanchette	Emberton	20.00
175	" Edwina Lamoureux	Barnston (Diss)	20.00
176	" Alida Côté	Canton Compton	20.00
		Total	$ 365.00

Rapport de M. l'inspecteur J.-E. Desgagné.

Nombre d'écoles sous contrôle 113. Somme à distribuer $282.50.

177	M. Noël Gingras	Mont-Laurier	$ 22.50
178	" Jos.-Ed. Corbeil	St-Jovite	20.00
179	" Jos.-Hector Morin	N.-D.-du-Laus	20.00
180	Mlle Aurore Major	Bois-Franc	20.00
181	" Geneviève Ethier	Cantons-Unis	20.00
182	" Hélène Lebeau	Cantons-Unis	20.00
183	" Bertha Viau	Bellerive	20.00
184	" Blanche Cornut	Loranger	20.00
185	" Anna Dupuis	Kiamika	20.00
186	" Marguerite-Marie Godard	Campbell	20.00
187	" Bernadette Desjardins	La Macaza	20.00
188	" Léa Marion	La Minerve	20.00
189	Mme A. D'Anjou (née M. Lévesque)	Lac Labelle	20.00
190	Mlle Juliette Courcelle	St-Frs-Régis	20.00
		Total	$ 282.50

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur Armand Desjarlais.

Nombre d'écoles sous contrôle 144. Somme à distribuer $360.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
191	M. Albert LeBlanc	St-Bonaventure	$ 20.00
192	Mlle Elizabeth Cayouette	St-Bonaventure	20.00
193	" May LeBlanc	St-Siméon	20.00
194	" Clarisse Bourdage	St-Charles-de-Caplan	20.00
195	" Eva Boissonneault	New Richmond	20.00
196	" Marie-Julia Guité	Maria	20.00
197	" Esther Landry	Carleton	20.00
198	" Antoinette Guité	St-Etienne-de-New. Carlisle	20.00
199	" Marie-Yvonne Chapados	Paspébiac	20.00
200	" M.-Albertine Beaulieu	St-Godefroi	20.00
201	" Marguerite Ferguson	Cap-d'Espoir	20.00
202	" Lutgarde Allard	Port-Daniel-Ouest	20.00
203	" Anita Ahern	St-Georges-de-Malbaie	20.00
204	" I.-Z. Lafontaine	Grande-Rivière	20.00
205	" Bernadette Grenier	Newport	20.00
206	" Eug. Chapados	Ste-Adélaïde-de-Pabos	20.00
207	" Bridget-A. Dunn	Percé	20.00
208	" Marion Howell	Haldimand	20.00
		Total	$ 360.00

Rapport de M. l'inspecteur Joseph-Zoël Dubeau.

Nombre d'écoles sous contrôle 152. Somme à distribuer $380.00.

209	M. J.-V. Sirois	St-Pascal	$ 20.00
210	Mlle M.-A. Migneault	St-Pascal	20.00
211	" Blanche Raymond	St-Pascal	20.00
212	" Léonie Pelletier	St-Pascal	20.00
213	" Agnès Langlais	St-Louis	20.00
214	" Maria Barbeau	N.-D.-du-Mont-Carmel	20.00
215	" M.-A. Garon	Rivière-Ouelle	20.00
216	" Gracia Raymond	Rivière-Ouelle	20.00
217	" Ludivine Raymond	Ste-Anne, No 1	20.00
218	" Rose-Anna Lizotte	Ste-Anne, No 1	20.00
219	" M.-A. St-Laurent	St-Onésime	20.00
220	Mme Vve Geo. Marier	St-Roch-des-Aulnaies	20.00
221	Mlle M.-A. St-Amant	St-Damase	20.00
222	" Yvonne Lamarre	L'Islet	20.00
223	" Lucia Lamarre	L'Islet	20.00
224	" M.-Louise Gaulin	St-Eugène	20.00
225	" Rose Thibault	St-Cyrille	20.00
226	" Laura Leclerc	St-Bruno	20.00
227	" Rose Robichaud	St-Jean-Port-Joli	20.00
		Total	$ 380.00

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur Joseph-Alexandre Dupuis.

Nombre d'écoles sous contrôle 176. Somme à distribuer $140.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
228	M. J.-A. Lefrançois	St-Stanislas	$ 20.00
229	" Louis-Philippe Paré	Châteauguay	20.00
230	" Frédéric Girard	Salaberry-de-Valleyfield	20.00
231	Mlle Maria Bourassa	St-Philippe	20.00
232	" Paméla Facette	St-Antoine	20.00
233	" Elia Bissonnette	Salaberry-de-Valleyfield	20.00
234	" Marguerite Véber	Salaberry-de-Valleyfield	20.00
235	" Elisabeth Monette	Salaberry-de-Valleyfield	20.00
236	" Alice Pruneau	Ste-Clothilde, village	20.00
237	" Angéline Montpetit	Ste-Martine	20.00
238	" Jeanne Turcot	Havelock	20.00
239	" Rébecca Thibault	St-Chrysostôme, No 1	20.00
240	" Laure Dupuis	Cazaville	20.00
241	" Lucienne Daoust	Ste-Barbe	20.00
242	" Berthe Lebœuf	Ste-Cécile	20.00
243	" Hélène Lauzon	St-Timothée	20.00
244	" Marie-Anne Pagé	Ormstown, diss	20.00
245	" Lucienne Brais	St-Isidore	20.00
246	" Blanche Bourdeau	St-Constant	20.00
247	" Flora Messier	Huntingdon, diss	20.00
248	" Georgine Bonin	St-Etienne	20.00
249	" Alice Rose	Ste-Philomène	20.00
		Total	$ 440.00

Rapport de M. l'inspecteur A.-M. Filteau.

Nombre d'écoles sous contrôle 154. Somme à distribuer $385.00.

250	Mlle Jeanne Verret	Jeune-Lorette, village	$ 25.00
251	" Lucienne Vézina	Ancienne. Lorette, paroisse	20.00
252	" C. Renaud	St-Raymond, village	20.00
253	" M.-A. Lortie	Charlesbourg, paroisse	20.00
254	" Odiana Corriveau	Ste-Famille, I.-O	20.00
255	" Joséphine Gravel	Château-Richer	20.00
256	" Jeanne L'Heureux	St-Ambroise	20.00
257	" Marie-Blanche Nadeau	St-Augustin	20.00
258	" Virginie Gaboury	St-Augustin	20.00
259	" Blanche Bélanger	T.-C.-de-Charlesbourg	20.00
260	" Marie-Anne Dubord	St-Léonard-de-Port-Maurice	20.00
261	" M.-R. Godin	Ste-Christine	20.00
262	" Régina Pagé	Pointe-aux-Trembles	20.00
263	" Marg. Giroux	Montmorency, village	20.00
264	" R. Croteau	St-Edouard-de-Stoneham	20.00
265	" Marg. Ouellet	Beauport, paroisse	20.00
266	" Ant. Gagnon	St-Jean-de-Bois-Châtel	20.00
267	" Jeanne Gar[illegible]	St-Jean-de-Bois-Châtel	20.00
268	" E. Boutin	St-Pierre, I.-O	20.00
		Total	$ 385.00

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur L.-M. Filteau.

Nombre d'écoles sous contrôle 141. Somme à distribuer $352.50.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
269	Mlle Mathilda Dusseault	St-J.-B.-des-Ecureuils	$ 32.50
270	" Clara Fontaine	Ste-Thècle, paroisse	20.00
271	" Alphonsine Paquin	Deschambault	20.00
272	" Delphine Chabot	Ste-Jeanne-de-Neuville	20.00
273	" Alice Fontaine	Ste-Thècle, paroisse	20.00
274	" Marguerite Bussière	Ste-Jeanne-de-Neuville	20.00
275	" Maria Hamel	St-Marc-des-Carrières	20.00
276	" Lydia Groleau	St-Alban, paroisse	20.00
277	" Blanche Rompré	Ste-Anne-de-la-Pérade, paroisse	20.00
278	" Célina Pagé	St-J.-B-des-Ecureuils	20.00
279	Mme J. Hovington	St-Marc-des-Carrières	20.00
280	" J. Théberge	Ste-Jeanne-de-Neuville	20.00
281	Mlle Virginie Soulard	St-Ubald	20.00
282	" Rose Guilbault	Grondines, No 2	20.00
283	" Elmina Morin	Bois-de-l'Ail	20.00
284	" Germaine Delisle	Ste-Jeanne-de-Neuville	20.00
285	" Rébecca Perreault	Ste-Anne-de-la-Pérade, paroisse	20.00
		Total	$ 352.50

Rapport de M. l'inspecteur Alphonse Fournier.

Nombre d'écoles sous contrôle 114. Somme à distribuer $285.00.

286	M. Camille Girard	Ville-Marie	$ 25.00
287	Mlle Mélanie Malouin	Duhamel-Ouest	20.00
288	" Maria Thibaudeau	La Reine	20.00
289	" Rebecca Desjardins	St-Edouard-de-Fabre	20.00
290	" Bernadette Larrivée	La Sarre	20.00
291	" Eva Blanchet	Authier	20.00
292	" Yvonne Voyer	St-Eugène-de-Guigues	20.00
293	" Marguerite Levasseur	Courville	20.00
294	" Flora Jalette	Dupuy	20.00
295	" Aglaê Lacombe	St-Bruno-de-Guigues	20.00
296	" Marie-Rose Chartier	Nédelec	20.00
297	" Graziella Gagné	Senneterre	20.00
298	" Léontine Desjardins	La Sarre	20.00
299	" Juliette Lalonde	Laverlochère & Baby	20.00
		Total	$ 285.00

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur J.-E. Genest-LaBarre.

Nombre d'écoles sous contrôle 148. Somme à distribuer $370.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
300	Mlle Philomène Gendreau	Ely-Sud	$ 20.00
301	" Berthe Champagne	St-Georges-de-Windsor	20.00
302	" Amanda Brouillard	St-Frs-Xavier-de-Brompton	20.00
303	" Yvonne Desmarais	Ely-Nord	20.00
304	" Marie-Antoinette Chabot	Brompton	20.00
305	" Aiméla Desmarais	Ste-Christine	20.00
306	" Marie-Anna Foucault	St-Georges-de-Windsor	20.00
307	" Adrienne Vel	Ste-Anne-de-Stukely	20.00
308	" Dolorès Lemay	St-Théophile-d'Ely	20.00
309	Mme A.-J. Talbot	Ste-Christine	20.00
310	Mlle Germaine Desmarais	Ste-Christine	20.00
311	" Laurette Proulx	Melbourne	20.00
312	" Donalda Gaucher	Ely-Sud	20.00
313	" Ida Grisé	Ste-Christine	20.00
314	" Alphonsine Caron	Ely-Nord	20.00
315	" Marie-Anne Guillemette	Stoke	20.00
316	" Yvonne Robichaud	Ely-Sud	20.00
317	" Eveline Dubuc	Ascot Corner	20.00
318	" Emma Martel	Ste-Christine	10.00
		Total	$ 370.00

Rapport de M. l'inspecteur Gustave-H. Girard.

Nombre d'écoles sous contrôle 138. Somme à distribuer $345.00.

319	Mlle Antoinette Simard	St-Hyacinthe-de-Ditchfield	$ 25.00
320	" Marie-Ange Turcotte	Chesham (N.-D.-des-Bois)	20.00
321	" Alice Dion	Courcelles (Ste-Martine)	20.00
322	" Emélie-Anna Gingras	Marston-Sud (Piopolis)	20.00
323	" Héléna Lapierre	St-Ludger	20.00
324	" Anne-Léa Paré	St-Sébastien	20.00
325	" M.-Anna Poulin	St-Méthode-d'Adstock	20.00
326	" Maria Nadeau	St-Méthode-d'Adstock	20.00
327	" F.-M. Longchamp	Ste-Agnès-de-Ditchfield	20.00
328	" Elisabeth Beaudoin	St-Evariste	20.00
329	" Rose-Délima Poulin	St-Evariste	20.00
330	" M.-Reine-Pelletier	St-Samuel	20.00
331	" Féléxine Mercier	St-Samuel	20.00
332	" Rose-Emma Beaudoin	St-Léon (Val-Racine)	20.00
333	" Lumina Breton	Winslow-Sud	20.00
334	" Hélène Legendre	Winslow-Sud	20.00
335	" Alice Baillargeon	St-Vital-de-Lambton	20.00
		Total	$ 345.00

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur J.-E. Gosselin.

Nombre d'écoles sous contrôle 147. Somme à distribuer $367.50.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
336	M. Joseph Blanchet	Ste-Germaine	$27.50
337	Mlle Audélie Guillemette	St-Juste	20.00
338	" Yvonne Mathieu	St-Léon-de-Standon	20.00
339	" Imelda Jacques	Ste-Germaine	20.00
340	" Elise Poliquin	Ste-Rose	20.00
341	" Clara Lacasse	St-Louis	20.00
342	" Célanire Labonté	St-Cyprien	20.00
343	" Maria Fortier	Ste-Justine	20.00
344	" Philomène Roy	Buckland	20.00
345	" Marie-Joséphine Boutin	St-Magloire	20.00
346	" Marie Carrier	St-Camille	20.00
347	" Jeanne Corriveau	Ste-Lucie	20.00
348	" Bernadette Gosselin	Ste-Lucie	20.00
349	" Antonia Bilodeau	St-Pamphile	20.00
350	" Rose-Aimée Fecteau	St-Odilon	20.00
351	" Alvine Morin	Ste-Perpétue	20.00
352	" Marie-Blanche Marcoux	Ste-Sabine	20.00
353	" Marie-Anne Leroux	St-Paul	20.00
		Total	$ 367.50

Rapport de M. l'inspecteur J.-O. Goulet.

Nombre d'écoles sous contrôle 164. Somme à distribuer $410.00.

354	M. Arthur Rochefort	Champlain, village	$ 30.00
355	Mlle Cécile de Montigny	St-Luc-de-Vincennes	20.00
356	" M.-Anne Picard	Shawinigan-Falls	20.00
357	" Gabrielle Tremblay	St-Théophile-du-Lac	20.00
358	" Alice Lefebvre	St-Tite, paroisse	20.00
359	" Bernadette Allard	St-Tite, paroisse	20.00
360	Mme Emilie Pronovost	St-Tite (Nord)	20.00
361	Mlle Rose-Alba Masson	Cap-de-la-Madeleine	20.00
362	" Léontine St-Arnaud	Ste-Flore	20.00
363	" C.-Lydia Ricard	St-Etienne-des-Grès	20.00
364	" Antoinette Meunier	St-Maurice	20.00
365	Mme Joseph Landry	St-Maurice	20.00
366	Mlle Elizabeth Adam	St-Narcisse	20.00
367	" Alice Massicotte	Champlain, paroisse	20.00
368	" Béatrice Baril	St-Mathieu	20.00
369	" Aurore Veilleux	Mont-Carmel	20.00
370	" Camille-A. Rivard	St-Roch-de-Mékinac	20.00
371	" Yvonne Rivard	St-Boniface	20.00
372	" Cécile Rivard	Ste-Geneviève	20.00
373	" Antoinette Brouillette	St-Timothée	20.00
		Total	$ 410.00

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur L.-P. Goulet.

Nombre d'écoles sous contrôle 144. Somme à distribuer $360.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
374	Mlle Victoria Godbout	Armagh	$ 20.00
375	" Marie Cadrin	"	20.00
376	" M.-Rose Labrecque	"	20.00
377	" Maria Bilodeau	St-Lazare	20.00
378	" Paméla-L. Boulanger	Beaumont	20.00
379	" Blanche Goulet	St-Gervais	20.00
380	" Claire Langlais	St-Nérée	20.00
381	" Ludivine Lamonde	St-François	20.00
382	" M.-Estelle Savoie	"	20.00
383	" Alphonsine Breton	St-Michel	20.00
384	" Eva Fournier	N.-D.-du-Rosaire	20.00
385	" Maria Guillemette	St-Damien	20.00
386	" Arthémise Roy	St-Raphaël	20.00
387	" Hélène Déchesne	St-Thomas	20.00
388	" Antonia Roy	St-Vallier	20.00
389	" Alma Harpe	St-Vallier	20.00
390	" Anna Samson	St-Pierre	20.00
391	" M.-Blanche Bélanger	Cap-St-Ignace	20.00
		Total	$360.00

Rapport de M. l'inspecteur L-A. Guay.

Nombre d'écoles sous contrôle 144. Somme à distribuer $352.50.

392	Mlle Maria Lemieux	St-Romuald	$ 20.00
393	" Georgiana Pelletier	St-Télesphore	20.00
394	" M.-Angélina Bissonnette	Ste-Claire	20.00
395	" R.-Anna Beaudoin	Pintendre	20.00
396	" Olivine Lacasse	Honfleur	20.00
397	" Annie Deblois	Ste-Marguerite	20.00
398	" Yvonne Audet	St-Anselme	20.00
399	" Bernadette Blais	Honfleur	20.00
400	" Angéline Demers	St-Nicolas, paroisse	20.00
401	" Germaine Landry	St-Anselme	20.00
402	" Valéda Hallé	Chaudière-Station	20.00
403	" Lucy Sheehan	Frampton	20.00
404	" Rose Fontaine	St-Anselme	20.00
405	" M.-Ange Rousseau	St-Jean-de-St-Nicolas	20.00
406	" Yvonne Cantin	St-Jean-Chrysostôme	20.00
407	" Alice Gosselin	St-Henri	20.00
408	" Delphine Turgeon	St-Isidore	20.00
409	" Antoinette Morin	Ste-Claire	12.50
		Total	$352.50

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur Joseph Hébert.

Nombre d'écoles sous contrôle 131. Somme à distribuer $327.50.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
410	Mlle B. Beauchamp	Varennes, village	$ 27.50
411	" K.-D. L'Heureux	St-Basile-le-Grand	20.00
412	" Georgianna Laguë	Longueuil, paroisse	20.00
413	" A. Donais	Ste-Victoire	20.00
414	" Elodie Leblanc	Contrecœur-Ouest	20.00
415	" Germaine Antaya	Sorel, paroisse	20.00
416	" G. Robert	Belœil, paroisse	20.00
417	" Aurore Laguë	Boucherville, paroisse	20.00
418	" R.-A. Lalumière	Chambly-Bassin	20.00
419	M. J.-N. Beauregard	St-Hubert	20.00
420	" J.-C. Miousse	Belœil, village	20.00
421	Mlle Julia Rajotte	Ste-Anne-de-Sorel	20.00
422	" Alma Lafleur	St-Mathias	20.00
423	" B. Vigeaut	"	20.00
424	" B. Trudeau	Ste-Julie	20.00
425	" F. Geoffrion	St-Marc	20.00
		Total	$327.50

Rapport de M. l'inspecteur Paul Hubert.

Nombre d'écoles sous contrôle 130. Somme à distribuer $340.00.

426	Mlle Anaïs Lavoie	St-Anaclet	20.00
427	" Zuléma Gagnon	N.-D.-du-Sacré-Cœur	20.00
428	" Hedwidge Drewitt	Rimouski, paroisse	20.00
429	" Marie-Rose Fournier	St-Joseph-de-Lepage	20.00
430	" Maria Pinault	Rimouski, paroisse	20.00
431	" Marie Côté	St-Fabien	20.00
432	" M-Blanche Turcotte	Sacré-Cœur	20.00
433	" Gertrude Tremblay	Massé-Ouimet	20.00
434	" Elioza Arsenault	St-Gabriel	20.00
435	" Marie-Anna Cahill	St-Anaclet	20.00
436	" Lauretta Landry	Ste-Blandine	20.00
437	" Eugénie Landry	Ste-Blandine	20.00
438	" Hélène Rioux	St-Mathieu	20.00
439	" Hélène Moyen	St-Mathieu	20.00
440	" Marie-L. Sirois	St-Mathieu	20.00
441	" Bernadette Aubut	Ste-Cécile-du-Bic	20.00
442	" M.-Marthe Burton	Ste-Luce	20.00
		Total	$ 340.00

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur Geo. Jobin.

Nombre d'écoles sous contrôle 144. Somme à distribuer $360.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
443	Mlle Emelda Chénard	Ste-Hélène	$ 20.00
444	" Rose-Anna Ouellet	St-Germain	20.00
445	" Héléna Morin	St-André	20.00
446	" Elizabeth Pelletier	St-Alexandre	20.00
447	" Elizabeth Gagné	St-Alexandre	20.00
448	" Joséphine Dubé	St-Antonin	20.00
449	" Anna Rivard	N.-D.-du-Portage	20.00
450	" Annette Martin	St-Epiphane	20.00
451	" Laurette Bélanger	Ste-Rose-du-Dégelé	20.00
452	" Zénaïde Jalbert	Ste-Rose-du-Dégelé	20.00
453	" Blanche Lafrance	St-Mathias-de-Cabano	20.00
454	" M.-Louise Dubé	N.-D.-du-Lac	20.00
455	Mme A. Caron	Rivière-Bleue	20.00
456	Mlle Anna Tardif	St-David-d'Escourt	20.00
457	" M.-Rose Nadeau	St-Eleuthère	20.00
458	" Elizabeth Banville	Les-Etroits-du-Lac-Long	20.00
459	" Emélia Boucher	St-Honoré	20.00
460	" M.-Anna Dubé	St-Louis-du-Ha! Ha!	20.00
		Total	$ 360.00

Rapport de M. l'inspecteur Irénée Jolin.

Nombre d'écoles sous contrôle 112. Somme à distribuer $280.00.

461	Mlle Clémence Castonguay	Chatham, No 2, diss	$ 20.00
462	" Alma Généreux	St-Hippolyte	20.00
463	Mme A. Lambert (Eva Carignan)	St-Valérie-de-Ponsonby	20.00
464	Mlle Marie-Berthe Lalande	Chatham, No 1	20.00
465	" M.-B.-R.-A. Brazeau	Vinoy	20.00
466	" Blanche Tremblay	Howard	20.00
467	" Germaine Ménard	Ste-Agathe, paroisse	20.00
468	" Jeanne Brunet	Ste-Agathe, paroisse	20.00
469	" Martha Bédard	Suffolk	20.00
470	" Berthe Paquin	St-Donat	20.00
471	" Jeanne Gareau	St-Faustin	20.00
472	" Fernande Lalande	Lachute, diss	20.00
473	" Blanche Chevalier	St-Sauveur	20.00
474	" Marie-Rose Campeau	Ste-Adèle	20.00
		Total	$ 280.00

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur J.-Eug. Lamarre.

Nombre d'écoles sous contrôle 158. Somme à distribuer $395.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
475	Mlle Albina Benoît	St-Charles	$ 20.00
476	" Béatrice Dickey	Rougemont	20.00
477	" Flora Paradis	St-Hyacinthe, paroisse	20.00
478	" Fernande Lavimodière	St-Hyacinthe, paroisse	20.00
479	" Alice Vincent	La Présentation	20.00
480	" Florina Lorquet	La Présentation	20.00
481	" Armandine Boulais	Ste-Marie-de-Monnoir	20.00
482	" Alice-Eugénie Nichols	St-Hyacinthe-le-Confesseur	20.00
483	" Blandine Saint-Jacques	St-Denis	20.00
484	" Aline Racine	St-Pie	20.00
485	" Hermine Beauregard	St-Pie	20.00
486	" Bernadette Dubreuil	St-Dominique	20.00
487	Mme Vve Odina Parent	St-Paul-d'Abotsford	20.00
488	Mlle Aurore Quintal	St-Jean-Baptiste	20.00
489	" Florina Monast	St-Jean-Baptiste	20.00
490	" Thérèse Benoît	St-Jean-Baptiste	20.00
491	" Yvonne Leclerc	St-Jude	20.00
492	" Andrinette Ledoux	Ste-Rosalie	20.00
493	" Virginie Bédard	St-Angèle	20.00
494	Mme Vve Joseph Léger	St-Hilaire	15.00
		Total	$ 395.00

Rapport de M. l'inspecteur J.-Henry Lane.

Nombre d'écoles sous contrôle 140. Somme à distribuer $350.00.

495	Mlle Jane Cullen	St-Antoine-de-Padoue	$ 20.00
496	" Albertine Dubé	St-Octave-de-Métis	20.00
497	" Lucia Michaud	St-Octave-de-Métis	20.00
498	" M.-Louise Leclerc	St-Moïse, village	20.00
499	Mme Willie LeBlanc	Lac-au-Saumon, paroisse	20.00
500	M. Robert Thiboutot	Causapscal, village	20.00
501	Mlle Luce St-Laurent	Val-Brillant	20.00
502	" Zénaïde St-Laurent	Sayabec	20.00
503	" Antonine Bouchard	Sayabec	20.00
504	" Amarilda Fournier	St-Benoît-Labre-d'Amqui	20.00
505	" Célina Fallu	Amqui, village	20.00
506	" Albertine Beaulieu	Amqui, village	25.00
507	" Valéda Brochu	Amqui, village	25.00
508	" Marie-Louise LeBlanc	St-Rémi-de-la-Riv.-Métis	20.00
509	" Lucie Boudreau	St-Omer	20.00
510	" Louise Paturel	St-Laurent-de-Matapédia	20.00
511	" Alphonsine Côté	St-Damase	20.00
		Total	$ 350.00

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur A.-A. Letarte.

Nombre d'écoles sous contrôle 122. Somme à distribuer $305.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
512	M. J.-Hermas Carbonneau	Papineauville	25.00
513	" Léonce Pouliot	St-André-Avellin	20.00
514	" Alexandre Tessier	Lochaber	20.00
516	Mlle Jeanne Pélissier	St-Edouard-de-Wakefield	20.00
517	" Lily Fournier	Templeton-Est, paroisse	20.00
518	" May MacAlenden	Mulgrave & Derry	20.00
519	" Maria LeRoux	N.-D.-des-Neiges	20.00
520	" Florida Clément	Northfield	20.00
521	" Marie-L. Dumouchel	Lochaber	20.00
522	" Germaine Bédard	St-Casimir-de-Ripon	20.00
523	" Yvonne Thivierge	N.-D.-de-la-Garde	20.00
524	" Marie Legault	N.-D.-du-Bon-Secours	20.00
525	" Aurore Boyer	St-André-Avellin	20.00
526	" Maria Frappier	Ste-Angélique	20.00
527	" Olivina Rollin	Buckingham, canton	20.00
		Total	$ 305.00

Rapport de M. l'inspecteur L.-N. Lévesque.

Nombre d'écoles sous contrôle 159. Somme à distribuer $397.50.

528	Mlle Bernadette Rémillard	St-Liboire	$ 20.00
529	" Clara Berthiaume	St-André	20.00
530	" Yvonne Cournoyer	St-André	20.00
531	" Bernadette Savoie	St-Théodore	20.00
532	" Anna Trottier	Ste-Hélène	20.00
533	" M.-Anne Lapierre	Ste-Hélène	20.00
534	" Eglantine Gaumond	St-Simon	20.00
535	" Adélia Côté	St-Hugues	20.00
536	" Alma Leclerc	St-Fulgence	20.00
537	" M.-Anne Boisvert	St-Pierre	20.00
538	" Albina Manseau	St-Pierre	20.00
539	" Rose-Anna LeBel	St-Félix-de-Kingsey	20.00
540	" Eva Mathieu	Wickham-Ouest	20.00
541	" Berthe Lafrance	Wickham-Ouest	20.00
542	" Corona Lauzière	St-Cyrille	20.00
543	" M.-Louise St-Cyr	Grantham	20.00
544	" Rose-Emma Grisé	Grantham	20.00
545	" Rose-Alba Champagne	N.-D.-du-Bon-Conseil	20.00
546	" Elvina Boisvert	St-Majoric	20.00
547	" Albertine Massy	St-Lucien	17.50
		Total	$ 397.50

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur E. Litalien.

Nombre d'écoles sous contrôle 126. Somme à distribuer $315.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montan de la gra fication
548	M. Wilfrid Mercier	Trois-Pistoles, No 1	$ 20.
549	Mlle M.-Blanche Roy	St-Arsène	20.
550	" Cécile Gagnon	Cacouna, paroisse	20.
551	" Hedwidge Trachy	St-Cyprien	20.
552	" Elisabeth Michaud	Trois-Pistoles, No 1	20.
553	" Rose-de-Lima Paradis	Ste-Françoise	20.
554	" Albertine Leblanc	St-Joseph-de-Viel	20.
555	" Eugénie Bélanger	St-Hubert	20.
556	" Hélène Roy	St-Edouard-de-Fraserville	20.
557	" Rachel Boulet	St-Edouard-de-Fraserville	20.
558	" Lucie Bérubé	Trois-Pistoles, No 3	20.
559	" Alexina Marquis	St-Arsène	20.
560	" M.-Anne Rioux	St-Jean-de-Dieu	20.
561	" Gabrielle Lavoie	Rivière-du-Loup	20.
562	" Blanche Bérubé	St-Hu' ert	20.
563	" Georgine Dumont	St-Hubert	15.
		Total	$ 315.

Rapport de M. l'inspecteur L. Longtin.

Nombre d'écoles sous contrôle 82. Somme à distribuer $205.00.

564	Mlle Rose-Blanche Richard	Côte-St-Léonard	$ 20.
565	" Marie-Blanche Lapierre	Côte-St-Luc	20.
566	" Evélina Martin	Côte-St-François	20.
567	" Mercédès Grégoire	Montréal, District-Nord	25.
568	" Alice Larivée	Montréal, District-Nord	20.
569	" Clarisse Lalande	Montréal, District-Nord	20.
570	M. André Lemay	Montréal, District-Nord	20.
571	" J.-A. Gagnon	Montréal, District-Nord	20.
572	" Gustave Lacombe	Montréal, District-Est	20.
573	" R.-A. Riquier	Montréal, District-Est	20.
		Total	$ 205.

Rapport de M. l'inspecteur Rodolphe Maltais.

Nombre d'écoles sous contrôle 109. Somme à distribuer $272.50

574	Mlle Edna Charbonneau	Cité de Hull	$ 32
575	" Berthe Madore	Cité de Hull	20
576	" Exilda Legault	Cité de Hull	20
577	" Jeanne Laverdure	Cité de Hull	20
578	" Orpha Bonneville	Bouchette	20
579	Mme Napoléon Tessier	Ile-du-Calumet	20
580	Mlle Hélène LaBillois	Fort-Coulonge	20
581	" Helen M. Donnelly	Portage-du-Fort	20
582	Mme Edward Fleming	Iles-des-Allumettes	20
583	Mlle Delvina Dionne	Blue Sea Lake	20
584	" Delphine Bertrand	Ste-Cécile-de-Masham	20
585	" Alexandrine Séguin	Aldfield-Est	20
586	Mme James Couvrette	Chichester	20
		Total	$ 272

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur J.-G. Marien.

Nombre d'écoles sous contrôle 146. Somme à distribuer $365.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
587	M. J.-E. Bélanger	St-Jean, cité	$ 25.00
588	Mlle Flora DeGagné	St-Jean, cité	20.00
589	" Thérèse Dupuis	St-Bernard-de-Lacolle	20.00
590	" Alphéda Landry	St-Bernard-de-Lacolle	20.00
591	" Berthe Roy	St-Jean, paroisse	20.00
592	" Elda Bonneau	St-Grégoire-le-Grand	20.00
593	" Germaine Bessette	St-Grégoire-le-Grand	20.00
594	" Marie-Rose Boucher	St-Alexandre, paroisse	20.00
595	" Lucienne Lucier	St-Jacques-le-Mineur	20.00
596	" Jeanne Coupal	St-Jacques-le-Mineur	20.00
597	" Amanda Soucy	St-Rémi, paroisse	20.00
598	" Berthe Langlois	St-Paul-de-l'Isle-aux-Noix	20.00
599	" Auvilia Smith	St-Valentin	20.00
600	" Joséphine Poulin	St-Valentin	20.00
601	" Jeanne Collier	St-Patrice-de-Sherrington	20.00
602	" Dolorès Circé	" "	20.00
603	Mme T. Hamelin	" "	20.00
604	Mlle Marie-A.-Eug. Poissant	St-Luc	20.00
		Total	$ 365.00

Rapport de M. l'inspecteur C.-J. Miller.

Nombre d'écoles sous contrôle 69. Somme à distribuer $172.50.

605	Mlle Céline Bibaud	Comm. des Ec. cath. de Montréal	$ 20.00
606	" Anna Poitras	District-Est	20.00
607	M. Josaphat Ménard	" "	20.00
608	" Amédée Roy	" "	20.00
609	Mlle Alice Meilleur	District Centre	20.00
610	" Berthe Boisselle	" "	20.00
611	M. J.-L. Tremblay	" "	20.00
612	" A. Therrien	" "	20.00
613	Mlle AmélieTrudeau	" "	12.50
		Total	$ 172.50

Rapport de M. l'inspecteur Ant. Millette.

Nombre d'écoles sous contrôle 99. Somme à distribuer $247.50.

614	M. J.-Georges Tremblay	Les Eboulements	$ 20.00
615	Mlle Bertha Dufour	Petite-Rivière-St-François	20.00
616	" Blanche Hervey	Ile-aux-Coudres	20.00
617	" Alice Simard	Baie-St-Paul, ville	20.00
618	" Emma Boivin	Baie-St-Paul-Ouest	20.00
619	" Emma Larouche	Baie-St-Paul, paroisse	20.00
620	" Wilhelmine Girard	St-Urbain	20.00
621	" M.-Jeannette Tremblay	Les Eboulements	20.00
622	" Bertha Audet	La Malbaie	20.00
623	" Noémi McNicoll	La Malbaie	20.00
624	" Marie-Louise Maltais	La Malbaie	20.00
625	" Valéda Desgagné	De Sales	15.00
626	" Marie-Léda Fillion	St-Placide	12.50
		Total	$ 247.50

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur F.-J. Normand.

Nombre d'écoles sous contrôle 161. Somme à distribuer $402.50.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
627	Mlle Aldéa Parent	St-Louis	$ 20.00
628	" Antoinette Rouleau	St-Guillaume	20.00
629	" Valentine Boucher	St-François, village	20.00
630	" Flore-Ida Plamondon	St-François, paroisse	22.50
631	" M.-Jeanne Joyal	St-David, paroisse	20.00
632	" Stéphanie Lemaire	St-Bonaventure	20.00
633	" Rachel Létourneau	St-Eugène, paroisse	20.00
634	" Justina Gentes	St-Thomas, paroisse	20.00
635	" Auréa Letendre	La Visitation	20.00
636	" Bertha Cloutier	St-Zéphirin	20.00
637	" Jeanne Boisclair	St-Zéphirin	20.00
638	" Antoinette Lemire	St-Elphège	20.00
639	" Lédia Mathieu	St-Narcisse	20.00
640	" Laurentina Labonté	St-Michel	20.00
641	" Régina Pelletier	St-Robert	20.00
642	" Corinthe Capistran	St-Robert	20.00
643	" Léosa Leblanc	St-Germain	20.00
644	" Antonia Sylvestre	St-Germain	20.00
645	" Mélodie Blain	St-Aimé	20.00
646	" Juliette de Tonnancourt	St-Michel	20.00
		Total	$ 402.50

Rapport de M. l'inspecteur L.-O. Pagé.

Nombre d'écoles sous contrôle 142. Somme à distribuer $360.00.

647	Mlle Delvina Garneau	St-Antoine-de-Tilly	20.00
648	Mme Jean Fontaine (née Anast. Brochu)	St-Agapit	20.00
649	" Nap. Bergeron (née Adélia Beaudet)	Lotbinière, paroisse	20.00
650	Mlle Azilda Boulanger	Ste-Agathe, No 2	20.00
651	" Anna-Marie Laflamme	Ste-Agathe, No 2	20.00
652	" Emma Cayer	St-Flavien	20.00
653	" Marie-Louise Leclerc	St-Edouard	20.00
654	" Marie-Eugénie Leclerc	Leclercville	20.00
655	" Yvonne Pouliot	Ste-Agathe, No 2	20.00
656	" Aline Poirier	Ste-Agathe, No 2	20.00
657	" Adéline Hamel	Ste-Agathe, No 2	20.00
658	" Aurore Brisson	Parisville	20.00
659	" Alice Boisvert	Parisville	20.00
660	" Antonia Habel	Ste-Philomène	20.00
661	" Marie-Anne Laliberté	St-Flavien	20.00
662	" Rose-Anna Montminy	St-Gilles	20.00
663	" Isabelle Laliberté	Ste-Emélie	20.00
664	" Philomène Poulin	St-Apollinaire	20.00
		Total	$ 360.00

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur Arsène Paquin.

Nombre d'écoles sous contrôle 152. Somme à distribuer $380.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
665	M. Adrien Froment	Joliette	$ 20.00
666	Mlle M.-Anne Deserres	Ruisseau-St-Pierre	20.00
667	" Aurore Vincent	Grand-Rang-de-Ste-Mélanie	20.00
668	" Maria Lepine	" "	20.00
669	" Marguerite Rainville	Ste-Elizabeth	20.00
670	" Alphonsine Beauséjour	"	20.00
671	" Emelda Labine	St-Côme	20.00
672	" Zéphirina Longpré	St-Emélie-de-l'Energie	20.00
673	" M.-Anne Geoffroy	St-Thomas	20.00
674	" Laurianne Charbonneau	St-Jean-de-Matha	20.00
675	" Clara Héroux	" "	20.00
676	" Bernadette Bellerose	St-Felix-de-Valois	20.00
677	" R.-D. Beauséjour	St-Michel-des-Saints	20.00
678	" Myrza Coutu	St-Gabriel-de-Brandon	20.00
679	" Armandine Champagne	St-Norbert	20.00
680	" Régina Fréchette	"	20.00
681	" G.-L. Goulet	La Vérandrye	20.00
682	" Fleur-A. Roch	Ste-Geneviève-de-Berthier	20.00
683	" Berthe Grenache	St-Damien-de-Brandon	20.00
		Total	$ 380.00

Rapport de M. l'inspecteur Chs Plamondon.

Nombre d'écoles sous contrôle 124. Somme à distribuer $310.00.

684	Mlle Maria Tremblay	Chicoutimi, ville	$ 30.00
685	" Anna-Marie Gaudin	" "	20.00
686	" Marie-Louise Robin	" "	20.00
687	" Mariella Duchesne	" "	20.00
688	" Delvina Villeneuve	" "	20.50
689	" Blanche Pedneault	" "	20.00
690	" Aurore Boivin	" "	20.00
691	" Marie-Jeanne Lapointe	Chicoutimi, paroisse	20.00
692	" Albina Desbiens	Jonquière, Ville	20.00
693	" Laurette Desbiens	St-Bruno	20.00
694	" Diane Fortin	Hébertville, paroisse	20.00
695	" Germaine Simard	Labarre	20.00
696	" Laurette Gaudreault	"	20.00
697	" Blanche Baillargeon	St-Cyriac	20.00
698	" Marguerite Gaudreault	St-Henri	20.00
		Total	$ 310.00

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur Félix Poulin.

Nombre d'écoles sous contrôle 122. Somme à dis ribuer $305.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
699	M. Lucien Gagnon	St-Jérôme-de-Matane	$ 25.00
700	M le Imelda Lafontaine	Grande-Vallée	20.00
701	" M.-A. Savard	Grande-Vallée	20.00
702	" Blanche St-Louis	Ste-Félicité	20.00
703	" Blanche Lepage	"	20.00
704	" Céline Truchon	Matane, paroisse	20.00
705	" M.-Berthe Pineau	McNider, N.-D-de	20.00
706	" Dora Deroy	Ste-Anne-des-Monts, paroisse	20.00
707	" M.-Philomène Boulay	Anse-à-Valeau	20.00
708	" M.-A. Caron	St-Yvon	20.00
709	" M.-B. Kavanagh	Cap-des-Rosiers	20.00
710	" Mae E. Hamilton	Roseville	20.00
711	" Laure Dion	St-Ulric	20.00
712	" Jeanne De Champlain	St-Luc	20.00
713	" Hedwidge Ducasse	Cap-Chat	20.00
		Total	$ 305.00

Rapport de M. l'inspecteur J.-B. Primeau.

Nombre d'écoles sous contrôle 125. Somme à distribuer $312.50.

714	Mlle Amanda Desrochers	Ste-Sophie	$ 20.00
715	" Juliette Guenette	St-Jérôme	20.00
716	" Ludovine Rhéaume	St-Canut	20.00
717	" Mathilde Prévost	St-Janvier	20.00
718	" Rose Villeneuve	Ste-Monique	20.00
719	" M.-Louise Brière	St-Jérôme	20.00
720	" M.-Anna Bourret	Ste-Thérèse	20.00
721	" Médérise Dubois	Ste-Thérèse	20.00
722	" Ubaldine Legault	St-Eustache	20.00
723	" Bernadette Desrosiers	Mirabel	20.00
724	" Jeanne Lagarde	Mirabel	20.00
725	" Alexina Cardinal	St-Placide	20.00
726	" M.-Anna St-Pierre	L'Annonciation	20.00
727	" Clothilde Buck	Côte-des-Lacasse	20.00
728	" Oliva Beauchamp	Ste-Sophie	20.00
729	" Noémie Grandmaison	St-Benoît	12.50
		Total	$ 312.50

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur A. Tanguay.

Nombre d'écoles sous contrôle 143. Somme à distribuer $357.50.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
730	Mlle Obéline Doyle	St-Pierre-de-Broughton	$ 20.00
731	" Adéla Ferland	St-Pierre-de-Broughton	20.00
732	" Marie Vachon	St-Frédéric	20.00
733	" Alma Ferland	Sts-Anges	20.00
734	" Ernestine Turmel	Sts-Anges	20.00
735	" Georgianna Landry	St-Elzéar	20.00
736	" M.-Olivine Tardif	St-Victor	20.00
737	" Emma Breton	St-Victor	20.00
738	" Hedwidge Lessard	S.-C.-de-Jésus, village	20.00
739	" Graziella Paré	S.-C.-de-Jésus, paroisse	20.00
740	" Annette Turmel	L'Enfant-Jésus	20.00
741	Mme Vve Hamel-Gosselin	St-Ephrem, paroisse	20.00
742	Mlle Florida Bolduc	St-Ephrem, paroisse	20.00
743	" Marie Doyon	St-Joseph, paroisse	20.00
744	" M.-Aurélie Giguère	St-Joseph	20.00
745	" Yvonne Paradis	St-Bernard	20.00
746	" Célina Drouin	St-Victor	20.00
747	" M.-Valérie Blais	St-Elzéar	17.50
		Total	$ 357.50

Rapport de M. l'inspecteur L.-A. Thériault.

Nombre d'écoles sous contrôle 23. Somme à distribuer $57.50.

748	Mlle Eveline Delaney	Hâvre-aux-Maisons	$ 19.50
749	" Sara Turbide	Hâvre-Aubert	19.00
750	" Rosay Bouffard	L'Etang-du-Nord	19.00
		Total	$ 57.00

Rapport de M. l'inspecteur Hégésippe Tremblay.

Nombre d'écoles sous contrôle 95. Somme à distribuer $237.50.

751	M. Hermel Fortin	Grande-Baie, village	$ 20.00
752	Mlle Marie-L. Gagnon	St-Honoré	20.00
753	" M.-Dolorès Turgeon	Canton Bourget	20.00
754	" Rose Tremblay	Sault-au-Mouton, village	20.00
755	Mme E. St-Georges (R.-E. Lafontaine)	Harvey	20.00
756	Mlle Fabiola Tremblay	Rivière-Ste-Marguerite	20.00
757	" Odélie Hovington	Bergeronnes	20.00
758	" Clara Piuze	Mille-Vaches	20.00
759	Mme M.-Anna Tremblay (Trudel)	Bagotville, village	20.00
760	Mme Ed. Tremblay (E. Thériault)	Portneuf	20.00
761	Mlle Marthe Villeneuve	Ste-Rose-de-Lima	20.00
762	" Amanda Gauthier	St-Charles	17.50
		Total	$ 237.50

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur J.-M. Turcotte.

Nombre d'écoles sous contrôle 147. Somme à distribuer $367.50.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
763	Mlle Flore Prince	N.-D.-de-Ham	$ 20.00
764	" Philomène Larivière	Ham-Nord	20.00
765	Mme Adélvina Gagné-Lemay	Disraëli, village	20.00
766	Mlle Antoinette Lemay	" "	20.00
767	" Alvine Fouquet	East Angus	20.00
768	" Hedwidge Raymond	Clifton	20.00
769	" Adrienne Deslauriers	St-Camille	20.00
770	" Marguerite Deslauriers	"	20.00
771	" Alice Durand	"	20.00
772	" Irène Coulombe	Garthby	20.00
773	" Julie Fontaine	Lac Weedon	20.00
774	" Bathilde Parent	Lac Weedon	20.00
775	" Alma Parent	Wolfestown (St-Julien)	20.00
776	" Alice Pomerleau	" "	20.00
777	" Adèle Mathieu	Wotton	20.00
778	" Bernadette O'Bready	"	20.00
779	" Edna Duplin	"	20.00
780	" Claire Gagné	Ham-Sud-Ouest	20.00
781	" Azilda Richer	Ham-Sud-Ouest	7.50
		Total	$ 367.50

Rapport de M. l'inspecteur G.-S. Vien.

Nombre d'écoles sous contrôle 79. Somme à distribuer $197.50.

782	Mlle Ang. Guay	St-Joseph-de-Lévis	$ 20.00
783	" Hél. Laflamme	Lauzon	20.00
784	M. J.-E. Jolin	Québec	20.00
785	" Jos. Guimont	"	20.00
786	" L. Faguy	"	20.00
787	Mlle M.-A. Désaulniers	"	20.00
788	" M. Derouin	"	20.00
789	" Abella Latulippe	"	20.00
790	M. J.-E. Picard	"	20.00
791	Mlle Berthe Rémillard	"	17.50
		Total	$ 197.50

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur Thomas Warren.

Nombre d'écoles sous contrôle 162. Somme à distribuer $405.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
792	Mlle Christine Legendre	Plessisville	25.00
793	" Rose-Alma Grenier	St-Louis	20.00
794	" Clarina Hébert	St-Louis	20.00
795	" Isabelle Dussault	Victoriaville	20.00
796	" Alice Auger	Victoriaville	20.00
797	" Blanche Garneau	Warwick	20.00
798	" Jeanne Leclerc	Warwick, village	20.00
799	" Cora Tourigny	Somerset-Sud	20.00
800	" Bertha Vaillancourt	Plessisville	20.00
801	" Angélina Blouin	St-Albert	20.00
802	" Amanda Houle	Ste-Elizabeth	20.00
803	" Maria Marceau	Stanfold	20.00
804	Mme Vve Louis Roux	Stanfold	20.00
805	Mlle Léonie Bélanger	Ste-Victoire	20.00
806	" Rita Poisson	Ste-Marie	20.00
807	" Annonciade Luneau	St-Norbert	20.00
808	" Noémie Bécotte	Chester-Nord	20.00
809	" Doréa Lamothe	Ste-Anne-du-Sault	20.00
810	" Eva Marcotte	Warwick, village	20.00
811	" Victoria Mondoux	Ste-Elizabeth	20.00
		Total	$ 405.00

Rapport de M. l'inspecteur Gilman.

Nombre d'écoles sous contrôle 89. Somme à distribuer $335.00.

812	Mlle Irène Cullen	Howick	$ 26.00
813	" Gladys Henderson	Hinchinbrooke	26.00
814	" Winnie Arthur	Godmanchester	26.00
815	" Pearl Cameron	St-Malachie	24.00
816	" Lillie Murdock	Godmanchester	24.00
817	" Clara Shearer	Elgin	24.00
818	" Edna McClatchie	Godmanchester	19.00
819	" Grace Fiskin	St-Chrysostôme	19.00
820	" Jessie Blair	Franklin	19.00
821	" Annie Cleland	Hinchinbrooke	19.00
822	" Kathleen Moore	Godmanchester	19.00
823	" J. Frances McGregor	Hinchinbrooke	18.00
824	" Gladys Cameron	St-Malachie	18.00
825	" Mary McEwan	St-Malachie	18.00
826	" Janet O. Cullen	Howick	18.00
827	" Florence Dunn	Howick	18.00
		Total	$ 335.00

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur Honeyman.

Nombre d'écoles sous contrôle 120. Somme à distribuer $335.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
828	Mlle A. Nina Barber	Clarendon	$ 28.00
829	" Mamie Duncan	"	28.00
830	" Victoria Bennett	"	28.00
831	" Ethel McLachlan	"	25.00
832	" Arminta McDowell	Masham	25.00
833	" Mabel V. Ramsay	South Hull	25.00
834	" Harriet G. Amm	Quyon	20.00
835	" Minnie Meldrum	Bristol	20.00
836	" Mary J. Wilson	"	20.00
837	" Sara J. Wilson	Clarendon	20.00
838	" Ada E. Brownlee	"	20.00
839	" Jessie Silverson	Eardley	19.00
840	" Alice Wiley	North Onslow	19.00
821	" Gertrude Lawrence	Clarendon	19.00
842	" Kate Stevenson	Eardley	19.00
		Total	$ 335.00

Rapport de M. l'inspecteur Hunter.

Nombre d'écoles sous contrôle 89. Somme à distribuer $335.00.

843	Mme Annie V. Vance	Hatley	$ 29.00
844	Mlle Evelyn Swail	Newport	29.00
845	Mme Pearl Anderson	Westbury	29.00
846	Mlle Bella Crawford	Bury	26.00
847	" Annie McLeod	"	26.00
848	Mme Angelina Libby	Stanstead	26.00
849	Mlle L. Simcock	"	22.00
850	" Irène Montgomery	Newport	22.00
851	" Juliette Roy	Stanstead	22.00
852	" Florence I. Johnston	Bury	22.00
853	" Teressa Walker	Stanstead	22.00
854	Mme Idelia Rogers	Eaton	20.00
855	Mlle Jennie Walkinshaw	Hathley	20.00
856	" Bella Morrison	Bury	20.00
		Total	$ 335.00

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur King.

Nombre d'écoles sous contrôle 34. Somme à distribuer $100.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
857	Mlle Annie Burton	New Richmond	$ 25.00
858	Mme Dahl	"	25.00
859	Mlle Mary Bisson	"	25.00
860	" Blanche Willard	Matapédia	25.00
		Total	$ 100.00

Rapport de M. l'inspecteur Kerr.

Nombre d'écoles sous contrôle 39. Somme à distribuer $100.00.

861	Mlle Bertha Gale	Gaspé Bay South	$ 20.00
862	M. Louis G. Brooks	Port-Daniel-West	18.00
863	Mlle Margorie Eagle	Haldimand	17 00
864	" C. E. Proctor	Fraserville	16.00
865	" Mary Savage	Haldimand	15.00
866	" Emma Vibert	Gaspé, village	14.00
		Total	$ 100.00

Rapport de M. l'inspecteur McCutcheon.

Nombre d'écoles sous contrôle 73. Somme à distribuer $335.00.

867	Mlle Stella M. Longmorre	Inverness	$ 28.00
868	" Violet E. Ray	St-Dunstan	28.00
869	" Della E. Patterson	Leeds-South	28.00
870	" Cora B. E. McKillop	Winslow-South	25.00
871	" Bella R. Goldstein	Aubert-Gallion	25.00
872	" C. K. Macmillan	Inverness	25.00
873	" Kathleen I. MacDonald	Lingwick	20.00
874	" M. M. Lefebvre	Leeds-East	20.00
875	" F. S. Ray	St-Gabriel-Ouest	20.00
876	Mme Thos. A. Wood	Ireland-Sud	20.00
877	Mlle C. E. MacKay	Lingwick	20.00
878	" B. R. Bennett	Dudswell	19.00
879	" Hilda B. Canning	St-Pierre-Baptiste	19.00
880	" Minnie A. Coombe	St-Colomb-de-Sillery	19.00
881	" Annie-M. Hepburn	St-Romuald	19.00
		Total	$ 335.00

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur McOuat.

Nombre d'écoles sous contrôle 108. Somme à distribuer $335.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
882	Mme R. Graham	Ste-Jérusalem	$ 38.00
883	Mlle Cath. G. Addie	"	38.00
884	" Beulah Halcro	St-Laurent	38.00
885	" J. M. Higginson	Ste-Thérèse	35.00
886	Mme Ray Pepper	Mascouche	35.00
887	Mlle Hélena S. Rogers	Ste-Jérusalem	33.00
888	" Helen Thomson	Morin	33.00
889	" Agnès Wilson	Chatham, No 2	30.00
890	" S. Ethel Keys	Grenville No 1	30.00
891	Mme G. Tomalty	Wentworth	25.00
		Total	$ 335.00

Rapport de M. l'inspecteur Rothney.

Nombre d'écoles sous contrôle 77. Somme à distribuer $335.00.

892	Mlle E. A. Duff	Melbourne & Brompton Gore	$ 30.00
893	" M. A. Olney	Shipton	30.00
894	Mme Clara Bagley	Tingwick	30.00
895	Mlle A. M. Melrose	Ascot	27.00
896	" M. J. Weed	Melbourne & Brompton Gore	27.00
897	" E. A. Burt	" "	27.00
898	" T. R. Mills	Durham-Sud	24.00
899	" B. M. McClure	Kingsey-Falls	24.00
900	Mme Nora Gallup	Cleveland	24.00
901	Mlle Alice Dresser	"	24.00
902	" M. L. Eager	Durham, canton	24.00
903	" M. A. Bachelder	Orford	22.00
904	" Hilda Montgomery	Durham-Sud	22.00
		Total	$ 335.00

TABLEAU G.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur Taylor.

Nombre d'écoles sous contrôle 94. Somme à distribuer $335.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne	Montant de la gratification
905	Mlle Alice Hunter	Rougemont	29.00
906	" Rose C. Westcott	Stanbridge-Est	29.00
907	" Agnes K. Moore	Dunham	29.00
908	" Helen Johnston	Philipsburg	26.00
909	" Emma D. Boright	Shefford	26.00
910	" Mary E. Wright	Dunham	26.00
911	Mme Milan Derby	West-Bolton	22.00
912	Mlle Fannie Hawk	Farnham-Est	22.00
913	" Velma Smith	Potton	22.00
914	" Muriel Mahannah	Dunham	22.00
915	Mme Essie Worden	Brome	22.00
916	Mlle Flora Philips	Dunham	20.00
917	" Clara Horner	Bolton-Ouest	20.00
918	" Edith Lemesurier	St-Ignace-de-Stanbridge	20.00
		Total	$ 335.00

TABLEAU H

Brevets de capacité accordés par le Bureau central des examinateurs catholiques depuis sa création en 1898

ANNEES	Nombre des aspirants aux diplômes			Total des aspirants	NOMBRE DE DIPLOMES ACCORDÉS									Total des diplômes accordés	Nombre d'aspirants qui ont échoué
	Elém.	Mod.	Acad.		Elém. fr.	Elém. ang.	Elém. fr. et ang.	Mod. fr.	Mod. ang.	Mod. fr. et ang.	Acad. fr.	Acad. ang.	Acad. fr. et ang.		
1898	642	385	6	1,033	315	30	33	157	33	42	4	.....	1	615	418
1899	856	617	12	1,485	396	28	47	273	25	72	6	1	1	849	636
1900	962	631	15	1,608	526	22	42	299	29	56	7	2	1	984	624
1901	955	608	21	1,584	485	30	41	296	30	41	12	4	2	941	643
1902	910	599	27	1,536	655	35	52	373	47	87	19	2	6	1,276	260
1903	884	706	37	1,627	520	24	43	384	40	77	20	5	9	1,122	505
1904	918	690	45	1,653	637	26	32	495	30	85	24	5	12	1,346	307
1905	904	737	40	1,681	544	29	48	434	24	113	23	3	2	1,220	461
1906	920	720	51	1,691	528	17	43	352	32	79	33	6	5	1,095	596
1907	901	875	74	1,850	622	22	40	478	30	76	32	9	22	1,331	519
1908	833	860	104	1,797	397	11	31	516	32	117	45	3	24	1,176	621
1909	978	836	104	1,918	645	19	42	491	20	88	62	2	15	1,383	535
1910	848	904	122	1,874	624	20	59	609	17	77	56	1	23	1,486	388
1911	649	635	121	1,405	379	64	24	382	23	73	43	2	29	1,019	386
1912	847	904	148	1,899	557	20	29	548	23	81	79	4	42	1,383	516
1913	933	866	152	1,951	664	22	44	590	33	54	45	3	31	1,486	465
1914	968	940	241	2,149	594	18	44	532	25	120	127	4	56	1,520	629
1915	1,208	1,087	250	2,545	766	22	57	748	40	140	102	10	75	1,960	585
1916	1,264	946	231	2,441	845	34	42	518	27	141	107	17	60	1,791	650
1917	1,280	1,056	267	2,603	1,035	30	56	682	23	178	139	13	71	2,227	376
1918	1,236	1,216	351	2,803	885	18	47	656	29	167	172	14	82	2,070	733
1919	1,147	1,192	359	2,698	777	17	77	637	21	193	191	13	105	2,031	667
1920	1,112	1,074	415	2,601	778	28	56	599	18	115	188	15	133	1,930	671
1921	1,102	1,142	480	2,724	665	26	57	642	34	187	213	5	157	1,986	738
1922	1,308	1,209	579	3,096	861	28	57	644	48	158	341	22	155	2,314	782
Totaux	24,565	21,435	4,252	50,252	15,700	640	1,143	12,335	733	2,617	2,090	165	1,059	36,542	13,710

INSERT
FOLD-OU
OR MAP
HERE!

TABLEAU—I

Livres de récompense distribués par le Surintendant de l'Instruction publique et les Inspecteurs d'écoles, 1921-22.

Noms.	La Croisade Catholique.	Le Chateau St-Louis.	A l'Œuvre et à l'Epreuve.	Prêtres et Religieux du Canada	Les Martyrs.	Parkman.	Divers.	De Gaspé.	Biographies.	Nouvelles et Récits.	Gérin Lajoie.	Mère Marie-Rose	Contes Can. Français.	Sketches d'histoire Canadienne.	Voyage de l'abbé Guimond.	Problème scolaire	Politique, Histoire et Arts.	Aux Sources Canadiennes.	Les Lois Injustes	La Forteresse du Patriotisme.	L'âge de sang	Vivre.	Choses du ciel	Ce que disait la Hiaouna.	Les Beatés de Marie.	Divers.	Total.	Livres anglais.	Grand total.
M. le Surintendant	500	300	345	300	351	400	330	300	360	375	325	275	380	295	400	320	345	340	295	350	300	315	330	880	350	1,376	10,061	1,002	11,063
Auger, A.	100	50	50	100	100	25	25	50	50	50	50	50	50	50	10	10	10	10	10	10	10	10	10	4	4	46	944	6	950
Baudet	25	25	25	25	25	25	50	50	50	50	50	100	100	100	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	.	850	50	900
Bélcourt, J.-E.	25	25	25	25	25	25	25	25	50	50	50	100	100	100	10	10	10	10	10	10	10	10	10	.	.	.	860	15	875
Bélly, J.-J.	15	15	15	15	15	25	25	25	50	50	50	50	50	50	50	50	50	10	10	10	10	10	10	10	10	.	680	.	680
Béland, J.-A.	25	25	25	25	25	25	25	25	50	50	100	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	.	.	.	670	.	670
Chabot, J.	25	25	25	25	25	25	25	25	50	50	50	50	50	50	50	50	50	10	10	10	10	10	10	10	10	10	740	10	750
Charbonneau, A.-B.	25	25	25	25	25	25	25	25	50	50	100	50	50	50	50	50	50	10	10	10	10	10	10	10	2	.	772	50	822
Chartrand, J.-B.	25	25	25	25	25	25	25	25	50	50	50	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	3	.	.	.	.	583	80	663
Ouellet, J.	20	20	20	20	20	20	20	20	50	50	50	50	50	50	10	10	10	10	10	10	10	5	.	.	.	.	535	5	540
Caddy, Thomas	25	25	50	50	50	100	100	100	100	200	15	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	.	.	.	.	.	968	282	1,250
Caron, M.	20	20	40	20	25	25	50	50	50	50	50	50	10	10	10	10	10	10	10	10	10	5	.	.	.	.	545	40	585
Dagnan, J.	25	25	25	25	50	50	25	25	25	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	5	50	50	.	.	.	495	10	535
Dionne, J.-Z.	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	50	50	50	50	50	50	30	10	10	10	10	60	760	.	760
Dupuis, F.-X.	25	25	25	25	25	25	50	50	50	50	50	100	100	100	10	10	10	10	10	10	10	5	.	.	.	.	825	.	825
Filteau, Hélène	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	50	50	50	50	50	50	50	10	10	10	10	10	10	10	10	20	700	50	750
Filteau, J.-J.	25	25	25	25	25	25	25	25	50	50	50	50	50	50	50	50	50	10	10	10	10	10	5	5	.	.	710	25	735
Fournier, [illegible]	20	20	40	20	25	25	25	25	25	50	50	50	10	10	10	10	10	10	10	6	2	.	.	.	.	.	443	50	493
Genest-Jourdain, J.-E.	25	25	25	25	25	25	25	25	50	50	100	50	50	50	50	50	50	50	50	50	10	10	10	10	10	.	850	75	925
Gosselin, [illegible]	15	15	15	15	15	25	25	25	50	50	50	50	50	10	10	10	10	10	10	10	.	.	.	.	.	.	460	45	500
Gosselin, F. E.	20	20	20	20	20	25	25	50	50	50	50	52	100	100	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	.	752	8	760
Hamel, J.-O.	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	10	10	10	10	10	40	775	.	775
Hamel, L.-P.	50	50	25	50	25	25	25	25	50	50	50	50	50	50	50	50	50	10	10	10	10	10	10	10	10	12	752	4	756
Hoey, [illegible]	25	25	25	25	25	25	25	25	50	50	50	50	50	100	100	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	760	25	785
Hubert, [illegible]	25	25	25	25	25	25	25	25	50	50	50	50	50	100	100	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	.	760	20	800
Hubert, [illegible]	15	15	15	15	15	25	25	25	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	10	10	10	10	10	.	760	.	760
Julien, R.	25	25	25	25	50	50	50	50	50	50	10	10	10	10	10	10	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	450	12	462
Lacroix, [illegible]	25	25	25	25	25	25	25	25	50	50	100	100	100	100	50	10	10	10	10	10	10	5	.	.	.	.	805	.	805
Lane, J.	25	25	25	50	25	25	25	50	50	50	100	50	50	50	50	50	50	50	50	50	10	10	10	5	5	.	850	25	875
Martin, V.	25	25	25	50	50	100	50	50	25	25	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	.	.	.	.	.	.	660	21	681
Leroux, L.-N.	25	25	25	25	25	25	25	25	50	50	50	100	100	100	100	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	900	10	910
Létourneau, Stéphane	20	20	20	20	20	20	20	40	25	50	50	50	50	50	100	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	.	665	25	690
Mercier, Georges	25	25	25	50	25	25	50	100	50	50	50	50	50	50	50	50	50	10	10	10	10	10	10	10	3	2	825	108	933
Mailloux, Adolphe	25	25	25	25	25	25	25	25	50	80	50	50	50	50	50	10	10	10	10	10	10	5	.	.	.	.	653	120	775
Marier, [illegible]	25	25	25	25	50	25	25	50	100	50	100	50	50	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	.	.	.	700	70	730
Miller, [illegible]	25	25	25	50	25	50	100	100	100	100	100	100	100	100	10	10	10	10	10	10	10	10	3	.	.	.	1,033	100	1,133
Mallette, Antoine	25	25	25	25	25	25	25	25	25	50	50	50	50	10	10	10	10	10	10	10	10	5	.	.	.	.	500	.	500
Normand, J.-J.	25	25	25	25	25	25	50	50	50	100	50	50	50	50	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	.	.	700	50	750
Pagé, Léon-Ernest	25	25	25	25	25	25	25	25	50	50	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	125	800	40	840
Panet, [illegible]	25	25	25	25	25	25	25	25	50	50	50	50	100	100	100	100	10	10	10	10	10	10	10	10	.	.	870	.	870
Pineau, [illegible]	20	25	25	25	25	25	25	25	50	50	50	50	50	50	25	10	10	10	10	10	10	10	10	5	.	.	600	.	600
Poulin, [illegible]	10	10	10	10	10	25	25	25	25	25	25	50	50	50	50	50	50	10	10	10	10	10	10	4	.	.	564	6	570
Prévost, Hélène	25	25	25	25	25	25	25	25	25	50	50	50	100	100	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	.	710	30	740
Tanguay, [illegible]	25	25	25	25	25	50	25	25	100	50	50	50	50	100	100	100	100	10	10	10	10	10	10	10	10	25	915	.	915
Thérèse de Jésus	8	8	7	10	19	13	14	7	5	10	8	10	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	115	20	135
Tessier, H.	25	25	25	25	25	25	25	25	50	50	50	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	.	.	.	.	500	.	500
Tremblay, M.-A.	100	50	50	50	50	100	50	50	25	25	12	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	.	.	.	.	662	8	670
Vincent, [illegible]	25	25	25	25	25	25	25	25	50	50	50	50	100	100	50	100	100	100	100	20	20	20	20	20	20	55	1,175	.	1,175
Warren, Thomas	25	25	25	25	25	25	25	25	50	50	50	50	100	100	100	100	10	10	10	10	10	5	.	.	.	.	855	.	855
Mgr le Délégué Apostolique	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	20	20	20	20	20	10	10	10	10	10	10	10	10	10	310	.	310
Desparois, Armand	50	50	50	50	50	50	50	25	25	25	25	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	.	.	.	.	.	550	87	637
Total	1,813	1,629	1,627	1,670	1,824	1,933	1,864	1,952	2,655	2,800	2,835	2,538	2,992	2,705	2,585	2,030	1,506	1,105	1,016	832	820	763	858	648	554	1,801	45,185	2,783	47,968

APPENDICE N° VIII

PROCÈS-VERBAUX

DES

COMITÉS CATHOLIQUE ET PROTESTANT DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE SEPTEMBRE 1921

Séance du 28 septembre 1921

(*Avant-midi*)

PRÉSENTS:—L'honorable Cyrille-F. Delâge, président; Messeigneurs les évêques de Valleyfield, de Chicoutimi, de Nicolet, de Joliette, d'Haileybury; Mgr C.-A. Marois, représentant Son Eminence le cardinal Bégin; Mgr Georges Gauthier, auxiliaire, représentant Mgr l'archevêque de Montréal; M. le chanoine J.-A. Plantin, représentant Mgr l'archevêque d'Ottawa; Mgr P.-J.-A. Lefebvre, représentant Mgr l'évêque de Sherbrooke; M. l'abbé Alfred Comtois, représentant Mgr l'évêque des Trois-Rivières; Mgr F.-X. Decelles, représentant Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe; Mgr Z. Lorrain, représentant Mgr l'évêque de Pembroke; M. l'abbé Joseph Gallant, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown; le révérend Père L. Vincent, représentant le révérend Père administrateur du vicariat apostolique du Golfe St-Laurent; l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge Mathias Tellier, M. Hyacinthe-A. Fortier, l'honorable juge W. Mercier, M. Auguste-M. Tessier, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lecture de lettres de Son Eminence le cardinal Bégin, de Mgr l'archevêque de Montréal, de Mgr l'archevêque d'Ottawa, de Mgr l'évêque de Sherbrooke, de Mgr l'évêque des Trois-Rivières, de Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, de Mgr l'évêque de Pembroke, de Mgr l'évêque de Charlottetown, du révérend Père administrateur du vicariat apostolique du Golfe St-Laurent, déléguant respectivement Mgr C.-A. Marois, Mgr Georges Gauthier, M. le chanoine J.-A. Plantin, Mgr P.-J.-A. Lefebvre, M. l'abbé Alfred Comtois, Mgr F.-Z. Decelles, Mgr Z. Lorrain, M. l'abbé Joseph Gallant, le révérend Père L. Vincent pour les représenter à la présente session du Comité.

Il est aussi donné lecture d'une lettre de M. Jules-Edouard Prévost, exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à la présente réunion et désignant l'honorable M. Champagne pour le représenter.

L'honorable M. Delâge demande que M. l'abbé Georges Courchesne, rapporteur du comité des principaux des écoles normales chargé de la revision du programme d'études des écoles normales, soit admis dans la salle des délibérations afin qu'il puisse donner des explications aux membres du Comité; cette demande est agréée unanimement, et M. l'abbé Courchesne prend un siège avec les membres du Comité.

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé.

Le sous-comité des livres de classe présente le rapport qui suit, lequel est approuvé:

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES LIVRES CLASSIQUES

Séance du 27 septembre 1921.

PRÉSENTS:—Mgr Emard, président, Mgr Brunault, Mgr Forbes, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Hector Champagne, M. Napoléon Brisebois, M. le Surintendant de l'Instruction publique et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le seul ouvrage qui a été soumis est le suivant: "Atlas-géographie, étude physique, administrative, économique de la province de Québec et du Canada, avec notions générales sur les cinq parties du Monde", par les Frères Maristes.

L'examen de cet atlas est ajourné à la prochaine séance, afin de permettre aux éditeurs de faire certaines corrections jugées nécessaires.

(Signé) † JOSEPH MÉDARD,
Evêque de Valleyfield,
Président.

Le Comité prend communication des deux rapports qui suivent:

RAPPORT DU BUREAU D'EXAMINATEURS POUR LES ASPIRANTS A LA CHARGE D'INSPECTEUR D'ÉCOLES

Le Bureau d'examinateurs catholiques pour les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles a l'honneur de faire rapport qu'il s'est réuni à l'Ecole normale Laval, Québec, les 23, 24, 25 et 26 août dernier.

Etaient présents à cette session: Mgr Th-G. Rouleau, président, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, l'honorable juge F.-X. Drouin, M. John Ahern, M. C.-J. Magnan et M. J.-N. Miller, secrétaire.

A la séance du 23 août, les membres du Bureau ont pris communication des documents soumis par les aspirants dont les noms suivent: Jean-Baptiste Bessède, Isidore Bossé, Armand Desjarlais, Georges Jobin, Médard Joly et Arthur Rochefort. Ces documents ayant été trouvés conformes aux prescriptions des règlements, les six candidats nommés ci-dessus sont admis à subir les examens.

A la même séance, les membres du Bureau ont adopté les questions et les problèmes d'examen qui suivent:

SUJET DE COMPOSITION FRANÇAISE

Définissez, tel que vous le comprenez et conformément à la loi et aux règlements scolaires, le rôle d'un inspecteur d'écoles dans la province de Québec.

PÉDAGOGIE

1.—Que signifie en pédagogie "aller du particulier au général"? Exemples.

2.—Que demande la leçon orale pour produire tous ses fruits?

3.—Indiquez la part qu'il convient de faire à la mémoire dans un système d'enseignement bien compris.

THÈME ANGLAIS

"Lecture à haute voix", par l'abbé Lagacé:—Page 72, 15 lignes, à partir des mots "Aux deux côtés de la tête..."

VERSION ANGLAISE

"Modern History", by Fredet, page 148, 15 lignes, à partir des mots: "Of all the successors of Theodoric the Great..."

LOI ET RÈGLEMENTS SCOLAIRES

1.—Quels sont les principaux devoirs imposés par la loi scolaire aux inspecteurs pour les écoles catholiques?

2—Quelles sont les qualités requises par cette loi pour être commissaire ou syndic d'écoles ?

3.—Quand y a-t-il lieu à vérification des comptes du secrétaire-trésorier de la commission scolaire ?

4—Quels sont les principaux devoirs imposés par les règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique aux inspecteurs d'écoles ?

5—Quels sont les devoirs que ces règlements imposent aux instituteurs ?

GÉOGRAPHIE

1.—Quelles sont les principales sources de revenu du gouvernement du Canada ?

2.—Quels sont les comtés de la province de Québec qui touchent aux Etats-Unis ?

3.—Dans quelles eaux naviguerait-on pour aller de Belgrade (capitale de la Serbie) à Bordeaux (France) ?

4—Donnez les bornes de la province d'Ontario. Quelles sont les principales exportations de cette province ? De quel métal cette province est-elle de tous les pays du monde la plus grande productrice ?

5—Tracez la carte du Nouveau-Brunswick et indiquez-y les principales baies, rivières et villes.

HISTOIRE

1.—Qu'appelle-t-on féodalité, monarchie absolue, monarchie constitutionnelle, république ?

2.—Faites brièvement l'histoire de Jeanne-d'Arc.

3.—Parlez de la compagnie des Cent-associés.

4.—Qu'est-ce que Champlain, Talon, Bigot, Papineau et les Troubles de 1837 ?

ARITHMÉTIQUE

1.—Partagez $444 entre A et B de manière que les $^2/_9$ de la part d'A égalent $^3/_5$ de la part de B.

2.—A résoudre: $(8^1/_7 + 2^3/_4 12 + {}^5/_8) - (7^2/_3 - 5^3/_4)$.

3.—A résoudre: $(12.8 \times 8.374) \div 3.2$.

4—Quel est l'intérêt de $2920, pour 2 ans, 8 mois et 18 jours, à $7\frac{1}{2}\%$?

5.—Quelle est la différence entre l'escompte en dehors et l'escompte en dedans de $7446, à 5%, pour 146 jours?

ALGÈBRE

1.—Trouvez les facteurs de:

(I) $X^2 - 10x - 119$.

(II) $X^2 + 2XY + Y^2 - A^2$.

2.—A résoudre : $\left\{\begin{array}{l} {}^6/_X - {}^7/_Y = 2 \\ {}^2/_X + {}^{14}/_Y = 3 \end{array}\right\}$ .....(I) .....(II)

3.—Trouvez deux nombres dont la différence est 18 et le cinquième de la somme 12.

4—Insérez 6 moyens géométriques entre $^7/_{16}$ et 56 et trouvez la somme de la progression.

5.—Quels sont les intérêts composés de $7000 pour 15 ans, à 6%.

MESURAGE ET GÉOMÉTRIE

1.—La surface d'un losange est de 600 pouces carrés et son côté de 25 pouces; trouvez la longueur de ses diagonales.

2.—Les diamètres des bases d'un tronc de cône dont le volume est de 1672 pouces cubes ont 12 pouces et 8 pouces; quelle en est la hauteur? (Pi $= 3^1/_7$).

3.—Les diagonales d'un quadrilatère qui sont perpendiculaires l'une à l'autre sont dans le rapport des nombres 7 et 8; trouvez la longueur de chaque diagonale si la surface du quadrilatère est de 1008 pieds carrés.

4.—Une sphère en métal de 14 pouces de diamètre est plongée dans un réservoir rectangulaire en partie rempli d'eau. Si la base du réservoir a 49 pouces sur $14^2/_3$ pouces, de combien de pouces la surface de l'eau sera-t-elle rehaussée? (Pi $= 3^1/_7$).

5.—Combien de verges de tapis de $^3/_4$ de verge de largeur faudrait-il pour couvrir le plancher d'une chambre qui a 23 pieds de large et 36 pieds de long?

DESSIN

A dessiner, telle que vous la voyez de votre place, la chaise couchée, exposée devant vous.

PHILOSOPHIE (oralement)

1.—Quel rôle jouent dans l'enseignement les facultés sensitives?
2.—Quels sont les deux éléments de l'autorité en fait de certitude?
3.—Qu'entendez-vous par immortalité absolue? Qui la possède ?
4.—Donnez la définition du devoir.

SCIENCES NATURELLES (oralement)

1.—De quelle façon se fait la transmission du son, de la lumière, de l'électricité?

2.—Qu'appelle-t-on pesanteur, poids et densité des corps, lentille, aimant?

3.—Expliquez le paratonnerre.

4.—Expliquez la formation des nuages, de la pluie, de la rosée.

AGRICULTURE (oralement)

1.—Qu'est-ce que l'horticulture? Quelle terre demandent les légumes?

2.—Quels sont les éléments essentiels des engrais?

3.—Pourquoi faut-il enfouir promptement le fumier?

4.—Dans quels terrains s'emploient les fumiers chauds? les fumiers froids?

5.—Qu'appelle-t-on jachère? Qu'entend-on par prairies naturelles? par prairies artificielles?

LECTURE EXPLIQUÉE ET LITTÉRATURE

I.—*Lecture à haute voix* de la fable de Lafontaine intitulée "Le cheval et le loup": Expression, prononciation, articulation.

II.—*Lecture expliquée et littérature*:

1.—Exprimez les trois idées principales de cette fable qui en constituent l'*exposition*, le *nœud* et le *dénouement*.

2.—Qu'est-ce que mettre une bête au vert?

3.—Quel nom donne-t-on au discours qu'un personnage se tient à lui-même?

4.—Qu'est-ce que Hippocrate?

5.—Dégagez la moralité de cette fable.

6.—Indiquez, respectivement, dans quel siècle ont vécu les littérateurs illustres dont les noms suivent: Le Dante, Montaigne, Bossuet, Joseph de Maistre, Lamartine.

Les 24, 25 et 26 août, les six candidats subissent les examens et cinq conservent le nombre de points suffisants sur les diverses matières du programme pour avoir droit au diplôme d'aspirant inspecteur d'écoles. Ce sont MM. Jean-Baptiste Bessède, Georges Jobin, Médard Joly qui ont mérité la note "distinction", et MM. Isidore Bossé et Armand Desjarlais qui ont obtenu la note "bien". Pour l'examen spécial sur la langue anglaise, M. Jobin a mérité la note "distinction", et MM. Bessède, Desjarlais et Joly, la note "bien".

Les diplômes sont décernés aux candidats heureux et la session du Bureau est ajournée.

(Signé) TH.-G. ROULEAU, ptre,
Président.

J.-N. MILLER,
Secrétaire.

RAPPORT DU BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

Le Bureau central des examinateurs catholiques a l'honneur de vous faire rapport, conformément aux prescriptions de l'article 113 des Règlements scolaires, qu'il a tenu deux sessions pendant l'année académique 1920-21. La première de ces cessions, qui a eu lieu le 14 avril 1921, a eu pour objet l'organisation des examens de l'année courante, l'adoption des questions, dictées et problèmes à être soumis aux candidats, le choix des examinateurs-délégués, etc. Les questions d'examen adoptées par le Bureau pour les aspirants aux diplômes des trois degrés (élémentaire, modèle et académique) sont annexées au présent rapport.

A sa seconde réunion annuelle, qui a eu lieu les 2 et 3 août dernier, le Bureau a revisé la correction des épreuves d'examen qui avait été faite durant le mois de juillet, et il a octroyé les diplômes aux aspirants et aspirantes qui avaient conservé, sur les diverses matières du programme, le nombre de points requis par les règlements.

Les examens ont duré quatre jours, du 28 juin au 1er juillet inclusivement, et ils ont eu lieu dans toutes les localités mentionnées à l'article 80 des règlements du Comité catholique, à l'exception de Rivière-au-Renard et de Sept-Isles où il ne s'est présenté personne.

2725 aspirants et aspirantes ont été admis aux examens après s'être conformés fidèlement aux prescriptions des règlements.

Les 2725 candidats, 302 hommes, dont 221 religieux appartenant à diverses communautés enseignantes, et 2423 femmes, dont 110 religieuses de plusieurs communautés, se répartissent comme suit:

1102 (23 hommes et 1079 femmes) pour le diplôme d'école primaire élémentaire;

1142 (154 hommes et 988 femmes) pour le diplôme d'école primaire intermédiaire ou modèle;

481 (125 hommes et 356 femmes) pour le diplôme d'école primaire supérieure ou académique.

1986 ont passé leurs examens avec succès, savoir:

748 pour le brevet élémentaire (18 aspirants et 730 aspirantes);

863 pour le brevet modèle (112 aspirants et 751 aspirantes);

375 pour le brevet d'académie (94 aspirants et 281 aspirantes);

739 n'ont pas réussi à obtenir leurs diplômes, savoir:

354 pour le diplôme d'école élémentaire (5 aspirants et 349 aspirantes);

279 pour le diplôme d'école modèle (42 aspirants et 237 aspirantes);

106 pour le diplôme d'école académique (31 aspirants et 75 aspirantes);

Ce qui donne les résultats suivants:

1. Pour le brevet élémentaire, 68% ont réussi et 32% ont échoué;
2. Pour le brevet modèle, 75½% ont réussi et 24½% ont échoué;
3. Pour le brevet d'académie, 78% ont réussi et 22% ont échoué.

Résultat général: 73% de tous les candidats ont obtenu des diplômes et 27% ont été refusés.

De plus, le Bureau a admis aux examens du brevet modèle, en vertu d'un règlement adopté par le Comité catholique à sa session de septembre 1919, 211 jeunes filles qui n'avaient que 16 ans. Ces candidates ne peuvent aspirer à recevoir un diplôme à la suite de cet examen; mais, si elles réussissent sur toutes les matières, elles pourront se présenter pour le brevet académique et jouir des exemptions accordées aux candidats déjà munis du brevet modèle.

Sur 211 admises à l'examen, 173 ont réussi et 38 ont échoué.

Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées:

Matières	Elémentaire	Modèle	Académique
Prière et catéchisme	Très bien	Bien	Bien.
Lecture française	Bien	Très bien	Très bien.

Lecture latine	Bien	Très bien	Très bien.
Grammaire française et analyse	Bien	Très bien	Très bien.
Dictée française	Bien	Bien	Bien.
Ecriture	Assez bien	Bien	Bien.
Littérature (préceptes)	Faible	Bien	Très bien.
Composition française	Bien	Bien	Bien.
Histoire Sainte	Très bien		
Histoire Sainte et de l'Eglise		Bien	Bien.
Histoire du Canada	Bien	Très bien	Très bien.
Géographie	Passable	Faible	Assez bien.
Instruction civique	Bien	Bien	Très bien.
Arithmétique	Faible	Très bien	Excellent.
Calcul mental	Bien	Très bien	Très bien.
Toisé		Bien	Bien.
Géométrie			Bien.
Comptabilité	Très bien	Très bien	Très bien.
Pédagogie	Très bien	Très bien	Très bien.
Agriculture	Très bien	Très bien	Très bien.
Sciences naturelles:			
Zoologie et botanique	Bien		
Zoologie, botanique et cosmographie		Bien	Très bien.
Hygiène	Excellent	Très bien	Très bien.
Bienséances	Très bien	Très bien	Très bien.
Dessin	Bien	Assez bien	Bien.
Histoire de France		Très bien	Très bien.
Histoire d'Angleterre		Bien	Très bien.
Histoire des Etats-Unis	Assez bien	Bien	Très bien.
Histoire ancienne			Très bien.
Algèbre		Bien	Bien.
Trigonométrie			Bien.
Physique			Très bien.
Cosmographie			Bien.
Philosophie			Très bien.

LANGUE ANGLAISE

Grammaire anglaise	Très bien	Très bien	Bien.
Dictée anglaise	Très bien	Très bien	Très bien.

Composition anglaise	Très bien	Très bien	Très bien.
Littérature anglaise	Faible	Passable	Bien.

ANGLAIS POUR LES CANDIDATS DONT LA LANGUE MATERNELLE EST LE FRANCAIS

Grammaire anglaise	Très bien	Bien	Bien.
Dictée anglaise	Passable	Bien	Bien.
Composition anglaise	Passable	Bien	Bien.

Le bureau signale particulièrement à l'attention du personnel enseignant et aux aspirantes et aspirants les matières dont la note moyenne n'atteint pas au moins *bien*, particulièrement l'*arithmétique*, la *géographie* et l'*écriture* à l'élémentaire; la *géographie*, le *dessin* et la *composition fran aise* à l'intermédiaire; la *géographie* et la *composition française* à l'académie; la *littérature anglaise* à l'élémentaire et à l'intermédiaire; la *dictée* et la *composition anglaise* à l'élémentaire spécial.

PROGRAMME D'ÉTUDES DES ÉCOLES NORMALES

MM. les principaux des écoles normales qui avaient été chargés, à la dernière session du Comité catholique, d'aviser aux moyens de mettre le programme d'études des écoles normales en concordance avec le programme d'études des écoles primaires élémentaires et des écoles primaires complémentaires, soumettent leur rapport, et M. l'abbé Georges Courchesne, à titre de rapporteur de la commission de revision du programme des écoles normales, donne les explications qui suivent:

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen un programme d'études pour les écoles normales catholiques de la province de Québec. Le congrès des directeurs des écoles normales, tenu à Québec, sous votre présidence, le 12 août dernier, a fait la revision du programme de 1915, et chargé une commission de l'adapter aux nouveaux programmes de l'école primaire de la province.

Faisaient partie de cette commission, Mgr Rouleau, de l'école normale Laval, Mgr Ross, de Rimouski, M. le chanoine Beaudet, de Saint-Pascal, M. l'abbé Desrosiers, de l'école normale Jacques-Cartier, M.

Dessane, secrétaire, et le rapporteur soussigné, de Nicolet, M. le commandeur C.-J. Magnan, inspecteur général, a aussi pris part à ce congrès. Dans sa réunion du 12 septembre, cette commission a discuté un premier projet de programme. De nouveau réunis le 19 septembre, les directeurs des écoles normales en ont examiné la seconde rédaction, et c'est ce dernier projet, amendé par eux, que je vous apporte, M. le Surintendant, avec prière de le présenter à l'approbation du Comité catholique de l'Instruction publique. Ceux qui ont élaboré ce programme n'avaient qu'à donner suite aux idées qui avaient dirigé la revision du programme de l'école primaire. D'une part, le plan des études de l'école élémentaire a été simplifié. On en a réduit les matières à celles qui sont essentielles à la culture générale de l'enfant. D'autre part, on a cédé au vœu de ceux qui demandent que l'école soit appropriée au milieu où l'élève grandit, et, en instituant le programme des écoles complémentaires pour les 7e et 8e années, on a nettement marqué la distinction entre les matières communes qui doivent continuer de servir à la culture générale de tous les élèves, et les autres matières, qui doivent servir à les orienter vers l'école spéciale, propre aux besoins de chaque région. De là les sections agricole, commerciale, industrielle et ménagère, qui caractérisent le programme de l'école complémentaire. Or, les écoles normales sont des écoles spéciales, et, comme telles, font suite à l'école complémentaire. Leur rôle spécial est de rendre les élèves aptes à bien interpréter les programmes, à en rendre les matières assimilables aux jeunes intelligences, à y jeter des bases solides en vue d'autres développements. Et c'est assez dire combien il importait de donner aux études des écoles normales un programme où apparût ce grave souci, puisque le programme des écoles primaires n'est qu'un outil, et que cet outil ne vaut que par l'habileté de l'ouvrier qui doit le manier: le personnel enseignant des écoles primaires.

Vous me permettrez, M. le Surintendant, de citer à ce propos ce qu'écrivait dernièrement Mgr Ross, l'un des membres de la commission de revision du programme ci-joint: "Ce qui manque le plus à notre personnel enseignant pour faire valoir cet outil, c'est la culture intensive des facultés, la discipline d'esprit qui s'est acquise à la suite d'une série d'initiatives personnelles, la puissance d'analyse et de synthèse qui rend un professeur capable de puiser des idées dans le monde extérieur ou dans les livres, de les grouper avec ordre, de les présenter sous des formes variées, d'approprier ses méthodes aux matières et aux tempéraments variés. Tout le programme de l'école primaire a été dressé

avec cette perspective et il suppose tout le temps des instituteurs compétents pour l'interpréter et le doser à la capacité intellectuelle et au développement progressif des enfants... C'est pour faciliter cette culture qu'on a élagué afin de donner en profondeur ce qu'on perdait en surface". (Lettre de Mgr Ross au rapporteur.)

L'idéal serait donc que les aspirants à l'enseignement fussent munis, en entrant à l'école normale, de leur certificat d'études complémentaires, et qu'ils fussent ainsi préparés à cette école spéciale comme d'autres l'auront été, disons à l'école technique.

On a toutefois remis à plus tard la réalisation de ce plan idéal, et l'on s'est borné à demander, pour cette fois, que l'élève soit capable de subir un examen sur les matières de la sixième année de l'école élémentaire, avant d'être admis au cours du brevet élémentaire de l'école normale. Mais le personnel des écoles normales est unanime à demander que ce brevet ne s'accorde qu'après deux ans d'études des matières communes de l'école complémentaire (7e et 8e années),et de formation professionnelle à l'Ecole normale. Il est reconnu qu'une seule année est suffisante pour un travail de cette ampleur, et qu'un trop grand nombre de nos élèves s'est jusqu'ici contenté d'un stage trop court, au détriment de la réputation de nos écoles normales et du progrès des écoles primaires. Si l'on retient que régulièrement l'élève entrant en première année du programme à 7 ans, pourra finir sa sixième à 13 ans, on constatera que, même en exigeant pour lui deux ans d'études et d'entraînement professionnel à l'école normale, nous arrivons à le mettre en état de subir l'examen du brevet élémentaire deux ans avant l'âge que la loi a sagement fixé comme le signe de la maturité voulue. Il est donc bien impossible de soutenir que le minimum de deux ans au cours élémentaire impose aux parents des sacrifices trop prolongés.

Quant au brevet supérieur, pour écoles complémentaires, il est destiné à ouvrir l'accès à l'enseignement dans des classes qui exigent une compétence plus étendue. Encore ici l'idéal serait qu'on ne pût pas aspirer aux classes qui y préparent, à moins d'avoir subi l'examen de 8e année de l'école complémentaire. Les mêmes raisons qui ont déterminé les auteurs du programme à fixer l'accès du cours élémentaire aux élèves qui auront subi l'examen de 6e année, les ont engagés à se contenter de l'examen de 7e année pour l'accès aux études qui préparent au brevet supérieur. Seulement, ils sont d'accord à demander que les aspirants au brevet supérieur soient tenus, en règle générale, de recevoir deux années d'études et de formation professionnelle à l'école normale

avec cette entente que la seconde année du cours élémentaire, où se voient les matières communes de la 8e année de l'école complémentaire, serviront d'année préparatoire au cours supérieur. Autrement, il serait impossible de distinguer les écoles normales des écoles complémentaires elles-mêmes. Toutes les écoles spéciales, encore une fois, supposent que leurs aspirants ont parcouru les deux années du cycle complémentaire; seules nos écoles normales devraient se résigner à un niveau inférieur, alors que c'est sur elles que repose le succès général des écoles primaires, où vont se recruter les élèves des écoles spéciales d'aujourd'hui et de demain.

Le programme qui s'offre aujourd'hui à l'approbation du Comité catholique de l'Instruction publique, s'étend donc à trois années: deux pour le brevet élémentaire, et une pour le brevet supérieur, avec cette particularité, que la seconde année du cours élémentaire pourra servir de préparatoire au cours supérieur pour les élèves qui se présenteront pour ce brevet, après un examen sur les matières de la 7e année de l'école complémentaire. Seuls seront admis directement au cours supérieur d'une année, les élèves munis du brevet élémentaire de l'école normale. Il restera au directeur de chaque école de juger des cas exceptionnels où un aspirant apportera du dehors une culture générale et un entraînement pédagogique qui lui permettent d'entrer de plein pied au cours supérieur d'une année de l'école normale.

Tout ceci, au premier aspect, apparaît peut-être un peu compliqué. Le programme eût été beaucoup plus simple, à la vérité, si l'on eût exigé le certificat de 8e année de tous les aspirants à l'école normale. En ce cas, nous aurions accordé moins de temps à l'étude des matières communes du cycle primaire que les élèves auraient déjà possédées, et nous les aurions seulement reprises en vue de l'enseignement. "Nous aurions accentué davantage le caractère professionnel de nos écoles normales. Nos élèves auraient été livrés à un travail personnel plus marqué qui aurait développé leur puissance d'observer, d'analyser et de synthétiser; ils auraient appris la pédagogie dans le sens le plus effectif du mot. Ils se seraient *formés* à l'enseignement, comme dans les autres écoles spéciales on se forme à un métier ou à une profession."

Mgr Ross, lettre du 12 septembre au rapporteur.) La simple lecture du programme du cours supérieur, délesté des matières communes de l'école primaire, fera voir quel caractère pourrait revêtir tout le travail d'entraînement professionnel des trois années, si nos élèves arrivaient avec toute la préparation voulue.

Il a donc fallu, au cours élémentaire, faire entrer les matières communes des deux années de l'école complémentaire. A cela, s'ajoute la pédagogie théorique, qui est la spécialité de l'école normale. Quant à l'enseignement pratique, il est réservé aux élèves de seconde année seulement, ceux de première année se bornant à étudier les rudiments de la théorie et à observer les essais de leurs aînés.

Dans la distribution des matières communes, on a donné plus de temps à l'étude de la langue française, parce que, bien conduit, cet enseignement formel met en exercice toutes les facultés de l'élève et que rien ne saurait remplacer cet enseignement pour la formation de l'esprit français. Les sciences naturelles se sont pas mises de côté; seulement, au lieu de les étudier comme des spécialités, ce qui appartient plutôt aux écoles spéciales et à l'université, on les a fait entrer dans le cadre des *leçons de choses,* qui doit être celui de l'école primaire. Sous cette forme, les connaissances usuelles ont plus de prise sur les facultés de l'élève que sous la forme austère des traités, réduits en nomenclature dans des manuels. Données à temps et avec sobriété, les leçons de choses développent le sens de l'observation, font réfléchir, enrichissent le vocabulaire et donnent lieu à des exercices de syntaxe dans les rédactions qui en sont la suite naturelle. Elles font ainsi double emploi. Au reste, on a donné aux sciences naturelles une part assez large dans les sections spéciales. La section dite d'enseignement ménager a sa part de mathématique et de connaissances positives usuelle sur l'agriculture, l'horticulture et les arts de la vie domestique. Il était tout naturel qu'on l'adjoignît au programme des écoles normales des filles.

Les sections agricole, commerciale et industrielle ouvrent une première vue sur des sciences d'application propres à ces spécialités. Elles ont été assignées aux écoles normales des garçons, sans qu'il soit interdit aux autres écoles normales d'ouvrir l'une ou l'autre de ces sections pour les jeunes filles des villes, par exemple, à qui l'enseignement de la section commerciale peut être offert dans certaines *académies* de filles.

Mais cette part donnée à l'élément positif est scientifique, on a cru devoir réserver la plus grande partie du travail à la langue française. La gymnastique qu'imposent l'analyse grammaticale et l'analyse logique, la lecture expliquée ou la récitation intelligente des textes classiques, l'initiation au travail littéraire par l'étude des modèles et par la composition, tout cela demande beaucoup de temps et constitue le meilleur champ à exploiter au bénéfice de la vraie pédagogie de l'ensei-

gnement primaire dans un milieu français. Le cours élémentaire n'aura pas trop de deux années pour poursuivre ce travail de formation générale et d'initiation à l'enseignement de la langue française dans nos écoles élémentaires.

Le programme d'histoire du cours élémentaire a l'avantage d'offrir une vue d'ensemble des grands faits qu'il convient de ne pas ignorer; on y voit en première année l'histoire sainte avec le souci d'y chercher des faits pour l'explication du catéchisme. A cela s'ajoute l'histoire de la civilisation chrétienne dans ses grandes lignes, étudiée surtout autour des personnalités marquantes ou providentielles: en première année, jusqu'en 1453, au seuil de l'ère moderne; en seconde, jusqu'à nos jours. L'histoire du Canada se revoit en deux parties, comme dans les deux années de l'école complémentaire. On répartit de même l'étude de la géographie. Et l'on tient compte du point de vue spécial qui s'impose à chacune des sections dans l'étude et l'enseignement de cette matière.

L'enseignement religieux se distribue de manière à fournir aux élèves du cours élémentaire l'occasion de se munir d'explications et d'exemples pour tout le catéchisme diocésain et l'on y ajoute l'étude de la vie de N. S. J. C. pour l'explication historique des évangiles. On a ajouté, au cours supérieur, l'étude de quelques questions d'apologétique. Enfin, l'étude de la langue anglaise, celle du dessin, de l'écriture, des bienséances, de l'hygiène et du chant sont conduites de façon que l'élève muni du brevet élémentaire ait parcouru à nouveau à l'école normale tout ce que comportent, en ces matières, les programmes de l'école élémentaire et de l'école complémentaire.

Sur tous ces points, les écoles de filles ont le même programme que les écoles de garçons. On a tenu compte des différences qu'exigent la formation et les fonctions de l'une et de l'autre catégorie d'élèves, dans l'étude des mathématiques et des sciences positives d'application. Ainsi le programme régulier n'impose plus aux écoles normales de filles que l'arithmétique, le mesurage et la comptabilité domestique du programme de la section ménagère. Nous croyons que l'enseignement de l'arithmétique à l'école primaire y gagnera tout ce que nos institutrices ont jusqu'ici perdu de temps à étudier l'algèbre et la géométrie pour se préparer à diriger des écoles élémentaires, rurales et autres. Et nous ne parlons pas des avantages de ce changement pour la santé des futures institutrices ou mères de famille.

D'autre part, le programme des écoles normales de garçons comporte l'étude des matières de la section agricole des écoles complémentaires, en première année, de la section commerciale, en seconde année, et, pour n'y pas revenir, de la section industrielle, au cours supérieur. Les directeurs des écoles normales Laval et Jacques-Cartier s'accordent à penser que, le programme étant simplifié à d'autres égards, notamment en histoire, il sera possible d'adapter à chacune des classes du cours complet le programme scientifique de chacune de ces trois sections. Et l'on trouvera, si l'on y regarde bien, que ce programme est mieux orienté et rend plus facile la concentration des diverses matières, que le programme des sciences naturelles de 1915.

De tout ce qui précède, on pourra conclure que l'élève muni d'un brevet élémentaire aura, sur toutes les matières du programme de l'école élémentaire, un ensemble de connaisances moins encyclopédiques, mais dont il sera d'autant plus certain qu'il en peut mesurer l'étendue sans effroi. C'est d'abord par là, croyons-nous, que ce programme marque un progrès sur celui qu'il remplace. Il offre une unité de plan plus facile à saisir. Après ce long exposé au sujet du programme du cours élémentaire, M. le Surintendant, le rapporteur soussigné n'ose pas dire du programme du cours supérieur tout le bien qu'il en pense. C'est le seul qui soit vraiment un programme d'école normale, avec ce que cela comporte d'entraînement professionnel. Je me permets de ne pas reprendre ici les explications pédagogiques qui figurent dans ce programme, à l'article de la littérature. On y trouvera toute la pensée directrice de ceux qui ont rédigé tout le programme, et, en particulier, celui du cours supérieur, où ils pouvaient se donner toute liberté, parce que les élèves, y apportant l'ensemble des connaissances acquises dans les huit années de l'école primaire, n'ont plus qu'à les revoir et à s'y perfectionner en vue de l'enseignement, au moyen de recherches personnelles, d'annotations, de plans de classe, de préparations écrites, et d'enseignement pratique à l'école d'application. C'est proprement l'année de méthodologie spéciale appliquée à chacune des matières du programme de l'école primaire.

Je m'excuserais, M. le Surintendant, d'avoir été si long, si les membres de la commission de revision n'avaient insisté pour que ce rapport contînt à peu près toutes les raisons qui peuvent convaincre les vénérables membres du Comité catholique de l'Instruction publique de

l'opportunité d'approuver un programme élaboré par des hommes du métier entre tous, les directeurs des écoles normales de la province.

La commission de revision du programme des Ecoles normales.

Le rapporteur,

GEORGES COURCHESNE, ptre,
Directeur de l'Ecole normale de Nicolet.

20 septembre 1921.

PROGRAMME D'ÉTUDES POUR LES ÉCOLES NORMALES CATHOLIQUES

SECTION 1

TABLEAU GENERAL DES MATIERES DE L'ENSEIGNEMENT

Le principal est juge du temps qu'il faut donner dans les classes à chaque matière. Touefois, à supposer que la semaine soit de 25 heures de classe, une bonne distribution du temps pourrait être celle-ci:

NOMS DES MATIERES	COURS ÉLÉMENTAIRE		COURS SUPÉRIEUR
	1ère année	2e année	(prim.complémentaire)
a) Pédagogie	2h	2h	5h
b) Instruction religieuse	2h	2h	2h
c) Langue française	7h	7h	6h
d) Philosophie	.....	.....	2h
e) Histoire et géographie	4h	4h	
f) Langue anglaise	3h	3h	3h
g) Mathématiques	3h	3h	3h
h) Section spéciale : (Enseignement ménager, commercial, industriel ou agricole)	2h	2h	2h
i) Dessin et écriture	1h	1h	1h
j) Chant, bienséances, hygiène	1h	1h	1h

SECTION 2

TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA REPARTITION DES MATIERES

GROUPEMENT DES MATIERES	BREVET ÉLÉMENTAIRE		BREVET SUPÉRIEUR
	1ère année	*2e année*	*3e année*
1. Pédagogie.	Théorique.	Théorique et pratique.	Théorique et pratique.
2. Instruction morale et religieuse.	Catéchisme diocésain. Histoire sainte.	Catéchisme de persévérance. Vie de N.S. J.C. pour l'explication des évangiles des dimanches et fêtes.	Revue du catéchisme diocésain. Eléments d'apologétique.
3. Langue française.	Grammaire et littérature.	Grammaire et littérature.	Grammaire et littérature.
4. Philosophie.			Eléments de logique, de psychologie et de morale.
5. Histoire et géographie.	Histoire du Canada. Domination française. Histoire sainte. Histoire de la civilisation chrétienne et Géographie (7e année des écoles primaires complémentaires.)	Histoire du Canada. Domination anglaise. Histoire de la civilisation chrétienne et Géographie (8e année des écoles complémentaires).	Revue à l'occasion de travaux pédagogiques ou littéraires de l'histoire du Canada et de l'histoire de l'Eglise.
6. Langue anglaise.	Grammaire, lecture et traduction.	Grammaire, traduction, composition.	Grammaire, récitation, composition.
7. Mathématiques.	Arithmétique et mesurage (6e année des écoles élémentaires). Elèves-maîtres. *Voir* programme, section agricole des écoles complémentaires.	Arithmétique et mesurage (7e année des écoles complémentaires: Elèves-maîtres. *Voir* section commerciale des écoles complémentaires.	Arithmétique et mesurage (8e année des écoles complémentaires.) Elèves-maîtres. *Voir* section industrielle des écoles complémentaires.

TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA REPARTITION DES MATIERES-*Suite*-

GROUPEMENT DES MATIERES	BREVET ÉLÉMENTAIRE		BREVET SUPÉRIEUR
	1ère année	*2e année*	*3e année*
8. Dessin et écriture.			
9. Chant, bienséséances, hygiène.			
10. Préparation à l'enseignement des matières des sections spéciales:			
Elèves-maîtres.	Section agricole. *Voir* programme de l'école complémentaire	Section commerciale. *Voir* programme de l'école complémentaire.	Section indus-elle. *Voir* programme de l'école complémentaire.
Elèves - maîtresses.	Enseignement ménager et notions d'agriculture. Programme des 3e et 4e années de l'école primaire élémentaire.	Enseignement ménager et notions d'agriculture. Programme des 5e et 6e années de l'école primaire élémentaire.	Enseignement ménager et notions d'agriculture. Programme de l'école complémentaire.

SECTION 3

PROGRAMME DES TROIS COURS

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Aucun brevet d'école normale ne se décerne à moins que le candidat n'ait reçu durant deux années la culture et l'entraînement professionnel que donne l'école normale. Pour être admis à suivre la classe de première année du cours élémentaire, tout élève doit subir avec succès, devant le Principal ou son délégué, un examen sur les matières suivantes de la 6e année des écoles primaires élémentaires: catéchisme, langue française (dictée, analyse, rédaction), histoire du Canada, arithmétique.

COURS DU BREVET ELEMENTAIRE POU . LES ECOLES PRIMAIRES ELEMENTAITES

1ère année

I.—Pédagogie.

Pédagogie théorique:—Qualités que doit avoir l'instituteur; différence entre l'instruction et l'éducation; discipline; relations avec les élèves, avec les parents, avec les autorités civiles et religieuses; méthodes et modes d'enseignement; classement des élèves; méthodes spéciales à suivre dans l'enseignement des diverses spécialités du programme des écoles élémentaires (d'une manière succincte). Ce que comporte le programme du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique pour les écoles primaires élémentaires.

Méthodologie générale.—Définition et principes généraux; des méthodes, des modes, des procédés. Règles et principes qui sont la base de tout enseignement rationnel. L'enseignement doit être concentrique. Classement des écoles et programmes. Classement des élèves.

II.—INSTRUCTION RELIGIEUSE

a) Evangiles.	*a*) Explication des évangiles du dimanche et des fêtes d'obligation.
b) Catéchisme de per évérance	*b*) Exposition de la doctrine chrétienne et des sacrements, Notes liturgiques: observation sur les objets servant au culte (l'église et son mobilier), et sur les rites sacrés. Histoire sainte étudiée en vue de faciliter par les exemples bibliques l'enseignement du catéchisme.

III.—LANGUE FRANÇAISE

a) Grammaire.	*a*) *Théorie.* –Revision des éléments et de la syntaxe.—Emploi des majuscules, des signes orthographiques et des signes de ponctuation.—Règles d'analyse. –Etymologie.—Affixes et familles de mots. *Application.* –Devoirs appropriés aux études théoriques. Exercices d'analyse logique et d'analyse grammaticale. -Dictée, ordinairement d'un texte suivi, en vue de la lexicologie et de l'orthographe usuelle et grammaticale.
b) Littérature.	*b*) I.—1. Etude des modèles.—Textes appris par cœur: une douzaine de fables de La Fontaine et quelques courts extraits des œuvres littéraires françaises et canadiennes, de préférence en vers.—Explication familière de ces textes, surtout à l'occasion des revues hebdomadaires ou mensuelles. 2. Lecture de morceaux choisis pouvant servir de modèles dans les genres de composition qui suivent: description, narration, portrait, lettre, compte-rendu. La lecture est faite au point de vue de l'intelligence du texte, de l'analyse littéraire et du débit. On choisira ces morceaux chez les meilleurs prosateurs de la France et du Canada. II. *Application.*—1. Histoire littéraire: notions simples rattachées à la récitiation des textes, à la lecture et à l'expli-

b) Littérature—*Suite.*

cation des modèles: biographie sommaire de l'auteur, œuvres principales, appréciation d'ensemble.

2. Vocabulaire: enrichissement et rectification du vocabulaire à l'aide du cahier personnel et des cartes murales. Langage: culture occasionnelle et persévérante dans les circonstances favorables où l'élève exprime oralement sa pensée. Exercices d'observation et de langage sous forme de leçons de choses.

3. Notions sur les genres de composition à la portée de l'élève: description, narration, portrait, lettre, compte-rendu. Questions et règles de l'analyse la plus simple: auteur, idée maîtresse du texte, sentiment dominant, mode de développement, impressions d'ensemble, applications personnelles du lecteur.

4. Moyens les plus simples de trouver les idées sur un sujet donné, de les classer selon un plan et de les exprimer. Eléments de la correction grammaticale et de la correction littéraire: le mot, la proposition, la phrase, le paragraphe, la transition, l'élégance strictement requise.

5. Devoirs: Exercices et rédactions appropriés à ces études et à celles de l'histoire, surtout de l'histoire nationale.

IV.—HISTOIRE ET GEOGRAPHIE.

Histoire générale: Histoire sainte étudiée surtout en vue de l'enseignement du catéchisme. Histoire de la civilisation chrétienne.

Histoire de l'Eglise.

Etude monographique, avec appréciation raisonnée des causes et des effets ; exercices variés de contrôle et de répétition.

a) Etablissement de l'Eglise—Saint-Pierre à Rome. Principales persécutions des empereurs romains. Constantin. Conciles de Nicée et d'Ephèse.—Les Pères de l'Eglise: saint Augustin, saint Jérôme, saint Basile, saint Jean-Crhysostôme.—Invasion des Barbares et leur conversion. Formation des nations de l'Europe chrétienne.—Saint-Bénoît et les grands ordres religieux. Le pape saint Grégoire et saint Augustin de Cantorbery.—Clovis.—La France, fille aînée de l'Eglise. Souveraineté temporelle des papes. Charlemagne, empereur d'Occident. Mahomet et les invasions musulmanes. Photius et le schisme grec.

b) Saint-Bernard.—Les croisades: principaux faits, principaux résultats.—Saint-Louis de France et le XIIIe siècle. —Saint Dominique et saint François d'Assise.—Saint Thomas Becket.—Les papes d'Avignon. La guerre de Cent ans. Sainte Jeanne-d'Arc.—Les Turcs à Constantinople.

Histoire du Canada.

Etude du manuel continuée, avec usage des tableaux synoptiques, développe-

Domination française:—

1. Découvertes primitives: Jacques-Cartier au Saint-Laurent; les Aborigènes.

2. L'Epoque des fondations au régime des compagnies de compmerce.

ments oraux. Domination française; événements catactéristiques et personnages qui, ont donné à la colonie son caractère ou qui ont influé sur l'évolution du pays	3. Etablissement du gouvernement royal: la colonisation (Talon), les découvertes continentales (Joliette), (La Salle), la guerre de trente ans (1683-1713). 4. L'expansion coloniale au Saint-Laurent, dans l'ouest (La Vérandrye), dans la Louisiane et en Acadie. 5. La dernière lutte: guerre d'Acadie, la paix armée, guerre de sept ans.
	Géographie:
a) Géographie physique.	*a*) Géographie physique, particulièrement du Canada. 1. L'eau liquide: action mécanique et chimique de l'eau. Eau d'infiltration et de ruissellement. 2. L'eau solide: gel,neige, glaciers.—3. Mouvements de la mer: marées et courants.
b) Géographie économique ou humaine.	*b*) Géographie économique. Les produits varient suivant le climat. Etude des cultures alimentaires: 1. Le froment: grands pays producteurs et pays exportateurs.—2. Le riz: sa culture sous les tropiques; base d'alimentation de plusieurs pays.—3. La pomme de terre: culture alimentaire et industrielle. 4. La vigne: pays producteu de vin; la betteraves; la canne à sucre; le café; le thé; épices; pays producteurs.
c) Géographie du Canada et de l'Amérique.	*c*) Etudier ces pays au point de vue économique, industriel et commercial.

V.—LANGUE ANGLAISE.

Mettre les élèves en état de parler et de comprendre l'anglais par la méthode directe. Leur enseigner la lecture, la construction des phrases. Parties de la gram aire spécialement propres à la langue anglaise. Lecture. Analyse grammaticale et logique en rappport avec le cours.

VI.—MATHEMATIQUES.

Elèves-maîtresses:

a) Revision approfondie de la 5e année de l'école élémentaire.	*a*) Récapitulation des notions étudiées à l'école primaire élémentaire.
b) Pourcentage.	*b*) Pourcentage. Applications faciles et pratiques; commissions profits, pertes, escompte commercial, taxes répartitions.
c) Mesurage.	*c*) Mesurage: système canadien. Revue des figures géométriques, déjà étudiées; surface et volumes des figurse géométriques simples et du cylindre. Problèmes d'application pratique: capacités de réservoirs, chambres, caves, etc.

d) Problèmes variés.	*s*) Problèmes variés, pratiques et calcul mental.
e) Eléments de comptabilité.	*d*) Formes commerciales revues. Comptabilité individuelle et comptabilité domestique très simple; livre de recettes et de dépenses.

Elèves-maîtres:

a) Arithmétique.	*a*) Revision de la matière déjà vue, surtout des fractions. Propriété des nombres: puissances racine carrée et racine cubique. Nombres complexes. Système canadien des poids et mesures. Rapports et proportions. Partages proportionnels et répartitions. Règles de société, de mélange et d'alliage. Pourcentage et ses applications: commission, courtage, assurance, profits et pertes, escompte à la vente, intérêt simple. Calcul mental, exercices et problèmes d'application.
b) Mesurage.	*b*) Revue des figures géométriques déjà étudiées. De plus, volume de la pyramide et du cône. Exercices d'application et mesurage pratique; cubage du bois.
c) Comptabilité agricole.	*c*) Formes commerciales: reçus, quittances, billets, chèques traites.—Les comptes de la ferme.—Journal, livre de caisse et livre d'inventaires. Etablissement d'un prix de revient et calcul du bénéfice réalisé; application à différentes parties de la ferme: bétail, basse-cour, tel champ, telle culture. Comptes personnels avec les clients et les fournisseurs. Tenue des registres divers: production journalière du lait et des œufs, vente de légumes, etc.

VII.—DESSIN ET ECRITURE.

Principes et éléments de l'écriture.—Soigner la netteté encore plus que l'élégance. En dessin, programme des écoles primaires élémentaires, cours inférieur et moyen.

VIII.—BIENSEANCES ET HYGIENE.

Premier semestre

Hygiène: (*a*) Faire comprendre l'importance de la santé—les règles de l'hygiène apprennent à la conserver ou à la refaire.

(*b*) Conseils pratiques sur la propreté du corps: lavages quotidiens—savon, eau froide—des différentes parties du corps; soin particulier des cheveux, des dents, des ongles.

(*c*) Les bains: quand en prendre et comment les prendre.

Politesse: En montrer toute la beauté.

(*a*) Politesse à table: manière de manger de se servir du couteau, de la fourchette, de la serviette; de regarder, de se tenir et de parler.

(*b*) Comment se tenir à l'église.

Deuxième semestre.

Hygiène : (*a*) Conseils pratiques sur les vêtements, les chaussures; propreté, simplicité; que porter en hiver, en été; mépriser les couleurs criardes, la mode exagérée. Usage modéré du caoutchouc.

(*b*) Conseil sur le passage du chaud au froid; danger des courants d'air; sur l'exercice, les jeux, le repos, le sommeil.

(*c*) Combattre l'alcoolisme.

Politesse: Dans la rue: comment marcher, regarder, parler, gesticuler, saluer, rencontrer, aborder, quitter quelqu'un.

La promenade à pied ou en voiture: quelle place prendre ou donner, selon les personnes avec lesquelles on se trouve.

Dans les tramways: tenue et langage.

Chant: Solfège et chants religieux populaires.

IX.—SECTIONS SPECIALES.

Elèves-institutrices: enseignement ménager et agricole. Revue des 3e et 4e années de l'école primaire élémentaire.

Elèves-maîtres: section agricole, programme de l'école primaire complémentaire.

2e année

I.—PEDAGOGIE.

Pédagogie pratique:

Chaque élève enseigne à l'école d'application le nombre d'heures par semaine que le principal juge convenable pour sa formation professionnelle ou pour le service à l'école d'application, sous la surveillance des professeurs ou du principal de l'école normale. Il est tenu de préparer soigneusement sa leçon et le corriger les devoirs de ses élèves. Son enseignement est apprécié au double point de vue de la discipline et de la méthode.

Pédagogie théorique:—Méthodologie générale (revue). Méthodologie spéciale:

Langue maternelle:—Lecture, écriture, rédaction et composition.

Religion: catéchisme, histoire sainte. *Arithmétique—Agriculture.* Organisation des classes.

II.—INSTRUCTION RELIGIEUSE.

Catéchisme diocésain expliqué.

a) Evangiles.	*a*) Explication des évangiles du dimanche et des fêtes d'obligation non étudiés en 7e année.
b) Catéchisme de persévérance.	*b*) La prière. Les commandements de Dieu et de l'Eglise. Les exercices de la vie chrétienne. Notes liturgiques: aperçu sur l'année liturgique; notions simples sur l'objet des fêtes principales et sur les grands traits des cérémonies de l'Eglise. Etude de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour servir à l'explication des évangiles des dimanches et des fêtes.

III.—LANGUE FRANÇAISE.

a) Grammaire.

a) *Théorie.*—Revision de la grammaire. Figures de grammaire. Gallicismes. Synonymes, homonymes, paronymes.

Application comme en 1ère année.

Exercices d'observation et de langage sous forme de leçons de choses.

b) Littérature.

b) 1.—Etude des modèles: comme en 1re année. On peut joindre des textes des grands poètes du 19e siècle à ceux de l'âge classique et faire même un choix chez nos poètes nationaux.

2. Lecture de morceaux choisis comme en 1re année, en ajoutant des modèles de dialogues, d'allocution et de compliment. A la lecture de la poésie ajouter des remarques sur la mesure saisissable dans le chant, sur la rime et sur le fonds des idées ou des sentiments.

II. -*Application.*—Comme en 1re année, avec des notions sur les trois genres plus haut ajoutés. Il sera bon de faire un retour sur les moyens de trouver, de classer et d'exprimer ses idées et de donner des notions sommaires sur les idées, le jugement et le raisonnement, sur l'esprit, l'imagination, la volonté et la sensibilité.

IV.—HISTOIRE ET GEOGRAPHIE.

Hsitoire de l'Eglise.

Etude monographique, avec appréciation des causes et des effets.

Histoire générale. Histoire de la civilisation chrétienne.

Les temps modernes. L'imprimerie.—Christophe Colomb, établissement de l'Eglise en Amérique.—Révolte de Luther, de Calvin, de Henri VIII contre l'Eglise.—Concile de Trente. Saint Ignace et les Jésuites.—Saint-Vincent de Paul.—Attaques contre l'Eglise au dix-huitième siècle.—La guerre de Sept ans. Révolution française et persécution religieuse. Le Concordat de 1801. Les conférences de Saint Vincent de Paul.—Pie IX: dogmes de l'Immaculée-Conception et de l'infaillibilité pontificale; concile du Vatican; invasion des Etats pontificaux.—Propagation de la foi dans les pays infidèles.—Léon XIII et la condition des ouvriers—Les sociétés secrètes.—Pie X et l'Eucharistie.—La grande guerre.

Etude du manuel continuée et terminée – Usage des tableaux synoptiques. Rédactions variées. Dates principales.

Histoire du Canada:

Domination anglaise:—

1. Régime autocratique (1760-1791) : les trois formes de gouvernement: militaire (1760), arbitraire (1764), oligarchique (1774).

2. Régime constitutionnel (1791-1841); le Bas-Canada, le Haut-Canada, les provinces maritimes, guerre Canada-américaine (1812-1815), soulèvement politique (1837-1840).

3. Régime parlementaire (1841-1867): les Provinces-Unies, les provinces maritimes, l'Ouest canadien, développement religieux.

4. Régime fédératif: politique fédérale, l'autonomie provinciale, développement économique.

Géographie:

a) Géographie physique.	*a*) Géographie physique.—L'atmosphère, l'air; vents divers, réguliers, irréguliers; sécheresse de l'air; évaporation. Déserts de l'ancien monde; eau souterraine, oasis. Humidité de l'air; nuages.—Le feu souterrain. Les volcans: cône, cratère, déjections, laves et cendres. Geysers, sources thermales, eaux minérales. Tremblements de terre, secousses, variétés, violence, effets.
b) Géographie économique ou humaine.	*b*) *Cultures industrielles*.—Importance, pays producteurs et pays manufacturiers: le lin et le chanvre; le coton; la laine; la soie. *Combustibles*: la houille, sa for nation; les principaux pays riches en houille. Conséquences: naissance sur place de grandes industries. Le pétrole: principaux gisements. L'asphalte. La tourbe.—*Minéraux précieux*: l'or et l'argent: pays producteurs.—*Minéraux utiles*: le fer et l'acier, le cuivre, le plomb, le nickel, le mercure, l'amiante. Emploi industriel.
c) Géographie générale.	*c*) Revue générale sommaire des cinq parties du monde.—Grandes voies de communication par terre et par eau. — Evaluation des distances au moyen de l'échelle.—Différences d'heures en raison des longitudes (fuseaux horaires).

V.—LANGUE ANGLAISE.

Même programme qu'en 1ère année, avec adaptation au degré d'avancement des élèves. Etude particulière des règles de la ponctuation et de l'emploi des majuscules. Soin de l'orthographe (*spelling*) dans les devoirs écrits.—Exercices de vocabulaire. Rédactions: lettres, narrations et descriptions.

VI.—MATHEMATIQUES.

a) Arithmétique.	*a*) Revision de la matière déjà vue, surtout des fractions. Propriété des nombres: puissances, racine carrée et racine cubique. Nombres complexes. Système canadien des poids et mesures. Rapports et proportions. Partages proportionnels et répartitions. Règles de société, de mélange et d'alliage. Pourcentage et ses applications: commission, courtage, assurance, profits et pertes, excompte à la vente, intérêt simple. Calcul mental, exercices et problèmes d'application.
b) Mesurage.	*b*) Revue des figures géométriques déjà étudiées. De plus, volume de la pyramide et du cône. Exercices d'application et mesurage pratique; cubage du bois.

Elèves-maîtres: programme de la 8ème année de l'école complémentaire, avec ce que comporte la section dite commerciale.

VII.—DESSIN.

Programme de l'école primaire élémentaire, cours de 5ème et 6ème années.

VIII.—BIENSEANCES, HYGIENE, CHANT.

Programme de l'école primaire élémentaire, 5ème et 6ème années. Chant, solfège et musique religieuse populaire. Chants nationaux.

IX. SECTIONS SPECIALES.

Elèves-institutrices: Enseignement ménager. Revue des 5ème et 6ème années de l'école primaire élémentaire.

Elèves-maîtres: Section commerciale, programme de l'école primaire

COURS DU BREVET SUPÉRIEUR, POUR ÉCOLES PRIMAIRES COMPLÉMENTAIRES

Pour être admis au cours supérieur, il faut être muni d'un brevet élémentaire d'Ecole normale; sinon, le candidat subira, devant le principal ou son délégué, un examen sur les matières suivantes vues en première année du cours élémentaire d'Ecole normale: Catéchisme, rédaction, dictée, analyse grammaticale et logique, arithmétique. L'élève qui aura subi avec succès cet examen sera admis en seconde année du cours élémentaire. qui lui tiendra lieu de préparatoire au cours supérieur. On doit retenir qu'aucun brevet d'éc ole normale, en règle générale, ne se décerne, à moins que le candidat n'ait reçu durant deux années la culture et l'entraînement professionnel que donne l'Ecole normale. Le principal jugera des cas exceptionnels où un candidat aura pu se munir en dehors de l'Ecole normale, d'une culture équivalente à celle de la seconde année du brevet élémentaire de l'école normale, et peut être admis de plein pied au cours du brevet supérieur; en ce cas, le candidat sera soumis à un examen spécial de pédagogie théorique et pratique.

COURS DU BREVET SUPERIEUR.

I.—*Pédagogie.*—Pédagogie pratique. Note des règlements 1915. (Voir page 100). Pédagogie théorique. *a*) Psychologie. Programme 1915. (Voir page 185.) *b*) Méthodologie spéciale appliquée à la préparation de bonnes classes; v.g. d'histoire générale, ou d'histoire du Canada, de géographie, ou de catéchisme; *c*) histoire sommaire de la pédagogie, au moyen de quelques monographies des plus remarquables pédagogues; *d*) Organisation matérielle, pédagogique et disciplinaire d'une école.

II.—Instruction religieuse.

a) Revue du cathéchisme diocésain avec recherches d'exemples et projets d'explications pour les enfants des diverses classes. *b*) Eléments d'apologétique sur quelques questions: existence de Dieu, immortalité de l'âme; divinité de J.C.; miracle; infaillibilité de l'Eglise; culte des saints; dogmes du purgatoire et de l'enfer.

III.—Langue française (Programme et conseils pédagogiques)

Grammaire: La leçon de français doit se faire ici à l'occasion de la lecture et de l'analyse des textes choisis. Pour augmenter le monde d'images et d'idées et pour perfectionner la syntaxe et le vocabulaire des élèves, on utilisera de bons recueils de leçons de choses sur la cosmographie en général et sur le sol, la faune

et la flore du pays, sur ses ressources naturelles, sur l'usage que l'industrie de l'hom ne en a fait, et sur le parti que la littérature en peut tirer pour ses symboles. Ces connaissances usuelles, ainsi acquises au bénéfice de la langue française, auront plus d'utilité pratique que l'étude par cœur des manuels de sciences naturelles et de leurs nomenclatures. On trouvera facilement de ces livres de lectures littéraires et scientifiques préparés au pays même. Il ne s'agit que d'en avoir quelques exemplaires à la bibliothèque du cours supérieur, et d'en faire usage à l'heure du français pour: 1. enrichir le vocabulaire; 2. faire observer et faire réfléchir; 3. faire revoir la grammaire par l'analyse fréquente logique et grammaticale; 4. Faire exercer les élèves à l'art de rédiger eux-mêmes et de présenter une leçon de choses. Cette rédaction tiendra lieu de dictée, si l'on veut.

Littérature.—Préceptes littéraires des principaux genres en prose et en poésie. Les élèves sont ici supposés assez avancés pour saisir la suite les préceptes didactiques que l'on aura exposés occasionnellement dans le cours élémentaire. Les préceptes doivent se réduire à ce qui suffit pour guider l'analyse et la critique littéraire. Personne, en effet, n'apprend à écrire ou à penser au noyen des préceptes littéraires. Rien ne remplace à cette fin l'observation directe, la réflexion, le travail de mémoire sur les textes des bons modèles, et la lecture bien guidée; toutes choses qui auront dû se com nencer dès la troisième année de l'école primaire. C'est pour apprendre à guider ce travail, conformément au programme de l'école primaire, que le cours supérieur de l'école normale comporte un peu de théorie et de préceptes littéraires.

Histoire de la littérature.—Après un aperçu sur les origines de la langue française, l'histoire du XVII è ıe siècle et du XIXème. Après les courtes notices données pendant le cours élémentaire, à l'occasion de l'étude des modèles, l'on trouvera bon de donner aux élèves du cours supérieur, une bonne étude synthétique de lhistoire de la littérature française des deux grands siècles. Cette étude sera d'autant mieux faite qu'elle sera accompagnée de bonnes citations des écrivains aujourd'hui classiques, et de sobres remarques où l'on vérifiera la justesse du jugement de la postérité, qui a classé ces écrivains parmi les modèles en France et chez nous.

Composition.—On fera bien de garder com ıe règle, de toujours prendre le sujet de composition de la semaine ou de la quinzaine dans la section d'idées, de textes, de faits ou d'images ɟue l'on aura étudiés en classe pendant cette période. Le travail d'invention en est abrégé. L'élève n'a qu'à choisir dans l'abondanee de ces renseignements de fraîehe date.

Il lui reste à les faire entrer dans un bon plan, à trouver peut-être d'intuition quelques rapports nouveaux et à revêtir, en tout cas, ce fond commun d'une forme convenable et personnelle. C'est au professeur de suggérer le cadre (lettre, récit, page de journal ou compte rendu) dans lequel l'élève fera entrer ce petit monde de formes qu'on aura parcouru avec lui par l'analyse d'auteurs, l'observa tion directe, la leçon de choses ou les leçons d'histoire. On n'aura pas de peine à saisir que cette méthode, outre qu'elle féconde le travail de l'élève, assure l'unité entre les tâches diverses qui sollicitent son activité. Il est permis de penser qu'une formation littéraire ainsi dirigée constitue un très bon entraînement pédagogique. C'est, à coup sûr, le meilleur parti à tirer des analyses de modèles que l'on aura faites jusque là, et qui ne mènent à rien si elles ne conduisent à la mise en œuvre, c'est-à-dire à la réflexion, à l'imitation, à la reproduction, à l'essai de création personnelle.

IV.—PHILOSOPHIE.

On complètera les leçons de logique déjà données à l'élève en analyse grammaticale et logique, par des notions du terme, de la proposition et du syllogisme, expressions de l'idée, du jugement et du raisonnement. On lui fera saisir les conditions d'un bon raisonnement et les causes qui font tourner le raisonnement en sophisme.

Les données psychologiques indiquées plus haut en pédagogie pourront suffire, de même que les questions d'apologétique données en instruction religieuse serviront de théodicée.

Morale:—*Générale*: Fin dernière et bonheur de l'homme. Loi: éternelle, naturelle, positive. Liberté: condition du mérite et du démérite.

Spéciale: Devoirs envers Dieu, envers le prochain, envers soi-même; fondement de tous nos droits.

V.—HISTOIRE ET GEOGRAPHIE.

Histoire et géographie.—Revue synthétique de ces matières au moyen de travaux personnels, d'ordre pédagogique ou littéraire.

VI.—ANGLAIS.

Revue de la grammaire.—Exercices de traduction et d'analyse grammaticale et littéraire. Composition: lettre, narration, rapport et compte rendu.

VII.—MATHEMATIQUES.

Elèves-institutrices.—Programme de la 8ème année de l'école complémentaire avec comptabilité agricole.

Elèves-maîtres.—Programme que comporte la section dite industrielle de l'école complémentaire.

VIII.—DESSIN.

Elèves-institutrices.—Programme de l'école primaire complémentaire. 7ème et 8ème années.

Elèves-maîtres.—Programme de la section industrielle des écoles primaires complémentaires.

IX.—CHANT, BIENSEANCES, HYGIENE.

Chant, solfège, chants religieux et chants populaires à maintenir dans la tradition des familles, grâce à l'école.—Leçons de bon goût contre l'invasion de la chanson canaille, américaine ou autre.

Bienséances et hygiène.—Programme des 7ème et 8ème années de l'école primaire complémentaire.

X.—SECTIONS SPECIALES.

Elèves-institutrices.—Enseignement ménager et agricole. Programme de l'école complémentaire, section ménagère. On voudra bien relire les observations pédagogiques qui accompagnent ce programme, retenir qu'il ne comporte

pas l'étude de manuels, et que le sommaire de ce programme est détaillé plutôt pour diriger l'ordre des leçons. Dans les écoles normales ordinaires, il n'est pas requis que l'on consacre plus de deux heures par semaine à cet enseignement: c'est assez pour rappeler les élèves à l'importance des fonctions du ménage; on ne dira pas que c'est assez pour désorganiser l'ensemble de leurs autres études.

Elèves-maîtres.—Enseignement spécial: Section industrielle. (Voir programme des écoles primaires complémentaires sous ce titre même).

XI.—LATIN.

Elèves-maîtres.—Au bénéfice du français, on maintient comme obligatoire l'étude élémentaire du latin.

ENSEIGNEMENT FACULTATIF.

1) Droit usuel; 2) Gymnastique; 3) Sténographie; 4) Dactylographie; 5) Télégraphie.

Le principal de chaque école normale de filles jugera des cas où les besoins de sa région demandent l'adjonction de cours scientifiques ou sectionnels autres que ceux de l'enseignement ménager.

Mgr l'évêque de Valleyfield propose l'ajournement de la séance à deux heures de l'après-midi ce qui est agréé.

Séance du 28 septembre 1921.
(*Après-midi*).

PRÉSENTS:—Les mêmes qu'à la séance du matin, plus Mgr l'évêque de Mont-Laurier et Mgr l'évêque de Rimouski.

A l'ouverture de la séance de l'après-midi, il est proposé par Mgr l'évêque de Chicoutimi, appuyé par Mgr Th.-G. Rouleau, et résolu: " Que ce comité recommande au gouvernement la nomination de M. " Augustin Girard, comme professeur à l'école normale de Chicoutimi, " en remplacement de M. Alphonse Gagnon, démissionnaire, et que " la dite nomination date du premier août 1921, époque de la démission " de M. Gagnon."

Il est aussi résolu, sur proposition de Mgr l'évêque de Chicoutimi, appuyé par M. H.-A. Fortier: "Qu'une indemnité raisonnable soit " accordé à M. le principal de l'Ecole normale de Chicoutimi pour " avoir remplacé dans l'enseignement M. le professeur A. Gagnon, " de novembre 1920 à la fin de juin 1921."

Il est proposé par Mgr l'évêque de Nicolet, appuyé par l'honorable juge Robidoux: " Que le rapport des principaux des écoles normales

" chargés d'aviser aux moyens de mettre le programme d'études des " écoles normales en concordance avec le programme d'études des " écoles primaires élémentaires et des écoles primaires complémentaires, " y compris le programme d'études pour les écoles normales catholiques " soumis par ces messieurs à l'approbation de ce Comité, soit maintenant " reçu et pris immédiatement en considération."

Il s'élève une discussion à laquelle prennent part Mgr Emard, Mgr Brunault, Mgr Brunet, Mgr Labrecque, l'honorable juge Mercier, l'honorable juge Tellier, M. Nérée Tremblay, M. Napoléon Brisebois, M. l'abbé Courchesne et M. H.-A. Fortier. Puis il est proposé par M. Fortier, appuyé par Mgr Brunet: " Que ce rapport soit amendé " et cela afin de répondre aux manifestes besoins scolaires de la province, " de manière à ce qu'il n'y ait à l'avenir qu'un diplôme élémentaire, " mais que ce diplôme se divisera en deux catégories de brevets, savoir: " 1o.—Le brevet élémentaire-Cours moyen (équivalent à l'ancien " élémentaire); 2o.—Le brevet élémentaire—Cours avancé (équivalent " à l'ancien diplôme modèle)."

Cet amendement étant mis aux voix est rejeté sur la division suivante:

Pour:—Mgr Brunet, Mgr Marois, M. Hyacinthe-A. Fortier, M. Auguste-M. Tessier (4).

Contre:—Mgr Labrecque, Mgr Brunault, Mgr Forbes, Mgr Latulipe, Mgr Léonard, Mgr Gauthier, M. le chanoine Plantin, Mgr Lefebvre, M. l'abbé Comtois, Mgr Decelles, Mgr Lorrain, M. l'abbé Gallant, le révérend Père Vincent, l'honorable juge Robidoux, l'honorable juge Tellier, l'honorable juge Mercier, Mgr Rouleau, M. l'abbé Desrosiers, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay (20).

Il est ensuite proposé en sous-amendement par Mgr Gauthier, appuyé par M. l'abbé Desrosiers: "Que le programme de mathématiques " de la section industrielle puisse être réparti au gré du principal, " entre le cours du brevet élémentaire et celui du cours supérieur, et " que cette modification soit ajoutée à la page 8 du programme, à la " fin du paragraphe VI, mathématiques." Adopté unanimement.

Il est aussi proposé en sous-amendement par M. l'abbé Comtois, appuyé par M. le juge Mercier: "Qu'après les mots "le principal", au " dernier alinéa du programme tel que proposé, il soit ajouté les mots " suivants: "Dans ce cas, le diplôme qui sera émis devra faire mention " du cours et de la section pour lesquels il sera accordé."—Adopté.

Il est proposé par Mgr Gauthier, appuyé par M. le juge Tellier, que le programme d'études pour les écoles normales catholiques préparé par le comité des principaux des écoles normales, tel qu'amendé précédemment, soit maintenant approuvé.—Cette motion est adoptée.

Le sous-comité nommé à la dernière session du Comité catholique pour aviser aux moyens de mettre à exécution le plus tôt possible le programme d'études de l'école primaire élémentaire et celui de l'école primaire complémentaire soumet le rapport qui suit, lequel est reçu,-pris en considération et adopté:

RAPPORT du sous-comité chargé d'aviser aux moyens de mettre à exécution le programme d'études de l'école primaire élémentaire et celui de l'école primaire complémentaire.

Votre sous-comité a l'honneur de faire rapport qu'il s'est réuni à Québec, le mardi, 30 août dernier.

Etaient présents: Mgr l'évêque de Joliette, Mgr l'évêque de Rimouski, l'honorable juge J.-E. Robidoux et M. J.N. Miller. secrétaire.

Mgr Forbes ayant été appelé au fauteuil, votre sous-comité, après avoir pris en considération un rapport de l'assistant procureur-général-suppléant, en date du 28 juillet 1921, et avoir repassé les différents articles de la loi scolaire et des règlements du Comité catholique, en est venu à la conclusion qu'il y a lieu d'amender, de la manière suivante, les articles de la loi et des règlements ci-après.

Afin de vous renseigner le plus exactement possible, le sous-comité a cru devoir insérer, dans la colonne de gauche qui suit, les articles tels qu'ils existent maintenant, et, dans la colonne de droite, les articles tels qu'il est suggéré de les faire amender:

LOI SCOLAIRE

ARTICLES DE LA LOI ACTUELLE A ETRE AMENDÉS	ARTICLES DE LA LOI TEL QU'IL EST SUGGÉRÉ DE LES AMENDER
2521. Paragraphe 12.—Les mots "écoles" "école publique" ou "école sous contrôle" désignent toute école sous le contrôle des commissaires ou des syndics d'écoles. Les mots "école subventionnée" signifient toute école privée qui reçoit une allocation du gouvernement sur es fonds votés pour l'éducation.	**2521.** Paragraphe 12.—Les mots "école", "école publique" ou "école sous contrôle" désignent toute école sous le contrôle des commissaires ou des syndics d'écoles. Les mots "école subventionnée" signifient toute école privée qui reçoit une allocation du gouvernement sur les fonds votés pour l'éducation.

Les mots "école élémentaire" désignent toute école primaire élémentaire; les mots "école modèle" toute école primaire intermédiaire, et les mots "école académique" ou "académie" toute école primaire supérieure.

Les cours correspondants à ces différents degrés d'école sont appelés "cours élémentaires", "cours intermédiaires" et "cours supérieurs". 62 V., c. 28, s. 13; 5 Ed. VII, c. 19, s. 1.

Les mots "école primaire élémentaire" et les mots "école primaire complémentaire" désignent toute école de l'un ou l'autre de ces degrés dont le programme d'études est déterminé par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Les mots "école élémentaire" désignent toute école primaire élémentaire, les mots "école modèle" toute école primaire intermédiaire, et les mots "école académique" ou "académie", toute école primaire supérieure dont le programme d'études est déterminé par le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique.

2547. Il est du devoir de chacun des deux comités de faire des règlements, sujets à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, pour déterminer ce qui constitute une école maternelle, une école élémentaire, une école modèle, une école académique et une école ménagère. 62 V., c. 28, s. 54; 2 Geo. V, c. 24, s. 1; 4 Geo. V, c. 23, s. 1.

2547. Il est du devoir de chacun des deux comités de faire des règlements, sujets à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, pour déterminer ce qui constitue chacune des écoles mentionnées au paragraphe 12 de l'article 2521, et aussi ce qui constitue une école maternelle.

A ajouter le troisième alinéa qui suit après l'article 2577:

2577. *3ième alinéa.*—Les diplômes décernés jusqu'ici par le Bureau central des examinateurs catholiques pour les écoles élémentaires et modèles confèrent le droit d'enseigner dans toute école primaire élémentaire, et les diplômes décernés pour école académique confèrent le droit d'enseigner dans toute école primaire complémentaire.

2614. Tout enfant peut fréquenter l'école modèle ou académique de sa municipalité, mais nul enfant résidant hors de l'arrondissement où est située telle école ne peut la fréquenter s'il n'a les connaissances requises pour suivre les cours modèles ou académiques. 62 V., c. 28, s. 121.

2614. Tout enfant peut fréquenter l'école primaire complémentaire ou, suivant le cas, l'école modèle ou académique de sa municipalité, mais nul enfant résidant hors de l'arrondissement où est située telle école ne peut la fréquenter s'il n'a les connaissances requises pour en suivre les cours.

2615. Les écoles modèles ou académiques et les écoles établies en vertu des articles 2766 et 2767, comptent chacune pour un arrondissement sco-

2615. Les écoles primaires complémentaires et les écoles modèles ou académiques, ainsi que celles établies en vertu des articles 2766 et 2767,

laire. 62 V., c. 28, s. 122; 4 Ed. VII, c. 18, s. 2.

2739. 2*ième alinéa.*—Cette rétribution doit être uniforme pour toutes les écoles élémentaires d'une même municipalité.

2740. Pour les écoles élémentaires, la rétribution ne doit, en aucun cas, excéder cinquante centins par mois, mais elle ne doit pas être moindre que cinq centins par mois.

Elle peut être plus élevée pour les élvèes qui suivent les cours modèles ou académiques. 62 V., c. 28, s. 246.

2741. La rétribution mensuelle est exigible pour tout enfant de sept à quatorze ans qui assiste ou non à l'école, à moins qu'il n'en soit exempt en vertu de l'article 2743, ainsi que pour tout enfant de cinq à sept ans et de quatorze à seize ans qui fréquente l'école, et pour celui de seize à dix-huit ans qui suit les cours modèles ou académiques d'une école de sa municipalité.

Mais aucun enfant de sept à quatorze ans ne peut être renvoyé de l'école pour défaut du paiement de cette contribution. 62 V., c. 28, s. 247.

2748. S'il s'agit d'une cotisation pour une école modèle ou académique, l'arrondissement où cette école est située, s'il est tenu de supporter les frais spécifiés dans l'article 2747, est d'abord imposé pour le montant qui aurait été nécessaire pour une école élémentaire.

Le surplus nécessaire doit alors être imposé sur toute la municipalité, l'arrondissement payant sa quote-part comme les autres.

comptent chacune pour un arrondissement scolaire.

2739.—2*ième alinéa.*—Cette rétribution doit être uniforme pour toutes ées écoles élémentaires ou primaires élémentaires d'une même municipalité.

2740. Pour les écoles élémentaires ou primaires élémentaires, la rétribution ne doit, en aucun cas, excéder cinquante cents par mois, mais elle ne doit pas être moindre que cinq cents par mois.

Elle peut être plus élevée pour les écoles primaires complémentaires, les écoles modèles et les écoles académiques.

2741. La rétribution mensuelle est exigible pour tout enfant de sept à quatorze ans qui assiste ou non à l'école, à moins qu'il n'en soit exempt en vertu de l'article 2743, ainsi que pour tout enfant de cinq à sept ans et de quatorze à seize ans qui fréquente l'école, et povr celui de seize à dix-huit ans qui suit les cours primaires complémentaires ou les cours modèles ou académiques d'une école de sa municipalité.

Mais aucun enfant de sept à quatorze ans ne peut être renvoyé de l'école pour défaut du paiement de cette contribution.

2748. S'il s'agit d'une cotisation pour une école primaire complémentaire ou pour une école modèle ou académique, l'arrondissement où cette école est située, s'il est tenu de supporter les frais spécifiés dans l'article 2747, est d'abord imposé pour le montant qui aurait été nécessaire pour une école élémentaire ou une école primaire élémentaire, selon le cas.

Le surplus nécessaire doit alors être imposé sur toute la municipalité, l'arrondissement payant sa quote-part comme les autres.

Les avis doivent être donnés comme pour l'article 2737. 62 V., c. 28, s. 254.

2763. Deux municipalités scolaires ou plus peuvent s'unir pour construire ou entretenir une école élémentaire, une école modèle ou une académie, laquelle est alors sous le contrôle de la corporation scolaire de la municipalité où elle est située.

Néanmoins, les commissaires ou les syndics d'écoles de l'autre ou des autres municipalités qui se sont unies pour contribuer à la construction ou à l'entretien d'une école élémentaire, modèle ou académique, ont le droit d'être représentés par un ou plusieurs d'entre eux aux séances de la commission scolaire de la municipalité où celle-ci est située, de prendre part à la discussion et de voter sur toutes les questions se rapportant à l'administration de cette école.

En l'absence de convention contraire, le droit d'assister à ces séances de la commission scolaire s'étend à tous les commissaires ou syndics d'écoles desdites municipalités. 62 V., c. 28, s. 269.

2764. Toute corporation scolaire qui désire coopérer, de la manière plus haut spécifiée, à la construction d'une maison pour une école élémentaire, modèle ou académique, doit adopter une résolution à cet effet, et fixer le chiffre de la quotepart qu'elle doit fournir . . . . . .

. . . . . .

2937. Le surintendant doit, sur la recommandation des comités catholique ou protestant du conseil de l'instruction publique, selon le cas, répartir annuellement entre les universités, collèges et séminaires, académies, *high schools*, écoles supérieures, écoles modèles et institutions d'éducation enseignantes autres que les écoles élémentaires ordinaires, la totalité ou telle partie de l'allocation

Les avis doivent être donnés comme pour l'article 2747.

2763. Deux municipalités scolaires ou plus peuvent s'unir pour construire ou entretenir une école, soit élémentaire, modèle ou académique, soit primaire élémentaire ou primaire complémentaire, laquelle est alors sous le contrôle de la corporation scolaire de la municipalité où elle est située.

Néanmoins, les commissaires ou les syndics d'écoles de l'autre ou des autres municipalités qui se sont unies pour contribuer à la construction ou à l'entretien de telle école, ont le droit d'être représentés par un ou plusieurs d'entre eux aux séances de la commission scolaire de la municipalité où celle-ci est située, de prendre part à la discussion et de voter sur toutes les questions se rapportant à l'administration de cette école.

En l'absence de conventions contraires, le droit d'assister à ces séances de la commission scolaire s'étend à tous les commissaires ou syndics d'écoles desdites municipalités.

2764. Toute corporation scolaire qui désire coopérer à la construction d'une maison d'école, dans les cas et de la manière spécifiés en l'article 2763, doit adopter une résolution à cet effet et fixer le chiffre de la quote-part qu'elle doit fournir . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

2937. Le surintendant doit, sur la recommandation des comités catholique ou protestant du Conseil de l'Instruction publique, selon le cas, répartir annuellement entre les universités, collèges et séminaires, académies, *high schools*, écoles supérieures, écoles modèles, écoles primaires complémentaires, et autres écoles primaires que les comités jugeront à propos de subventionner, la totalité ou telle partie

accordée en faveur de l'éducation que prescrit le lieutenant-gouverneur en conseil.....

.....

.....

2941. Pour avoir droit à une subvention, toute école ou institution d'éducation supérieure doit avoir été en activité pendant au moins une année et avoir rempli toutes les conditions requises par la loi. 62 V., c. 28, s. 448.

2946. Le revenu dudit fonds est employé, sous la direction du lieutenant-gouverneur en conseil, par le surintendant, à développer l'instruction élémentaire dans les municipalités pauvres, à aider les écoles dont sont appelées à bénéficier les classes ouvrières dans les cités et les villes, à aider à la création, par les commissions scolaires, d'académies commerciales dans les municipalités pauvres jusqu'à concurrence de vingt mille piastres, à améliorer la condition des instituteurs des écoles élémentaires et des écoles modèles, à fournir gratuitement des livres de classe et, généralement.....

.....

.....

2957. Les écoles normales donnent des brevets de capacité pour les écoles primaires élémentaires, les écoles primaires intermédiaires (modèles), et les écoles primaires supérieures (académies), et le surintendant doit délivrer un brevet de capacité.....

.....

.....

2958. Suivant le degré du brevet de capacité qu'il a obtenu et tant que ce brevet reste valide, le titulaire peut être employé comme instituteur dans toute académie, école modèle ou école élémentaire, sous le contrôle des commissaires ou des syndics d'écoles. 62 V., c. 28, s. 459.

de l'allocation accordée en faveur de l'éducation que prescrit le lieutenant-gouverneur en conseil.....

.....

2941. Pour avoir droit à une subvention, toute école ou institution d'éducation supérieure au sens de l'article 2937 doit avoir été en activité pendant au moins une année et avoir rempli toutes les conditions requises par la loi.

2946. Le revenu dudit fonds est employé, sous la direction du lieutenant-gouverneur en conseil, par le surintendant, à développer l'instruction élémentaire dans les municipalités pauvres, à aider les écoles dont sont appelées à bénéficier les classes ouvrières dans les cités et les villes, à aider à la création, par les commissions scolaires, d'écoles primaires complémentaires ou d'académies dans les municipalités pauvres jusqu'à concurrence de vingt mille piastres, à améliorer la condition des instituteurs, à fournir gratuitement des livres de classes, et généralement.....

.....

2957. Les écoles normales catholiques donnent des brevets de capacité pour les écoles primaires élémentaires et les écoles primaires complémentaires, et les écoles normales protestantes, pour les écoles élémentaires, les écoles modèles ou primaires intermédiaires, et les écoles académiques ou primaires supérieures, et le surintendant doit délivrer un brevet de capacité.....

.....

2958. Suivant le degré du brevet de capacité qu'il a obtenu, et tant que ce brevet reste valide, le titulaire peut être employé comme instituteur dans toute école sous le contrôle des commissaires ou des syndics d'écoles.

Les diplômes décernés jusqu'ici par les écoles normales catholiques pour

SECTION III

DES ACADÉMIES DE COMTÉ

2962. Les commissaires ou les syndics d'écoles, selon le cas, de municipalités situées dans un comté, des comtés ou parties de comtés, peuvent s'unir dans le but d'y établir une ou plusieurs académies en procédant de la manière qui suit:

Les présidents de ces corporations scolaires peuvent être nommés délégués d'académies pour ces corporations en vertu d'une résolution adoptée à cet effet par chacune d'elles....

.....

Si la majorité des délégués adopte une résolution par laquelle ils reconnaissent qu'il est nécessaire d'établir une ou plusieurs académies dans un comté, des comtés ou des parties de comtés, une requête basée.....

.....

Si le lieutenant-gouverneur en conseil approuve cette requête, il peut, par proclamation dans la *Gazette officielle de Québec*, établir cette académie ou ces académies, en leur donnant le nom de: "Académie" ou "Académies du comté de....." ou "des comtés de.....", si ce sont des académies de comtés, ou "Académies Nos 1, 2 et 3, de comté de.....", suivant le cas, si ce sont des académies de parties de comtés.

Dans les trente jours qui suivent la proclamation établissant une acadé-

les écoles élémentaires et modèles confèrent le droit d'enseigner dans toute école primaire élémentaire, et les diplômes décernés pour école académique confèrent le droit d'enseigner dans toute école primaire complémentaire.

SECTION III

DES ÉCOLES PRIMAIRES COMPLÉMENTAIRES ET DES ACADÉMIES OU "HIGH SCHOOLS" DE COMTÉ

2962. Les commissaires ou les syndics d'écoles, selon le cas, de municipalités situées dans un comté, des comtés ou parties de comtés, peuvent s'unir dans le but d'y établir une ou plusieurs écoles primaires complémentaires ou académies, en procédant de la manière qui suit:

Les présidents de ces corporations scolaires peuvent être nommés délégués d'écoles primaires complémentaires ou d'académies pour ces corporations en vertu d'une résolution adoptée à cet effet par chacune d'elles....

Si la majorité des délégués adopte une résolution par laquelle ils reconnaissent qu'il est nécessaire d'établir une ou plusieurs écoles primaires complémentaires ou académies dans un comté des comtés ou des parties de comtés, une requête basée.....

.....

Si le lieutenant-gouverneur en conseil approuve cette requête, il peut par proclamation dans la *Gazette officielle de Québec*, établir des écoles primaires complémentaires ou ces académies, en leur donnant le nom de: "Ecoles primaires complémentaires" ou "Académies du comté de....." "ou des comtés de.....", si ce sont des écoles primaires complémentaires ou des académies de comtés, ou "Ecoles primaires complémentaires", ou "Académies No 1, 2 et 3, du comté de .....", suivant la cas, si ce sont

mie, le bureau des délégués doit se réunir pour élire trois d'entre eux pour remplir les fonctions de premiers syndics de cette académie.

Les fonctions de ces syndics durent, jusqu'au premier jour juridique du mois d'août suivant, époque à laquelle doit avoir lieu la session annuelle régulière du bureau des délégués. 62 V. c. 28, s. 463.

des écoles primaires complémentaires ou des académies de parties de comtés.

Dans les trente jours qui suivent la proclamation établissant une école primaire complémentaire ou une académie, le bureau des délégués doit se réunir pour élire trois d'entre eux pour remplir les fonctions de premiers syndics de cette école primaire complémentaire ou de cette académie.

Les fonctions de ces syndics durent jusqu'au premir jour juridique du mois d'août suivant, époque à laquelle doit avoir lieu la session annuelle régulière du bureau des délégués.

2963. A la première session et à chacune de celles qui ont lieu tous les ans, le premier jour juridique du mois d'août, le bureau des délégués, établi en vertu de l'article 2962, nomme trois de ses membres pour remplir les fonctions de syndics de l'académie pour l'année suivante. Il nomme aussi un ou des vérificateurs pour examiner les comptes de l'académie. 62 V., c. 28, s. 464.

2963. A la première session et à chacune de celles qui ont lieu tous les ans, le premier jour juridique du mois d'août, le bureau des délégués établi en vertu de l'article 2962, nomme trois de ses membres pour remplir les fonctions de syndics de l'école primaire complémentaire ou de l'académie pour l'année suivante. Il nomme aussi un ou des vérificateurs pour en examiner les comptes.

2964. Les syndics d'académie présentent, tous les ans, à la session annuelle du bureau des délégués, un rapport des travaux de cette académie pour l'année écoulée, ainsi qu'un état des recettes et des dépenses préparé par les vérificateurs. 62 V., c. 28, s. 465.

2964. Les syndics nommés en vertu de l'article 2963 présentent, tous les ans, à la session annuelle du bureau des délégués, un rapport des travaux de l'école primaire complémentaire ou de l'académie pour l'année écoulée, ainsi qu'un état des recettes et des dépenses préparé par les vérificateurs.

2965. Le secrétaire du bureau des délégués peut être secrétaire-trésorier d'un bureau de syndics d'académie. 62 V., c. 28, s. 466.

2965. Le secrétaire du bureau des délégués peut être secrétaire-trésorier d'un bureau de syndics.

2966. Les syndics d'académie, le secrétaire-trésorier et les vérificateurs doivent.....

2966. Les syndics, le secrétaire-trésorier et les vérificateurs doivent.....

2967. Afin de pourvoir à la construction et à l'entretien d'une académie de comté ou de parties de comtés, les commissaires ou les syndics d'écoles catholiques ou protestants, selon le cas, qui ont contribué à l'établissement

2967. Afin de pourvoir à la construction et à l'entretien d'une école primaire complémentaire ou académie de comté ou de parties de comtés, les commissaires ou les syndics d'écoles catholiques ou protestants, selon le cas,

de cette académie, peuvent imposer sur les biens-fonds imposables de la municipalité scolaire soumise à leur contrôle, une taxe suffisante pour produire une somme n'excédant pas trois mille piastres pour l'achat d'un terrain et la construction de l'académie, et d'au moins trois cents piastres par année pour payer les professeurs et les dépenses incidentes de telle académie, selon la décision du bureau des délégués. 62 V., c. 28, s. 468.

qui ont contribué à son établissement, peuvent imposer sur les biens-fonds imposables de la municipalité scolaire soumise à leur contrôle, une taxe suffisante pour produire une somme n'excédant pas trois mille piastres pour l'achat d'un terrain et la construction de l'école primaire complémentaire ou de l'académie, et d'au moins six cents piastres par année pour payer les professeurs et les dépenses incidentes, selon la décision du bureau des délégués.

2968. Les commissaires et les syndics d'écoles sont conjointement et solidairement responsables du paiement des sommes mentionnées dans l'article 2967 et doivent les payer aux syndics de l'académie par paiements semestriels égaux, le premier jour juridique de janvier et le premier jour juridique de juillet de chaque année. 62 V., c. 28, s. 469.

2968. Les commissaires et les syndics d'écoles sont conjointement et solidairement responsables du paiement des sommes mentionnées dans l'article 2967 et doivent les payer aux syndics de l'école primaire complémentaire ou de l'académie, par paiements semestriels égaux, le premier jour juridique janvier et le premier jour juridique de juillet de chaque année.

2969. Les syndics d'académie ont le droit d'exiger de chaque élève, selon le degrés du cours qu'il suit, une rétribution mensuelle qui ne doit pas excéder une piastre et cinquante centins, laquelle est payable tous les mois et d'avance.

Tout élève qui n'a pas payé cette rétribution pendant deux mois n'est plus admis à suivre les cours de l'académie. 62 V., c. 28, s. 470.

2969. Les syndics d'écoles primaires complémentaires ou d'académies ont le droit d'exiger de chaque élève selon le degré du cours qu'il suit, une rétribution mensuelle qui ne doit pas excéder une piastre et cinquante cents, laquelle est payable tous les mois et d'avance.

Tout élève qui n'a pas payé cette rétribution pendant deux mois n'est plus admis à suivre les cours.

2970. Toute académie qui remplit les conditions prescrites par les articles ci-dessus et qui se conforme aux règlements relatifs aux académies adoptés ou qui peuvent être adoptés par les comités catholique romain ou protestant, a droit de participer à l'allocation que la Législature vote pour l'éducation supérieure, à la discrétion du comité de sa croyance religieuse. 62 V., c. 28, s. 471.

2970. Toute école primaire complémentaire ou académie qui remplit les conditions prescrites par les articles ci-dessus, et qui se conforme aux règlements relatifs à ces institutions, adoptés par les comités catholique romain ou protestant, a droit de participer à l'allocation que la législature vote pour l'éducation supérieure, à la discrétion du comité de sa croyance religieuse.

3030. Dans aucun cas, l'évaluation des avantages, dans les écoles sous contrôle, ne doit excéder les chiffres suivants, savoir:

Pour une école élémentaire; dans les cités et villes, cent piastres; dans les municipalités de campagne, trente piastres;

Pour une école modèle; dans les cités et villes, cent cinquante piastres; dans les municipalités de campagne, cinquante piastres;

Pour une école académique: dans les cités et villes, deux cents piastres; dans les municipalités de campagne, soixante-quinze piastres. 62 V., c. 28, . 532.

3030. Dans aucun cas, l'évaluation des avantages, dans les écoles sous contrôle, ne doit excéder les chiffres suivants, savoir:

Pour une école élémentaire, une école primaire élémentaire ou une école modèle: dans les cités et villes, cent cinquante piastres; dans les municipalités de campagne, cinquante piastres.

Pour une école primaire complémentaire ou une école académique: dans les cités et villes, deux cents piastres; dans les municipalités de campagne, soixante-quinze piastres.

RÈGLEMENTS SCOLAIRES DU COMITÉ CATHOLIQUE

ARTICLES DES RÈGLEMENTS A ÊTRE AMENDÉS.

1.—Les écoles publiques de la province de Québec, comprennent les écoles maternelles, les écoles élémentaires ou *primaires élémentaires*, les écoles modèles ou *primaires intermédiaires*, les écoles académiques ou *primaires supérieures* et les écoles ménagères.

3.—Les commissaires et les syndics d'écoles doivent, autant que possible, établir des écoles modèles (*primaires intermédiaires*), ou académiques (*primaires supérieures*) dans leurs municipalités.

7.—Les académies ou *écoles primaires supérieures* et les écoles modèles ou *écoles primaires intermédiaires* qui, pendant deux années consécutives, n'auront pas eu d'élèves dans le cours académique ou modèle, respectivement, perdront leur titre.

8.—Aucune allocation ne sera accordée aux écoles supérieures qui ont moins de six élèves dans le cours supé-

ARTICLES DES RÈGLEMENTS TEL QU'IL EST SUGGÉRÉ DE LES AMENDER

1.—Les écoles publiques de la province de Québec comprennent les écoles maternelles, les écoles primaires élémentaires et les écoles primaires complémentaires.

3.—Les commissaires et les syndics d'écoles doivent, autant que possible, établir des écoles primaires complémentaires dans leurs municipalités.

7.—Les écoles primaires complémentaires qui, pendant deux années consécutives, n'auront pas eu d'élèves dans la septième ou la huitième année du cours, perdront leur titre.

8.—Aucune allocation sur le fonds de l'éducation supérieure ne sera accordée aux écoles primaires élé-

rieur, ou dont les rapports ne sont pas envoyés dans les délais fixés par la loi.

30.—Les commissaires et les syndics doivent engager un sous-maître ou une sous-maîtresse pour chacune de leurs écoles élémentaires, lorsque la présence moyenne durant l'année précédente a excédé cinquante élèves. Ils doivent aussi engager deux maîtres ou maîtresses pour toute école modèle ou académique, quand le nombre des élèves inscrits est de quarante ou plus. Ces sous-maîtres et ces sous-maîtresses doivent être diplômés.

CHAPITRE III

SECTION I

Organisation pédagogique des écoles

75.—Les notes relatives à l'organisation pédagogique des écoles soit insérées à l'appendice A, section 1, des Règlements du Comité catholique.

76.—Le programme de l'enseignement pour les écoles primaires catholiques de la province comprend:

1.—Le tableau synoptique des matières de l'enseignement, inséré dans l'appendice A, section 2.

2.—Le tableau synoptique du programme d'études, inséré dans l'appendice A, section 3.

3.—Le programme d'études proprement dit avec divisions annuelles et instructions pédagogiques, inséré dans l'appendice A, section 4.

mentaires qui ont moins de six élèves dans le cours supérieur, ni aux écoles primaires complémentaires qui ont moins de six élèves en septième ou en huitième année, ou dont les rapports ne sont pas envoyés dans les délais fixés par la loi.

30.—Les commissaires et les syndics doivent engager un sous-maître ou une sous-maîtresse pour chacune de leur écoles primaires élémentaires, lorsque la présence moyenne durant l'année précédente a excédé quarante élèves. Ils doivent aussi engager deux maîtres ou maîtresses pour toute école primaire complémentaire, quand le nombre des élèves inscrits est de trente ou plus. Ces sous-maîtres et ces sous-maîtresses doivent être diplômés.

CHAPITRE III

SECTION I

Organisation pédagogique et organisation disciplinaire des écoles.

75.—Les notes relatives à l'organisation pédagogique des écoles sont insérées à l'Appendice A, section 1, des Règlements du comité catholique,

Les notes relatives à l'organisation disciplinaire des écoles sont insérées à l'Appendice A, section 2, des Règlements du Comité catholique.

76.—Le programme de l'enseignement pour les écoles primaires catholiques de la province comprend:

1.—Le tableau synoptique des matières de l'enseignement, inséré dans l'appendice A, section 3.

2. Le tableau synoptique du programme d'études, inséré dans l'appendice A, section 4.

3. Le programme d'études du cours préparatoire, avec instructions pédagogiques, inséré dans l'appendice A, section 5.

4.—Le programme de l'enseignement classique combiné avec l'enseignement ménager, avec notes explicatives, et inséré dans l'appendice B.

4. Le programme d'études de l'école primaire élémentaire, avec divisions annuelles et instructions pédagogiques, inséré dans l'appendice A, section 6.

5. Le programme d'études de l'école primaire complémentaire, inséré dans l'appendice B.

79.—Les brevets accordés par le bureau central des examinateurs seront de trois degrés, savoir: pour école élémentaire (*primaire élémentaire*), pour école modèle (*primaire intermédiaire*), et pour école académique (*primaire supérieure*), et ils donneront le droit d'enseigner dans toute école catholique du degré correspondant.

79.—Les brevets accordés par le Bureau central des examinateurs seront de deux degrés, savoir: pour école primaire élémentaire, pour école primaire complémentaire, et ils donneront le droit d'enseigner dans toute école catholique du degré correspondant.

80.—L'examen pour les brevets des trois degrés se fera seulement dans les localités qui suivent: Montréal, Québec, Trois-Rivières, Fraserville, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Hull, Joliette, Ville-Marie, St-Ferdinand-d'Halifax, Sainte-Marie-de-Beauce, Sainte-Anne-des-Monts, Ste-Agathe-des-Monts, Baie-St-Paul, Grande-Rivière, Mont-Laurier, Havre-aux-Maisons, et les aspirants au brevet d'école élémentaire et d'école modèle pourront, en outre, subir l'examen dans les localités suivantes: Carleton, Farnham, Montebello, St-Bonaventure, Pointe-aux-Esquimaux, Rivière-au-Renard, Roberval, Sept-Isles, Maniwaki, Fort-Coulonge, Victoriaville, St-Georges-de-Beauce, Sept-Isles.

80.—L'examen pour les brevets des deux degrés se fera dans les localités qui suivent: Montréal, Québec, Trois-Rivières, St-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Rimouski, Rivière-du-Loup, Chicoutimi, Valleyfield, Hull, Joliette, Ville-Marie, St-Ferdinand-d'Halifax, Ste-Marie-de-Beauce, St-Georges-de-Beauce, Ste-Anne-des-Monts, Ste-Agathe-des-Monts, Baie-St-Paul, Grande-Rivière, Mont-Laurier, Havre-aux-Maisons, Carleton, Farnham, Montebello, St-Bonaventure, Pointe-aux-Esquimaux, Rivière-au-Renard, Sept-Isles, Roberval, Victoriaville, Maniwaki, Fort-Coulonge et Amos.

84.—L'aspirant au brevet d'école élémentaire (*primaire élémentaire*) versera entre les mains du secrétaire du bureau central des examinateurs la somme de trois piastres comme droit d'examen; l'aspirant au brevet d'école modèle (*primaire intermédiaire*), la somme de quatre piastres, et l'aspirant au brevet d'académie (*primaire supérieure*), la somme de cinq piastres. Aucune partie de cet argent ne sera

84.—L'aspirant au brevet d'école primaire élémentaire versera entre les mains du secrétaire du Bureau Central des examinateurs la somme de quatre piastres comme droit d'examen; l'aspirant au brevet d'école primaire complémentaire, la somme de cinq piastres. Aucune partie de cet argent ne sera remise à l'aspirant qui n'aura pu obtenir un brevet.

remise à l'aspirant qui n'aura pu obtenir un brevet; mais, à l'examen suivant, il pourra se présenter de nouveau en payant au secrétaire une piastre, s'il reprend son examen pour le diplôme élémentaire, une piastre et demie, s'il reprend son examen pour le diplôme d'école modèle, et deux piastres s'il reprend son examen pour le diplôme académique.

86.—Il sera accordé au moins deux jours pour l'examen des aspirants au brevet d'école primaire élémentaire, deux jours et demi pour l'examen des aspirants au brevet d'école modèle ou primaire intermédiaire et trois jours pour l'examen des aspirants au brevet d'académie ou primaire supérieur.

101.—Les matières de l'examen pour les brevets des trois degrés se trouvent dans le tableau et dans le programme indiqués dans les articles 120 et 121 des règlements.

110.—Si le candidat n'est pas admis à une première épreuve, il pourra se présenter à l'examen subséquent en payant une piastre pour le diplôme élémentaire, une piastre et demie pour le diplôme modèle ou primaire intermédiaire, et deux piastres pour le diplôme académique ou primaire supérieure. Mais la somme versée ne lui sera remise dans aucun cas.

125.—Le cours d'études est divisé en trois: le cours élémentaire, le cours intermédiaire et le cours académique. Il est disposé de telle sorte que les élèves puissent généralement obtenir le brevet d'école élémentaire à la fin de la première année, celui d'école intermédiaire à la fin de la seconde année, et celui d'école académique à la fin de la troisième année.

86.—Il sera accordé au moins deux jours et demi pour l'examen des aspirants au brevet d'école primaire élémentaire et trois jours pour l'examen des aspirants au brevet d'école primaire complémentaire.

101.—Les matières de l'examen pour les brevets des deux degrés se trouvent dans le tableau et dans le programme indiqués dans les articles 120 et 121 des règlements.

110.—Si le candidat n'est pas admis à une première épreuve, il pourra se présenter à l'examen subséquent en payant une piastre et demie pour le diplôme primaire élémentaire et deux piastres pour le diplôme primaire complémentaire. Mais la somme versée ne lui sera remise dans aucun cas.

125.—Le cours d'études est divisé en deux: le cours élémentaire et le cours supérieur. Il est disposé de telle sorte que les élèves puissent généralement obtenir le brevet élémentaire (pour école primaire élémentaire) à la fin de la deuxième année, et le brevet supérieur (pour école primaire complémentaire) à la fin de la troisième année.

Le brevet élémentaire actuel élevé d'un degré, équivaut au brevet modèle des anciens règlements.

143.—Les professeurs sont divisés en deux classes:....Les professeurs laïques devront être porteurs d'un diplôme académique d'une école normale.....

146.—Pour être admis à suivre le cours du brevet élémentaire, tout élève doit produire un diplôme d'école élémentaire du bureau central des examinateurs catholiques, ou subir avec succès, devant le principal ou son délégué, un examen écrit sur les matières correspondantes.

147.—Pour être admis à suivre le cours des brevets modèle ou académique, tout élève doit posséder, suivant le cas, un diplôme élémentaire ou modèle d'école normale ou subir avec succès, devant le principal ou son délégué, un examen écrit sur les matières des brevets élémentaire ou modèle des écoles normales.

153.—(1).....

(2) Au cours académique l'examen final pourra être subi en mai, le reste de l'année étant consacré à l'étude et à la pratique de la pédagogie; et aux autres cours, pendant le mois de juin, à une époque fixée par le principal, et il porte sur l'étendue de chacune des matières étudiées pendant l'année. Il comprend trois séries d'épreuves: (*a*) Une épreuve écrite; (*b*) Une épreuve pratique; (*c*) Une épreuve orale.

.....

L'examen final portant sur les matières suivantes: *Histoire, Scienzes naturelles, Lois et Règlements scolaires, Instruction civique*, pourra être subi à une époque quelconque de l'année déterminée par le principal.

143.—Les professeurs sont divisés en deux classses:.....
Les professeurs laïques devront être porteurs d'un brevet supérieur d'une école normale.....

146.—Pour être admis à suivre le cours de première année du brevet élémentaire, tout élève doit subir avec succès, devant le principal ou son délégué, un examen écrit sur les matières suivantes de la 6e année des écoles primaires élémentaires: catéchisme, langue française (dictée-analyse-rédaction), histoire du Canada, arithmétique.

147.—Pour être admis à suivre le cours du brevet supérieur, il faut être muni d'un brevet élémentaire d'école normale; si non, le candidat subira, devant le principal ou son délégué, un examen sur les matières suivantes de la première année du cours élémentaire de l'école normale: catéchisme, rédaction, dictée, analyse (grammaticale et logique), arithmétique. Le candidat qui aura subi avec succès cet examen, sera admis en seconde année du cours élémentaire, qui lui tiendra lieu de préparatoire du cours supérieur.

153.—(1).....

(2) L'examen final pourra être subi en mai et juin, et il porte sur l'étendue de chacune des matières étudiées pendant l'année. Il comprend trois séries d'épreuves: (*a*) Une épreuve écrite; (*b*) Une épreuve pratique; (*c*) Une épreuve orale.

L'examen final portant sur les matières suivantes: *Histoire, Géographie*, et les matières particulières aux *Sections*, moins les mathématiques, pourra être subi à une époque quelconque de l'année déterminée par le principal.

154.—eL maximum des points attribués aux différentes matières est fixé comme suit:

Pédagogie théorique, 20.—Pédagogie pratique, 20.—Composition en langue maternelle 20.—Composition en langue étrangère, 20.—Dictée en langue maternelle, 10.—Dictée en langue étrangère, 20.--Géographie, 20.—Arith métique, 20.—Algèbre, 20.—Toisé ou géométrie, 20.—Instruction religieuse, 20.—Philosophie, 20.—Grammaire, 20.—Analyse, 10.—Littérature, 10.—Comptabilité 10.—Chacune des branches de l'histoire, 10.—Physique, 10. —Cosmographie, 10.—Dessin, 10.—Thème anglais, 10.—Version anglaise, 10.—Lecture et conversation en langue étrangère, 100.—Ecriture, 5.—Bienséances, 5.—Hygiène, 5.—Agriculture, 5.—Botanique, 5.—Instruction civique, 5.—Loi et règlements scolaires, 5.—Economie domestique, 5. —Histoire littéraire, 5.—Examen oral. 10.

154.—Le maximum des points attribués aux différentes matières est fixé comme suit:

Pédagogie théorique, 20.—Pédagogie pratique, 20.—Composition en langue maternelle, 20.—Dictée en langue maternelle, 10.—Géographie, 20.—Arithmétique, 20.—Algèbre, 20. —Toisé ou géométrie, 20.—Instruction religieuse, 20.—Philosophie, 20.—Grammaire, 20.—Analyse (grammaticale et logique), 10.—Littérature (analyse littéraire, préceptes et histoire littéraire), 20.—Latin, 10.—Comptabilité, 10.—Chacune des branches de l'histoire, 10.—Dessin, 10.—Ecriture, 10.—Bienséances, 5.—Hygiène, 5.—Chant, 5.—Agriculture, 5. —Examen oral, 10.—pour les matières particulières aux sections, 20. Pour les matières de langue seconde, 25.

157.—L'âge requis pour l'obtention du diplôme d'instituteur est de 18 ans et pour un diplôme d'institutrice de 17 ans révolus au 31 décembre de l'année durant laquelle l'examen final a été subi. Toutefois, le privilège de subir l'examen final pourra être accordé, par le surintendant de l'instruction publique, sur la demande du principal de l'école normale, à tout élève au cours *académique* qui ne serait pas dans ces conditions d'âge, le diplôme restant suspendu jusqu'à ce que l'âge requis soit atteint.

157.—L'âge requis pour l'obtention du diplôme d'instituteur est de 17 ans pour le brevet élémentaire et de 18 ans pour le brevet supérieur, et pour un diplôme d'institutrice, de 17 ans révolus au 31 décembre de l'année durant laquelle l'examen final a été subi. Toutefois, le privilège de subir l'examen final pourra être accordé, par le surintendant de l'instruction publique, sur la demande du principal de l'école normale, à tout élève au cours *supérieur* qui ne serait pas dans ces conditions d'âge, le diplôme restant suspendu jusqu'à ce que l'âge requis soit atteint.

158.—Pour obtenir un diplôme, les candidats devront conserver au moins 60 pour cent pour la *pédagogie théorique* et *pratique*; 60 pour cent pour chacune des matières suivantes de la langue maternelle: *grammaire, dictée, composition*; 60 pour cent pour *chacune des branches des mathématiques*; au

158.—Pour obtenir un diplôme, les candidats devront conserver au moins 60 pour cent pour la *pédagogie théorique* et *pratique*; 60 pour cent pour chacune des matières suivantes de la langue maternelle: *grammaire, dictée, composition et analyse littéraire*; 60 pour cent pour l'arithmetique et 50

moins 50 pour cent pour chacune des autres matières; enfin 60 pour cent sur la somme totale des points accordés.

Quant à ceux qui veulent obtenir un diplôme dans la langue qui n'est pas la langue maternelle, ...

pour cent pour *chacune des autres branches des mathématiques*; au moins 50 pour cent pour chacune des autres matières, sauf la langue seconde pour laquelle on exigera un minimum de 33 pour cent; enfin 60 pour cent sur la somme totale des points accordés.

Quant à ceux qui veulent obtenir un diplôme dans la langue qui n'est pas la langue maternelle, ...

. . . . . .

159.—Toute personne munie du diplôme de bachelier d'une des universités de la province de Québec peut être admise à recevoir le brevet d'académie à une école normale, sans être obligée d'en suivre les cours, ni d'être examinée sur les matières qui auront fait partie du programme du baccalauréat par elle obtenu ; mais elle devra subir, toutefois, un examen sur la *pédagogie théorique*, les *lois scolaires*, l'*hygiène scolaire* et donner des preuves d'*aptitude professionnelle*.

159.—Toute personne munie du diplôme de bachelier d'une des universités de la province de Québec peut être admise à recevoir le brevet supérieur à une école normale, sans être obligée d'en suivre les cours, ni d'être examinée sur les matières qui auront fait partie du programme du baccalauréat par elle obtenu; mais elle devra subir, toutefois, un examen sur la *pédagogie théorique*, les *lois scolaires*, l'*hygiène scolaire* et sur les matières des sections non comprises dans le programme du baccalauréat, et donner des preuves d'*aptitude professionnelle*.

160.—Tout ancien élève-maître d'une école normale pourvu d'un diplôme modèle, ayant quitté l'école normale avant d'obtenir le diplôme académique pour entrer dans l'enseignement, peut obtenir un diplôme académique après au moins deux ans d'enseignement, sans être obligé de suivre les cours en subissant avec succès un examen sur les matières du diplôme académique.

160.—Tout ancien élève-maître d'une école normale pourvu d'un diplôme modèle accordé avant l'adoption des présents règlements ayant quitté l'école normale avant d'obtenir le diplôme académique pour entrer dans l'enseignement, peut obtenir un brevet supérieur après au moins deux ans d'enseignement sans être obligé de suivre les cours, en subissant avec succès un examen sur les matières du brevet supérieur.

162.—Si un candidat qui a obtenu dans l'ensemble des examens . . . . . .
On fait exception cependant pour la pédagogie théorique où un échec est toujours éliminatoire.

. . . . . .

162.—Si un candidat qui a obtenu dans l'ensemble des examens . . . . . .
On fait exception cependant pour la pédagogie où un échec est toujours éliminatoire.

. . . . . .

164.—Le prix du Prince de Galles offert à chacune des écoles normales sera donné à l'élève qui, d'après l'opi-

164.—Le prix du Prince de Galles offert à chacune des écoles normales sera donné à l'élève qui, d'après l'opi-

nion du principal, aura subi le meilleur examen, soit dans le cours intermédiaire, soit dans le cours académique, et qui aura mérité la note "*excellent*" pour la conduite morale et l'application à l'étude; toutefois, ce prix ne pourra être accordé deux fois au même élève.

168.—Le cours d'études est divisé en trois: le cours élémentaire, le cours intermédiaire et le cours académique. Il est disposé de telle sorte que les élèves puissent généralement obtenir le brevet d'école élémentaire à la fin de la deuxième année, celui d'école intermédiaire à la fin de la troisième année, et celui d'école académique à la fin de la quatrième année.

. . . . . .

179.—Une attention particulière. . .
Pour atteindre ce but. . . . . .
(*c*) les élèves des cours intermédiaire et académique feront, de temps en temps, une petite conférence pédagogique consistant. . . . . .

185.—Les professeurs sont divisés en deux classes: les professeurs ordinaires et les professeurs adjoints. Les uns et les autres devront consacrer à l'école tout le temps reconnu convenable au jugement du principal. Les professeurs laïques devront être porteurs d'un diplôme académique d'une école normale. . . . . .

188.—Pour être admise à suivre le cours du brevet élémentaire, toute élève doit produire un diplôme d'école élémentaire du bureau central des examinateurs catholiques, ou subir avec succès, devant le principal ou son délégué, un examen écrit sur les matières correspondantes.

nion du principal, aura subi le meilleur examen, soit dans la deuxième année du cours élémentaire, soit dans le cours supérieur, et qui aura mérité la note "*excellent*" pour la conduite morale et l'application à l'étude; toutefois, ce prix ne pourra être accordé deux fois au même élève.

168.—Le cours d'études est divisé en deux: le cours élémentaire et le cours supérieur. Il est disposé de telle sorte que les élèves puissent généralement obtenir le brevet d'école élémentaire à la fin de la deuxième année, celui d'école supérieure à la fin de la troisième année.

. . . . . .

179.—Une attention particulière. . .

Pour atteindre ce but. . . . . .
(*c*) Les élèves des cours élémentaire et supérieur feront, de temps en temps, une petite conférence pédagogique consistant. . . . . .

185.—Les professeurs sont divisés en deux classes: les professeurs ordinaires et les professeurs adjoints. Les uns et les autres devront consacrer à l'école tout le temps reconnu convenable au jugement du principal. Les professeurs laïques devront être porteurs d'un diplôme académique ou supérieur d'une école normale. . . . . .

188.—Pour être admise à suivre le cours de première année du brevet élémentaire, toute élève doit subir avec succès, devant le principal ou son délégué, un examen écrit sur les matières suivantes de la 6e année de l'école primaire élémentaire: catéchisme, langue française (dictée, analyse, rédaction), histoire du Canada, arithmétique.

189.—Pour être admise à suivre le cours des brevets modèle ou académique, toute élève doit posséder, suivant le cas, un diplôme élémentaire ou modèle d'école normale, ou subir avec succès, devant le principal ou son délégué, un examen écrit sur les matières des brevets élémentaire ou modèle des écoles normales.

189.—Pour être admise à suivre le cours du brevet supérieur, il faut être munie d'un brevet élémentaire d'école normale; sinon le principal ou son délégué fera subir au candidat un examen sur les matières suivantes de la première année du cours élémentaire de l'école normale; catéchisme, rédaction, analyse (grammaticale et logique), dictée, arithmétique. Le candidat qui aura subi avec succès cet examen, sera admis en seconde année du cours élémentaire, qui lui tiendra lieu de préparatoire du cours supérieur.

198.—Dans les écoles normales à la fois primaires et ménagères, le surintendant pourra conférer des brevets de capacité distincts, l'un d'école normale primaire et l'autre d'enseignement ménager, et ce, sur le certificat constatant.....

.....

Toutefois, une élève d'école normale ménagère qui obtiendra son brevet d'enseignement ménager ne pourra être admise à enseigner le cours ménager dans une école primaire sans un brevet d'institutrice primaire correspondant à la qualité de l'école dans laquelle elle doit enseigner ou sans un brevet académique d'école normale, si elle doit enseigner dans une école normale.

198.—Dans les écoles normales à la fois primaires et ménagères, le surintendant pourra conférer des brevets de capacité distincts, l'un d'école normale primaire et l'autre d'enseignement ménager, et ce, sur le certificat du principal constatant.....

.....

Toutefois, une élève d'école normale ménagère, qui obtiendra son brevet d'enseignement ménager ne pourra être admise à enseigner le cours ménager dans une école primaire sans un brevet d'institutrice primaire correspondant à la qualité de l'école dans laquelle elle doit enseigner ou sans un brevet supérieur d'école normale, si elle doit enseigner dans une école normale.

199.—L'âge requis pour l'obtention du diplôme d'institutrice est de 17 ans révolus au 31 décembre de l'année durant laquelle l'examen final a été subi. Toutefois, le privilège de subir l'examen final pourra être accordé, par le surintendant de l'instruction publique, sur la demande du principal de l'école normale, à toute élève au cours *académique* qui ne serait pas dans ces conditions d'âge, le diplôme restant suspendu jusqu'à ce que l'âge requis soit atteint.

199.—L'âge requis pour l'obtention du diplôme d'institutrice est de 17 ans révolus au 31 décembre de l'année durant laquelle l'examen final a été subi. Toutefois, le privilège de subir l'examen final pourra être accordé, par le surintendant de l'instruction publique, sur la demande du principal de l'école normale, à toute élève au cours *supérieur* qui ne serait pas dans ces conditions d'âge, le diplôme restant suspendu jusqu'à ce que l'âge requis soit atteint.

200.—Pour obtenir un diplôme, les candidates devront conserver au moins 60 pour cent pour la *pédagogie théorique* et *pratique*; 60 pour cent pour chacune des matières suivantes de la langue maternelle: *grammaire, dictée, composition*; 60 pour cent pour *chacune des branches des mathématiques*; 60 pour cent pour toutes les matières d'enseignement ménager ayant un maximum de 20 points et au moins 50 pour cent pour chacune des autres matières; enfin 60 pour cent sur la somme totale des points accordés.

200.—Pour obtenir un diplôme, les candidates devront conserver au moins 60 pour cent pour la *pédagogie théorique* et *pratique*; 60 pour cent pour chacune des matières suivantes de la langue maternelle: *grammaire, dictée, composition* et *analyse littéraire*; 60 pour cent pour l'*arithmétique*, et 50 pour cent pour *chacune des autres branches des mathématiques*; 60 pour cent pour les matières d'enseignement ménager ayant un maximun de 20 points et au moins 50 pour cent pour chacune des autres matières, sauf la langue seconde pour laquelle on exigera un minimum de 33 pour cent; enfin 60 pour cent sur la somme totale des points accordés.

201.—Toute personne munie du diplôme de bachelier d'une des universités de la province de Québec peut être admise à recevoir le brevet d'académie à une école normale, sans être obligée d'en suivre les cours, ni d'être examinée sur les matières qui auront fait partie du programme du baccalauréat par elle obtenu; mais elle devra subir, toutefois, un examen sur la *pédagogie théorique*, les *lois scolaires*, l'*hygiène scolaire*, et sur toutes les matières spéciales à l'enseignement ménager, et donner des preuves d'*aptitude professionnelle*.

201.—Toute personne munie du diplôme de bachelier d'une des universités de la province de Québec peut être admise à recevoir le brevet supérieur à une école normale, sans être obligée d'en suivre les cours, ni d'être examinée sur les matières qui auront fait partie du programme du baccalauréat par elle obtenu; mais elle devra subir, toutefois, un examen sur la *pédagogie théorique*, les *lois scolaires*, l'*hygiène scolaire*, les matières des sections non comprises dans le programme du baccalauréat, sur toutes les matières spéciales à l'enseignement ménager, et donner des preuves d'*aptitude professionnelle*.

206.—Le prix du Prince de Galles offert à chacune des écoles normales sera donné à l'élève qui, d'après l'opinion du principal, aura subi le meilleur examen, soit dans le cours intermédiaire, soit dans le cours académique, et qui aura mérité la note "*excellent*" pour la conduite morale et l'application à l'étude; toutefois, ce prix ne pourra être accordé deux fois à la même élève.

206.—Le prix du Prince de Galles offert à chacune des écoles normales sera donné à l'élève qui, d'après l'opinion du principal, aura subi le meilleur examen, soit dans la deuxième année du cours élémentaire, soit dans le cours supérieur, et qui aura mérité la note "*excellent*" pour la conduite morale et l'application à l'étude; toutefois, ce prix ne pourra être accordé deux fois à la même élève.

A l'occasion de l'article 101 du rapport précédent qui réfère aux articles 120 et 121 des Règlements du Comité catholique, il est proposé

par Mgr Forbes, appuyé par l'honorable juge Tellier, et résolu: "Que le Bureau central des examinateurs catholiques soit prié par ce Comité de faire une nouvelle rédaction de ces articles 120 et 121, à cause des modifications apportées au programme des écoles normales, et qu'il fasse rapport à la session du mois de mai prochain."

M. le Surintendant ayant soumis des communications des principaux et des professeurs laïcs des écoles normales de filles concernant leurs traitements, le Comité recommande, sur proposition de M. H.-A. Fortier, appuyé par Mgr Latulipe: "que les traitements des professeurs des écoles normales de filles soient à l'avenir fixés comme suit: maximum, $2,000.00, minimum, $1,400.00, avec augmentation annuelle de $100.00." Le Comité croit aussi devoir recommander au gouvernement, sur proposition de Mgr Léonard, appuyé par Mgr Brunault, "de porter à $1,500.00 le traitement annuel des principaux des écoles normales, avec une augmentation annuelle de $100.00, jusqu'au maximum de $2,000.00, ces augmentations devant être payées par le gouvernement."

M. le président ayant soumis une communication de M. Fred. Ney, secrétaire du Conseil national d'éducation de Winnipeg, concernant la participation de la province à l'organisation dont il est le secrétaire, le Comité ne croit pas devoir recommander au gouvernement la nomination d'un secrétaire français, la chose n'étant pas de son ressort.

Le Comité ayant pris communication d'une lettre du général Fiset concernant l'enseignement des exercices physiques et militaires dans les écoles, il est proposé par M. l'abbé Desrosiers, appuyé par Mgr Rouleau: "Que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique autorise les principaux des écoles normales d'instituteurs à faire auprès des autorités compétentes, s'ils le jugent opportun, les démarches nécessaires pour pouvoir donner aux élèves-maîtres des diplômes spéciaux les rendant aptes à devenir instructeurs de cadets dans les écoles primaires."—Adopté.

La séance est ajournée au lendemain matin, à 9½ heures.

Séance du 29 septembre 1921.

PRÉSENTS: Mgr l'évêque de Nicolet, président *pro tem*, Mgr l'évêque de Joliette, Mgr l'évêque de Mont-Laurier, Mgr l'évêque d'Haileybury, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr C.-A. Marois, M. le chanoine J.-A. Plantin, Mgr P.-J.-A. Lefebvre, M. l'abbé Alfred Comtois, Mgr F.-Z. Decelles, M. l'abbé Joseph Gallant, le révérend Père L. Vincent,

l'honorable juge Mathias Tellier, l'honorable juge W. Mercier, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Vu l'absence de M. le Surintendant, Mgr l'évêque de Nicolet est appelé au fauteuil.

LE COMITÉ ACCORDE LE TITRE D'ÉCOLE MODÈLE AUX INSTITUTIONS QUI SUIVENT :

Comté de Bagot.—St-Dominique, village, école mixte, arrondissement No 1.

Comté de Brome.—St-Vincent-d'Adamsville, école mixte, arrondissement No 2.

Comté de Châteauguay.—Ormstown (St-Malachie), école mixte, arrondissement No 1.

Comté de Jacques-Cartier. — La Présentation-de-la-Ste-Vierge-Marie, école de garçons, arrondissement No 1.

Comté de Labelle—Papineau, école mixte, arrondissement No 2.

Comté de Lac-St-Jean.—St-Félicien, école de garçons, arrondissement No 1.

Comté de Maskinongé.—Ste-Ursule, école indépendante, de garçons.

Comté de Missisquoi.—Philipsburg (St-Armand-Ouest), école mixte, arrondissement No 1.

Comté de Montcalm.—Ste-Marie-Salomé, école mixte, arrondissement No 4.

Comté de Montmorency.—Boischatel, école mixte, arrondissement No 1.

Comté de Montmorency. — St-Tite, école mixte, arrondissement No 1.

Montréal, Cité.—District Nord. Ecole Lafontaine, 3632, Ave Henri-Julien, école mixte.

Montréal, Cité.—District Centre. Ecole Gédéon Ouimet, 360, rue Poupart, école mixte.

Montréal, Cité.—District Ouest. Ecole St-Thomas-d'Aquin, 70, rue du Couvent, école de garçons.

Comté de Portneuf.—St-Léonard-de-Port-Maurice, école mixte, arrondissement No 4.

Québec, Cité.—Ecole St-François-d'Assise, école de garçons.

Comté de Stanstead.—St-Wilfrid-de-Barnston, école mixte, arrondissement No 1.

Comté de Témiscamingue.—Royal-Roussillon, école de garçons, indépendante.

Comté de Témiscouata.—Ste-Rose-du-Dégelé, école mixte, arrondissement No 1.

Comté de Terrebonne.—Mont-Rolland, école mixte, arrondissement No 1.

Ecole de Westmount.—Ste-Madeleine, école de garçons.

LE COMITÉ ACCORDE LE TITRE D'ACADÉMIE AUX INSTITUTIONS SUIVANTES :

Comté d'Iberville.—Iberville, ville, modèle couvent.

Montréal, Cité.—District-Ouest. Ecole Ste-Elisabeth, 2197, rue St-Jacques, école modèle de garçons.

Montréal, Cité.—District-Ouest.—Ecole St-Charles, 220, rue Island, école modèle de garçons.

Montréal, Cité.—District-Ouest.—Ecole St-Paul, 275, rue Angers, école modèle de garçons.

Montréal, Cité.—District-Ouest.—Ecole Notre-Dame-de-Grâce, 149, Ave de l'Eglise, école modèle de filles.

Montréal, Cité.—District-Ouest.—Ecole Ste-Cunégonde, 708, rue Albert, école modèle de filles.

Montréal, Cité.—District-Ouest.—Ecole St-Thomas-d'Aquin, 72, rue du Couvent, école de filles.

Comté de Richelieu.—St-Ours, village, modèle couvent.

Comté de Témiscouata—Fraserville, école St-François-Xavier, modèle garçons.

Comté de Témiscouata.—Trois-Pistoles, No 1, modèle couvent.

Comté de Terrebonne.—Ste-Anne-des-Plaines, modèle couvent.

Comté de Westmount.—Ste-Madeleine, école modèle mixte.

Le Comité distribue le fonds des municipalités pauvres et celui de l'éducation supérieure.

Il est proposé par l'honorable juge Tellier, appuyé par l'honorable juge Mercier: "Que M. le Surintendant soit prié d'attirer l'attention du gouvernement sur le désaccord qui existe entre l'article 2972 de la loi scolaire et l'article 54 du Code de procédure civile relativement

aux tribunaux qui ont juridiction pour le recouvrement des taxes scolaires."—Adopté.

M. Nérée Tremblay donne l'avis de motion qui suit: "Pour encourager les brevetés des écoles normales et du Bureau central des examinateurs catholiques à étudier après leur sortie de l'école, je propose qu'il soit mis à l'ordre du jour de la prochaine session de ce Comité l'étude de la *licence en pédagogie* et des moyens de l'établir."

Et la séance est ajournée, la prochaine session devant avoir lieu le premier mercredi du mois de février 1922.

J.-N. MILLER,
Secrétaire.

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE FÉVRIER 1922

Séance du 1er février 1922.

PRÉSENTS:—L'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant, président; Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque d'Haileybury, Mgr Georges Gauthier, auxiliaire, représentant Mgr l'archevêque de Montréal; M. le chanoine L.-N. Campeau, représentant Mgr l'archevêque d'Ottawa; M. le chanoine Louis Mousseau, représentant Mgr l'évêque de Valleyfield; M. l'abbé Léon Maurice, représentant Mgr l'évêque de Chicoutimi; M. l'abbé Alfred Comtois, représentant Mgr l'évêque des Trois-Rivières; Mgr F.-Z. Decelles, représentant Mgr l'évêque de St-Hyacinthe; M. l'abbé R. Mercure, représentant l'administrateur du diocèse de Mont-Laurier; Mgr Z. Lorrain, représentant Mgr l'évêque de Pembrooke; M. l'abbé W. Monoghan, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown; Mgr F.-X. Ross, représentant Mgr l'évêque de Rimouski; l'honorable Thomas Chapais, l'honorable Dr J.-J. Guerin, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge Paul-G. Martineau, M. Jules-Edouard Prévost, M. Hyacinthe-A. Fortier, l'honorable juge W. Mercier, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Nap. Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lecture de lettres de l'administrateur du diocèse d'Ottawa, de Mgr l'évêque de Valleyfield, de Mgr l'évêque de Chicoutimi, de Mgr. l'évêque des Trois-Rivières, de Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, de

l'administrateur du diocèse de Mont-Laurier, de Mgr l'évêque de Pembrooke et de Mgr l'évêque de Charlottetown, déléguant respectivement M. le chanoine L.-N. Campeau, M. le chanoine Louis Mousseau, M. l'abbé Léon Maurice, M. l'abbé Alfred Comtois, Mgr F.-Z. Decelles, M. l'abbé R. Mercure, Mgr Z. Lorrain et M. l'abbé W. Monoghan, pour les représenter à la présente session.

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé.

Mgr l'évêque d'Haileybury propose, appuyé par l'honorable M. Chapais, que l'inscription suivante soit faite au procès-verbal de cette séance:

" Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a " appris avec chagrin la mort de Sa Grandeur Mgr Gauthier, arche- " vêque d'Ottawa, et celle de Sa Grandeur Mgr Brunet, évêque de " Mont-Laurier, tous deux membres de ce Comité, et il tient à rendre " hommage aux grandes qualités des vénérables défunts et en particulier " à leur inaltérable dévouement à la cause de l'éducation."—Cette résolution est adoptée unanimement.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe présente le rapport suivant:

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES LIVRES CLASSIQUES

Séance du 31 janvier 1922.

PRÉSENTS:—Mgr Forbes, président *pro-tem.*, Mgr Brunault, l'honorable juge Robidoux, l'honorable Dr Guérin, l'honorable Hector Champagne, M. Nap. Brisebois, M. le Surintendant de l'Instruction publique et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le sous-comité a examiné les ouvrages suivants qui lui ont été soumis:

1.—"Atlas-géographie, étude physique, administrative, économique de la Province de Québec et du Canada, avec des notions générales sur les cinq parties du monde", par les Frères Maristes.—Le sous-comité ne peut recommander ce livre avant qu'une nouvelle édition, corrigée conformément aux suggestions de l'auteur et que certains autres changements qui lui seront soumis par le Surintendant de l'Instruction publique, ait été imprimée, et que l'ouvrage ainsi corrigé ait été soumis de nouveau pour approbation.

2.—"La classe en anglais, cour supérieur", par les Frères de l'Instruction chrétienne.—Recommandé, à condition que le prix de ce livre ($2.00) soit imprimé sur la couverture ou sur la page du titre, conformément à l'article 247 des règlements du Comité catholique.

3.—"Lectures littéraires", par les Frères de l'Instruction chrétienne.—Recommandé, avec la même réserve que le livre précédent. ($1.50 l'exemplaire).

4.—"Système Bélanger d'écriture commerciale pratique, cours primaire".—Recommandé, l'éditeur devra aussi se conformer aux prescriptions de l'article 247 des règlements scolaires. (30 cts l'unité).

(Signé) † GUILLAUME FORBES,
évêque de Joliette.
Président pro-tem.

M. Nérée Tremblay soumet la motion suivante dont il avait donné avis à la séance du mois de septembre 1921: "Pour encourager les bre-
" vetés des écoles normales et du Bureau central des examinateurs
" catholiques à étudier après leur sortie de l'école, il est résolu que le
" Comité catholique mette à l'étude la question de l'établissement de
" la *licence en pédagogie* et des moyens de l'établir."

Après explications données par M. Tremblay et après discussion à laquelle prennent part Mgr Gauthier, Mgr Ross et M. Brisebois, le Comité approuve le principe de cette résolution, puis il est proposé par M. Nérée Tremblay, appuyé par Mgr F.-X. Ross, et résolu unanimement: "Qu'un sous-comité soit nommé pour étudier les moyens à
" prendre afin d'obtenir la création de cours de pédagogie qui permet-
" traient l'obtention de diplômes supérieurs à ceux décernés par l'école
" normale et par le Bureau central des examinateurs catholiques, et
" d'en préparer les programmes; que ce sous-comité soit divisé en deux
" sections, celle de Montréal, composée de Mgr Georges Gauthier,
" de M. l'abbé J.-O. Morice, professeur de pédagogie à l'Université de
" Montréal, de M. A.-C. Miller, directeur-secrétaire du district Centre,
" et de M. J.-M. Manning, directeur-secrétaire du district Est; celle
" de Québec, composée de Mgr François Pelletier, directeur de l'Ecole
" normale supérieure de l'Université Laval, de M. l'abbé Georges
" Courchesne, principal de l'Ecole normale de Nicolet, de M. C.-J.
" Magnan, inspecteur général des écoles catholiques de la province,
" et du proposeur; que ces deux sections pourront s'assembler pour

" fondre le travail préparé par chacune d'elles. Ce sous-comité, qui " pourra s'adjoindre des aides, s'il le juge nécessaire, devra faire rapport " à la prochaine session du Comité catholique."

Le Comité prend communication d'un mémoire de M. le brigadier-général J.-P. Landry, président du comité local catholique chargé de l'administration du Fonds Strathcona dans la province de Québec, concernant les exercices physiques et militaires dans les écoles.

Il s'élève à ce sujet une discussion à laquelle prennent part Mgr Rouleau, Mgr Ross, M. le Dr Guérin, M. le juge Martineau et M. l'abbé Desrosiers, puis il est résolu de s'en tenir sur ce point aux résolutions adoptées par le Comité catholique à ses séances du 6 octobre 1910 et du 28 septembre 1921.

M. le président attire l'attention du Comité sur le travail considérable qui a été fait par le sous-comité du nouveau programme d'études des Ecoles normales, et il est unanimement résolu, sur proposition de l'honorable M. Robidoux, appuyé par M. Jules-Edouard Prévost : " Qu'une indemnité de mille piastres, prise à même les fonds du Comité " catholique, soit accordée aux membres du sous-comité qui a préparé " le nouveau programme d'études des Ecoles normales, et que cette " somme soit partagée par le Surintendant entre les membres de ce " sous-comité et le secrétaire qui a été chargé de faire les procès-verbaux " des diverses séances, et ce, proportionnellement au travail accompli " par chacun d'eux."

Le Comité prend ensuite en considération l'article suivant de l'ordre du jour:

" Communication de l'Association des inspecteurs d'écoles catholiques soumettant les vœux suivants adoptés à sa réunion du 12 août 1921 :

(*a*) Chant patriotique : " En vue de développer de plus en plus " l'amour de la patrie canadienne, il est résolu que les maîtres et les " maîtresses soient priés de faire chanter, au moins une fois par semaine, " l'hymne national "O Canada ! ".—Le Comité concourt dans ce vœu.

(*b*) Notes d'appréciation : " Considérant que la valeur des " mots *Nul, Mal, Médiocre, Bien, Très bien, Excellent,* que l'on donne " comme traduction des chiffres servant de coefficients aux notes " d'appréciation, soit dans le bulletin d'inspection ou soit dans le rapport " annuel, ne correspond pas à l'idée que l'on se fait ou que l'on a de ces " mots, et porte souvent à des critiques désagréables, l'Association des " inspecteurs d'écoles catholiques recommande de changer le barème

" déterminé par le paragraphe 7 de l'article 225 des règlements du
" Comité catholique par le suivant: 10, Excellent; 8 et 9, Très bien;
" 7, Bien; 6, Assez bien; 5, Passable; 4, Médiocre; 3, Mal; 1 et 2, Très mal;
" 0, Nul."—Ce vœu reçoit l'approbation du Comité.

(*c*) Certificats d'études primaires : "Attendu que, à la demande du gouvernement, les inspecteurs d'écoles ont fait, en novembre 1919, des suggestions concernant l'établissement d'un Bureau de certificat d'études primaires en notre province;

" Attendu que le Comité catholique, à sa session du 4 février 1920, a approuvé la création des certificats d'études primaires:

" L'Association des inspecteurs d'écoles catholiques verrait avec plaisir la formation d'un bureau autorisé à délivrer ces certificats dès la fin de l'année 1922-23, c'est-à-dire dès la première année de la mise en opération du nouveau programme d'études primaires".—Le Comité ne concourt pas dans ce vœu pour le présent.

(*d*) " Que les deux colonnes se rapportant à l'école, contenues dans le bulletin d'inspection du deuxième semestre, "Mise en opération du cours d'études" et "Succès remportés dans l'enseignement par les instituteurs," soient réduites à une seule. (Voir Règlements du Comité catholique, article 225, paragraphe 15, sections 6 et 7).—Le Comité ne concourt pas dans ce vœu, attendu qu'il y a une distinction à faire entre es deux questions qui précèdent.

Le Comité n'approuve pas une requête du révérend Frère directeur du Collège de St-Raymond, comté de Portneuf, par laquelle il demande que l'article 17 des règlements du Comité catholique soit amendé de manière à permettre que le congé hebdomadaire dans les écoles puisse être pris en deux demi-journées, lorsqu'une commission scolaire jugera la chose opportune.

A la demande de M. le chanoine Mousseau, représentant de Mgr l'évêque de Valleyfield, la prise en considération de deux requêtes du révérend Frère Marius, directeur des études de l'Institut des Frères Maristes, la première concernant l'âge d'admission des novices de cette communauté aux examens du Bureau central, et la seconde demandant que ce Bureau soit autorisé à faire subir les examens au Collège Laval, à St-Vincent-de-Paul, pour les aspirants appartenant à l'Institut des Frères Maristes, est remise à la session du mois de mai prochain.

Le Comité recommande, à la suggestion du Surintendant, que la traduction en anglais des nouveaux programmes d'études soit confiée

à M. John Ahern, professeur à l'Ecole normale Laval et membre du Comité catholique, et qu'une nouvelle édition des règlements scolaires soit imprimée aussitôt que possible.

Et la séance est ajournée, la prochaine session du Comité catholique devant avoir lieu le deuxième mercredi du mois de mai prochain.

J.-N. MILLER,
Secrétaire.

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE MAI 1922

Séance du 10 mai 1922.

PRÉSENTS:—L'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant, président; Mgr l'évêque de Chicoutimi, Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr l'évêque de Joliette, Mgr l'évêque d'Haileybury, Mgr l'évêque de Rimouski; Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, représentant Son Eminence le cardinal Bégin; Mgr Georges Gauthier, évêque de Philippopolis, auxiliaire, représentant Mgr l'archevêque de Montréal; M. l'abbé Sylvio Corbeil, représentant l'administrateur du diocèse d'Ottawa; M. le chanoine L.-U. Mousseau, représentant Mgr l'évêque de Valleyfield; Mgr P.-J.-A. Lefebvre, P.A., V.G., représentant Mgr l'évêque de Sherbrooke; M. l'abbé Alfred Comtois, représentant Mgr l'évêque des Trois-Rivières; M. l'abbé J.-Eugènes Limoges, administrateur du diocèse de Mont-Laurier; Mgr Zéphirin Lorrain, V.G., représentant Mgr l'évêque de Pembroke; M. l'abbé G.-J. McLellan, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown; le révérend Père L. Vincent, représentant Mgr le vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent; l'honorable Dr J.-J. Guerin, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge Paul-G. Martineau, M. Hyacinthe-A. Fortier, l'honorable juge W. Mercier, M. Auguste-M. Tessier, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lecture de lettres de Son Eminence le cardinal Bégin, de M. l'administrateur du diocèse d'Ottawa, de M. l'administrateur du diocèse de Valleyfield, de Mgr l'évêque de Sherbrooke, de Mgr l'évêque des Trois-Rivières, de Mgr l'évêque de Pembroke, de Mgr l'évêque de Charlottetown, de Mgr le vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent, déléguant

respectivement Mgr P.-E. Roy, M. l'abbé Sylvio Corbeil, M. le chanoine L.-U. Mousseau, Mgr P.-J.-A. Lefebvre, M. l'abbé Alfred Comtois, Mgr Zéphirin Lorrain, M. l'abbé G.-J. McLellan et le révérend Père L. Vincent, pour les représenter à la présente session.

M. le président donne lecture d'un télégramme de M. Jules-Edouard Prévost exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à la présente réunion du Comité Catholique et désignant l'honorable juge Robidoux pour le représenter.

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe présente le rapport suivant:

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES LIVRES CLASSIQUES

Séance du 9 mai 1922.

PRÉSENTS:—Mgr Forbes, président *pro-tem.*, l'honorable Dr J.-J. Guerin, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Hector Champagne, M. Nap. Brisebois, M. le surintendant de l'Instruction publique et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le sous-comité a examiné les ouvrages suivants qui lui ont été soumis:

1. "Atlas-géographie, étude physique, administrative, économique de la province de Québec et du Canada avec plusieurs des notions générales sur les cinq parties du monde", par les Frères Maristes.—Recommandé, à condition que l'auteur corrige le tableau de la page 28 concernant les populations des diverses provinces de la Puissance du Canada.

2. "Sciences physiques et naturelles appliquées à l'agriculture, à l'industrie, à l'hygiène". Cours élémentaire et 1ère année du cours moyen, par A. Brémant.

3. "Sciences physiques et naturelles appliquées à l'agriculture, à l'industrie, à l'hygiène". Cours moyen, par A. Brémant.

4. "Sciences physiques et naturelles". Cours supérieur, par A. Brémant.

5. "Sciences et Enseignement Ménager. Cours moyen (Jeunes filles)", par A. Brémant.

6. "Petit Cours d'Enseignement ménager", par M. Dauriac.

7. "Economie domestique, ménage, jardinage (à l'usage des élèves de 2ème année)", par Mmes Rudler et Saint-Paul.

8. "Petite Vie de Jésus-Christ", par B. Fatien.

9. "Précis de Liturgie", par B. Fatien.

10. "Petite histoire de l'Eglise", par B. Fatien.

11. "Histoire de l'Eglise", par B. Fatien.

12. "La Littérature expliquée", par Ch.-M. DesGranges et Ch. Charrier.

(*Tous ces volumes, excepté le No 1, sont présentés par la Librairie A. Hatier, Paris, France.*)

Le sous-comité ne croit pas devoir recommander l'approbation de ces livres présentés par la Librairie Hatier, vu qu'ils ne concordent pas avec les programmes officiels de nos écoles primaires.

(Signé) † GUILLAUME FORBES,
évêque de Joliette,
Président pro-tem.

Ce rapport est approuvé, l'honorable juge Martineau dissident quant au numéro 1 et aux numéros 6 et 7.

Le Comité prend communication du rapport qui suit:

" Rapport du Bureau d'examinateurs au sujet de la résolution suivante que le comité catholique a adopté le 28 septembre 1921, sur proposition de Mgr Forbes, appuyé par l'honorable juge Tellier:

" Que le Bureau central des examinateurs catholiques soit prié de " faire une nouvelle rédaction des articles 120 et 121 des règlements " du Comité catholique, à cause des modifications apportées aux pro- " grammes des écoles normales, et qu'il fasse rapport à la session du " mois de mai prochain."

" A une séance qu'il a tenue le 6 avril dernier et à laquelle étaient présents Mgr Th.-G. Rouleau, président, Mgr G. Dauth, Mgr P.-J.-A. Lefebvre, M. l'abbé J.-C. Vincent, M. C.-J. Magnan, M. Jos. Hébert, M. Nap. Brisebois, M. Ths-F. Cuddihy et M. J.-N. Miller, secrétaire, le Bureau d'examinateurs a étudié avec soin la résolution qui précède, et il a été unanimement résolu, sur proposition de M. C.-J. Magnan, appuyé par Mgr G. Dauth:

" 1. Que les articles 120 et 121 des règlements actuels du Comité " catholique ne soient pas amendés et que le nouveau programme des " écoles normales, lorsqu'il sera mis en vigueur, devienne celui du " Bureau central des examinateurs catholiques;

" 2. Que le bureau exprime respectueusement le vœu que les nou-
" veaux programmes de l'école primaire élémentaire, de l'école primaire
" complémentaire et des écoles normales n'entrent pas en vigueur
" avant le mois de septembre 1923, afin de permettre au département
" de l'Instruction publique, dans le courant de l'année prochaine, de
" publier les nouveaux programmes, de les bien faire connaître aux
" commissions scolaires et au personnel enseignant, au moyen de
" circulaires officielles et par l'entremise des inspecteurs d'écoles et de
" L'Enseignement primaire".

Le tout humblement soumis,

(Signé) TH.-G. ROULEAU, ptre,
Président.

Le Comité approuve ce rapport, l'honorable juge Martineau dissident.

Le rapport suivant est reçu:

" RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ PAR LE COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE D'AVISER AUX MOYENS D'ORGANISER DES COURS DE PÉDAGOGIE, EN VUE DE CRÉER DES DIPLOMES SUPÉRIEURS A CEUX DÉCERNÉS ACTUELLEMENT PAR LES ÉCOLES NORMALES ET LE BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES :

" Le sous-comité reconnaît que ces cours sont appelés à rendre d'inappréciables services à la cause de l'éducation: il en a la preuve dans l'heureuse initiative prise par les Sœurs de la Congrégation et encouragée généreusement par la Faculté des Arts de l'Université de Montréal, et tout particulièrement dans l'intérêt que le cours a suscité parmi les membres du personnel enseignant et de la commission scolaire de cette ville.

" Il soumet humblement aux honorables membres du Comité catholique les suggestions suivantes:

" 1.—Les Universités Laval et de Montréal seront priées de bien vouloir organiser un cours de Pédagogie dont elles auront tout le contrôle;

" 2.—Le Gouvernement sera prié aussi d'en faciliter le fonctionnement: (*a*) par une aide financière; (*b*) par des bourses accordées aux maîtres et maîtresses de la campagne qui suivront les cours de vacances organisés en différents endroits par les Universités ci-dessus nommées;

" 3.—Les commissions scolaires seront encouragées à accorder des primes à ceux de leurs instituteurs et institutrices qui auront suivi ces cours avec succès;

" 4.—Des brevets supérieurs de pédagogie s'obtiendront:

" (*a*) Dans une école normale supérieure à être fondée pour les religieuses et les jeunes filles du monde, après deux ans d'études régulières suivant un programme établi par les dites Universités;

" (*b*) Dans les communautés de religieux enseignants, après trois ans d'études faites conformément aux dispositions et aux programmes arrêtés par les Universités ci-dessus;

" (*c*) A l'Université Laval et à l'Université de Montréal, pour les instituteurs et les institutrices laïques et religieux, après trois ans de cours suivis d'après des règlements et des programmes à préparer;

" (*d*) Dans toute école normale (qui le jugera opportun pour sa région), après une 4e année passée à cette fin dans cette école et une autre année de cours à l'Université".

(Signé) NÉRÉE TREMBLAY,

Rapporteur du sous-comité.

Québec, 29 avril 1922.

Après discussion de ce rapport, à laquelle prennent part l'honorable juge Martineau, Mgr Gauthier, Mgr Roy et M. Tremblay, le Comité adopte unanimement la résolution suivante, sur proposition de Mgr Georges Gauthier, appuyé par M. Tremblay:

" Que ce Comité croit, comme le sous-comité, que la création d'un " cours supérieur de pédagogie rendra d'inappréciables services à la " cause de l'éducation, et il prie le gouvernement d'en faciliter l'organi- " sation et le fonctionnement par une aide financière aux institutions " qui en seront chargées, ou de toute autre manière qu'il croira conve- "nable;

" Que les autres recommandations contenues dans le rapport du " sous-comité touchant le programme des études, les conditions d'entrée,

" la collation des diplômes soient déférées de nouveau au sous-comité " pour un rapport plus complet au Comité catholique."

La prise en considération de la requête du révérend Frère Marius, demandant dispense d'âge d'un an en faveur des novices de la communauté des Frères Maristes qui désirent subir les examens devant le Bureau central des examinateurs catholiques est, sur proposition de l'honorable juge Martineau, remise jusqu'à l'époque de la mise en vigueur des nouveaux programmes d'études.

Il est unanimement résolu, à la demande du révérend Frère Louis-Marius, que l'article 80 des Règlements du Comité catholique soit amendé de nouveau en y ajoutant, à la cinquième ligne, après les mots Sainte-Anne-des-Monts, les mots suivants: "Saint-Vincent-de-Paul, comté de Laval".

Il est proposé par Mgr l'évêque de Rimouski, appuyé par Mgr l'évêque de Nicolet:

" Que M. J.-Wilfrid Mercier, professeur à l'académie des garçons, " aux Trois-Pistoles, soit recommandé au conseil des ministres pour " remplir la vacance causée au professorat de l'école normale de Rimouski " par la mort du regretté M. J.-B.-R. Fortin, et que sa nomination " ne prenne effet que le premier septembre prochain. Adopté."

Il est unanimement résolu, sur proposition de Mgr Forbes, appuyé par Mgr Gauthier:

" Qu'advenant sa mise à la retraite comme secrétaire du départe- " ment de l'Instruction publique, M. J.-N. Miller soit maintenu dans " sa charge de secrétaire de ce Comité et jouisse des avantages qui " furent accordés à ses prédécesseurs, M. le Dr Giard, par une résolution " adoptée à la séance du 19 octobre 1881, et à M. Paul de Cazes, par une " résolution adoptée à la session du 10 septembre 1902."

L'étude de la question soumise au Comité concernant l'éducation de l'enfant arriéré est remise à une séance ultérieure.

Le Comité n'approuve pas une requête de M. J.-Henry Lane, inspecteur d'écoles, demandant l'organisation d'un congrès pédagogique pour les instituteurs et les institutrices de son district d'inspection.

Le Comité ayant pris communication d'une requête de MM. les inspecteurs d'écoles J.-A. Dupuis, A.-B. Charbonneau et J.-Gervais Marien, recommande la création d'un nouveau district d'inspection qui comprendrait les municipalités scolaires suivantes:

1.—Celles du comté de Brome, excepté Eastman et Saint-Etienne-de-Bolton;

2.—Celles du comté de Shefford, excepté Ely-Nord, Ely-Ouest, Ely-Sud, Lawrenceville, Stukely-Nord et Saint-Théophile;

3.—Dans le comté de Bagot, les municipalités suivantes: Upton, Acton-Vale, St-Nazaire, Sainte-Christine, Saint-Théodore et Saint-Dominique, soit en tout 134 écoles.

Si ce district était créé, celui de M. l'inspecteur Dupuis comprendrait: le comté de Beauharnois, le comté de Châteauguay, excepté la municipalité scolaire de Sainte-Philomène; le comté de Huntingdon, excepté la municipalité scolaire d'Hemmingford. (132 écoles).

Le district de M. l'inspecteur Marien comprendrait les comtés de Saint-Jean, de Napierville, de Laprairie, les municipalités scolaires d'Iberville et de Saint-Athanase, dans le comté d'Iberville, la municipalité scolaire de Sainte-Philomène, dans le comté de Châteauguay, et la municipalité scolaire d'Hemmingford, dans le comté de Huntingdon. (139 écoles).

Le district de M. l'inspecteur Charbonneau comprendrait le comté de Missisquoi, le comté d'Iberville, excepté les municipalités scolaires d'Iberville et de Saint-Athanase; les municipalités scolaires de l'Ange-Gardien et de Saint-Paul, dans le comté de Rouville, et celle de Sainte-Angèle, dans le comté de Bagot. (131 écoles).

Le district actuel de M. l'inspecteur Lamarre serait diminué des municipalités scolaires de Sainte-Angèle, de Saint-Paul-d'Abbotsford, dans le comté de Rouville, et de celles de Saint-Dominique, village et paroisse, dans le comté de Bagot, et comprendrait 146 écoles.

Le district actuel de M. l'inspecteur Curot serait diminué des municipalités scolaires de Bolton-Est et de Saint-Cajétan-de-Potton, dans le comté de Brome et comprendrait 139 écoles.

Le district de M. l'inspecteur Genest-Labarre serait diminué de la municipalité scolaire de Sainte-Christine, dans le comté de Bagot, et comprendrait 141 écoles.

Le district de M. l'inspecteur Lévesque serait diminué des municipalités scolaires d'Upton, d'Acton-Vale, de Saint-Nazaire et de Saint-Théodore et comprendrait 142 écoles.

Lecture étant faite d'une requête du Bureau des gouverneurs du "High School" catholique de Montréal, demandant que cette institution soit mise au rang des collèges classiques, et d'une lettre de M. l'abbé

Gérald J. McShane, le Comité ne croit pas devoir s'occuper de cette question qui n'est pas de son ressort.

L'honorable M. Delâge informe le Comité que le gouvernement a décidé de fonder deux écoles normales de filles, l'une à Beauceville, sous la direction des révérendes Sœurs de Jésus-Marie, de Sillery, et l'autre, à Saint-Jérôme, comté de Terrebonne, sous la direction des révérendes Sœurs de Sainte-Anne, de Lachine.

Et la séance est ajournée, la prochaine réunion devant avoir lieu le quatrième mercredi du mois de septembre prochain.

J.-N. Miller,

Secrétaire.

COMITÉ PROTESTANT

(*Traduction*)

Québec, 27 mai, 1921.

Réunion régulière du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, tenue ce jour.

Présent:—Le Rév. E. I. Rexford, D.D., LL.D., D.C.L., président; le professeur A. W. Kneeland, M.A., B. C. L.; M. Gavin J. Walker; M. W. M. Rowat, M.D., C. M.; M. Robert Bickerdike, M. W. S. Bullock, M. S.S., le Rév. Lennox Williams, D.D.; l'honorable W. G. Mitchell, C.R. D.C.L., M. A. L.; le révérend chanoine Harold H. Bedford-Jones, M.A.; M. Milton L. Hersey,, M.A.Sc., LL.D.; M. W. L. Shurtleff, C. R., LL. D.; M. Chas. McBurney, B.A.; M. Sinclair Laird, M. A., B. Phil.; M. Marcus G. Crombie, le professeur Carrie Derick, M.A., et mademoiselle Amy Norris.

Le secrétaire soumet au Comité des lettres dans lesquelles s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion, par suite d'empêchements inévitables, les membres suivants:

L'honorable Geo. Bryson, M.C. L.; M. Herbert Marler, N.P., et Sir Arthur Currie, G.C.M.G., K.C., LL.D.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Sur motion du révérend docteur Rexford, appuyée par le Lord Evêque de Québec, la résolution suivante est adoptée par un vote pris debout:

"Les membres du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique désirent exprimer au procès-verbal combien vivement ils ressentent la perte qu'a subie la cause de l'éducation en cette province par le décès de l'honorable Sidney A. Fisher, qui, pendant plusieurs années, membre de ce comité, en fut une des têtes dirigeantes. Ayant lui-même reçu une éducation forte et complète pour se préparer à la vie, il était profondément convaincu de l'importance qu'il y a d'étendre les privilèges de l'éducation à toutes les parties de la population. Ses services fidèles et désintéressés et l'intégrité de son caractère lui avaient acquis les titres d'un chef ayant la confiance de tous, et dans ce Comité et en dehors

de ce Comité. Sa diction cultivée, sa tenue toute empreinte de dignité et de force, la générosité avec laquelle il traitait les droits et les opinions des autres, ont été la cause que ce qu'il a soumis au Comité a, en tout temps, reçu de ce dernier la considération la plus attentive. Sa science profonde de la procédure et de tous les côtés de la législation, sa connaissance parfaite de l'état de choses qui règne en cette province, lui ont permis de rendre à la cause de l'éducation des services que lui seul était capable de rendre. Les membres du comité qui ressentent profondément la perte qu'ils ont éprouvée, désirent accorder ce tribut à la mémoire de leur feu collègue et ils veulent que la présente résolution soit inscrite aux procès-verbaux de ce comité et qu'une copie en soit envoyée aux membres de sa famille."

Le secrétaire fait part au Comité du décès récent de M. George L. Masten, qui fut pendant plusieurs années membre du Conseil de l'Instruction publique et qui avait donné sa démission, vu son âge avancé. Citoyen dont la carrière unique, comme professeur de "High School" et membre de ce Comité, a été des plus précieuses à l'éducation en cette province, il fut non seulement un instituteur savant et dont l'enseignement fut couronné des plus grands succès dans le sens ordinaire du mot, mais de plus, sa vie, son caractère et les idées qu'il préconisait, étaient un stimulant et un exemple, non seulement pour ses élèves, mais pour tous ceux qui venaient en contact avec lui, dans toutes ses relations, sociales ou autres. Par un vote unanime et pris debout, le secrétaire reçoit instruction de transmettre à Madame Masten l'expression de la profonde sympathie des membres du Comité dans l'épreuve qu'elle a subie.

Le Comité du cours d'études déclare qu'il n'a pas terminé ses travaux et reçoit instruction de les continuer.

Vu le décès de l'honorable Sidney A. Fisher, qui était président du sous-comité de la campagne en faveur de l'éducation, et la démission de monsieur le doyen Laird comme membre d'icelui, ce sous-comité est reconstitué comme suit: —le docteur Shurtleff, convocateur, le chanoine Bedford-Jones, le docteur Hersey et le professeur Kneeland comme membres et pour remplir leurs fonctions de concert avec le secrétaire du département et l'inspecteur général des écoles protestantes.

Monsieur le doyen Laird présente un rapport pour le comité spécial de l'inspection des écoles protestantes. Voici un sommaire de ce rapport:

"Depuis son dernier rapport, votre comité a eu une conférence avec les inspecteurs d'écoles et il a constaté que les inspecteurs étaient dis-

posés à se rendre avec plaisir aux suggestions faites dans les rapports précédents de votre comité. Par exemple, ils se sont déclarés disposés:

1. A faire un plus grand nombre de visites aux écoles plus faibles, si on leur accorde les dépenses de voyages suffisantes;

2. A se charger, en sus de leurs fonctions actuelles, de l'inspection des écoles intermédiaires.

Depuis la conférence, il y a eu une autre réunion du sous-comité qui, par suite des renseignements additionnels qu'il y a obtenus, peut maintenant soumettre un rapport additionnel et les recommandations suivantes, au Comité protestant, pour qu'il les adopte:

1. Nous recommandons que les districts d'inspection actuellement assignés à chaque inspecteur soient étudiés, afin qu'on puisse les disposer de nouveau de telle sorte que les inspecteurs puissent faire un meilleur travail;

2. Nous recommandons que les district d'inspection des comtés de Gaspé et de Bonaventure soient unis en un seul district d'inspection complète,aussitôt que la chose pourra se faire, y compris les écoles supérieures de ses comtés, comme la chose se fait actuellement.

3. Vu que les écoles élémentaires des cités de Montréal et de Westmount sont suffisamment inspectées par les visiteurs, les assistants-surintendants et les surintendants nommés à cette fin par les commissions scolaires, nous soumettons qu'il est inutile de demander à l'inspecteur d'écoles de faire l'inspection des travaux scolaires de ces classes, mais qu'on devrait tout simplement lui donner instruction de transmettre au Département les bulletins annuels de Montréal et de Westmount, contenant toute la statistique ordinaire et autre que celle qui se rapporte aux travaux et aux progrès dans les salles de classe.

4. En ce qui regarde les classes de la cité de Québec, nous recommandons que l'on ne demande à l'inspecteur de faire qu'une seule visite chaque année;

5. Nous recommandons que,—dès que les dépenses de voyages additionnelles nécessaires auront été accordées,—l'on demande aux inspecteurs:—

(1) De faire des visites supplémentaires aux écoles plus faibles, en outre des deux visites actuellement exigées par les Règlements;

(2) De faire l'inspection des écoles intermédiaires de leurs districts d'inspection et de soumettre un rapport de leur visite;

6. Nous recommandons que les salaires des inspecteurs d'écoles soient augmentés jusqu'à la limite complète fixée par la loi ($2.000), avec, en outre, les dépenses de voyages nécessaires.

A ce sujet, nous avons constaté que, dans les écoles protestantes de Montréal, seulement, 197 instituteurs reçoivent des salaires de $1,600. ou plus, c'est-a-dire que 197 instituteurs reçoivent plus que le salaire d'un inspecteur d'écoles. Ces salaires sont répartis comme suit:—

Hommes	Femmes	Salaires
1	3	$1.600.
31	113	$1.600 à $2.500.
48	1	$2.500 ou plus
80 hommes	117 femmes reçoivent $1.600 ou plus.	

Quelques principaux des "High Schools" de la campagne reçoivent des salaires de $2,000. ou plus. Plusieurs principaux des "High Schools, suburbaines reçoivent $3,000. ou plus; dans au moins un cas, $3,500.

Comme ce sont à ces sources que nous devons recourir pour trouver les inspecteurs compétents qu'il nous faut, nous ne prévoyons pas de demandes des positions d'inspecteurs qui pourront devenir vacantes, à moins que les salaires ne soient augmentés.

7. En ce qui regarde un ou deux des inspecteurs actuels dont on peut prévoir la retraite à brève échéance, nous recommandons de leur fournir une espèce d'allocation de retraite, parce qu'il n'y a, dans leur cas, aucune disposition de la loi qui leur accorde une pension, à la retraite.

Nous soumettons ces recommandations avec la ferme conviction que le progrès des écoles, particulièrement des écoles rurales, dépend d'une inspection et d'une surveillance complète et faite avec compétence, précisément parce que plusieurs institutrices ont encore peu d'expérience et de formation. Chaque année, un percentage considérable d'institutrices,—de celles qui possèdent la formation voulue comme de celles qui ne la possèdent pas,—enseignent pour la première fois, alors que plusieurs de celles qui ont déjà enseigné pendant une année ou plus, ne sont pas encore parvenues à une efficacité complète. Les visites des inspecteurs sont absolument nécessaires dans ces cas. non seulement afin que les méthodes d'enseignement et l'organisation générale soient observées et que l'assistance nécessaire soit donnée, s'il le faut, mais aussi afin que l'inspecteur puisse s'assurer que le cours d'études et les règlements sont mis en pratique.

La visite de l'inspecteur aux secrétaires-trésoriers et aux membres des commissions scolaires est d'une importance presque aussi grande. Il n'est pas exagéré de dire que la somme des efforts faits dans chaque localité d'un district d'inspection et représentés par les salaires payés aux institutrices et par l'état dans lequel se trouvent les édifices et le mobilier scolaires, dépend dans une large mesure de la question de savoir si l'inspecteur profite, comme il le faut, des occasions qui lui sont offertes à cet égard ou remplit tout simplement des devoirs d'une manière superficielle.

Votre comité a étudié l'opportunité de rencontrer les membres du gouvernement, pendant la session de la Législature, mais il a constaté qu'il était inutile d'essayer d'obtenir une entrevue au cours de la dernière semaine de la session. Votre sous-comité a chargé le révérend docteur Rexford et le docteur Milton Hersey d'avoir une entrevue avec le gouvernement après la fin de la session, en ce qui concerne la rémunération et les dépenses de voyages des inspecteurs protestants. Ils ont présenté le rapport suivant:—

"Le vendredi, 13 mai, le docteur Milton Hersey et M. W. S. Bullock, M. A. L., avec le président du Comité protestant, ont eu une entrevue, fixée d'avance, avec le premier ministre et le trésorier de la province, et leur ont soumis la réorganisation projetée des travaux d'inspection des écoles protestantes:—ils leur ont fait remarquer que ces modifications si désirables du système actuel ne pourraient être faites que grâce à une généreuse augmentation du montant accordé pour les dépenses de voyage des inspecteurs de ces districts.

Les ministres ont semblé reconnaître que notre demande d'augmentation du montant des dépenses de voyages était juste pour les districts d'inspection de nos écoles protestantes d'une étendue considérable.

Les membres de votre délégation ont été satisfaits de la manière avec laquelle les ministres ont reçu leurs représentations et ils ont lieu de croire que les mesures qu'il faut, seront prises afin de fournir les fonds nécessaires pour permettre au Comité protestant d'effectuer la réorganisation projetée des travaux d'inspection des écoles protestantes de la Province." Le rapport ci-dessus est adopté.

M. Bickerdike soumet le rapport suivant:

"Au nom du Comité spécial nommé à la dernière réunion, afin d'étudier la division des honoraires des licences de mariages entre l'éducation supérieure et le fonds des municipalités pauvres, ainsi que les autres ques-

tions s'y rapportant, j'ai l'honneur de déclarer qu'une réunion plénière a été tenue le 16 avril, à Montréal, le docteur Rexford, (président), le doyen Laird, le docteur Love, M. Bullock, M. McBurney et moi-même, comme convocateur, étant présents. Le secrétaire du Comité assistait aussi à cette réunion, de même que M. Walker, à notre demande.

"Après une longue discussion, il a été décidé, sur proposition de M. Bullock, que,—vu que l'on espère que des octrois plus considérables seront bientôt accordés par la Législature de la Province pour les écoles protestantes de la Province,—les honoraires des licences de mariages devront, en attendant, être divisés également entre les municipalités pauvres et les écoles supérieures,—avec l'entente que cette question pourra être étudiée de nouveau sous toutes ses faces, chaque fois qu'il y aura des changements notables de faits dans les octrois de la Législature.

Secondement:—Nous recommandons qu'une colonne soit réservée, dans le rapport de l'inspecteur des écoles supérieures, à l'indication du nombre total des élèves inscrits dans chaque école ainsi que du nombre des élèves inscrits dans les dégrés qui subissent les examens de juin."

M. Walker propose l'adoption de ce rapport, appuyé par M. Bickerdike.

Le docteur Shurtleff propose, en amendement, appuyé par le docteur Rowat:—"Vu la déclaration faite par l'honorable trésorier de la province qu'il est au moins possible, sinon probable, que le gouvernement accordera à l'éducation, au cours de l'an prochain, une aide additionnelle, et qu'il sera alors inutile d'enlever aux écoles supérieures une partie des allocations obtenues à même le fonds des licences de mariages—qu'aucun changement dans la division de ce fonds ne soit maintenant fait, et que la décision à prendre au sujet de cette motion soit remise à la prochaine assemblée de mai de ce comité, qui pourra alors prendre cette décision après avoir obtenu un rapport du département, en ce qui regarde les besoins respectifs des écoles des municipalités soi-disant pauvres et des écoles supérieures." Après discussion, l'amendement est adopté.

Mademoiselle Norris soumet le rapport suivant du sous-comité de la condition des institutrices. Sur proposition de Mademoiselle Norris, appuyée par le docteur Hersey ce rapport est adopté:

"Le sous-comité recommande qu'un certificat de "High School" de seconde classe soit accordé aux institutrices possédant un diplôme d'école modèle avec la formation professionnelle, après qu'elles auront suivi d'une manière satisfaisante six unités des travaux de la faculté des

arts de McGill, dont trois au plus devront être des cours de première année, et il est compris que chaque unité est l'équivalent des cours de quatre heures durant toute l'année universitaire."

Le professeur Kneeland présente la motion suivante:—

(1) Que les assemblées de la campagne en faveur de l'éducation soient continuées;

(2) Qu'elles soient tenues concurremment avec les conférences d'institutrices;

(3) Que les inspecteurs,—qui devront à cet égard prendre l'avis de l'inspecteur des écoles supérieures et du département,— soient chargés des mesures à prendre dans chaque localité, pour les assemblées tenues dans les centres fixés par le sous-comité et le département, et qu'ils prennent toutes les mesures possibles pour s'assurer un auditoire intéressé;

(4) Que les membres du Comité et le personnel de l'Ecole des élèves-maîtres prennent part à ces assemblées et à ces conférences d'institutrices, les dépenses étant, comme de coutume, payées pour les assemblées de propagande en faveur de l'éducation.

(5) Que les assemblées du soir soient la règle, aux endroits où la chose est possible, afin d'assurer la présence de ceux qui y sont le plus intéressés, afin de permettre aussi l'assistance aux conférences d'institutrices, pendant le jour.

Après discussion, les paragraphes 2 et 3 sont retirés avec la permission du Comité, et les paragraphes 1, 4 et 5 adoptés.

Sur proposition de l'Evêque Williams, il est résolu:—

"Que la partie de la Province, connue sous le nom de Labrador Canadien, soit constituée en district séparé pour l'inspection des écoles et que le gouvernement soit prié de nommer un inspecteur des écoles protestantes de ce district."

Le secrétaire déclare que l'on a pris les mesures pour tenir une école d'été pour les spécialistes en français et qu'il y a plusieurs raisons d'espérer qu'elle sera fréquentée par un bon nombre d'élèves; qu'en outre, des arrangements ont été conclus, en vertu desquels les élèves des "High Schools" de Montréal et de Westmount, ainsi que de la "Commercial and Technical High School", seront examinés oralement par leurs propres spécialistes, M. H. H. Curtis s'est engagé à faire subir un examen oral aux élèves des classes réunies de chacune de ces écoles et, d'après son jugement, à prendre comme règle les points accordés aux élèves en particulier, par leurs propres institutrices,—20 points devant être accor-

dés pour cet examen oral sur les 200 points donnés pour cette matière.

Le secrétaire soumet une lettre du département des assurances d'Ottawa, dans laquelle on demande une liste des écoles afin de leur faire parvenir, de temps à autre, des feuilles et des pamphlets démontrant l'importance qu'il y a de protéger nos forêts contre les incendies. Vu l'importance nationale de cette question, le Comité approuve cette méthode de faire l'éducation du public au sujet de l'opportunité de cette protection.

A titre de renseignement, le secrétaire donne au Comité un rapport verbal et sommaire de la réunion des sous-ministres et des surintendants de l'éducation, tenue à Québec, en novembre dernier, et il annonce, en même temps, qu'une réunion du congrès impérial de l'Association des instituteurs et des institutrices sera tenue à Toronto, du 10 au 13 août 1921.

Le Comité est alors ajourné au vendredi, 23 septembre, à moins qu'il ne soit convoqué plus tôt, à la demande du président.

G. W. PARMELEE,

Secrétaire.

Québec, 23 septembre, 1921.

Réunion régulière du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, tenue ce jour.

Présents:—L'honorable C. F. Delâge, LL.D., Surintendant; Le Rév. E. I. Rexford, D.D., LL.D., D.C.L., président; le Professeur A. W. Kneeland, M.A., B.C.L.; Rév. A. T. Love, B.A., D.D.; M. Gavin J. Walker; M. W. M. Rowat, M.D., C.M.; M. Howard Murray; M. W. S. Bullock, M.A.L.; Rév. Tr. Lennox Williams, D.D.; Rév. chanoine Harold H. Bedford-Jones, M.A.; M. A. Kirke Cameron, M. Victor E. Morrill, l'honorable Geo. Bryson, M. C. L.; M. Chas. McBurney, B.A.; M. Sinclair Laird, M.A., B. Phil.; M. Marcus G. Crombie, le professeur Carrie Derick, M.A., et mademoiselle Amy Norris.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le secrétaire soumet au comité des lettres dans lesquelles s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion, par suite d'empêchements inévitables, les membres suivants:

M. W. L. Shurtleff, C. R., LL. D.; M. Robert Bickerdike, l'honorable W. G. Mitchell, C.R., D.C.L., M. A.F.; M. Herbert Marler, N.P., et Sir Arthur Currie, G.C.M., K.C.B., LL.D.

Le secrétaire informe le Comité que, par arrêté ministériel en date du 14 septembre, 1921, M.M. A. K. Cameron, de Montréal, et Victor E. Morrill, de Sherbrooke, ont été nommés membres du Conseil de l'Instruction publique, pour succéder au professeur Dale, qui a donné sa démission, et à l'honorable Sidney Fisher, décédé.

Le docteur Love, au nom du sous-comité de la distribution des allocations aux écoles supérieures, informe le comité qu'après que le sous-comité eût étudié soigneusement les tableaux préparés par l'inspecteur des écoles supérieures conformément aux recommandations contenues dans le rapport du sous-comité qui a été présenté et adopté à la réunion du Comité protestant du 25 février, 1921,—on a attiré son attention sur le fait que le montant voté par la Législature, pour l'année courante, était de $16,852, alors que, l'an dernier, il n'était que de $15,896. Les autres sources de revenu sont pratiquement les mêmes. Une allocation servant de base a été accordée à chaque école et toutes les écoles qui ont obtenu 60 pour cent ou plus, aux examens de juin, ont reçu une gratification, dont le montant a été fixé d'après le percentage général obtenu par l'école. Les différences dans les gratifications sont moins grandes cette année qu'elles ne l'ont été antérieurement. Le sous-comité recommande que l'on accorde les allocations conformément au projet suivant:

RAPPORT FINAL.—ADOPTE LE 24 SEPTEMBRE, 1921, FONDS DE L'EDUCATION SUPERIEURE.

ETAT DU REVENU, SEPTEMBRE, 1921

Voté par la législature	$ 16,852.40
Intérêt sur le fonds de règlement des biens des Jésuites	2,518.44
Intérêt sur le fonds des licences de mariages	1,400.00
Honoraires des licences de mariages, produit net	15,192.10
	$ 35,962.94

CHARGES FIXES

Examens de l'école finale de l'Université	$ 500.00	
Examen de juin, examinateurs adjoints	1,500.00	
Impression de questions d'examens, etc	600.00	
		2,600.00
Montant disponible pour distribution		$ 33,362.94

"HIGH SCHOOLS" (ACADEMIES)

NOM DE L'ECOLE	Nombre d'élèves inscrits, degrés VIII, IX, X, XI.	Qui se sont présentés	Qui ont réussi	Qui ont échoué	Percentage	Percentage général	Octrois	Gratifications	Total	
Ayer's Cliff	30	21	13	8	66	72	$300	$180	$480	
Aylmer	48	34	31	3	73	80	300	230	530	
Ascot	11	11	9	2	66	68	300	150	450	
Bedford	16	13	8	5	60	59	300	75	375	
Buckingham	31	24	15	9	67	69	300	160	460	
Coaticook	30	27	19	8	68	77	300	220	520	
Cookshire	45	39	20	19	60	68	300	150	450	
Cowansville	56	43	32	11	65	76	300	210	510	
Danville	37	29	23	6	70	75	300	200	500	
East-Angus	14	13	12	1	76	74	300	190	490	
Granby	26	25	23	2	75	86	300	270	570	
Huntingdon	94	82	76	6	75	84	300	260	560	
Inverness	22	15	6	9	61	62	300	100	400	
Knowlton	33	31	25	6	69	77	300	220	520	
Lachine	60	55	52	3	78	87	300	280	580	
Lachute	99	84	76	8	72	87	300	280	580	
Lennoxville	47	40	34	6	71	84	300	260	560	
Longueuil	39	32	23	9	66	72	300	180	480	
Macdonald	45	43	39	4	73	81	300	240	540	
Magog	38	32	25	7	68	67	300	140	440	
New-Carlisle	23	17	7	10	60	.....	300	100	400	Spécial
North Hathley	11	6	4	2	71	71	300	170	470	
Ormstown	43	42	37	5	73	83	300	250	550	
Outremont	87	71	65	6	79	89	300	295	595	
Richmond	71	66	48	18	68	75	300	200	500	
St-Lambert	59	40	39	1	78	87	300	280	580	
Shawville	42	37	21	16	64	71	200	170	470	
Sherbrooke	162	134	110	24	70	88	300	290	590	
Stanstead	85	55	39	16	65	.....	.....	.....	.....	Spécial
Sutton	48	37	15	22	58	71	300	.....	300	
Valleyfield	13	13	6	7	59	70	300	.....	300	
Verdun	45	31	20	11	66	83	300	250	550	
Waterloo	32	27	23	4	74	81	300	240	540	
Waterville	28	26	23	3	70	74	300	190	490	
West Hill, (Côteau St-Pierre)	188	164	153	11	77	90	300	300	600	
Windsor-Mills	12	11	3	8	55	59	300	.....	300	
Totaux	1,770	1,470	1,174	296	.....	.....	10,500	6,730	17,230	
"High School" Spéciale:										
Stanstead	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300	.....	300	

ÉCOLES INTERMÉDIAIRES (MODÈLES)

NOM DE L'ECOLE	Nombre d'élèves inscrits, degrés VIII, IX, X, XI.	Qui se sont présentés	Qui ont réussi	Qui ont échoué	Percentage	Percentage général	Octrois	Gratifications	Total	
Arundel	24	24	15	9	66	78	$150	$130	$280	
Athelstan (Hinchinbrooke)	5	4	0	4	63	57	150	55	205	
Beebe	31	24	11	13	66	73	150	105	255	
Bishop's Crossing	18	11	11	0	74	78	150	130	280	
Brownsburg	6	4	3	1	70	69	150	85	235	
Bulwer	9	7	5	2	68	73	150	105	255	
Bury	34	29	26	3	76	84	150	150	300	
Campbell'sBa y	15	9	6	3	68	71	150	95	245	
Clarenceville	20	15	8	7	64	68	150	80	230	
Compton	9	3	3	0	70	78	150	130	280	
Dixville	8	4	0	4	50	57	150	.....	150	
Dunham	7	6	3	3	64	65	150	70	220	
Farnham	31	14	10	4	66	73	150	105	255	
Fort Coulonge	6	4	4	0	70	68	150	80	230	
Frelighsburg	3	3	0	3	53	54	150	.....	150	
Gaspé	23	21	14	7	69	.....	.....	.....	.....	Spécial
Gould (Lingwick)	17	10	6	4	66	72	150	100	250	
*Greenfield Park	3	3	3	0	79	.....	150	.....	150	Spécial
Hatley	18	10	6	4	70	73	150	105	255	
Hemmingford	22	15	15	0	80	81	150	140	290	
Howick	45	30	26	4	73	82	150	145	295	
Hudson	10	5	3	2	65	73	150	105	255	
Hull	16	13	13	0	73	78	150	130	280	
Joliette	3	3	2	1	73	75	150	115	265	
Kénogami	1	1	1	0	81	80	150	135	285	
Kingsbury	7	7	5	2	71	73	150	105	255	
Kingsey	8	6	3	3	63	62	150	60	210	
Lacolle	11	8	8	0	79	70	150	90	240	
Lac Mégantic	3	1	1	0	63	61	150	60	210	
La Pêche	10	6	0	6	44	54	150	.....	150	
La Tuque	13	13	9	4	66	73	150	105	255	
Leeds	12	10	10	0	73	74	150	110	260	
Mansonville	8	5	3	2	65	67	150	75	225	
Marbleton	2	2	0	2	49	57	150	.....	150	
Matapédia	9	8	0	8	55	.....	.....	.....	.....	Spécial
*Milan	13	11	8	3	71	.....	150	75	225	Spécial
New-Richmond	29	25	4	21	55	.....	.....	.....	.....	Spécial
Paspébiac	2	2	1	1	61	.....	.....	.....	.....	Spécial
Port-Daniel Centre	7	6	2	4	62	.....	.....	.....	.....	
Rawdon	6	5	4	1	67	64	150	65	215	
Ste-Agathe-des-Monts	7	6	3	3	59	69	150	.....	150	
St-André-Est	13	9	9	0	78	76	150	120	270	
Saint-Jean	11	8	5	3	63	68	150	80	230	
Sawyerville	22	22	21	1	74	77	150	125	275	
Scottstown	34	26	21	5	69	74	150	110	260	
Shawinigan-Falls	10	7	6	1	73	77	150	125	275	
Shigawake	9	9	4	5	57	.....	.....	.....	.....	Spécial
Durham-Sud	22	18	8	10	65	67	150	75	225	
Stanbridge-Est	10	7	5	2	65	64	150	65	215	
Thetford-Mines	9	4	3	1	61	67	150	75	225	
Trois-Rivières	12	9	5	4	67	75	150	115	265	
Ulverton	7	6	3	3	65	65	150	70	220	
Way's Mills (Barnston)	4	4	2	2	61	66	150	70	220	
Totaux	694	522	347	175	.....	.....	7,050	4,070	11,120	

* Ecoles qui ont demandé d'être inscrites sur la liste des écoles intermédiaires.

ÉCOLES INTERMÉDIAIRES ET SPÉCIALES (MODÈLES)

New Richmond	$150.00
Gaspé	200.00
Paspébiac	50.00
Port Daniel Centre	100.00
Shigawake	150.00
Matapédia	150.00
	$ 800.00

RÉSUMÉ

Réservé pour les municipalités pauvres sur les honoraires de licences de mariages		$3,798.00

"HIGH SCHOOL" (ACADEMIES)

Subventions	$10,500.00	
Gratifications	6,730.00	
Subventions aux "High Schools" spéciales	300.00	
		$17,530.00

ECOLES INTERMEDIAIRES (MODELES)

Subventions	$ 7,050.00	
Gratifications	4,070.00	
Subventions aux écoles intermédiaires spéciales.	800.00	
		$11,920.00
Montant total distribué		$33,248.00

Sur proposition du docteur Love, appuyé par monsieur le doyen Laird, ce rapport est adopté et le secrétaire reçoit instruction d'obtenir l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil pour la distribution de la part des protestants, des fonds de l'éducation supérieure, parmi les institutions susnommées et suivant la proportion recommandée dans ce rapport.

Au nom du sous-comité du cours d'études, M. McBurney présente un rapport dans lequel on expose que la présente revision a été entreprise

afin de diminuer le nombre des matières suivies dans les écoles supérieures et de rendre plus efficace le travail fait dans les matières enseignées. On a constaté que les travaux du cours, spécialement ceux de la XIième année, ont été si considérables qu'il était impossible de les accomplir en entier, surtout avec l'état de choses existant dans toutes les "high schools" de la campagne. L'encombrement du cours dans ces écoles a été dû, en grande partie, au fait que les diverses facultés des universités,—l'école des élèves-maîtres et l'école finale,—requièrent une préparation différente, de sorte que si, dans la même "High School", il y avait des élèves qui voulaient étudier les arts, la médecine, la loi, les sciences, l'agriculture, et obtenir le certificat de fin d'études, le principal était obligé de prendre les mesures nécessaires pour enseigner une série de six matières tout-à-fait différentes à certains égards.

Après plusieurs conférences avec les autorités des universités, on a réussi à faire disparaître un grand nombre de ces difficultés. Dans le passé, la plus grande de ces difficultés concernait l'histoire et les sciences. On a trouvé une solution en faisant de l'histoire une matière compulsoire pour l'admission à toutes les facultés des universités et à l'école des élèves-maîtres, alors que la géographie a été acceptée par les universités comme l'une des matières donnant droit à l'immatriculation pour les sciences. Maintenant, un élève peut choisir la géographie seulement, au lieu de cette matière avec la chimie ou la physique, pour l'admission à toute faculté des universités et pour le certificat de fin d'études. Cela réduit à un minimum raisonnable une série considérable de matières. Le rapport recommande donc que l'histoire soit déclarée matière compulsoire pour toutes les années du cours de la "High School". Et, vu la grande valeur de cette matière comme moyen de formation quant au "caractère et au civisme", on recommande aussi que le cours projeté de "caractère et de civisme" ne soit pas considéré comme une matière définie nécessitant un examen et obligatoire pour les classes les plus avancées. Cependant, le résumé des suggestions pour l'enseignement de cette matière est assez avancé et il sera imprimé, puis soumis aux membres du Comité, afin que ces derniers puissent en prendre connaissance complètement, avant qu'il soit présenté au Comité pour que ce dernier l'adopte. Les recommandations de ce rapport sont adoptées.

En l'absence du docteur Shurtleff et à sa demande, le secrétaire présente un rapport du sous-comité de la campagne en faveur de l'éducation. A une réunion tenue le 2 juillet, le sous-comité a préparé un projet, mais, depuis l'annonce des élections fédérales. le sous-comité a pensé que la

campagne en faveur de l'éducation devait être retardée jusqu'à ce que les élections fussent finies, pour être alors faite à une époque plus favorable. Ce rapport est adopté.

Monsieur le doyen Laird déclare que l'Ecole des élèves-maîtres s'est de nouveau ouverte le 7 septembre, et que les inscriptions, dans les diverses classes, ont été les suivantes:—

Classe intermédiaire	113
Classe des directeurs des jardins de l'enfance	2
Classe élémentaire (premier terme)	24
Etudiant d'une spécialité, de Terreneuve	1
Total	140

Un autre élève commencera ses cours, aussitôt qu'il sera rétabli de sa maladie.

Le secrétaire déclare que l'école d'été pour les spécialistes en français a été de nouveau tenue à Montréal,—24 élèves en suivant les cours,—dont 23 étaient des institutrices de cette province. A la fin des cours, 12 certificats de seconde classe ont été accordés à des élèves qui les avaient suivis, et deux certificats de première classe ont été accordés à des élèves qui les avaient suivis, l'an dernier, et qui ont rempli les conditions relatives à la facilité du langage et qui ne les obligeaient pas à les suivre de nouveau. De manière détaillée, il fait aussi part au comité des efforts qu'il a faits, de concert avec l'honorable M. Mitchell, afin de trouver un inspecteur de l'enseignement du français pour les écoles anglaises de toute la Province, et déclare que, surtout par suite du fait que les personnes compétentes et qui obtiennent de bons résultats étaient alors engagées et liées par contrat jusqu'au 1er juiller prochain, il avait été incapable de recommander une nomination et avait abandonné tout espoir d'en trouver une, pendant l'année courante. Cependant, il espère présenter un rapport plus satisfaisant à la réunion du comité, de février ou de mai, et pouvoir même, cette année, renouveler les arrangements qui ont été faits, pour une inspection partielle, au cours des trois dernières années. Après discussion, la manière d'agir du secrétaire, à cet égard, est complètement approuvée, l'opinion générale étant que cette position est de si grande importance et si difficile à remplir, il vaut mieux attendre que de prendre des mesures hâtives, afin de trouver un employé qui puisse réaliser avec de réels succès le projet d'améliorer l'enseignement du français.

Le secrétaire donne lecture d'une plainte qui a été préparée par M. James Robb, comme président des syndics d'écoles de Valleyfield, et concernant la condition dans laquelle se trouve, comme instituteur, Frederic C. Humphrey. Le secrétaire déclare que la substance de cette plainte a été communiquée à M. Humphrey et qu'il y a répondu. Après discussion, le Comité décide qu'ayant entendu la plainte portée contre F. C. Humphrey par le président de la commission scolaire de Valleyfield, il réfère la dite plainte au Surintendant de l'Instruction publique et le prie de suivre la procédure indiquée, pour sembla bles cas, à l'article 2550 S. R. Q., 1909.

Le secrétaire recommande que, dorénavant, les questions d'examen de la huitième année soient examinées et corrigées par les institutrices des diverses écoles, lesdites questions devant être imprimées et distribuées comme auparavant. Cette recommandation est adoptée.

Le secrétaire recommande, en outre, que le Comité, par résolution, fasse disparaître l'exemption du diplôme pour enseigner dans les écoles publiques, en vertu des dispositions de l'article 2586, S. R. Q., 1909. Après discussion, il est unanimement résolu que le Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, en vertu de l'autorité que lui confère l'article 2586, S. R. Q., 1909, paragraphe 2, décide, par les présentes, que les ministres protestants ne jouiront plus de l'exemption accordée en vertu du premier paragraphe de cet article.

Lecture d'une lettre du Bureau central des examinateurs, dans laquelle il allègue que les conditions dans lesquelles se donne la formation professionnelle dans nos universités devraient être améliorées et demande l'adoption de règlements qui assureront une formation plus parfaite que celle qui est maintenant donnée aux candidats au diplôme de la "High School". Un sous-comité est nommé et reçoit instruction de faire une étude complète de cette question, d'avoir des conférences avec les représentants des deux universités et le Bureau central des examinateurs et de présenter un rapport à une assemblée subséquente. Ce sous-comité est le suivant:—le docteur Rexford et le docteur Parmelee, représentant le Département de l'Instruction publique, M. Murray, le docteur Hersey, le docteur Shurtleff et M. McBurney.

Lecture d'une lettre du département de l'Instruction publique, suggérant:—

(*a*) Que les règlements du Comité devraient fixer d'une manière mieux définie quels sont les devoirs, les responsabilités et les pouvoirs du doyen de l'Ecole des élèves-maîtres, en ce qui regarde la discipline de

l'Ecole, et en ce qui regarde toutes les choses qui, en vertu de la loi, sont soumises à la juridiction du Comité;

(*b*) Et, en outre, que le Comité étudie, de concert avec le Département, dans quelle position se trouve l'Ecole des élèves-maîtres vis-à-vis les divers corps qui ont un certain contrôle à exercer sur elle, directement ou indirectement, tels que le département de l'Instruction publique, le Comité de formation professionnelle, le Bureau central des examinateurs, le collège Macdonald et l'université McGill.

Après discussion, le Comité réfère les questions soulevées dans cette lettre au sous-comité qui vient d'être mentionné, afin qu'il la prenne en considération et présente un rapport.

M. J. Harold McOuat comparaît devant le Comité, avec sa permission, et énonce l'idée que les expositions scolaires, qui ont été récemment tenues sous la direction du département de l'Agriculture avec l'exposition ordinaire d'automne, devraient être placées sous la direction du département de l'Instruction publique et tenues séparément de l'exposition agricole, afin d'appuyer davantage sur le point de vue éducateur et son importance. Le Comité nomme un sous-comité,—qui se compose de MM. Cameron, Morrill, le docteur Rowat et Murray,—et lui donne instruction d'avoir une conférence avec les parties intéressées et de présenter un rapport à une assemblée subséquente. M. Murray sera le convocateur de ce sous-comité.

Mademoiselle Norris, représentant des institutrices, déclare, dans un rapport, que 82 institutrices ont suivi avec succès le cours donné sur l'anglais, à McGill, l'hiver dernier, et ont obtenu un certificat attestant qu'elles ont suivi le cours d'anglais de la première année,—qui est un cours complet des études B. A. Elle prie le Comité protestant de demander à McGill de fournir aux institutrices un cours *extra muros*, mais le Comité n'accède pas à sa demande.

Lecture d'une lettre de M. E. Montgomery Campbell, dans laquelle ce dernier demande que la chimie et la physique soient, dans certaines écoles, substituées à la géographie pour l'admission à l'Ecole des élèves-maîtres, cette option ne devant s'appliquer qu'aux écoles qui ont le mobilier scolaire voulu pour l'enseignement de ces matières. Le Comité refuse de prendre en considération des changements aux règlements pendant l'année courante, et il réfère cette demande au comité du cours d'études, qui devra présenter un rapport à la prochaine réunion.

Le secrétaire communique au Comité le contenu d'une note qu'il a reçue du jmaor Ney, relativement à la nomination d'un secrétaire du

congrès national d'éducation, mais le Comité n'adopte aucune mesure à cet égard.

Monsieur le doyen Laird propose, appuyé par le docteur Love, et il est résolu:—"Que le secrétaire soit autorisé à dépenser une somme ne devant pas excéder $500.00, afin de payer les dépenses encourues pour le maintien des cours des assistants des jardins de l'enfance, à Montréal, de concert avec le Bureau des commissaires d'écoles protestants de cette cité."

Le comité est alors ajourné au vendredi, 25 novembre, à moins qu'il ne soit convoqué plus tôt à la demande du président.

G. W. PARMELEE, *Secrétaire.*

E. J. REXFORD, *Président.*

Québec, 9 décembre 1921.

Réunion régulière du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, tenue ce jour.

PRESENTS:—Le révérend E.-I. Rexford, D.D., LL.D., D.C.L., président; le professeur A. W. Kneeland, M.A., B.C.L.; le révérend A. T. Love, B. A., D. D.; M. W. M. Rowat, M. D., C.M.; M. Howard Murray; M. W. S. Bullock, M. A.L.; le très révérend Lennox Williams, D. D.; M. Milton L. Hersey, M.A. Sc., LL.D.; le très révérend chanoine H. H. Bedford-Jones, M.A.; Sir Arthur Currie, G.C.M.G., K.C.B., LL. D; M. A. Kirke Cameron; M. Victor E. Morrill; M. Charles McBurney, B. A.; M. Sinclair Laird, M. A., B. Phil; le professeur Carrie M. Derick, M. A.; et M. W. Allen Walsh, B.A.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le secrétaire soumet au Comité des lettres, dans lesquelles s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion, par suite d'empêchements inévitables, les membres suivants:—M. Robert Bickerdike; l'honorable Geo. Bryson, M. C.L., M. Gavin J. Walker; M. Herbert Marler, N.P.; M. W. L. Shurtleff, C.R., LL.D.; l'honorable W. G. Mitchell, C. R., D.C.L., M. P.; et M. Marcus G. Crombie.

Le secrétaire annonce que M. W. Allen Walsh, B.A., a été choisi comme représentant des instituteurs protestants, pour l'année courante.

M. McBurney soumet un rapport du sous-comité des manuels et

du cours d'études, qui contient les recommandations suivantes: "Un candidat qui n'a pas obtenu le percentage nécessaire pour réussir 40% dans l'une des séries de questions d'une double matière des examens de l'école finale, mais qui a obtenu au moins 50% des points des deux séries de questions conjointement, doit être considéré comme ayant passé cette matière. Pour les fins du présent règlement, toute matière dans laquelle deux séries de questions d'examens sont posées, et auxquelles 100 points chacune sont accordés, est une double matière." Cette recommandation est acceptée. Le rapport déclare aussi qu'après une longue discussion, un cours d'études d'instruction regligieuse et morale et un mémoire de suggestions aux instituteurs à cet égard ont été préparés, imprimés et envoyés aux membres pour qu'ils les prennent en considération. Ce cours d'études représente l'opinion de la majorité du sous-comité. On recommande que les opinions que les membres du Comité désirent soumettre, ne soient pas envoyées plus tard que le 10 janvier. Cette recommandation est acceptée, après qu'on eût porté cette date du 10 au 20 janvier.

Sur motion du docteur Hersey et de Sir Arthur Currie, il est décidé que les opinions soumises par les membres du Comité devront être envoyées non seulement aux membres du sous-comité, mais aussi à tous les membres du Comité protestant, à ou avant la date susmentionnée.

Le docteur Milton Hersey déclare que le sous-comité de la condition des institutrices a continué ses travaux, mais ne les a pas terminés.

M. Howard Murray soumet un rapport du sous-comité des expositions agricoles: le sous-comité reconnaît la valeur éducative des expositions agricoles, mais il ne peut, pour des raisons d'ordre pratique, financier et administratif, recommander que la direction de ces expositions soit enlevée au Département de l'Agriculture, qui est maintenant chargé de leur organisation et de leur conduite, et placée sous le contrôle du Département de l'Instruction publique. Ce rapport est adopté.

Le docteur Rexford présente le rapport suivant du sous-comité nommé pour étudier la question de la formation universitaire des institutrices et de la direction de l'Ecole des élèves-maîtres. Il y a eu conférence avec les autorités de McGill, au cours de laquelle on a discuté diverses questions, mais le rapport final n'est pas encore prêt.

Le secrétaire déclare que les plaintes portées par M. J.-A. Robb, président, au nom de la Commission scolaire protestante de Valleyfield, contre F. C. Humphrey, ont été signifiées à ce dernier conformément à la loi, et les admissions faites par M. Humphrey sont lues au Comité. Il

est proposé par le docteur Hersey, appuyé par le professeur Derick, que, vu ces admissions et se prévalant de l'autorité que lui confère l'article 2550, S. R. Q., 1909, le Comité, par les présentes, révoque tous les diplômes autorisant ledit F. C. Humphrey à enseigner dans la province de Québec. Cette motion est adoptée unanimement.

Lecture d'une résolution de l'Assemblée générale de l'Eglise presbytérienne au Canada, à titre de renseignement pour le Comité, et qui est rédigée dans les termes suivants: "Que l'Assemblée insiste auprès des autorités éducatives des différentes provinces et auprès de tous nos concitoyens, sur l'importance qu'il y a de mettre les privilèges de la "High School" plus facilement à la portée des localités rurales."

Les résolutions suivantes de l'Association des instituteurs protestants sont soumises au Comité:—

La première,—dans laquelle on suggère un système de formation supplémentaire au moyen duquel un peu de préparation pourrait être donnée aux personnes qui, sans elle, s'engageraient probablement dans l'enseignement sans aucune sorte de formation professionnelle,—est remise à plus tard, afin que le Comité de la condition des instituteurs puisse l'étudier.

Une deuxième résolution,—dans laquelle on demande de faire de nouveau le calcul des pensions déjà accordées afin de les augmenter d'après le système de calcul qui s'applique aux nouvelles demandes; l'étude de cette résolution est remise à plus tard.

Lecture d'une troisième résolution,—dans laquelle l'Association des institutrices et des instituteurs protestants exprime combien elle apprécie la mesure prise par le Comité protestant afin de pourvoir aux moyens grâce auxquels les instituteurs et les institutrices de cette province pourront améliorer leur condition, tout en remplissant leurs devoirs professionnels.

Sur la recommandation de l'inspecteur Parker, l'école Aberdeen, de Montréal-Ouest, est inscrite sur la liste des "High Schools".

L'école de Greenfield Park est inscrite sur la liste des écoles intermédiaires.

L'inspecteur Parker recommande aussi que: "pour la VIIIème année, les réponses des élèves aux examens écrits du mois de juin soient lues et corrigées par les institutrices sous la surveillance de la première institutrice de l'école;

"Le nombre de points accordés à chaque réponse par l'examinateur devra être inscrit à la marge de la feuille vis-à-vis de la réponse et le nom-

bre total de points accordés pour chaque matière devra être inscrit sur la première page de la copie de l'élève et ce total devra être inscrit dans la colonne voulue des rapports d'examen, vis-à-vis le nom de l'élève;

"Pour la VIIIème année, il ne sera pas nécessaire de se conformer aux instructions contenues au par. 26, page 59 du mémorandum des instructions aux institutrices, en ce qui concerne l'inscription des points représentant l'appréciation, par l'institutrice, de la capacité de l'élève pour cette matière. Le nombre réel de points obtenus par l'élève devra être inscrit au lieu du nombre approximatif, comme pour les IXème et Xème années." Ces recommandations sont acceptées.

M. McBurney a donné sa démission comme membre du Comité protestant, parce qu'il a été nommé officier spécial du département de l'Instruction publique. Sa démission est acceptée. Le secrétaire reçoit instruction de mentionner au procès-verbal de cette réunion combien hautement les membres du Comité apprécient le travail accompli par M. McBurney, d'abord comme représentant des instituteurs, puis ensuite comme membre du Comité, où sa connaissance intime des conditions de l'éducation en cette province et des travaux de pédagogie dans les classes mêmes, a été d'une grande valeur.

Sur proposition du docteur Rexford et par un vote unanime, le docteur J. A. Nicholson est élu membre associé du Comité, pour remplacer M. McBurney.

Il est proposé par M. Murray, appuyé par M. Morrill, et résolu "qu'un sous-comité spécial soit nommé afin d'avoir une entrevue avec le gouvernement et d'obtenir une aide financière plus considérable pour l'éducation protestante en cette province." Le Comité nomme donc un sous-comité, qui se compose de MM. Cameron, Morrill, Bullock, le docteur Hersey, avec M. Murray comme convocateur.

M. Bullock est nommé convocateur du sous-comité des octrois aux municipalités pauvres.

Le secrétaire soumet les amendements à la Loi scolaire, qui ont été proposés afin de mettre les références de la loi scolaire aux différentes classes des écoles en harmonie avec la nomenclature rendue nécessaire par les changements faits aux règlements des deux Comités. Ces propositions sont adoptées et le Comité recommande, en même temps, qu'il soit apporté à la loi de pension un amendement pourvoyant à ce que les fonctionnaires de l'enseignement primaire qui deviennent employés du Département puissent conserver les droits qu'ils possèdent dans le fonds de

pension des instituteurs ou transférer leurs droits au fonds du service civil, suivant que l'on pourra arranger la chose avec équité.

A titre de renseignement pour le Comité, lecture d'un rapport de Mademoiselle L. E. Tanner, concernant sa dernière tournée d'inspection des écoles dans lesquelles sont employés des spécialistes en français.

Le docteur Rowat donne avis qu'il proposera, à la prochaine réunion, "que la section 25, sous-section C des règlements du Comité protestant, soit amendée en retranchant tous les mots après le mot "Teachers", à la deuxième ligne".

Le comité est alors ajourné au vendredi, 24 février, à 10 heures, a. m., la prochaine réunion devant être tenue en la cité de Montréal.

(Signé) G. W. PARMELEE, *Secrétaire.* (Signé) ELDON I. REXFORD, *Président.*

FACULTÉ DE MÉDECINE, UNIVERSITÉ MCGILL

Montréal, 24 février 1922.

Réunion régulière du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, tenue ce jour.

PRESENTS:—Le Rév. E. I. Rexford, D.D., LL. D., D.C.L., président, le professeur W. A. Kneeland, M.A., B.C.L., Rév. A. T. Love, B.A., D.D., M. Gavin J. Walker, M. W. M. Rowat, M.D., C.M., M. Howard Murray, O.B.E., M. Robert Bickerdike, M. W. S. Bullock, M. A. L., Très Rév. Lennox Williams, D.D., M. Herbert Marler, M.P., M. Milton L. Hersey, M. A. Sc., LL.D., Rév. chanoine Harold H. Bedford-Jones, D.D., Sir Arthur Currie, G.C.M.G., K.C.B. LL.D., M. A. Kirke Cameron, M. Victor E. Morrill, M. W. L. Shurtleff, C. R., LL. D.; M. Sinclair Laird, M. A., B. Phil., M. Marcus G. Crombie, le Professeur Carrie M. Derick, M.A., M. J.-A. Nicholson, LL.D., et M. W. Allen Walsh, B. A.

Lecture d'une lettre de l'honorable George Bryson, M.C.L., dans laquelle ce dernier s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion, par suite d'empêchements inévitables.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le président souhaite la bienvenue à M. J. A. Nicholson, LL. D., au nom du Comité.

Lecture d'une lettre du ministre de l'Agriculture, afin de renseigner le Comité à cet égard. Cette lettre donne un aperçu du travail qui est fait pour les expositions scolaires.

Le secrétaire communique au Comité:—

(1) La teneur des bills proposés à la Chambre et ayant trait à l'éducation,—en attirant spécialement son attention sur le crédit proposé de $40,000.00 pour les écoles protestantes;

(2) L'augmentation récente des salaires des inspecteurs d'écoles jusqu'à un maximum de $2000. par année, avec $500. pour dépenses de voyages;

(3) Le renouvellement des arrangements pour les examens oraux de langue française, dans les "High Schools" de Montréal et de Westmount, en juin prochain;

(4) Les mesures prises par le Département, afin de donner à tous les inspecteurs protestants une semaine de travaux d'observation et d'études intensives, à Montréal, des méthodes d'enseigner la langue française aux élèves de langue anglaise;

(5) Les résultats obtenus grâce aux efforts que l'on fait afin de se procurer un inspecteur de l'enseignement du français dans les écoles anglaises, qui ait toute la compétence voulue;

(6) La démission de l'inspecteur Kerr, vu la longue distance qui sépare sa résidence, Hatley, et son district d'inspection, le comté de Gaspé.

M. Bullock, au nom du sous-comité des octrois aux municipalités pauvres, déclare que les sommes suivantes ont été reçues:

Part des octrois de la Législature pour les municipalités pauvres	$ 3,990.40
Transporté de l'éducation supérieure chez les protestants	1,000.00
Transporté du fonds disponible de l'Ecole normale	7,000.00
Part des licences de mariages	3,798.00
Total	$ 15,788.40

Le sous-comité recommande la distribution de la totalité de ce fonds, d'après une liste imprimée qui se trouve entre les mains des membres du Comité.

Après discussion, ce rapport est adopté et le secrétaire reçoit instruction de demander au lieutenant-gouverneur en conseil de l'approuver comme le veut la loi.

Le sous-comité du cours d'études soumet à l'approbation du Comité un rapport contenant quelques projets de changements, et une liste de manuels. Ce rapport est adopté et le Comité ordonne de faire imprimer, comme de coutume, le cours d'études amendé et la liste des manuels, afin qu'ils soient communiqués aux intéressés.

Le sous-comité présente aussi le rapport suivant:—

Instruction religieuse et morale

A la réunion du Comité protestant de février, 1921, on nous a donné l'ordre de compléter, faire imprimer et distribuer aux membres le Manuel proposé, ou Memorandums des suggestions aux instituteurs. Instruction religieuse et morale et Formation du caractère. Les opinions et les suggestions que l'on demandait ont été envoyées au président du sous-comité, par écrit, et le sous-comité a reçu instruction de faire éditer le manuel "à la lumière de ces opinions". Votre sous-comité doit déclarer que, en réponse à cette demande, plusieurs opinions ont été reçues. Ces opinions sont d'une nature qui rend absolument impossible l'exécution du mandat du Comité et l'édition de ce Manuel et du cours d'études. De plus, votre sous-comité est d'opinion que, tant qu'il n'y aura pas une unanimité plus complète en ce qui regarde la fin, la méthode et la teneur d'un cours d'instruction religieuse et de la formation du caractère, il sera inutile de procéder davantage en cette affaire.

Le docteur Rexford demande au docteur Love d'occuper le fauteuil, pendant qu'il fait une déclaration concernant le rôle qu'il a joué dans la préparation des Memorandums de suggestions. Après cette déclaration, le docteur Shurtleff propose, appuyé par l'évêque Williams:—

"Que, dans l'opinion de ce Comité, les membres du sous-comité du cours d'études ont suivi de bonne foi, et telles qu'ils les ont comprises, les instructions que ce Comité leur avait données pour les guider dans la préparation du Memorandum d'instruction religieuse et morale et de la formation du caractère". Adopté unanimement.

A cet égard, le docteur Rexford demande que l'on inscrive au procès-verbal,—d'après les déclarations soumises par quatre des six membres du sous-comité du cours d'études qui ont préparé le Memorandum d'instruction religieuse et morale et la Formation du caractère (y compris le

président),—que l'on a soumis le Memorandum au Département de l'Instruction publique, afin qu'il soit imprimé, en étant sous la fausse impression qu'il avait l'approbation générale du sous-comité en général, un membre se réservant le droit d'exprimer son dissentiment sur certains points.

Sur motion, le secrétaire reçoit instruction d'inscrire cette déclaration au procès-verbal de la réunion.

Mademoiselle Derick et le doyen Laird, membres du sous-comité, désirent que l'on déclare au procès-verbal qu'ils affirment n'être sous aucune fausse impression relativement à l'assentiment général de tous les membres du sous-comité pour le Memorandum d'instruction religieuse et morale, avant qu'il ne fût soumis au Comité, et qu'ils étaient d'une opinion contraire, à cet égard.

Sur motion, le secrétaire reçoit instruction d'inscrire cette déclaration au procès-verbal de cette réunion. Le docteur Rexford reprend alors le fauteuil.

M. W. A. Walsh, au nom du sous-comité de l'état des institutrices, déclare que les cours post-scolaires (*extension courses*) donnés à McGill pour les institutrices, ont été suivis, cette année, comme suit: Physiographie, 47; Histoire, 71; Anglais, 131. L'an dernier, la première année de ces cours, 157 institutrices ont suivi le cours complet d'anglais, et 85 de ces institutrices ont réussi à obtenir leur certificat. Le sous-comité considère qu'il n'est pas à propos même de suggérer une liste de manuels, afin qu'on l'étudie en vertu du règlement 24 (g), et il exprime l'opinion que les titres requis pour le diplôme d'institutrice en cette province sont actuellement si peu élevés qu'il ne faudrait pas créer un autre diplôme, encore inférieur, comme celui qui a été suggéré par un comité de l'Association des institutrices. Ce rapport est adopté.

M. Murray, au nom du sous-comité qui a été nommé afin de rencontrer les membres du gouvernement relativement à l'augmentation de l'aide financière pour l'éducation, présente un rapport qui fait voir que l'on a pu avoir cette entrevue; que le premier ministre a donné l'assurance que l'on s'occuperait de l'éducation secondaire au cours de la présente session et que, à la prochaine session,l'on accorderait la même considération aux choses qui intéressent les écoles rurales.

M. James Mabon et M. C. A. Adams ont soumis un rapport comme représentants du comité du Bureau des examens de l'école finale. Le secrétaire reçoit instruction de remercier MM. Mabon et Adams de leur travail à ce sujet.

Le docteur Nicholson, secrétaire du Bureau des examens de l'école finale, soumet les recommandations suivantes du Bureau:—

(1) Que la limite de temps pour les examens, sur chaque matière, soit prolongée de deux heures à deux heures et demie, mais que la nature des questions demeure la même qu'auparavant, c'est-à-dire qu'elles ne soient pas plus difficiles, ni plus longues, parce que le temps a été augmenté. On a insisté sur le fait que les élèves brillants pouvaient répondre aux questions, avec la limite de temps actuelle, mais que les élèves lents étaient souvent obligés de laisser de côté une partie des questions, sans y avoir touché, parce qu'ils manquaient de temps. On a décidé de demander que cette augmentation de temps entre en vigueur dès cette année;

(2) Que l'honoraire payé pour la préparation des questions d'examen soit porté de $5.00 à $10.00 pour chaque matière;

(3) Que le Comité de revision soit augmenté de quatre à six membres, afin que toutes les parties intéressées puissent être représentées.

Ces recommandations sont approuvées et il est résolu que la règle 86 de ce Comité soit amendée en remplaçant le mot "two", à la troisième ligne, par le mot "four", et la règle 90, en remplaçant "$5.", à la troisième ligne, par "$10.".

Le docteur Rowat présente sa motion amendant la règle 25 (c). Sa proposition est approuvée en principe, mais remise à la prochaine séance alors que le Comité prendra une décision précise.

Le Comité adopte la motion du doyen Laird, amendant la règle 24 (g) et insérant, après le mot "expérience", les mots "after receiving such elementary diploma".

Le sous-comité du cours d'études est reconstitué et se composera des membres suivants: le docteur Nicholson, convocateur, le professeur Derick, le professeur Kneeland, le représentant des instituteurs, M. Murray et le doyen Laird.

M. Cameron et le docteur Hersey sont choisis, avec le docteur Parmelee, secrétaire du département, pour représenter le Comité à une conférence avec les représentants de McGill, relativement à la préparation aux diplômes de "High School" et à l'Ecole des élèves-maîtres.

Le sous-comité suivant est nommé afin de préparer les recommandations relatives à la distribution de la somme de quarante mille piastres, qui est accordée par une mesure du gouvernement actuellement soumise à la Législature, savoir:—M. Bullock, convocateur, MM. Morrill, Cameron, Murray et le docteur Hersey.

M. Murray expose que "la question des améliorations scolaires, pour les enfants étrangers de Montréal, devient de plus en plus à l'état aigüe,chaque année;qu'il se fait une agitation pour obtenir une quatrième liste (*panel*) à Montréal, ce qui tendrait à diviser encore davantage les divers éléments qui composent notre population Canadienne et signifierait la séparation des idéals du civisme Canadien plutôt que leur fusion; que les commissaires protestants ont rencontré le gouvernement afin de trouver une solution à ce problème, que l'on mettra bien du temps à résoudre. Il est donc à propos que ce Comité décide quelles mesures il devra prendre, dans les circonstances, afin de faire face à la situation de la manière qu'il faut."

Une discussion s'engage, au cours de laquelle le secrétaire déclare que le gouvernement de la province a promis d'étudier, avant la prochaine session, le problème de l'instruction, dans la ville de Montréal, et M. Marler, le député de la division Saint-Laurent, au fédéral, déclare que le gouvernement fédéral s'occupera aussi de cette question, en ce qui concerne l'immigration, dans un avenir rapproché.

Etant donné tout cela, le Comité pense qu'il vaut mieux ne pas s'occuper davantage de cette affaire à la présente séance, mais de s'en bien rappeler toutes les faces, afin de pouvoir prendre une décision plus tard.

Le Comité vote des remerciements à Sir Arthur Currie, principal de McGill, qui a mis la faculté de médecine à sa disposition pour cette séance.

Le Comité est alors ajourné au vendredi, 26 mai, à dix heures, a. m., à moins qu'il ne soit convoqué plus tôt, par le président.

G. W. PARMELEE, *Secrétaire.*

ELSON I. REXFORD, *Président.*

APPENDICE N° IX

CIRCULAIRES

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, 25 août 1921.

A MM. les Inspecteurs d'écoles catholiques de la Province de Québec.

Messieurs,

Il y a six semaines, je vous ai adressé le sujet et le sommaire de la conférence pédagogique que vous êtes tenus de donner dans chaque municipalité scolaire.

Vous avez donc eu tout le temps nécessaire pour préparer cette conférence avec soin.

A la suite de cette conférence, ajoutez les conseils que vous jugerez nécessaires après la visite des écoles de la municipalité.

De plus, signalez au personnel enseignant l'importance de l'enseignement religieux à l'école. Depuis la guerre, la population de la province de Québec est restée fidèle à ses traditions de modération, de justice et de respect de l'autorité, alors que dans d'autres pays, un esprit révolutionnaire menace de bouleverser l'ordre social. Des étrangers éminents, des hommes d'État et des journalistes de langue anglaise ont loué hautement le *bon esprit* de la Province de Québec.

Soulignant ces compliments mérités faits à notre province, l'honorable premier ministre, M. Taschereau, et l'honorable secrétaire de la province, M. David, ont attribué la situation favorisée de la province de Québec à l'enseignement religieux, "qui se donne dans toutes ses écoles, conformément à la loi."

C'est donc pour vous, Messieurs, un devoir comme catholiques et officiers publics, d'encourager l'enseignement religieux à l'école dans la mesure qui vous revient.

Une autre matière que je recommande à votre sollicitude, c'est l'histoire du Canada. On ne saurait trop faire pour faciliter l'enseignement des origines de des développements de notre pays. A cette fin, suggérer les méthodes et les procédés les plus capables de faire aimer l'enseignement de l'histoire nationale à l'école primaire.

Dans les examens que vous faites subir, attachez aussi une grande importance à la lecture, à la *grammaire* et à *l'analyse*, à *l'orthographe*, à la *rédaction*, et à *l'arithmétique*. Permettez-moi de vous

rappeler combien il importe à votre prestige et au bien que vous voulez faire dans chaque école, de préparer d'avance vos questions d'examens. Les examens improvisés ne rendent pas justice aux élèves et n'apprennent rien aux instituteurs et aux institutrices qui attendent beaucoup de l'inspecteur d'écoles au point de vue du *savoir* et de la *méthode*. Pour aucune raison, vous ne devez précipiter votre visite aux écoles: une telle précipitation augure mal de votre zèle et de votre probité.

Vous savez comme moi combien les procédés délicats, une tenue parfaite et un langage soigné sont de nature à vous gagner la confiance et le respect des autorités religieuses et scolaires, du personne enseignant et des élèves. Je vous prie donc de veiller à ces détails importants, d'après lesquels on juge très souvent de la valeur intellectuelle et morale de l'inspecteur d'écoles.

Dans chaque municipalité, faites-vous un devoir de rendre visite au curé et de rencontrer la commission scolaire; prenez le temps de causer avec le premier des intérêts religieux et moraux des écoles de la paroisse, et avec la seconde de renseigner ses membres sur leurs devoirs et les besoins de la municipalité scolaire.

A propos des commissaires d'écoles, une question nouvelle a été ajoutée au "Rapport d'automne." Cette question se rapporte aux *circulaires* que j'adresse de temps en temps aux commissions scolaires Veuillez vous assurer si le secrétaire-trésorier a lu en assemblée régulière ma dernière circulaire, et si la commission scolaire a tenu compte des conseils qu'elle renferme. Assurez-vous aussi de la conservation des circulaires officielles dans les archives de la municipalité scolaire.

Relativement aux institutrices non diplômées, soyez prudents; ne recommandez leur engagement que sur preuve d'une nécessité pressante, où la négligence des commissaires n'entre pour rien. De nouveau, efforcez-vous de convaincre les commissaires d'écoles que c'est encore économiser que de bien payer les maîtres et les maîtresses d'écoles.

Dans vos visites aux écoles et dans vos conversations avec les commissaires, n'omettez jamais les conseils requis par les nécessités de l'hygiène. Dites aussi un mot aux élèves, dans chaque école, des bienséances, de la politesse et de l'honnêteté, vertus sans lesquelles

notre population perdrait les précieuses qualités sociales que nous ont léguées nos ancêtres.

Si la visite des classes ne doit pas commencer trop tôt en septembre, il ne convient pas non plus de la commencer trop tard. Ne commencez pas la visite d'automne après le *1er octobre*, afin de vous ménager le temps de la faire de la manière qui convient à votre dignité et aux exigences des règlements. Chaque année, le Gouvernement augmente votre indemnité de frais de voyages. En retour, il est d'élémentaire honnêteté de consacrer à la visite des écoles au moins le temps minimum prescrit par les règlements du Comité catholique.

Maintenant, j'attire spécialement votre attention sur le paragraphe 13 de l'article 225 des règlements du Comité catholique. Il s'agit ici d'un point important de la obnne administration de mon département et de la meilleure efficacité de votre travail laborieux et souvent pénible. A chaque visite, je constate avec regret la négligence de plusieurs inspecteurs à me transmettre le *rapport* ou le *bulletin* dans les QUINZE JOURS qui suivent la visite des écoles d'une municipalité. On m'a transmis parfois en décembre des rapports de visites faites en octobre. Je ne tolérerai plus pareil retard injustifié et injustifiable.

Quant au *dessin*, veuillez suivre mes instructions des années précédentes.

Les formules de rapports vous seront transmises en même temps que cette circulaire. Vous trouverez à l'appendice le sujet de la conférence pédagogique qui vous a été fourni en juillet dernier.

Je vous souhaite la santé et le zèle nécessaires à l'accomplissement de vos importants devoirs.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

CYRILLE-F. DELAGE

Surintendant.

CONFÉRENCE PÉDAGOGIQUE

(1ÈRE VISITE 1921-1922)

SUJET : DE L'AUTORITÉ DANS L'ÉCOLE

PLAN: I. Nature et fondements de l'autorité du maître : l'autorité vraiment éducative est une autorité morale. Elle a pour fondement l'estime, le respect et l'affection des élèves pour les maîtres; l'art de commander et l'appui des familles.—II. *Précautions contre l'affaiblissement de l'autorité :* Éloigner ce qui nuit à la considération des élèves pour le maître. Éloigner ce qui nuit à l'ordre. Recourir aux moyens et aux signes en usages dans les écoles bien organisées.

A l'appui de vos considérations sur l'*autorité du maître,* parlez de l'Émulation en classe, de la *Surveillance et de la Répression* (punitions)

Ce sujet est de première importance : toutes les parties nécessaires à son développement se rapportent à une idée centrale : LA DISCIPLINE. Étudiez-le avec soin au cours des vacances, afin de pouvoir le présenter au personnel enseignant d'une façon utile et agréable.

Afin de vous aider dans la préparation de votre travail, permettez-moi de vous indiquer les ouvrages suivants:

1o—"Cours de pédagogie" de Mgr Ross;

2o—"Directoire pédagogique" à l'usage des Écoles chrétiennes ;

3o—"De l'Autorité dans l'École et dans la Famille", l'abbé Keiffer

4o—"Pédagogie théorique" et pratique de Mgr Rouleau et de MM. Magnan et Ahern.

5o—"Notes pédagogiques" de l'auteur des "Paillettes d'Or" ;

6o—"L'Enfant" par Mgr Dupanloup ;

7o—"Directoire de pédagogie" du Chanoine Barrès ;

8o—"Cours de pédagogie" Charbonneau ;

9o—"L'Enseignement primaire" de 1915-16, aux pages 4, 68, 133, 195, 262, 452, 580.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, 24 septembre 1921

A MM. les Inspecteurs d'écoles catholiques de la province de Québec

Messieurs,

Dans les congrès d'inspecteurs et dans mes circulaires, je vous ai déjà conseillé la discrétion vis-à-vis des commissaires d'écoles, relativement aux suggestions ayant pour but de solliciter de l'aide du Gouvernement. Notamment dans ma circulaire du 12 août 1920, je vous disais:

"Dans les conseils qu'il juge à propos de donner aux commissaires d'écoles, l'inspecteur doit éviter toute suggestion ayant pour but de solliciter de l'aide du gouvernement, en dehors des subventions ordinaires ; l'idée fausse que le Gouvernement doit contribuer à toute entreprise publique est déjà trop répandue pour que les inspecteurs d'écoles l'accréditent auprès des commissions scolaires. La lettre et l'esprit de notre loi d'instruction publique veulent que les commissions scolaires pourvoient à la création et au soutien de leurs écoles à même les revenus que cette loi leur permet de créer. Il peut arriver, dans des cas spéciaux, qu'une commission scolaire soit justifiable de s'adresser au Gouvernement. En pareille occurrence, l'inspecteur ne doit prêter son concours qu'avec tact et prudence, et en cas de doute demander une direction au Surintendant."

Malgré cet avis, assez catégorique, il me semble, pour être compris, plusieurs inspecteurs ont encore conseillé aux commissions scolaires de s'adresser au Gouvernement pour des octrois spéciaux. Je le répète, cette manière d'agir est contraire à l'esprit de notre loi d'instruction publique qui veut que les commissions scolaires pourvoient au soutien de leurs propres écoles à même leurs propres revenus.

J'espère donc, à l'avenir, ne plus recevoir de plainte à ce sujet.

Maintenant, au sujet des constructions scolaires, conseillez donc aux commissaires d'écoles de bâtir suivant les moyens des municipalités et le chiffre de la population. Il y a eu des extravagances dans

la construction de certaines écoles; extravagances que vous vous efforcerez de prévenir par vos sages conseils.

Un autre point important, c'est celui-ci : lorsque vous acceptez une nouvelle école, assurez-vous du coût exact de la construction, en examinant les soumissions, contrats, liste de paie, etc. Il ne faut pas vous en rapporter aux seules déclarations verbales des intéressés. Vos rapports concernant l'acceptation des écoles nouvellement construites doivent être absolument exacts sur tous les points, particulièrement sur celui du coût de la construction.

En terminant, je regrette d'avoir à vous signaler la négligence qu'apportent plusieurs inspecteurs d'écoles dans l'envoi des rapports des commissaires d'écoles. Mon département a dû en retourner un grand nombre aux secrétaires-trésoriers, parce qu'ils étaient incomplets ou non assermentés; dans certains cas, ces rapports n'étaient même pas signés. Vous en avez été déjà informés, depuis 1919, un amendement à l'article 2931 oblige les secrétaires-trésoriers à vous soumettre leurs rapports, que vous devez me transmettre avant le mois de septembre, *après les avoir vérifier*. C'est pour la vérification que ces rapports vous sont soumis, et cependant plusieurs inspecteurs me les envoient sans les regarder, car il m'en est arrivé plusieurs, non signés, non assermentés et fort incomplets. J'attire de nouveau votre sérieuse attention sur l'article 2931 du *Code scolaire*, particulièrement le paragraphe 6, et vous prie, à l'avenir, de ne m'envoyer que des rapports certifiés après un examen sérieux. Afin d'éviter les retards, renseignez, au cours de vos visites, les commissaires et les secrétaires-trésoriers, sur leurs devoirs concernant le rapport annuel au Surintendant de chaque commission scolaire. Les secrétaires-trésoriers ne peuvent assermenter leurs propres rapports.

Les remarques ci-dessus sont faites autant dans votre intérêt que dans celui de l'intérêt public. C'est pourquoi je sais que vous les prendrez en bonne part et que vous vous y conformerez consciencieusement.

J'ai l'honneur d'être,

CYRILLE-F. DELAGE,

Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

No 2700-21

Québec, 20 décembre 1921.

Monsieur l'Inspecteur,

Vous recevrez ces jours-ci tous les documents relatifs à la deuxième visite des écoles de votre district, moins la formule de la "classification des municipalités scolaires." Cette formule doit probablement être modifiée, quant aux notes à accorder aux municipalités et aux écoles, mais elle ne peut l'être que par le Comité catholique qui se réunira en février prochain.

LE BULLETIN

Je vous signale les modifications des pages 9 et 12. Veuillez faire les écritures du bulletin avec soin et exactitude, et ne rien omettre sans m'en donner la raison. Au sujet du recensement, veillez à ce que la page 12 du bulletin soit complète. Lorsque le chiffre de l'inscription aux écoles dépasse celui donné au recensement, vous devez en indiquer la cause et faire rectifier les données, s'il y a lieu. A la page 17, inscrivez fidèlement les observations que vous aurez transmises au secrétaire-trésorier de la municipalité scolaire, à la suite de votre visite aux écoles. A ce sujet, je signale aux nouveaux inspecteurs le paragraphe 14 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique.

Sur la couverture du bulletin, inscrivez *le nom officiel* de la municipalité scolaire, et signez *vous-même* la formule de transmission, qui se trouve au bas de la page.

La transmission des bulletins doit m'être faite dans les *quinze* jours qui suivent la visite de chaque municipalité.

DATE DE LA DEUXIÈME VISITE.

Vous devrez m'informer, *par lettre spéciale,* de la date où vous commencerez la deuxième visite des écoles de votre district et me dire par quelle municipalité vous commencerez cette visite.

DURÉE DE LA VISITE.

Sur ce point important, je vous réitère les recommandations qui vous ont été faires dans mes circulaires antérieures. Veuillez relire, notamment, ma circulaire du 20 décembre 1920, au paragraphe intitulé "la visite des classes."

Au sujet des *écoles fermées* ou *non visitées*, fournissez-moi, dans chaque cas, des renseignements exacts et précis.

RAPPORTS ANNUELS DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Le 24 septembre dernier, dans une circulaire spéciale, je vous ai signalé l'importance, pour vous et mon département, de vérifier avec le plus grand soin, avant de me les envoyer, les rapports des commissaires d'écoles. Ne me transmettez jamais un rapport incomplet, inexact ou non assermenté. *Signez ce rapport avant de me l'adresser.* Je vous conseille de relire de nouveau l'article 2931 du *Code Scolaire.*

ACCEPTATION DES MAISONS D'ÉCOLE.

Relisez à ce propos le premier paragraphe de la page 2 de ma ciculaire du 24 septembre 1921, et veuillez aussi vous rappeler dans quel esprit l'article 47 des Règlements du Comité catholique a été rédigé, relativement aux frais de voyage encourus à l'occasion de l'acceptation d'une nouvelle école par l'inspecteur. Chaque fois que vous acceptez une nouvelle école *lors de votre visite* dans une municipalité, vous n'avez droit qu'au *surplus de dépenses* résultant de l'acceptation de la nouvelle école.

LA TENUE DES ÉCOLES.

Vous devez vous intéresser à la tenue des écoles. Il arrive trop de plaintes à ce sujet, plusieurs par l'entremise du Conseil supérieur d'hygiène, ce qui laisserait soupçonner que certains inspecteurs ne portent pas intérêt à ce qu'il règne une grande propreté dans les classes. Dans une circulaire que j'adressais le 15 avril 1920 à toutes les corporations scolaires, je réclamais dans toutes les écoles un grand ménage chaque année avant la rentrée des élèves en septembre. Au congrès des inspecteurs du 13 août de la même année, un officier de mon département vous faisait part de l'extrait de cette circulaire

et vous demandait de vous assurer si ces instructions avaient été suivies et d'en faire mention dans votre prochain bulletin. Peu d'inspecteurs ont répondu à cet appel. Veuillez relire dans l'"Enseignement Primaire" d'octobre 1920, page 89, le travail intitulé: *Construction et Hygiène scolaire.* Cet important travail a été lu par M. Dessane devant le dernier congrès des inspecteurs, août 1920.

A votre visite du printemps, rappelez aux commissions scolaires qu'elles doivent se conformer strictement à l'article 67 et suivants des Règlements du Comité catholique, et en faire mention dans les remarques que vous leur adresserez, car vous aurez à me renseigner sur cette question importante dans le rapport de votre visite d'automne 1922: une question vous sera posée dans ce sens.

Je vous prie de répondre aussi à la question concernant les moyens de sauvetage en cas d'incendie.

Engagement des instituteurs et des institutrices

Rappelez de nouveau aux commissaires d'écoles combien il importe de retenir le plus tôt possible les services de bons instituteurs et de bonnes institutrices pour l'année scolaire 1922-23. L'année dernière, les commissions scolaires qui ont attendu au mois de juillet ou d'août pour engager leurs titulaires, ont dû, dans plusieurs cas, laisser quelques-unes de leurs écoles fermées jusqu'en octobre ou novembre. Attirez de nouveau l'attention sur les changements trop fréquents d'institutrices: en payant des traitements généreux, les commissaires préviennent ces changements, qui sont de graves obstacles au progrès des élèves.

Attirez l'attention des commissaires d'écoles sur ma circulaire du 20 mai 1921, relativement aux nouveaux minimums de traitement.

"L'Enseignement primaire"

Grâce aux persévérantes recommandations des inspecteurs d'écoles, la plupart des commissions scolaires font, tous les ans, relier *'Enseignement Primaire* pour chacune de leurs écoles. Je vous prie d'insister encore, afin qu'aucune municipalité ne se soustrait à cette *l*sage mesure, qui assure à chaque école la formation d'une bibliothèque pédagogique précieuse et utile.

Résidence des inspecteurs

En prévision de l'avenir, je vous prie de lire attentivement l'article 2570 du *Code Scolaire*, qui traite de la résidence des inspecteurs. Cette importante question est à l'étude. Il est certain qu'il y a de grands avantages et pour les commissions scolaires et pour l'inspecteur lui-même, lorsque ce dernier réside au centre de son district. Je reviendrai avant longtemps sur ce sujet.

Le Dessin

Vous voudrez bien choisir, comme par le passé, dans chacune des classes que vous allez visiter, quatre dessins, au moins, d'élèves différentes, faits cette année. (Pas de copie de gravures).

Ces dessins porteront le nom et l'âge de l'auteur, ainsi que le nom et le degré de l'école et la signature de l'institutrice ou du professeur.

Ils devront être exécutés sur des feuilles de format approchant 7 x 10 pouces.

Vous les rassemblerez par municipalité scolaire ou par grande école, et vous les enverrez, sans retard, ainsi assemblés, à mon département dans l'enveloppe spéciale, non roulée ni cachetée, que vous trouverez avec les bulletins qui vous sont adressés.

Ne pas oublier de remplir le blanc sur la dite enveloppe.

De plus, pour l'octroi des primes de succès dans l'enseignement général, vous tiendrez compte aussi des résultats obtenus en dessin.

Engagement des maîtres

D'ici au 15 janvier 1922, adressez-moi, par lettre spéciale, sous le No 2675-21, la liste complète des municipalités, (indiquez le comté), qui ont engagé des maîtres pour diriger des écoles modèles et des académies de garçons (municipalités rurales et de village). Seules les municipalités rurales et de village qui paient au moins $400 aux instituteurs laïques et $250 lorsqu'il y a plus d'un maître dans la même école (religieux ou laïques) ont droit à la prime spéciale.

Dans ce document, vous indiquerez si les maîtres sont des *laïques* ou des *religieux*, avec le traitement de chacun, et si l'école a le titre

d'école modèle ou d'académie. Les écoles mixtes (garçons et filles) sont exclues.

Ce rapport spécial devra m'être adressé avant le 15 janvier 1922.

A l'occasion de l'approche d'une nouvelle année, je forme des vœux pour votre bonheur et celui de votre famille, et je souhaite que le succès couronne les efforts que vous faites pour améliorer chaque année l'organisation pédagogique des écoles confiées à votre zèle.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Monsieur,

Votre tout dévoué,

CYRILLE-F. DELAGE,
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PLANTATION DES ARBRES

AUX COMMISSIONS SCOLAIRES ET AU PERSONNEL ENSEIGNANT

Le gouvernement, sur l'avis de M. le Ministre de l'Agriculture, vient de fixer la date de la plantation des arbres, comme suit: région de Montréal, 27 avril; région de Québec, 4 mai.

Les commissions scolaires voudront bien, aux dates ci-dessus, faire planter quelques arbres, en présence des enfants, sur chacun des emplacements scolaires, et les instituteurs et les institutrices devront se faire un devoir, quelques jours avant la fête des arbres, de parler en classe du rôle bienfaisant des arbres sur les propriétés; aussi, profiter de cette fête pour attirer l'attention des écoliers sur la valeur nationale de nos forêts, au point de vue de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. A ce sujet, mettre les enfants en garde contre les dangers du feu qui, en un instant, peut ruiner d'immenses étendues du domaine national.

Je souhaite que le jour de la fête des arbres soit, dans chaque municipalité, une belle et utile fête scolaire.

CYRILLE-F. DELAGE,
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le secrétaire-trésorier doit, sans retard, lire cette circulaire à une réunion régulière de la commission scolaire, et la conserver avec soin dans les archives, pour la consulter au besoin.

Québec, 20 avril 1922

AUX COMMISSAIRES ET AUX SYNDICS DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

O Canada

Messieurs,

A la dernière réunion du Comité catholique du conseil de l'Instruction publique (1er février 1922), le vœu suivant a été adopté: "En vue de développer de plus en plus l'amour de la patrie canadienne, il est résolu que les maîtres et les maîtresses soient priés de faire chanter au moins une fois par semaine, l'hymne national *O Canada*!"

Au point de vue patriotique, cette sage décision du Comité catholique est d'une très grande importance. Je vous prie donc d'user de votre autorité pour amener tous les directeurs et directrices d'écoles sous contrôle et tous les instituteurs et les institutrices à se conformer à cette opportune décision de la plus haute autorité scolaire en notre province. *L'Enseignement Primaire* de mai prochain fera connaître le désir du comité catholique et rappellera que cette revue a déjà publié les paroles et la musique de notre hymne national, notamment en octobre 1920, pages 96 et 97.

Cautionnement des secrétaires-trésoriers

Vous connaissez l'article 2802 du *Code scolaire*, qui oblige le secrétaire-trésorier d'une municipalité scolaire, avant d'entrer en fonction, à fournir aux commissaires ou aux syndics, un cautionnement soit par acte notarié portant minute, ou par acte sous seing privé et reconu par un juge de paix, ou le maire de la municipalité, soit par une police d'une compagnie d'assurance de garantie, conformément aux dispositions de l'article 2805.

C'est donc chose importante pour les commissaires d'écoles, gardiens officiels et responsables des deniers de la municipalité, que de voir à l'exécution de l'article 2802, ci-dessus indiqué. Il importe aussi que, suivant les circonstances, les commissaires et les syndics exigent le renouvellement du cautionnement, conformément à l'article 2806. J'attire aussi votre sérieuse attention sur les articles 2807, 2808, 2809, 2810, 2811, 2812 concernant le cautionnement du secrétaire-trésorier.

Vérification des comptes du secrétaire-trésorier

Afin d'assurer la bonne administration financière de la municipalité scolaire et prévenir le mauvais emploi de ses deniers, la loi de l'Instruction publique (article 2827 et suivants) oblige les commissaires et les syndics d'écoles *à faire vérifier les comptes de leur secrétaire-trésorier par un ou deux vérificateurs qu'ils nomment à cet effet.*

C'est là un grave devoir qu'il importe de ne pas négliger, au risque de permettre des négligences et des abus qui vont parfois jusqu'à des détournements de fonds publics. Il n'est pas permis à des commissaires ou à des syndics soucieux de leur devoir d'encourir une telle responsabilité.

Visite des écoles

L'un des importants devoirs des commissaires d'écoles, c'est la visite des classes, tel que prescrit par le paragraphe 8 de l'article 2709 du *Code scolaire.* La majorité des commissions scolaires se conforme à cet article de la loi. Néanmoins, plusieurs négligent encore ce devoir des deux visites, se contentant d'une seule visite, et, parfois, n'en faisant pas du tout. C'est là attacher peu d'importance aux fonctions honorables de commissaires d'écoles, officiers qui représentent les parents dans les écoles. En visitant toutes leurs écoles, et non deux ou trois, les commissaires se rendent compte par eux-mêmes des besoins matériels de chaque classe, constatent le zèle et la compétence des maîtres et des maîtresses, le progrès des élèves et encouragent ces derniers par des avis et des récompenses.

La visite des écoles, bien faite, constitue le meilleur encouragement à donner et au personnel enseignant et aux enfants.

Engagement des instituteurs et institutrices

De toutes les attributions qui reviennent aux commissaires d'écoles, la plus importante c'est bien celle qui leur confie la tâche d'en-

gager les instituteurs et les institutrices. Quel bienfait pour les enfants qui fréquentent une école dirigée par un maître (ou une maîtresse) digne de ce nom! Mais aussi, quel malheur, irréparable parfois, pour ceux qui ont eu pour premier maître une personne indigne de la confiance des parents ou incapable de remplir convenablement ses graves devoirs.

MM. les commissaires et MM. les syndics, vous verrez donc à retenir de bonne heure les services des instituteurs et des institutrices qui donnent satisfaction aux parents, au curé de la paroisse et aux commissaires, et faites-vous aussi un devoir non moins impérieux de pourvoir les écoles vacantes de nouveaux titulaires qualifiés et recommandés.

A cette fin, ne craignez pas de payer des traitements raisonnables, qui vous permettront de garder dans vos écoles des institutrices et des instituteurs vraiment dignes de leurs nobles fonctions.

Relativement aux primes pour les minimums de traitements aux institutrices, permettez-moi de vous rappeler ce que je vous disais dans ma circulaire de l'an dernier :

Les quatre primes spéciales pour minimums de traitements se répartissent comme suit :

1ère—Sur le fonds de $125,000.00 en faveur des municipalités payant des salaires annuels d'au moins $250.00 ;

2ème—Sur le fonds de $60,000.00 en faveur des municipalités payant des salaires annuels d'au moins $275.00 ;

3ème—Sur le fonds de $60,000.00 en faveur des municipalités payant des salaires annuels d'au moins $300.00 ;

4ème—Sur le fonds de $10,000.00 en faveur des municipalités payant des salaires annuels d'au moins $350.00 ;

Ainsi pour mériter les quatre primes, il faut donc payer au moins $350. à toutes les institutrices d'une municipalité scolaire, les sous-maîtresses comprises.

INSTITUTRICES NON DIPLÔMÉES

Plusieurs municipalités attendent le passage de l'inspecteur pour me demander l'autorisation d'engager des institutrices non diplômées. Cette autorisation doit être demandée au Surintendant *avant l'engagement et conformément à l'article 26 des règlements du Comité catholique.* Les municipalités qui retiennent les services d'une institutrice non diplômée, sans l'autorisation du Surintendant, s'exposent à perdre les subventions du Gouvernement.

Permettez-moi de vous rappeler qu'il n'y a que dans les cas d'urgence que l'on doit avoir recours à des institutrices non diplômées, n'ayant par conséquent aucune préparation à l'accomplissement de la tâche difficile de l'éducation et de l'instruction de l'enfance.

RAPPORT ANNUEL

Chaque commission scolaire est tenue, avant le 15 juillet de chaque année, de me transmettre un rapport, d'après la formule qui lui est fournie par mon département. Ce rapport doit être attesté sous serment et signé par la majorité des commissaires ou des syndics. De plus, un rapport des statistiques conforme à une formule approuvée par le Surintendant, doit être envoyé à l'inspecteur d'écoles du district par le secrétaire-trésorier avant le quinzième jour de juillet de chaque année. Ce rapport doit être aussi attesté sous serment, et signé par la majorité des commissaires ou des syndics, et par le secrétaire-trésorier.

Ces deux rapports constituent des pièces officielles très importantes et doivent être préparés avec soin et envoyés à qui de droit à la date prescrite par la loi. A ce propos, je vous prie de voir à ce que le secrétaire-trésorier fournisse à l'inspecteur d'écoles du district tous les renseignements dont il a besoin pour faire ses rapports et bulletins.

"L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE"

Assurez-vous que cette revue est remise chaque mois à toutes les écoles sous contrôle de la municipalité et qu'elle est conservée fidèlement A la fin de l'année scolaire, faites-vous un devoir de faire relier les séries. ainsi conservées. De cette façon, la bibliothèque de chaque école s'enrichira chaque année d'un volume précieux.

Je compte sur votre patriotisme et votre dévouement, MM. les Commissaires et MM. les Syndics pour faire observer fidèlement, dans chacune des municipalités confiées à vos soins, les lois et les règlements scolaires, et maintenir dans un état parfait de propreté les écoles, les classes et les terrains scolaires.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

CYRILLE-F. DELAGE,
Surintendant.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Secrétariat de la province de Québec III
Conseil de l'Instruction publique—Comité catholique (Membres du) IV
Conseil de l'Instruction publique—Comité protestant (Membres du) V
Département de l'Instruction publique (Personnel du) VI
Rapport du Surintendant VII

APPENDICE NO I.

Rapports des Inspecteurs d'écoles

I—INSPECTEURS CATHOLIQUES

1.—Auger 3
2.—Beaudet 10
3.—Belcourt 13
4.—Boily 16
5.—Brionne 21
6.—Charbonneau 26
7.—Chartrand 30
8.—Côté 33
9.—Cuddihy 36
10.—Curot 40
11.—Desgagné 47
12.—Desjarlais 50
13.—Dubeau 53
14.—Dupuis 56
15.—Filteau, A.-M 63
16.—Filteau, L.-M 68
17.—Fournier 71
18.—Genest-Labarre 75
19.—Girard 79
20.—Gosselin 82
21.—Goulet, J.-O 85
22.—Goulet, L.-P 88
23.—Guay 91
24.—Hébert 94
25.—Hubert 97
26.—Jobin 102
27.—Jolin 105
28.—Lamarre 108
29.—Lane 112
30.—Letarte 115
31.—Lévesque 119
32.—Litalien 122
33.—Longtin 125
34.—Maltais 127
35.—Marien 131
36.—Miller 134
37.—Millette 142
38.—Normand 145
39.—Pagé 149
40.—Paquin 152
41.—Plamondon 157
42.—Poulin 159
43.—Primeau 163
44.—Tanguay 169
45.—Thériault 162
46.—Tremblay 176
47.—Turcotte 175
48.—Vien 179
49.—Warren 183
50.—Levantoux, Mgr 186

II—INPECTEURS PROTESTANTS

51.—Gilman 197
52.—Honeyman 201
53.—Hunter 206
54.—Jones 211
55.—Kerr 213
56.—King 217
57.—Le Gallais 220
58.—McCutcheon 223
59.—McOuat 227
60.—Rothney 231
61.—Taylor 235
62.—Parker 239

APPENDICE No II

Rapports sur les Écoles normales

PAGES

Ecole normale Laval 245
Ecole normale Jacques-Cartier 247
Ecole normale de Rimouski 249
Ecole normale de Chicoutimi 252
Ecole normale de Nicolet 254
Ecole normale de Valleyfield 256
Ecole normale de Hull 259
Ecole normale des Trois-Rivières 261
Ecole normale de Joliette 263
Ecole normale de Saint-Hyacinthe 266
Ecole normale classico-ménagère de Saint-Pascal 267
Ecole normale du collège Macdonald 269

APPENDICE No III

Rapports des Inspecteurs généraux

I. Rapport de l'inspecteur général des écoles catholiques:

1. Les écoles primaires 275
2. Les écoles normales 280

II. Rapport de l'inspecteur général des écoles protestantes 282

APPENDICE No IV

Rapport sur l'Ecole polytechnique de Montréal.

École polytechnique de Montréal 289

APPENDICE No V

1.—Institutions catholiques subventionnées sur le fonds de l'éducation supérieure 294
2.—Institutions protestantes subventionnées sur le fonds de l'éducation supérieure 326

APPENDICE No VI

Petits tableaux

Tableau A.—Tableau des inspecteurs d'écoles pour l'année 1922-23:
I.—Inspecteurs catholiques 336
II.—Inspecteurs protestants 346
" B.—Municipalités rurales et de villages qui ont bénéficié de l'octroi spécial de $14,000. voté par la Législature pour favoriser l engagement des instituteurs dans les écoles modèles et les académies de garçons 348
" C.—Liste des instituteurs et des institutrices qui ont reçu une pension du gouvernement en 1921, sur l ancien fonds de pension 350
" D.—Indiquant les pensionnaires du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire et le montant payé à chacun d'eux pendant l'année scolaire terminée le 30 juin 1922 351
" E.—Comptes du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire pour l'année 1921-1022, indiquant le revenu et la dépense, ainsi que le capital 369

PAGES

Tableau F.—Indiquant le nombre, la moyenne de l'âge et la moyenne des pensions des pensionnaires actuels du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, au 30 juin 1922 370
" G.—Liste des instituteurs et des institutrices qui ont obtenu des gratifications pour leur succès dans l'enseignement pendant l'année scolaire 1921-22... 371
" H.—Brevets de capacité accordés par le Bureau central des examinateurs catholiques depuis sa création en 1898 398
" I.—Livres de récompense distribués par le surintendant et les inspecteurs d écoles.—Année 1921-22 399

APPENDICE No VIII

Conseil de l'Instruction publique

Procès-verbaux du comité catholique 401
Procès-verbaux du comité protestant 466

APPENDICE No IX

Circulaires 495

7962

R.W.B. JACKSON LIBRARY
3 0005 03050872 8

The R. W. B. Jackson
Library
OISE